



MADE

Mission Archéologique Départementale de l'Eure

RAPPORT D'OPÉRATION DE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE

PATRIARCHE N° 2874
CODE INSEE N° 27428
PRESCRIPTION N° 28-2017-392
OPÉRATION N° AP167

MADE
8, RUE DES THERMES
27930 LE VIEIL-EVREUX
02 32 31 94 78

LE NEUBOURG (27),

« COLLÈGE LE NEUBOURG »

SOUS LA DIRECTION DE PIERRE WECH

PAR JULIE HERNOT, MARION HUET ET PIERRE WECH

AVEC LA COLLABORATION DE :

QUENTIN BORDERIE
VINCENT DARTOIS
GUILLAUME DEMEURE
MARIE DERREUMAUX
CHRISTIAN DORMOY
LOÏC GAUDIN
BORIS ROBIN
DELPHINE THÉOLAS
STÉPHANIE ZELLER

VOLUME 1
TEXTE ET ILLUSTRATIONS



NOVEMBRE 2020



Avant-propos :

Le présent rapport d'opération archéologique préventive a été réalisé par la Mission archéologique départementale de l'Eure, en application de l'article L.523-11 du code du patrimoine, du chapitre VI du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 et de l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation de rapports d'opérations archéologiques.

L'exploitation des résultats présentés dans le rapport n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes du rapport, ainsi que la mention du Conseil départemental de l'Eure et du nom de l'auteur.

Pour citer ce rapport :

WECH (P, dir.) – *Le Neubourg (Normandie, Eure), « Collège Le Neubourg ». Rapport final d'opération de fouille archéologique.* Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2020, 3 volumes, 724 p.

Avertissement :

Il pourra être fait usage, dans le texte et de façon récurrente, de quelques abréviations dont voici la liste :

- ADE = Archives départementales de l'Eure
- MADE = Mission archéologique départementale de l'Eure
- SRA = Service régional de l'archéologie
- DRAC = Direction régionale des affaires culturelles

Remerciements :

Le bon déroulement de cette opération doit beaucoup à la bonne volonté et à la réactivité de nos collègues de la Direction du patrimoine et de la logistique, en charge de la construction du nouveau collège du Neubourg. Il nous plaît donc de remercier chaleureusement Annabelle Saussey et Gilles Bénard qui ont été nos interlocuteurs sur ce dossier et qui ont largement contribué à la bonne marche du chantier.

La Ville du Neubourg nous a également régulièrement manifesté son intérêt et son soutien qui, ponctuellement, s'est concrétisé par la mise à disposition d'une nacelle de chantier afin de réaliser des prises de vue en hauteur du site en cours de fouille. Un grand merci donc à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire de la commune, à Mme Isabelle VAUQUELIN, adjointe à l'enseignement, la vie associative, la culture et les sports, à Mme Laurine DOUBET, agent du service culturel, et à tous leurs collègues, pour leur enthousiasme et leur aide.

Bien sûr, ce rapport n'aurait pas pu être ce qu'il est sans la collaboration et les contributions de tous les agents de la MADE, techniciens ou spécialistes, qui ont participé à cette opération, que ce soit sur le terrain ou pour la préparation de ce rapport. Un grand merci donc à Vincent DARTOIS, Karine DUVAL, Nicolas GAUTIER, Morgane GODENER, Stéphanie GRUMET, Julie HERNOT, Marion HUET, Mathilde OSMOND, Caroline RENARD, Nicolas ROUX, Delphine THEOLAS, Laurent TOCQUEVILLE et Stéphanie ZELLER.

Illustrations de couverture :

Vue aérienne du chantier de fouille en cours de décapage (cliché Archéo 27 ; n° 568_014_LE NEUBOURG L'Escalier du 29.7.17 Le Borgne-Dumondelle Archéo 27)

LE NEUBOURG (27)
« Collège Le Neubourg »

Sous la direction de Pierre Wech

Par Julie Hernot, Marion Huet et Pierre Wech

Volume 1
Texte et illustrations

AVEC LA COLLABORATION DE :
QUENTIN BORDERIE
VINCENT DARTOIS
GUILLAUME DEMEURE
MARIE DERREUMAUX
CHRISTIAN DORMOY
LOÏC GAUDIN
BORIS ROBIN
DELPHINE THÉOLAS
STÉPHANIE ZELLER

Code patriarche 2874
Code INSEE 27428
N° de l'arrêté de prescription 28-2017-392
N° de l'arrêté d'autorisation 28-2017-471
Responsable d'opération WECH Pierre
N° (opérateur) de l'opération AP167

NOVEMBRE 2020

Sommaire

DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES	7
Fiche signalétique	9
Mots-clés des thésaurus	10
Générique de l'opération	11
État de conservation du site	12
Notice scientifique	12
Localisation de l'opération	13
Arrêté de prescription	16
Projet scientifique et technique	24
Arrêté de désignation du responsable scientifique	39
Arrêté d'autorisation	40
ÉTAT DES CONNAISSANCES	43
1. Géographie, topographie et hydrographie	45
2. Géologie et formations superficielles	47
3. Contexte historique et archéologique	49
STRATÉGIE, MÉTHODE ET MOYENS MIS EN OEUVRE	53
4. Connaissance du site à l'issue du diagnostic et problématiques scientifiques	55
4.1. Le diagnostic.....	55
4.2. Problématiques scientifiques.....	56
5. Présentation de l'intervention	57
5.1. Le projet d'aménagement.....	57
5.2. Considérations logistiques.....	57
5.2.1. Base-vie et installations connexes	57
5.2.2. Mise en sécurité du site.....	57
5.3. Emprise fouillée	57
5.4. Les terrassements et la gestion des déblais	60

	5.4.1. Moyens mécaniques.....	60
	5.4.2. Evacuation et stockage des déblais.....	61
	5.4.3. Rebouchage.....	61
	5.4.4. Contraintes diverses	61
	5.5. Méthodes de fouille.....	61
	5.5.1. Moyens humains	61
	5.5.2. Techniques de fouille	61
	5.6. Enregistrement des données et du mobilier	62
	5.6.1. Principes de numérotation.....	62
	5.6.2. Documentation archéologique	62
	5.7. Etudes et analyses.....	63
	5.7.1. Etude des artefacts	63
	5.7.2. Etude des écofacts et approches paléo-environnementales	64
	5.7.3. La nécropole protohistorique	64
2	5.8. Conservation	65
	RÉSULTATS DE L'OPÉRATION.....	67
	6. Le substrat et les premières traces d'occupation (P. Wech)	69
	6.1. Présence d'un dépôt lœssique ?.....	69
	6.2. Stratigraphie générale et considérations pédologiques	70
	6.2.1. Un luvisol sur couverture lœssique.....	70
	6.2.2. Formations résiduelles	71
	6.2.3. Un paléo-vallon ?.....	71
	6.2.4. Une pièce lithique isolée.....	72
	7. Nécropole de l'âge du Bronze (M. Huet et J. Hernot)	73
	7.1. Présentation de l'espace funéraire	73
	7.2. Les enclos circulaires.....	75
	7.2.1. Méthodologie d'intervention.....	75
	7.2.2. L'enclos FO 29.....	75

7.2.3. L'enclos 46	80
7.2.3.1. Le fossé périphérique	80
7.2.3.2. L'aire interne	86
7.2.3.3. La sépulture à crémation secondaire centrale	87
7.2.4. Architecture des monuments.....	91
7.2.5. Synthèse sur les enclos	95
7.2.6. Planches d'illustrations pour les enclos	98
7.3. Les fosses à dépôt de crémation	112
7.3.1. Problématique.....	112
7.3.2. Modalités d'intervention	112
7.3.3. Approche des structures	113
7.3.4. Etat de conservation des fosses.....	114
7.3.5. Caractéristiques des structures	114
7.3.6. Les dépôts osseux issus de crémation	120
7.3.7. La chaîne opératoire	123
7.3.8. Synthèse	128
7.4. Eléments de datation de la nécropole.....	129
7.5. Autres structures non datées dans le périmètre de la nécropole.....	133
7.6. Organisation de la nécropole et comparaisons régionales.....	137
7.6.1. Organisation de la nécropole	137
7.6.2. Lieu d'implantation des sites	140
8. Exploitation d'un terroir à La Tène C/D (Pierre Wech).....	143
8.1. Une activité de charbonnage ?	143
8.1.1. La structure FR 180	143
8.1.2. La structure FR 81	146
8.1.3. La structure FR 80	146
8.1.4. La structure FR 119	149
8.1.5. La structure FS 86.....	151
8.1.6. La structure FS 67.....	151

	8.1.7. <i>Caractéristiques générales</i>	153
	8.1.8. <i>Datation et durée d'utilisation</i>	156
	8.1.9. <i>Comparaisons</i>	157
	8.1.10. <i>Interprétation fonctionnelle</i>	160
	8.2. Fossés et découpage parcellaire.....	163
	8.2.1. <i>Fossés isolés</i>	163
	8.2.2. <i>Mise en place d'une trame parcellaire ?</i>	164
	8.2.3. <i>Eléments de partition interne ?</i>	169
	8.2.4. <i>Des orientations divergentes : le fossé FO 4 / 91 / 38</i>	171
	8.2.5. <i>Conclusion : propositions de restitution et de phasage</i>	175
	8.3. Autres traces d'occupation protohistorique ?.....	178
	8.3.1. <i>Structures de combustion</i>	178
	8.3.2. <i>De possibles bâtiments</i>	181
	8.3.3. <i>Structures indéterminées</i>	183
4	8.4. Conclusions sur la ou les occupations de l'âge du Fer.....	187
	8.4.1. <i>Charbonnage et charbonnières</i>	187
	8.4.2. <i>Mise en place d'un parcellaire organisé</i>	189
	8.4.3. <i>L'environnement végétal</i>	190
	9. L'occupation du site durant l'Antiquité : un établissement rural à vocation indéterminée (P. Wech)	191
	9.1. Poursuite de l'occupation durant le I ^{er} siècle ?.....	191
	9.1.1. <i>Persistance du système parcellaire</i>	191
	9.1.2. <i>L'activité charbonnière</i>	191
	9.1.3. <i>De rares aménagements complémentaires</i>	191
	9.2. Grands réaménagements au II ^e siècle.....	193
	9.2.1. <i>Le bâtiment central (bâtiment 4)</i>	193
	9.2.1.1. <i>Résultats du diagnostic</i>	193
	9.2.1.2. <i>Méthodologie</i>	195
	9.2.1.3. <i>La fondation périphérique</i>	195
	9.2.1.4. <i>A l'intérieur du bâtiment ?</i>	199

9.2.1.5. Essai de restitution.....	207
9.2.1.6. Comparaisons et interprétation.....	209
9.2.2. <i>Une mare</i>	213
9.2.3. <i>Enclos et réseau fossé</i>	218
9.2.3.1. Bordure orientale : fossé FO 68.....	218
9.2.3.2. L'angle sud-est.....	218
9.2.3.3. Bordure septentrionale : fossé FO 142	222
9.2.3.4. Bordure occidentale : fossé FO 112	222
9.2.3.5. Bordure méridionale : fossé FO 98	223
9.2.3.6. La structure PT 70 : carrière, puisard ou anomalie géotechnique ?.....	224
9.2.3.7. Délimitations internes	230
9.2.3.8. Réflexions sur l'enclos et sa structuration	235
9.2.3.9. Occupations et aménagements à l'intérieur de l'enclos	235
9.2.3.10. Un établissement plus vaste ?.....	237
9.2.4. <i>Traces d'occupation autour de l'enclos</i>	238
9.2.4.1. Un petit enclos secondaire ?	238
9.2.4.2. Au nord de l'enclos.....	239
9.2.4.3. A l'est de l'enclos	239
9.2.4.4. A l'ouest de l'enclos	239
9.2.4.5. Au sud de l'enclos.....	239
9.2.5. <i>Conclusions sur l'occupation antique</i>	243
9.2.5.1. Structuration d'ensemble.....	243
9.2.5.2. L'occupation au travers des mobiliers.....	243
9.2.5.6. Proposition d'interprétation	248
10. La fin de l'Antiquité et le haut Moyen Âge (P. Wech)	251
10.1. Vestiges des installations antiques ?	251
10.2. Un fond de cabane	251
10.2.1. <i>Stratégie de fouille</i>	251
10.2.2. <i>Morphologie et caractéristiques générales</i>	253

10.2.3. Poteaux corniers, aménagements internes et comblement	253
10.2.4. Datation et interprétation.....	255
10.3. Traces d'une occupation autour du fond de cabane.....	256
10.3.1. La fosse FS 6.....	256
10.3.2. La fosse FS 5.....	258
10.3.3. La fosse FS 7.....	260
10.3.4. La fosse FS 13.....	261
10.3.5. Structures non datées	261
10.4. Un axe de circulation : voie ou chemin.....	261
10.4.1. Le fossé bordier oriental.....	261
10.4.2. Le fossé bordier occidental.....	269
10.4.2.1. Le fossé FO 24.....	269
10.4.2.2. Le fossé FO 23.....	271
10.4.2.3. Le fossé FO 9 / 104.....	273
10.4.2.4. Synthèse.....	277
10.4.3. Un chemin rural ?.....	278
10.4.4. Le chemin et les vestiges du bâtiment 4	280
10.5. Deux fours domestiques	280
10.5.1. Le four FR 179	281
10.5.2. Le four FR 163	290
10.6. Conclusion sur l'occupation alto-médiévale	299
11. Quelques structures modernes et contemporaines.....	303
11.1. Structures diverses.....	303
11.2. Parcellaire contemporain.....	303
Synthèse et conclusion	304
Bibliographie.....	308
Table des figures	317

**DONNÉES ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES**

FICHE SIGNALÉTIQUE

Localisation de l'opération

Région : Normandie

Département : Eure

Communes : Le Neubourg

Adresse ou lieu-dit :
Collège / lieu-dit L'Escalier

Codes

Code INSEE : 27 428

Code Patriarche : 28 74

Coordonnées géographiques et altimétriques (Lambert 93 - CC 49 et NGF 69)

X = 1547,358 à 1547,525
Y = 8217,757 à 8217,945
Z = 139 à 140,7 m NGF

Références cadastrales

Communes : Le Neubourg

Année : 2017

Sections : AN

Parcelle : 102p

Lieu-dit :
Collège / lieu-dit L'Escalier

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

-

Propriétaires du terrain

Conseil départemental de l'Eure

Références de l'opération

N° de l'arrêté de prescription

28-2017-392

N° de l'arrêté d'autorisation

28-2017-471

N° de l'arrêté de désignation du responsable scientifique

28-2017-472

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Conseil départemental de l'Eure

Nature de l'aménagement

Construction d'un collège

Opérateur d'archéologie

Mission archéologique départementale de l'Eure (MADE)
Site archéologique de Gisacum
8 rue des thermes
27930 Le Vieil-Evreux

Responsable scientifique de l'opération

Pierre WECH

Organisme de rattachement

Mission archéologique départementale de l'Eure (MADE)
Site archéologique de Gisacum
8 rue des thermes
27930 Le Vieil-Evreux

Code opération MADE

AP 167

Dates d'intervention sur le terrain

26 juin - 8 septembre 2017

MOTS-CLÉS DES THÉSAURUS

Chronologie

- Paléolithique
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Final
- Protohistoire
 - Age du bronze
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Age du Fer
 - Hallstatt (premier Age du Fer)
 - La Tène (second Age du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romaine)
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'à 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale
 - Haut Moyen Age
 - Moyen Age central
 - Bas Moyen Age
- Temps Modernes
- Époque contemporaine
 - Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Enclos
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Silo
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Trou de poteau
- Fossés
- Paléosol
- Autre

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Métal
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Terre cuite architecturale

Études annexes

- Géologie / Pédologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- An. de lithique
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Mobilier 1914-1918
- Analyse sédimentaire

GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION

Intervenants administratifs et scientifiques

GERNIGON Karim	Conservateur régional de l'archéologie	DRAC - SRA Normandie
COULTHARD Nicola	Conservateur régional de l'archéologie	DRAC - SRA Normandie
LEPERT Thierry	Ingénieur d'étude en charge du dossier	DRAC - SRA Normandie
FAJON Philippe	Ingénieur d'étude en charge du dossier	DRAC - SRA Normandie
OLLIVIER Jean-Paul	Directeur régional des affaires culturelles	DRAC Normandie
VIAND Antide	Responsable de service	Made - CD 27
BRUN Olivier	Responsable de service	Made - CD 27
WECH Pierre	Responsable scientifique de l'opération	Made - CD 27
BAUMGERTENER Karine	Secrétaire-comptable	Made - CD 27

Équipe de fouille

WECH Pierre	Responsable scientifique de l'opération	Made - CD 27
GAUTIER Nicolas	Technicien de fouille	Made - CD 27
GODENER Morgane	Technicienne de fouille	Made - CD 27
GRUMET Stéphanie	Technicienne de fouille	Made - CD 27
HERNOT Julie	Anthropologue / fouille des crémations	Made - CD 27
HUET Marion	Responsable de secteur / nécropole Bronze	Made - CD 27
ROUX Nicolas	Technicien de fouille	Made - CD 27
TOCQUEVILLE Laurent	Technicien de fouille	Made - CD 27
ZELLER Stéphanie	Technicienne de fouille	Made - CD 27

Équipe de post-fouille

WECH Pierre	Responsable scientifique de l'opération	Made - CD 27
HUET Marion	Responsable de secteur - nécropole Bronze	Made - CD 27
BIGNON Angéline	Technicienne de fouille - lavage du mobilier	Made - CD 27
DUVAL Karine	Technicienne de fouille - DAO / PAO	Made - CD 27
GODENER Morgane	Technicienne de fouille - lavage du mobilier	Made - CD 27
TOCQUEVILLE Laurent	Technicien de fouille - DAO, lavage mobilier	Made - CD 27
VINOT-BATTISTONI Benoît	Technicien de fouille - recherches doc	Made - CD 27

11

Analyses et études spécialisées

BORDERIE Quentin	Géoarchéologie	UrGe (Urban Geoarchaeology)
DARTOIS Vincent	Etude céramologique (Protohistoire)	Made - CD 27
DEMEURE Guillaume	Datations radiocarbone	CIRAM
DERREUMAUX Marie	Etude carpologique	CRAVO
DORMOY Christian	Datations radiocarbone	Archéolabs
EL HAIMOUDI Noumia	Tri des refus de tamis	CRAVO
GAUDIN Loïc	Etudes palynologique et anthracologique	Arkeomap
LARUE Pascal	Tamisage des prélèvements	CRAVO
RENARD Caroline	Etude du mobilier lithique	Made - CD 27
ROBIN Boris	Etude des meules	Molinologue - chercheur indépendant
THEOLAS Delphine	Etude céramologique (périodes historiques)	Made - CD 27
WECH Pierre	Numismatique / terres cuites architecturales	Made - CD 27
ZELLER Stéphanie	Etude du petit mobilier (<i>instrumentum</i>)	Made - CD 27
Anonyme	Datations radiocarbone	Beta Analytic

Intervenants techniques

OSMOND Mathilde	Topographe	Made - CD 27
GAUTIER Nicolas	Topographe par intérim	Made - CD 27
CHAPELLE Philippe	Conducteur d'engins	Entreprise Drouet

NOTICE SCIENTIFIQUE

La construction d'un second collège sur la commune du Neubourg a justifié la réalisation d'un diagnostic puis d'une fouille, sur une surface de près de 2 ha, au lieu-dit l'Escalier. L'opération, réalisée durant l'été 2017, a permis de dégager et d'étudier les vestiges de trois occupations distinctes.

La première se rattache à l'âge du Bronze et consiste en un ensemble funéraire constitué autour d'au moins deux enclos circulaires de 11 et 18 m de diamètre. L'ensemble se situe le long de la limite méridionale de l'emprise fouillée et se développe vers le sud, dans la parcelle mitoyenne. Entre les enclos, la fouille a livré près d'une quinzaine de petites fosses contenant les restes de crémations individuelles déposées en pleine terre. Aucun mobilier n'accompagnait ces dépôts. L'occupation semble établie dès le Bronze ancien, peut-être sous la forme d'un aménagement de type *Pond barrow*, dont la vocation funéraire est toutefois incertaine. Les enclos, entourant sans doute des tertres, sont édifiés vers la fin du Bronze moyen. Les dépôts individuels s'agrègent ensuite autour de ces « monuments fondateurs » durant tout le Bronze final.

Après une longue période d'abandon, des traces d'occupation indiquent la mise en place d'une activité de charbonnage durant La Tène finale. Il semble en effet qu'un secteur boisé ait été exploité alors pour la production de charbon de bois, peut-être en lien avec une activité métallurgique non localisée par ailleurs.

A l'époque augustéenne ou peu avant, un réseau fossoyé assez complexe est mis en place et témoigne d'une volonté de mise en valeur de ce terroir. Faute d'indices concrets, il faut probablement restituer à ce terroir une vocation essentiellement agricole, laquelle aurait perduré sans modification notable jusque dans le courant du II^e siècle.

A cette époque en effet, un nouveau réseau fossoyé est mis en place, rompant avec le schéma antérieur dont il reprend cependant quelques orientations. Ce nouvel ensemble délimite un enclos trapézoïdal d'environ 3 700 m², au centre duquel est aménagé un bâtiment rectangulaire. Son mur périphérique est édifié sur un radier de silex et des aménagements internes mal conservés ont été décelés. Faute de mobilier caractéristique, les comparaisons morphologiques pourraient orienter la réflexion vers l'hypothèse d'un enclos funéraire en fonction entre le courant du II^e et sans doute le début du III^e siècle. On notera qu'une large mare est associée au bâtiment, dans l'emprise de l'enclos, et que son trop-plein devait s'écouler dans une anomalie géotechnique aménagée à cette époque pour servir de citerne ou de puisard.

Après un nouvel abandon, un modeste habitat rural mérovingien, sans doute à vocation agricole, s'installe dans les marges septentrionales des vestiges antiques. Sans doute ceux-ci étaient-ils déjà largement démantelés à ce moment-là. Cet habitat a livré un fond de cabane, plusieurs fosses dont de potentiels silos et deux fours culinaires (fours à pain ?). Le tout est desservi par un chemin orienté nord / sud et matérialisé par ses deux fossés bordiers. L'occupation ne semble pas se prolonger au-delà du VIII^e siècle, à la période carolingienne.

Par la suite, seules quelques structures témoignent d'une fréquentation de ces parcelles qui, de fait, ne paraissent pas connaître d'autre usage qu'agricole et ce jusqu'à nos jours.

ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE

A l'issue de la fouille, l'intégralité des vestiges et structures archéologiques a été traitée manuellement ou mécaniquement. Une seule exception : la probable anomalie géotechnique (PT 70), dont l'exploration complète n'a pas été réalisée, à la demande conjointe de la DRAC Normandie et de la maîtrise d'ouvrage. A la fin de l'opération, le terrain a été nivelé suivant l'altimétrie globale du fond du décapage et toutes les excavations profondes rebouchées. Les sédiments extraits lors des décapages ont été stockés sous la forme de merlons soigneusement fermés et disposés dans l'emprise du projet, étant entendu que le remblaiement de la zone de fouille n'était pas demandé. Un plan des zones terrassées faisant apparaître les profondeurs atteintes (NGF) a été rapidement transmis à la maîtrise d'ouvrage à l'issue de l'opération.

LOCALISATION DE L'OPÉRATION

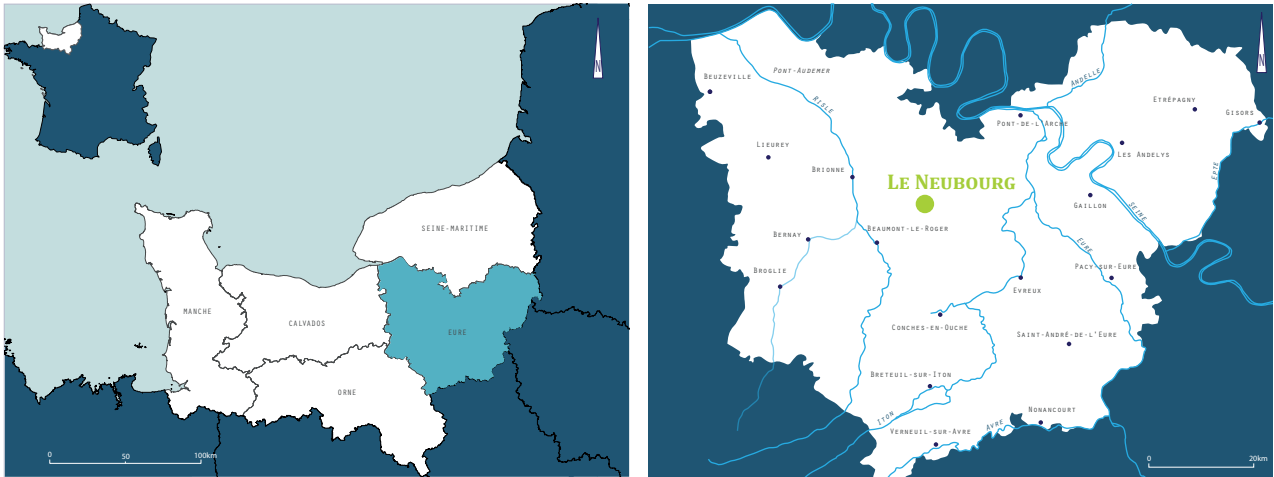


Figure 1 - Localisation de la commune du Neubourg en Normandie

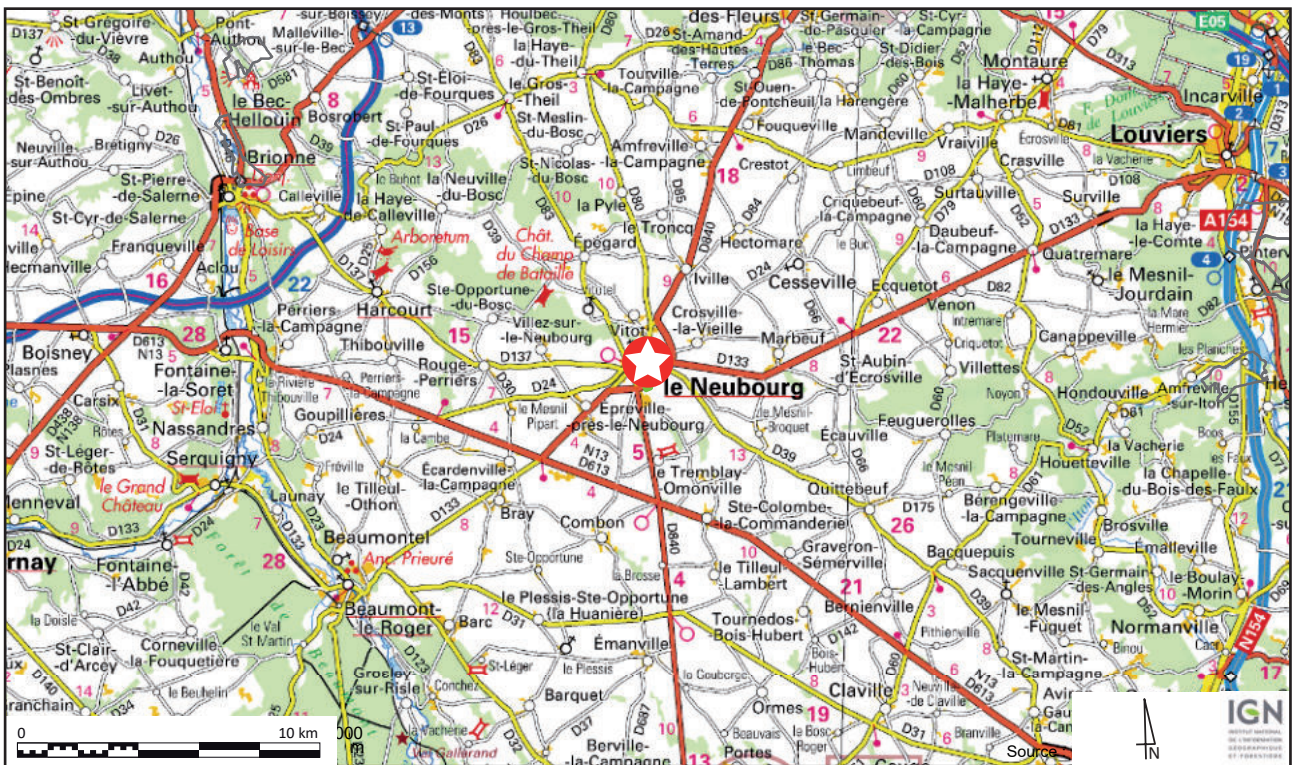


Figure 2 - Localisation de la commune du Neubourg sur fond de carte IGN au 1 / 250 000e

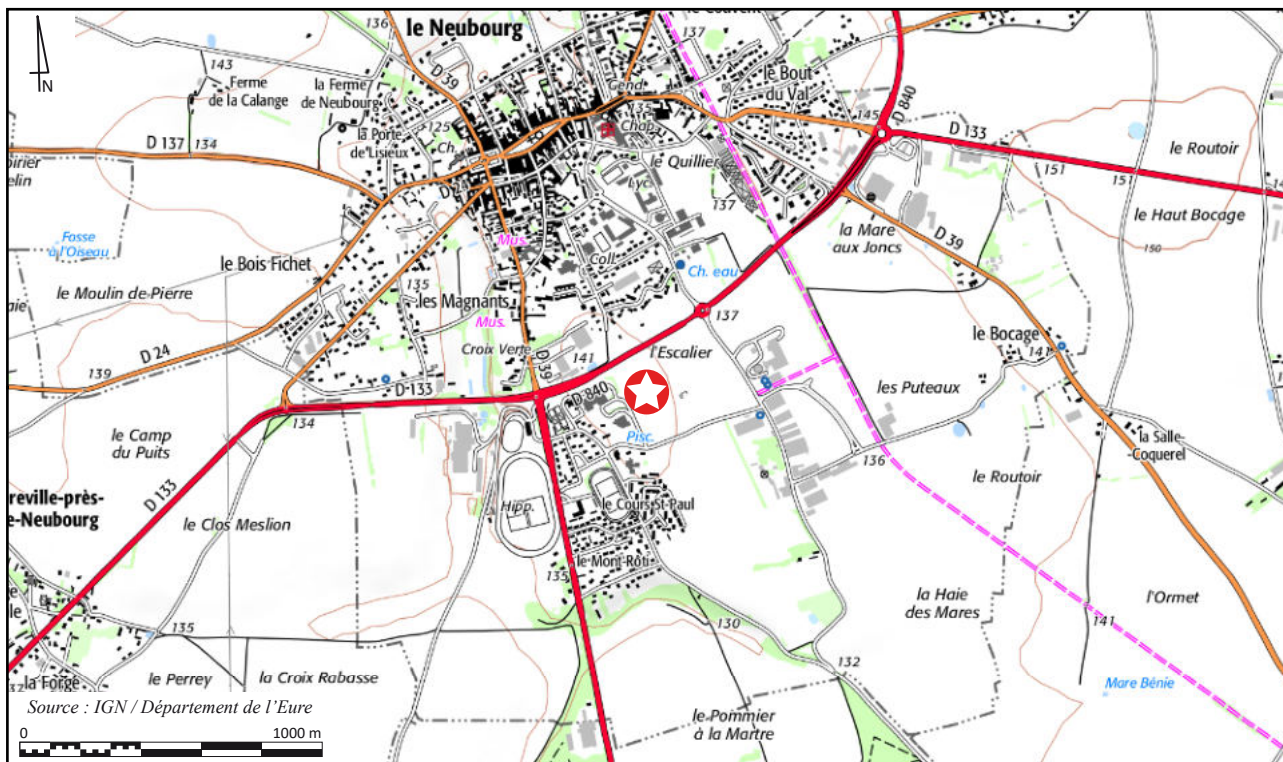


Figure 3 - Localisation de l'opération sur fond de carte IGN au 1 / 25 000e

14

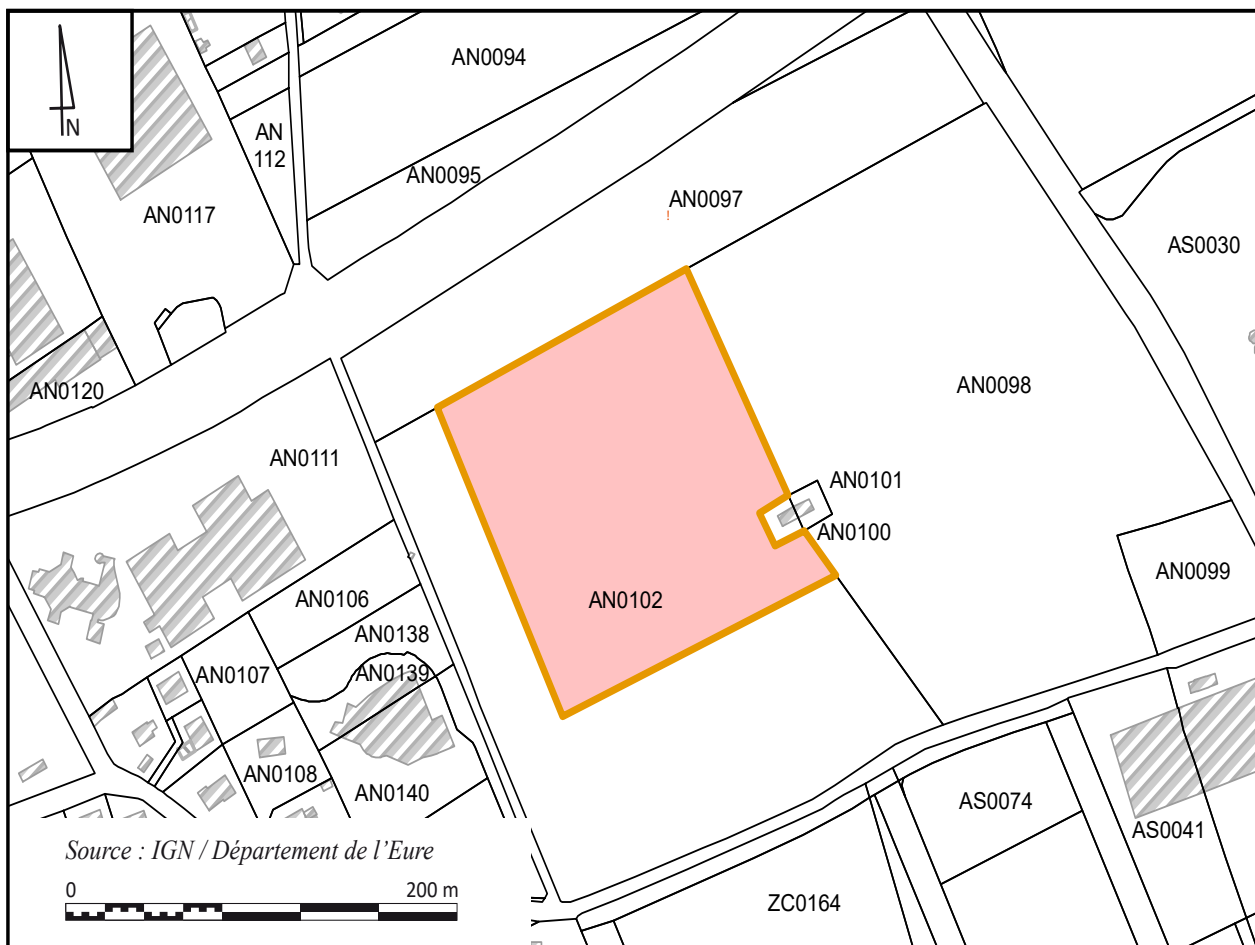


Figure 4 - Localisation de l'opération sur fond cadastral actuel



Figure 5 - Vue aérienne de la zone d'intervention

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION



Préfète de la Région Normandie

Arrêté n° 28-2017-392 prescrivant
la réalisation d'une fouille archéologique
préventive

La Préfète,

VU le livre V du Code du patrimoine ;

VU le dossier d'aménagement ;

VU le rapport final de l'opération de diagnostic archéologique préventif prescrite par arrêté n°. AD-28-2017-164 du 13/03/2017 ;

VU l'avis de mai 2017 de la Commission territoriale de la recherche archéologique territorialement compétente ;

CONSIDERANT que des vestiges archéologiques protohistoriques et gallo-romains ont été mis en évidence et que le projet d'aménagement y portera atteinte ;

ARRETE

Art. 1er. - Une fouille sera réalisée préalablement aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis :

Région :	NORMANDIE
Département :	EURE
Commune(s) :	LE NEUBOURG
Adresse / Lieu-dit :	Collège le Neubourg
Propriétaire :	
Aménageur :	Département de l'Eure - Délégation aux investissements - Direction des routes et des transports - Pôle études et grands travaux Hôtel du département - 14, Boulevard Georges-Chauvin - CS 72101 27021 - EVREUX cedex
Parcelles cadastrales :	AN102p

Art. 2. - La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges annexé. Elle incombe à la personne projetant d'exécuter les travaux d'aménagement. Pour sa mise en oeuvre, cette personne fait appel soit à l'INRAP, soit à un service archéologique territorial soit, dès lors que sa compétence scientifique est garantie par un agrément, ou une habilitation, délivré par l'Etat, à toute autre personne de droit public ou privé.

Art. 3. - Le contrat passé entre la personne projetant d'exécuter les travaux d'aménagement et l'opérateur chargé de la réalisation des fouilles fixe, notamment, le prix et les délais de réalisation des fouilles.

Art. 4. - Le représentant de l'Etat adressera l'inventaire, transmis par l'opérateur des fouilles, des vestiges archéologiques mobiliers recueillis au cours de la fouille à la personne physique ou morale, propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1er et informera celui-ci de ses droits.

Le mobilier archéologique ne pourra cependant donner lieu au partage éventuel, conformément aux articles L.541-4 et L541-5 du Code du Patrimoine, qu'au terme de son étude scientifique, et après remise au Conservateur régional de l'archéologie du rapport de fouille et de la documentation afférente à cette opération. Laquelle remise intervient au plus tard deux ans après l'achèvement de la phase de terrain de la fouille.

Art. 5. - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'aménageur et, le cas échéant, au service instructeur.

Fait à Rouen, le 13 juin 2017

Pour la Préfète de la région Normandie
et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles


Jean-Paul OLLIVIER

Copies :

Préfète de la Région Normandie
- Préfecture de l'Eure bd Georges Chauvin - CS 92201 - 27001 EVREUX CEDEX
- Mairie de LE NEUBOURG

Le territoire communal du Neubourg occupe le cœur du plateau du même nom, presque à mi-chemin entre la vallée de la Seine au nord-est et la vallée de la Risle au sud-ouest. Sur ce vaste plateau crayeux couvert de limons de plateau, l'accès à la ressource en eau est difficile en l'absence de cours d'eau pérenne et face à une nappe phréatique profonde (toit de la nappe à 45-50 m de profondeur au droit du Neubourg). Ce contexte hydrogéologique explique sans doute en grande partie la faible fréquentation du secteur avant la fin de la Protohistoire. Les données de la carte archéologique et les quelques opérations préventives menées ces dernières années sur les communes environnantes convergent pour construire l'image d'une faible présence néolithique, de frémissements de colonisations du plateau entre la fin de l'âge du Bronze et l'âge du Fer avant un essort notables des occupations au second âge du Fer.

Aucune agglomération antique n'est à ce jour identifiée dans un rayon de 10 km mais l'emprise explorée par le diagnostic préventif est à 6 km au nord de l'axe routier majeur Evreux-Brionne-Lisieux-Lillebonne. Le bourg du Neubourg ne semble pas disposer d'antécédents antérieurs au courant du Moyen Age (au moins dès le XIème siècle).

Les résultats du diagnostic et son contexte

L'emprise de 2,9 ha sondée en avril 2017 est exempte d'érosion (pente inférieure à 1%) ce qui est confirmé par les « observations géologiques » présentées en page 35 du rapport de diagnostic de la Mission Archéologique Départementale de l'Eure. L'horizon A/E de la pédogenèse holocène sur limon de plateau d'une épaisseur moyenne d'environ 60 cm, est conforme au standard du secteur. Le décapage de ces 60 cm est nécessaire pour identifier la majorité de structures inscrites dans l'horizon Bt (limon argileux orangé), exception faite pour les remplissages excessivement anthropisés qui se lisent directement sous la semelle de labour, soit à 30-35 cm de profondeur relative.

18

Les vestiges sont donc bien conservés mais appartiennent à des occupations structurées par des aménagements peu spectaculaires et de faible densité (80 structures ou sections de structures mis au jour au sein de 9 tranchées de diagnostic).

Entre le contexte funéraire Bronze/Fer (deux sépultures à incinération en pleine terre dont une fouillée lors des sondages), les vestiges attribués à La Tène/ Haut Empire et les quelques éléments mobilier du haut Moyen Age largement dispersés au sein de l'assiette foncière du projet, il est difficile de proposer une ébauche de phasage général. Les fossés appartiennent manifestement à des aménagements diachroniques. Les quelques éléments mobiliers présents dans telle ou telle structure ont été un peu hâtivement utilisés pour les attribuer à une « occupation ». Ces mobiliers restent très majoritairement exploitables en tant que simples *terminus post quem*. Le bâtiment 80, supposé gallo-romain, est recoupé par les fossés 37 et 40 contrairement à ce qu'indique la figure 13, page 43 du rapport.

Information complémentaire, la figure 5, page 11 du rapport de diagnostic, montre un projet mitoyen au sud des emprises nécessaires au nouveau collège. Il s'agit d'un IME « Les Papillons Blanc » dont le SRA vient de se saisir du PC en cours d'instruction en application du R523-7 du code du patrimoine. Le diagnostic sera sans doute exécuté par la MADE d'ici la fin de l'été. Il ne peut malheureusement être question d'attendre le résultat de cette seconde intervention pour se prononcer sur les suites à donner au diagnostic conduit sur le collège.

Objectifs scientifiques

L'opération de fouille a pour objectifs :

- l'étude du secteur funéraire protohistorique (Bronze final et/ou Hallstat C ?). Outre la fouille des sépultures et du ou des enclos présents, toutes les pistes envisageables devront être utilisées pour tenter de restituer l'architecture des monuments funéraires. En l'absence de tout reste d'élévation (probable), la stratigraphie et le contenu des fossés seront exploités pour bâtir des hypothèses ;
- l'analyse fine du bâtiment supposé gallo-romain : plan à compléter et démontage de la structure pour la recherche d'éléments datant, confirmation/infirmité de la première interprétation comme *fanum* et recherche de ses origines. Une attention particulière sera portée aux différentes structures en creux pour détecter d'éventuels dépôts liés au culte. L'hypothèse d'une structure funéraire interne au bâtiment a été évoquée par la CTRA ;
- d'aborder les réseaux fossoyés diachroniques (laténiens et historiques) et leurs fonctions : parcellaires, enclos autres que funéraires, fossés bordiers d'axes de circulation, éléments du péribole d'un sanctuaire... ;
- les vestiges de l'Antiquité tardive et des périodes postérieures seront traités sans que leur exploitation ne constitue un volet spécifique du présent cahier des charges scientifiques ;
- identifier, compléter et interpréter le corpus des structures afin de préciser la nature des activités, les continuités, ruptures ou modifications fonctionnelles ;
- établir la (les) chronologie des structures et relever toutes les informations spatiales, paléoenvironnementales et chronologiques susceptibles de permettre la compréhension des modalités des différentes phases d'occupation de cet espace.

Principe méthodologiques

La fouille sera conduite en fonction des impératifs de la recherche et en prenant toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des règles de sécurité. L'organisation générale du chantier devra se conformer à la réglementation en vigueur relative aux conditions d'hygiène et sécurité définies par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.

Au sein de l'assiette foncière de la prescription, le décapage sera conduit sur 19 100 m² (1,91 ha conformément au plan annexé à l'arrêté préfectoral) jusqu'à apparition des structures archéologiques, soit à environ 0,60 m de profondeur en moyenne. Au droit du bâtiment gallo-romain et de l'enclos circulaire, le décapage initial se limitera à la semelle de labour et sera suivi d'une première intervention manuelle. La stratigraphie générale du terrain, ainsi que celle des structures les plus complexes, sera relevée et analysée sans omettre une approche géoarchéologique. Le repérage de toutes les structures, niveaux d'occupations, concentrations de mobilier et anomalies topographiques sera réalisé de manière continue lors du décapage. Un nettoyage manuel et une protection physique des vestiges seront mis en place dès cette phase. Le levé topographique général sera mis en œuvre dans une perspective d'étude spatiale.

La durée minimale de la phase terrain sera de 2 mois, décapage compris.

Les limites de fouille devront être géo-localisées précisément (Lambert) sur un fond cadastral à une échelle lisible. Il est important de souligner que la question du recalage des vestiges pourrait être soulevée ultérieurement en cas de poursuite des investigations

archéologiques sur les parcelles mitoyennes au sud (projet d'IME « Les Papillons Blancs).

La fouille et l'enregistrement des données seront conduits de manière à assurer la tenue des objectifs scientifiques (notamment la mise en phase par utilisation prudente des *terminus post quem*) et selon les méthodes et techniques les plus couramment en usage dans la profession. Ils devront faire l'objet d'une présentation détaillée et argumentée.

Les structures fossoyées et en creux, peu ou moyennement profondes, feront l'objet de coupes manuelles systématiques et d'une fouille intégrale suivie d'un prélèvement exhaustif du mobilier. Si le comblement présente plusieurs unités stratigraphiques, le mobilier de chacune de ces unités stratigraphiques sera individualisé. Des clichés photographiques compléteront cette documentation graphique qui étayera les arguments archéologiques pour l'établissement du phasage et la compréhension du site.

Les fossés, une fois décapés et relevés feront dans un premier temps l'objet de coupes régulières afin de connaître leur profil, sens de pente, comblement, chronologie, fonction (parcellaire, drain, ...) puis purgés pour recueillir l'ensemble de la collection mobilière.

Pour les structures très bien « datées » et les moins perturbées, et si les conditions s'y prêtent, seront effectués des prélèvements dans les remplissages sédimentaires, en vue de réaliser d'analyses carpologiques et anthracologiques. Des analyses archéozoologiques seront également menées à bien si le degré de conservation des ossements s'y prête ponctuellement. Quatre datations radiocarbone seront également intégrées au volet analyses de cette opération. La nature du terrain encaissant ne permet pas d'envisager la nécessité d'autres analyses. Le recours à la micromorphologie doit être envisagée pour le ou les monuments funéraires protohistoriques. Ces analyses seront présentées sous forme de provisions.

20

Le nettoyage intégral du mobilier, le conditionnement et le stockage seront réalisés au fur et à mesure de l'avancement de l'opération sur le terrain par un gestionnaire du mobilier qui assurera le nettoyage, le premier conditionnement et le pré-inventaire. L'identification du mobilier, son comptage aux normes actuelles et son étude seront confiés, en concertation avec le service régional de l'archéologie de Normandie, à différents spécialistes par grandes catégories (céramique, lithique taillé et poli, macro-outillage, etc.). L'opérateur proposera un protocole de tri et de traitement du mobilier pour identification et étude. A cet effet, il fera appel, en tant que de besoin, à la participation de spécialistes compétents pour le prélèvement, le traitement et l'étude du mobilier issu de la fouille. Le Service Régional de l'Archéologie de la DRAC sera informé de tout mouvement du mobilier.

La phase d'étude post-fouille et de rédaction du rapport d'opération sera d'une durée au moins équivalente à celle du terrain. L'équipe qui en sera chargée sera composée du responsable, d'un spécialiste PAO/DAO et des techniciens et spécialistes intervenant sur les études de mobilier ou environnementales. D'une manière générale, le responsable de l'opération s'entourera de toutes les compétences extérieures à son équipe qui pourront l'aider dans ses choix méthodologiques et ses interprétations. L'opérateur devra garantir son engagement à mettre en place les moyens adaptés pour assurer tout au long de l'opération, et notamment en phase d'étude, la disponibilité des spécialistes nécessaires à la tenue des objectifs prescrits, ainsi que les moyens de réaliser les analyses (datations radiocarbone, sédimentologie, anthracologie, carpologie, etc.) nécessaires à la tenue des objectifs prescrits. Il devra garantir la disponibilité tout au long de l'opération des moyens nécessaires pour conduire ces travaux et analyses dès lors qu'ils seront nécessaires à la

tenue des objectifs scientifiques de l'opération.

L'opérateur devra également prévoir et décrire les moyens nécessaires pour assurer les travaux de mise en état pour étude et conservation préventive des mobiliers fragiles (notamment traitement d'urgence, prélèvement, radiographie... pour le mobilier métallique). Le ou les lieux de garde des mobiliers archéologiques et données documentaires issus de la fouille jusqu'à leur remise à l'État lors de la remise du rapport d'opération, seront précisés dans le projet d'opération et tout mouvement sera notifié à l'État pour lui permettre d'assurer dans les meilleures conditions le contrôle prévu par la réglementation en vigueur.

L'utilisation d'un détecteur de métaux pourrait être nécessaire pour récolter le petit mobilier métallique issu des différentes fosses. Le responsable scientifique devra demander l'autorisation de l'utiliser au SRA Normandie.

Le responsable scientifique informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui fera également part des découvertes d'intérêt majeur et prendra les mesures conservatoires nécessaires.

Responsable scientifique

L'opérateur devra être titulaire d'un agrément pour les périodes protohistorique et antique.

L'intervention sera dirigée par un(e) responsable scientifique spécialiste de l'Antiquité disposant d'une bonne expérience de terrain en milieu rural et de publications attestant de ses compétences scientifiques. La présence effective du responsable scientifique sera requise pendant la totalité de l'opération de terrain et de post-fouille. Le responsable scientifique informera de manière régulière, par courrier ou messagerie électronique, le conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération et de l'adéquation des moyens mis en œuvre pour la fouille préventive (travaux de terrain et phase d'exploitation des données). Il prendra toutes les mesures conservatoires qui s'imposent pour le mobilier archéologique mis au jour.

Il devra informer immédiatement le Conservateur régional de l'archéologie de toute découverte archéologique immobilière ou mobilière d'intérêt majeur et prendre les mesures conservatoires nécessaires.

Composition indicative de l'équipe

Sur le terrain, outre le responsable scientifique, l'équipe sera composée de plusieurs techniciens, dont le nombre et les éventuelles responsabilités devront être précisées dans le projet d'intervention.

Pour le contexte funéraire protohistorique, le responsable scientifique sera assisté par un adjoint ayant une expérience dans l'exploitation de ces potentiels.

L'intervention ponctuelle d'un topographe doit être prévue. Celle d'un géomorphologue n'est pas indispensable compte tenu du contexte géomorphologique et de la topographie des lieux si le responsable scientifique dispose d'un minimum de connaissances en la matière.



Rapport d'opération : contenu et délai prévisionnel de remise

A l'issue de cette opération de fouille sera remis un rapport décrivant la nature, l'extension et les caractéristiques de l'occupation. Il intégrera les données du diagnostic. Les relevés graphiques devront être localisés sur un plan et une restitution de la cote d'apparition des vestiges et niveaux ainsi que l'épaisseur des terres décapées devront être figurés. Les limites de fouille devront être géolocalisées précisément sur un fonds cadastral à une échelle lisible. Les mobiliers seront exploités et présentés par contexte, la présentation étant appuyée sur des tableaux de comptage et des planches de dessin aux normes en vigueur. En fonction des contextes et ensembles clos mis au jour, seront précisées la chronologie relative des différentes structures et leur insertion en termes de datation. La synthèse devra inclure des comparaisons régionales et extra-régionales ainsi qu'une bibliographie détaillée. L'ensemble du mobilier et des prélèvements mis au jour fera l'objet d'un inventaire précis (nature, condition de prélèvements, état de conservation, travaux de stabilisation ou de restauration à prévoir, analyse complémentaire à mettre en œuvre, etc.). La documentation de fouille sera indexée.

Le rapport de fouille devra être rédigé en français ainsi que l'ensemble de la documentation constituée lors de l'opération archéologique. Il sera remis au format A4 papier, documents pliés inclus, en 8 exemplaires, dont un non relié, et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique. Il devra comporter tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques, notamment une présentation synthétique, avec mise en perspective des résultats de l'opération, notamment par rapport aux problématiques actuelles concernant les occupations rurales du Haut-Empire dans le nord de la France. La documentation scientifique et le mobilier issus de l'opération archéologique seront remis à la DRAC SRA conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques.

Le rapport final d'opération devra être remis au maximum **24 mois** après la fin de l'opération sur le terrain.

Thierry Lepert,
Laurence Eloy-Epailly,
le 13 juin 2017.

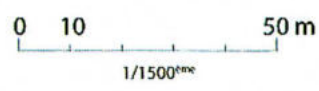
-  assiette foncière de la prescription de fouille
-  zone à décaper intégralement

Thierry Lepert, le 6 juin 2017



-  Haut Moyen-Âge?
-  II-III^{ème} ap. J.-C.
-  II- 1^{ère} moitié III^{ème} ap. J.-C.
-  gallo-romain (sans précision)
-  La Tène C/D
-  Protohistoire (sans précision)

Y=8217.700
X=1547.800



PROJET SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Projet de fouille archéologique préventive 28-2017-392
LE NEUBOURG - "Collège Pierre Corneille"
Juin 2017

Fouille archéologique
LE NEUBOURG (27)
"Collège Pierre CORNEILLE"

Projet scientifique d'intervention

Arrêté n° 28-2017-392

24



SOMMAIRE

1. REFERENCES	- 3 -
2. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE	- 4 -
2.1. Description du projet d'aménagement.....	4
2.2. Contexte naturel.....	4
2.3. L'environnement archéologique.....	4
2.4. Connaissance du site à l'issue du diagnostic.....	4
2.5. Etat de conservation du site.....	5
2.6. Problématiques scientifiques.....	5
3. METHODOLOGIE ET TECHNIQUES ENVISAGEES.....	- 6 -
3.1. Préparation.....	5
3.2. Phase terrain.....	5
Décapage.....	6
Fouille.....	6
Topographie et identification des structures.....	6
Méthodes de fouille	6
Enregistrement des données.....	6
Traitement des mobiliers.....	6
Prélèvements et analyses	7
Etudes paléo-environnementales.....	7
Datations archéomagnétiques	7
Datations radiocarbones.....	8
Mode d'enregistrement, relevés et rendu.....	8
Rebouchage.....	8
3.3. Phase d'étude (post-fouille).....	9
Traitement des minutes.....	9
Traitement des mobiliers.....	9
Études de mobiliers	9
Études des écofacts	9
Analyses diverses	9
3.4. Rapport de fin d'opération.....	10
Constitution du rapport (aspects réglementaires)	10
Contenus scientifiques du rapport.....	12
Nombre d'exemplaires.....	12
Délais de remise du rapport.....	12
Destination de la documentation de fouille.....	12
4. FICHE RECAPITULATIVE	- 15 -

Projet de fouille archéologique préventive 28-2017-392
 LE NEUBOURG - "Collège Pierre Corneille"
 Juin 2017

1. Références

<u>Projet :</u>	Construction d'un collège et de ses voies d'accès
<u>Commune(s) :</u>	Le Neubourg
<u>Lieu-dit :</u>	Collège Pierre Corneille
<u>Références cadastrales :</u>	AN 102p
<u>Occupation du sol :</u>	Cultures
<u>Propriétaire :</u>	Département de l'Eure
<u>Aménageur :</u>	Département de l'Eure Délégation ressources et pilotage Direction du patrimoine et de la logistique Pôle construction et programmation Hôtel du département Boulevard Georges Chauvin 27021 EVREUX cedex
<u>Rapport de diagnostic :</u>	MADE – M. HUET
<u>Emprise de la prescription :</u>	22 600 m ²
<u>Prescription de fouille :</u>	28-2017-392
<u>Suivi administratif :</u>	Thierry LEPERT
<u>Cahier des charges scientifique :</u>	Laurence ELOY-EPAILLY et Thierry LEPERT
<u>Opérateur :</u>	Département de l'Eure Mission archéologique départementale de l'Eure 8, rue des thermes – 27930 Le Vieil-Evreux Tél. : 02.32.31.93.72 – Fax : 02.32.29.86.56 Courriel : antide.viand@eure.fr

26

Opérateur agréé pour la réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive, la Mission Archéologique Départementale de l'Eure (MADE) intervient à l'échelle de la Normandie. Elle est particulièrement investie sur le secteur d'Evreux et s'appuie sur une connaissance très fine de ce territoire. En effet, outre les nombreuses opérations archéologiques qu'elle y a conduites, la MADE assure la recherche scientifique et la maîtrise d'ouvrage du site de GISACUM au Vieil-Evreux.

Parallèlement, le développement d'un Système d'Information Géographique (SIG) intégrant l'ensemble de la documentation disponible lui permet de disposer d'un puissant outil d'analyse et de prospective. Opérateur de collectivité territoriale, la MADE maîtrise ainsi l'ensemble de la chaîne opératoire de l'archéologie, depuis l'accompagnement de projets émergents jusqu'à la valorisation des résultats auprès des publics.

A cet effet, l'équipe d'animation de la MADE propose tous les ans une exposition temporaire dédiée à l'archéologie et aux territoires. Dans ce cadre, les résultats des opérations d'archéologie préventive trouvent naturellement leur place.

2. Contexte et problématique scientifique

2.1 Description du projet d'aménagement

Le projet de fouille fait suite au diagnostic réalisé par Marion Huet (MADE) en avril 2017, suite à une demande volontaire déposée par le Département de l'Eure auprès du Service régional de l'archéologie de Haute-Normandie.

D'après le cahier des charges scientifiques, la surface à décaper et à traiter est estimée à environ 19 100 m² au sein d'une assiette foncière prescrite d'environ 22 600 m².

2.2 Contexte naturel

Le projet se situe sur la commune du Neubourg, en périphérie sud du bourg actuel, sur le plateau éponyme. Le terrain, qui ne présente aucun accident topographique significatif, est constitué de dépôts lœssiques pédogénésés.

Ceux-ci sont intégralement conservés, ce qui suppose des terrassements à une profondeur moyenne de 0,6 à 0,7 m pour une bonne lisibilité des vestiges et structures fossoyés. Cette profondeur correspond au niveau d'apparition de l'horizon Bt (limon argileux orangé), dans lequel le comblement des structures est, classiquement, le plus nettement perceptible.

2.3 L'environnement archéologique

Si cette zone du plateau est connue pour la densité de son patrimoine archéologique, les environs immédiats de la parcelle étudiée n'avaient jusqu'alors livré aucune trace d'occupation significative. Les périodes les plus anciennes sont actuellement très peu attestées sur le territoire de la commune et dans les environs. Seules des découvertes ponctuelles de mobilier attestent une présence humaine au cours des périodes paléolithique et néolithique. Les frémissements d'une colonisation du plateau sont perceptibles à compter de la fin de l'âge du Bronze, et sont suivis, au second âge du Fer d'un essor notable des occupations. C'est ce qui ressort notamment de la fouille réalisée en 2008 par l'Inrap au Bout du Val (commune de Crosville-la-Vieille), à moins de 2 km de distance.

L'Antiquité est mieux représentée, encore qu'aucun site véritablement structuré ne soit à ce jour connu dans ce secteur. De nombreuses découvertes de mobilier sont en effet signalées sur la commune et aux alentours, sans pour autant être toujours bien localisées ni bien caractérisées. La tradition érudite restitue cependant l'existence d'un *vicus* antique à l'emplacement du centre-bourg actuel, mais sans réelle preuve archéologique. Le site occupe néanmoins une position remarquable, à seulement 6 km au nord d'un axe antique majeur reliant Evreux (*Mediolanum Aulercorum*) à Lisieux (*Noviomagus*).

Les périodes médiévale et moderne sont sans doute les mieux représentées sur le secteur. Ce constat doit cependant être fortement nuancé car le corpus des sites correspondant est essentiellement constitué d'édifices religieux toujours debout à l'heure actuelle.

2.4 Connaissance du site à l'issue du diagnostic

Le diagnostic a livré les traces d'une occupation protohistorique principalement matérialisée par la présence d'un enclos circulaire d'environ 11 m de diamètre. La présence mitoyenne de quelques incinérations en pleine terre, ainsi que la morphologie de la structure elle-même, incitent à y reconnaître une probable fonction funéraire. Cette occupation semble accompagnée, sans qu'il soit possible de déterminer quelque lien chronologique que ce soit, d'un réseau de fossés correspondant sans doute à un découpage parcellaire qui reste à caractériser. Ces éléments fossoyés se développent à l'ouest et au sud de l'emprise, tandis que la zone funéraire semble plus précisément localisée le long de la limite méridionale de la parcelle.

Dans la partie centrale de l'emprise, un bâtiment de plan quadrangulaire, presque carré, a été identifié. Bâti sur des solins en silex, il comporte en son centre une structure emboîtée laissant croire à l'existence d'un temple de plan centré du type « *fanum* ». En l'état actuel de la documentation, d'autres interprétations (notamment funéraire) peuvent cependant être examinées. Joutant ce bâtiment, une large

fosse polylobée suggère une activité d'extraction de matériaux lœssiques, sans doute en lien avec la construction d'édifices. A cela s'ajoute un réseau fossoyé assez complexe, et manifestement diachronique, dont l'évolution pose encore de nombreuses questions.

Enfin, à l'extrémité nord de la parcelle, quelques indices d'une occupation alto-médiévale ont été mis en évidence. Cette occupation pourrait avoir comporté des structures de combustion (fours ?), dont les traces ont été reconnues dans la tranchée 1 (structures 2 et 3).

En résumé, les occupations mises au jour lors du diagnostic, couvrent une large période s'étendant potentiellement de l'âge du Bronze jusqu'au haut Moyen Age. Cependant, quelle que soit la période considérée, la caractérisation fonctionnelle des occupations demeure aujourd'hui encore sujette à interrogations.

2.5 Etat de conservation du site

À l'issue du diagnostic, toutes les tranchées ont été rebouchées et sommairement compactées. Des protections minimales, sous la forme de bâches ou de géotextile, ont préalablement été disposées sur les vestiges les plus « sensibles », tels que l'enclos circulaire protohistorique et le bâtiment antique. Une partie des autres structures qui avaient été mises au jour a été sondée soit manuellement, soit mécaniquement, pour faire l'objet d'observations plus précises et ont été rebouchées sans protection particulière.

2.6 Problématiques scientifiques

Plusieurs occupations ou indices d'occupation chronologiquement distincts ayant été repérés, les problématiques sont de fait multiples. Nous nous attacherons en premier lieu à l'étude du secteur funéraire protohistorique. La fouille de l'enclos circulaire devra permettre de caractériser au mieux les aménagements ayant été mis en œuvre pour proposer une restitution de l'architecture du monument funéraire.

Sous réserve de la présence de sépultures en quantité suffisante, mais aussi dans l'éventualité d'autres monuments funéraires, cette intervention permettra d'aborder la dynamique de constitution de l'ensemble. Celle-ci est en effet susceptible de s'exprimer sur un plan topographique, traduite alors par des regroupements et/ou des concentrations de sépultures formant autant de groupes. Par ailleurs, la datation des sépultures permettrait de définir les rythmes et modalités d'extension de l'espace funéraire. Les phénomènes d'accrétion autour des monuments ou dans la masse tumulaire ne seront observables que partiellement, du fait d'une conservation différentielle des vestiges. Toutefois, une analyse fine du comblement des fossés des monuments pourra permettre d'évoquer la présence initiale des tombes dans la partie saillante du tertre.

D'une manière générale, ce secteur devrait apporter de précieuses informations sur l'occupation ancienne de ce secteur du plateau. Ces informations seront analysées à la lumière des données déjà disponibles localement pour offrir une réflexion élargie l'occupation des plateaux à l'âge du Bronze.

Un soin identique sera apporté à l'étude du bâtiment gallo-romain pour tenter d'en proposer une restitution structurelle. Comme évoqué précédemment, l'occupation antique du secteur est, à l'heure actuelle, très mal connue. Cette fouille aura donc pour objectif, outre la datation affinée des structures, de mieux caractériser les formes et les fonctions de l'occupation et, si possible, de l'inscrire dans un contexte plus large. Dans cette perspective, les éventuels vestiges relevant de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age, feront l'objet d'une attention particulière afin d'éclairer les dernières évolutions de l'occupation antique. *In fine*, les données collectées permettront d'inscrire ce site dans un contexte régional plus étendu et nourrir les problématiques de la recherche actuelle notamment quant à la dynamique des occupations rurales du Haut-Empire.

Dans tous les cas, nous porterons une attention particulière au phasage des différentes structures, et notamment des réseaux fossoyés qui, à l'heure actuelle, apparaissent diachroniques. Cette approche de terrain sera complétée, dans le cadre de la post-fouille, par l'établissement de datations sur la base soit des études de mobilier, soit de datations absolues (radio-carbones et / ou archéomagnétiques), qui permettront de préciser le cadre chronologique des différentes occupations. Une approche paléo-environnementale permettra également de mieux cerner les modalités de développement de ces différentes occupations.

3. Méthodologie et techniques envisagées

3.1 Préparation

La phase de préparation, à compter de la réception de l'autorisation de fouille, permettra au responsable de l'opération de réaliser un examen approfondi du contexte archéologique, historique et géomorphologique des lieux.

Cette préparation verra également l'installation des éléments du chantier, incluant notamment une base-vie complète et un éventuel raccordement électrique. L'ensemble du site sera clôturé au moyen de barrières Héras. Cette clôture délimitera aussi bien la zone de fouille à proprement parler, que la base-vie et l'emplacement du stockage des terres.

3.2 Phase terrain

Décapage

Sur une surface de 19100m², le décapage sera mis en œuvre jusqu'au niveau de lisibilité optimale des structures, soit une profondeur de l'ordre de 0,6 à 0,7 m en moyenne. Les décapages seront réalisés au moyen d'une pelle mécanique à chenilles de 24 tonnes, équipée d'un godet de curage orientable de 2 m de large et travaillant en rétro. Les sédiments extraits seront triés pour pouvoir stocker séparément la terre végétale et les niveaux sous-jacents. Ceux-ci seront décapés par petites passes successives jusqu'à atteindre le niveau de lecture des vestiges, sous la surveillance constante des archéologues.

Dans l'emprise prescrite, deux zones auront préalablement été délimités autour des vestiges de l'enclos circulaire protohistorique et du bâtiment antique. A ces emplacements, les terrassements se limiteront à l'épaisseur de la terre végétale pour permettre une approche manuelle plus fine des niveaux en place. La même procédure serait bien entendu appliquée si d'autres structures de ce type (bâtiment ou enclos) étaient présentes sur le site.

Le volume total des sédiments terrassés est estimé à environ 13 000 m³, soit environ 18 000m³ si l'on tient compte du foisonnement. Les terres seront transportées vers leur lieu de stockage au moyen de tracto-bennes. Les déblais seront entreposés en merlons séparés à l'est de l'emprise décapée, mais dans l'assiette foncière de la prescription de fouille. Cette surface n'étant pas suffisante, il sera nécessaire de traiter rapidement, à la suite du décapage, une zone étendue dans l'angle nord-est de la fouille pour pouvoir disposer d'une surface de stockage plus importante.

Les chauffeurs d'engins présenteront l'expérience et la qualification nécessaires, dans le domaine archéologique, à la bonne marche du chantier.

Fouille

Topographie et identification des structures :

Un nettoyage systématique des structures mises au jour ainsi que de leurs abords sera effectué à l'avancement du décapage. Parallèlement, chacune d'entre elles fera l'objet d'un marquage au sol à l'aide d'une bombe de peinture à haute visibilité et/ou de l'implantation ferme d'une étiquette non dégradable sur laquelle figure le numéro de fait archéologique. L'enregistrement du fait se fera immédiatement sous la forme d'un court inventaire et d'une ou plusieurs photographies. Les vestiges les plus sensibles nécessiteront la mise en place d'une protection physique.

Deux clous placés de part et d'autre de chacune des structures serviront d'axe à la coupe stratigraphique et de repère altimétrique. Ils seront systématiquement relevés en topographie. Les premiers relevés topographiques seront effectués dès la phase de décapage afin d'engager rapidement une réflexion sur l'organisation spatiale et procéder aux choix par priorités. Des relevés complémentaires seront ensuite réalisés tout au long du chantier, suivant l'avancement des travaux. Ils seront effectués par le topographe de la Made, au moyen d'un tachéomètre ou d'un GPS dont la correction instantanée autorise une précision centimétrique.

Méthodes de fouille :

- Les structures en creux non linéaires seront fouillées par moitié manuellement et pourront être ensuite, selon la densité du mobilier présent ou la complexité des comblements reconnus, intégralement purgées mécaniquement afin de recueillir du mobilier. Dans le cas de comblements comportant plusieurs unités stratigraphiques, le mobilier de chacune de ces unités sera bien sûr individualisé ;
- Les structures en creux linéaires feront l'objet de sondages manuels et/ou mécaniques pour les caractériser sur un plan fonctionnel et autoriser leur mise en phase. Ces sondages permettront également de reconnaître leur profil, leur sens de pente et leur comblement, afin de mieux caractériser leur fonction. Ils seront enfin totalement purgés pour en recueillir l'ensemble du mobilier ;
- Les structures de grandes dimensions pourront faire l'objet d'une fouille manuelle en quarts opposés et d'une vidange intégrale à l'aide de moyens mécaniques ;
- Enclos circulaire protohistorique : une emprise élargie sera préalablement délimitée à son emplacement. La fouille de cet enclos se fera sous la responsabilité conjointe de Marion HUET, responsable de secteur à la MADE, et de Julie HERNOT, anthropologue ayant déjà travaillé dans la région sur des aménagements similaires et de même époque (CV joint). Vincent DARTOIS, spécialiste des Ages des métaux à la MADE, sera également convié à participer à l'exploitation des données.
 - Le décapage y sera limité à la seule terre végétale, et sera suivi d'un nettoyage manuel ;
 - Une banquette témoin d'une cinquantaine de centimètres de large sera laissée en place sur le diamètre de l'enclos, de façon à laisser apparaître en coupe une éventuelle structure centrale ;
 - Ce dispositif permettra la réalisation d'études micromorphologiques sur le cœur du monument, son fossé et les abords intérieur et extérieur de ce dernier. Le but de cette approche particulièrement fine est de pouvoir mettre en évidence la présence de superstructures aujourd'hui très arasées ;
 - Le fossé fera ensuite l'objet de sondages manuels disposés de façon radiale et à intervalles réguliers ;
 - Les charbons présents dans le comblement seront systématiquement prélevés pour fournir des datations radiocarbones ;
 - Dans chaque sondage, un prélèvement de sédiment sera réalisé dans les niveaux bas pour procéder à des tests palynologiques et carpologiques, tandis que l'ensemble des matériaux sera examiné et quantifié pour estimer par exemple le volume d'un éventuel tertre ;
 - La dynamique de comblement du fossé sera examinée grâce au relevé systématique des coupes, afin de vérifier l'hypothèse de la présence d'un talus associé ;
 - L'intégralité du fossé sera finalement fouillé manuellement pour collecter l'ensemble du mobilier ;
 - Des relevés photogrammétriques seront réalisés à différents stades de la fouille pour dresser un plan précis de structures mises au jour ;
 -
- Incinérations : les incinérations seront soit fouillées sur place, soit prélevées pour être fouillées en laboratoire. Ce travail se fera sous la conduite de Julie Hernot, anthropologue recrutée par la MADE et familière des contextes régionaux pour l'âge du Bronze. La fouille se fera par passe successive avec tamisage systématique et repérage en plan des inclusions diverses. Le traitement anthropologique et l'étude de ces incinérations sera ensuite réalisé selon les normes en vigueur dans ce domaine.

- Bâtiment antique : une emprise élargie sera préalablement délimitée à son emplacement.
 - Le décapage y sera limité à la seule terre végétale, et sera suivi d'un nettoyage manuel ;
 - Une banquette témoin d'une cinquantaine de centimètres de large sera laissée dans l'axe du bâtiment pour pouvoir en relever une coupe complète ;
 - Après le nettoyage, les composantes du bâtiment (solins, radiers, ...) feront l'objet de sondages manuels avant d'être totalement purgés à l'issue de la fouille ;
 - Des relevés photogrammétriques seront réalisés à différents stades de la fouille pour dresser un plan précis de structures mises au jour.

Enregistrement des données :

L'ensemble des vestiges fera l'objet :

- d'un inventaire des faits et des unités stratigraphiques,
- d'un relevé topographique dans le système Lambert – IGN 93 et NGF 69,
- d'un enregistrement photographique raisonné,
- d'un relevé en plan et en coupe à l'échelle 1/10° ou 1/20° selon leurs dimensions,
- d'un éventuel relevé photogrammétrique (notamment pour l'enclos circulaire protohistorique et le bâtiment antique).

Des relevés ponctuels de la stratigraphie naturelle seront effectués sous la forme de coupes de principe (logs).

Traitement des mobiliers :

Les mobiliers seront prélevés par unités stratigraphiques et conditionnés par matériaux dans des contenants adaptés où figurent les références du site, du fait et de l'unité stratigraphique.

Ils seront traités, dans la mesure du possible, au fur-et-à-mesure de l'avancement de l'opération sur le terrain. Pour ce faire, Stéphanie Zeller, adjointe à la régie des collections, sera présente sur le terrain tout au long de l'opération. Elle assurera le suivi immédiat du mobilier (lavage, conditionnement et premier inventaire) pour permettre ensuite un traitement rapide des opérations de post-fouille.

31

Prélèvements et analyses :

En tant que service du Département de l'Eure et opérateur public, la MADE est soumise aux règles de la commande publique. De fait, si des prestations d'analyses ou d'études spécialisées devaient être externalisées, elles feraient l'objet de consultations spécifiques.

A ce stade du dossier, la raison sociale des prestataires ne saurait donc être précisée. En tout état de cause, la MADE ne fait appel qu'à des partenaires dont les compétences sont reconnues, sous le contrôle des services de l'Etat.

Etudes paléo-environnementales

Si la nature des vestiges s'y prête, des prélèvements réalisés dans le comblement de structures closes et bien datées pourront faire l'objet d'études paléo-environnementales : carpologie, anthracologie, palynologie.

Dans tous les cas, les graines et charbons observés lors de la fouille seront collectés pour être étudiés. Ces études feront l'objet d'une concertation préalable avec le Service régional de l'archéologie. Chaque prélèvement fera l'objet d'un enregistrement précisant sa nature, sa masse ou son volume, son mode de conditionnement et sa destination. La MADE ne disposant pas des compétences internes pour prendre en charge ces analyses, le recours à un prestataire externe s'imposera. Au regard des règles de la commande publique, une consultation sera alors mise en œuvre pour retenir le laboratoire proposant la meilleure offre.

S'il n'est pas à ce stade possible de préciser la raison sociale du prestataire, il convient néanmoins de souligner que la MADE fait régulièrement appel aux services du CRAVO (Centre de Recherches Archéologiques de la Vallée de l'Oise) pour ce type d'analyses.

Il sera également probablement utile de mettre en place une approche géoarchéologique. Pour ce faire, la MADE sollicite régulièrement les services de Quentin Borderie (CD 28), dans le respect des règles de la commande publique.

Datations archéomagnétiques

Dans le cas où des fours bien conservés seraient mis au jour, un minimum de deux datations archéomagnétiques sera réalisé.

La MADE ne disposant pas des compétences internes pour prendre en charge ces analyses, le recours à un prestataire externe s'imposera. Au regard des règles de la commande publique, une consultation sera alors mise en œuvre. S'il n'est pas à ce stade possible de préciser la raison sociale du prestataire, il convient néanmoins de souligner que la MADE fait régulièrement appel aux services de l'Inrap pour ce type d'analyses, comme en témoignent notamment les fouilles conduites aux Andelys (2013) et plus récemment à Dardez (2016).

L'archéomagnétisme repose sur deux phénomènes qui sont d'une part, l'existence d'un champ magnétique terrestre variable dans le temps en direction et en intensité et d'autre part, la propriété des oxydes de fer, présents en plus ou moins grande quantité dans les argiles, d'acquies au cours d'un refroidissement consécutif à un chauffage une aimantation persistante dite thermo-rémanente, de même direction que le champ magnétique environnant et d'intensité proportionnelle à celui-ci.

Grâce à une courbe de référence des variations directionnelles du champ magnétique terrestre disponible en France pour les vingt et un derniers siècles, des datations peuvent être établies. En effet, une datation archéomagnétique est obtenue quand une direction archéomagnétique déterminée à partir d'une structure de combustion d'âge inconnu est compatible avec un certain seuil (généralement à 95 %) avec un ou plusieurs segments de la courbe de référence.

Datations radiocarbone

32

La MADE prévoit en outre, et conformément au cahier des charges, la réalisation de quatre datations radiocarbone pour pallier l'absence éventuelle de mobilier datant.

La MADE ne disposant pas des compétences internes pour prendre en charge ces analyses, le recours à un prestataire externe s'imposera. Au regard des règles de la commande publique, une consultation sera alors mise en œuvre pour retenir le laboratoire proposant la meilleure offre.

Mode d'enregistrement, relevés et rendu

Les données de l'inventaire seront consignées dans un cahier d'inventaire au format papier puis saisies dans une base de données Excel, dans un souci d'inter-opérabilité. Les relevés seront quant à eux effectués sur calque polyester puis numérisés pour être traités en D.A.O.

Rebouchage

Aucun rebouchage n'est prévu à l'issue de la fouille.

Les clôtures de chantier seront démontées et évacuées à l'issue de la fouille.

3.3 Phase d'étude

Traitement des minutes

Le début de la phase d'étude sera consacré au traitement des données brutes issues du terrain. On procédera ainsi à la numérisation des relevés, à l'informatisation de l'inventaire de terrain et au traitement graphique informatisé des relevés (D.A.O.).

Traitement des mobiliers

Les mobiliers, sauf impératifs liés à la conservation préventive, seront lavés, séchés, triés et conditionnés au fur-et-à-mesure de l'avancement de l'opération. Ils feront l'objet de mesures préventives propres à permettre leur étude et leur conservation pérenne.

Les objets métalliques seront conservés selon les normes en vigueur, en dessous de 40 % d'humidité relative, à température constante. Selon leur intérêt scientifique et patrimonial, ils feront l'objet de traitement de stabilisation de la corrosion et seront radiographiés.

Etudes spécialisées

Les études spécialisées, couvrant des domaines différents, ont vocation à répondre aux problématiques scientifiques réunies au sein du cahier des charges. On distinguera les analyses et datations en laboratoire (déjà décrites *supra*), des études de mobiliers à proprement parler.

- Études de mobiliers :

Les études se concentreront principalement sur les mobiliers céramiques, étant entendu que cette catégorie d'artefacts semble constituer l'essentiel des mobiliers présents sur le site. Inventaires, dessins et étude céramologique seront réalisés par Delphine Théolas (MADE).

Dans le cas de découvertes de petit mobilier, inventaire et étude seront confiés à Stéphanie Zeller (MADE). Les monnaies qui pourraient être découvertes seront étudiées par Pierre Wech (MADE).

- Études des écofacts :

Le diagnostic n'a livré aucun reste osseux. Ceci s'explique sans doute en grande partie par l'acidité des sédiments qui ne permet pas la conservation optimale de ce type de matériau. Le cas échéant, une étude archéozoologique sera malgré tout réalisée et intégrera, outre les déterminations classiques, les âges d'abattage. Elle visera à préciser les modalités de production (élevage, abattage, etc) ainsi qu'à préciser les modes de consommation. Le produit de ces observations sera mis en perspectives avec les référentiels régionaux, pour chacune des périodes considérées.

- Études paléo-environnementales :

Le cas échéant, et comme mentionné ci-dessus, les restes anthracologiques et carpologiques pourront faire l'objet, après concertation avec le Service régional de l'archéologie, d'études spécifiques. De la même façon, nous envisagerons, selon la nature des vestiges et leur conservation, et en accord avec le Service régional de l'archéologie, de recourir à la micromorphologie pour le ou les monuments funéraires protohistoriques.

- Datations radiocarbone :

Comme mentionné dans le cahier des charges, et afin de compléter les datations relatives établies sur l'approche typo-chronologique des mobiliers (ou de compenser la rareté des éléments datant), des datations par le radiocarbone seront réalisées et confiées à un laboratoire spécialisé. La Mission archéologique prévoit la réalisation d'un minimum de quatre datations radiocarbone.

- Datations archéomagnétiques :

Projet de fouille archéologique préventive 28-2017-392
LE NEUBOURG - "Collège Pierre Corneille"
Juin 2017

Le cas échéant, des datations archéomagnétiques pourraient être réalisées sur les fours mis au jour. Sous réserve des résultats de la consultation qui serait alors engagée, elles pourraient être réalisées par Nicolas Warmé (INRAP).

- Financement des études et analyses :

Une provision pour analyses est constituée à hauteur de 20 000 €. Elle permettra d'étudier des vestiges dont la conservation n'est pas assurée à ce stade de l'étude.

Cette provision est principalement destinée à répondre aux besoins concernant l'étude des écofactes, les études et analyses paléo-environnementales et les datations radiocarbone. Le traitement des mobiliers se faisant pour l'essentiel en interne, aucune provision spécifique n'est prévue pour ce poste spécifique, au-delà des ressources humaines déjà proposées.

3.4. Rapport de fin d'opération

Constitution du rapport (aspects réglementaires)

Le rapport final d'opération sera constitué des trois sections réglementaires définies par l'arrêté du 27 septembre 2004.

Les données administratives seront regroupées tandis que les résultats seront clairement distingués de leur interprétation. En annexe figureront les inventaires de la totalité des données constituées à l'occasion de l'opération.

La constitution du document final adoptera ainsi la forme suivante :

Section 1 : Données administratives, techniques et scientifiques caractérisant l'opération

- sommaire ;
- fiche signalétique résumant les données administratives et techniques de l'opération ;
- localisation : région, département, commune, lieudit ou adresse ;
- code INSEE de la commune, numéro du site et/ou numéro de l'entité archéologique ;
- coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence ;
- références cadastrales actualisées : commune, année, section, parcelle, lieudit ;
- statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement ;
- propriétaire du terrain ;
- nature et références de l'opération : numéros de l'arrêté de prescription, de l'opération dans le système national d'information, de l'arrêté de désignation du responsable scientifique ;
- maître d'ouvrage des travaux ayant nécessité la prescription de fouille et nature de l'aménagement ;
- opérateur chargé de la réalisation de l'opération ;
- responsable scientifique de l'opération et organisme de rattachement ;
- dates d'intervention sur le terrain ;
- mots-clés des thésaurus « chronologie » et « interprétation » de la base de données nationale.
- générique détaillant tous les intervenants techniques, administratifs et financiers de l'opération ainsi que l'organigramme de l'équipe scientifique précisant les contributions respectives.
- notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération.
- fiche d'état du site renseigne sur les éléments du patrimoine archéologique conservés en place à l'issue de l'opération et signale l'extension connue ou supposée du site en surface et en profondeur ;
- documents cartographiques, dont un extrait de carte topographique au 1/250 000 et un au 1/25 000, précisant la localisation de l'opération ;
- extrait du cadastre sur lequel figurent l'emplacement et la géométrie de l'opération ;
- copie de l'arrêté de prescription contenant le cahier des charges ;
- copie du projet d'intervention approuvé ou autorisé par le préfet de région ;
- copie de l'arrêté de désignation du responsable scientifique ;
- copie de l'arrêté d'autorisation de fouille.

Projet de fouille archéologique préventive 28-2017-392
LE NEUBOURG - "Collège Pierre Corneille"
Juin 2017

Section 2 : Description détaillée de l'opération et des résultats.
Interprétations des résultats, remise en contexte archéologique et historique
Synthèse et conclusion générale

Etat des connaissances avant l'opération : contextes géologique, environnemental, archéologique et historique du site.

Stratégie et méthodes mises en œuvre : description de la démarche adoptée ainsi que des méthodes et techniques d'investigation (études documentaires et archivistiques ; méthodes de prospection, décapage, sondage ou fouille). Description des protocoles d'enregistrement et de traitement des données et des vestiges archéologiques, des prélèvements et de l'étude environnementale.

- volume et organisation des moyens humains et techniques mis en œuvre
- calendrier de réalisation,
- contraintes et difficultés éventuelles;
- études et analyses complémentaires en cours dont les résultats sont attendus.

Description archéologique : acquis de l'opération, analyse raisonnée des données constituées à cette occasion.
- Hiérarchisation progressive des données - faits, phases, périodes - en s'appuyant notamment sur l'analyse de la stratigraphie, des structures et du mobilier, et s'attache à identifier et à caractériser des ensembles archéologiques cohérents sur un plan spatial, fonctionnel et chronologique.

- études et analyses spécialisées, mises en corrélation avec les résultats des fouilles.

- Plans et relevés : plans masses figurant les données générales sur le chantier, relevés de détail, précisant les observations faites dans chaque zone d'intervention.

Ces documents, référencés par un code identifiant, seront légendés, situés géographiquement et fournis à un facteur d'échelle simple parfaitement lisible, complétés systématiquement d'un repère d'orientation et d'une échelle graphique.

36 - Les plans masses et relevés généraux portent la délimitation de toutes les zones ouvertes au cours de l'opération et la référence précise permettant l'identification, en emplacement, en profondeur et en géométrie, de tous les sondages, carottages et décapages réalisés, positifs ou négatifs.

Les limites et références cadastrales y sont reportées.

- Les plans et relevés de détail sont positionnés et référencés par rapport au plan d'ensemble. Ils sont raccordés au nivellement général du chantier et au système national de référence altimétrique. La stratigraphie, les structures et les principaux vestiges mobiliers et immobiliers rencontrés sont précisément figurés ainsi que la nature et l'altitude de la totalité des séries sédimentaires rencontrées, substrat géologique compris là où il est atteint.

Conclusion : principaux résultats et propositions d'interprétation des fonctions du site et des éventuelles phases de son occupation, en le replaçant dans un contexte régional.

- Synthèse des résultats de la fouille, corrélations avec des structures ou des sites similaires et interprétation culturelle des ensembles étudiés.

- Estimation de la représentativité des résultats sur un plan territorial, chronologique et fonctionnel.

Bibliographie (Normes Documents d'archéologie française)

Table des illustrations : ensemble des tableaux, dessins, photographies, plans et relevés, avec mention de leurs auteurs.

Projet de fouille archéologique préventive 28-2017-392
LE NEUBOURG - "Collège Pierre Corneille"
Juin 2017

Section 3: Inventaires techniques de la totalité des données constituées dans le cadre de l'opération

- Inventaire des unités stratigraphiques et des structures archéologiques, en précisant leurs relations ;
 - Inventaire technique et systématique du mobilier archéologique, ordonné par catégorie, par unité d'enregistrement et par parcelle cadastrale, sous forme de listes ou de tableaux.
 - Inventaire des prélèvements. La nature des échantillons, l'auteur et l'objectif des prélèvements sont clairement explicités. La copie des résultats d'expertise est fournie ;
- Inventaire des documents graphiques (plans, relevés, minutes, dessins), avec mention des auteurs et nature des supports ;
- Inventaire des documents photographiques et audiovisuels, avec mention des auteurs et nature des supports;
 - Inventaire des documents numériques ;
 - Inventaire de la documentation écrite (carnets et fiches d'enregistrement de terrain, correspondance).

Contenus scientifiques du rapport

Le document final détaillera les acquis de l'opération, en s'appuyant sur une analyse raisonnée des données, qu'il présentera de manière hiérarchisée. Il présentera une synthèse des résultats de la fouille et en proposera une interprétation aux plans culturel, chronologique et fonctionnel. L'ensemble sera mis en perspective avec les données recueillies à l'échelle locale, régionale ou interrégionale.

Nombre d'exemplaires

Le rapport sera réalisé en huit exemplaires, dont un non broché, et transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le rapport sera réalisé au format A4, paginé en totalité et en continu. Une version numérique, comportant le notice scientifique, sera également transmise, identique à la version papier. Afin de respecter les standards et les normes définis par le cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics, le format retenu sera le PDF. Les informations de la page de titre du rapport seront portées sur la jaquette du média.

Délais de remise du rapport

Le rapport sera remis dans un délai de maximum de 24 mois à compter de l'achèvement de la phase de terrain. Ce délai couvre la rédaction et le traitement des données, mais aussi le recours à des prestataires extérieurs et laboratoires spécialisés.

Destination de la documentation de fouille

Le matériel et la documentation associée seront conservés dans les locaux de la MADE.

4. Fiche récapitulative

Direction de l'opération

Le responsable proposé pour cette opération est **Pierre WECH**, spécialiste de l'Antiquité et familier des occupations rurales et des problématiques afférentes. **Marion HUET** assurera, en tant que responsable de secteur, la fouille et le traitement de l'espace funéraire protohistorique.

Moyens mis en œuvre pour la préparation

La fouille sera précédée de la mise en place d'une base-vie, dont l'emplacement devra être défini en accord avec l'aménageur. Le site sera en outre entièrement clôturé au moyen de barrières Heras.

Moyens mis en œuvre en phase terrain

La phase de décapage est estimée à 30 jours. Elle sera mise en œuvre au moyen de pelles mécaniques, sous la surveillance et la conduite d'archéologues expérimentés dans ce domaine.

À l'avancement, les niveaux de décapage et les vestiges seront nettoyés manuellement, marqués et inventoriés.

Les terres seront évacuées grâce à deux tracto-bennes et stockées à l'est de l'emprise décapée.

La phase de fouille sera menée conjointement à la phase de décapage et au-delà sur une durée totale de 2 mois pour le responsable, la responsable de secteur et une équipe constituée de 5 techniciens. Cette durée inclut la phase de décapage.

Le topographe disposera de 8 jours pour la réalisation des différents relevés.

Moyens mis en œuvre en phase d'étude

La phase d'étude est estimée à 3 mois.

Elle mobilisera une équipe de 3 à 4 personnes dont le responsable d'opération, la responsable de secteur et un à deux techniciens. A cette équipe s'adjoindra *a minima* un spécialiste de la céramique antique et alto-médiévale.

D'autres spécialistes pourront être sollicités selon les découvertes qui seraient faites (numismate, spécialiste du petit mobilier, ...).

Une provision de 20 000 euros HT est constituée pour financer les différentes analyses prévues par le cahier des charges scientifique et détaillées dans le présent projet.

Proposition de constitution de l'équipe et de répartition des tâches :

Agent	Poste	Attribution sur la fouille du Neubourg
WECH Pierre	<i>Responsable scientifique</i>	Encadrement, fouille, enregistrement, ...
HUET Marion	<i>Responsable de secteur</i>	Encadrement, fouille et traitement de l'enclos circulaire protohistorique
ZELLER Stéphanie	<i>Adjointe à la régie des collections</i>	Fouille, enregistrement, traitement du mobilier dès la phase terrain
HERNOT Julie	<i>Anthropologue</i>	Fouille, enregistrement, traitement des incinérations et de l'enclos circulaire
TOCQUEVILLE Laurent	<i>Technicien</i>	Fouille, enregistrement, photogrammétrie
GODERNE Morgane	<i>Technicienne</i>	Fouille, enregistrement
GRUMET Stéphanie	<i>Technicienne</i>	Fouille, enregistrement

ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SCIENTIFIQUE



Préfète de la Région Normandie

Arrêté n° 28-2017-472 portant désignation du responsable scientifique de la fouille d'archéologie préventive autorisée par arrêté n° 28-2017-471 du 10 juillet 2017

La Préfète,

VU le livre V du Code du patrimoine ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté n°. 28-2017-392 du 13 juin 2017 prescrivant la réalisation d'une fouille d'archéologie préventive ;

VU l'arrêté n°. 28-2017-471 du 10 juillet 2017 portant autorisation de la fouille d'archéologie préventive prescrite par l'arrêté susvisé.

ARRETE

Art. 1er. - M Pierre WECH est désigné responsable scientifique de l'opération de fouille archéologique préventive prescrite et autorisée par les arrêtés susvisés.

Art. 2. - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 10 juillet 2017

Pour la Préfète de la région Normandie
et par délégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie



Karim Gernigon

ARRÊTÉ D'AUTORISATION



Préfète de la Région Normandie

Arrêté n° 28-2017-471 autorisant
la réalisation de la fouille préventive
prescrite par l'arrêté 28-2017-392
du 13 juin 2017

La Préfète,

VU le livre V du Code du patrimoine ;

VU l'arrêté 28-2017-392 du 13/06/2017 prescrivant la réalisation d'une fouille d'archéologie préventive ;

VU le contrat référencé C 17.376, signé le 07/07/2017 entre l'opérateur dénommé Mission archéologique départementale de l'Eure et Département de l'Eure - Délégation aux investissements - Direction des routes et des transports - Pôle études et grands travaux, aménageur, relatif à la réalisation de l'opération de fouille préventive prescrite par l'arrêté susvisé ;

VU l'arrêté en date du 12/11/2012 portant agrément pour la réalisation de fouilles préventives de l'opérateur dénommé Mission archéologique départementale de l'Eure ;

CONSIDERANT que le projet de l'opérateur est conforme au cahier des charges scientifiques annexé à l'arrêté de prescription susvisé et qu'il convient donc d'autoriser la réalisation de l'opération concernée.

ARRETE

Art. 1. - L'aménageur dénommé Département de l'Eure - Délégation aux investissements Direction des routes et des transports - Pôle études et grands travaux est autorisé à procéder à la réalisation de l'opération de fouille archéologique préventive, conformément au contrat susvisé.

Art. 2. - L'opération de fouille archéologique préventive ne pourra être entreprise qu'après désignation du responsable scientifique, laquelle fera l'objet d'un arrêté distinct.

Art. 3. - L'opération de fouille archéologique préventive sera effectuée sous le contrôle du Conservateur régional de l'archéologie.

Art. 4. - L'opération de fouille archéologique préventive devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies en particulier par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 pour les opérations terrestres et le décret 90-277 du 28 mars 1990 et ses arrêtés d'application pour les opérations subaquatiques.

Art. 5. - Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le Conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

Art. 6. - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 10 juillet 2017

Pour la Préfète de la région Normandie
et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles

Jean-Paul OLLIVIER



Le directeur régional des affaires culturelles
par délégation
La directrice régionale adjointe
Diane de Rugy

ÉTAT DES CONNAISSANCES

1. GÉOGRAPHIE, TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

La zone étudiée se situe dans le département de l'Eure, sur la commune du Neubourg, au centre du plateau éponyme. Nous nous situons ici à peu près à mi-distance entre la vallée de l'Iton d'une part (à environ 15 km à l'est) et la vallée de la Risle d'autre part (environ 13 km à l'ouest). La commune et l'agglomération du Neubourg se développent dans le bassin-versant de la Risle, à l'emplacement de la tête d'un vallon sec globalement orienté sud-est / nord-ouest, lequel conflue avec le ruisseau du Bec puis la Risle. Actuellement, le cours d'eau pérenne le plus proche est justement le Bec, distant d'environ 12 km à vol d'oiseau (fig. 6).

D'un point de vue strictement topographique, la zone fouillée occupe une petite éminence entre deux légers thalwegs participant de cette tête de vallon. La topographie du site est relativement plane. Elle présente toutefois une très faible inclinaison (moins de 1 %) du sud-ouest vers le nord-est. L'altitude du terrain passe ainsi de 140,5 m NGF à l'ouest, à environ 139,25 m NGF à l'extrémité nord-est (fig. 7).

En termes de disponibilité de la ressource en eau souterraine, la position du site sur le plateau limite *de facto* les possibilités. Les données hydrogéologiques indiquent que le toit de la nappe phréatique, à l'heure actuelle, est à une altitude d'environ 100 m NGF, soit une profondeur d'une quarantaine de mètres (fig. 8)¹. On observera, sans en tirer de conclusion, que la zone fouillée se situe à l'emplacement d'un point haut identifié dans la nappe, ainsi que sur une ligne de partage des eaux souterraines. Sur le plateau, seules quelques

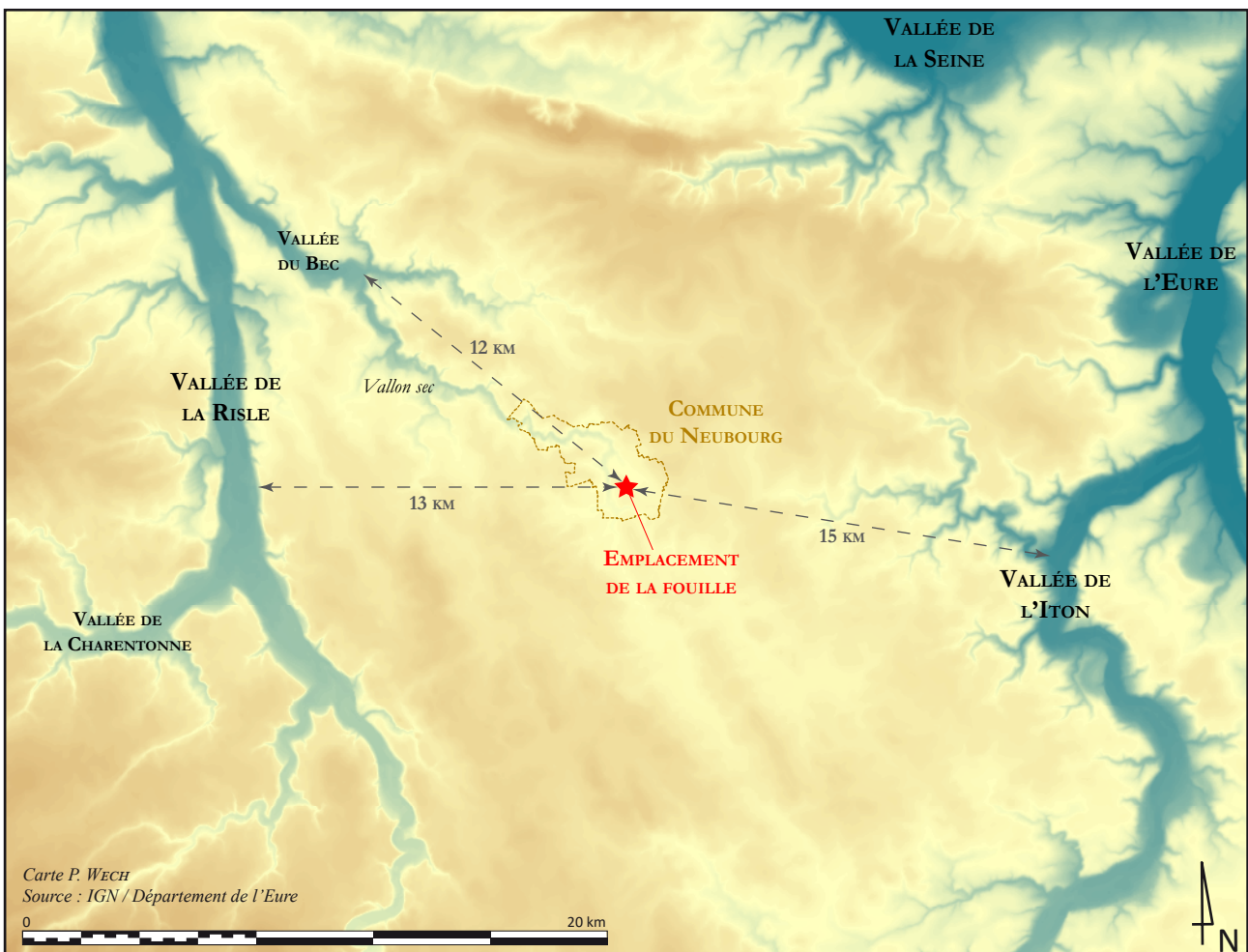


Figure 6 - La commune du Neubourg dans son contexte géographique, topographique et hydrographique

¹ Les données concernant les points d'eau, disponibles en ligne sur le site du BRGM, confirment cette estimation : www.inforterre.brgm.fr.



46 Figure 7 - Topographie de la parcelle avant la fouille

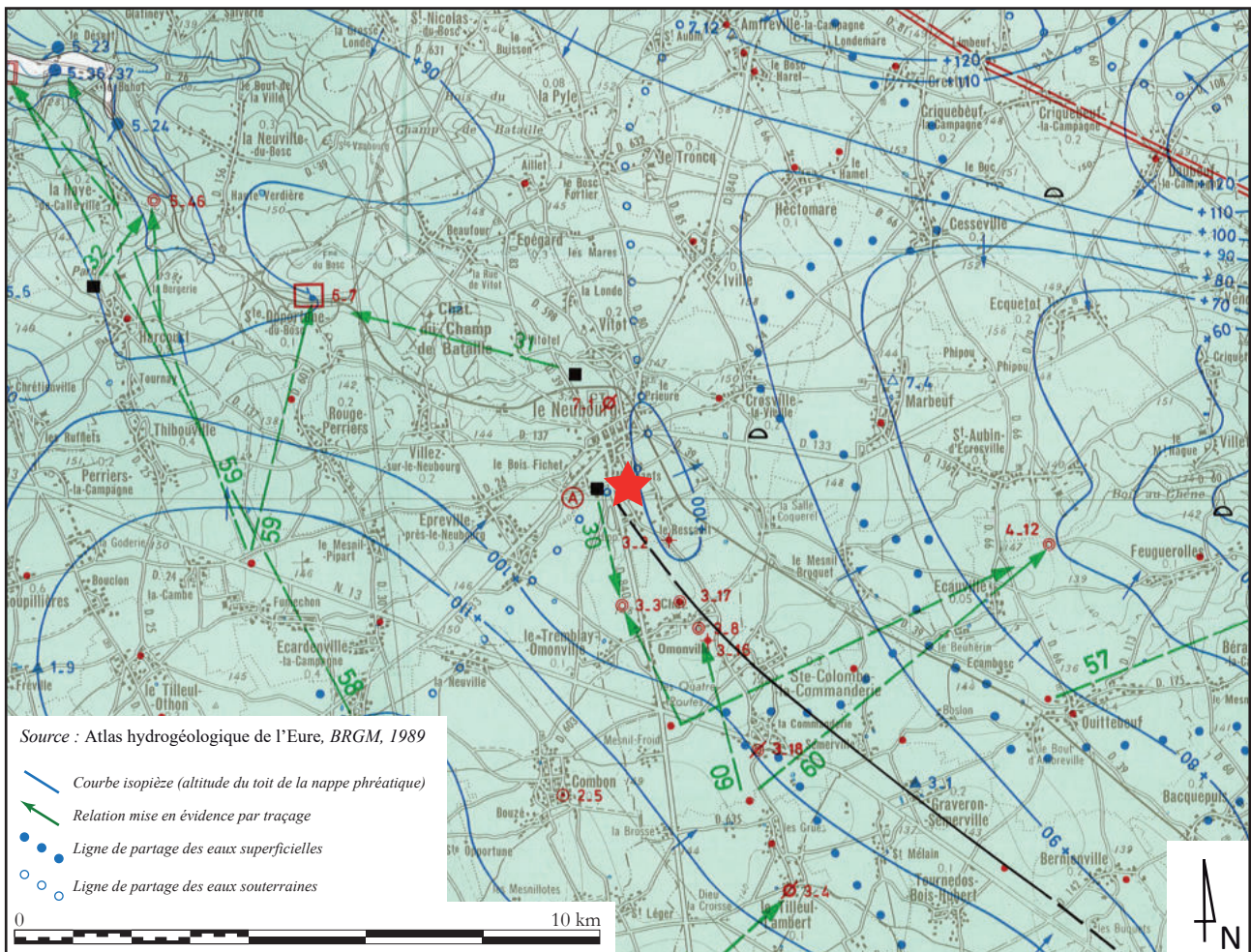


Figure 8 - Données hydrogéologiques disponibles sur le plateau du Neubourg

mares constituent aujourd'hui une ressource directement accessible, bien que la pluviométrie cumulée ne soit, contre toute attente, pas si élevée que l'on pourrait le penser².

2. GÉOLOGIE ET FORMATIONS SUPERFICIELLES

D'un point de vue géologique et géomorphologique, les données cartographiques³ indiquent que nous nous situons sur « un plateau de craie recouvert d'un épais manteau de formations résiduelles à silex et de limon »⁴. La fouille est précisément implantée sur une zone de formations résiduelles à silex (RS ; fig. 9), ainsi décrite :

« Ce terme d'acception très large désigne ce que les auteurs anciens ont distingué sous les noms de « argile à silex », « bief à silex » et « limon à silex ». Ces faciès variés, élaborés par des processus différents, s'imbriquent et passent insensiblement des uns aux autres, de sorte qu'une distinction cartogra-

phique ne serait pas valable, étant donné la rareté des affleurements.

Ces formations résiduelles à silex sont pour l'essentiel le résidu de la dissolution de la craie par suite de processus pédogénétiques sous le climat chaud et humide qui a régné durant la majeure partie du Tertiaire (biostasie).

A l'origine, c'est une éluvion contenant des silex entiers, une phase sableuse et des argiles kaoliniques résultant de la transformation de la montmorillonite de la craie. On ne connaît pas avec certitude de gisements de cette formation résiduelle à silex en cet état originel. En effet, à la fin du Tertiaire et durant le Quaternaire, le changement de climat a provoqué la disparition de la forêt (rhexistasie). D'autres phénomènes sont entrés en jeu, provoquant un remaniement et une remise en place des formations résiduelles à silex.

Une évolution karstique, due au creusement des vallées et à l'abaissement du niveau de base, a donné naissance à de nombreux puits de dissolution, profonds parfois de plusieurs dizaines de mètres, comblés au fur et à mesure par la formation à silex, entraînant souvent des restes de couches sédimentaires tertiaires.



Figure 9 - Localisation de la fouille dans son contexte géologique

2 Environ 650 mm/an près du Neubourg (*Atlas hydrogéologique de l'Eure*, p. 24, fig. 7).

3 Les terrains se situent à la jonction entre les cartes géologiques d'Elbeuf (XIX-12) et de Beaumont-le-Roger (XIX-13)

4 Notice de la Carte géologique 1 / 50 000^e, Elbeuf XIX-12, BRGM, p. 1.

Durant les glaciations quaternaires, l'établissement à différentes reprises d'un pergélisol a provoqué des phénomènes de cryoturbation et de solifluxion. Il s'est produit un brassage des formations résiduelles à silex, un mélange, soit intime, soit par grandes masses, avec les restes de sédiments tertiaires, un étalement et un nivellement de l'ensemble.

C'est cette évolution complexe qui explique les différents aspects présentés par les formations résiduelles à silex. Le plus souvent, c'est une masse non stratifiée de rognons de silex à cortex jaunâtre, plus ou moins jointifs, parfois brisés mais jamais émoussés, enrobés dans une matrice d'argile collante rouge veinée de blanc ou d'argile brune plus ou moins sableuse.

Parfois (bois du Champ de Bataille, bordure du plateau sur le versant exposé au Sud des vallées sèches à l'amont du ruisseau du Bec) l'évolution podzolique des sols a complètement lessivé l'argile sur une forte épaisseur. La matrice devient essentiellement sableuse.

L'épaisseur de la formation à silex est très variable et difficile à reconnaître. Sur les versants où elle affleure, les éboulis faussent les évaluations. Sur les plateaux, on n'a que des renseignements ponctuels et on ne sait jamais si un forage n'a pas été implanté sur un puits de dissolution. Une épaisseur de 8 à 10 m est courante mais des épaisseurs de 20 m ne sont pas exceptionnelles.

Outre la fraction sableuse intimement mélangée à l'argile et aux silex, on rencontre souvent, au sein des formations résiduelles à silex, des masses homogènes de sable. Le plus souvent ce sont des sables fins, rouges, non stratifiés, visiblement remaniés, passant insensiblement sur les bords à l'argile à silex normale. D'autres fois, bien qu'il y ait contamination sur quelques centimètres, le contact est plus net, les sables plus purs et leur faciès est identique à celui de certains sables tertiaires. Leur structure actuelle est probablement le résultat de la solifluxion, mais il n'est pas exclu qu'il y ait eu remaniement antérieur. Les gisements se présentent souvent comme des amas de quelques dizaines de m³, orientés dans un sens quelconque et plus rarement comme des lentilles sédimentées pouvant atteindre les dimensions d'un hectare »⁵.

Immédiatement au sud, la présence de biefs et limons à silex (B-LPs) est mentionnée :

« Très généralement sur les plateaux et sur certains versants entre les secteurs à bonne terre de culture occupés par les limons et les bords des plateaux où affleure la formation rési-

duelle à silex (secteurs boisés ou réservés au pâturage), on observe des terrains intermédiaires caractérisés par la présence de nombreux fragments de silex souvent très colorés dans une matrice plus ou moins abondante et principalement argilo-sableuse (biefs) ou limoneuse (limons à silex).

Les biefs à silex résultent de remaniements très locaux de la partie supérieure de la formation Rs où les silex ont été très fragmentés par le gel lors des phases froides du Quaternaire, puis altérés lors des périodes plus chaudes interglaciaires. Ils affleurent près du bord des plateaux et sont de couleur rouge à brun-rouge en profondeur et grise près de la surface où ils ont été « dérubiés » ; leur épaisseur moyenne est voisine de 0,50 m et ne dépasse généralement pas le mètre.

Dans les limons à silex, les fragments de silex toujours présents sont cependant moins abondants que dans les biefs. Ces limons souvent très argileux sont très colorés, du brun-rouge au brun-jaune, etc. et peuvent atteindre plusieurs mètres d'épaisseur sur les replats importants des plateaux du Pays d'Ouche et sur les versants à pente douce ; sur les plateaux ils donnent des terres de culture qu'il est souvent nécessaire de drainer.

Dans les zones mal drainées des plateaux un faciès particulier s'est d'ailleurs formé à plusieurs reprises au cours du Quaternaire au niveau des biefs à silex ou des lits de silex de LPs, en donnant des bancs plus ou moins indurés de brèche à silex. Ce sont les grisons, cimentés par du fer plus ou moins abondant : goëthite bien cristallisée et hématite, et parfois par de la silice crypto-cristalline ou cristallisée (calcédonite), dans le cas des grisons les plus anciens (Y. Dewolf, renseignement oral). Les grisons les plus ferrugineux ont été souvent utilisés pour la construction des églises dans le Sud du territoire de la feuille »⁶.

Nous verrons, dans la partie consacrée aux résultats de la fouille, quelles observations complémentaires ont pu être réalisées sur ces formations superficielles.

5 Notice de la Carte géologique 1 / 50 000^e, Elbeuf XIX-12, BRGM, p. 6-7.

6 Notice de la Carte géologique 1 / 50 000^e, Beaumont-le-Roger XIX-13, BRGM, p. 17.

ville-la-Vieille, au lieu-dit le Bout-du-Val, et consiste en quelques éléments lithiques relevant pour certains du Paléolithique et pour d'autres du Néolithique⁹.

- Protobistoire

La Protohistoire n'est guère présente que sur la commune de Crosville-la-Vieille, à environ 1,25 km au nord-nord-est de l'emprise étudiée ici. La fouille du Bout du Val avait en effet livré, outre quelques éléments céramiques attribuables au Bronze moyen découverts dans le fond d'une ancienne mare, un important habitat aristocratique daté du second Age du fer et structuré par un enclos fossoyé¹⁰. Plus récemment, le diagnostic réalisé en 2009 au lieu-dit les Pérelles a livré les traces de fréquentations anciennes sous la forme de mobilier céramique isolé attribuable à l'âge du Bronze¹¹.

En outre, la découverte ancienne d'un stère en argent des Baïocasses est mentionnée près du Neubourg, mais sans plus de précision (Provost, Archéo 27 2019, p. 541). De la même façon, un potin des Rèmes semble provenir de la commune limitrophe de Vitot (Cliquet 1993, p. 209).

- Antiquité

L'Antiquité est mieux représentée, encore qu'aucun site véritablement structuré ne soit à ce jour connu et bien documenté dans ce secteur. De nombreuses découvertes de mobilier sont en effet signalées sans pour autant toujours être bien localisées ni bien décrites : des monnaies et de la céramique romaine à Iville (Cliquet 1993, p. 208) et, au Neubourg, des « pavages antiques »¹², un site à tuiles et céramique gallo-romaines¹³ et « plusieurs pièces d'une habitation » au Manoir de Calange¹⁴. A cela s'ajoute la découverte de monnaies et objets divers autour du château¹⁵

et dans le centre-bourg, dont la tradition raconte qu'il succéderait à un *vicus* antique (Cliquet 1993, p. 208 ; Provost, Archéo 27 2019, p. 541), mais sans que cela ne soit vérifié à l'heure actuelle.

Sur la commune limitrophe de Crosville-la-Vieille, au lieu-dit de la Salle-Coquerel, les « fondations » d'un habitat gallo-romain auraient été mises au jour en 1883. Du mobilier antique (céramique, bibéron, « ampoules », écuelle en verre) y aurait été découvert, ainsi que des murs, et deux puits antiques¹⁶.

Pour compléter ce panorama, il nous faut rapporter ici la mention qui est faite, dans la *Carte archéologique de la Gaule*, de plusieurs tronçons de voies romaines traversant ce secteur. En l'absence de toute référence bibliographique, et faute de découverte archéologique correspondant, ces voies ne sauraient être considérées actuellement que comme de « savantes » hypothèses participant d'une reconstruction intellectuelle du réseau viaire antique régional.

- Moyen Âge et période moderne

Les périodes médiévale et moderne sont également assez bien représentées sur le territoire communal et ses environs immédiats. Au Neubourg même, au cœur de l'agglomération actuelle, on relève la présence de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul (**fig. 10**, n° 9) et celle du château (**fig. 10**, n° 10). Il est fort probable que la mise en place du bourg, auquel Le Neubourg doit son nom, remonte au moins au XI^e siècle. *Novus Burgus* apparaît en effet pour la première fois dans les textes en 1077 (Plaisse 1961, p. 21). Le château est quant à lui mentionné au XII^e siècle (*ibid.* p. 4), et les vestiges visibles actuellement sont traditionnellement associés au XIII^e siècle. En dehors de ces éléments, aucun vestige du bourg castral n'a, à ce jour, été mis au jour. Sur la commune limitrophe de Crosville-la-Vieille, signalons pour mémoire l'existence des églises Saint-Ouen-de-

9 **Figure 10**, n° 2 ; Aubry 2008, p. 10-11.

10 **Figure 10**, n° 3 ; Aubry 2008, p. 4 et 11.

11 **Figure 10**, n° 4 ; Berranger 2009, p. 29.

12 **Figure 10**, n° 5 ; Cliquet 1993, p. 208 et Provost, Archéo 27 2019, p. 541. Lieu-dit le Bois Fichet, près du Moulin de la Forêt.

13 **Figure 10**, n° 6 ; Cliquet 1993, p. 208 et Provost, Archéo 27 2019, p. 541. Lieu-dit Les Bruyères. Mention d'objets en fer et de meules en poudingue et en grès.

14 **Figure 10**, n° 7 ; Cliquet 1993, p. 209 et Provost, Archéo 27 2019, p. 542. Mention de meules en poudingue et de céramique dont de la sigillée décorée.

15 **Figure 10**, n° 8 ; Cliquet 1993, p. 208-209 et Provost, Archéo 27 2019, p. 542.

16 **Figure 10**, n° 12 ; Cliquet 1993, p. 208 et Provost, Archéo 27 2019, p. 541 situent tous deux par erreur cette découverte sur la commune du Neubourg. Il n'en est rien et c'est bien de la commune de Crosville-la-Vieille qu'il s'agit (Coutil 1893, p. 139-140). Ces vestiges correspondent sans doute, au moins en partie, aux éléments repérés en prospection aérienne : un enclos fossoyé et des structures bâties (information Archéo 27, vols réalisés en 1989 et 1999).

Coquerel et Saint-Martin¹⁷.

- *Éléments non datés*

Au sud, sur la commune du Tremblay-Omonville, des prospections aériennes réalisées en 2015 ont révélé la présence d'un chemin, identifié sur près d'un kilomètre. Relativement rectiligne et orienté nord / sud, il adopte vers le nord un tracé légèrement sinueux en direction du centre-bourg¹⁸. Aucun élément ne permet d'en préciser la datation.

Les mêmes prospections ont révélé, sur la commune de Crosville-la-Vieille, un autre chemin et les traces de possibles enclos¹⁹. Ce chemin se situe dans le prolongement d'un autre tronçon signalé entre les hameaux du Bocage (commune du Neubourg) et de la Salle-Coquerel (commune de Crosville-la-Vieille)²⁰.

A la limite entre les communes du Neubourg et de Villez-sur-le-Neubourg, à l'ouest de l'agglomération actuelle, un cliché aérien réalisé en 2016 a montré la présence d'un autre chemin, reconnu sur une longueur de 500 m et orienté est / ouest²¹.

En résumé, la parcelle étudiée ici ne se situe pas dans un secteur très dense en vestiges archéologiques connus à l'heure actuelle. Seules les traces d'une occupation paléolithique, à quelques dizaines de mètres au nord de l'emprise, sont à signaler dans l'environnement immédiat, bien que mises au jour depuis la réalisation de la fouille concernée par le présent rapport. Cette opération a donc permis d'apporter un éclairage neuf sur un secteur jusque-là peu documenté.

17 Respectivement n° 11 et 15 de la **figure 10**. Source cellule carte archéologique SRA Normandie. On soulignera, dans le premier cas, que la localisation proposée dans les documents de la cellule carte archéologique est erronée car basée sur une mention ambiguë de L. Coutil qui a confondu deux linéaments (Coutil 1893, p. 139) : la chapelle n'est pas au sud de la voie de chemin de fer (aujourd'hui voie verte), mais proche du village de Coquerel.

18 **Figure 10**, n° 16 ; Dumondelle, Leborgne 2015.

19 **Figure 10**, n° 14 ; *Ibid.*

20 Information cellule carte archéologique du SRA Normandie.

21 **Figure 10**, n° 13 ; Dumondelle, Leborgne 2016.

**STRATÉGIE, MÉTHODE ET
MOYENS MIS EN OEUVRE**

4. CONNAISSANCE DU SITE À L'ISSUE DU DIAGNOSTIC ET PROBLÉMATIQUES SCIENTIFIQUES

4.1. LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic a été réalisé en avril 2017, sous la direction de M. Huet (MADe) et le rapport rendu le mois suivant²². La prescription de ce diagnostic faisait

suite au dépôt, par le Conseil départemental de l'Eure, d'un projet de construction d'un collège. La parcelle concernée, cadastrée AN 102, n'était que partiellement concernée par l'aménagement et seuls 28 890 m² ont fait l'objet de sondages, conformément à la prescription. Ce sont ainsi neuf tranchées exploratoires, réparties de façon homogène, qui ont été réalisées (fig. 11). Elles couvrent près de 13 % de la surface prescrite.

Voici la conclusion du rapport de diagnostic :

« Plusieurs phases d'occupation ont pu être détectées sur l'emprise à l'issue du diagnostic. La datation précise de ces ensembles est rendue délicate par la

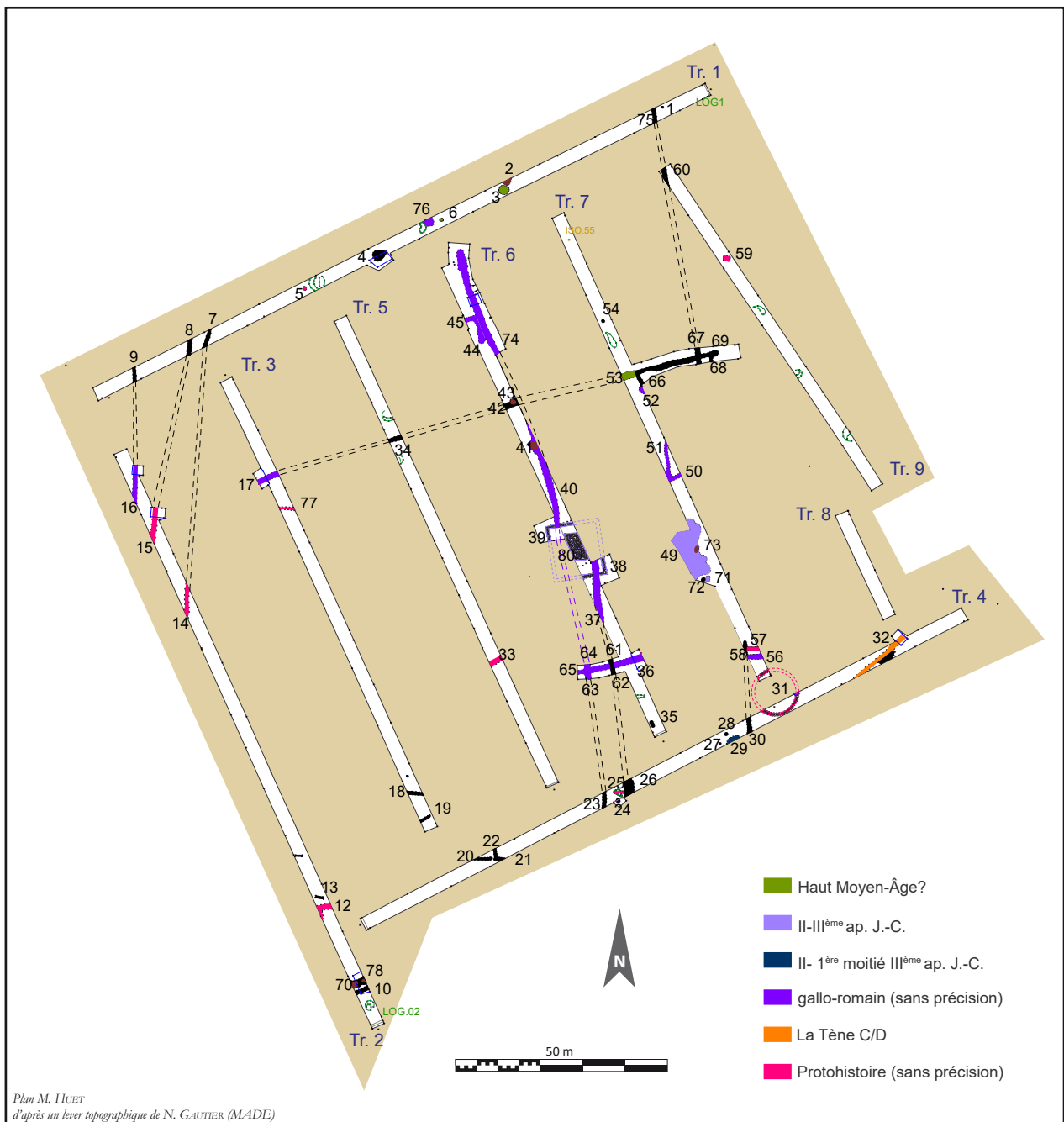


Figure 11 - Plan et phasage des vestiges mis au jour lors du diagnostic (d'après Huet 2017, p. 37, fig. 8)

rareté du mobilier. On distingue cependant plusieurs occupations protohistoriques et antiques ainsi que quelques indices de fréquentation au haut Moyen Age.

Les premiers témoins d'occupation sur la parcelle correspondent à un petit secteur funéraire, au sud, associant deux incinérations à un enclos circulaire. L'ensemble évoque les aménagements des nécropoles de l'âge du Bronze. Un peu au nord de l'enclos, un bâtiment gallo-romain quadrangulaire présente un plan évoquant l'architecture des *fana*. Ces monuments, généralement isolés dans le paysage, occupent souvent des points topographiques spécifiques permettant visibilité et identification. Leurs liens avec les nombreux vestiges découverts ainsi que leur insertion dans leur environnement topographique restent ici à déterminer. Ces éléments s'inscrivent au sein d'une trame parcellaire généralement mal datée (protohistorique et antique) et dont la distribution ne permet pas d'identifier une structuration claire des vestiges. Cette trame semble cependant se superposer au cours de l'Antiquité témoignant d'au moins deux phases d'aménagements. La première pourrait correspondre au bâtiment quadrangulaire, peut-être accompagné de certains fossés et de la grande fosse 49 ; la seconde marquée par la réalisation des deux fossés centraux qui semblent recouper l'ensemble de ces installations. Cette succession reste toutefois à démontrer et, le cas échéant, à préciser. De rares structures et quelques éléments mobiliers diffus évoquent également une occupation des lieux au haut Moyen Age laquelle semble cependant se cantonner au nord de l'emprise » (Huet 2017, p. 47).

Le diagnostic a ainsi permis de mettre clairement en évidence la présence de vestiges d'une nécropole de l'âge du Bronze, comportant des dépôts secondaires de crémation et organisé autour d'au moins un enclos de plan circulaire. Succédant à cette occupation funéraire, un bâtiment antique a été identifié et possiblement interprété comme un petit temple à plan centré. Celui-ci s'inscrit au sein d'une trame parcellaire sans doute multi-phasée, mais dont le détail, pas plus que la possible origine protohistorique, n'ont pu être clairement identifiés. Les éléments les plus récents, sous la forme de mobiliers diffus et de rares structures fossoyées, laissent enfin imaginer une possible occupation alto-médiévale, bien localisée dans la partie nord de l'emprise.

En termes stratigraphiques, les terrassements menés lors du diagnostic ont montré que les structures fossoyées apparaissent immédiatement sous les niveaux labourés, à une profondeur comprise entre 25 et 30 cm. Toutefois, le niveau de lecture optimale se situe quant à lui, et sauf exception, entre 40 et 50 cm de profondeur, à la surface de l'horizon BT de la pédogénèse holocène. Les activités agricoles ont quant à elles largement remanié les niveaux superficiels, entraînant la disparition de tout élément de stratigraphie anthropique et l'arasement des dernières séquences de comblement des structures fossoyées.

4.2. PROBLÉMATIQUES SCIENTIFIQUES

Le cahier des charges scientifiques, rédigé sur la base du rapport de diagnostic, fixait un certain nombre de problématiques. D'une façon générale, il était demandé d'identifier, de compléter et d'interpréter le corpus des structures mises au jour lors du diagnostic, afin de préciser la nature des activités, ainsi que les continuités, ruptures ou modifications fonctionnelles dans l'occupation. Ceci devait s'accompagner, dans la mesure du possible, de l'établissement de la chronologie des structures et de la collecte de toutes les informations spatiales, paléo-environnementales et chronologiques susceptibles de permettre la compréhension des modalités des différentes phases d'occupation du site.

Plus spécifiquement, l'une des problématiques portait sur l'étude du secteur funéraire protohistorique et incluait la fouille des sépultures et de toutes les structures appartenant à la nécropole, ainsi que la collecte de tous les éléments possibles pour tenter de restituer l'architecture des monuments funéraires. L'objectif affiché était de travailler sur la dynamique et les modalités de constitution de l'ensemble, aussi bien d'un point de vue chronologique que topographique.

Un deuxième point spécifique concernait le bâtiment supposé antique dont il convenait d'une part de confirmer la datation et d'autre part de préciser le plan, en prêtant attention, notamment, à la présence éventuelle de structures en creux participant à l'aménagement interne. Cette analyse devait ensuite

permettre de discuter l'interprétation du bâtiment, en examinant notamment les hypothèses d'un sanctuaire ou d'un monument funéraire.

Notre attention était également attirée plus particulièrement sur les réseaux fossoyés et leur probable caractère diachronique. Il était en effet important de pouvoir distinguer les différentes phases d'aménagement et, pour chacune, de proposer une datation plus précise. Sur ces bases, il convenait de se pencher ensuite sur la fonction de ces réseaux et leurs liens avec les occupations éventuellement reconnues alentours.

Enfin, il faut noter qu'aucun volet spécifique du cahier des charges ne concernait l'exploitation des vestiges de l'Antiquité tardive et des périodes postérieures.

5. PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

5.1. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

Les prescriptions de diagnostic puis de fouille découlent de la mise en place d'un projet d'aménagement d'une partie de la parcelle cadastrée AN 102, située au sud de l'agglomération actuelle du Neubourg, dans un secteur demeuré jusque-là essentiellement agricole. Le projet est porté par le Conseil départemental de l'Eure et consiste en la construction d'un collège et des infrastructures liées (demi-pension, terrain de sport, voies d'accès, ... ; **fig. 12**)²³.

5.2. CONSIDÉRATIONS LOGISTIQUES

5.2.1. BASE-VIE ET INSTALLATIONS CONNEXES

Pendant la durée de l'opération de terrain, une base-vie a été installée sur la parcelle concernée par l'aménagement, à la limite de la zone dont le décapage était demandé par le cahier des charges scientifiques. Cette base-vie était constituée d'un conteneur de chan-

tier destiné au stockage de l'outillage, d'un bungalow à usage de réfectoire / bureau et d'un second bungalow équipé d'une cloison séparatrice à usage de vestiaires. Deux cabines chimiques et une tonne à eau ont complété l'installation.

Etant donné la situation du site et la réalisation simultanée de travaux de voirie immédiatement à l'ouest de la fouille, sur une partie de l'emprise du projet déjà libérée de la contrainte archéologique, aucun raccordement électrique n'a été possible. Nous avons donc eu recours à un groupe électrogène afin de faire fonctionner divers appareillages électriques.

5.2.2. MISE EN SÉCURITÉ DU SITE

Bien que situé en rase campagne, le site est proche d'habitations et d'un complexe sportif. Il a donc été jugé nécessaire de clore entièrement l'emprise de la fouille durant toute la durée de l'intervention. La surface concernée inclut, outre la zone à décapier, l'emplacement de la base-vie et la zone prévue pour le stockage des terres. Des barrières de chantier ont donc été louées à cet effet et disposées sur l'ensemble du périmètre déterminé. Ceci a été réalisé par l'entreprise Drouet et a ensuite servi de support pour l'installation de la signalétique réglementaire.

5.3. EMPRISE FOUILLÉE

Compte-tenu des résultats du diagnostic, la contrainte archéologique a été rapidement levée sur une partie de l'emprise du projet. La surface concernée représente une bande d'une quarantaine de mètres de large longeant la limite occidentale du site, soit une surface d'environ 6 200 m², correspondant à l'emplacement des futures voies d'accès au collège (**fig. 13**).

L'assiette foncière de la prescription se limite dès lors à une surface de 22 600 m². Au sein de cette assiette, le cahier des charges demandait le décapage intégral d'un large rectangle d'environ 125 x 155 m, soit un peu plus de 19 000 m². Le long de la limite septentrionale, une berme de 2 à 3 m de large a été ménagée de façon à éviter tout empiètement intempestif sur les terres agricoles voisines. La très faible densité de

²³ Le plan de la figure 12 montre un projet mitoyen au sud des emprises nécessaires au collège, elles-mêmes entourées en rouge. Il s'agit d'un IME « Les Papillons Blancs », pour lequel un diagnostic a également été réalisé (Huet 2018b) et une fouille prescrite. Cette fouille n'a cependant pas encore été réalisée.



Figure 12 - Plan du projet d'aménagement (fourni par le Conseil départemental de l'Eure)



Figure 13 - Emprises prescrites et zones décapées

vestiges repérés à cet emplacement lors du diagnostic semblait compatible avec cette disposition.

A l'est, la limite du décapage se superpose précisément à celle indiquée dans le cahier des charges. De ce côté-ci, les terres immédiatement mitoyennes se situaient dans l'assiette de la prescription, ce qui excluait tout risque de litige avec les riverains.

Au sud, les deux limites se superposent encore une fois, bien que nous nous situions cette fois-ci en limite de propriété foncière. La présence des structures de la nécropole protohistorique nous a toutefois incités à étendre au maximum le décapage dans cette direction pour tendre vers une documentation la plus exhaustive possible du site.

Enfin, les terrassements ayant été menés d'est en ouest, l'absence de vestiges, en dehors des deux fossés déjà repérés au diagnostic, a été rapidement confirmée dans la partie occidentale de la zone à décaper. Ce constat ayant été effectué conjointement avec le Service régional de l'archéologie, il a été officiellement décidé de ne pas procéder inutilement au terrassement

d'une ultime bande de terrain, d'une largeur d'environ 15 m, longeant la limite occidentale initialement prévue pour le décapage²⁴. En « contrepartie », il a été décidé de réaliser une petite fenêtre exploratoire complémentaire dans la partie orientale de la parcelle.

Au final, 17 269 m² ont été décapés et intégralement fouillés durant cette opération d'archéologie préventive, soit 90 % de la surface mentionnée dans le cahier des charges scientifiques.

²⁴ Décision validée par courriel de M. Philippe FAJON, en date du mercredi 26 juillet 2017, à destination de Pierre WECH avec copie à Messieurs Cyrille BILLARD, Karim GERNIGON et Thierry LEPERT.

5.4. LES TERRASSEMENTS ET LA GESTION DES DÉBLAIS

5.4.1. MOYENS MÉCANIQUES

Les terrassements ont été réalisés à l'aide d'une pelle mécanique à chenilles de 24 tonnes, travaillant en rétro et équipée d'un godet de curage orientable de 2 m de large (société Drouet). Comme indiqué précédemment, ces travaux se sont déroulés d'est en ouest, pendant une durée de six semaines et sous la surveillance constante des archéologues de la MADE.

Conformément au cahier des charges scientifiques, ces travaux avaient pour objectif de faire apparaître les structures archéologiques et ont été réalisés jusqu'à une profondeur moyenne de 60 cm. Ils ont abouti à l'évacuation des niveaux labourés ainsi que de la base de l'horizon A de la pédogénèse holocène, dans laquelle la lecture des structures archéologiques ne pouvait se faire de façon satisfaisante.

Deux exceptions toutefois, à l'emplacement du bâtiment antique d'une part et de l'enclos funé-

raire protohistorique d'autre part, où les terrassements ont volontairement été limités aux seuls labours. Une approche manuelle plus fine était en effet demandée à l'emplacement de ces vestiges particuliers, afin de maximiser les chances d'obtenir des éléments d'information sur les superstructures et aménagements liés à ces éléments.

A l'issue de ces terrassements préliminaires, et en dehors des anomalies que nous venons de signaler, le fond du décapage présentait un aspect plan assez régulier, dont la topographie reproduisait celle du terrain naturel (cf. *supra* §. 1). L'altitude de la base du décapage se situait ainsi, du sud-ouest vers le nord-est, entre 139,8 et 138,7 m NGF (fig. 14).

A la fin de l'opération, la même pelle mécanique a été utilisée durant deux semaines, toujours sous la surveillance constante des archéologues, pour sonder les nombreux fossés présents sur le site et tester les structures profondes dont la fouille manuelle n'avait pas pu être menée à bien. L'engin a également permis de compléter la fouille de toutes les structures dont l'exploration manuelle s'était limitée à une seule

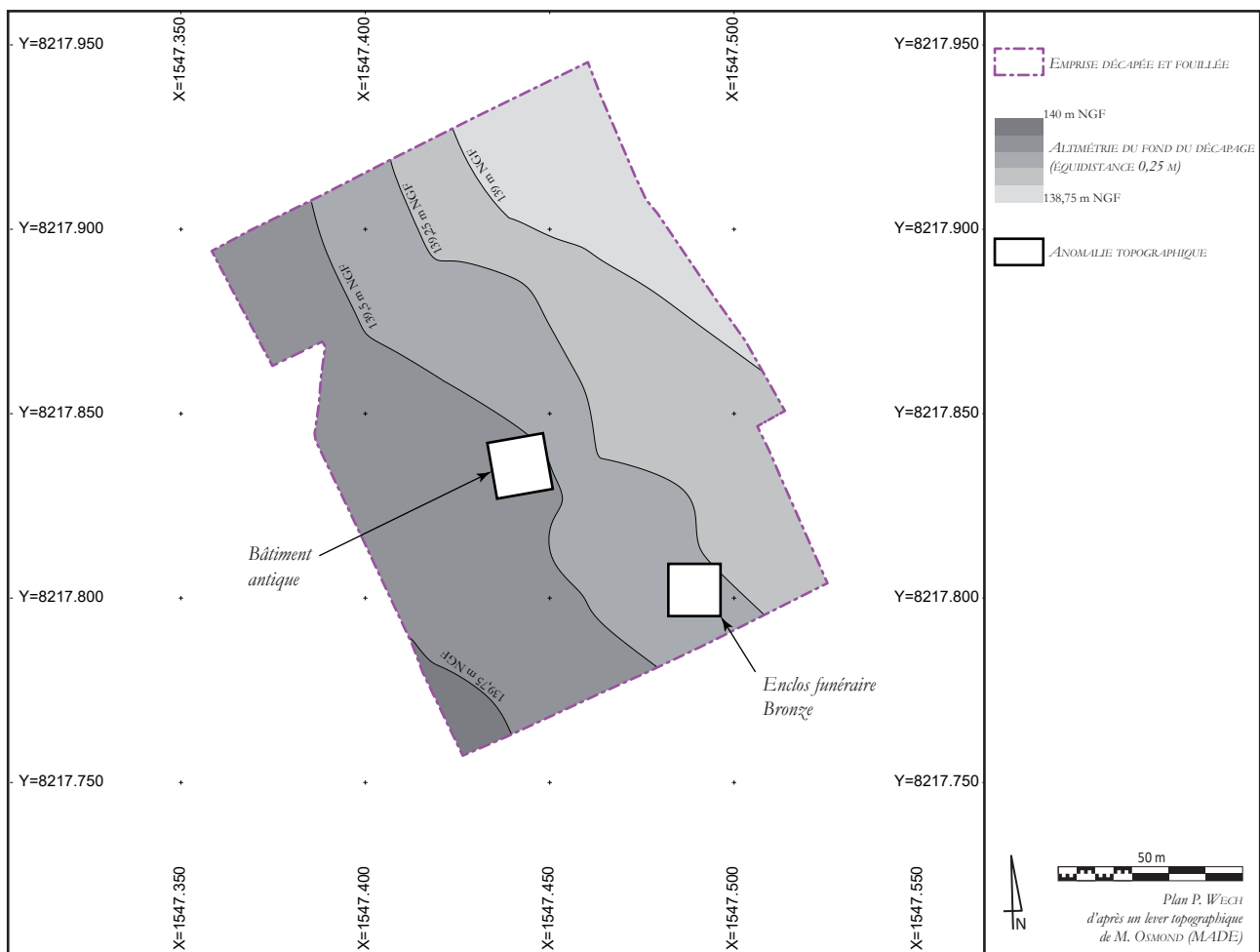


Figure 14 - Topographie de la base du décapage

moitié. De la même façon, sa présence nous a permis de vider l'intégralité des tronçons de fossé et donc de récolter l'essentiel du mobilier présent.

A l'issue de la fouille, le plan coté des surcreusements induits par ces terrassements complémentaires a été rapidement transmis au maître d'œuvre pour prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement de la suite du projet.

5.4.2. EVACUATION ET STOCKAGE DES DÉBLAIS

Les terrassements ont commencé par la frange septentrionale de l'emprise, là où le diagnostic n'avait révélé qu'une faible densité de vestiges. Les déblais générés par ce secteur nord ont été stockés dans l'emprise de l'assiette prescrite, à l'est de la zone à décapager, en séparant la terre végétale et les niveaux sous-jacents²⁵. Les déblais ont été transportés au moyen de deux tracto-bennes (entreprise Drouet).

Les quelques structures mises au jour lors de cette première phase ont été traitées à l'avancement du décapage, de façon à libérer rapidement l'emprise concernée et donc offrir de nouvelles possibilités de stockage²⁶. Le reste des déblais a donc ensuite pu être stocké sur cette surface fraîchement décapée, toujours en veillant à la séparation de la terre végétale et des niveaux sous-jacents.

5.4.3. REBOUCHAGE

A l'issue de la fouille, la totalité des sondages manuels et mécaniques réalisés sous le niveau général du décapage a été rebouché avec les déblais présents sur site. Le rebouchage intégral de la fouille n'avait pas été demandé par le maître d'œuvre. La parcelle a donc été rendue en l'état à l'aménageur qui devait faire son affaire de la remise en état du site, si nécessaire.

5.4.4. CONTRAINTES DIVERSES

La fouille s'est déroulée du 26 juin au 8 septembre 2017 et a imposé à l'équipe de travailler sous

des températures relativement élevées. Le terrain, notablement sec, s'est révélé particulièrement compact et difficile à fouiller. Signalons en outre, malgré la clôture intégrale du site, plusieurs visites indésirables : des pilleurs armés de détecteurs de métaux se sont introduits à au moins deux reprises sur la parcelle. Les mêmes désagréments avaient déjà eu lieu lors du diagnostic (Huet 2017, p. 33). Ces intrusions ont fait systématiquement l'objet d'un signalement auprès de la police municipale.

5.5. MÉTHODES DE FOUILLE

5.5.1. MOYENS HUMAINS

La fouille a mobilisé, pendant 11 semaines, une équipe comprise entre 2 et 8 personnes, équipe constituée du responsable scientifique de l'opération, d'une responsable de secteur et d'une anthropologue spécifiquement attachées à la fouille de la nécropole de l'âge du Bronze, et d'un nombre variable de techniciens. Ce sont en tout 180 j/h qui ont été consommés durant la phase de terrain. Le transport de l'équipe et de l'outillage a nécessité l'usage d'un à deux véhicules appartenant au Département de l'Eure durant toute la durée de l'opération.

Les topographes de la Made sont intervenus régulièrement, tout au long de l'opération, depuis la fin des terrassements préliminaires jusqu'aux derniers coups de truelle, sur une durée cumulée de 8 j/h. Ils ont ainsi effectué le relevé complet des sondages et structures. Ces relevés ont été réalisés au moyen d'un GPS dont la correction instantanée autorise une précision centimétrique.

5.5.2. TECHNIQUES DE FOUILLE

Dans l'emprise décapée, et à une exception près, la totalité des vestiges mis au jour a fait l'objet, *a minima*, d'un sondage manuel conformément au cahier des charges scientifiques²⁷. Les structures fossoyées ont ainsi été sondées par moitié, et ont fait l'objet d'un

²⁵ Comme spécifié dans le projet scientifique et technique.

²⁶ Libération validée par le SRA Normandie, avant le dépôt de déblais.

²⁷ L'exception réside dans une large dépression circulaire d'environ 8 m de diamètre (ST. 70), identifiée dans la partie sud-est de l'emprise, et dans laquelle l'exploration a principalement été réalisée mécaniquement.

enregistrement graphique et photographique systématique.

Pour les fossés, en dehors de quelques intersections sondées manuellement, l'essentiel des linéaires a fait l'objet de sondages mécaniques, régulièrement disposés tous les 4 m, puis d'une fouille exhaustive également mécanique. L'ensemble des sondages ainsi réalisés dans les structures « linéaires » a fait l'objet d'une numérotation spécifique, de 1 à N. En l'occurrence, pas moins de 230 sondages ont été réalisés lors de la fouille.

Dans les cas précis de l'enclos funéraire de l'âge du Bronze et du bâtiment antique, une approche manuelle préliminaire a été mise en place, conformément au cahier des charges scientifiques. Cette approche a consisté en un nettoyage intégral des surfaces concernées, puis en la réalisation de plusieurs sondages manuels. La nature des informations collectées à l'issue de cette première approche a ensuite autorisé l'achèvement mécanisé de la fouille²⁸.

5.6. ENREGISTREMENT DES DONNÉES ET DU MOBILIER

62

5.6.1. PRINCIPES DE NUMÉROTATION

Les données ont été enregistrées selon les principes en vigueur à la MADE au moment de la réalisation de la fouille. Le numéro d'opération (AP.167 = opération d'archéologie préventive n° 167) figure avant tout numéro d'unité stratigraphique, de structure ou d'objet isolé.

Les unités stratigraphiques ont fait l'objet d'une numérotation unique, de 1 à N, continue sur l'ensemble de la fouille. Leur appartenance éventuelle à une structure est clairement indiquée dans l'inventaire dédié.

Une seconde numérotation, indépendante, est dévolue aux structures. Également numérotées de 1 à N, elles sont toutefois précédées d'un code d'identification constitué de deux lettres qui en précise la nature (puits, trou de poteau, fossé, ...). La liste des codes utilisés est indiquée dans le **tableau 1**. Dans le cas d'une

structure fossoyée, le numéro ainsi attribué peut être compris comme correspondant au creusement²⁹. Le détail des unités stratigraphiques constituant chaque structure est présenté dans l'inventaire *ad hoc*.

Code	Signification
FC	Fond de cabane
FO	Fossé
FR	Four
FS	Fosse
MA	Mare
MR	Mur / maçonnerie
PT	Puits
SP	Sépulture
ST	Structure ou creusement de nature indéterminée
TP	Trou de poteau

Tableau 1 - Liste des codes-structures utilisés dans le présent rapport

Les mobiliers mis au jour ont été systématiquement liés aux unités stratigraphiques dont ils provenaient. Pour leur enregistrement, le numéro d'inventaire est systématiquement composé du numéro d'US, suivi d'un code matériau et, le cas échéant, d'un numéro d'ordre de 1 à N. Par exemple, AP. 167 – 13 CER 1 correspond au premier objet ou groupe d'objets en céramique, provenant de l'US n° 13 fouillée dans le cadre de l'opération d'archéologie préventive AP. 167.

5.6.2. DOCUMENTATION ARCHÉOLOGIQUE

Conformément au cahier des charges scientifiques et à l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques, l'ensemble des données collectées a été inventorié. Ainsi, chaque structure ou séquence stratigraphique, après avoir été fouillée, a fait l'objet d'un enregistrement photographique ainsi que d'un ou plusieurs relevés à l'échelle la plus adaptée, sur une minute de terrain. Certains éléments spécifiques ont pu, le cas échéant, faire l'objet de relevés photogrammétriques.

L'intégralité des unités stratigraphiques a été consignée dans un inventaire qui présente le fait auquel elles se rattachent, leur nature, leur description et le mobilier qu'elles recèlent. Les structures ou faits ont

²⁸ Principe méthodologique validé par le SRA Normandie pour courriel de M. Philippe FAJON en date du mercredi 26 juillet 2017.

²⁹ Dans la suite du texte, certaines structures pourront n'être appelées que par leur numéro, sans l'adjonction de ce code. Il va de soi que l'absence du code ne signifie pas qu'il s'agit d'une structure différente.

également fait l'objet d'un inventaire croisé précisant leur identification, leurs dimensions et les unités stratigraphiques qui les composent.

L'ensemble de ces éléments a fait l'objet de relevés topographiques, éventuellement complétés, comme évoqué, par de la photogrammétrie. Ces relevés utilisent le système de géoréférencement planimétrique Lambert 93 CC 49, et le système altimétrique NGF 69.

On soulignera l'utilisation qui a pu être faite, ponctuellement, d'une nacelle élévatrice gracieusement mise à disposition par la Ville du Neubourg, afin de réaliser des vues d'ensemble des principaux ensembles de vestiges mis au jour (**fig. 15**). De la même façon, des clichés aériens ont été réalisés à basse altitude par l'association Archéo 27 alors que le décapage était en voie d'achèvement³⁰.



Figure 15 - Nacelle élévatrice mise à disposition par la Ville du Neubourg

5.7. ETUDES ET ANALYSES

Les données collectées sur le terrain ont, dans le cadre des travaux de post-fouille, fait l'objet d'un traitement rigoureux : inventaire des unités stratigraphiques, des structures, des minutes de terrain et de la documentation photographique, mais aussi mise au net des relevés stratigraphiques et planimétriques.

Les différents mobiliers et éléments collectés lors de la fouille ont fait l'objet d'un lavage / séchage, suivis d'un conditionnement et d'un inventaire détaillé. Ils ont ensuite été confiés pour étude à différents spécialistes. Les mouvements de mobilier ont été systématiquement signalés au SRA Normandie. Les différentes contributions ainsi obtenues ont été exploitées pour la rédaction de ce rapport, puis regroupées dans un volume spécifique (vol. 2).

5.7.1. ETUDE DES ARTÉFACTS

Le *mobilier céramique* antique et postérieur a été plus spécifiquement inventorié et étudié par Delphine Théolas, céramologue à la MADE (**vol. 2, §. 1**). Les quelques éléments protohistoriques ont été examinés par Vincent Dartois, responsable d'opération protohistorien à la MADE. L'ensemble représente plus de 1 600 tessons et une masse de près de 24 kg. Tout le corpus a été inventorié et les éléments de forme dessinés. L'étude, outre l'identification des productions et l'établissement de chronologies pour l'ensemble des contextes, s'est attachée à la présentation des rares ensembles ayant fourni un mobilier un tant soit peu consistant.

Les quelques *monnaies* mises au jour ont été identifiées par Pierre Wech. Le petit nombre de ces monnaies n'a pas semblé justifier la réalisation d'une étude ni même d'un catalogue. Chacune des monnaies fait ainsi l'objet d'un encart individuel présenté dans le texte en vis-à-vis de son évocation.

Les *terres cuites architecturales* ont été examinées et triées par Pierre Wech. Ces mobiliers ont fait l'objet, sur le terrain, d'une collecte systématique. Plus de 600 restes représentant près de 50 kg ont ainsi été prélevés. Leur petit nombre et leur mauvais état de conservation n'ont pas justifié la réalisation d'une

³⁰ Nous remercions chaleureusement Gilles Dumondelle, Véronique Leborgne et Jean-Noël Leborgne pour avoir réalisé ces clichés et nous en avoir transmis des copies numériques.

étude particulièrement poussée. Les observations réalisées ont toutefois été consignées dans un inventaire spécifique (vol. 2, §. 4). Aucun élément remarquable n'ayant été identifié, il a été décidé de ne rien conserver de cet ensemble.

Le mobilier relevant de l'*Instrumentum* et de la *quincaillerie* (vol 2, §. 2) a été inventorié et étudié par Stéphanie Zeller. Au-delà d'une simple identification, et malgré le mauvais état de conservation général de ce mobilier et les faibles volumes mis au jour, l'étude a tenté d'en dégager des informations chronologiques et sociales.

Les rares éléments relevant *a priori* d'une *industrie lithique* ont été examinés par Caroline Renard, néolithicienne à la MADE, mais n'ont fait l'objet que de compléments ponctuels ajoutés à l'inventaire général du mobilier.

Les quelques *meules* mises au jour sur la fouille ont été étudiées par Boris Robin, chercheur indépendant, qui a identifié les matériaux et, malgré l'état fragmentaire des objets, proposé une typologie à l'aune d'autres exemples régionaux ou avoisinants (vol. 2, §. 3).

après tamisage par le CRAVO, fait l'objet d'une étude anthracologique. Celle-ci a également été menée à bien par Loïc Gaudin (Arkéomap ; vol. 2, §. 9).

Le cahier des charges scientifiques indiquait la nécessité de prévoir quatre **datations radiocarbone**s. Au vu des vestiges mis au jour et des moyens disponibles, il a finalement été jugé utile de procéder à un total de 26 datations. Ces datations ont été réalisées parallèlement par trois laboratoires différents : Archéolabs, Beta Analytic et le CIRAM (vol. 2, §. 6 à 8)³². L'intégralité des sépultures de l'âge du Bronze mises au jour, soit quinze structures, a ainsi fait l'objet de datations par le biais de charbons prélevés dans les comblements. A celles-ci s'ajoutent :

- quatre datations réalisées dans les deux enclos circulaires et leurs aménagements ;
- six datations concernant des structures de combustion réparties sur l'ensemble de la parcelle et n'ayant pas livré de mobilier datant ;
- une dernière datation en lien avec un fond de cabane n'ayant pas non plus livré de mobilier.

5.7.3. LA NÉCROPOLE PROTOHISTORIQUE

L'étude des *dépôts de crémation* a été confiée à Julie Hernot, anthropologue à la MADE, qui a fouillé l'intégralité des structures concernées *in situ*, puis en a assuré l'étude en post-fouille : tamisage des comblements des dépôts (systématiquement prélevés sur le terrain), tri des refus de tamis et *étude anthropologique* des éléments osseux prélevés soit à vue dans les comblements, soit lors du tamisage. La combinaison de ces différentes informations devait, *in fine*, lui permettre de tenter de restituer la structuration initiale des dépôts. Ce travail a été intégré *in extenso* au corps du rapport, dont il constitue un chapitre à part entière. Un catalogue des sépultures est néanmoins présenté à la fin du rapport (vol. 2, §. 5).

La mise au jour de cet ensemble funéraire a justifié, au vu du peu de mobilier collecté lors de la fouille et comme évoqué précédemment, la réalisation, sur des charbons de bois, d'une vingtaine de **datations radiocarbone**s. Deux ont été confiées au laboratoire

5.7.2. ÉTUDE DES ÉCOFACTS ET APPROCHES PALÉO-ENVIRONNEMENTALES

Aucun *mobilier archéozoologique* n'a été mis au jour lors de la fouille. Cette absence s'explique sans doute par la nature acide des terrains qui n'ont pas permis la conservation de ces éléments. La situation est la même pour la malacofaune.

Afin de répondre au cahier des charges scientifiques, des prélèvements de plusieurs litres, destinés à la réalisation d'analyses **palynologique**, **anthracologique** et **carpologique**, ont été réalisés dans les structures semblant présenter un potentiel en la matière. L'évaluation palynologique a été confiée à Loïc Gaudin (Arkéomap ; vol. 2, §. 10), tandis que le tamisage et l'étude carpologique ont été effectués par les agents du CRAVO (vol. 2, §. 11)³¹. Dans un cas comme dans l'autre, les restes conservés étaient trop indigents pour proposer une étude poussée. Les prélèvements réalisés dans les structures de combustion ont en revanche,

31 Le tamisage a été réalisé par Pascal Larue, le tri des refus de tamis par Noumia El Haimoudi et l'étude carpologique par Marie Derreumaux.

32 Représentés respectivement par Christian Dormoy, Maëlle Pierre et Guillaume Demeure.

Archéolabs qui a, dans le même temps, réalisé une identification anthracologique (vol. 2, §. 8). Quinze autres ont été réalisées par l'entreprise Beta Analytic (vol. 2, §. 6) et deux dernières par le CIRAM (vol. 2, §. 7). Le fait de solliciter trois prestataires distincts devait permettre de confronter les résultats obtenus et donc, dans la mesure du possible, de conforter la datation de la nécropole.

Conformément aux exigences du cahier des charges scientifiques, une *approche géoarchéologique* a été mise en place autour des monuments funéraires de l'âge du Bronze, afin d'apporter des informations utiles à la restitution de leurs architectures disparues. Cette étude a été réalisée par Quentin Borderie (entreprise UrGe) qui est intervenu sur le terrain pour réaliser les observations *in situ* et procéder aux prélèvements afférents (vol. 2, §. 12). Ceux-ci ont permis la réalisation de lames minces par le laboratoire ADERA, ensuite utilisées pour l'étude micromorphologique des enclos.

5.8. CONSERVATION

A l'issue de chacune de ces études, les mobiliers ont été rétrocédés à la MADE. Leur conservation a systématiquement été discutée avec le(s) spécialiste(s) concerné(s) et des protocoles de tri ont pu être mis en place. L'inventaire général du mobilier, fourni dans le volume dédié, liste l'intégralité des **mobiliers conservés**. Les **éléments non conservés** n'y apparaissent donc pas, mais figurent en revanche systématiquement, le cas échéant, soit dans les inventaires détaillés réalisés pour chacune des études, soit dans le corps du rapport. Ces inventaires figurent soit à la suite de l'étude concernée, dans le volume 2, soit dans le volume spécifiquement dédié aux inventaires (vol. 3).

Les restes anthracologiques et carpologiques n'ont pas été conservés, de même que les refus de tamis. L'essentiel des artefacts et écofacts a en revanche été conservé, à l'exception notable des terres cuites architecturales et du mobilier lapidaire, matériaux volumineux et pondéreux, qui ont fait l'objet de tris drastiques pour ne conserver, après étude, que les éléments les plus remarquables et pertinents.

RÉSULTATS DE L'OPÉRATION

6. LE SUBSTRAT ET LES PREMIÈRES TRACES D'OCCUPATION (P. WECH)

6.1. PRÉSENCE D'UN DÉPÔT LÆSSIQUE ?

Contrairement aux indications des cartes géologiques, et comme cela avait été signalé lors du diagnostic (Huet 2017, p. 35), les terrains explorés semblent comporter une couverture limoneuse surmontant les formations résiduelles à silex. Cette couverture est d'une épaisseur variable mais n'excède que rarement 1,3 m. Les nombreux sondages, principalement mécaniques, réalisés sur l'ensemble de l'emprise de fouille, ont permis de cartographier, avec une précision relative, les variations de cette épaisseur (**fig. 16**).

On relève ainsi, sur un grand tiers occidental, une couverture ne dépassant pas le mètre³³, mais

croissante d'ouest en est. La partie médiane de l'emprise offre logiquement des épaisseurs légèrement supérieures, mais semble comporter de nombreux « points hauts » ponctuels matérialisés par une altimétrie supérieure du toit des formations résiduelles sous-jacentes³⁴. Enfin, à l'est, les épaisseurs observées dépassent systématiquement le mètre.

On note donc une progression d'ouest en est, dont la topographie actuelle des lieux se fait précisément l'écho. L'augmentation croissante de l'épaisseur des limons vers l'est permet de supposer que le léger thalweg bordant ici la parcelle (cf. *supra* §. 1) présentait sans doute, à l'origine, un relief plus accentué. La position des terrains, à l'abri des vents d'ouest dominants, explique sans doute cette configuration en ayant favorisé les dépôts éoliens venus colmater le thalweg.

On pourrait discuter longuement de la nature et de l'origine de ces dépôts. S'agit-il véritablement de

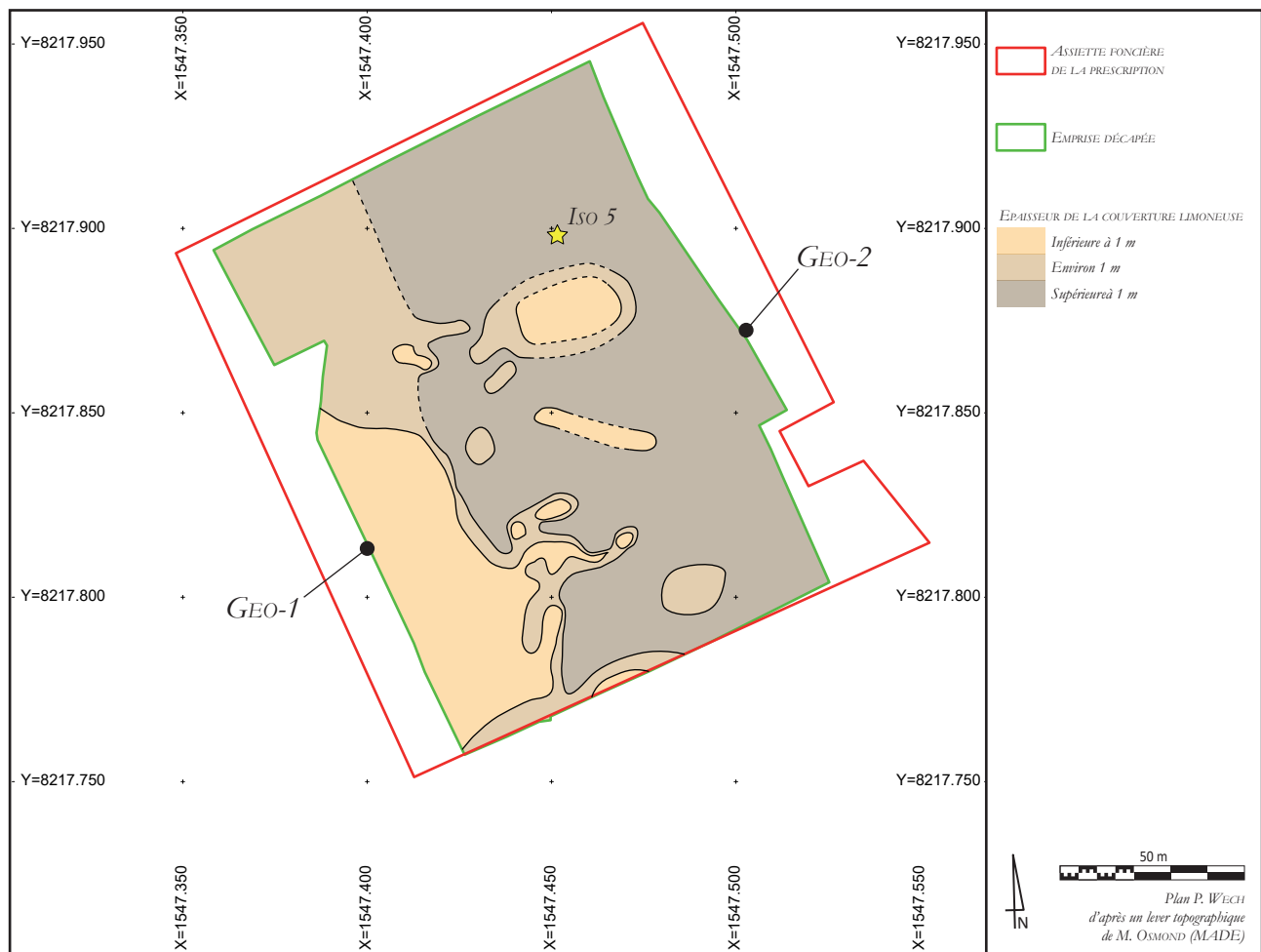


Figure 16 - Cartographie des épaisseurs de limon reconstruite sur la fouille, réalisée à partir des multiples observations effectuées sur toute l'emprise

³³ Notons une épaisseur de « seulement » 0,6 m relevée au pied de la berme occidentale du décapage (observation Geo-1 ; **fig. 16**).

³⁴ La cartographie de ces « points hauts » présentée dans la **figure 16** est purement indicative et basée sur des observations très ponctuelles. Elle ne saurait en aucun cas être comprise comme une restitution parfaitement fidèle de la réalité géologique du terrain.

dépôts éoliens ou bien faut-il plutôt y voir des colluvions ? La présence régulière, quoi que discrète, de petits silex dans ces sédiments pourrait permettre de favoriser la seconde hypothèse, mais sans certitude³⁵. D'un point de vue chronologique, aucune datation n'ayant été réalisée, il est impossible de conclure de quelque manière que ce soit quant à la date de constitution de ces dépôts. On peut néanmoins envisager prudemment une attribution weichsélienne, voire plus récente encore si l'on reconnaît dans ces limons le produit de phénomènes colluviaux.

6.2. STRATIGRAPHIE GÉNÉRALE ET CONSIDÉRATIONS PÉDOLOGIQUES

6.2.1. UN LUVISOL SUR COUVERTURE LÆSSIQUE

Les phénomènes pédogénétiques ayant impacté les limons superficiels ont entraîné la formation de plusieurs horizons superposés, que nous décrirons de haut en bas³⁶. En premier lieu, on identifie une couche de « labours » (horizon L) épaisse d'une trentaine de centimètres en moyenne et générée par les pratiques agricoles plus ou moins récentes. Ces labours ont entraîné le remaniement superficiel de la stratigraphie. Il en découle la destruction / disparition d'une grande partie des vestiges archéologiques les moins profondément enfouis. Seuls nous sont ainsi parvenus les éléments situés à une profondeur supérieure à ces trente premiers centimètres, au moins³⁷.

La plupart des observations réalisées lors de la fouille a en outre mis en évidence la présence sous-jacente d'une couche d'environ 10 à 15 cm d'épaisseur, consistant en un sédiment limoneux brun-jaune clair, et pouvant être interprétée comme « un ancien hori-

zon de surface très affecté en profondeur par la bioturbation et, dans une moindre mesure, par les labours » (US. 204)³⁸. Cette couche, reconnue sur toute la surface de la fouille, recouvre les vestiges de l'âge du Bronze et s'est donc logiquement formée postérieurement à leur abandon et à leur érosion. Faute d'observation idoine, le lien chronologique entre cette couche et les vestiges des occupations antique et médiévale n'a pas pu être précisé. Une attribution moderne à contemporaine semble toutefois très probable.

Le niveau inférieur, dans lequel s'ouvre la totalité des structures archéologiques identifiées, est matérialisé par une épaisseur assez réduite de matériau limoneux brun à brun-jaune, dans lequel il est possible de reconnaître un horizon éluvial (Ae ou E) modérément appauvri et encore assez coloré. Cet horizon n'est toutefois pas présent / conservé sur toute la surface décapée, ce qui semble indiquer une troncature superficielle des terrains, impossible cependant à dater. Soit directement sous l'horizon L, soit sous l'horizon éluvial, à une profondeur variant de 0,4 à 0,6 m, apparaît partout un horizon argilluvial BT. Constitué de limon argileux brun-orangé compact, il est notablement enrichi en particules argileuses et présente une épaisseur généralement comprise entre 0,4 et 0,6 m. Lorsqu'une troncature superficielle est identifiable, la limite supérieure avec les horizons labourés L est nette et l'épaisseur de l'horizon BT peut se réduire³⁹. Quand l'horizon éluvial est partiellement conservé, la transition entre Ae/E et BT est progressive.

L'ensemble constitué par les horizons superposés L, Ae/E et BT correspond au possible dépôt læssique évoqué *supra* (§. 6.1). Les observations que nous venons d'effectuer permettent de conclure à l'identification d'un luvisol, voire plus précisément d'un néoluvisol (Baize, Girard 2009, p. 225) développé sur une couverture limoneuse (quelle que soit l'origine de cette dernière). Ce luvisol est affecté par une pédogénèse d'âge holocène qui se poursuit à l'heure actuelle.

35 L'identification d'un horizon pédologique BT (cf. *infra* §. 6.2) ne semble toutefois pas compatible avec cette interprétation (Baize, Girard 2009, p. 132). La question de la nature intrinsèque de ces dépôts limoneux demeure donc non résolue.

36 Les termes et notions pédologiques qui seront utilisés dans ces lignes sont tirés, sauf mention contraire, de Baize, Girard 2009.

37 D'une façon générale, et à de rares exceptions près, l'identification des structures ne se faisait cependant correctement qu'à l'apparition de l'horizon BT, soit à une profondeur comprise entre 0,6 et 0,7 m sous le sol actuel. En effet, la plupart des comblements se distinguaient peu de l'encaissant supérieur (horizon éluvial Ae/E) et nécessitaient un terrassement plus profond pour une lecture optimale des vestiges. Il est bien entendu que cette approche induit une destruction supplémentaire mais inévitable.

38 Pour plus de précisions à ce sujet, voir l'étude géoarchéologique réalisée par Quentin Borderie (UrGe) et présentée dans l'annexe 12. Cette couche est interprétable comme un second horizon labouré L.

39 Une épaisseur de seulement 0,2 m a été notée le long de la berme occidentale de l'emprise de fouille (Geo-1 ; fig. 16 et 17).

6.2.2. FORMATIONS RÉSIDUELLES

Sous ce luvisol, les terrassements ont régulièrement permis l'observation des formations résiduelles sous-jacentes. Celles-ci présentent des faciès variés qu'il ne nous a pas été possible de cartographier, ni même de décrire de façon précise. En effet, le plus souvent, ces formations n'ont été aperçues que très superficiellement, ce qui n'autorise pas d'observation suffisamment fine pour une caractérisation structurale. Nous nous bornerons donc ici à reconnaître la présence de formations telles que décrites dans les notices des cartes géologiques (cf. *supra*, §. 2) et globalement assimilables à des formations résiduelles à silex (RS).

6.2.3. UN PALÉO-VALLON ?

Un sondage profond, réalisé au pied de la berme orientale du décapage (fig. 16, Geo-2), a mis en évidence, ponctuellement, la superposition de plusieurs séquences limoneuses distinctes et l'absence de formations résiduelles à silex (fig. 17). Si ces différents éléments peuvent éventuellement se prêter à des tentatives d'interprétation, il est en revanche particulièrement délicat de proposer la moindre datation, faute d'analyse spécifique⁴⁰.

Le sondage a été mené jusqu'à une profondeur de près de 4 m et a révélé, sous le luvisol « superficiel » (fig. 17, niveaux a, b et c), un sédiment argileux orange à brun clair, massif à polyédrique, renfermant de nombreux cailloux et comportant des oxydes ferro-manganiques sur les faces des agrégats (fig. 17, niveau d). Il s'agit là probablement soit d'une surface de déflation remaniée, soit d'un apport érosif grossier lié à des phénomènes de solifluxion. Dans tous les cas, il s'agit de stigmates de séquences érosives.

Ce niveau est épais d'une quarantaine de centimètres et recouvre un sédiment argilo-limoneux rouge-orangé comportant de nombreuses glosses grises assez claires (fig. 17, niveau e). D'un point de vue pédologique, il s'agit là sans aucun doute d'un horizon BTd (ou BT dégradé, ou sol lessivé glossique). Ces horizons sont caractérisés par la présence de nombreuses « fentes de retrait » formées durant l'été par rétraction des sédiments argileux. Ces fentes engendrent des langues (ou glosses) blanchâtres, souvent entourées de concrétions couleur rouille. Dans le cas présent, les observations ont détecté, dans les plus grosses fentes, un comblement de limon argileux jaune-brun vif, avec les bords blanchis et des traces couleur rouille (fig. 17, niveau k). Nous sommes manifestement en présence des vestiges d'un luvisol antérieur aux dépôts superficiels.

71

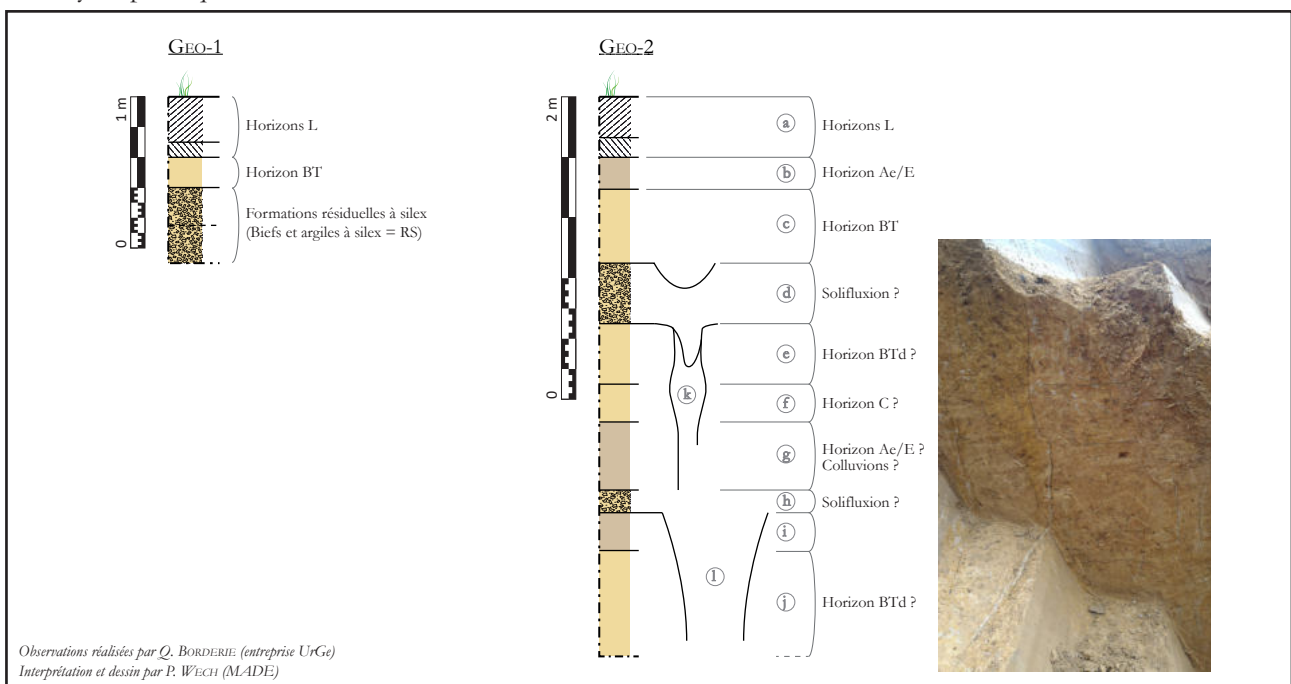


Figure 17 - Observations géomorphologiques et pédologiques

⁴⁰ Les propositions de datation qui seront proposées dans ces lignes sont purement spéculatives et ne reposent sur aucune donnée scientifique.

ciels, dégradé et érodé, peut-être d'époque éémienne, mais sans aucune certitude. Immédiatement dessous, une couche d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur, constituée de limon argileux brun-jaune à orangé, massif à polyédrique, avec des taches ferro-manganiques, pourrait correspondre à une amorce d'horizon C (**fig. 17**, niveau f).

Vient ensuite une épaisseur d'environ 0,4 m de limon argileux brun, massif, avec de rares oxydes ferro-manganiques roulés et des taches grises. Il est impossible de déterminer s'il s'agit ici d'un apport éolien (horizon éluvial AE ou E) ou bien d'un apport colluvial découlant de l'érosion des terrains mitoyens (**fig. 17**, niveau g).

Le niveau inférieur est constitué d'un limon sablo-argileux brun-orange, massif à polyédrique, avec de nombreux cailloux et de rares oxydes ferro-manganiques roulés (**fig. 17**, niveau h). Il semble possible d'y reconnaître la trace d'un nouvel épisode érosif (apport de solifluxion ou surface de déflation), mais dont la datation demeure une nouvelle fois impossible à établir (glaciation saaliennne ?).

Nous abordons ensuite une couche de limon argilo-sableux orange-brun, massif à polyédrique, pouvant correspondre à un nouvel horizon éluvial Ae/E (**fig. 17**, niveau i). Celui-ci surmonte une argile limono-sableuse rouge-orangé, polyédrique, avec des glosses grises (**fig. 17**, niveau j), dans laquelle il est possible de reconnaître un nouvel horizon BTd. On pourrait dès lors reconnaître dans cet ensemble un troisième complexe pédologique (interglaciaire intra-saalien ?).

Quelles que soient l'origine et la datation de ces différents éléments, leur présence met en lumière un élément de paléo-topographie particulièrement intéressant puisqu'il confirme l'existence, à l'est des terrains fouillés, d'un paléo-vallon dont le profil était nettement plus accentué qu'il ne l'est aujourd'hui. Dans cette dépression, plusieurs complexes pédologiques successifs se sont développés sur la base de dépôts limoneux. Ceux-ci ont progressivement contribué au colmatage du paléo-vallon, dont le profil précis ne peut toutefois pas être dressé ici, faute de données suffisantes. Pour les mêmes raisons, la chronologie de ce colmatage ne peut pas davantage être déterminée.

6.2.4. UNE PIÈCE LITHIQUE ISOLÉE

Le sondage profond Geo-2 n'a mis au jour aucun élément mobilier pouvant laisser supposer l'existence d'une occupation préhistorique des lieux qui se serait intercalée entre les différentes séquences pédologiques. Cette absence doit toutefois être relativisée au vu de la faible surface explorée.

Sur le reste de l'emprise, on notera la découverte très ponctuelle d'une pièce lithique pouvant se rapporter à une éventuelle fréquentation ancienne du site : un éclat brut avec une patine prononcée (ISO 5). Découvert hors structure, sous l'horizon de labours et dans l'horizon éluvial, cet élément, de par sa nature même, ne permet pas d'apporter davantage de précision chronologique. Sa présence ne saurait donc constituer la preuve d'une quelconque occupation des lieux avant l'âge du Bronze (**fig. 16**).

7. NÉCROPOLE DE L'ÂGE DU BRONZE (M. HUET ET J. HERNOT)

7.1. PRÉSENTATION DE L'ESPACE FUNÉRAIRE

Les données disponibles à l'issue de l'opération de diagnostic menée en 2017 laissaient présager la présence d'une nécropole de l'âge du Bronze sur l'emprise par l'identification d'une structure fossoyée circulaire (FO 46)⁴¹, d'un diamètre externe estimé à 11 m, complétée par la découverte de deux sépultures secondaires à crémation (SP 34 et SP 164)⁴² dont l'une a été traitée intégralement au cours de cette phase d'intervention (SP 164 - **fig. 18**). La fouille a permis de confirmer l'emprise de cet espace funéraire par la mise au jour de 14 autres fosses à dépôt de crémation (SP 30, 39, 40, 42, 47, 48, 49, 54, 55, 56, 59, 60, 61 et 72), d'une portion d'enclos circulaire en limite sud d'emprise (FO 29) et d'une sépulture secondaire à crémation au centre de l'enclos préalablement identifié (FO 194). Cette occupation, en l'état des découvertes, s'étendrait ainsi sur une surface connue d'environ 1 280 m² au sud de l'emprise de fouille et se composerait donc de deux enclos circulaires espacés d'une vingtaine de mètres à la périphérie desquels sont distribuées 16 fosses à dépôt de crémation, avérées ou potentielles (**fig. 19**). Cette nécropole s'insère actuellement dans un paysage assez linéaire, celui du

plateau du Neubourg, qui résulte toutefois, pour partie, des travaux agricoles intensifs menés sur le secteur et qui masquent la présence d'un léger vallon à l'est de l'emprise. Cette dépression pouvait éventuellement être encore présente au moment de l'édification de cet espace funéraire lui conférant peut-être ainsi une certaine visibilité dans le paysage environnant (cf. *supra* §. 6.2.3).

Comme évoqué précédemment, l'enclos situé en limite d'emprise, au sud-ouest (FO 29), n'a été appréhendé que partiellement, au tiers de sa surface, suggérant ainsi une vision lacunaire de l'aire funéraire dans le cadre de cette étude. Le développement de cette occupation spécifique au sud de l'opération a effectivement été confirmé par un autre diagnostic, mené en 2018 sur les parcelles adjacentes sud, qui a notamment permis de repérer les limites de l'enclos incomplet⁴³, dont la restitution du diamètre externe serait ainsi estimée à 17 m, et d'identifier au moins une fosse à dépôt de crémation supplémentaire⁴⁴ ; une potentielle autre pouvant se situer au sud de l'enclos⁴⁵. L'extension pressentie porterait ainsi la surface de la nécropole à 2 580 m² (**fig. 19**). Bien qu'incomplets, ces éléments permettent toutefois de fournir un bon aperçu de la composition de la nécropole pour évaluer son fonctionnement et d'envisager ses modes et rythmes de constitution.

73

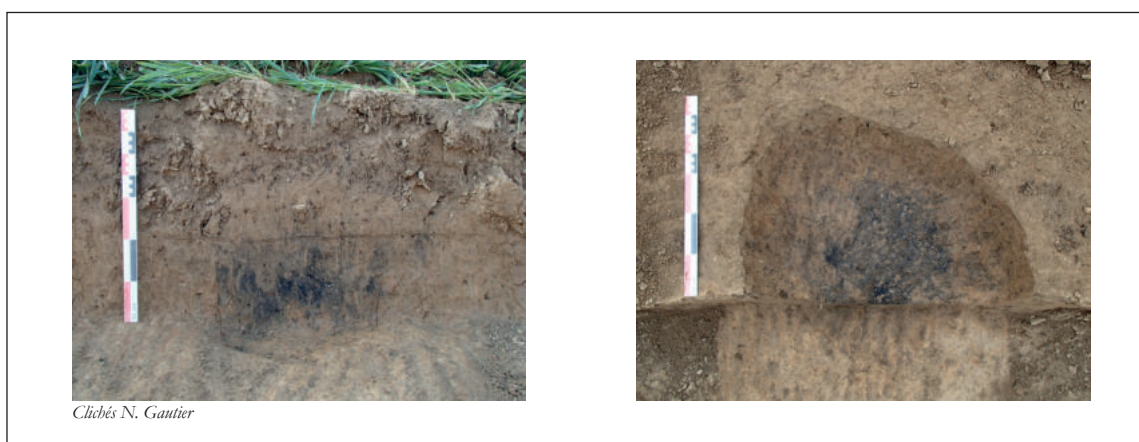


Figure 18 - Structure SP 164 fouillée lors de l'opération de diagnostic

41 Lors du diagnostic, cet enclos avait été reconnu dans les tranchées 4 et 7 (st. 31 ; Huet 2017, p. 39).

42 Respectivement st. 28 et st. 24 du diagnostic, reconnues dans la tranchée 4 (Huet 2017, p. 38).

43 Structure n° 32 du diagnostic, reconnue dans la tranchée 4 (Huet 2018b, p. 29-31).

44 Structure n° 16 du diagnostic, reconnue dans la tranchée 3 (Huet 2018b, p. 31).

45 Structure n° 18 du diagnostic, reconnue dans la tranchée 4 (Huet 2018b, p. 31-32).

74

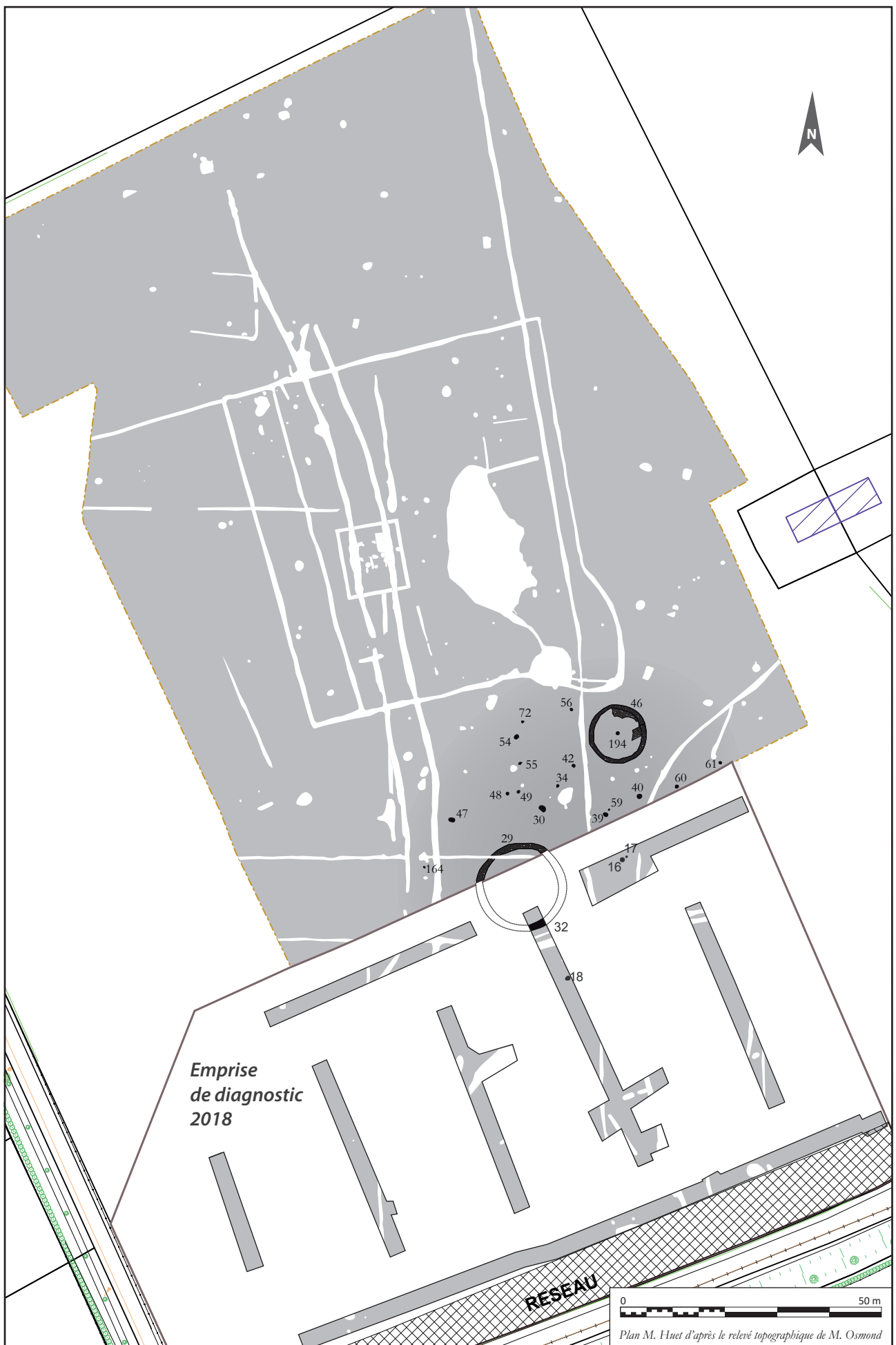


Figure 19 - Plan de la fouille et du diagnostic mitoyen - Détail des structures de la nécropole

7.2. LES ENCLOS CIRCULAIRES

7.2.1. MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

La mise au jour des enclos a été la moins destructive possible, avec un décapage limité dès lors que ceux-ci ont été identifiés ; une attention particulière a été portée à la présence potentielle d'ossements ou autre type de mobilier au sein de l'espace interne tout comme dans le comblement des fossés au moment de leur découverte.

La perception de l'un des enclos dès la phase de diagnostic a permis de mettre en place un protocole d'étude pour ces monuments afin de reconnaître, notamment, les modalités de leur conception, la superstructure éventuellement associée au creusement périphérique ainsi que les potentiels réaménagements. Plus largement, il s'agissait de comprendre les principes de constitution de la nécropole par phasage des différents éléments la composant. Pour cela, les deux enclos ont d'abord été traités manuellement, par sondages radiaux, disposés à intervalles réguliers, afin d'apprécier la dynamique de comblement des fossés périphériques. Les sondages laissés intacts ont ensuite été fouillés mécaniquement par passes fines. La majorité de ces sondages a fait l'objet de prélèvements de sédiment, principalement dans le fond des remplissages, pour analyses palynologiques et carpologiques

qui n'ont malheureusement pas donné de résultats probants et qui ne seront donc pas détaillés dans le fil du texte (cf. vol. 2, §. 10 et 11). De même, les charbons ont été systématiquement prélevés pour permettre notamment l'obtention de datations (cf. vol. 2, §. 6 à 9). Une berme d'un mètre de largeur a été laissée en place sur le diamètre de l'enclos FO 46 en vue d'une analyse micromorphologique (cf. vol. 2, §. 12). A l'issue de la fouille, un sondage profond a été opéré au droit de cette berme, au nord, afin d'avoir une meilleure vision du déroulé stratigraphique et permettre les observations sédimentaires. Le même type de sondage a été réalisé en limite sud d'emprise, sur l'enclos lacunaire FO 29, mais cette fois sur la moitié de son diamètre. Le choix d'une analyse micromorphologique plus poussée à l'issue de la fouille s'est toutefois orientée vers le monument découvert intégralement (FO 46), celui-ci fournissant plus de données.

7.2.2. L'ENCLOS FO 29

Ce monument, non perçu lors du diagnostic, bénéficie d'une découverte partielle, en bordure méridionale de l'emprise, qui semble correspondre au tiers de la structure complète. L'opération menée sur la parcelle attenante en 2018, a permis d'en découvrir les limites sud, rendant compte d'un plan *a priori* circulaire, assez conséquent, approchant les 17,2 m de diamètre

75

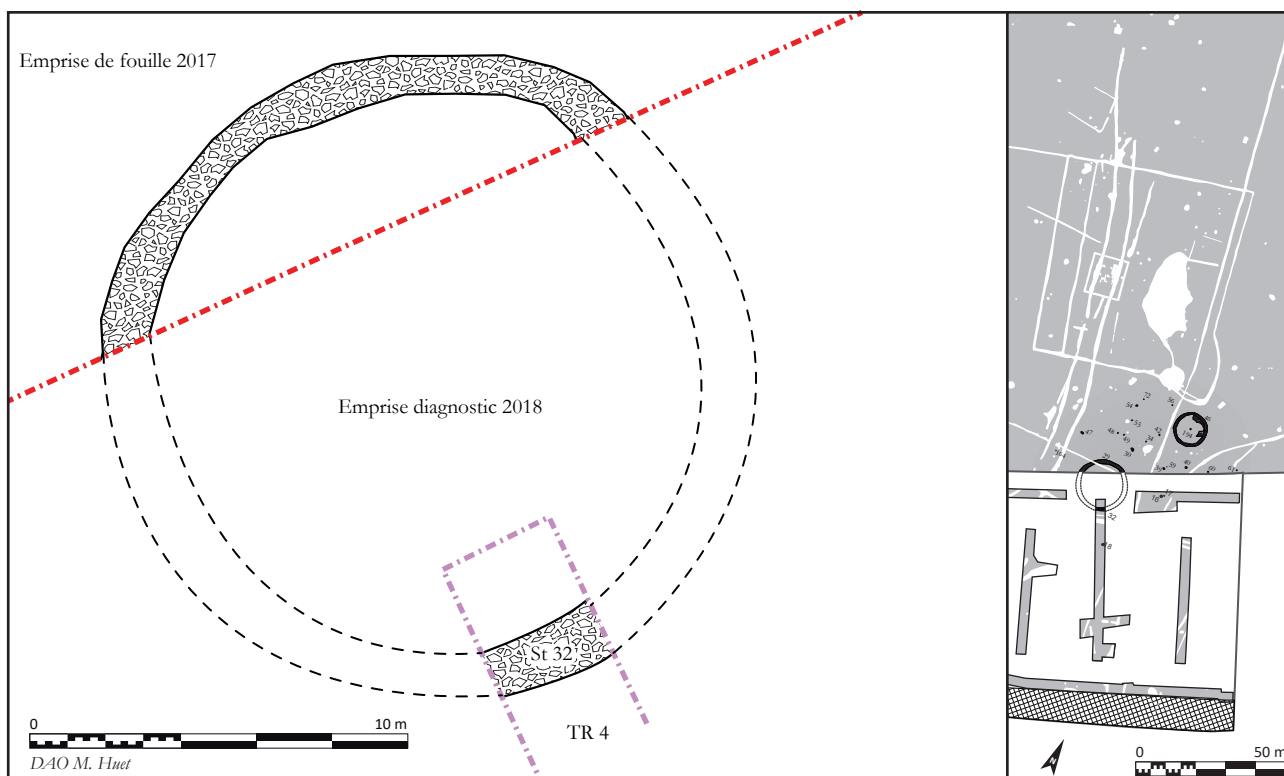


Figure 20 - Proposition de restitution de l'enclos FO 29 à partir des données du diagnostic mitoyen

externe pour 14 m de diamètre interne (**fig. 20**), ce qui en ferait l'un des plus grands monuments de ce type abordé lors d'une fouille dans le département. Comme la plupart des enclos découverts, celui-ci est arasé et son identification se base uniquement sur la présence du fossé périphérique.

Sur l'emprise, donc, seul le tiers nord de la structure a pu être mis au jour sur 15,45 m de longueur pour 4,50 m de largeur (**fig. 21**). La profondeur de terrassement est globalement comprise entre 45 et 50 cm depuis le sommet de la terre végétale, soit une altitude de décapage variant entre 139,65 et 139,51 m NGF. A ce niveau, la structure apparaît de manière assez ténue et se distingue principalement de l'encaissant par la présence de blocs de silex au sommet du comblement du fossé périphérique. La difficulté de lecture a été largement renforcée par la grande sécheresse du terrain, contribuant à l'estompement des différences de sédimentation entre creusement et substrat. Dès cette phase de fouille, on constate que des événements postérieurs viennent perturber l'intégrité de la structure tels que le tracé du fossé FO 28 (cf. *infra* §. 8.2.2) qui vient interrompre celui de l'enclos et la présence d'un chablis qui masque ses contours au nord (**fig. 21**).

L'emprise interne de l'enclos n'a pas livré de traces quant à une possible sépulture ou autre aménagement, du fait, certainement, de sa découverte partielle. L'étude de ce monument s'est donc concentrée sur l'analyse du fossé périphérique par la réalisation de six sondages radiaux d'environ 1,5 m de longueur disposés régulièrement (**fig. 22**). Globalement, la largeur du fossé au niveau de son apparition est comprise entre 1,1 et 1,6 m pour 35 à 55 cm de profondeur depuis le niveau de décapage. Le profil général correspond assez systématiquement à un V très évasé, ne montrant pas de dissymétrie notable entre les parois externes et internes de la structure (**fig. 23**). On note une certaine régularité quant à la profondeur du creusement comprise entre 139 et 139,10 m NGF.

La dynamique générale de comblement est assez peu perceptible avec des épisodes de remblaiement montrant peu de variations de composition et dont les caractéristiques sont assez proches du substrat encaissant. Le remplissage est effectivement peu nuancé, ne montrant pas d'apports massifs volontaires et évoque davantage un colmatage plutôt naturel et lent, utilisant peut-être, pour partie, les matériaux ex-

traits. Deux grandes phases de comblement peuvent toutefois être mises en évidence (**fig. 23** et **pl. 1 à 5**). La première, faite d'un mélange de limon brun-beige et de limon argilo-sableux orangé, et comportant des traces d'oxydation (notamment en fond d'unité), semble correspondre à un remblaiement plutôt naturel (US. B, **fig. 23**). Le fond de structure est tapissé dans plusieurs sondages (20, 22, 28 et 30), mais de manière non uniforme, d'une couche hydromorphe de limon blanchâtre mêlée d'argile orangée présentant de fins litages en lien avec des phénomènes de stagnation d'eau (US. A, **fig. 23**). La seconde phase est légèrement plus homogène mais reste assez proche de la sédimentation encaissante ; elle est composée d'un limon brun-beige à gris présentant quelques poches de limon argileux orangé (US. C, **fig. 23**). Ces poches argileuses peuvent témoigner de phases de dégradation des parois plaidant en faveur d'un comblement naturel. Cette unité comprend souvent en surface de nombreux blocs de silex éparpillés dont la disposition sur l'ensemble de la largeur des sondages ne donne pas d'indice quant à leur positionnement possible dans la constitution de l'architecture initiale du monument. Leur distribution ne montre effectivement ni réel pendage de l'intérieur de la structure vers le comblement, ni de répartition préférentielle sur les marges externes ou internes du fossé. Ces blocs de silex présentent des gabarits assez constants généralement compris entre 5 et 15 cm de côté, avec quelques éléments toutefois plus conséquents (autour de 20/25 cm de côté). Ils n'ont pas été retouchés pour adopter des formats réguliers à l'exception d'un bloc découvert dans le sondage 30. De même, ceux-ci ne semblent pas définir de concentrations particulières amenant à considérer des aménagements spécifiques au sein de la structure périphérique ou une reprise d'aménagement une fois le fossé comblé. Ils sont toutefois plus nombreux sur la moitié est de la structure, correspondant certainement à une légère différence de profondeur de décapage, les blocs pouvant être présents un peu plus profondément comme c'est le cas dans le sondage 30, après l'enlèvement de quelques centimètres de sédiment de surface (**fig. 24**). Toutefois, certains sondages en comportent peu, notamment ceux situés au niveau des perturbations générées par le fossé 28, puis par le chablis, qui viennent couper le fossé d'enclos.

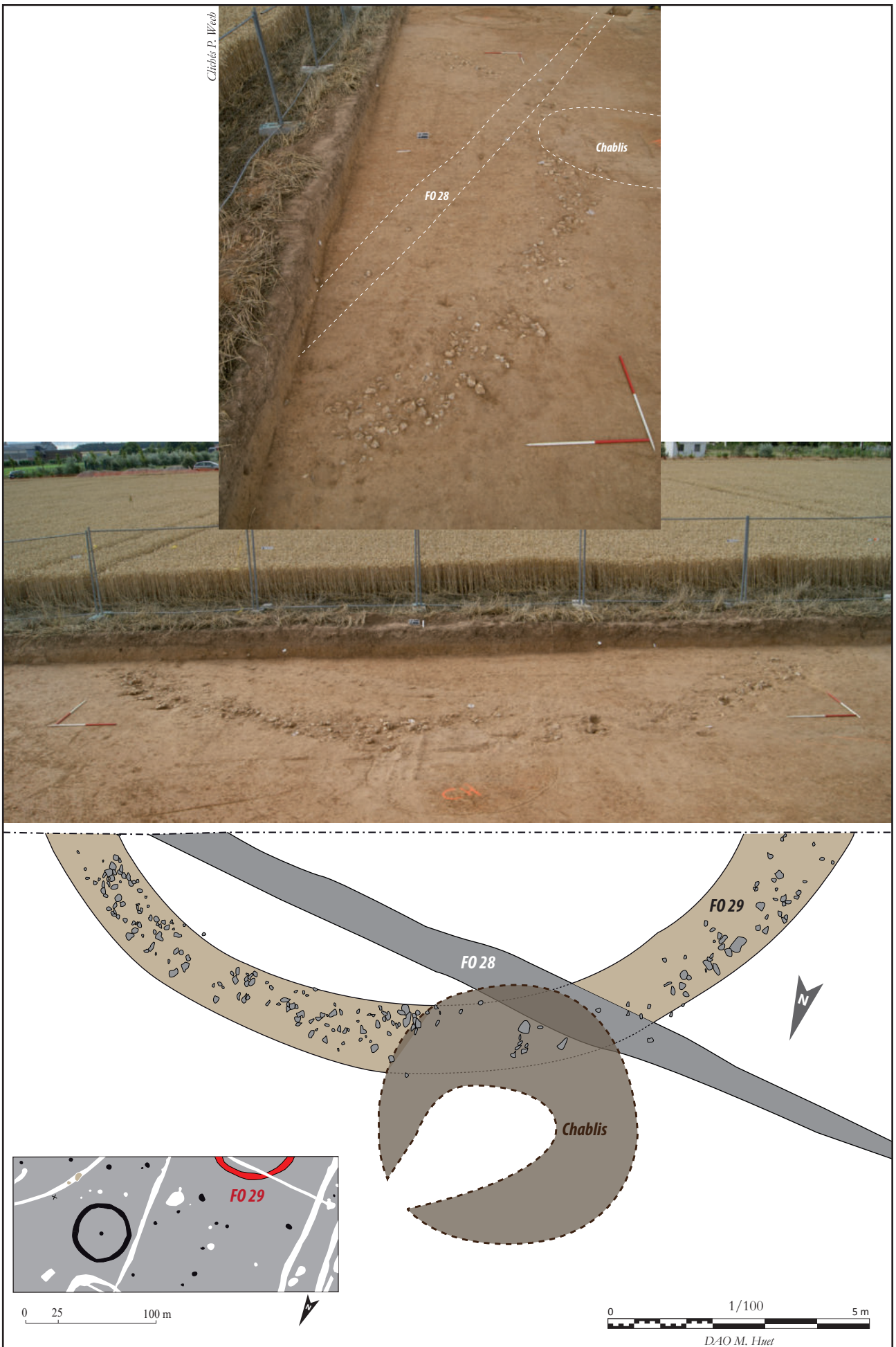


Figure 21 - Enclos circulaire FO 29 avant fouille



Cliché P. Wech

78

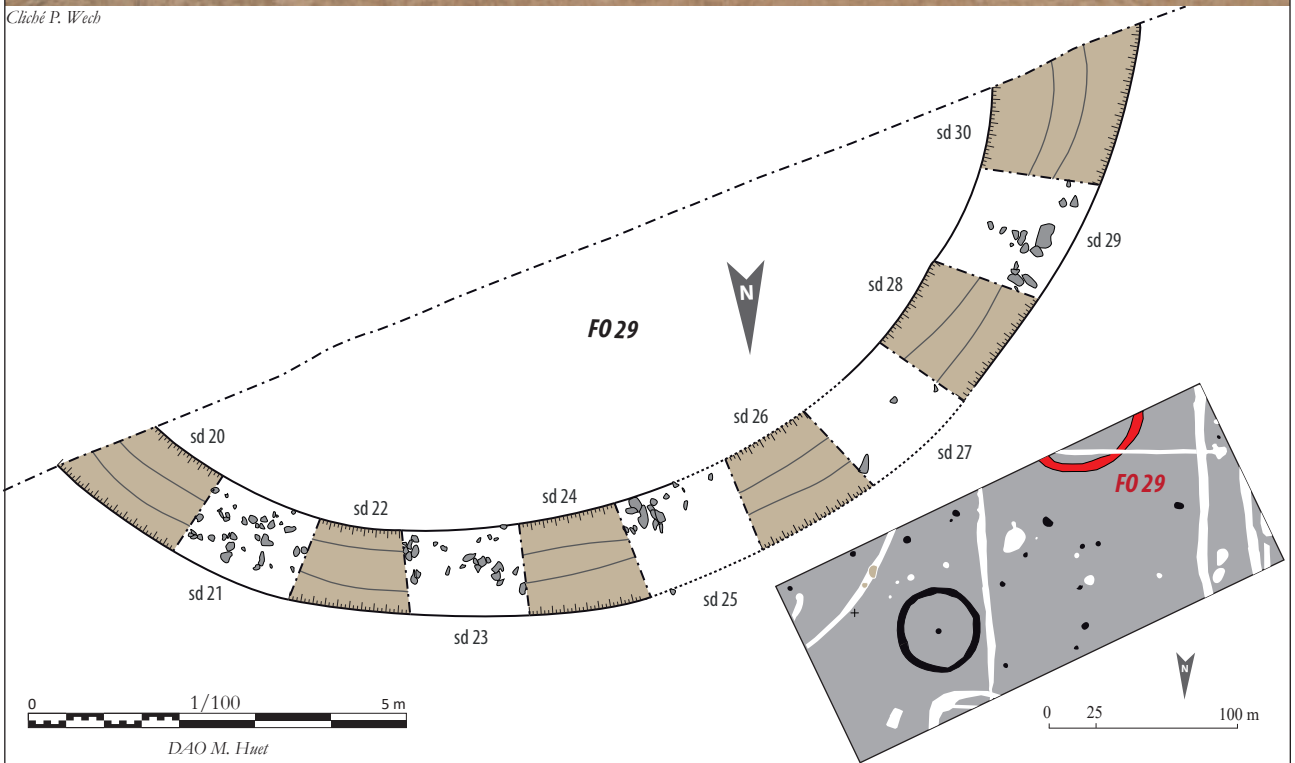


Figure 22 - Enclos circulaire FO 29 et emplacement des sondages

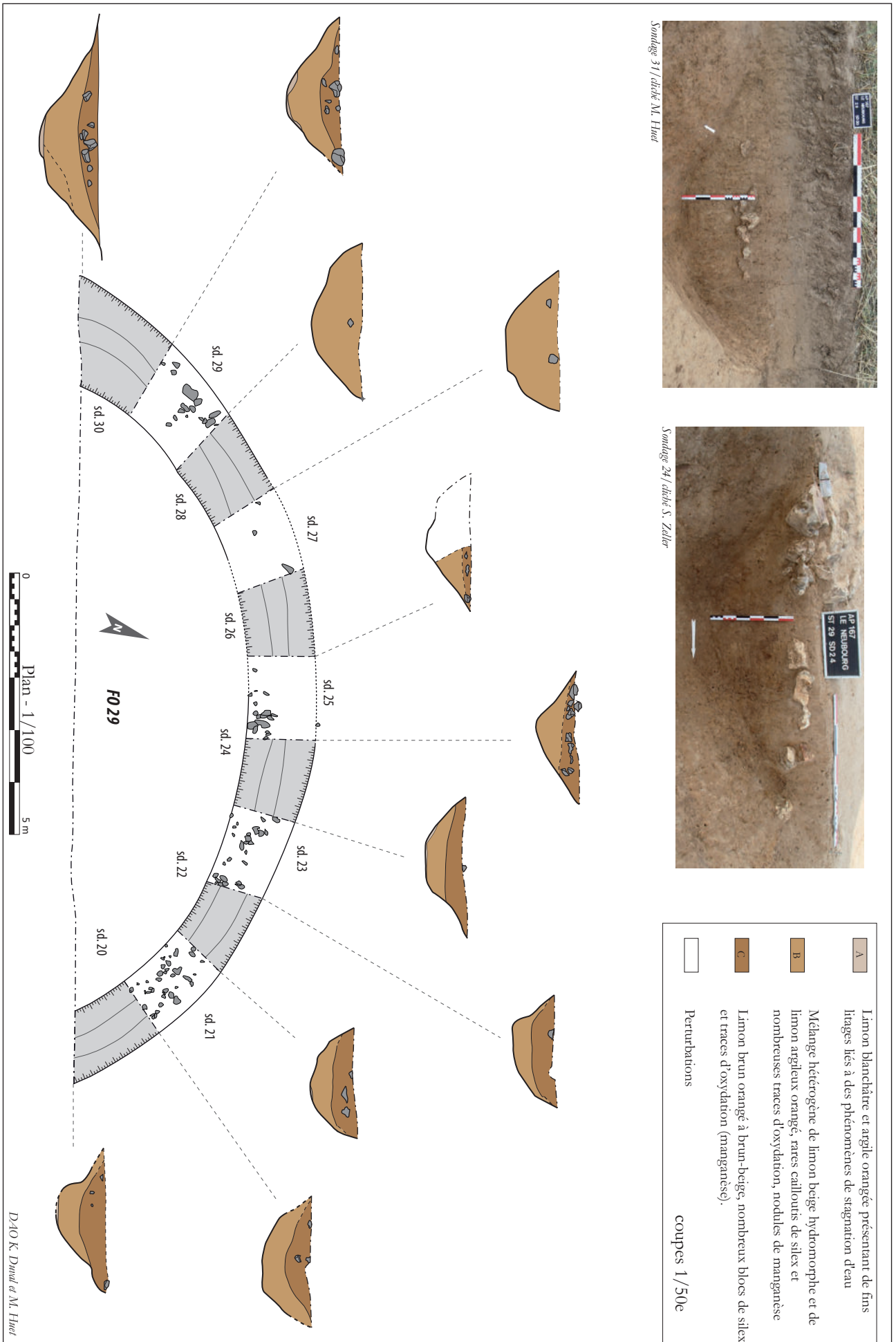


Figure 23 - Plan général des sondages et coupes réalisés sur l'enclos FO 29



Cliché M. Huet

Figure 24 - Sondage 30 : blocs du comblement après première passe de fouille

80

Le mobilier découvert, principalement en surface de comblement, correspond souvent à de petits tessons de céramique protohistorique grossière (18 tessons), peu identifiables mais présents toutefois dans chacun des sondages. Outre le bloc de silex façonné dans le sondage 30, ce dernier a également livré un fragment de grès fin. Ces éléments ne permettent

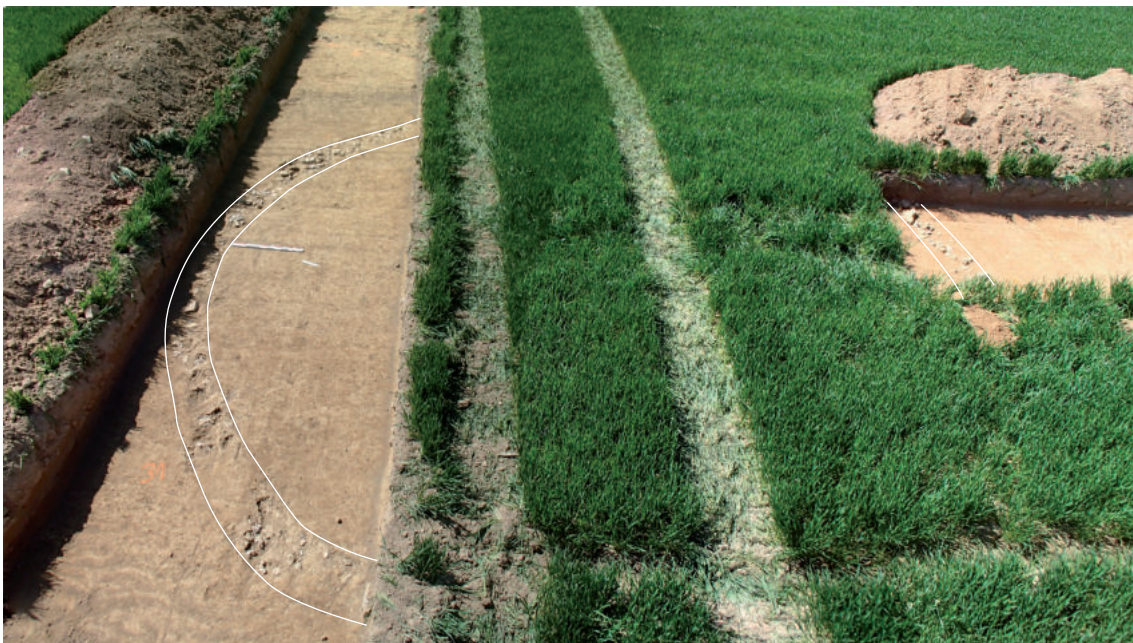
pas de préciser un horizon de datation autre que la Protohistoire au sens large pour les dernières phases de remblaiement du fossé.

Les informations obtenues pour ce monument lors de la fouille permettent quelques hypothèses quant à l'élaboration de la structure mais restent toutefois peu éloquentes sur son aspect initial. L'absence de vestiges au centre de l'enclos ne permet pas d'assurer sa fonction funéraire bien que son insertion au sein de la nécropole laisse tout de même peu de doutes quant à sa vocation. La poursuite de la fouille sur la parcelle adjacente pourrait permettre d'aller plus avant dans la compréhension du monument.

7.2.3. L'ENCLOS 46

7.2.3.1. LE FOSSÉ PÉRIPHÉRIQUE

Contrairement au précédent, l'enclos FO 46 avait déjà été perçu lors de l'opération de diagnostic. Le tiers sud de la structure avait en effet été découvert et un sondage complémentaire avait permis d'en reconnaître les limites nord (**fig. 25**). Lors de cette opération, le fossé périphérique apparaissait de manière diffuse, sous la base des labours, par une nappe de blocs de silex épars, de gabarit assez homogène. L'exploitant de la parcelle évoquait la présence d'une marinière, à l'endroit du cercle, suggérée par l'accumulation et la remontée de blocs de silex lors du travail des sols,



Cliché N. Gautier

Figure 25 - Enclos FO 46 découvert lors du diagnostic

sous-tendant ainsi l'épierrement partiel de ces éléments constitutifs du monument. Plus profondément toutefois, bon nombre de ces silex semblent avoir subi peu de déplacement puisque lors de la réalisation de la tranchée de diagnostic, ceux-ci formaient une corolle de blocs disposés en pente douce depuis la bordure de l'espace interne du monument vers le centre du fossé d'enclos. Là encore, les limites de creusement de cette structure fossoyée sont assez discrètes et c'est la présence de concentrations de blocs de silex au sommet du remplissage qui permet d'en identifier clairement les contours.

Ces éléments matérialisent en surface de décapage le creusement d'une structure annulaire fossoyée d'environ 11,5 m de diamètre externe pour un peu plus de 9 m de diamètre interne (**fig. 26**). Ses contours sont assez constants et forment un cercle relativement régulier, sans interruption ou système d'accès notable. La largeur du creusement est comprise entre 0,55 et 1,2 m sur le niveau de fouille. Ces différences de dimension tiennent davantage aux variations de profondeur de décapage, notamment à l'emplacement de la tranchée de diagnostic (décapage plus invasif), ainsi qu'à une moins bonne perception des contours de surface, au nord, liée à l'absence de blocs, plutôt qu'à une réelle disparité de conception du fossé périphérique. La profondeur de décapage permettant la bonne lecture de la structure est atteinte entre 40 et 50 cm depuis le sommet de la terre végétale, le niveau de fouille étant compris entre 139,60 (sur les niveaux de silex) et 139,35 m NGF (sondage de diagnostic) avec toutefois une moyenne autour de 139,45 et 139,50 m NGF. Une berme témoin, large d'un mètre, a été laissée sur la largeur du monument afin d'appréhender ses modalités de conception et d'érosion en vue d'une analyse micromorphologique par Quentin Borderie (cf. vol. 2, §. 12). Après étude de la structure périphérique, un redécapage de l'espace interne et d'une partie de la berme centrale a permis la mise au jour, en son centre, d'un creusement ovalaire de 80 cm de longueur par 70 cm de largeur pour 10 cm de profondeur, comprenant quelques restes osseux brûlés épars (SP 194). Elle est disposée de manière assez centrée au sein de l'enclos et est distante de 4 à 4,5 m de la bordure interne du fossé périphérique⁴⁶.

Dans un premier temps, un nettoyage fin de toute la surface de l'enclos a été mené afin de mettre en évidence la répartition des blocs de silex au sein de la structure et d'identifier la présence potentielle d'autres aménagements. L'étude de cette structure s'est ensuite effectuée par la réalisation de 12 sondages radiaux manuels (sondages 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61 et 63) d'environ 1,2 m de longueur à l'emplacement du fossé (**fig. 27**). Ces sondages ont permis d'apprécier le gabarit du creusement ainsi que ses modalités de comblement.

Le profil de ce fossé est assez régulier et forme généralement un V évasé (surtout en partie haute), voire dans certains cas plutôt un U (**fig. 28** et **pl. 6** à **14**). La base du creusement peut également, dans certains sondages, être très étroite. L'aspect de cet ouvrage, aux parois plutôt verticales, diverge assez de celui de l'enclos FO 29, très évasé, ce qui pourrait éventuellement témoigner d'un entretien plus important du fossé 46 ou rendre compte d'une intention architecturale différente. Le fond de structure oscille entre 138,6 et 138,88 m NGF, ce qui est moins régulier que pour l'enclos FO 29, offrant un creusement compris entre 1 et 1,2 m de profondeur depuis le sommet de la terre végétale. Ce profil donne souvent l'impression d'un évasement plus important vers le centre de l'enclos, le bord externe semblant souvent plus droit et régulier. La redondance de cette observation pourrait plaider en faveur d'une conservation différentielle des parois en lien avec la présence d'une élévation, talus ou monticule, à moins qu'il ne s'agisse d'un procédé permettant de renforcer la mise en perspective du monument.

Sur le terrain, le comblement du fossé a fait l'objet d'une numérotation spécifique pour chacun des sondages. Afin de faciliter leurs descriptions, les modalités de ce comblement ont été synthétisées sur la **figure 28** et renommées en US. A à D. Globalement, on constate trois grandes phases de remplissage distinctes bien que la composition apparente des différentes couches varie assez peu. Si quelques nuances sont observables d'un sondage à l'autre, les grandes disparités de comblement semblent principalement liées à des perturbations racinaires (sd 63, coupe nord ; sd 41, coupe sud-est ; **pl. 14** et **6**). Assez systématiquement, le fond de creusement est marqué par un sédiment plus hydromorphe grisâtre ou blanchâtre présentant des

⁴⁶ Voir *infra* §. 7.2.3.3 l'étude de ce dépôt de crémation réalisée par J. Hernot.



82

Figure 26 - Enclos FO 46 avant fouille

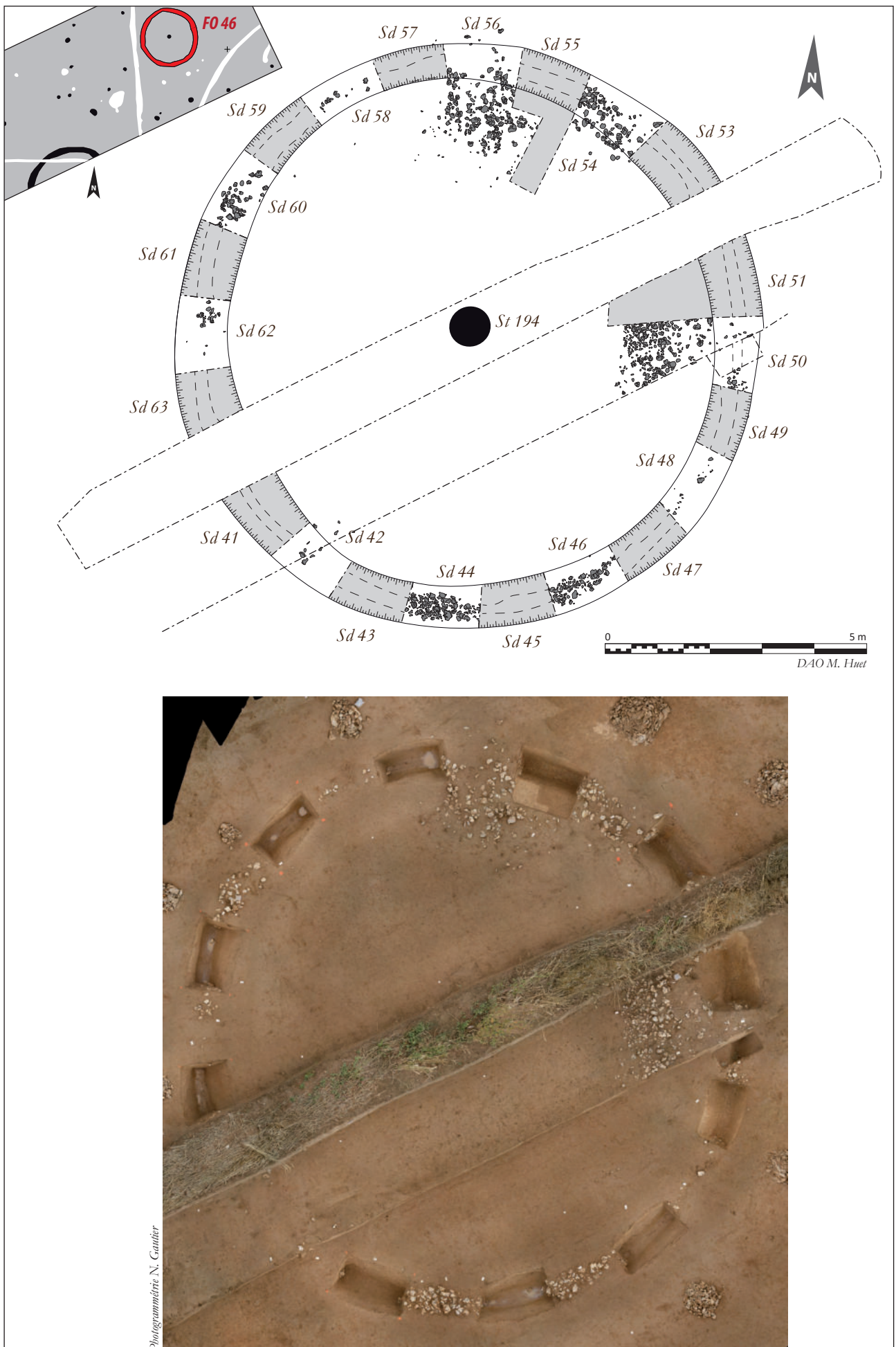


Figure 27 - Enclos FO 46 après sondages manuels

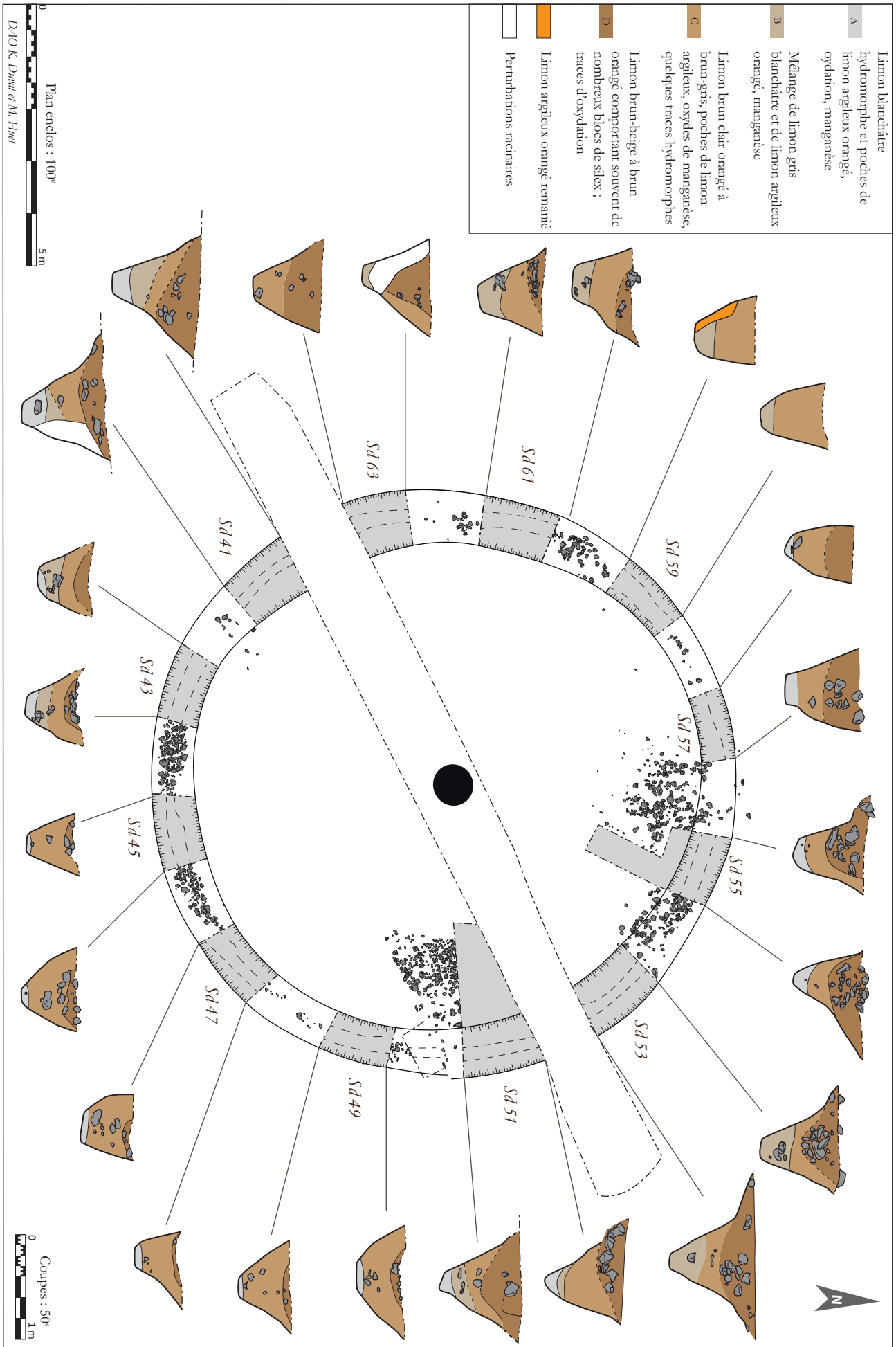


Figure 28 - Détail des sondages réalisés sur l'enclos FO 46

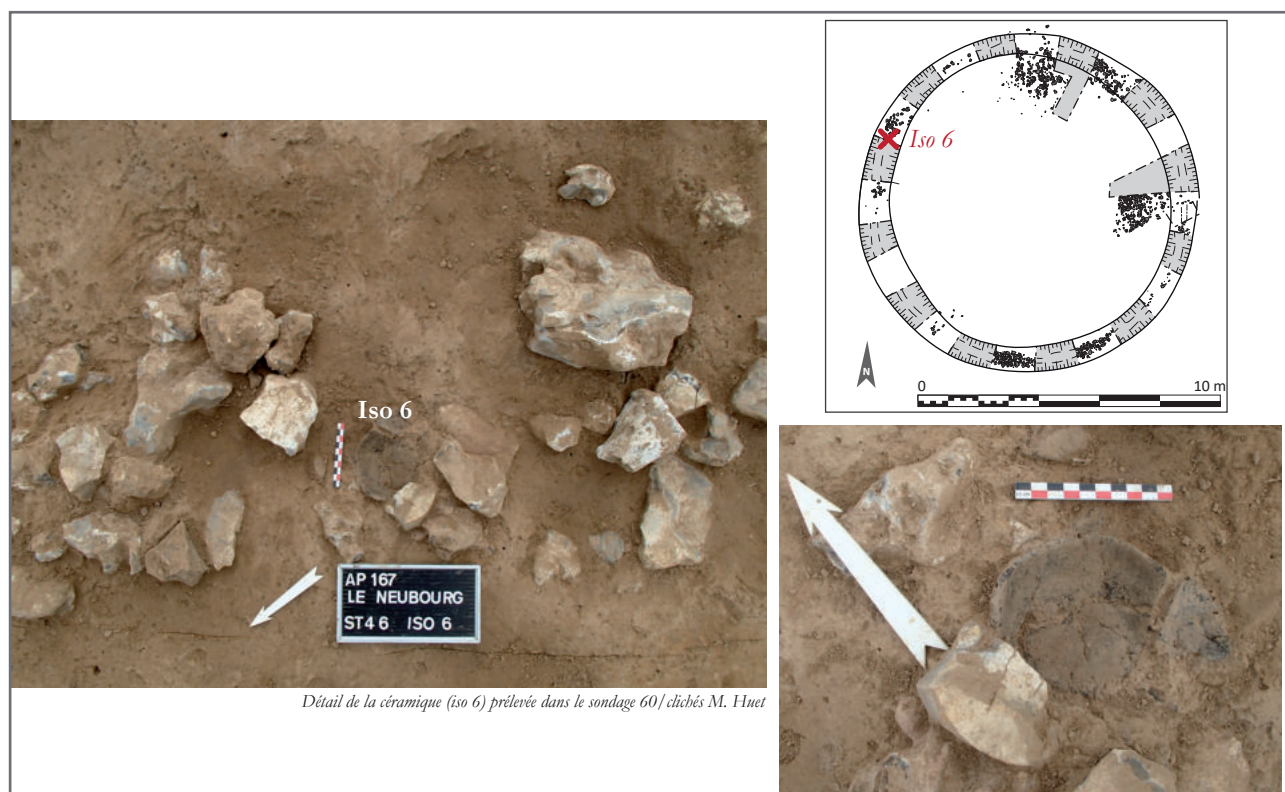
traces d'oxydation ferro-manganique traduisant des phénomènes de stagnation d'eau (couches A et B). La couche sus-jacente est composée, généralement, d'un mélange hétérogène de substrat (limon argileux orangé), de limon brun-beige et de poches de sédiment hydromorphe, l'ensemble étant piqueté de manganèse (couche C). L'analyse micromorphologique (cf. vol. 2, §. 12, LM16 et LM18) permet cependant d'observer plusieurs phases dans la constitution de cette unité qui mêle, dans une plus ou moins grande quantité, des éléments provenant de l'horizon Bt et de l'horizon de surface. Les concrétions ferro-manganiques roulées à la base de cette couche permettent d'évoquer des apports par ruissellement comme l'obliquité des constituants observée dans le sondage 43 (prélèvement LM18), qui suppose un versement depuis l'espace interne des terres issues d'horizons de surface. Quelques pauses dans la constitution de cette phase de remplissage sont observables par la mise en place d'une bioturbation bien marquée. Son sommet, à la transition avec l'unité sus-jacente, montre une reprise des dépôts par ruissellement. Le comblement sommital est, quant à lui, un peu plus sombre et homogène et contient généralement un grand nombre de blocs de silex (couche D). Cet ultime comblement semble correspondre à un processus érosif plus marqué avec l'évasement du fossé et l'étalement probable des élévations du monument par épierrement notamment, au regard des nombreux blocs retrouvés.

L'analyse micromorphologique réalisée sur ce monument (cf. vol. 2, §. 12) a donc permis d'identifier la nature des sédiments présents dans le comblement du fossé périphérique. Ceux-ci renvoient principalement à des limons lavés provenant de ruissellement et issus majoritairement d'horizons de surface mais également de l'horizon Bt. L'étude indique un remblaiement en plusieurs étapes, de manière certainement lente et naturelle avec quelques phénomènes d'effondrement de paroi et des temps de pause dans le remplissage avec une mise en place de bioturbations. Le prélèvement LM18 (UMS 18-1) montre aussi assez clairement des phénomènes de versement des terres, provenant essentiellement d'horizons de surface, depuis l'espace interne de la structure.

Le comblement comprend aussi de nombreux blocs de silex présents ponctuellement dans tout le remplissage et de manière plus concentrée au

sommet de celui-ci. Ces blocs sont plus nombreux sur un large quart nord-est ainsi qu'au sud de l'enclos. Ils apparaissent toutefois dans presque tous les sondages mais, dans certains cas, de manière plus diffuse, avec moins d'accumulations notables. C'est le cas particulièrement pour les sondages 57 et 59 (pl. 13). Ces silex se retrouvent aussi sur la périphérie de l'espace interne, principalement à l'est. Cette disposition devait également être perceptible sur la zone décapée lors du diagnostic, sur le tiers sud puisque la corolle de blocs perçue lors de cette intervention semblait venir se placer progressivement de la bordure périphérique de l'espace interne vers le centre du comblement du fossé. Comme pour la structure FO 29, le module des blocs est ici aussi assez homogène, compris généralement entre 10 et 15 cm de côté. Ils sont accompagnés de cailloux de silex de quelques centimètres pouvant, dans certains cas, correspondre au bris de plus gros éléments. Si ces blocs ont certainement été en partie éparpillés du fait des travaux agricoles, notamment en surface, leur nombre, tout comme le phénomène observé lors du décapage au diagnostic suggère toutefois une disposition proche de leur positionnement initial. La majorité du mobilier prélevé correspond à des petits fragments de céramique (57 tessons), parfois roulés, à pâte généralement grossière bien que quelques éléments à pâte semi-fine aient été également découverts. La petitesse de ces tessons et l'absence assez généralisée d'éléments de forme ne permettent pas d'indication de datation précise autre que la Protohistoire au sens large. L'ensemble le plus important correspond à un fond de récipient découvert en surface de comblement du sondage 60 (iso 6), parmi les blocs de silex (fig. 29). Quelques éclats de silex ont également été trouvés mais n'apportent, là encore, pas de possibilité de datation. On notera également la présence d'un fragment de torchis prélevé dans le sondage 49 (US. 151), ainsi qu'une scorie dans le sondage 61 (US. 138) toujours en surface du remplissage⁴⁷.

47 Si elle n'est pas intrusive, la présence de cette scorie illustre la durée d'ouverture assez longue de ce fossé.



Détail de la céramique (iso 6) prélevée dans le sondage 60/clichés M. Huet

Figure 29 - Isolat 6, sondage 60

7.2.3.2. L'AIRE INTERNE

86

L'aire interne de l'enclos a fait l'objet d'un nettoyage minutieux, notamment au nord-est, sur la concentration de blocs de silex jouxtant le fossé. Ceux-ci, situés à l'interface entre les US. 204 et 345, ne décrivent pas d'organisation particulière permettant de matérialiser des aménagements spécifiques et semblent étalés sur une faible épaisseur (souvent en une seule couche), sans accumulations notables (US. 162 et 190). Ils s'étendent globalement sur une bande de 1 à 1,5 m de largeur depuis le bord interne du fossé. Au niveau du sondage 51, la répartition des blocs est davantage concentrée sur 1 m, avec une zone de 50 cm bordant le fossé où ils apparaissent de manière plus diffuse. Bien que moins marqué, le même phénomène s'observe au niveau des sondages 55 et 56 avec une concentration de blocs espacée cette fois d'une trentaine de centimètres du bord du creusement. Ces regroupements pourraient correspondre à l'emplacement de l'accumulation initiale de ces éléments sur une largeur de 0,5 à 1 m, disposés légèrement en retrait du fossé. Un certain brassage de ce niveau est toutefois suspecté par la découverte de mobilier moderne dans le sédiment interstitiel des blocs : 2 tessons, l'un en grès, l'autre

glacuré, un fragment d'ardoise et de tuile plate. Si ces éléments indiquent des perturbations et infiltrations récentes ayant certainement pour partie chahuté les blocs, il semble toutefois que la répartition de ceux-ci plaide en faveur de faibles déplacements et qu'ils représentent les restes d'une accumulation peut-être initialement plus importante. A l'exception du creusement central, sur lequel nous reviendrons par la suite (cf. *infra* §. 7.2.4), aucune structuration n'a été identifiée.

Un sondage profond couvrant le diamètre de l'enclos, réalisé au pied de la berme centrale, une fois la fouille manuelle achevée, fournit quelques éléments quant à la conception de la structure. Cette coupe avait pour objectif une analyse fine de la sédimentation entrant dans la constitution du monument, pour éventuellement permettre l'observation de niveaux de sol conservés et établir ainsi la présence ou non d'accumulations de terre au sein de l'aire interne, ou sur les marges, par l'observation notamment de fronts de décarbonatation potentiels. L'absence de carbonates sur ces terrains a toutefois limité l'acquisition de données complémentaires quant à la présence de superstructure(s), contrairement aux sites du nord de la France notamment, où la présence de monticules se

signale souvent par des processus de lessivage des sols moins marqués à l'endroit de l'accumulation. Toutefois, les données acquises par l'analyse micromorphologique de Quentin Borderie (cf. vol. 2, §. 12) ont permis d'identifier deux unités stratigraphiques distinctes comprises entre le substrat et le niveau de terre végétale. Le déroulé sédimentaire de la séquence analysée sera explicitée de bas en haut (**fig. 30**).

La base de la séquence est caractérisée par l'apparition de l'argile à silex au-dessus de laquelle on retrouve l'horizon BT du luvisol constitué d'un limon argileux orangé, marqué par des phénomènes de bioturbation (US. 346).

Cet horizon BT est surmonté, à l'emplacement de l'enclos par l'US. 345, constituée d'un limon argileux brun-beige bioturbé (racines récentes) peu compact, comportant des concrétions ferro-manganiques roulées, quelques charbons fins et de rares silex roulés. Cette unité semble essentiellement composée par des apports de matériaux bioturbés issus de ruissellement provenant principalement d'horizon de surface, mais également, dans une moindre mesure, du BT. La majorité des blocs de silex présents en périphérie de l'espace interne semble localisée au sommet de cette unité. L'US. 345, observée lors de la fouille, avait de prime abord été considérée comme un potentiel niveau de sol conservé sous l'US. 204. Son analyse micromorphologique montre que cette unité doit davantage être considérée comme le remplissage d'une dépression couvrant la surface de l'enclos et se prolongeant légèrement de part et d'autre du fossé, à l'extérieur de l'emprise délimitée par ce creusement. Ceci semble confirmé par le taux d'arasement du site sur 30 à 50 cm de profondeur qui aurait été peu propice à la préservation d'un niveau de sol. Son extension est toutefois limitée en dehors de la structure et n'est plus présente au niveau du prélèvement LM15. Les caractéristiques de composition de cette unité suggèrent aussi que ce potentiel creusement s'est comblé progressivement par apports de ruissellement ensuite bioturbé, mais n'a pas été le lieu de stagnations importantes d'eau. De plus, les faibles densité et épaisseur des revêtements argileux, en comparaison aux contextes plus profonds dans l'horizon BT ou extérieurs à l'enclos (LM15), suggèrent que l'US. 345 ait été moins soumise à une pédogenèse de type Luvisol, conditions qu'aurait

pu permettre un recouvrement par une masse de terre. L'US. 204 sus-jacente est marquée par un limon beige à brun clair très bioturbé et compact comprenant de nombreuses concrétions ferro-manganiques roulées, des charbons fins, des traces de racinaire récent ainsi que quelques silex. Les matériaux la composant paraissent également provenir d'apports par ruissellement et sont impactés par une forte bioturbation ainsi que par les pratiques agricoles. Ce niveau pourrait être assimilé à un ancien horizon de surface dont la formation serait postérieure à l'érosion du monument. Quant au sommet de la séquence, il correspond au niveau de terre végétale labourée.

La sépulture centrale SP 194, développée dans le paragraphe suivant, apparaît sous l'US. 204 et sa fosse paraît être creusée dans le comblement de cette dépression, au sein de l'US. 345.

7.2.3.3. LA SÉPULTURE À CRÉMATION SECONDAIRE CENTRALE

Cette structure en fosse de forme ovale mesure environ 0,80 m de longueur pour 0,70 m de largeur et est conservée sur environ 0,10 m de profondeur (**fig. 31**). Elle apparaît à 139,52 m NGF ; les labours et l'exploitation agricole semblent avoir entraîné un arasement de la partie supérieure de la structure d'au moins 0,30 m (cf. *supra* §. 6.2). Les parois conservées de la fosse sont évasées et le fond est en cuvette avec une petite dépression dans la moitié sud. Le remplissage de la fosse se compose de deux unités stratigraphiques : un comblement (US. 324) limono-argileux compact grisâtre clair qui tapisse le fond et les parois. Celui-ci vient englober plusieurs amas cendreaux noirâtres dont un plus conséquent ; ces éléments correspondent au dépôt de crémation (US. 213). Dans les masses cendreuses apparaissent de petites « poches » charbonneuses, contenant des fragments d'os brûlés, des charbons et des fragments de silex brûlés.

Cette structure a été fouillée par quart en deux passes, permettant la réalisation de deux coupes en quarts opposés ainsi que d'un relevé en plan de la moitié de la structure.

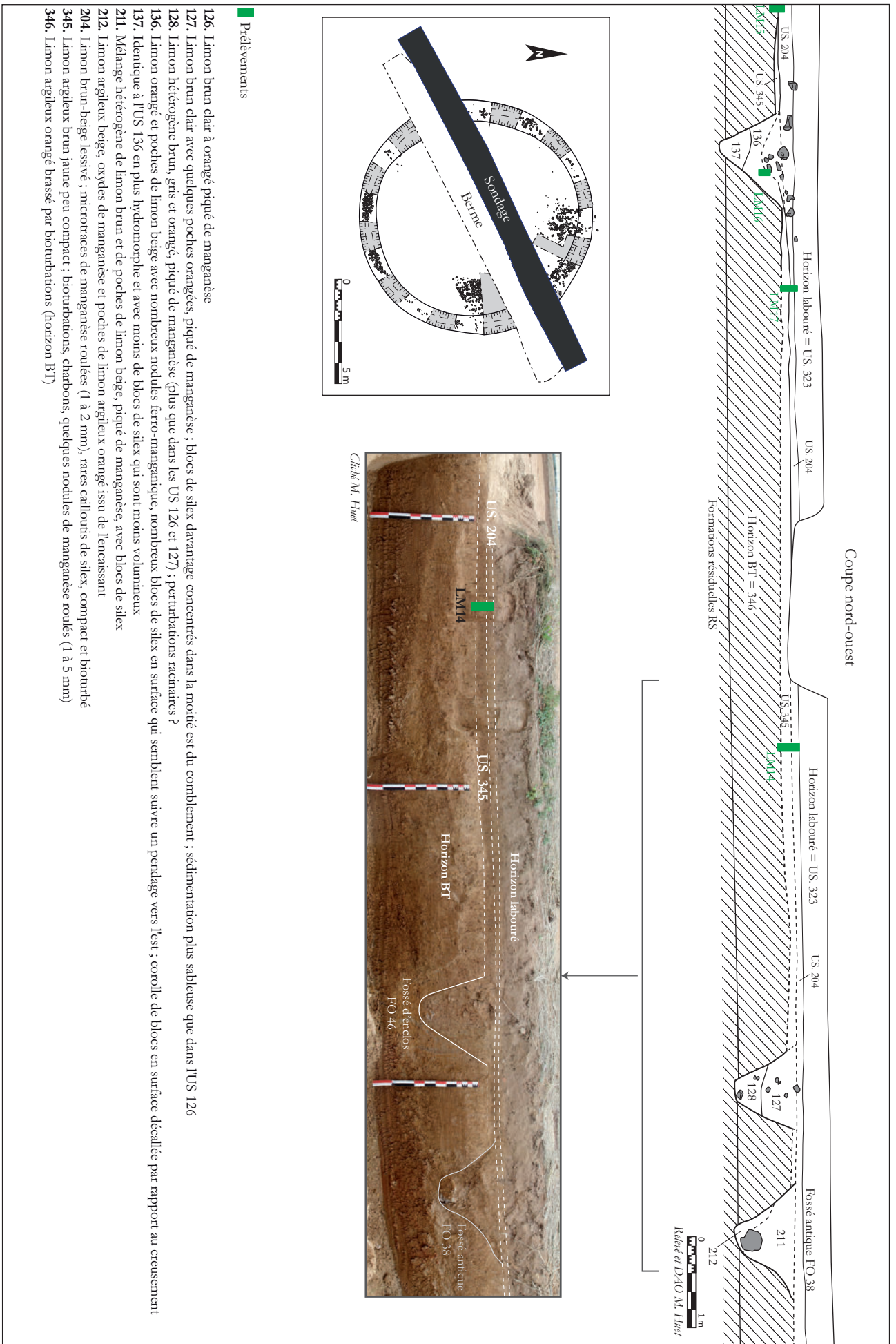


Figure 30 - Coupe centrale sur le monument FO 46

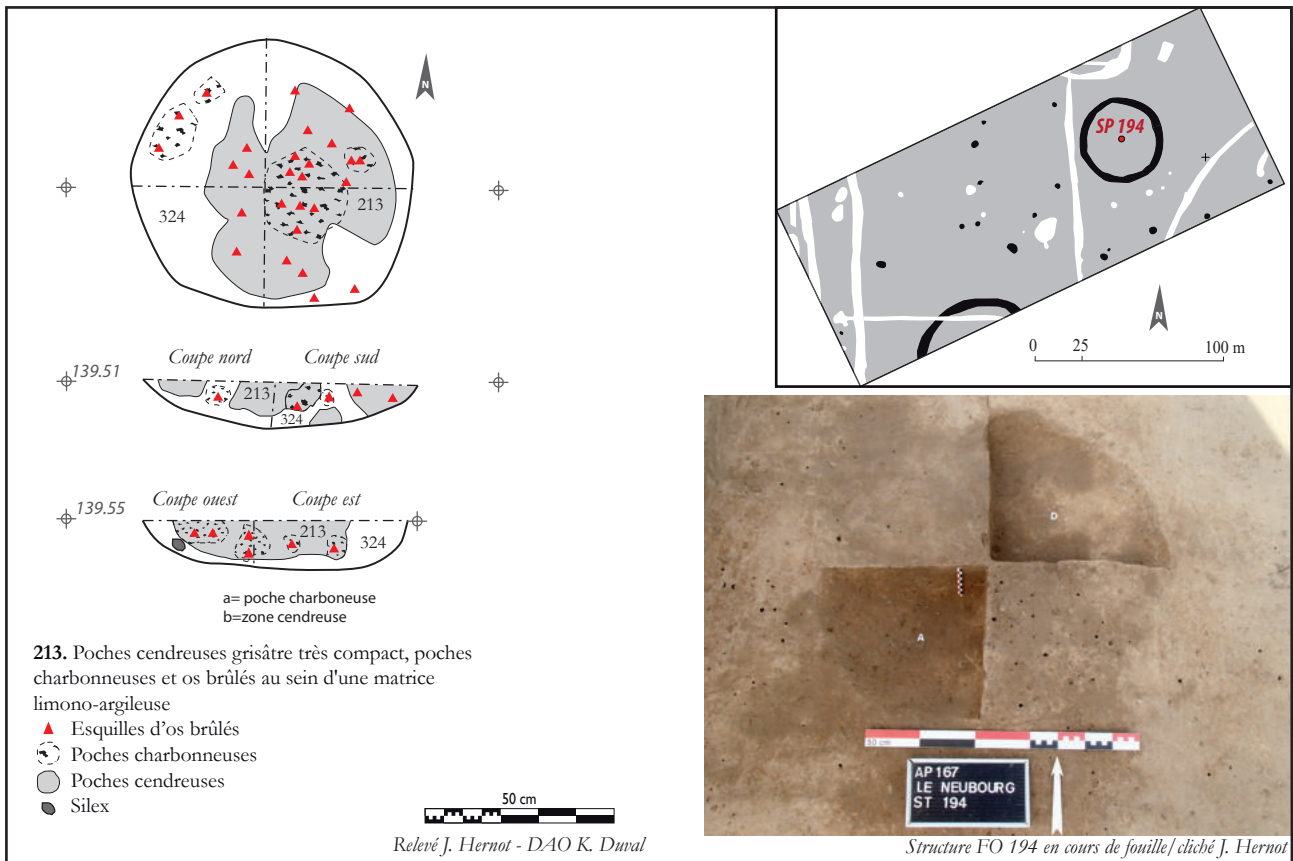


Figure 31 - Structure SP 194

- Le dépôt de crémation

Le dépôt contient 67,78 g d'ossements humains brûlés, il s'agit des restes crémés d'au moins un individu de « taille adulte » et de sexe indéterminable. Les os sont réduits à l'état de fragments et d'esquilles qui présentent des déformations et des torsions dues à l'usure. La conservation de ces fragments d'os est plutôt bonne.

Le stade de fragmentation est élevé (stade 3 : ≤ 2 cm) et la coloration des os est homogène, blanche à blanc crayeux⁴⁸. Ces critères mettent en évidence un degré et/ou un temps d'exposition aux flammes élevés ainsi qu'un suivi de la crémation par une tierce personne, de sorte que l'ensemble des ossements a pu atteindre une combustion homogène. Si ces manipulations de l'os à chaud ont participé à sa fragmentation, d'autres phénomènes sont à prendre en considération comme :

- un prélèvement réalisé alors que les ossements étaient encore chauds ;
- une extinction du bûcher à l'eau froide ;

- ou encore la possibilité d'une fragmentation volontaire (Depierre 2010).

La masse totale des fragments d'ossements conservés (67,78 g) est largement inférieure à la valeur minimale attendue pour le squelette calciné d'un sujet adulte (1001,5 g : Mckinley 1993). Si des facteurs tels que l'arasement de la structure et une conservation différentielle ont pu contribuer à cette sous-représentation, ils n'expliquent pas qu'elle soit si pauvre. Il apparaît probable que le dépôt, dès l'origine, ait été de faible quantité.

Malgré la sous-représentation de l'individu, toutes les régions anatomiques sont représentées dans le dépôt (**fig. 32**). Seuls les éléments de la tête présentent une représentation qualifiée de « normale », les autres régions anatomiques sont toutes largement sous-représentées. Il n'est pas impossible que ce fait soit révélateur d'un prélèvement préférentiel des éléments du crâne.

48 Voir à ce propos l'introduction méthodologique présentée avec le catalogue des sépultures (cf. annexe 5).

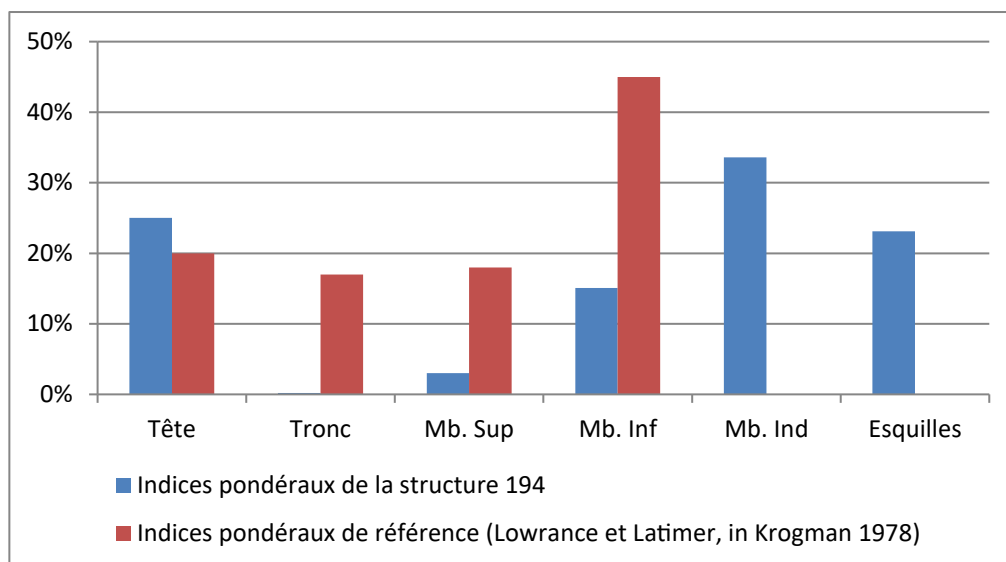


Figure 32 - Quantification pondérale de la part que présente chacune des grandes régions anatomiques sur l'ensemble des os brûlés de la structure SP 194 comparée aux valeurs théoriques attendues

- Analyse spatiale

Lors de la fouille, les observations directes ainsi que la réalisation de deux coupes cumulées et de relevés en plan à chaque passe ont permis de mettre en évidence la dynamique du comblement. Le dépôt issu de la crémation (US. 213) prend une apparence hétérogène avec des masses cendreuse et de petites « poches » charbonneuses dans lesquelles se trouvent des fragments d'os brûlés. Ce dépôt sans structuration particulière, ne semble pas témoigner de la présence initiale d'un contenant en matériau(x) périssable(s), mais il semblerait que celui-ci ne repose pas directement sur le fond de la fosse.

L'analyse spatiale du matériel confirme et précise les observations réalisées lors de la fouille. Le tableau (fig. 33) met en avant une concentration des fragments d'os dans la première passe alors que la seconde passe ne contient que très peu de matériel osseux. Cette observation indique peut-être un aménagement du fond de la fosse en matériau(x) périssable(s) (planche de bois, tapis végétal, etc.). Les

taux de représentation pondérale des grandes régions anatomiques par passe (fig. 34) montrent que chaque région est représentée dans chaque passe, si ce n'est les éléments du tronc présents uniquement dans la passe deux (leur mauvaise conservation semble expliquer ces lacunes)⁴⁹. Il est donc possible que cette représentation de l'individu « crémé » soit le reflet d'un choix de prélèvement, celui de représenter chaque partie anatomique du défunt, non pas de manière exhaustive, mais dans une approche plus « minimaliste » et « symbolique ».

- Interprétation de la structure

Cette structure en fosse ovale contenant les vestiges osseux brûlés d'au moins un individu de « taille adulte », semble-t-il, correspond à une structure secondaire à dépôt de crémation. Après une crémation probablement suivie sur un bûcher exposant le corps à de fortes températures d'ustion et/ou à une exposition longue aux flammes, les os ont été manipulés encore chauds et/ou ont subi un refroidissement brutal (extinction du bûcher avec de l'eau). Des prélèvements

ST 194 : US 213	Tête	Tronc	Mb. sup	Mb. inf	Mb. Ind	Esquilles	Total
Nettoyage	3,4	0	0,11	2,86	3,35	1,75	11,47
Passe 1	11,65	0,00	0,83	6,16	15,71	10,91	45,26
Passe 2	1,87	0,13	1,06	1,23	3,73	3,03	11,05
Total	16,92	0,13	2	10,25	22,79	15,69	67,78

Figure 33 - Masse (en grammes) des grandes régions anatomiques pour chacune des passes de démontage de la structure SP 194

49 Voir à ce propos l'introduction méthodologique présentée avec le catalogue des sépultures (cf. annexe 5).

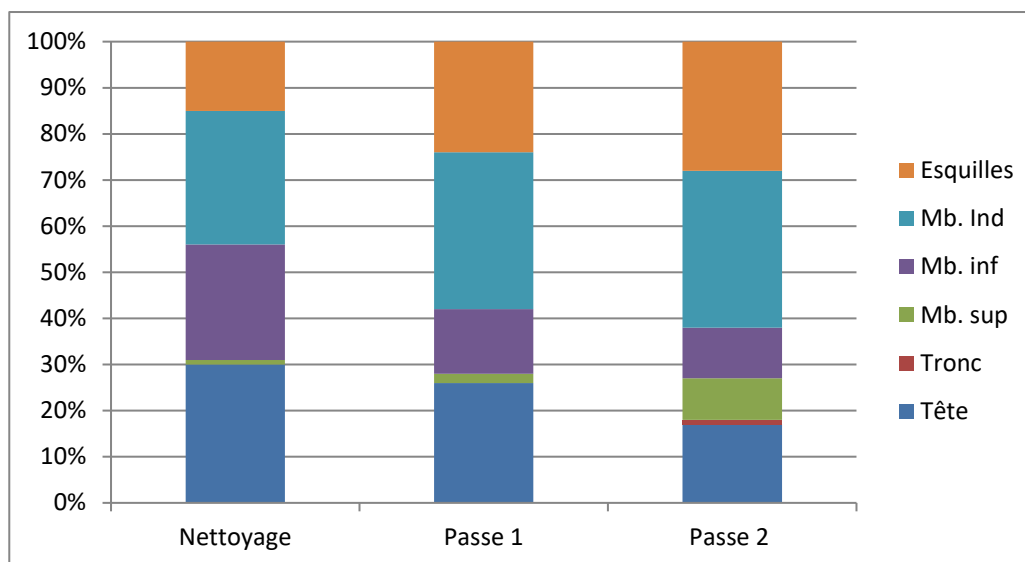


Figure 34 - Taux de représentation pondérale des grandes régions anatomiques pour chacune des passes de démontage pour la structure SP 194

d'os, de charbons, de fragments de silex brûlés et de cendres ont ensuite été réalisés apparemment sans tri sur le bûcher. Au vu de la forte proportion d'éléments de la tête, il est possible qu'un choix préférentiel de collecte ait été fait lors de la constitution du dépôt. Le reste du dépôt offre une représentation « minimaliste » de chaque partie du corps du défunt. Les prélèvements ont ensuite été placés dans la fosse sans contenant en matériau(x) périssable(s) ; en revanche, le fond de la fosse avait, semble-t-il, été préalablement aménagé (planche de bois, tapis végétal, autres matières organiques). Le dépôt semble avoir été constitué en plusieurs apports : un apport plus conséquent, que l'on pourrait qualifier de « principal », situé dans la moitié est de la structure et d'autres, de plus petites quantités, correspondant à de petites « poignées » ou réalisés à l'aide d'un petit récipient. Enfin, la structure a probablement été comblée de manière anthropique avec du sédiment environnant.

7.2.4. ARCHITECTURE DES MONUMENTS

Malgré la multiplication des découvertes de ce type de structures ces dernières années, la connaissance des modes de conception de ces enclos et la restitution de leur morphologie initiale restent largement hypothétiques du fait, notamment, de leur mauvais état de conservation, ce qui oblige à restituer les concepts architecturaux engagés par l'analyse des seuls témoins restants, les creusements, qui se résument souvent à la simple présence du fossé périphérique.

Pour les deux monuments, l'analyse des matériaux composant le comblement des fossés, fournit peu d'indications quant au mode de conception. On notera toutefois la présence récurrente d'oxydation ferro-manganique dans tout le remplissage et notamment en fond de creusement, parfois marqué par de fins litages de sédiment hydromorphe dans les deux structures. Ces éléments traduisent des phénomènes de stagnation d'eau et de ruissellement pouvant suggérer un mode de remblaiement naturel et, peut-être, assez lent, par phases d'apports successifs, sous-tendant l'ouverture prolongée de ces aménagements périphériques. Ceci indique donc un mode de fonctionnement ouvert pour ces structures, observation corroborée par l'évasement, parfois important, des parois, notamment pour l'enclos FO 29. Pour FO 46, l'exiguïté du fond de creusement (**fig. 35**) aurait toutefois pu être propice à la mise en place d'un dispositif sur poteau qui aurait ainsi ceinturé l'espace central, ce qui ne transparaît toutefois pas à l'étude du comblement. La légère dissymétrie des parois observée sur la structure FO 46 pourrait résulter d'une conservation différentielle liée à la présence d'une surélévation de terre au sein de l'aire interne ou à la dépression centrale évoquée précédemment.

Généralement le remblaiement du fossé périphérique, pour les deux enclos, ne montre pas de pendage significatif des différentes couches permettant de valider l'hypothèse de stocks de terre à l'intérieur ou à l'extérieur des monuments. Toutefois l'analyse micromorphologique des sédiments (cf. vol. 2, §. 12) entrant

dans la composition du remplissage de la structure FO 46 permet d'observer une certaine obliquité marquant assez nettement un apport de terre par ruissellement depuis l'espace interne dans le sondage 43. Si ces éléments comprennent des apports provenant de l'horizon BT, il semble que la dominante soit formée à partir d'horizons de surface permettant de suggérer une élévation interne principalement constituée de terre végétale. Ces apports latéraux peu visibles lors de l'analyse macroscopique pourraient signaler que la potentielle levée de terre centrale ne jouxtait pas la bordure du fossé périphérique et était positionnée en léger retrait. La dynamique de comblement sommitale du fossé FO 46 évoque également, dans certains cas (sondages 51, 53 et 55), la possibilité d'apports de matériaux depuis l'espace central. Ceci semble renforcé par la disposition des blocs de silex, concentrés sur la bordure interne, à l'intérieur du fossé, mais également sur le pourtour de l'aire centrale, en façade du creusement. Si ces blocs se retrouvent ponctuellement dans tout le remplissage, ceux-ci sont regroupés au sommet traduisant un versement plus important de ces éléments une fois que le fossé est déjà en grande partie comblé et que, par là même, le monument n'est plus entretenu. De la même manière, mais en quantité moindre, la majorité des blocs de silex dans le fossé FO 29 se trouvent concentrés en surface de comblement. La présence généralisée de silex dans le remplissage de ces deux structures permet de supposer leur usage dans l'architecture initiale de ces monuments. Il n'est toutefois pas exclu que ces blocs participent au rebouchage volontaire des dernières aspérités visibles comblées lors de phases postérieures d'occupation ce qui semble toutefois peu probant, ce dernier remplissage apparaissant davantage lié à la phase érosive observée sur la coupe de l'enclos FO 46 (US. 204) qui aurait ainsi contribué à l'épierrement du monument. Le même gabarit de blocs étant usité dans la réalisation de structurations plus récentes telles que le bâtiment antique, situé à environ 40 m au nord-ouest de l'emprise de la nécropole, on peut se poser la question d'un usage ultérieur de ces enclos en tant que zone de prélèvement permettant l'acquisition des matériaux nécessaires aux nouveaux aménagements sur la parcelle.



Figure 35 - Fond de creusement de l'enclos FO 46, sondage 53

Lors de la fouille, ces blocs ont fait l'objet d'un ramassage systématique par sondages afin de proposer une estimation, *a minima*, du volume employé pour chacun des enclos. Ces blocs n'ont pas été extraits lors du creusement des fossés périphériques, ceux-ci n'étant pas assez profond pour atteindre le niveau d'argile à silex, mais leur provenance semble bien « locale ». Aucune zone de prélèvement nécessaire à l'acquisition de ces blocs, au gabarit choisi, n'a toutefois été perçue sur l'emprise, mais l'obtention de ces matériaux n'a certainement pas nécessité de grands déplacements. La masse de blocs contenue dans chacun des 11 sondages de la structure FO 29 a ainsi été évaluée à environ 0,4 m³ correspondant globalement à une tonne (masse obtenue à partir de l'estimation de la densité du silex en m³). Pour l'enclos FO 46, le volume est beaucoup plus conséquent et pourrait être estimé à 7,4 tonnes (2,8 m³). Bien que résiduelle et ne représentant certainement pas l'ensemble des blocs engagés dans l'architecture, la quantité prélevée dans l'enclos FO 29 ne permet que d'estimer leur participation à un aménagement de l'aire interne alors que celle de l'enclos 46 suggère cette fois la possibilité d'une superstructure réalisée à partir de ces éléments, sous forme de petit(s) cairn(s) ou de parement(s) en maçonnerie sèche disposé(s) en façade du fossé ou permettant de délimiter des espaces au sein de l'aire interne.

Il semble bien toutefois que l'élévation interne de la structure 46 soit mixte au regard des modalités de remplissage de son fossé périphérique. Ceci semble confirmé par l'analyse du comblement de la dépression centrale dont la constitution indique sa protection des phénomènes de lessivage des argiles par une accumulation sédimentaire. L'espace central n'accueillait donc pas simplement des aménagements limitant, permettant de compartimenter l'espace mais bien un tertre ou tumulus. Les blocs de silex découverts pourraient être associés à la masse tumulaire ou former un muret périphérique permettant d'en contenir les terres. Dans ce dernier cas, au regard de leur positionnement, ceux-ci devaient être placés légèrement en retrait du fossé. Reste à savoir si le volume de terre extrait à partir du creusement périphérique était suffisant pour la réalisation de l'élévation centrale souhaitée ou si d'autres apports étaient nécessaires. Aucune fosse de prélèvement de sédiment associée à cette phase d'occupation n'a toutefois été identifiée sur l'emprise de fouille. Les sédiments versés semblent en tout cas davantage provenir d'horizons de surface (ce qui aurait peu impacté le sous-sol et laissé peu de traces) mais on peut toutefois supposer qu'un apport d'argile recouvrant sa masse était peut-être nécessaire au bon maintien du dôme tumulaire.

Les résultats les plus inattendus concernent l'architecture de l'enclos FO 46, mis en évidence par l'étude de Quentin Borderie sur la coupe centrale qui fournit de nombreux points d'analyse sur la structuration du monument et permet d'émettre des hypothèses quant aux phases potentielles d'aménagements successifs.

Les débuts de la structure semblent effectivement marqués par la présence d'une dépression couvrant l'aire interne et s'étendant en dehors des limites actuellement visibles de l'enclos, c'est-à-dire légèrement au-delà du fossé périphérique (**fig. 30**). Son extension externe reste cependant limitée puisque les traces de ce creusement ne sont plus visibles à partir et au-delà du prélèvement LM15 ainsi qu'à l'est du fossé antique FO 38 (identification de cette unité entre le fossé d'enclos et le fossé antique). L'US. 345, venant combler la dépression, avait de prime abord été considérée comme un potentiel niveau de sol ou le résidu d'une masse tumulaire. L'analyse fine des constituants de cette couche tend toutefois davantage à indiquer

que ceux-ci proviennent d'une remobilisation et qu'ils ne peuvent par conséquent que représenter le comblement d'une ancienne structuration. Ainsi l'apparence première de l'enclos devait correspondre à un creusement d'environ 12 m de diamètre sur 45 cm de profondeur en moyenne. Le fond de cette structuration paraît effectivement plutôt constant malgré la difficulté de son identification sur des terrains très secs (faible différence sédimentaire avec les unités sus et sous-jacentes) et semble remonter légèrement à l'approche et derrière les fossés. Cette première phase de construction pourrait s'apparenter à un stade préparatoire afin de délimiter les contours ou permettant simplement l'extraction de la quantité de terre suffisante à la réalisation de la couverture tumulaire préservant la sépulture, dôme qui n'occuperait alors qu'une petite partie de l'espace interne. Dans ce cas, celui-ci serait principalement constitué de terre végétale au regard de la profondeur de la fosse potentielle. La réalisation de ce creusement peut également permettre de mieux contenir les terres d'un potentiel tumulus, ce qui semble toutefois peu probant puisque la fosse dépasse l'emprise du creusement périphérique. Cette unité s'interrompt au niveau des fossés, ne permettant pas de savoir si ceux-ci sont réalisés simultanément au creusement central ou si leur excavation intervient postérieurement, lors d'une phase de réaménagement de la structure. Il semble effectivement possible que les fossés aient été creusés dans un second temps.

Cette disposition n'est en tout cas pas sans rappeler celle de certains monuments de type *Pond Barrow* étudiés outre-Manche. A l'inverse des restitutions en élévation usuellement envisagées pour ce type de structure, les *Pond Barrow* consistent en un creusement, généralement de faible amplitude, comme ce serait le cas au Neubourg, bien que certains montrent une profondeur importante (0.2 à 1.1 m). Ce creusement est ceint d'un talus réalisé à partir des terres extraites au centre, sans ajout de fossé(s) périphérique(s) (**fig. 36 et 37**). Ce type d'aménagement se retrouve dans le sud de l'Angleterre, et semble se cantonner principalement dans le Wiltshire et le Dorset avec quelques découvertes plus récentes (à l'est et à l'ouest) élargissant l'aire de diffusion de ces monuments. Pour ces structures, leur fonction funéraire stricte n'est pas toujours assurée, plus encore que pour les autres types d'enclos, puisqu'ils ne comprennent pas systématiquement

quement de dépôt d'ossements ou d'inhumation(s) associés, amenant parfois à les considérer davantage comme des lieux à vocation plus cérémonielle, notamment lorsqu'ils sont associés à d'autres type de *barrows*. Bien que ces structures restent assez rares et faiblement investiguées, du fait certainement d'une visibilité moindre dans le paysage actuel, celles-ci apparaissent souvent associées à d'autres aménagements, fosses et surtout trous de poteau au sein de l'espace interne, mais également sur leurs pourtours, créant, dans ce cas, un certain parallélisme avec les architectures de type *henge*. Pour le monument du Neubourg, reste à savoir si cette disposition correspond à une méthodologie habituelle de construction permettant d'assainir ou de niveler la surface à bâtir, voire d'obtenir la quantité de terre suffisante à la réalisation du monticule selon le volume du dôme souhaité ou s'il s'agit bien d'une disposition spécifique évoquant des phases de conception et d'usages divergentes, aux premiers temps de la structure. Ce creusement pourrait effectivement renvoyer à un premier état temporaire du monument répondant peut-être à certaines nécessités ou pratiques culturelles avant la disposition de la sépulture centrale et la mise en place du tertre potentiel la recouvrant.

94

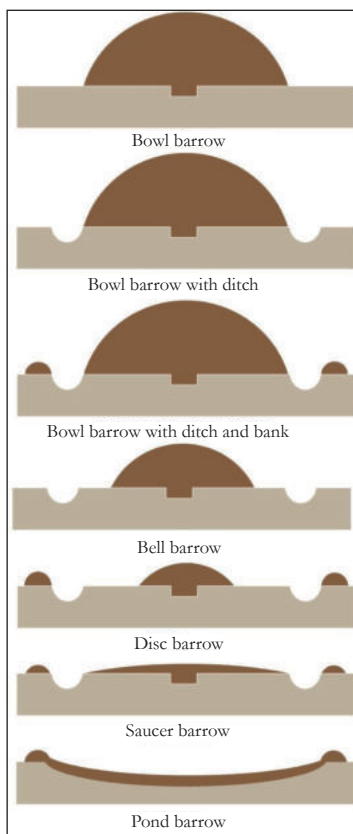


Figure 36 - Représentation schématique des différents barrows selon la typologie anglaise (extrait de Johnson 2015)



Figure 37 - Groupe de tumulus de Winterbourne Stoke Crossroads dont un pound barrow

La composition de l'US. 345 rend cependant compte d'un colmatage de la dépression, celle-ci ne présentant pas les caractéristiques liées à des phénomènes de stagnation d'eau, qui se manifestent pourtant assez rapidement comme cela a été observé pour les fossés (cf. vol. 2, §. 12). Cependant, ce remblaiement a pu n'être que partiel, ce qui pourrait expliquer la préservation d'un niveau de blocs de silex (US. 162 et 190) sur le pourtour de l'aire interne. La sépulture centrale semble en tout cas avoir été ménagée après que la dépression ait été au moins pour partie comblée. On notera toutefois que les limites de cette structure étaient peu lisibles et que c'est bien le regroupement des ossements qui a permis son observation plus qu'une différence nette de sédiment avec l'encaissant. Ce manque de netteté peut également être lié à un creusement de faible amplitude, où la sépulture serait principalement protégée par le tertre plutôt que par sa fosse. La faible amplitude des fosses centrales destinées à recevoir le dépôt funéraire pourrait expliquer leur fréquente absence sur une grande quantité d'enclos arasés, ces sépultures pouvant davantage être directement intégrées à la masse tumulaire sans nécessiter la présence d'un creusement très marqué (Kliesch, 2009).

Ainsi, les différentes observations effectuées sur le monument FO 46 permettent d'envisager plusieurs phases d'aménagement successives résumées sur la **figure 38**. La première voit la réalisation d'une dépression couvrant l'emprise de la structure et allant

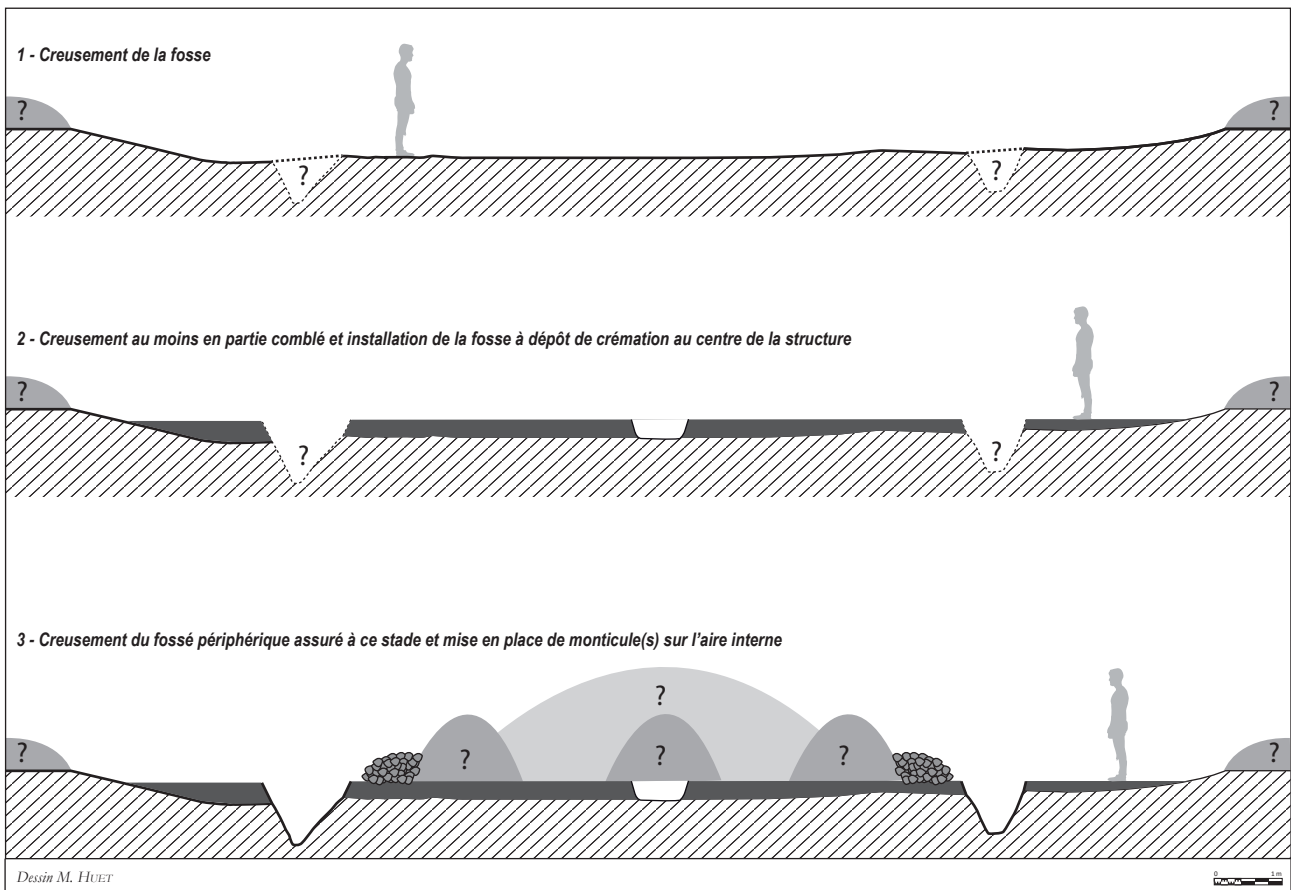


Figure 38 - Illustration des hypothèses de restitution du monument FO 46

légèrement au-delà des fossés d'enclos. Ce creusement pourrait toutefois correspondre au réemploi d'une dépression préexistante dans le paysage bien que l'absence de phénomènes de stagnations d'eau dans le remplissage ne semble pas aller dans ce sens. Le creusement des fossés, à ce stade de la construction, ne peut être affirmé et la structure pourrait prendre la forme des monuments de type *pond barrow*. Dans un second temps, pouvant intervenir plus ou moins rapidement après cette première phase, une partie au moins, de la dépression est comblée et la sépulture secondaire à crémation est installée au centre de l'emprise du monument, ce qui, dans ce cas, pourrait signifier que la destination première du monument n'était pas forcément sépulcrale. Différents indices orientent également vers la présence d'une masse tumulaire interne (comblement des fossés, caractéristiques de la sédimentation comblant la dépression centrale) qui serait peut-être réalisée consécutivement au placement du dépôt de crémation afin de le protéger.

Pour le monument lacunaire FO 29, l'analyse moins poussée des constituants du fossé d'enclos ne permet pas d'émettre des hypothèses quant à son

aspect initial. De même, l'analyse macroscopique du déroulé stratigraphique sur l'aire interne (coupe effectuée en fin de fouille le long de la berme centrale) ne rend, *a priori*, pas compte d'aménagements spécifiques au centre du monument. L'allure évasée de son fossé et la moins grande quantité de blocs découverts dans son comblement peuvent évoquer des phénomènes érosifs plus prononcés et peut-être une phase d'abandon plus précoce que pour l'enclos FO 46. La fouille de la parcelle attenante, où les trois quarts de la structure restent à découvrir, pourrait apporter de plus amples indications quant à sa fonction et ses modalités de conception par l'application du même type de protocole usité pour l'enclos FO 46.

7.2.5. SYNTHÈSE SUR LES ENCLOS

L'analyse de ces monuments et particulièrement celle de l'enclos FO 46, permet donc d'évoquer les variations possibles de configuration de l'espace interne pour ces architectures, qui, dans leur état de découverte, pourraient pourtant témoigner d'une certaine constance formelle, désignée uniquement par la

présence d'un fossé périphérique, assez systématiquement circulaire, voire légèrement ovalaire. Les procédés de conception répondent effectivement à une certaine normalisation, avec une typologie de structure reconnaissable de l'ouest au nord de la France, en grande partie liée à leur arasement, où seul le gabarit du fossé périphérique paraît faire l'objet de fluctuations. Les éléments découverts conduisent également à envisager l'évolution morphologique de ces enclos, apportée par de possibles restructurations au cours de leur utilisation, parfois longue. La méconnaissance, dans de nombreux cas, de l'architecture originelle de ces structures, notamment en l'absence de sépulture centrale, ne permet pas toujours de statuer sur leur fonction, d'autant que de possibles réaménagements ou ajouts postérieurs ont pu détourner la destination première de ces monuments. Ces structures, qui semblent assez emblématiques pour fonder une nécropole parfois plusieurs siècles après leur édification, pourraient effectivement faire l'objet de nombreuses modifications au cours de leur utilisation pour les adapter aux nouveaux rites funéraires lors de possibles réinvestissements de ces lieux sépulcraux. Ces résultats permettent également d'engager une discussion quant aux traditions architecturales en usage pour ce type de monument en Haute-Normandie, un même phénomène pouvant couvrir des réalités bien différentes et correspondre à des aménagements et usages divergents en fonction de la chronologie envisagée et du micro terroir concerné. Ce type de structure apparaît en tout cas rarement isolé lorsqu'une fouille extensive est opérée aux abords de ces enclos. Si, dans la plupart des cas, ces nécropoles comprennent plusieurs monuments de ce type, d'autres n'en contiennent qu'une seule mais elle est assez systématiquement associée à plusieurs sépultures d'apparence plus modeste qu'il s'agisse de sépultures secondaires à crémation en fosse avec ou sans contenant et/ou d'inhumations. Ces ensembles funéraires comptent en général au moins un exemplaire de ces architectures, et leur caractère fondateur de l'espace sépulcral, et par là même, leur plus grande ancienneté, est souvent suspecté. Ceci pourrait impliquer soit un statut spécifique des personnes pour qui sont conçues ces structures, soit marquer des périodicités d'édification différentes induisant alors un changement profond des pratiques entre la conception de ces structures d'ampleur et celles jugées plus simple.

Ces enclos semblent également être des marqueurs du paysage pour permettre de signifier facilement la nature de l'espace qu'ils désignent. Au Neubourg, la nécropole s'implante sur le plateau tabulaire du même nom et borde un léger vallon situé à l'est d'emprise, aujourd'hui peu lisible du fait du nivellement des terrains, mais qui était peut-être plus marqué lors de la fréquentation à l'âge du Bronze. Ceci pourrait éventuellement traduire une mise en perspective du site depuis l'est des terrains et lui procurer une certaine visibilité dans le paysage d'autant que le gabarit des enclos découverts reste peu commun pour le secteur, notamment pour le monument FO 29, qui, si les propositions de restitution sont avérées, proposerait un diamètre d'un peu plus de 17 m. La majorité des sites fouillés dans le périmètre d'étude (**fig. 39**), comprend effectivement des monuments dont le diamètre dépasse rarement les 10 m : Louviers, 9,4 m (Le Saint Allain, 2012) ; Bardouville, environ 8 m (Dartois, 2016) ; Ferrières-Haut-Clocher, 2,65 à 9,15 m (Berranger, 2010) ; Malleville-sur-le-Bec, 2,10 à 10,4 m (Mare, 2010) ; Acquigny 5 à 8 m (Kliesch, 2009) ; Aubevoye, 5 à 7 m (Guillier, 2013) ; Caudebec-lès-Elbeuf, 2,6 à 2,9 et 4,3 m (Wech, 2018). Quelques exemples sont plus massifs tels qu'à Nonancourt (Kliesch, 2012), Grand-Couronne (Le Petit Essart – Le Clos Samson) avec des enclos qui vont de 12 m à 12,5 m d'envergure et à Guichanville (Marcigny, 2006) où les structures présentent des diamètres de 5,6 m à 16,4 m. Les prospections aériennes menées sur le département par Archéo 27, indiquent toutefois la présence de nombreux sites potentiels présentant des structures à fossé périphérique circulaire de grande ampleur, d'un diamètre compris entre 10 et 20 m, parfois plus, les dimensions de 10 à 15 m étant les plus représentées (**fig. 39**). Ces grands éléments apparaissent souvent isolés mais peuvent également s'intégrer au sein d'ensembles plus importants, et s'insèrent aussi bien dans des contextes de vallée que de plateau ; les plus grands exemplaires, souvent isolés, semblant toutefois davantage occuper les « sites de hauteur ». Ces données complémentaires restent, bien sûr, sujettes à précaution pouvant renvoyer à d'autres types de structuration, mais viennent tout de même étoffer le corpus de sites connus par l'observation de la pluralité de conception de ces monuments (gabarits, enclos doubles, forme...) et relativiser la rareté des plus grands éléments fouillés en Haute Normandie.

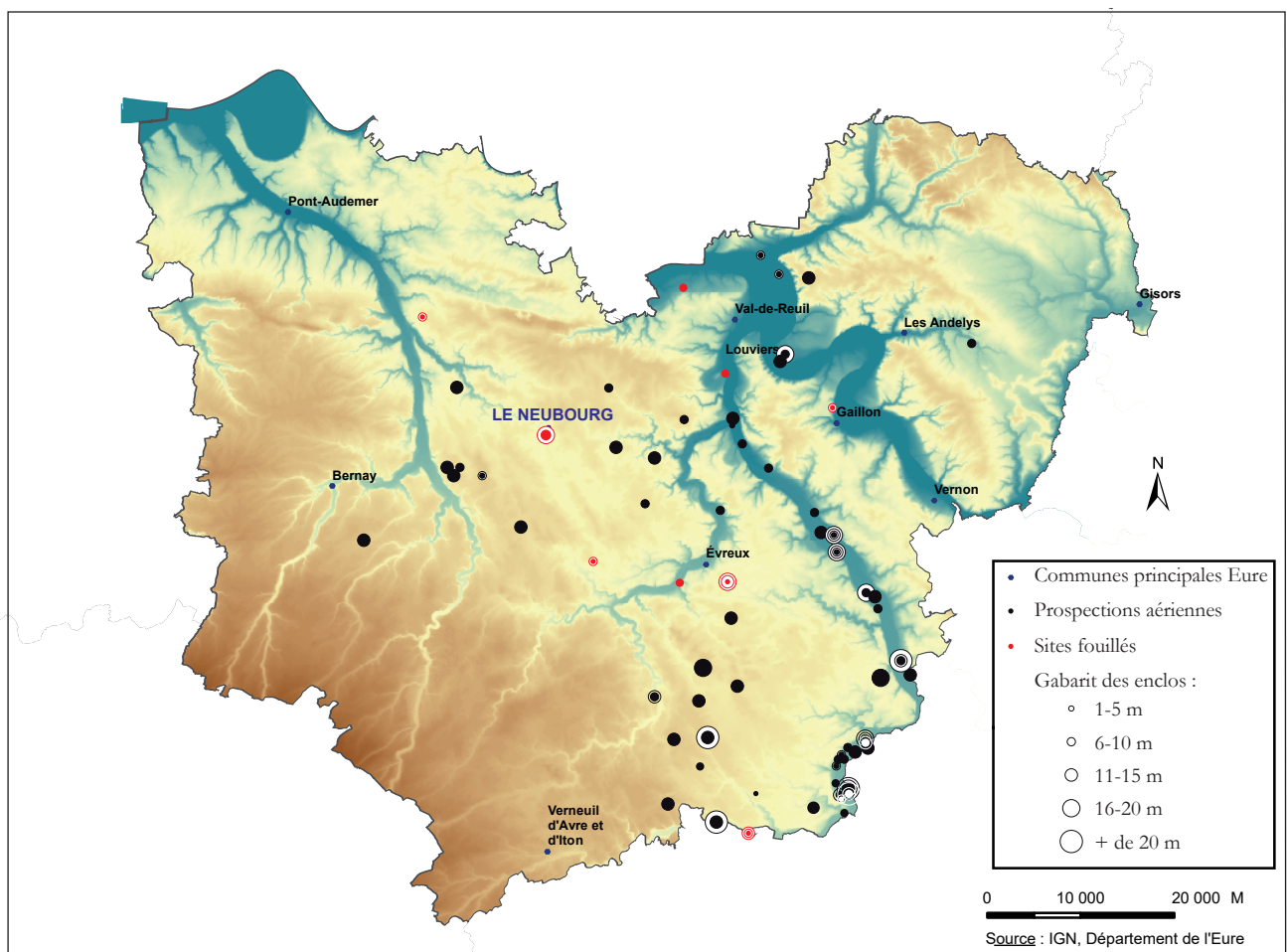
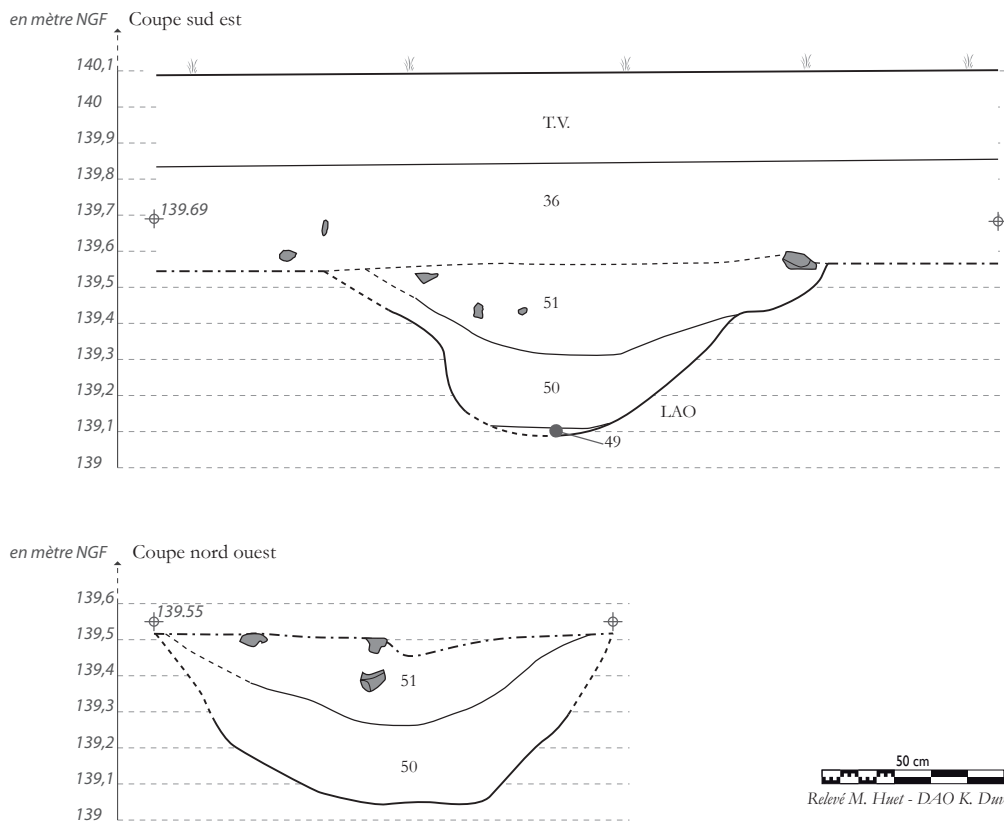


Figure 39 - Cartographie des enclos et leur gabarit dans le département de l'Eure

7.2.6. PLANCHES D'ILLUSTRATIONS POUR LES ENCLOS

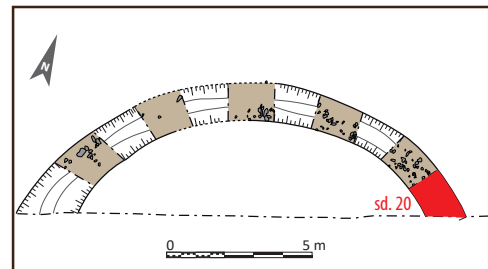
FO 29, sondage 20



98



Coupe sud est / cliché M. Huet

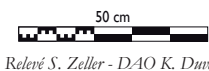
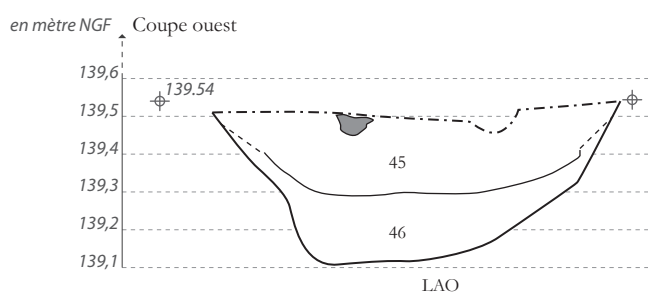
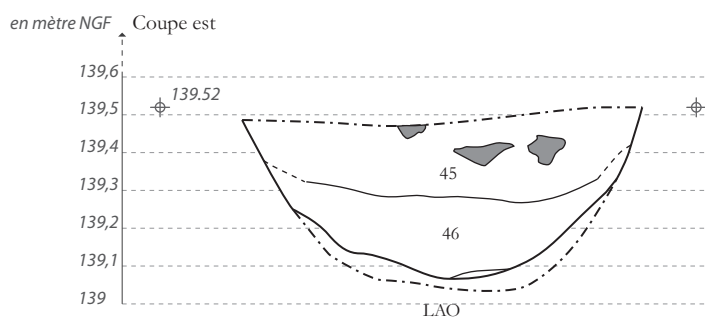


Coupe nord ouest / cliché M. Huet

- 36. Interface entre horizon A (limon argileux brun) et Bt (limon argileux orangé) de la pédogénèse Holocène
- 49. Limon argileux brun-orangé et litage de limon beige hydromorphe
- 50. Limon argileux orangé et poches de limon beige, rares cailloutis de silex ; chargé en manganèse notamment en sommet de couche
- 51. Limon légèrement sableux beige-orangé, silex pluri-centimétrique notamment en surface (correspondant certainement aux limites d'une autre US peu lisible) et quelques oxydes de manganèse



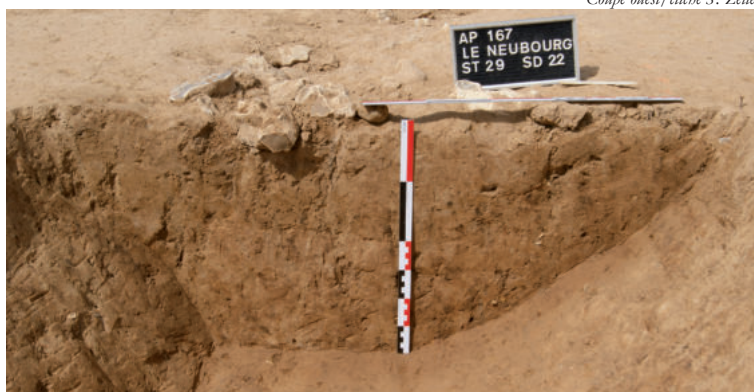
FO 29, sondage 22



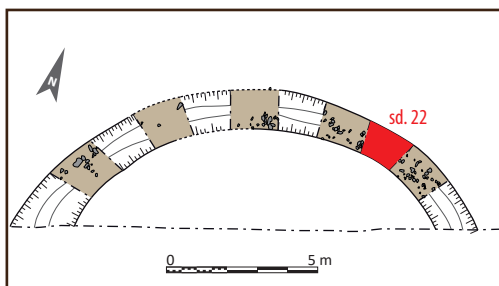
- 45. Limon brun-gris avec de nombreux silex ; homogène
- 46. Limon argileux orangé et gris ; très hétérogène



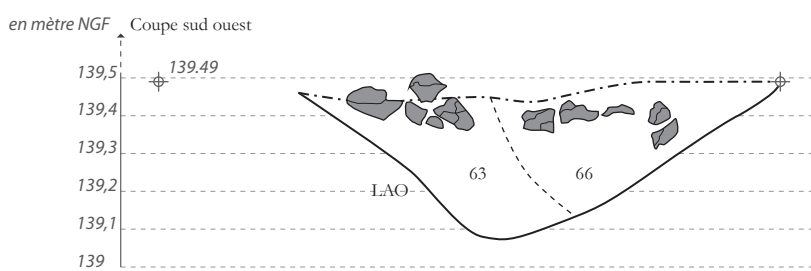
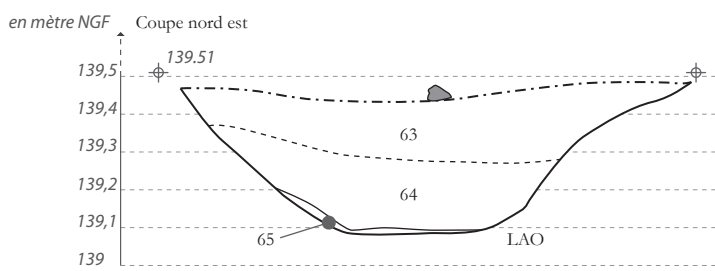
Coupe est/ cliché S. Zeller



Coupe ouest/ cliché S. Zeller



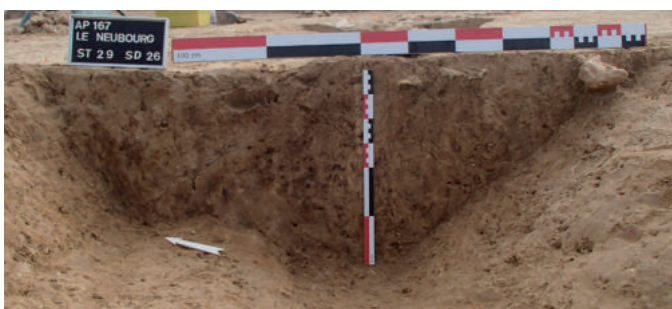
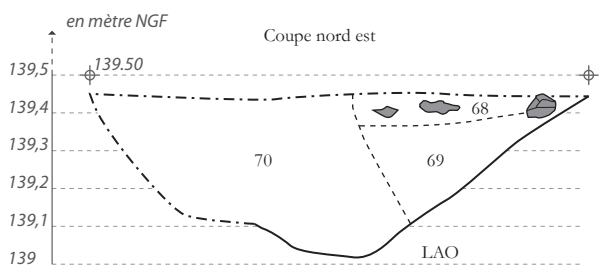
FO 29, sondage 24



FO 29, sondage 26



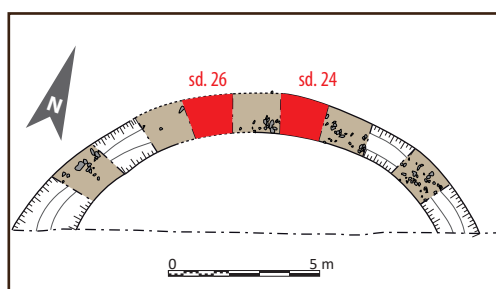
Relevé S. Zeller et M. Huet - DAO K. Duval



Coupe nord est, sd 26 / cliché M. Huet



Coupe nord est, sd 24 / cliché S. Zeller

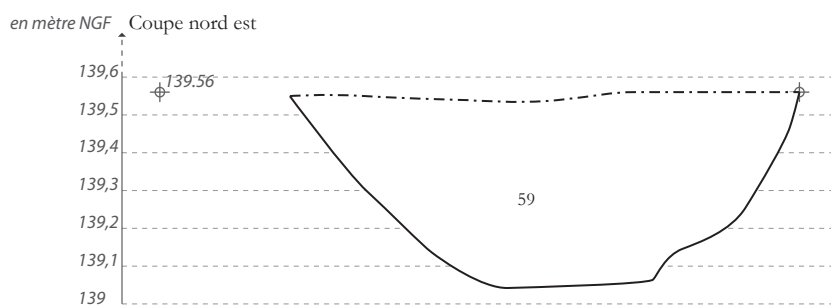
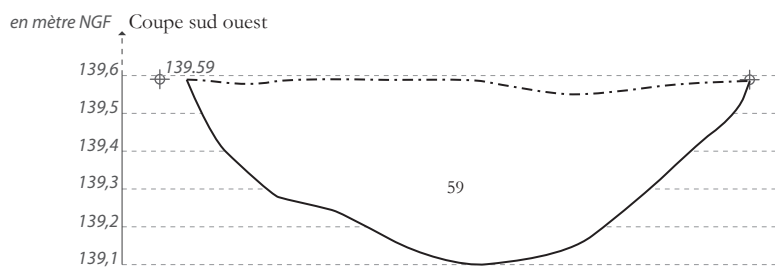


Coupe sud ouest, sd 24 / cliché S. Zeller

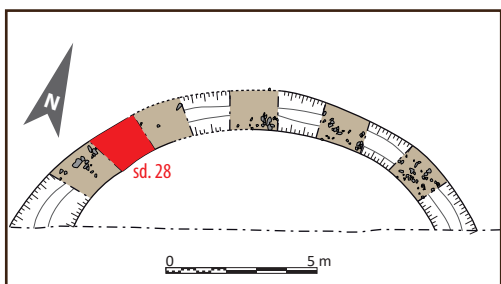
- 63. Limon brun-gris, nombreux silex en surface
- 64. Limon brun, poches de limon gris et nombreux nodules de manganèse
- 65. Limon gris clair nappant le fond du creusement
- 66. Limon brun et poches de limon orangé, oxydes de manganèse et quelques silex ; correspond à la présence d'un chablis venu perturber le comblement du fossé d'enclos
- 68. Limon brun-beige piqué de petits nodules de manganèse, blocs de silex et poches de limon argileux orangé ; pendage des blocs du SE vers le NO ; limites d'US incertaines lié à la présence d'un chablis ; hétérogène
- 69. Mélange hétérogène de limon argileux orangé, de nodules de manganèse (plus importants que dans l'US 68), de poches de limon brun-beige, et de limon beige hydromorphe
- 70. Limon orangé beige et manganèse correspondant au comblement d'un chablis venu perturber le fossé d'enclos d'enclos

100

FO 29, sondage 28

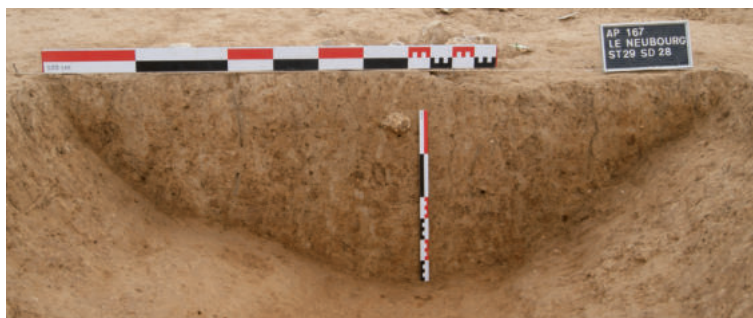


50 cm
Relevé M. Godener - DAO K. Dwal



59. Mélange hétérogène de limon brun-beige et de limon orangé avec des traces d'oxydation ; concentration de silex dans la partie supérieure du comblement

101

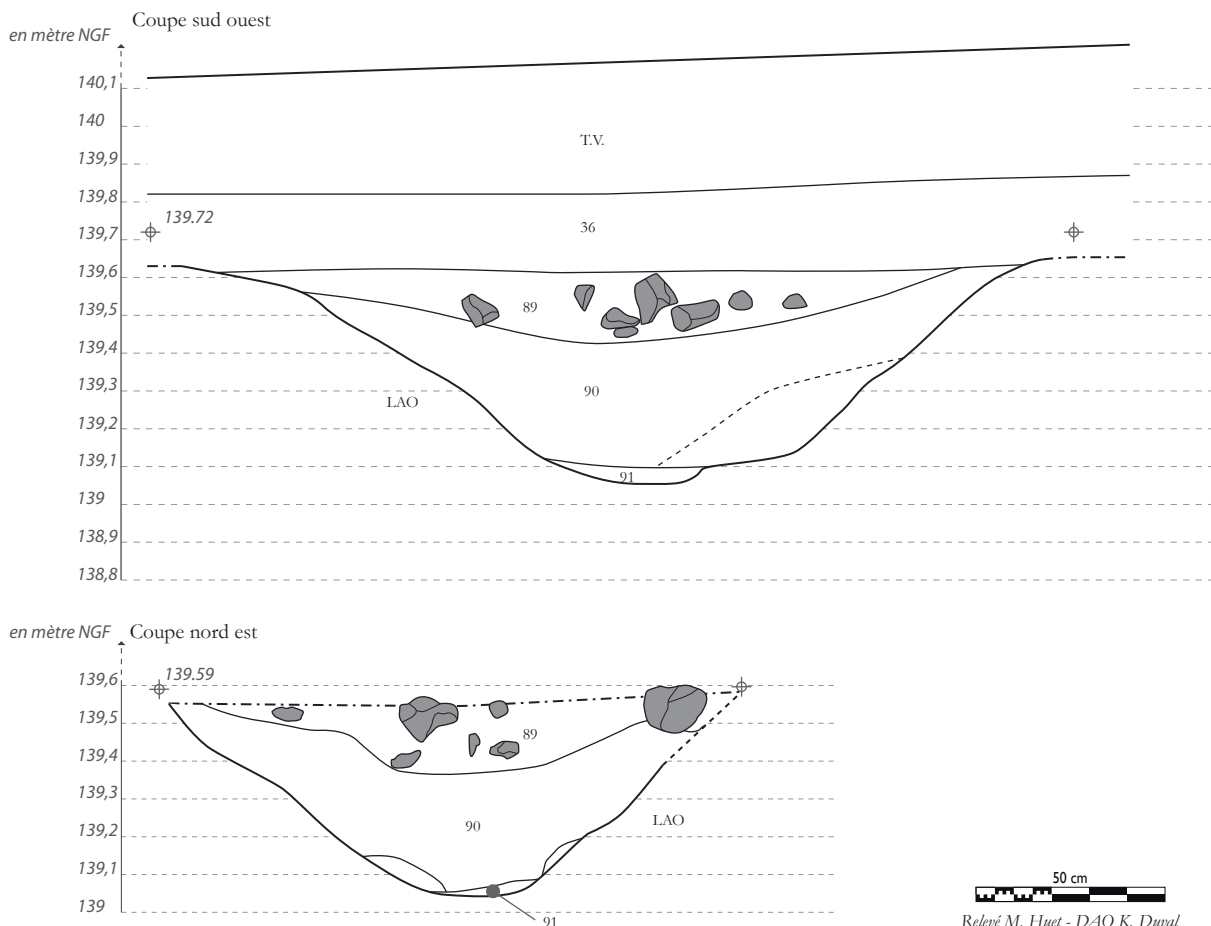


Coupe sud ouest / cliché M. Godener



Coupe nord est / cliché M. Godener

FO 29, sondage 30



Relevé M. Huet - DAO K. Duval

102

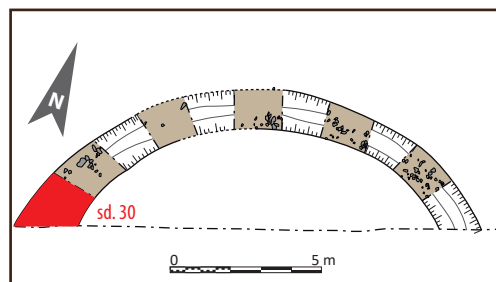


Coupe sud ouest / cliché M. Huet

- 36.** Interface entre horizon A (limon argileux brun) et Bt (limon argileux orangé) de la pédogénèse Holocène
- 89.** Limon brun-orangé avec nombreux blocs de silex et traces d'oxydation
- 90.** Mélange hétérogène de limon beige hydromorphe et de limon argileux orangé, avec rares cailloutis de silex et nombreuses traces d'oxydation ; comblement naturel proche de la sédimentation encaissante
- 91.** Limon blanchâtre et argile orangée présentant de fins litages liés à des phénomènes de stagnation d'eau

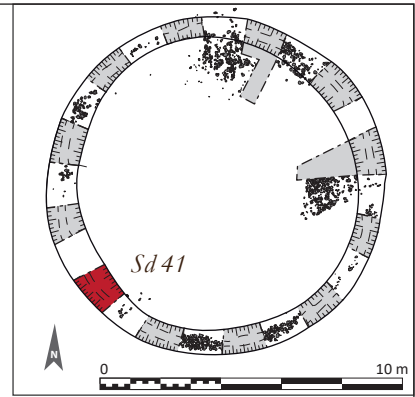
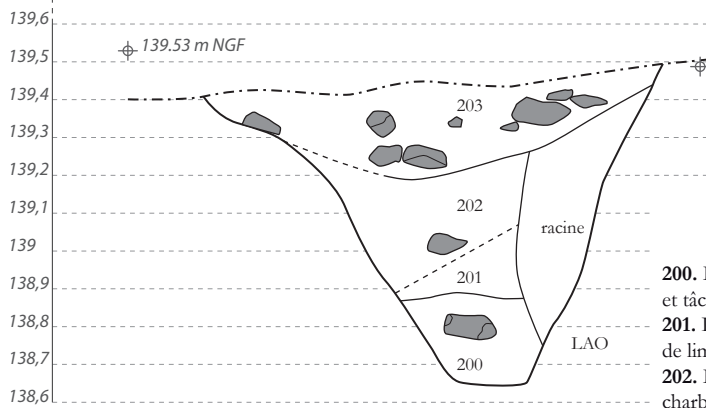


Coupe nord est / cliché M. Huet



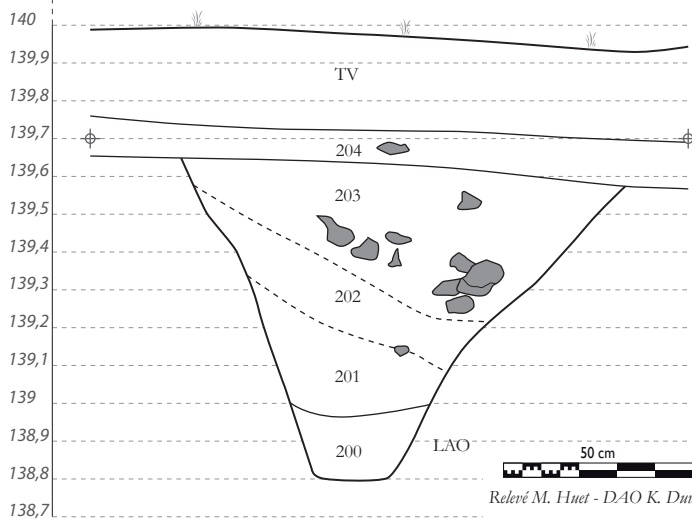
FO 46, sondage 41

en mètre NGF *Coupe sud est*



- 200.** Limon beige blanchâtre hydromorphe piqueté de manganèse et tacheté de sédiment rouille ; quelques silex en surface d'unité
- 201.** Identique à 200 en moins hydromorphe et plus compact, mêlé de limon beige-orangé
- 202.** Limon orangé à brun avec traces de bioturbations, rares charbons ; blocs de silex en fond d'unité
- 203.** Limon brun-beige avec blocs de silex et oxydes de manganèse
- 204.** Limon brun-orangé

en mètre NGF *Coupe nord*

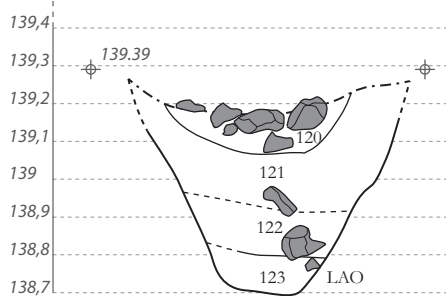


Coupe sud-est/ cliché M. Huet

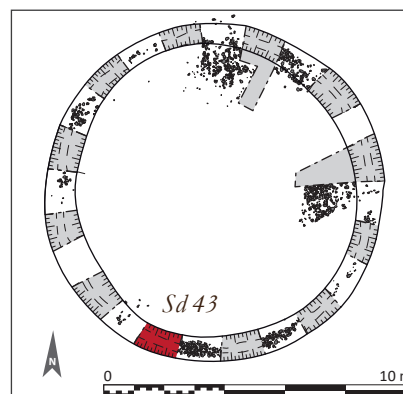
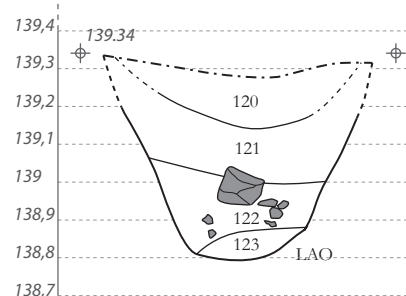
Coupe nord-ouest/ cliché M. Huet

FO 46, sondage 43

en mètre NGF - Coupe sud-est



en mètre NGF - Coupe nord-ouest



50 cm
Relevé M. Huet - DAO K. Duval

120. Limon brun clair à orangé pouvant comporter de nombreux blocs de silex (présents dans une grande partie du sondage sauf à proximité de la coupe ouest)

121. Limon orangé piqué de manganèse avec poches de limon blanchâtre ; quelques blocs reposent en fond d'unité au centre de la structure

122. Mélange hétérogène de limon gris blanchâtre (dominante) et de poches de limon orangé, chargé en manganèse ; quelques blocs de silex pouvant reposer en fond d'unité

123. Identique à l'us 122 en plus blanchâtre et avec moins de poches de limon argileux orangé (le fond est toutefois marqué par la présence de quelques poches de limon argileux orangé et par une forte oxydation) ; correspond certainement à l'us 122 avec des effets de stagnation d'eau plus marqués

104



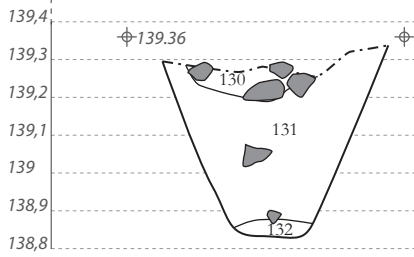
Coupe nord-ouest / cliché M. Huet



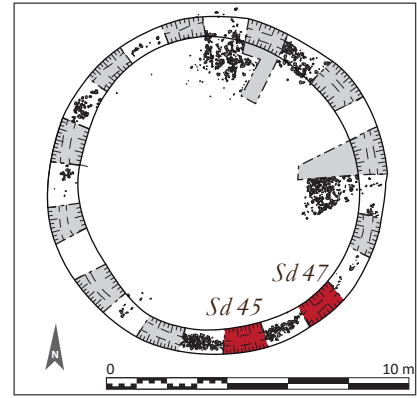
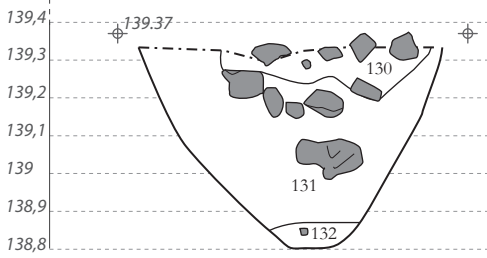
Coupe sud-est / cliché M. Huet

FO 46, sondage 45

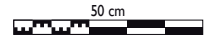
en mètre NGF *Coupe ouest*



en mètre NGF *Coupe est*



- 130. Limon brun sableux avec silex en partie supérieure
- 131. Limon orangé très argileux ; quelques petits silex en fond d'unité
- 132. Limon gris
- 140. Limon brun sableux avec silex en partie supérieure
- 141. Limon argileux brun-orangé ; compact
- 142. Limon gris



Relevé N. Roux - DAO K. Duval



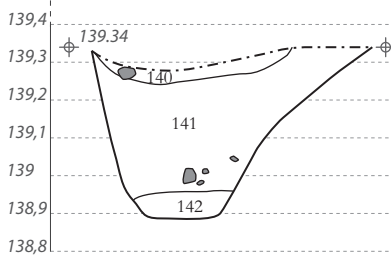
Coupe ouest / cliché N. Roux



Coupe est / cliché N. Roux

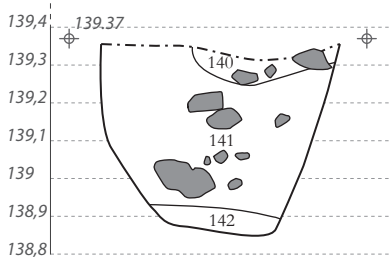
FO 46, sondage 47

en mètre NGF *Coupe nord-est*



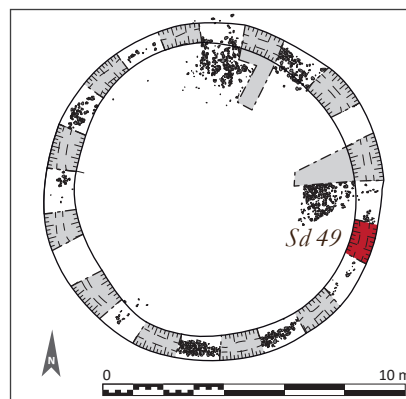
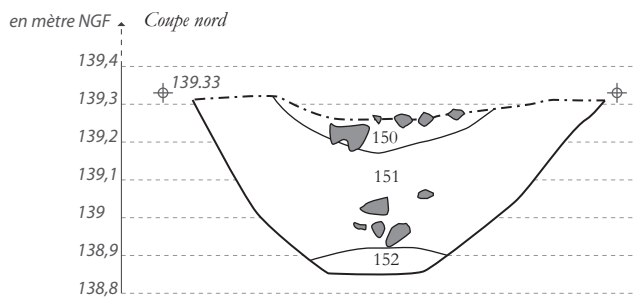
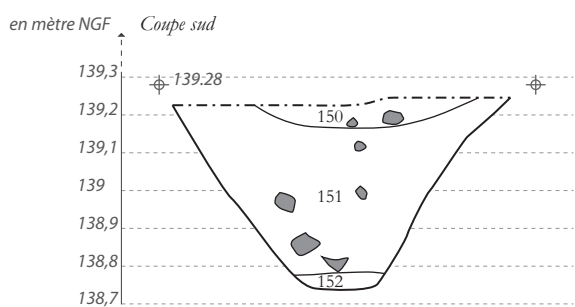
Coupe nord-est / cliché N. Roux

en mètre NGF *Coupe sud-ouest*

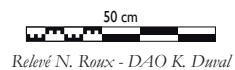


Coupe sud-ouest / cliché N. Roux

FO 46, sondage 49



- 150. Limon brun sableux avec silex en partie supérieure
- 151. Limon argileux orangé avec petits et moyens silex en fond d'unité
- 152. Limon gris



106



Coupe sud/ cliché N. Roux



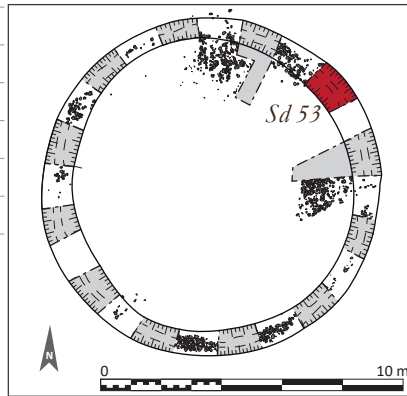
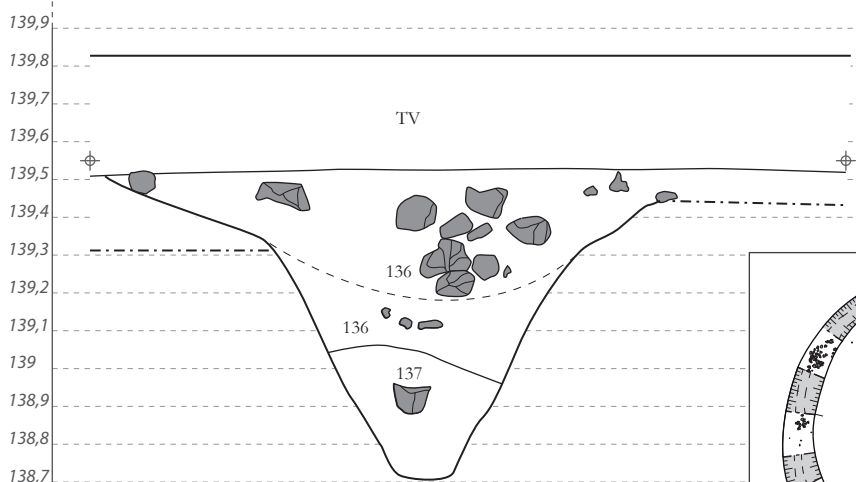
Coupe nord/ cliché N. Roux



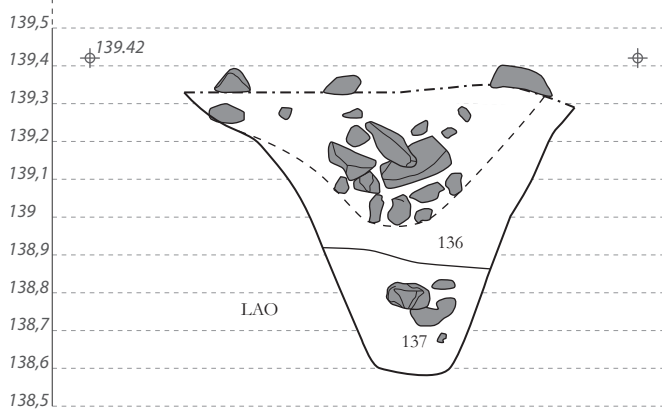
Planche 10 - Enclos FO 46, sondage 51

FO 46, sondage 53

en mètre NGF



en mètre NGF



136. Limon orangé et poches de limon beige avec nombreux nodules ferro-manganique, nombreux blocs de silex en surface qui semblent suivre un pendage vers l'est ; limon semblant plus orangé à l'est de la concentration de blocs (limite en pointillés)
137. Identique à l'US 136 en plus hydromorphe et avec moins de blocs de silex qui sont moins volumineux



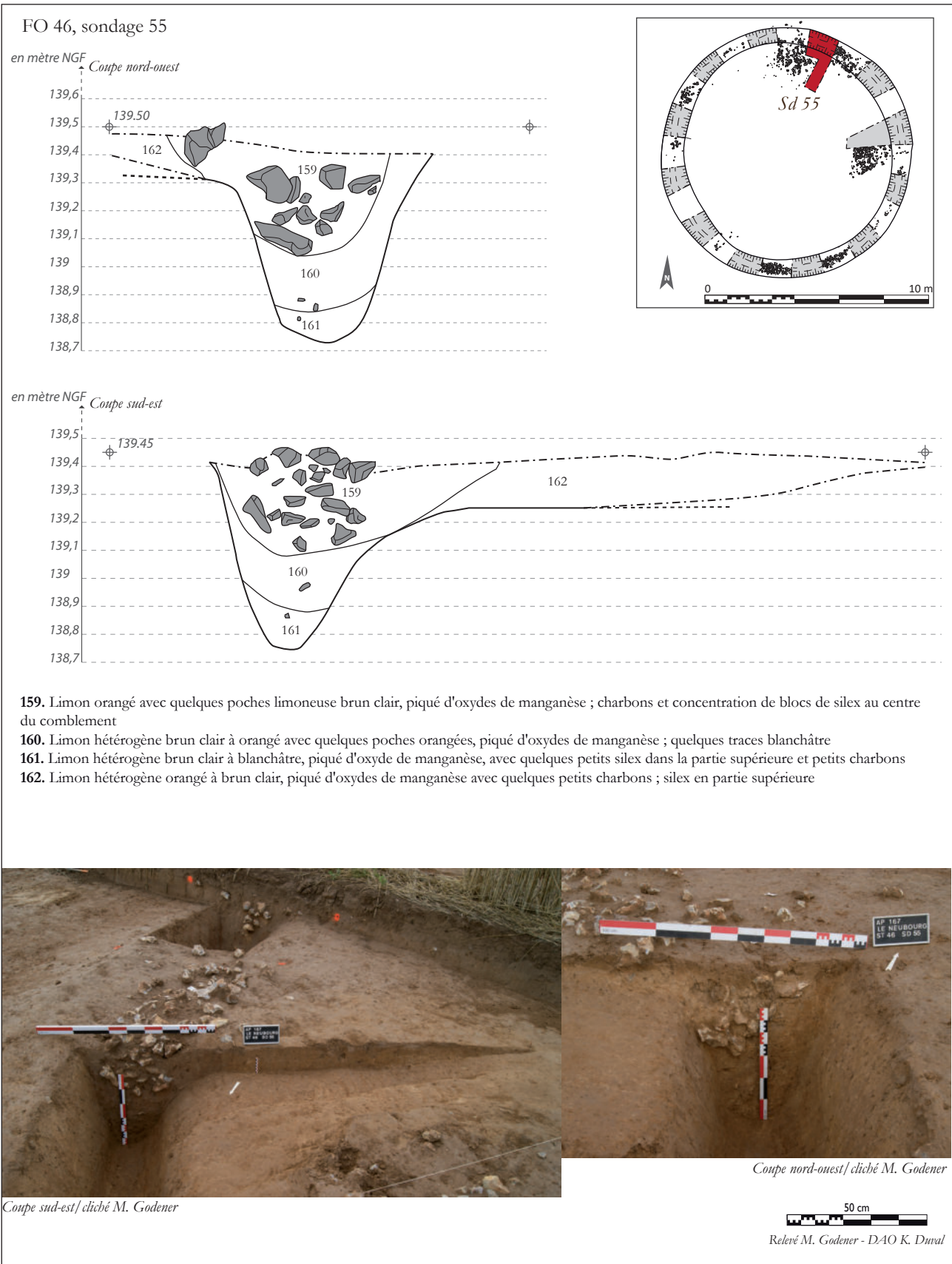
Relevé M. Huet - DAO K. Dural

108

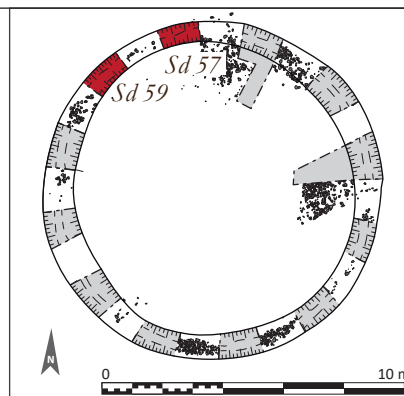
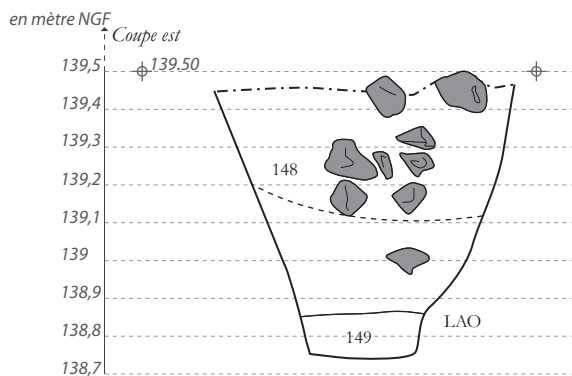
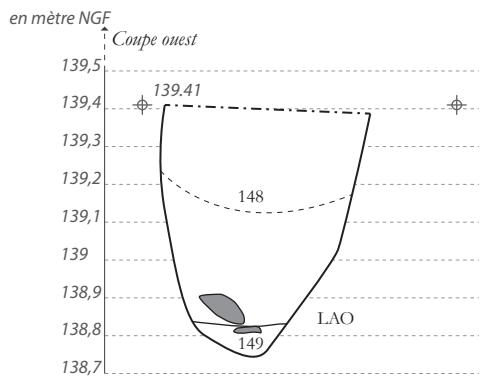


Coupe sud-est/ cliché M. Huet

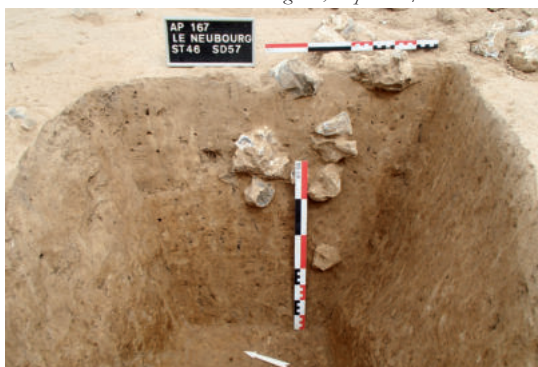
Coupe nord-ouest et vue de la corolle de blocs de silex décentrée par rapport à l'axe du fossé/ cliché M. Huet



FO 46, sondage 57

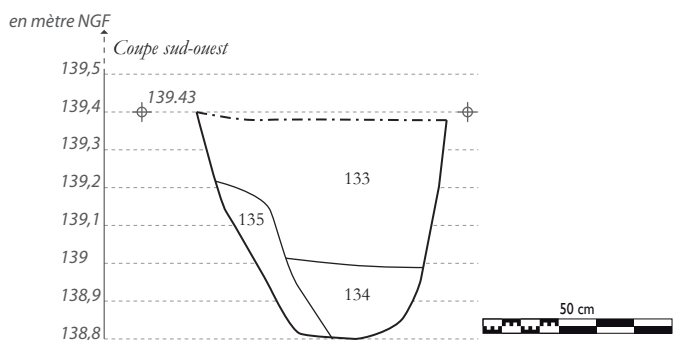
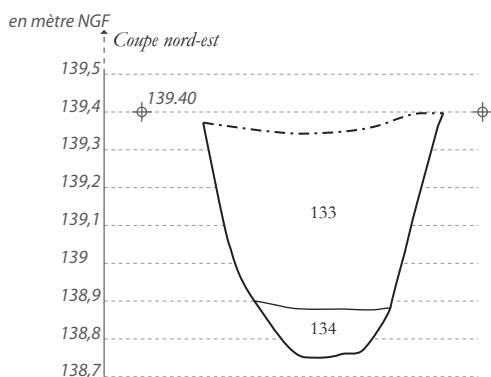


Sondage 57, coupe ouest / cliché S. Grumet



Sondage 57, coupe est / cliché S. Grumet

FO 46, sondage 59



Relevé S. Grumet - DAO K. Duval



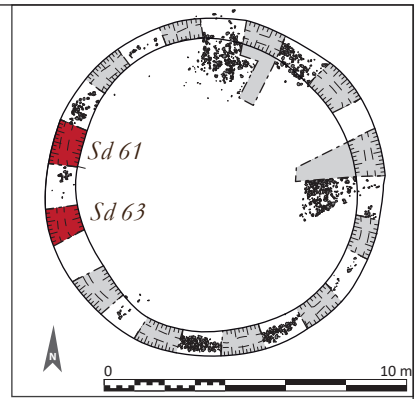
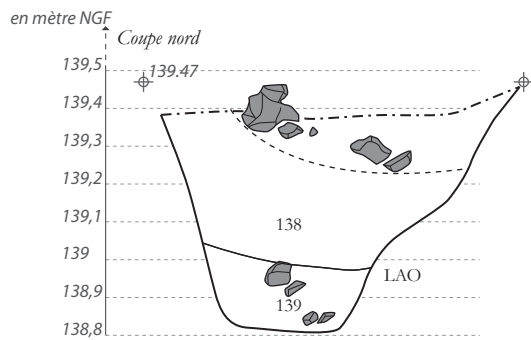
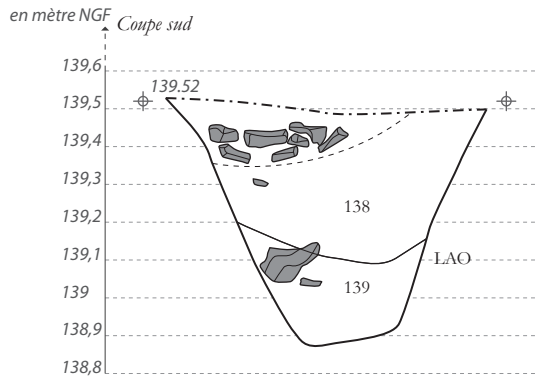
Sondage 59, coupe nord-est / cliché S. Grumet



Sondage 59, coupe sud-ouest / cliché S. Grumet

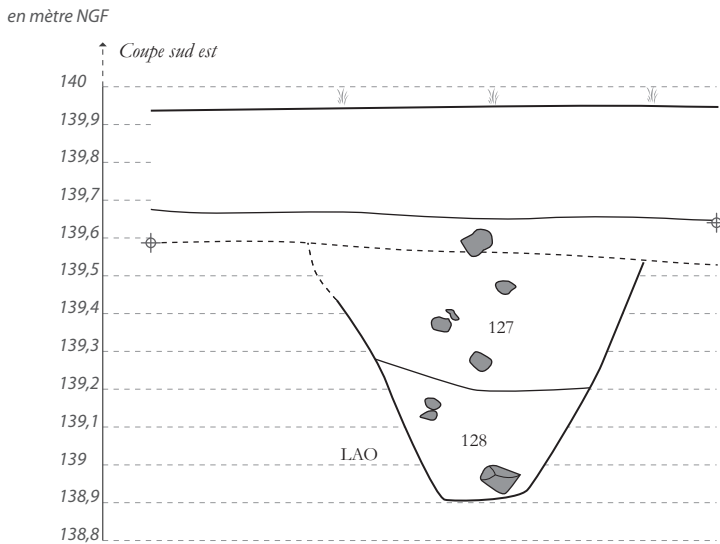
- 133. Limon gris-brun, quelques silex pluricentimétriques ; infiltration de manganèse, bioturbations ; meuble et homogène
- 134. Limon gris hydromorphe avec oxydes de manganèse
- 135. Limon brun-orangé ; possible effondrement de paroi ou surcreusement dans le substrat lors de la fouille (?)
- 148. Limon brun-gris oxydé et silex majoritairement pluricentimétriques ; meuble et homogène
- 149. Limon gris-blanc hydromorphe avec oxydes de manganèse

FO 46, sondage 61



Sondage 61, coupe sud et nord/ cliché M. Huet

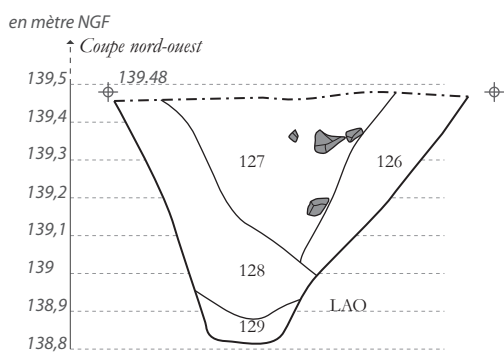
FO 46, sondage 63



- 126. Limon brun clair à orangé piqué de manganèse
- 127. Limon brun clair avec quelques poches orangées, piqué de manganèse ; blocs de silex ; sédimentation plus sableuse que dans l'US 126
- 128. Limon hétérogène brun, gris et orangé, piqué de manganèse (plus que dans les US 126 et 127) ; bioturbations
- 129. Limon gris hétérogène avec traces blanchâtre ; quelques petits silex sont posés à l'interface supérieure
- 138. Limon brun clair à gris piqué de manganèse
- 139. Limon gris hétérogène avec traces blanchâtre et charbons ; quelques petits silex sont posés dans la partie supérieure



Relèvement M. Godener et M. Huet - DAO K. Duval



Sondage 63, coupe nord-ouest/ cliché M. Godener

7.3. LES FOSSES À DÉPÔT DE CRÉMATION

7.3.1. PROBLÉMATIQUE

Depuis quelques années, l'émergence de sites funéraires du Bronze moyen et final avec enclos circulaire(s) et crémations associées s'intensifie dans la région. Ce fait semble en grande partie lié à une attention et une sensibilisation importantes des archéologues aux critères de reconnaissance de ce type de structures (dépôts de crémation), aux indices parfois très fugaces. Cette reconnaissance et cet intérêt ont permis de mettre au point des protocoles détaillés concernant aussi bien la fouille de ces structures que leur analyse en laboratoire. Cette implication marque une compréhension de plus en plus précise des pratiques funéraires pour la période. En témoignent les récentes études de plusieurs ensembles funéraires avec enclos circulaires tels qu'Acquigny (Eure, Kliesh 2009), Bardouville (Seine-Maritime, Dartois 2016), Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Maritime, Wech 2018), Ferrières-Haut-Clocher (Eure, Berranger 2010), Malleville-sur-le-Bec (Eure, Mare 2010) et Nonancourt (Eure, Kliesch 2012).

Au Neubourg, des structures en fosses à dépôt de crémation ont pu être reconnues dès la phase de diagnostic archéologique. C'est ainsi qu'un protocole de fouille visant à caractériser au mieux ces structures a pu être mis en place, dans le but d'apporter une meilleure reconnaissance de ces faits dont la fonction est parfois difficile à interpréter. De la précision de ces marqueurs dépendait la mise en évidence de constantes ou de variations sur le site en lui-même mais également à l'échelle régionale.

Nous avons cherché, à travers l'observation et l'analyse de ces structures, à identifier le plus précisément possible les gestes funéraires qui ont conduit le défunt de l'état de cadavre à celui de vestiges osseux. Ces gestes sont le reflet d'une chaîne opératoire telle que le traitement du défunt, la crémation, la constitution du dépôt, son traitement ainsi que les moyens mis en œuvre dans l'agencement des structures destinées à accueillir ce dernier. Ce sont ces différentes étapes que nous avons cherché à reconstituer.

Si cette nécropole présente quelques biais de conservation dus à l'arasement de la partie sommitale

des structures et à une limite d'emprise qui n'a pas pu être atteinte au sud, elle n'en demeure pas moins d'un grand intérêt pour la compréhension et l'illustration des pratiques funéraires du Bronze final dans la région.

7.3.2. MODALITÉS D'INTERVENTION

Lors du diagnostic de la parcelle (Huet 2017), l'équipe avait mis au jour deux fosses contenant des dépôts de crémation et un enclos funéraire circulaire. Une de ces fosses, SP 164, a été fouillée intégralement, permettant d'obtenir différentes informations : forme, conservation, dynamique de comblement, masse osseuse, organisation du dépôt. En se basant sur ces informations nous avons pu mettre au point un protocole de fouille et d'enregistrement adapté au type de dépôts que nous étions susceptibles de rencontrer. Lors du décapage de l'ensemble de la zone prescrite, une vingtaine de structures sont apparues comme de potentielles sépultures à dépôt de crémation. Celles-ci étaient essentiellement situées à proximité des deux enclos circulaires qui apparaissent au sud-ouest de l'emprise de l'opération. La fouille complète de ces structures s'est opérée en deux temps.

Nous avons en premier lieu sélectionné deux structures charbonneuses avec du matériel osseux affleurant qui nous semblaient particulièrement bien conservées. Ces fosses ont été fouillées par quart et par passe avec un relevé en plan de chacune d'elles, deux coupes cumulées et un relevé photographique. Cette approche permet d'appréhender au mieux l'analyse spatiale, au sein de la structure, des vestiges issus de la crémation et d'observer une éventuelle organisation au sein du dépôt osseux selon les méthodes en vigueur (Bel 1996, Blaizot 2003, 2005 ; Depierre 2010 ; Duday *et al.* 2000). Le comblement limono-argileux de ces structures s'est révélé particulièrement compact. En effet, la fouille s'étant déroulée de juillet à août 2017, le sédiment était particulièrement sec. La fouille à plat par passe a, dans ce cas, favorisé la fragmentation des ossements. De plus, ces structures ne contenaient qu'une faible quantité de fragments osseux humains. Cette méthode contraignante s'est avérée peu adaptée à ce type de dépôt, pauvre en matériel osseux.

Dans un second temps, nous avons envisagé une fouille plus adaptée à chaque structure. La fouille

s'est toujours faite à plat et par passe mais le choix des passes a été réalisé en fonction des changements observés dans le comblement et dans la densité de vestiges osseux. Ces mêmes critères ont également conditionné la division de la structure fouillée par quart ou par moitié. Des relevés en plan, en coupe et photographiques ont été réalisés à chaque étape de la fouille (plan par passe, coupe cumulée). Cette méthode s'est révélée plus efficace, plus rapide et tout aussi complète concernant l'appréhension de la localisation et de l'organisation du matériel issu du bûcher.

Quelle que soit la méthode de fouille retenue, l'enregistrement des artefacts provenant du dépôt de crémation s'est déroulé de la même manière, selon la passe, la moitié ou le quart dont il provenait. Un prélèvement systématique de charbon a été effectué dans l'ensemble des fosses envisagées comme relevant de l'aire funéraire. L'intégralité du sédiment de comblement de ces structures a été prélevée selon sa passe, son quart ou sa moitié de provenance. Ce sédiment a été entièrement tamisé (maillage : 1 mm), de manière à récupérer l'intégralité des esquilles d'os brûlés ainsi que les fragments de silex brûlés et les charbons. Les 17 fosses que nous avons considérées comme étant liées à la pratique de la crémation, contenant ou non des fragments osseux brûlés, ont été fouillées et enregistrées selon le protocole énoncé précédemment.

7.3.3. APPROCHE DES STRUCTURES

Outre la fosse à dépôt de crémation SP 194 située au centre de l'enclos FO 46 (cf. *supra* §. 7.2.3), ce sont 16 structures en fosse qui ont été retenues comme étant des sépultures secondaires à dépôt de crémation avérées ou potentielles. Toutefois, au regard de la mise au jour partielle de l'enclos FO 29, dont l'emprise se poursuit sur la parcelle adjacente, il faut envisager l'aspect incomplet de cette nécropole. Sur

les 16 structures liées à la pratique de la crémation, 15 d'entre elles contenaient des restes de fragments osseux brûlés mélangés selon les cas à d'autres vestiges issus de la crémation. La **figure 40** présente la quantité et la proportion de structures selon les indices de vestiges de crémation qu'elles contenaient.

Une seule (SP 49) ne contenait pas d'os brûlé ce qui pourrait constituer un critère discriminant pour la retirer de l'étude. Pourtant, nous avons choisi de l'intégrer comme étant une potentielle structure à dépôt de crémation. Plusieurs indices ont orienté ce choix notamment l'observation du sédiment de comblement (cendreux et charbonneux, petites poches plus sombres, fragments de charbons et de silex brûlés), en tout point identique à celui des structures dans lesquelles des fragments d'os brûlés ont été identifiés. La forme et les dimensions de la fosse ne diffèrent pas non plus des structures à dépôt de crémation avérées. Un dernier point -non des moindres- est la teneur en os brûlé de l'ensemble des structures à dépôt de crémation avérées. En effet, 6 d'entre elles contiennent moins de 5 g d'os brûlé — ce qui est très faible — et l'une d'entre elles ne contenait qu'une seule esquille (SP 60).

Si l'on peut admettre que ces 6 structures, définies par les critères exposés ci-dessus, sont des sépultures à dépôt de crémation *avérées*, on peut également supposer que celles comportant les mêmes caractéristiques, à l'exception de fragments osseux brûlés, puissent être de *potentielles* sépultures à dépôt de crémation. C'est pourquoi, les structures SP 49 et SP 60 ont été intégrées dans les analyses générales dans le but principal de les caractériser, au même titre que les sépultures avérées.

Indices	Nb de ST	%
<i>charbons et silex brûlés</i>	1	6
<i>os brûlés et charbons</i>	7	44
<i>os, charbons et silex brûlés</i>	6	38
<i>os brûlés, os de faune brûlés</i>	1	6
<i>os brûlés, charbons, silex brûlés et faune</i>	1	6

Figure 40 - Représentation des fosses selon les indices de crémation identifiés

7.3.4. ETAT DE CONSERVATION DES FOSSES

En moyenne, les structures faisant partie de l'aire funéraire sont conservées sur 18 cm de profondeur, sous le niveau du décapage. Pour 9 d'entre elles, la conservation en profondeur est située entre 10 et 15 cm, 6 sont conservées sur 20 à 25 cm et enfin une est conservée sur 35 cm. Le terrain présente un pendage ouest-est (cf. *supra* §. 6.1) ; les structures situées le plus à l'ouest sont les mieux conservées en profondeur et notamment la structure SP 30 qui fait figure d'exception puisqu'elle est conservée sur 35 cm.

L'état d'arasement général de l'aire funéraire semble relativement important : les labours et les activités liées aux exploitations agricoles ont engendré un arasement d'au moins 30 cm (cf. *supra* §. 6.2) probablement accentué par le décapage mécanique dans un encaissant très similaire au comblement des structures. Cet arasement peut avoir un impact direct sur l'appréhension de l'amas osseux conservé et donc sur la population inhumée en termes de nombre minimum d'individu ou encore sur l'organisation du dépôt au sein de la structure. Cependant, nous verrons après analyse des comblements et des dépôts osseux que cet impact, bien que significatif, ne semble pas préjudiciable à la restitution de la chaîne opératoire.

Si l'arasement prononcé ne limite que légèrement la compréhension des gestes funéraires, il n'en

reste pas moins problématique quant à notre vision générale de la nécropole et à la répartition des structures. En effet, il n'est pas impossible que certaines structures peu profondes aient pu disparaître. Par là même, la représentativité de la population inhumée est sans doute biaisée. Enfin, il faut considérer que la limite sud de l'extension de la nécropole se situe au-delà de la limite méridionale de la parcelle fouillée.

7.3.5. CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES

- Les creusements

Les creusements sont circulaires ou ovalaires, deux structures font figure d'exception : SP 72 présente un plan sub-triangulaire (fig. 41) et SP 34 est de forme oblongue. Enfin la fosse SP 54 présente des irrégularités : il s'agit d'une fosse ovalaire prolongée par une « languette » superficielle probablement engendrée par le soc des charrues (fig. 42). Les 7 structures circulaires mesurent entre 0,5 et 1 m de diamètre pour une moyenne de 0,68 m de diamètre. Les 7 fosses ovalaires mesurent entre 0,4 et 0,8 m de largeur pour une moyenne de 0,6 m et entre 0,5 et 0,9 m de longueur pour une moyenne de 0,7 m. La structure SP 72 mesure 0,55 m de largeur pour 0,6 m de longueur ; pour ce qui est de la structure SP 34, elle fait 0,4 m de largeur pour 0,7 m de longueur.

114

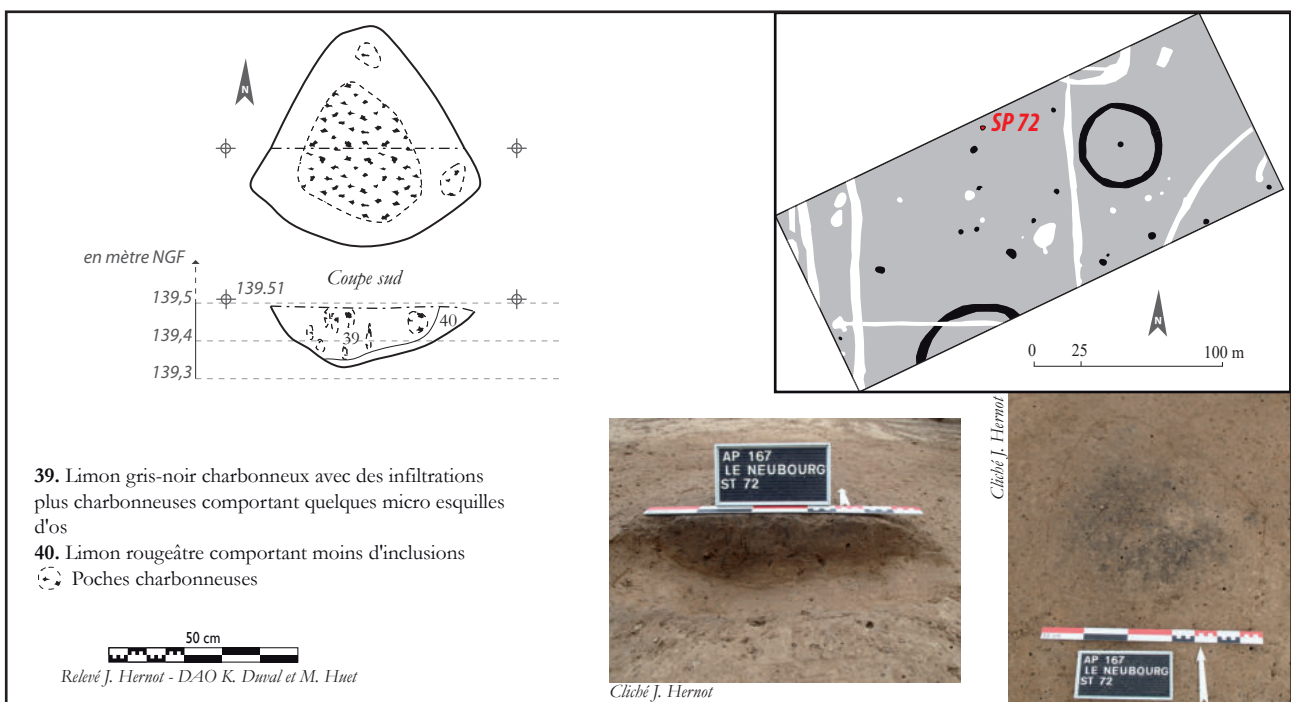


Figure 41 - Structure SP 72

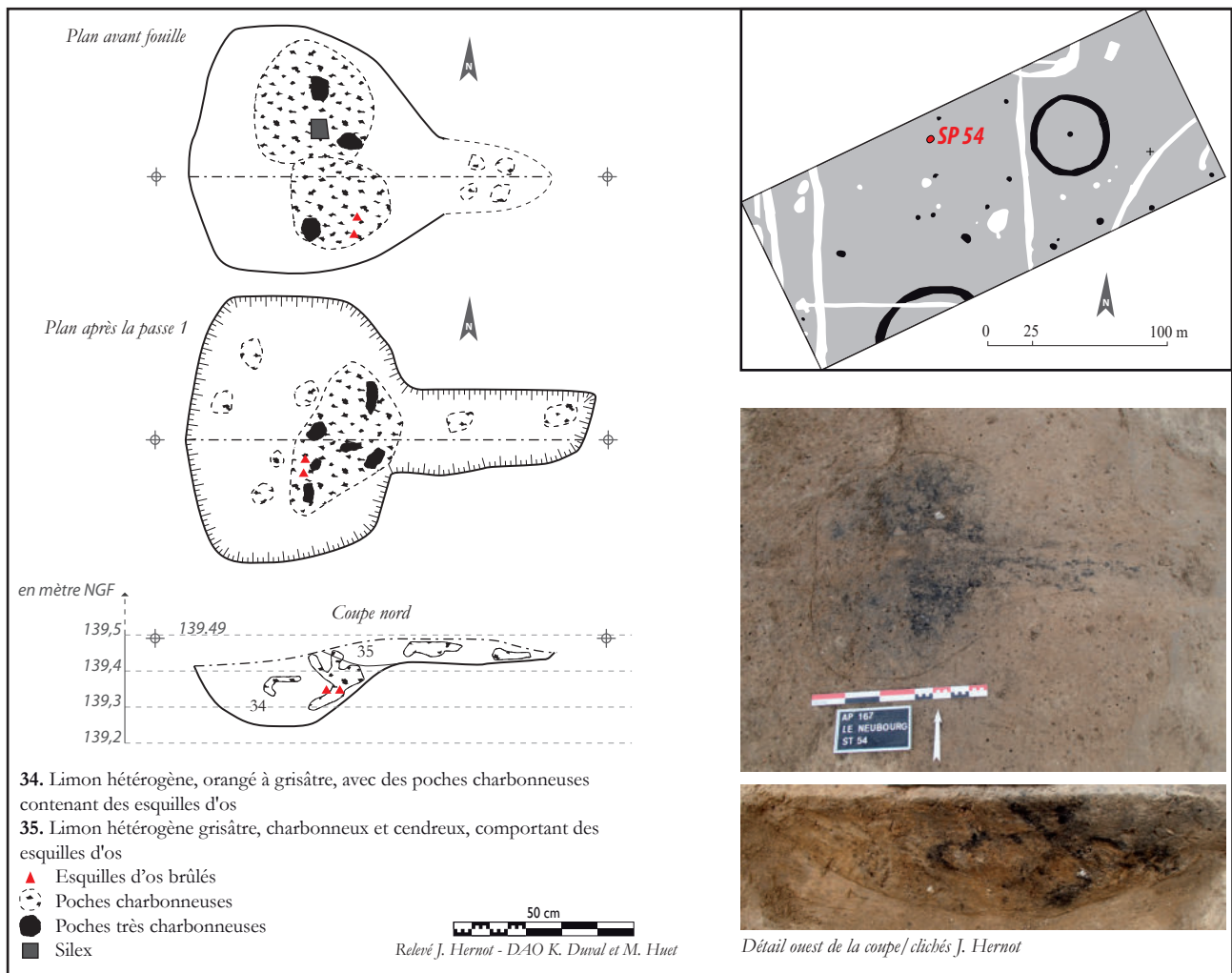


Figure 42 - Structure SP 54

Les tailles sont donc multiples et variées sans diamètre prédéfini. Cependant les mesures moyennes attestent de dimensions modestes, aucune fosse n'apparaissant exceptionnellement grande. Les fosses présentent un profil en cuvette avec des parois plus ou moins évasées ; 3 d'entre elles présentent un profil particulier. La structure SP 30 a un profil en « V » et la structure SP 34 (oblongue) se présente comme deux creusements accolés, avec deux fonds en cuvette et des parois évasées. Quant à la dernière, la structure SP 48, elle a aussi des parois évasées mais avec un fond plat.

Il faut souligner que 10 structures présentent au moins une petite « dépression » au fond de la fosse, souvent en leur centre. Ces petites dépressions sont de forme circulaire, d'un diamètre moyen de 6 cm et d'une profondeur variant entre 4 et 8 cm. A l'exception d'une seule fosse, ces dépressions présentaient des fragments de charbon mélangés à des esquilles d'os. L'hypothèse envisagée étant l'intervention d'un animal fouisseur, il faut prendre en considération que les dépôts ont pu être remaniés.

- Le mobilier

Le mobilier trouvé dans les fosses est relativement pauvre : aucun élément céramique, aucun objet ni indice d'objet métallique n'a été observé. Les seuls éléments considérés comme du mobilier sont des fragments d'os de faune brûlés et des éclats de silex brûlés. Deux structures (SP 47 et SP 59) contenaient de petits fragments d'os de faune brûlés et 9 structures contenaient des éclats de silex brûlés (fig. 40).

En ce qui concerne les esquilles d'os de faune retrouvées dans les dépôts, il s'agit très probablement de ce que l'on peut considérer comme du mobilier primaire. Autrement dit, l'animal ou le morceau d'animal dont proviennent ces fragments a été placé sur le bûcher avec le défunt au moment de la crémation. Peut-être « accompagnait-il » le défunt. Toutefois, il est difficile d'émettre des hypothèses sur le sujet : le geste peut être appréhendé, mais la pensée derrière le geste n'est que suspicion.

Les silex présents sous forme de fragments et d'éclats brûlés sont difficilement assimilables à du

mobilier primaire. Ces fragments présentent des traces d'ustion, indiquant qu'ils devaient être initialement proches du bûcher, voire sous ou sur celui-ci. Cependant il n'est pas possible de définir si leur introduction dans le dépôt de crémation est due au hasard ou à une réelle volonté. En effet, les collectes sur le bûcher semblent avoir été réalisées sans tri, mélangeant ainsi cendres, charbons, os et éclats de silex. Il est donc probable que des éclats de silex aient été prélevés alors qu'ils se trouvaient mélangés aux résidus de crémation.

Hormis les enclos funéraires FO 46 et FO 29 dans lesquels quelques fragments de céramique ont été trouvés dans le comblement des fossés, sans toutefois fournir de datation précise (Protohistoire au sens large), les structures liées à la nécropole n'ont pas fourni de mobilier datant ou caractéristique.

- Comblement

Les 16 fosses se caractérisent par un remplissage dont la matrice principale est identique à l'encaissant (US. 346 : limon argileux orangé/jaunâtre) ; les variations vont se faire au niveau de l'abondance et de l'organisation des vestiges issus de la crémation. Les fosses peuvent présenter un ou plusieurs complements ; 10 fosses présentent un seul remplissage et 6 fosses présentent deux couches distinctes.

Des variations existent au sein des fosses présentant deux remplissages⁵⁰. Certaines montrent un comblement inférieur et latéral différent du comblement central (SP 39, SP 40 et SP 72 ; fig. 41), une autre comprend un remplissage supérieur et inférieur (SP 47 ; fig. 43) et une structure présente un comblement englobant (inférieur/supérieur/latéral) et un comblement central (SP 164). Enfin, une structure offre un remplissage central différent d'un comblement latéral qui n'apparaît qu'à l'est de la structure. Ce second comblement est probablement dû à une perturbation engendrée par un animal fouisseur.

La nuance entre ces remplissages de limon argileux dans une même structure se fait souvent selon la densité de dépôt cendreux ou charbonneux, et celle de fragments d'os et/ou de silex, mais également selon la coloration et la compacité sédimentaires.

⁵⁰ Pour davantage de précision à ce sujet, voir le catalogue et les planches réalisés par J. Hernot et présentés en annexe au présent rapport.

- Forme des dépôts

Trois structurations de dépôt ont pu être mises en évidence :

- dans 4 cas, le dépôt se présente sous la forme de multiples petites « poches » charbonneuses plus ou moins denses (SP 30, SP 56, SP 61 et SP 164). On constate que lorsque le comblement de la structure comprend deux remplissages, les petites « poches » sont présentes dans le remplissage central ;

- dans 7 cas, on observe un dépôt que l'on pourrait qualifier de principal - en raison de sa taille (amas charbonneux) - accompagné de petites « poches » charbonneuses (les plus probants : SP 39, SP 42, SP 55 et SP 56).

- enfin, deux structures (SP 40 et SP 59) présentent un unique gros amas charbonneux.

Ces éléments semblent traduire des variations de pratiques qui seront discutées *a posteriori*. Les trois dernières structures (SP 49, SP 60 et SP 72), trop mal conservées ou aux complements difficilement lisibles, ne permettent pas de définir de structuration.

- Des aménagements internes

En combinant les observations des remplissages avec une analyse spatiale des ossements dans les fosses, nous avons pu mettre en évidence des indices de structuration et d'aménagement interne pour certaines d'entre elles. Dans les cas où la masse osseuse recueillie était faible (≤ 10 g), la simple observation des unités stratigraphiques a parfois permis d'avancer des propositions d'aménagement. Il s'avère que 5 structures livrent des indices d'un aménagement interne de la fosse. Pour 3 de ces structures, il s'agit seulement de suspicion, les indices n'étant pas suffisamment pertinents et/ou nombreux.

Les structures SP 39 et SP 164 présentent une concentration d'os brûlés, non pas dans le fond de la fosse mais dans les niveaux supérieurs. Si le dépôt avait été déposé sans aménagement préalable, la majorité des fragments aurait dû être amassée sur le fond de fosse. Cela suggère un aménagement préalable du fond de la fosse aujourd'hui disparu. Cet aménagement en matériau(x) périssable(s) peut être constitué par un simple tapis végétal, une planche de bois ou d'autres matériaux organiques.

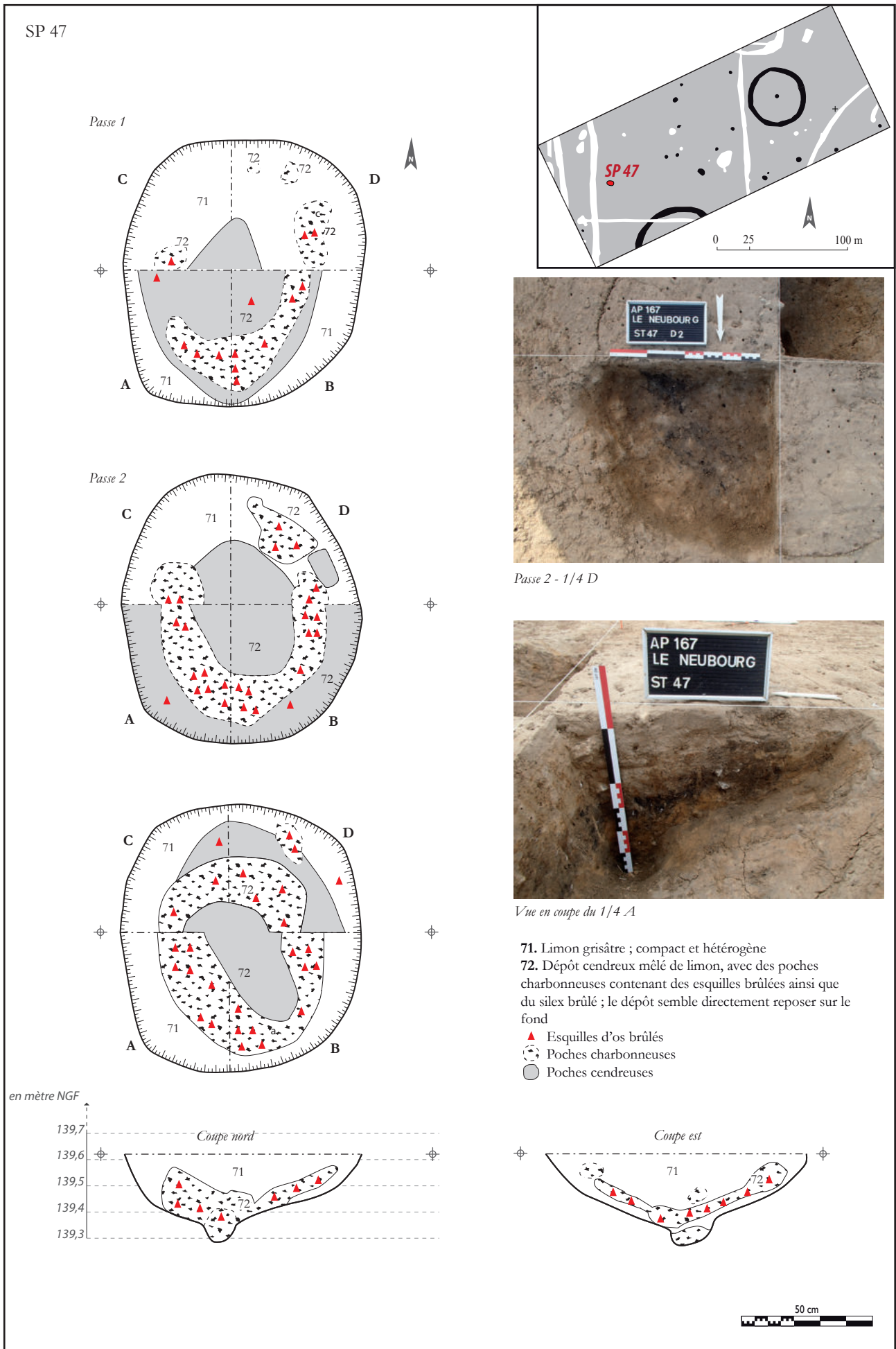


Figure 43 - Structure SP 47

En ce qui concerne les 3 autres structures (SP 34, SP 40 et SP 55), pour lesquelles un aménagement est suspecté, les indices sont sensiblement les mêmes, mais d'autres observations rentrent en contradiction avec un aménagement du fond de la fosse telles que la présence de petites poches cendreuse localisées dans les niveaux inférieurs. Dans ces cas, il est difficile de faire une distinction entre d'une part, un ou plusieurs apports cendreux dans la fosse, avant que ne soit placé ce que l'on pourrait qualifier de dépôt « principal » (charbon, fragment osseux) et d'autre part, une diffusion par infiltration ou percolation du dépôt de crémation dans les couches inférieures lors de la décomposition d'un aménagement. De plus, dans ces cas, le sédiment de comblement est bien souvent trop brassé pour permettre de distinguer nettement deux comblements.

Ces aménagements du fond de fosse restent difficilement interprétables et hypothétiques dans leurs reconstitutions, mais il est clair que les deux premières structures présentent bien des indices probants d'aménagement interne. En ce qui concerne les trois dernières structures présentées, les indices peuvent paraître ténus mais sont pourtant manifestes et méritent d'être considérés.

- Marquage et aménagement de surface

Hormis les deux enclos funéraires, une fosse présente un agencement particulier qui peut être assimilable à un marquage de surface. La structure SP 39 (**fig. 44**) est surmontée de 3 blocs de silex de tailles variables (24 x 20 cm ; 20 x 10 cm ; 10 x 5 cm). Leur présence résulte sans nul doute d'un geste anthropique. Ces silex peuvent être les vestiges de blocs plus importants initialement visibles en surface qui ont été endommagés et emportés par les labours et/ou se sont peu à peu affaissés dans la structure. Ces éléments nous orientent vers une visibilité de cette structure dans le paysage. Cette structure est la seule sépulture à crémation avérée qui comporte ce type d'organisation de surface.

Par ailleurs, d'autres structures en fosse non datées, dont la proximité spatiale avec les structures à dépôt de crémation et l'enclos funéraire FO 46 permettent d'évoquer leur participation à l'air funéraire, posent question quant à leurs fonctions. En effet,

celles-ci (TP 43, TP 44 et TP 45 ; cf. *infra*, **fig. 53**) présentent des caractéristiques de surface similaires à la structure SP 39, mais aucun dépôt cendreux ou esquille d'ossement n'a été trouvé dans leurs comblements. Ces structures présentaient en surface des blocs de silex qui pouvaient, pour certaines, reposer directement sur le fond de la fosse. La disposition de ces blocs n'est pas sans rappeler l'agencement des trous de poteaux avec des pierres de calage. Leur proximité avec le cercle funéraire FO 46 et les sépultures secondaires SP 39, SP 59, SP 40, SP 60 et SP 61 (elles se situent entre les deux, à 2 m au sud du cercle FO 46 et entre 3 et 5 m des sépultures secondaires à crémation) nous laisse entrevoir un lien peut être signalétique. En effet, il n'est pas interdit d'imaginer que ces structures aient servi à accueillir un poteau ou un pieux destiné à signaler les sépultures en surface. Ces structures peuvent également correspondre à une organisation en élévation bien plus complexe qui ne peut être restituée. Il est également possible qu'elles soient uniquement en lien avec le cercle funéraire FO 46 ; notons toutefois que ces structures se situent seulement au sud de celui-ci, ce qui est le cas aussi des sépultures secondaires à crémation. De plus, sur le site de Malleville-sur-le-Bec (Mare 2010), les auteurs signalent la présence de telles structures proches des sépultures secondaires à crémation et qu'ils interprètent également comme de probables trous de poteaux servant à la matérialisation des sépultures en surface. Cependant si ces structures présentent les mêmes caractéristiques que sur notre site, elles sont dans leur cas encore plus proches des fosses à dépôt de crémation (l'auteur signale moins de 1 m de distance).

Si l'hypothèse de trous de poteau semble la plus valide, elle remettrait alors en question l'interprétation du marquage de surface par des blocs de silex de la structure SP 39. Dans ce cas nous pouvons également interpréter la présence de ces 3 blocs de silex comme des pierres de calage qui auraient servi à signaler la structure par un pieu, mais cette fois-ci le pieu aurait été placé directement au-dessus de la sépulture secondaire et non à proximité.

Ces interprétations de marquage de surface demeurent hypothétiques, mais la présence de telles structures proches des sépultures secondaires devait être signalée et prise en considération. La structura-

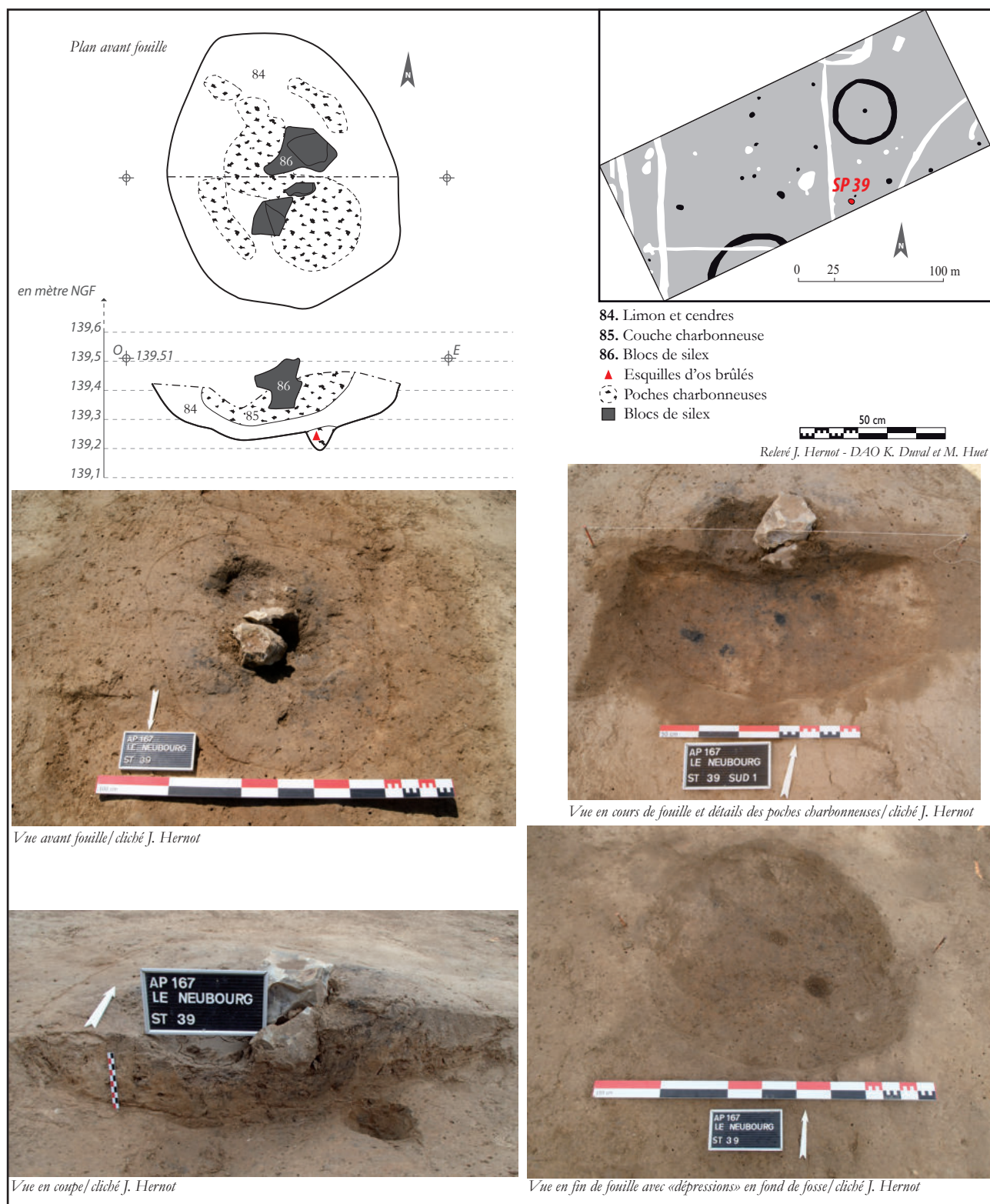


Figure 44 - Structure SP 39

tion des deux cercles funéraires dont les dimensions sont assurément considérables n'offre aucun doute sur leurs visibilités dans le paysage et, par extension, sur la volonté des contemporains de signaler l'aire funéraire et ses sépultures. Il est donc raisonnable de penser qu'à une échelle plus réduite, les sépultures secondaires n'aient pas fait exception et qu'elles aient été elles-aussi signalées dans le paysage. Un tel signalement expliquerait aisément que les occupations et aménagements postérieurs (époque gallo-romaine ou médiévale) aient globalement respecter les sépultures. Cette visibilité a donc pu perdurer durant quelques siècles en ce qui concerne les aménagements réalisés à l'aide de matériaux non périssables (silex, terre...).

- Discussion

Les fosses, aux creusements de forme circulaire ou ovale, montrent des variations dans leurs dimensions tout en restant de taille modeste : aucune n'excède un mètre de diamètre. Les mêmes constatations ont été faites sur les sites d'Acquigny (Kliesh 2009), de Bardouville (Dartois 2016), de Ferrières-Haut-Clocher (Berranger 2010) ou encore sur le site de Malleville-sur-le-Bec (Mare 2010). Leurs profondeurs difficilement restituables semblent comprises entre 40 et 70 cm et les creusements aux parois évasées et aux fonds en cuvette concordent également avec les exemples régionaux. Sur la nécropole du Neubourg, peu de mobilier a été découvert dans les structures hormis des fragments de faune brûlés et des fragments de silex, la présence de ces derniers étant sans doute due au hasard de la collecte sur le bûcher. Cette quasi-absence de mobilier (hors restes osseux) est également bien établie dans la région, même si certains sites tels qu'Acquigny, Ferrières-Haut-Clocher ou encore Malleville-sur-le-Bec révèlent tout de même de rares tessons de céramique isolés.

Les distinctions de comblement – données bien souvent sous exploitées au profit du dépôt lui-même – ont permis dans notre cas de proposer la restitution d'aménagements en matériau(x) périssable(s) dans les fosses. De tels aménagements sont rarement mentionnés dans la littérature hormis pour le site de Bardouville (six cas) et, plus récemment, pour celui de Caudebec-lès-Elbeuf (un cas). Grâce à

l'analyse combinée de la dynamique du comblement et de la structuration des dépôts, la présence de contenants en matériau(x) périssable(s) a pu être mise en évidence ; le site de Ferrières-Haut-Clocher en livrent lui aussi quelques exemples. Quant au dépôt, il se présente sous trois formes différentes : multiples petits dépôts assimilables à de petites « poches » charbonneuses ; dépôt principal (de taille plus conséquente) accompagné de petites « poches » charbonneuses et enfin, dépôt unique représenté par un gros amas charbonneux. La présence de ces petites « poches » assimilables à de petites poignées ou au contenu d'un récipient de taille réduite est déjà mentionnée sur les sites de Bardouville, d'Acquigny et de Malleville-sur-le-Bec ; elle semble correspondre au mode de transfert des éléments du bûcher dans les structures secondaires.

Pour caractériser ces structures, un dernier point peut être discuté, celui de leur visibilité dans le paysage. En effet, si la présence de marquage de surface n'a pas été clairement identifiée sur ce site, plusieurs structures dont une sépulture à dépôt de crémation suggèrent, par l'agencement de blocs de silex en surface, la potentielle installation de pieu ou de poteau. Ce type de signalétique de surface est également restitué sur le site de Malleville-sur-le-Bec ou encore sur celui de Nonancourt (Kliesh 2012).

7.3.6. LES DÉPÔTS OSSEUX ISSUS DE CRÉMATION

Le matériel osseux issu des dépôts de crémation est peu abondant voire très faible dans la majorité des cas. Sur les 15 structures contenant des fragments d'ossements brûlés, 6 contenaient moins de 5 g d'os brûlés, 5 autres en contenaient entre 5 et 20 g et enfin, les 4 dernières refermaient des quantités s'échelonnant entre 70 et 200 g (**fig. 45**). Si l'on compare ces valeurs avec la valeur minimale attendue pour le squelette calciné d'un sujet adulte, laquelle est de 1001,5 g (Mckinley 1993), on observe une large sous-représentation de l'individu dans l'ensemble des dépôts.

Fosses	≤ 5 g d'os	de 5 à 20 g d'os	≥ 20 g d'os
	6	5	4
Os brûlés	0,1 à 3,58 g	5,39 à 13,26 g	71,14 à 199,43 gr
Moyenne	1,63 g	7,92 g	146,72 gr

Figure 45 - Présentation en gramme du matériel ostéologique par fosses

La nécropole du Neubourg présente un arasement relativement conséquent dû en grande partie aux labours et aux travaux agricoles ; la partie supérieure des structures est ainsi tronquée d'au moins 30 cm. On relève également une conservation différentielle des éléments du tronc dont la faiblesse en matière minérale engendre leur mauvaise conservation. Cette mauvaise représentation des éléments du tronc apparaît comme un fait récurrent pour les périodes protohistoriques, en particulier dans les dépôts dont le poids total est inférieur à la masse théorique attendue (Lenorzer 2006). L'arasement des structures et la mauvaise conservation de certains éléments osseux peuvent avoir participé à la sous-représentation de l'individu crémé. Cependant même les fosses les mieux conservées et celles pour lesquelles des éléments du tronc ont été identifiés présentent également une très faible masse d'os brûlés. Par exemple : la structure SP 30, conservée sur 25 cm de profondeur présente 6,46 g d'os brûlé alors que la structure SP 40, conservée sur seulement 15 cm de profondeur, contenait 132,81 g d'os brûlé. On pourrait également penser que les structures pour lesquelles un probable aménagement du fond de fosse a été observé, présenteraient un arasement plus prononcé de son dépôt puisque celui-ci se trouverait rehaussé par rapport au fond du creusement. Or, sur les 5 structures présentant un tel aménagement, trois contenaient entre 67,78 et 199,43 g d'os brûlé. Il ne semble donc pas toujours y avoir de corrélation entre le degré d'arasement et la faible masse osseuse recueillie dans une structure. De plus, cette faible représentation en os n'est pas un fait exceptionnel pour les nécropoles à crémation de cette époque. En effet, de nombreux sites rapportent une large sous-représentation de l'individu crémé dans le dépôt osseux, que ce dernier soit arasé ou non (Malleville-sur-le-Bec (Mare 2010) : 0,1 à 29,6 g, Bardouville (Dartois 2016) : 61,34 à 296,19 g ; Saumery (Georges, Hamon 2005) : 0,1 à 29,6 g ; Acquigny (Kliesch 2009) : 0,1 à 982,3 g). Au contraire, ce sont les cas où l'individu est relativement bien représenté qui semblent constituer l'exception, comme cela a pu être observé sur le site de Caudebec-lès-Elbeuf (Wech 2018) où un dépôt présente 755,46 g d'os brûlés ou encore sur le site d'Acquigny (Kliesch 2009) pour lequel 9 dépôts présentent une masse osseuse supérieure à 500 g, le plus conséquent atteignant 982,3 g. Même

ces cas exceptionnels n'atteignent pas la valeur minimale théorique attendue pour le squelette calciné d'un individu adulte. Cette sous-représentation de l'individu apparaît donc récurrente sur les sites régionaux de la même époque, quel que soit leur taux d'arasement.

Ces facteurs d'arasement et de conservation différentielle sont donc à prendre en compte, mais leur degré de participation à la sous-représentation de l'individu semble moindre. Il apparaît que la faible masse osseuse relevée dans l'ensemble des structures semble être liée au geste originel de constitution du dépôt. Nous pouvons donc considérer malgré les biais évoqués que ces dépôts sont relativement représentatifs du dépôt originel, nous nuancerons notre propos tout de même en ce qui concerne la représentativité des structures les moins bien conservées.

- *Identité des défunts*

Le matériel osseux récolté dans les sépultures secondaires à dépôt de crémation est peu abondant, celui-ci a subi des déformations et des torsions dues à l'ustion. De plus, ce matériel est très fragmenté (stade 3 : ≤ 2 cm)⁵¹ : les morceaux d'ossements mesurent entre 0,1 et 2 cm, la majorité faisant moins de 1 cm. Il existe de rares exceptions : 4 structures présentent entre 1 et 4 fragments d'os de plus de 2 cm mais aucun n'excède 3,2 cm.

Ces différents facteurs rendent difficile voire impossible, dans certains cas, l'identification ostéologique. Sur les 15 structures contenant de l'os brûlé, 10 ensembles osseux permettent une identification ostéologique précise d'origine humaine. Pour 4 autres, aucune reconnaissance ostéologique n'a pu être réalisée, seules la texture de l'os et l'épaisseur de la corticale des os longs évoquant de l'os humain sans pour autant permettre de l'affirmer. Enfin, une structure (SP 60) contenait une seule esquille osseuse, laquelle ne permet aucune identification, ni aucune observation autorisant de l'attribuer à un reste humain.

Sur les 10 dépôts qui contenaient de l'os brûlé identifié comme humain, un seul contenait un fragment osseux appartenant à l'os coxal (bord acétabulaire), élément insuffisant pour la détermination du

⁵¹ Voir à ce propos l'introduction méthodologique présentée avec le catalogue des sépultures (cf. annexe 5).

sexe. Du fait de l'absence d'os coxal, aucune détermination du sexe des individus n'a pu être réalisée.

Concernant l'âge de ces individus, en l'absence d'élément permettant de constater un stade de maturité osseuse ou dentaire, seul l'aspect général de l'os, l'épaisseur de la corticale des fragments d'os longs identifiés et des fragments de crâne ainsi que l'absence de zone métaphysaire et d'indices de vieillissement significatifs nous ont permis d'attribuer ces sujets à des individus adultes ou de taille adulte.

Nous notons qu'aucun des fragments osseux recueillis dans l'ensemble des structures n'a été identifié comme appartenant à des immatures. Cependant, nous ne pouvons exclure totalement la possibilité que des restes osseux appartenant à des individus immatures se trouvent dans les esquilles. L'absence de reconnaissance d'ossements attribuables à des immatures peut trouver diverses explications : la conservation différentielle relevée sur les membres ayant une teneur en matière minérale plus faible peut s'appliquer également aux os d'individus immatures, plus fragiles. Il faut également prendre en considération que les dépôts osseux constitués pour des individus de « taille adulte » étaient très faibles en masse osseuse, il est donc possible que ceux réalisés pour des individus immatures présentaient une masse osseuse encore plus faible pouvant se limiter à quelques esquilles. Dans ces cas, les structures n'ont peut-être pas été reconnues comme de potentielles structures à crémation. Il est également probable que le dépôt moins conséquent ait été placé dans des fosses creusées moins profondément ; celles-ci ont alors pu être entièrement arasées. Enfin, n'oublions pas qu'un traitement différentiel des individus immatures est toujours possible. Leur supposée absence peut également signifier qu'ils n'étaient pas « crémés » ou / et que leurs dépouilles n'aient pas été ensevelies dans l'aire funéraire mise au jour par la fouille mais dans un lieu différent accueillant préférentiellement des inhumations et/ou les individus immatures⁵².

- *Le recrutement*

Au vu de l'absence d'indice ostéologique discriminant pour la détermination du sexe et la faiblesse

de ceux-ci concernant l'estimation de l'âge, le recrutement ne peut être abordé selon une approche classique par genre et classe d'âge. Seul un nombre minimum d'individu (NMI) par structure et un nombre minimum d'individu du site peut être évoqué.

Le NMI est souvent difficile à aborder pour ce type de nécropole. En effet, de nombreux biais existent. L'arasement des structures, souvent prononcé, peut avoir eu pour conséquence la disparition totale de certaines sépultures de l'aire funéraire. De plus, dans notre cas, l'extension complète de la nécropole n'est pas connue puisque celle-ci se poursuit au sud. Le NMI du site ne peut donc pas être représentatif de celui de la nécropole à son origine ; nous devons le considérer comme un simple échantillonnage de celle-ci.

Il en va de même pour aborder la question du NMI par structure. En plus de l'arasement de ces dernières, d'autres biais sont à prendre en considération comme la mauvaise conservation des éléments osseux dans certains cas et/ou leur conservation différentielle. En outre, 4 structures contenaient moins de 5 g d'os brûlé dont l'origine humaine n'est que supposée ; une autre ne contenait qu'une esquille et une dernière enfin en était totalement dépourvue. Pourtant, nous avons fait le choix d'inclure ces structures pauvres en matériel osseux dans l'aire funéraire et de les considérer comme des vestiges de sépultures à dépôt de crémation ou de potentielles sépultures à dépôt de crémation. Ce choix s'appuie sur une comparaison des caractéristiques générales clairement identifiées pour les sépultures à dépôt de crémation avérées. L'attribution à l'aire funéraire comporte donc elle-aussi des biais interprétatifs, ces biais se répercutent sur l'appréhension du nombre minimum d'individu du site.

- *NMI par structure*

Malgré les biais que nous venons d'aborder, les 10 structures renfermant des vestiges osseux identifiés comme d'origine humaine contiennent chacune les restes d'au moins un individu. Aucun indice ne permet de supposer que ces fosses aient accueilli plus d'un défunt, même si l'hypothèse ne peut pas être totalement écartée. Cette identification s'appuie sur l'absence de doublet, d'incompatibilité d'âge, de taille, de

⁵² Rappelons que la limite sud de la nécropole n'est pas connue.

robustesse et d'incompatibilité pathologique⁵³ relevées dans ces 10 ensembles osseux. En ce qui concerne les 4 structures pour lesquelles l'origine humaine des ossements n'est que supposée, leurs caractéristiques (forme, comblement, restes osseux brûlés, charbon, cendre, fragments de silex brûlés) nous permettent de les définir comme des sépultures à dépôt de crémation. Nous pouvons donc supposer que ces dépôts contenaient également les restes d'au moins un individu. Il en va de même pour les 2 dernières structures (dépourvues d'ossements ou avec une seule esquille d'os) : puisque toutes deux sont considérées comme de potentielles sépultures, nous pouvons également considérer qu'elles représentent au moins les reliquats d'un dépôt de crémation et par extension, les restes d'au moins un individu.

Nous considérerons donc l'ensemble des sépultures, avérées ou potentielles, comme contenant les restes d'au moins un individu crémé.

- NMI du site

La limite sud de la nécropole n'est pas connue. De plus, dans une proportion sans doute moindre, certaines sépultures secondaires à crémation ont pu être totalement arasées. Il n'est donc pas possible de considérer cette aire funéraire comme un reflet de la nécropole initiale. Ce biais est significatif pour l'appréhension de la densité de la population inhumée aussi nous ne pouvons discuter du NMI que pour la partie de l'aire de la nécropole qui nous est visible, sans l'étendre à une potentielle représentation de la population.

Puisque nous considérons l'ensemble de ces sépultures à dépôt de crémation comme contenant les restes d'au moins un individu, le nombre minimum d'individus retenu pour l'aire funéraire découverte est de 16.

7.3.7. LA CHAÎNE OPÉRATOIRE

- La crémation

Les stades de fragmentation et de combustion des ossements nous donnent généralement des indications sur le déroulement de la crémation. Les 15 dépôts qui livrent des ossements présentent un

stade de fragmentation osseuse très élevé (stade 3)⁵⁴ ; les fragments d'os mesurent moins de 2 cm. En ce qui concerne leurs stades de combustion, la coloration des ossements recueillis (interne et externe) est « blanc crayeux » ce qui indique une combustion homogène ayant atteint le dernier stade, « la calcination ».

Le stade élevé de combustion indique que les ossements ont subi de fortes températures d'ustion ($\geq 650^{\circ}\text{C}$) et/ou une exposition prolongée aux flammes. Quant à l'homogénéité de la crémation, elle indique un probable suivi de celle-ci par une tierce personne. En effet, les os d'un corps humain ne réagissent pas de la même manière à une même température et à une même durée d'exposition (Blaizot 2005, Lenorzer 2006, McKinley 2000). L'homogénéité de coloration des ossements semble indiquer une manipulation des membres de l'individu sur le bûcher permettant à chaque os d'atteindre une combustion aboutie. Il apparaît que les membres de l'individu ont dû être rabattus au fur et à mesure de la crémation vers le centre du bûcher qui a probablement été alimenté tout au long de la crémation pour conserver une température élevée.

En ce qui concerne la fragmentation, nous avons constaté qu'elle a atteint un stade élevé (stade 3). La simple exposition des os à une forte température d'ustion engendre des déformations et des cassures mais, ne saurait expliquer à elle seule une fragmentation aussi importante. Plusieurs éléments peuvent entrer en ligne de compte dans ce phénomène :

- des remaniements et des manipulations sur des os encore chauds peuvent être à l'origine d'une telle fragmentation. En effet, les os chauds sont très fragiles alors qu'en refroidissant ils retrouvent leur solidité (Hummel *et al.* 1988, Lenorzer 2006). Outre la manipulation des os durant la crémation, la collecte des ossements encore chauds, en vue de réaliser le dépôt, a pu accentuer la fragmentation ;

- l'extinction brutale du bûcher à l'eau froide peut également créer une fragmentation importante, du fait du choc thermique, comme l'ont montré des exemples ethnographiques en Inde et au Népal (Grévin 2002 et 2008) ;

⁵³ Méthode établie par H. Duday (Duday *et al.* 2000).

⁵⁴ Voir à ce propos l'introduction méthodologique présentée avec le catalogue des sépultures (cf. annexe 5).

- enfin, il est important de signaler, comme le rappelle G. Depierre, que « la manipulation des os à chaud peut être indépendante de la conduite du bûcher. La fragmentation peut être volontaire et correspondre à une décision individuelle » (Depierre 2010).

Les différentes nécropoles de l'âge du Bronze fouillées en Normandie (Acquigny, Nonancourt : Kliesch 2009, 2012 ; Malleville-sur-le-Bec : Mare 2010 ; Bardouville : Dartois 2016 ; Saumeray : Georges et Hamon 2005 ; Ferrières-Haut-Clocher : Berranger 2010 ; Caudebec-lès-Elbeuf : Wech 2018) présentent les mêmes caractéristiques de combustion aboutie et homogène des ossements ainsi qu'une fragmentation similaire, majoritairement de stade 3. Ces caractéristiques apparaissent donc récurrentes dans les nécropoles à crémation de l'âge du Bronze en Normandie. Durant la période antique, on trouve de nombreux cas de crémations suivies (Blaizot 2009 ; Depierre 2010) qui présentent une combustion aboutie homogène, atteignant le stade de la « calcination », pourtant les ossements présentent une fragmentation moindre (stades 1 et 2 : entre 2 et 5 cm et \geq à 5 cm). Bien qu'il ne s'agisse pas de pratiques contemporaines, ces observations interrogent sur les intentions et les gestes accomplis lors de la crémation par les protagonistes de l'âge du Bronze.

En effet, il est possible que la fragmentation observée ne soit pas seulement due à la conduite de la crémation, mais aussi à une probable volonté des contemporains. Le « pourquoi » nous échappe, seul le résultat nous apparaît. À l'observation de ces fragmentations, les mots « réduire, poudre, cendre » viennent à l'esprit, ce qui suggérerait une volonté de faire disparaître. Au vu de la quantité de matière osseuse déposée par ailleurs dans ces structures, on peut s'interroger à bon droit sur la « valeur » accordée à la représentativité du sujet ; une partie même infime semble suffire à sa représentation. Bien sûr il ne s'agit ici que de possibilités, d'hypothèses et celles-ci peuvent être biaisées dans une moindre mesure, par certains facteurs (conservation, arasement des structures...). Cependant au vu de la récurrence de la fragmentation élevée et de la pauvreté des dépôts osseux sur l'ensemble des sites de la même période dans la région, il importe de le souligner et d'essayer d'y apporter un semblant de réponse.

- La constitution du dépôt

Il est probable, au vu de la fragmentation importante précédemment discutée, que les os aient été encore chauds lors de la constitution du dépôt, augmentant ainsi la fragmentation.

Pour les 15 structures contenant des fragments osseux, on observe une collecte de l'ensemble des éléments présents sur le bûcher : cendre, charbons, os brûlés et fragments de silex brûlés selon les cas, auxquels s'ajoutent des os de faune calcinés pour deux dépôts (fig. 40). Ces éléments ont été prélevés dans des proportions différentes suivant les dépôts et semblent le plus souvent concerner davantage les cendres du bûcher que les vestiges humains. En effet, 6 structures contenaient moins de 5 g d'os brûlés, 5 autres entre 5 et 20 g d'os brûlés et enfin 4 en contenaient entre 71,14 et 199,43 g (fig. 45). En ce qui concerne la fosse SP 49, qui se singularise par l'absence totale de fragment d'os, elle contenait également de la cendre, des charbons et des fragments de silex brûlé.

On observe parmi ces structures un cas atypique dans la constitution de son dépôt : la structure SP 59. Outre le fait qu'elle soit l'unique structure pour laquelle aucun prélèvement de charbon n'a pu être réalisé, son dépôt se compose exclusivement de cendre, et de fragments d'os brûlés parmi lesquels des fragments d'os de faune ont été identifiés. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer l'absence de masse charbonneuse au sein de ce dépôt :

- un tri différentiel effectué sur le bûcher ;
- un lavage des ossements avant qu'ils ne soient placés dans la fosse ;
- ou encore, des phénomènes taphonomiques tels que la présence d'eau (pluie, inondation...) qui aurait lessivé la structure ; les charbons se seraient alors dissous progressivement.

Cette dernière hypothèse paraît la moins plausible parce que toutes les autres structures à dépôt de crémation présentent du charbon. Il semble donc plus probable que ce dépôt ait bénéficié d'un traitement différentiel dépendant de critères qui ne peuvent être interrogés (chronologie fine ; traitement différent de l'individu selon le sexe, l'âge ou encore le statut social). La masse d'os humain recueillie dans ces structures est toujours largement inférieure à la valeur minimale attendue pour le squelette d'un individu adulte calciné

qui est de 1001,5 g (McKinley 1993). Même en prenant en compte les biais liés à l'arasement des structures ainsi qu'une probable mauvaise conservation de certains éléments osseux, une telle pauvreté en matière osseuse reste singulière. Cette sous-représentation systématique de l'individu, amène une nouvelle fois à se questionner sur l'objectif de cette collecte et sur la place réservée à l'individu dans ces dépôts. La majorité des dépôts est essentiellement constituée de cendre et non d'ossements, il apparaît ainsi que l'objectif n'est pas de représenter le défunt dans son intégralité. Le choix même de la méthode utilisée pour le traitement du cadavre, la crémation, est une pratique destructrice. Il ne s'agit pas d'inhumer un corps et donc d'en garder l'intégrité mais de le brûler. Si cette méthode ne permet pas de faire disparaître un corps, elle permet toutefois de le réduire. Cette première réduction a, semble-t-il, été amplifiée par une fragmentation sans doute volontaire. Ces observations vont dans le sens d'une intention de disparition du corps, il n'est donc pas surprenant que la place réservée à la masse osseuse dans les structures à dépôt de crémation soit secondaire. Ces dépôts nous offrent une représentation « minimaliste » de l'individu, sans doute plus « symbolique » qu'exhaustive.

Malgré une prédominance des éléments indéterminés et des esquilles, les 4 structures contenant les volumes osseux les plus importants (SP 40, SP 42, SP 47 et SP 164) ont permis une reconnaissance ostéologique suffisamment conséquente pour en extraire une analyse pertinente de leur constitution par grande région anatomique. Pour ces 4 dépôts, il apparaît que chacune des grandes régions anatomiques est représentée. Leurs indices pondéraux ont été comparés aux indices pondéraux de référence (Lawrence et Latimer 1957 ; Krogman 1978)⁵⁵ : ces comparaisons mettent en évidence une sous-représentation constante de l'ensemble des grandes régions anatomiques à l'exception des éléments de la tête ; elle est même surreprésentée dans la structure SP 164. Cette surreprésentation du crâne ne peut pas être considérée comme anormale, elle rentre dans les intervalles théoriques mis au point par H. Duday (Duday *et al.* 2000) qui prennent

en compte les réalités archéologiques et celles liées à la constitution d'un dépôt que les études expérimentales de Lawrence et Latimer n'avaient pas considérées. Dans cette structure, l'indice pondéral de la tête est de 25 %, or l'intervalle théorique d'indice pondéral de la tête est compris entre 10 et 30 %. Si cette forte représentation rentre dans l'intervalle théorique elle est tout de même étonnante face à la sous-représentation des autres grandes régions anatomiques.

Même si les éléments du crâne sont souvent les plus simples à identifier et qu'il est également probable qu'ils aient été spécialement bien représentés dans la partie conservée de la structure, la récurrence de cette très bonne représentation pour 3 dépôts (cf. étude archéo-anthropologique) permet d'évoquer une possible collecte privilégiée des éléments de la tête. À l'inverse, ceux du tronc sont largement sous-représentés dans l'ensemble des dépôts. Cette sous-représentation des éléments du tronc apparaît récurrente à cette période, en particulier dans les dépôts de faible quantité osseuse (Lenorzer 2006). Elle serait liée à une mauvaise conservation des éléments du tronc (vertèbres, sacrum, côtes, sternum) en raison d'une teneur en matière minérale plus faible.

Malgré la sous-représentation de l'ensemble des grandes régions anatomiques et la bonne représentation de la tête dans 4 structures, il semblerait que la collecte ait été effectuée de manière à ce que chaque partie du corps de l'individu soit représentée, non pas dans son exhaustivité mais de manière « minimaliste ».

Ces 16 dépôts offrent de multiples variations dans leurs constitutions. Si la présence de cendre est une constante, la quantité des autres vestiges issus de la crémation (charbons, fragments de silex brûlés, os brûlés humain, os brûlés animal) varie d'une structure à une autre. Seule la sous-représentation de l'individu dans les dépôts est systématique et semble illustrer un geste funéraire : la volonté de représenter l'individu, de manière non pas exhaustive mais « symbolique ». De surcroît, dans les dépôts les plus conséquents, le geste semble refléter la volonté de représenter chaque grande région anatomique en « petites portions » comme un « échantillonnage ». Cette représentation du défunt que l'on peut qualifier de « symbolique » met en relief la question du devenir des restes osseux non

⁵⁵ Voir à ce propos l'étude archéo-anthropologique présentée avec le catalogue des sépultures (cf. annexe 5).

collectés pour la constitution du dépôt (autrement dit la grande majorité des ossements de l'individu).

- Le dépôt dans la structure

La constitution du dépôt est étroitement liée à son devenir à l'intérieur de la structure dans laquelle il va être transféré. En effet, 12 structures présentent dans leurs comblements de petites masses charbonneuses contenant ou non de l'os⁵⁶. Ces petites « poches » charbonneuses réparties dans les structures évoquent de petites « poignées » ou le contenu d'un petit récipient. Dans les deux cas, il semblerait que le dépôt ait été réalisé en plusieurs temps avec différents apports. De plus sur ces 12 structures, 8 présentent également un dépôt plus conséquent que l'on pourrait qualifier de « principal ». Ces transferts distincts semblent mettre en évidence une variété de gestes liés au temps des funérailles : ils induisent probablement différentes étapes dans le processus d'inhumation des restes du défunt. La dynamique de comblement de ces structures n'a pas permis d'extraire la chronologie des dépôts, ils sembleraient que dans certains cas le dépôt « principal » ait été transféré en premier et que dans d'autres il ait été placé en dernier, sur les petits dépôts cendreaux et charbonneux.

En ce qui concerne le lien avec la constitution du dépôt, le traitement et l'analyse des structures par quart et par passe n'a pas révélé d'organisation interne des restes osseux par grande région anatomique. Aucun regroupement d'une région anatomique particulière n'a été observé dans les petites « poches » ou dans le « dépôt principal ».

En ce qui concerne les 4 dernières structures, deux d'entre elles ne présentent qu'un seul et unique dépôt (SP 59 et SP 40). Quant aux deux dernières, leurs mauvaises conservation et lisibilité sédimentaire (SP 60 et SP 72) n'ont pas permis d'identifier clairement la structuration des dépôts.

L'observation des dynamiques de comblement a permis d'appréhender certains indices de structuration interne des dépôts. Pour cinq structures (SP 34, SP 39, SP 40, SP 42 et SP 55 : **fig. 46** et planches du

catalogue des sépultures), les relevés en coupe ont mis en évidence des effets de parois latéraux sur le dépôt « principal » très bien circonscrit. Il est donc probable que ces dépôts aient été initialement placés dans un contenant en matériau périssable. Cette information doit être abordée avec prudence car les effets de paroi pourraient s'expliquer par d'autres facteurs comme la présence d'un poteau signalant la structure en surface, poteau placé directement dans le dépôt (cf. *supra* §. 7.3.5).

Cinq structures, indépendamment de leur mode de dépôts, présentent une organisation interne évoquant la présence initiale d'un aménagement du fond de la fosse. Pour deux d'entre elles (SP 39 et SP 164 ; cf. planches du catalogue des sépultures), la dynamique de comblement et l'analyse spatiale des vestiges osseux suffisent à proposer un aménagement. En effet, dans ces 2 cas, le ou les dépôts ne semblent pas reposer directement sur le fond de fosse (cf. étude archéo-anthropologique). Il apparaît donc que le fond de fosse devait être initialement aménagé avec des matériaux non pérennes (tapis végétal, planche de bois, autre matière organique, ...) sur lesquels venaient s'installer le dépôt de crémation (cendre, charbons, fragments osseux).

Dans les 3 autres cas (SP 34, SP 40 et SP 55), les indices sont plus nuancés. En effet, le comblement présente une dynamique dans laquelle il est difficile de faire la distinction entre :

- plusieurs dépôts cendreaux qui auraient recouvert le fond de la fosse avant d'y placer le dépôt principal ;
- un aménagement du fond de fosse antérieur à la pose de dépôt qui lors de sa décomposition aurait permis au dépôt de se répandre progressivement dans les niveaux inférieurs de la structure.

La forme que prend le dépôt dans la structure est variée et met en avant le caractère multiple de la collecte, certainement effectuée en plusieurs temps. Il ne ressort pas de constante dans la manière dont le dépôt a été transféré et placé dans la structure, à l'exception peut-être de la présence de petites « poches », évoquant autant de petites « poignées », observée dans la majorité des structures. D'après les datations réalisées sur 14 de ces structures, les variations dans

⁵⁶ Dans trois structures, (SP 34, SP 55 et SP 49), les petites « poches » charbonneuses étaient stériles en matériel osseux.

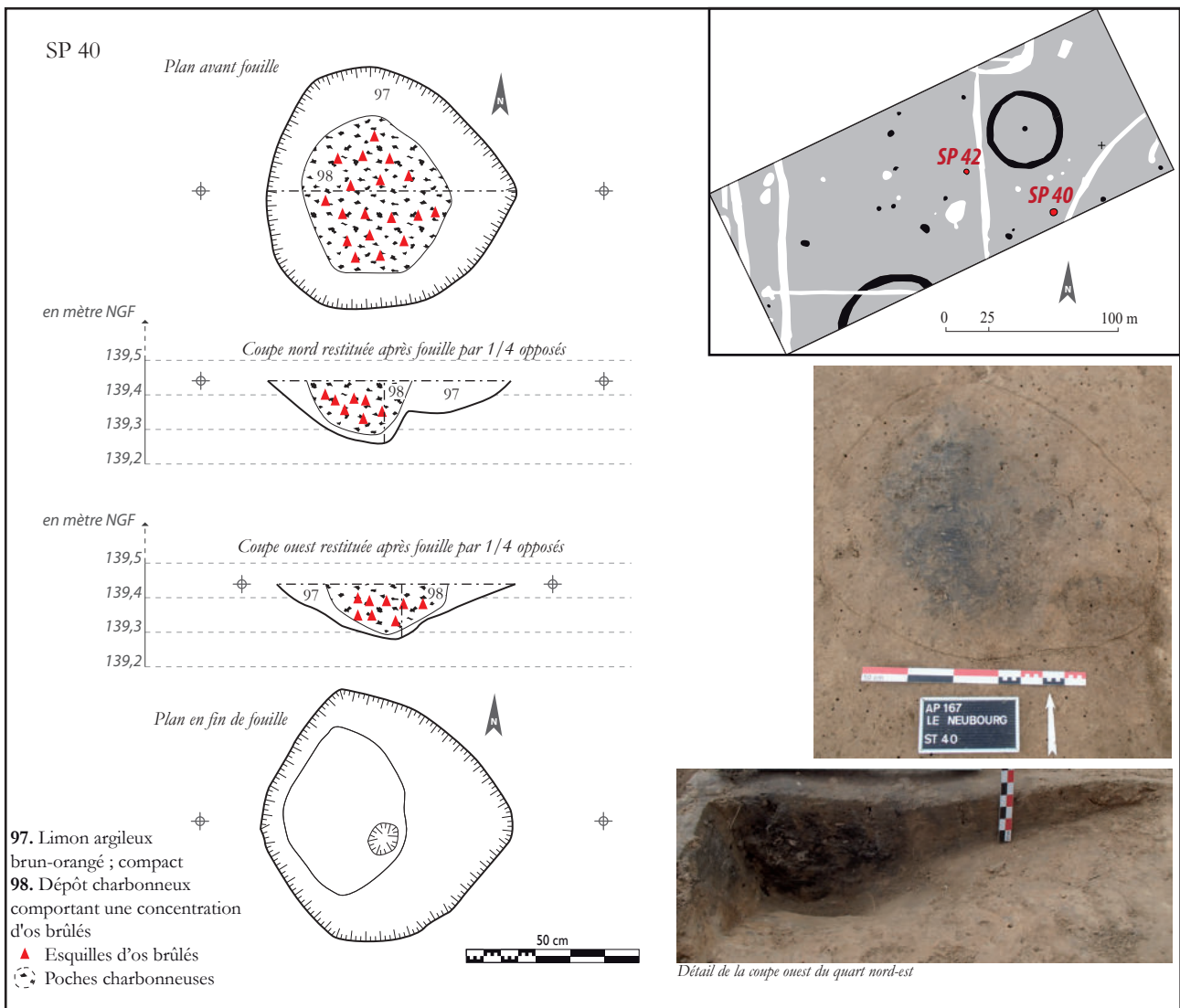


Figure 46 - Structure SP 40

la constitution du dépôt et dans sa forme ne semblent pas liées à un développement chronologique des pratiques funéraires. Une nouvelle fois, ces différences de traitements et de gestes peuvent être liées à des critères qui nous échappent ici (biologiques, sociaux, voir même chronologiques mais à une échelle de temps si fine que des datations trop larges ne nous permettent pas d'appréhender).

- Discussion

Au regard des résultats obtenus, aucune analyse populationnelle ne peut être envisagée. Cependant, si l'on considère chacune des structures à dépôt de crémation comme contenant les restes osseux d'au moins un individu crémé, de nombreux aspects concernant les pratiques funéraires peuvent être discutés.

Comme évoqué précédemment (§. 7.3.7), l'étape de la crémation apparaît aboutie (calcination)

et homogène, on observe également une fragmentation très élevée des ossements. Ces faits ont aussi été constatés sur l'ensemble des nécropoles du Bronze moyen et récent dans la région (Acquigny, Nonancourt : Kliesch 2009, 2012 ; Malleville-sur-le-Bec : Mare 2010 ; Bardouville : Dartois 2016 ; Saumeray : Georges et Hamon 2005 ; Ferrières-Haut-Clocher : Berranger 2010 ; Caudebec-lès-Elbeuf : Wech 2018). L'étape marquante étant la fragmentation, car si l'on trouve de nombreux cas de crémations suivies pour la période gallo-romaine (Blaizot 2009 ; Depierre 2010), dont les ossements ont atteint le stade de la « calcination », ils ne présentent pas en revanche une telle fragmentation. Cette différence semble résulter d'une volonté de la part des protagonistes de l'âge du Bronze d'intensifier la fragmentation. Si tel est le cas, doit-on voir ici une finalité visant à la « réduction » voire à la destruction ? La large sous-représentation systématique de

l'individu dans les dépôts qu'il s'agisse du Neubourg ou de l'ensemble des sites déjà évoqués semble également aller dans ce sens. Que faut-il en conclure sur la valeur accordée au sujet crémé dans le dépôt ? Sa place doit-elle être considérée comme secondaire ? La simple présence de quelques fragments osseux disséminés dans la cendre et les charbons semble suffire à représenter l'individu, donnant ainsi à la structure qui reçoit le dépôt valeur de sépulture.

Au Neubourg, lorsque la représentation du défunt ne se limite pas à quelques fragments d'ossements, mais atteint une masse osseuse plus élevée (quatre structures : entre 70 et 200 g), toutes les régions anatomiques sont représentées. Il semblerait donc que le ou les protagoniste(s) se soi(en)t appliqué(s) à collecter des éléments représentatifs de l'ensemble du défunt. Cette constatation, bien que surprenante, concorde avec l'idée de « réduction ».

Cette différence de représentation de l'individu selon les structures peut être liée à des critères biologiques et/ou sociaux qui nous échappent ou encore à une échelle de temps plus fine que les fourchettes de datation actuelles ne nous permettent pas d'appréhender.

Dans tous les cas, la sous-représentation de l'individu crémé est systématique ce qui pose la question du devenir des restes osseux non-collectés. Étaient-ils laissés sur le bûcher et voués à disparaître ? Rappelons qu'aucune aire de crémation n'a été découverte au Neubourg ni sur les autres nécropoles régionales. Une telle absence semble induire l'utilisation de bûchers aériens ou encore que les lieux consacrés à la crémation ne se situent pas à proximité immédiate de la nécropole.

Lors de la constitution du dépôt, outre les fragments d'os humain, l'ensemble des éléments présents sur le bûcher est collecté : cendres, charbons, fragments de silex brûlé et fragments d'os de faune. Ce type de dépôt se retrouve également sur l'ensemble des sites régionaux ; ils sont considérés unanimement comme des dépôts de crémation et par extension comme des sépultures à dépôt de crémation.

Dans le vocabulaire admis par la collectivité scientifique et mis au point à partir des observations réalisées sur des sites antiques (Blaizot 2009), le terme le plus adéquat serait celui de « dépôt de résidus de

crémation⁵⁷ ». En effet, sur les sites d'époque antique, une distinction est faite entre « dépôt de résidus de crémation » et le « dépôt de crémation en ossuaire⁵⁸ » ; or, dans le cas de nos structures de l'âge du Bronze, cette distinction est inappropriée.

Ces définitions ne conviennent pas à nos structures puisque nos dépôts ne correspondent ni à un « enfouissement de ce qui reste sur le bûcher », ni à des « dispositifs qui concernent uniquement le dépôt des ossements ». Le terme de « résidu » ne nous semble pas pouvoir être appliqué à une structure qui contient un dépôt considéré comme représentatif d'un individu « crémé ». La structure contenant un tel dépôt peut être considérée comme une sépulture.

Etablis pour étudier une période donnée, ces termes sont trop souvent – et de manière fautive – généralisés à des périodes dont les pratiques funéraires sont différentes. C'est pourquoi tout au long de ce rapport, nous nous sommes efforcés d'employer les termes plus généraux de « structure à dépôt de crémation » ou « sépulture à dépôt de crémation ». Certes moins précis, mais plus proches de la réalité. Si ce dernier point de discussion arrive en fin d'étude c'est qu'il nous semblait important de bien caractériser ces structures pour bien les nommer.

7.3.8. SYNTHÈSE

La nécropole du Neubourg s'inscrit dans la large tradition des pratiques funéraires du Bronze final reconnues pour le nord de la France et prédominées par la pratique de la crémation (Billand *et al.* 2017 ; Peake *et al.* 2017). La sobriété de la tombe, la composition du dépôt (os mêlés en proportions variables aux restes du bûcher) et la quasi-absence de mobilier en renforcent le socle commun.

Sur les sites régionaux, autant de similitudes que de variations dans les gestes sont à relever. Les

57 D'après F. Blaizot (Blaizot 2009 ; p. 175) « le terme « dépôt de résidus de crémation » désigne l'enfouissement de ce qui reste du bûcher, dans une structure distincte de celle qui a servi à brûler le corps ; les ossements calcinés, les charbons, les éléments d'architecture, ainsi que tous les objets et les denrées passés sur le bûcher sont placés pêle-mêle dans la structure secondaire ».

58 D'après F. Blaizot (Blaizot 2009 ; p. 175) « L'appellation de « dépôt de crémation en ossuaire » distingue les dispositifs qui concernent uniquement le dépôt des ossements, après avoir été séparés des charbons et des artefacts du bûcher ».

dépôts apparaissent principalement comme de simples transferts des éléments collectés sur le bûcher, placés dans une fosse sans contenant pérenne ou en matériau(x) périssable(s) (Acquigny : Kliesch 2012 ; Malleville-sur-le-Bec : E. Mare 2010 ; Bardouville : Dartois 2016 ; Saumeray : Georges et Hamon 2005 ; Ferrières-Haut-Clocher : Berranger 2010). Pourtant, à l'instar de la nécropole du Neubourg, certains sites présentent une mixité des pratiques. A Ferrières-Haut-Clocher notamment, on rencontre plusieurs configurations : restes osseux rassemblés dans une « urne », dans un contenant en matériau(x) périssable(s) ou déposés en pleine terre. Dans le cas d'Acquigny, sur les 55 sépultures à crémation mises au jour, deux tombes seulement se présentaient en « urne » tandis qu'à Bardouville, il s'agit d'une seule tombe sur les 36 sépultures découvertes - cette dernière se situant au centre de l'unique enclos funéraire. Sur ce dernier site comme au Neubourg, l'hypothèse d'un aménagement de la fosse - et tout particulièrement du fond de celle-ci - a été avancée dans six cas. Il est également fait mention, sur certains sites (Bardouville, Acquigny, Malleville-sur-le-Bec) de petites « poches » ou petites « poignées » observées dans le dépôt qui pourraient correspondre à un mode de transfert des éléments du bûcher vers la sépulture secondaire. Les mêmes observations ont été faites au Neubourg.

L'analyse précise de la forme de ces dépôts de crémation, qui font pourtant partie d'un même ensemble culturel, offre un panel de gestes relativement varié dans les comparaisons intra-sites et inter-sites.

Il en va de même pour la représentation de l'individu. En effet, dans les cas connus à l'échelle régionale, celle-ci est plutôt très faible en termes de masse osseuse par rapport à la valeur minimale attendue pour le squelette d'un individu adulte calciné qui est de 1001,5 g (McKinley 1993). À Malleville-sur-le-Bec, à Ferrières-Haut-Clocher et à Nonancourt, les dépôts atteignent à peine les 100 g d'os crématisés ; à Bardouville seules deux structures contiennent presque 300 g d'ossements. Ces faibles quantités d'os brûlés semblent être en lien avec l'intention de représentation du défunt : peut-être doit-on voir dans ce cas un geste « symbolique » plus qu'une volonté de représenter l'intégralité du défunt de manière exhaustive.

C'est sur le site d'Acquigny que l'on trouve les représentations les plus importantes : 9 dépôts présentent une masse osseuse supérieure à 500 g ; parmi eux 4 dépassent 700 g d'ossements et le plus conséquent atteint même 982,3 g d'os brûlés. Si la sous-représentation de l'individu est le fait majoritaire reconnu, elle s'opère toutefois dans des proportions variables. Sur un même site, les individus crémés peuvent être représentés dans un dépôt par 1 g d'os et dans un autre par plus de 900 g (Kliesch 2012). Si cette variabilité semble moins marquée sur le site du Neubourg (elle s'échelonne entre 0,1 et 199 g), elle n'en est pas moins réelle. Cette variabilité constatée sur l'ensemble des sites de la région ne semble pas liée au niveau d'arasement ; le même constat a été fait au Neubourg. Ces différences de représentation de l'individu au sein du dépôt pourraient ne pas uniquement tenir du simple fait culturel, peut-être faut-il y voir un lien avec le statut du sujet ou des initiatives individuelles. Il peut également s'agir d'un simple changement dans le mode de collecte dicté par une mode/coutume utilisée de façon périodique. Si les pratiques funéraires observées sur la nécropole du Neubourg s'inscrivent bien dans une tradition propre à la fin de l'âge du Bronze, on y relève également des spécificités qui reflètent un ancrage local. La différence de représentation de l'individu, d'aménagement de la structure ou encore de la forme du dépôt interrogent à plusieurs niveaux, aussi bien du point de vue social que culturel. Ici, les échelles de temps et d'espace considérées pourraient aussi avoir leur importance. Les particularités relevées doivent-elles réellement être considérées comme des spécificités locales ? Dès lors le fait que de telles différences de gestes puissent exister au sein d'une même nécropole ne résulte-t-il pas davantage d'une variabilité micro-locale ? Ne faudrait-il pas aussi envisager un découpage des modes à une échelle de temps plus fine que les datations disponibles - sans doute trop larges - ne permettent pas d'appréhender ?

7.4. ÉLÉMENTS DE DATATION DE LA NÉCROPOLE

La question de la datation de ces ensembles reste assez problématique, ce type de nécropole pouvant être utilisé sur de longues phases, par accrétions

successives, réorganisations de l'espace funéraire et réaménagements de structures plus anciennes et où le mobilier datant, lorsqu'il y en a, renvoie généralement aux dernières phases d'utilisation voire d'abandon du site.

Au Neubourg, en l'absence de mobilier discriminant, plusieurs datations radiocarbone sur charbon ont été réalisées sur la majorité des structures découvertes afin de proposer une chronologie d'aménagement de la nécropole. À l'exception des structures SP 59 et SP 164 (cette dernière ayant été fouillée lors du diagnostic), toutes les sépultures secondaires à crémation ont fait l'objet d'une datation C14 à partir de charbons de bois. Deux datations ont également été effectuées sur des charbons prélevés dans le fond des comblements des fossés d'enclos FO 29 et FO 46. Deux autres analyses ont été lancées suite aux résultats de l'étude micromorphologique de Quentin Borderie sur des charbons prélevés au sein du comblement de la dépression initiale présente sur l'emprise du monument FO 46. Avec les précautions d'usage quant au matériel daté, les résultats obtenus, synthétisés sur la **figure 47**, semblent concordants et dessinent deux grandes temporalités d'aménagement de la nécropole, telle qu'elle est apparue lors de la fouille. En effet, les résultats s'échelonnent du Bronze ancien au Bronze final avec deux regroupements de datation importants, l'un au Bronze ancien correspondant aux premières phases d'aménagement de l'enclos FO 46, l'autre s'étalant sur tout le Bronze final et renvoyant à l'insertion au sein de la nécropole des sépultures secondaires à crémation.

On notera toutefois que deux d'entre elles ne sont pas représentées sur le graphique car fournissant des datations plus récentes : la structure SP 72 de la période antique (date calibrée à 2σ comprise entre 130 et 326 AD) et la structure SP 55 de l'époque moderne à contemporaine (date calibrée à 2σ comprise entre 1678 et 1940 AD). Ce sont les deux seules structures présentant une telle distinction de datation qui peut s'expliquer, pour la première, par la présence à proximité d'occupations antiques et pour la seconde par de possibles perturbations liées à des phénomènes de bioturbation. Ces deux structures ne semblent toutefois pas devoir être écartées du fonctionnement de la nécropole, celles-ci partageant effectivement les mêmes

caractéristiques morphologiques ainsi que les mêmes modalités de dépôt que le reste du corpus étudié.

Ainsi, les résultats viendraient confirmer un premier temps d'édification au cours du Bronze ancien avec la mise en place des premières phases d'aménagement de la structure FO 46 et son creusement central (deux datations : l'une prélevée au sommet du comblement (US. 345), calibrée à 2σ et comprise entre 1971 et 1777 BC ; la seconde, à la base du remplissage, à la jonction de l'horizon BT (US. 346), calibrée à 2σ et comprise entre 2134 et 1950 BC - **fig. 47 et 48**). La sépulture à crémation secondaire SP 194, au centre de l'enclos FO 46, fournit les mêmes plages de datation au cours du Bronze ancien (date calibrée à 2σ comprise entre 2110 et 1889 BC) malgré son potentiel creusement une fois que la dépression centrale a été au moins en partie comblée. Ces éléments pourraient indiquer un comblement de la dépression centrale en deux temps, la datation obtenue dans le fond du creusement (US. 346) semblant quelque peu antérieure au comblement sommital (US. 345), avec l'insertion potentielle du dépôt de crémation au cours de cette première phase de remplissage. Une confirmation de son ancienneté pourrait être établie par une datation sur les ossements afin d'écartier le risque de pollution par des éléments plus anciens, provenant du comblement de la dépression centrale, bien que le charbon analysé ait été prélevé au sein des poches charbonneuses composant le dépôt.

Ces résultats montrent un certain hiatus d'occupation au cours du Bronze moyen pouvant signifier la présence de deux nécropoles distinctes. Ceci peut toutefois être tempéré par les datations obtenues dans le fond du remplissage des deux fossés d'enclos, Bronze moyen I à Bronze moyen II pour l'enclos FO 29 (date calibrée à 2σ comprise entre 1616 et 1454 BC) et Bronze moyen II à Bronze final I pour l'enclos FO 46 (date calibrée à 2σ comprise entre 1451 et 1291 BC - **fig. 47 et 48**). Ces éléments peuvent en effet suggérer une certaine continuité de fréquentation des lieux au cours du Bronze moyen sans pouvoir toutefois qualifier le type d'occupation afférente. En effet, l'absence de structuration visible, directement associée à cette phase, ne signifie pas pour autant un abandon du site mais pourrait correspondre à un changement dans les traditions funéraires, qui ont pu ne pas laisser de traces,

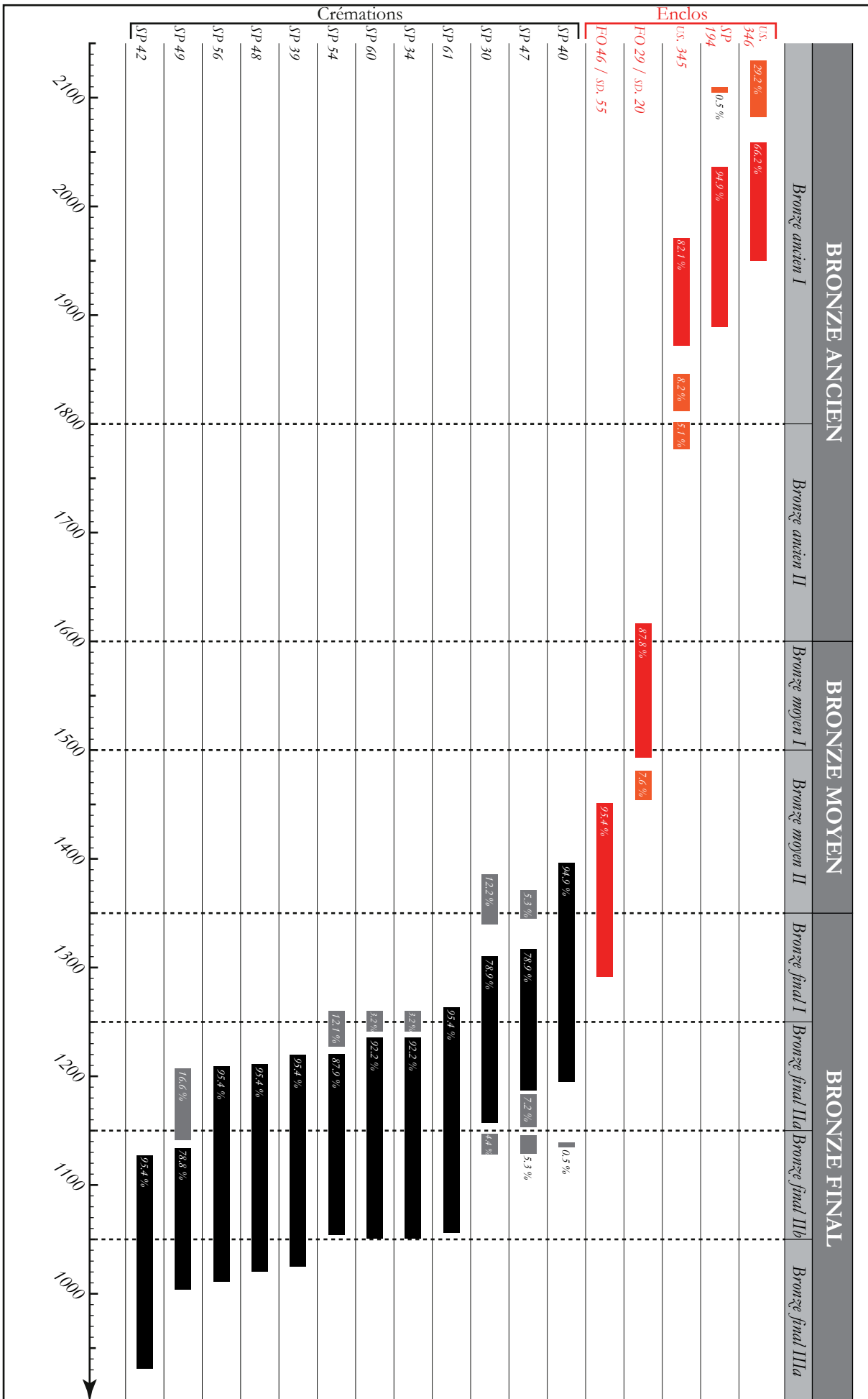


Figure 47 - Résultats des datations radiocarbone

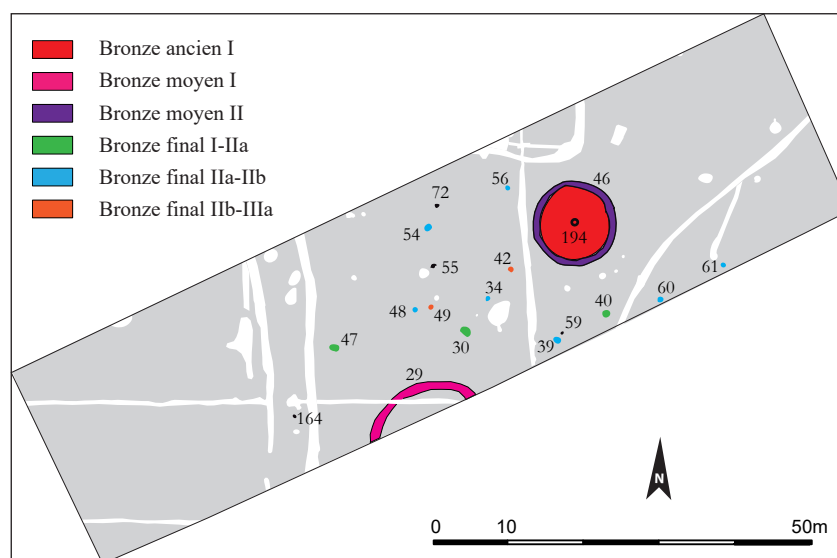


Figure 48 - Proposition de phasage des structures de la nécropole

132

avec des aménagements impactant peu le sous-sol ou par le réemploi, par exemple, des structures les plus massives, avec insertion de nouveaux dépôts de crémation dans la masse tumulaire. On peut aussi évoquer la présence conjointe, sur certains sites, d'inhumations et de dépôts de crémation en fosse comme sur le site d'Aubevoye, Le Chemin Vert (Guillier, 2013), où la majorité des inhumations datées renvoient au Bronze moyen. Au Neubourg, étant donné le contexte sédimentaire, les ossements non brûlés ont peu de chance d'être conservés et seuls les creusements seraient alors encore visibles. Toutefois, aucun format de structure mise au jour lors de la fouille ne semble orienter vers la présence de fosse à inhumation au sein de la nécropole. Au regard des datations obtenues sur le centre du monument FO 46 et sur le comblement de son fossé, on peut également se poser la question d'une plus grande ancienneté pour l'enclos FO 29.

Le résultat des datations pour les sépultures secondaires à crémation en fosse s'étale sur tout le Bronze final avec un resserrement toutefois autour du Bronze final IIa/IIb (fig. 47 et 48). Trois d'entre elles (SP 40, SP 47 et SP 30) semblent se détacher et pourraient éventuellement être plus anciennes bien que l'intervalle de datation puisse également évoquer leur insertion au cours du Bronze final IIa à IIb (SP 40: date calibrée à 2 σ comprise entre 1396 et 1135 BC avec une probabilité plus importante pour l'intervalle 1396 – 1195 BC ; SP 47 : date calibrée comprise entre 1211 et 1020 BC ; SP 30 : date calibrée à 2 σ comprise entre 1386 et 1128 BC). En effet, celles-ci pourraient davan-

tage être installées au cours du Bronze final I à IIa, voire le Bronze moyen II pour la structure SP 40. Ces éléments pourraient cependant évoquer les prémices d'aménagements de la nécropole du Bronze final en lien peut-être avec le résultat de la datation obtenue dans le fond du fossé d'enclos FO 46. Une autre fosse à dépôt de crémation secondaire se distingue également (SP 42), mais cette fois par des datations peut-être plus récentes autour du Bronze final IIb à IIIa (date calibrée à 2 σ comprise entre 1127 et 931 BC). Les propositions de datation montrent donc un certain échelonnement permettant d'évoquer l'insertion progressive de ces sépultures avec un rythme de dépôt peut-être plus important pendant deux siècles au cours du Bronze final IIa/IIb.

L'espace funéraire du Neubourg se constituerait ainsi à partir d'un, ou plusieurs monuments fondateurs, autour duquel, ou desquels, s'inséreraient, beaucoup plus tardivement et progressivement, de nouvelles sépultures, moins monumentales. Les lacunes d'aménagement avérées au Bronze moyen, évoquent la possibilité de deux nécropoles distinctes résultant de traditions divergentes, ou d'un changement dans les pratiques funéraires au cours de cette phase. Dans les deux cas, qu'il s'agisse d'un abandon du site ou d'une continuité d'utilisation, ceci traduit une certaine pérennité des aires funéraires et le potentiel maintien en élévation des aménagements les plus anciens du site. Il semble en tout cas que le choix d'implantation des sépultures à crémation secondaires soit indissociable de la présence des enclos qui devaient toujours être

visibles dans le paysage. Ce phénomène vient donc conforter l'hypothèse d'un temps d'utilisation souvent assez long envisagé pour ce type d'ensemble et rarement confirmé faute de matériel datant suffisant.

Les résultats obtenus pour l'enclos FO 46 viennent donc étayer les présomptions d'une plus grande ancienneté de ces structures au sein de certaines nécropoles avec toutefois peu d'éléments permettant de le justifier jusqu'à présent en Haute-Normandie. En effet, à l'exception de quelques sites tels la Potinière à Nonancourt (Eure ; Kliesch, 2012), Le Petit Essart, Le Clos Samson à Grand-Couronne (Seine-Maritime), Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Maritime ; Wech, 2018) et Aubevoye, Le Chemin Vert (Eure ; Guillier 2013) qui fournissent quelques datations au Bronze moyen voire à la fin du Bronze ancien pour le premier, la plupart des sites étudiés sur le secteur correspondent majoritairement à des ensembles associés au Bronze final. Les datations à l'âge du Bronze moyen et ancien sont donc assez inédites pour le département, et l'architecture funéraire, tout comme les modalités sépulcrales correspondantes pour ces périodes, restent pour l'instant assez hypothétiques. Il n'est néanmoins pas exclu de considérer que certains monuments, tels que le monument FO 46, aient pu avoir plusieurs temps d'édification et d'usage. En effet, il est possible que certains de ces enclos aient été érigés au cours de phases anciennes pour être repris plus tardivement et peut-être modifiés lors de la mise en place d'une autre nécro-

pole, au Bronze final dont l'organisation et le type de tombe correspondant s'établissent selon une nouvelle tradition en comptant apparemment plus de sépultures mais sous une forme moins monumentale. Dans ce cas, les datations des grands monuments peuvent potentiellement renvoyer à leur dernière phase d'occupation.

7.5. AUTRES STRUCTURES NON DATÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA NÉCROPOLE

Plusieurs structures non datées ont été découvertes dans le périmètre de la nécropole. Leur proximité spatiale avec les aménagements de l'âge du Bronze peut permettre de les évoquer ici, sans assurance toutefois quant à leur fonctionnement synchrone avec la zone funéraire (fig. 49).

La plupart de ces structures correspondent à de petites fosses ou trous de poteau, généralement isolés, dont la répartition ne rend pas compte d'aménagements spécifiques. Quelques-unes s'implantent toutefois à proximité de certaines sépultures à crémation secondaires et ont été évoqués précédemment (§. 7.3.5) comme potentiels marqueurs de surface permettant de signaler le lieu du dépôt dans le paysage. Il s'agit, pour rappel, des creusements TP 43 à 45, auxquels s'ajoutent les structures ST 31 et ST 165 (fig. 50). Ces dernières sont placées respectivement dans l'entou-

133



Figure 49 - Autres structures comprises dans le périmètre de la nécropole

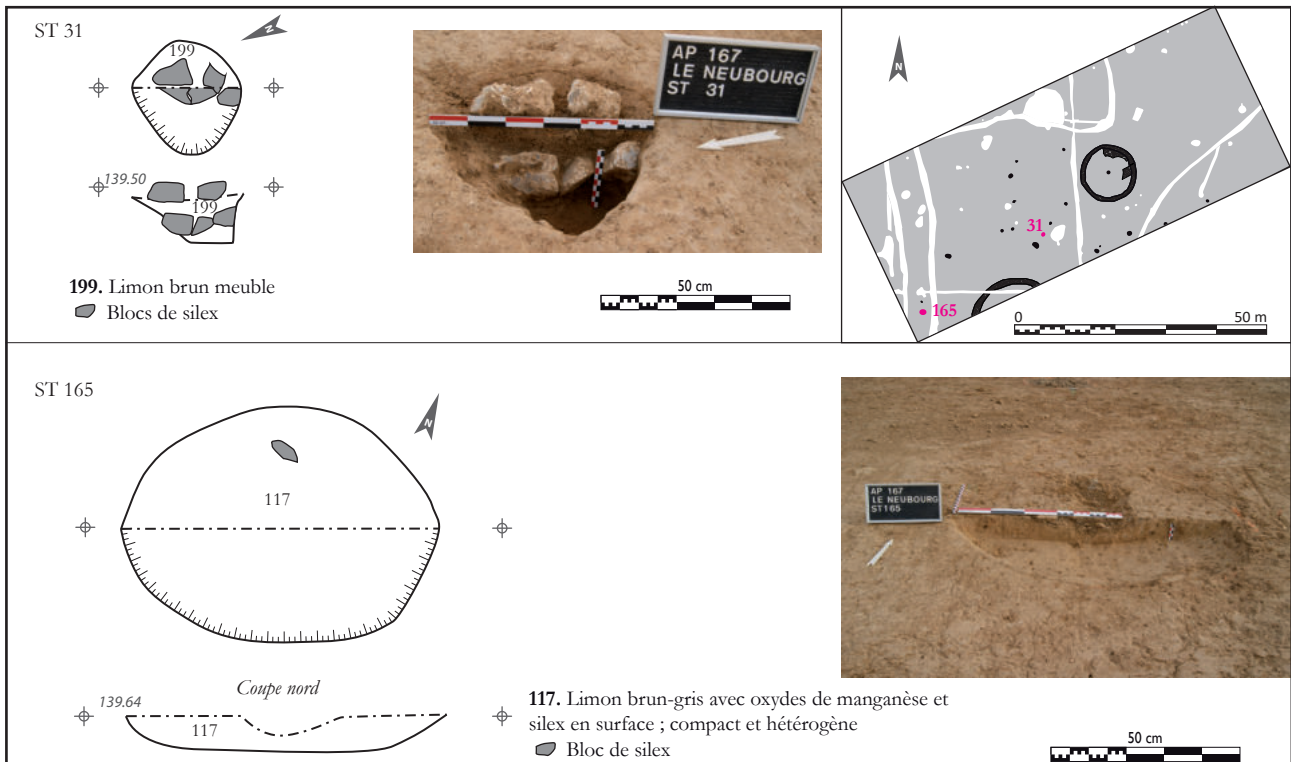


Figure 50 - Structures ST 31 et ST 165

134

rage des sépultures SP 30 et SP 34 pour la première et SP 164 pour la seconde. De la même manière, la crémation découverte sur les parcelles au sud de la fouille, lors du diagnostic mitoyen, était accompagnée d'un creusement de faible envergure pouvant également évoquer ce type de dispositif, sans éléments permettant toutefois de l'affirmer (fig. 19 et 51 ; Huet 2018b, p. 31, st. 17, tr. 3). Si la présence de blocs de silex dans ces comblements évoque un système de calage de poteau et la possibilité d'une participation de ces structures à l'armature d'un bâtiment, leur isolement ne semble pas plaider en faveur de cette fonctionnalité. La structure ST 53 (fig. 52) présente le même type d'aménagement que la structure ST 31 et pourrait avoir la même fonction supposée de matérialisation de surface bien que son espacement par rapport aux crémations conservées ainsi qu'à toute autre structure ne permette de valider aucune hypothèse d'utilisation. De même, la fouille des creusements ST 74 et FS 75 (fig. 52), dont le dernier a livré une esquille en silex, n'a pas permis d'identifier leur fonction. Leur proximité avec l'emprise de la nécropole pourrait éventuellement permettre de les y associer.



Figure 51 - Fosse à dépôt de crémation (st 16) et trou de poteau (st 17) découverts lors du diagnostic mitoyen

Dans le même ordre d'idée, les structures TP 43, TP 44 et TP 45 (fig. 53) semblent répondre à la disposition de l'enclos FO 46. Certaines d'entre elles présentaient en surface de comblement plusieurs blocs de silex évoquant de possibles calages de poteau ainsi qu'un comblement anthropisé charbonneux. Cette disposition pourrait rappeler celle observée sur le site de la Potinière à Nonancourt où l'un des enclos présentait « une couronne de poteaux périphériques » externe (Kliesch 2012). Ces éléments montrent toutefois des gabarits diversifiés ne permettant pas d'estimer un fonctionnement synchrone. Sans doute faut-il

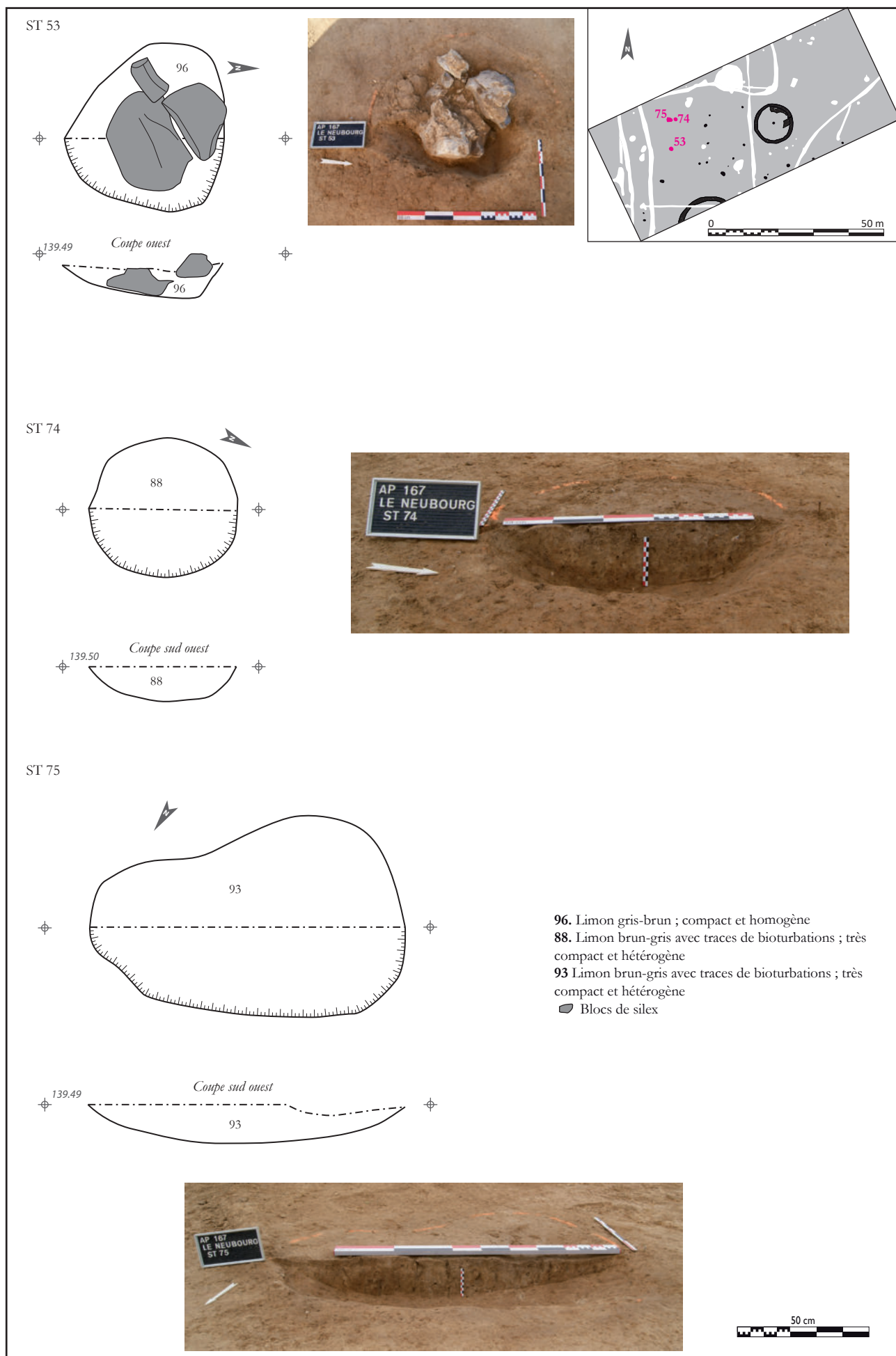
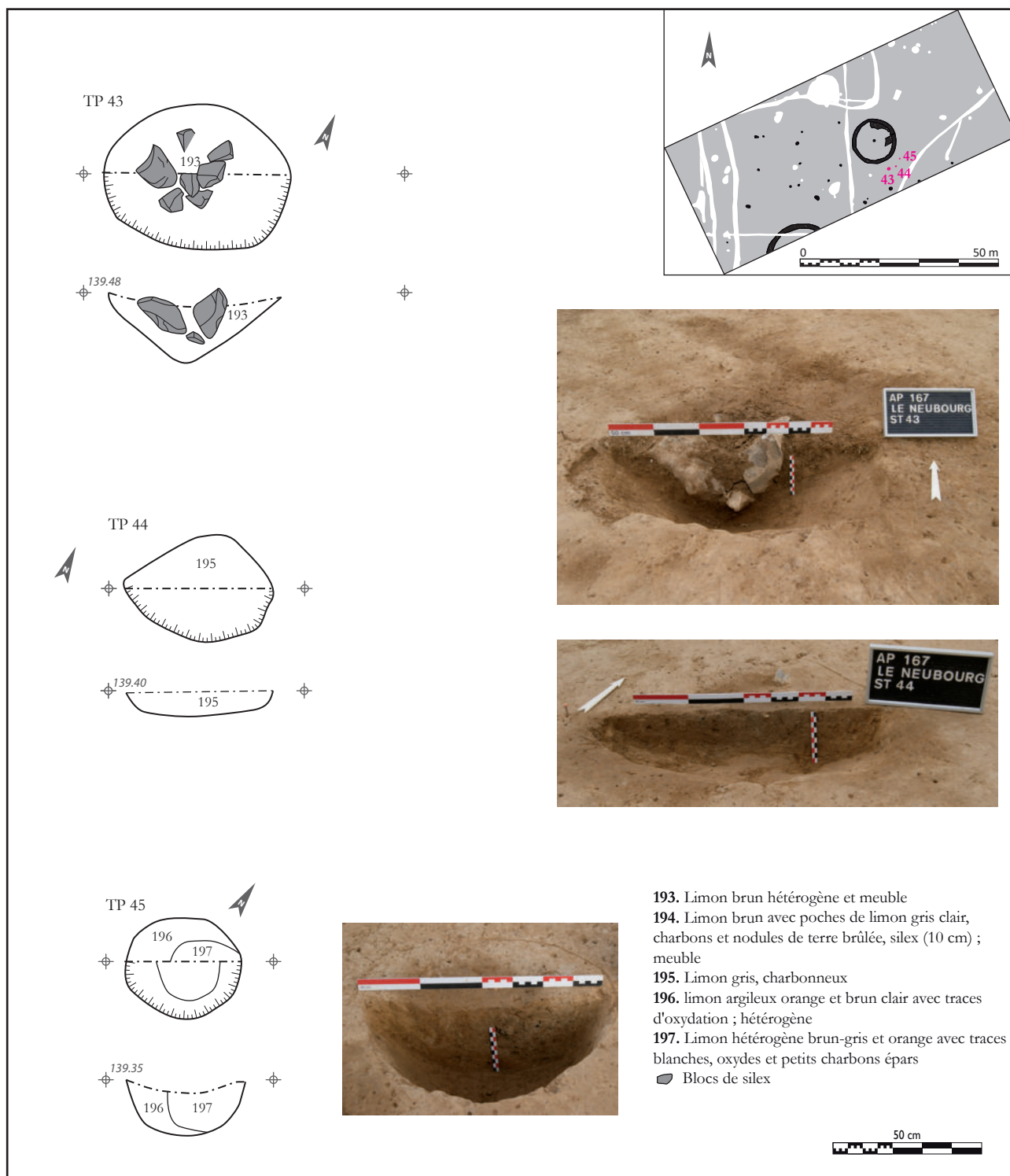


Figure 52 - Structures ST 53, ST 74 et FS 75



- 193.** Limon brun hétérogène et meuble
- 194.** Limon brun avec poches de limon gris clair, charbons et nodules de terre brûlée, silex (10 cm) ; meuble
- 195.** Limon gris, charbonneux
- 196.** limon argileux orange et brun clair avec traces d'oxydation ; hétérogène
- 197.** Limon hétérogène brun-gris et orange avec traces blanches, oxydes et petits charbons épars
- Blocs de silex

Figure 53 - Structures TP 43, TP 44 et TP 45

d'avantage y voir un lien avec l'occupation laténienne se développant au sud-est de l'emprise et limitée par le fossé FO 64, situé à proximité (cf. *infra* §. 8.2.1). Ce même fossé semble couper le linéament FO 62, très arasé (conservé sur moins de 5 cm d'épaisseur) qui ne fournit aucun élément quant à ses fonctionnalités ou datation. Au regard de sa disposition, il pourrait toutefois avoir servi à borner l'espace funéraire ou à en limiter un secteur, ce qui dans ce cas semblerait peu probant si l'on considère l'emplacement de la sépulture secondaire à crémation SP 61.

La seule structure du secteur fournissant du mobilier protohistorique est ST 66. Elle livre effectivement un petit tesson relevant de la Protohistoire indéterminée, ainsi qu'un éclat de silex. Son gabarit tout comme ses modalités de comblement pourraient toutefois l'apparenter à un chablis (fig. 54).

Il reste difficile de déterminer la place de certaines structures non datées dans l'aménagement de la nécropole, qui, pour rappel, doit procéder en plusieurs phases d'aménagements plus ou moins successives. De même, si le périmètre de la nécropole ne

semble pas avoir été trop impacté par les aménagements de l'âge du Fer et de l'Antiquité, qui, dans certains cas, paraissent avoir contourné les monuments (fossé FO 38 qui s'infléchit légèrement à l'approche de l'enclos FO 46), certains creusements postérieurs semblent toutefois s'insérer dans l'aire funéraire, telle que la structure FS 33 contenant de nombreux tessons antiques, le fossé FO 64, qui isole les structures 60 et 61 du reste de la nécropole, ou encore le fossé FO 28 dont le tracé coupe l'enclos FO 29. De la même manière, le chemin tardo-antique ou alto-médiéval délimité par ses fossés bordiers passe sur l'emplacement la crémation traitée lors du diagnostic (SP 164).

7.6. ORGANISATION DE LA NÉCROPOLE ET COMPARAISONS RÉGIONALES

7.6.1. ORGANISATION DE LA NÉCROPOLE

Bien que lacunaire sur l'emprise de fouille, la nécropole mise au jour, constituée, en l'état des dé-

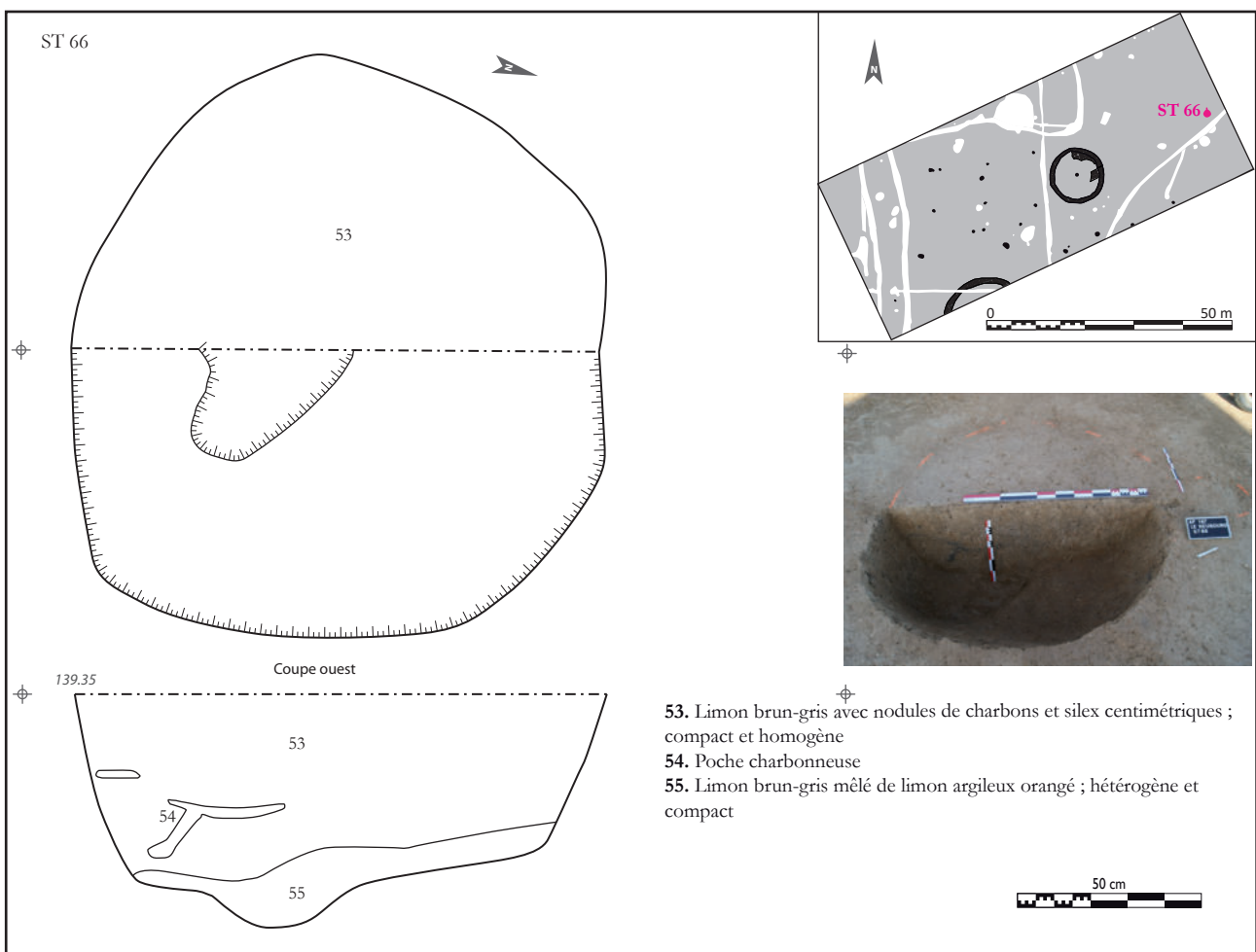


Figure 54 - Structure ST 66

couvertes, de deux enclos massifs de 11 m (FO 46) et 17 m (FO 29 – découverte partielle) de diamètre, et de 16 sépultures secondaires à crémation en fosse, permet toutefois quelques observations quant à l'organisation des vestiges au sein de l'espace funéraire.

Les limites de la nécropole semblent effectivement atteintes au nord, à l'ouest ainsi qu'à l'est du terrain sondé avec une distribution des sépultures secondaires à crémation qui ne dépasse globalement pas le cadre dressé par les deux enclos. En effet, si la majorité de ces structures viennent s'insérer dans l'intervalle séparant les deux cercles, quelques-unes sont plus excentrées, mais leur emplacement ne s'éloigne pas à plus de 10 m de la périphérie des monuments. Ceci doit toutefois être tempéré par la possibilité d'une mauvaise conservation des fosses à dépôt de crémation voire d'une destruction de ces creusements lors de phases d'aménagement postérieures, notamment au nord. En effet, la fouille a permis d'observer des phénomènes d'arasement plus ou moins conséquents sous-tendant, peut-être, une vision partielle de cet ensemble funéraire qui pouvait contenir initialement un plus grand nombre de sépultures secondaires à crémation dont la profondeur d'enfouissement aurait été moins importante. On peut également considérer qu'à l'image de certaines sépultures qu'abritent les enclos, quelques fosses à crémation n'auraient pas forcément nécessité la réalisation d'un creusement d'amplitude si elles étaient recouvertes d'un monticule protégeant le dépôt. On constate en tout cas, comme sur de nombreux autres sites, le non recoupement des sépultures entre elles présumant ainsi de leur visibilité dans le paysage. Visibilité qui pourrait perdurer un certain temps puisqu'il ne semble pas que les aménagements des occupations postérieures empiètent vraiment sur ces structures (à l'exception du fossé FO 28 évoqué précédemment). L'espace de la nécropole est cependant marqué par quelques insertions postérieures, avec notamment l'implantation de rares fosses antiques, signifiant au moins qu'une délimitation de son périmètre ne devait pas, ou plus, être visible.

La répartition des sépultures à crémation secondaires sur le pourtour des deux enclos, notamment au sein de l'espace séparant les deux monuments ainsi qu'au sud de la structure FO 46, ne montre pas d'organisation ou regroupements particuliers laissant envisager des espaces à usage spécifique. Au mieux

peut-on observer quelques alignements, notamment pour les structures SP 30, SP 34 et SP 42 auxquelles on peut ajouter le trou de poteau ST 31, et les creusements SP 39, SP 59 et SP 40 avec éventuellement SP 60 et SP 61. Cette inorganisation apparente est toutefois marquée par un certain espacement des dépôts. A l'exception des structures SP 39 et SP 59 espacées de 1,2 m et SP 48 et SP 49 éloignées de 2 m, les autres éléments montrent une mise à distance entre eux d'au moins 3 m. Le même phénomène est observable sur le pourtour des enclos qui ne voient aucune structure s'installer sur leur périphérie à moins de 4,5 m. Ces observations semblent confirmer la présence de superstructures matérialisant le dépôt funéraire en surface mais également, le ménagement possible d'espaces de circulation entre les différentes structures. L'absence de sépulture sur le pourtour direct des enclos peut également permettre d'évoquer la présence d'éléments limitant l'accès tels que la série de poteaux découverts au sud du monument FO 46 ou encore la présence de levées de terre.

L'aspect discret des sépultures à crémation secondaires doit donc être tempéré par la possibilité d'aménagements de surface. On peut en effet imaginer, à l'image des enclos plus massifs, une matérialisation par une petite levée de terre recouvrant le dépôt mais également d'autres dispositifs tels qu'un marquage de surface par des poteaux, piquets ou blocs de silex comme évoqué précédemment, de légers fossés en rapport avec la taille de la structure ou encore des aménagements plus élaborés tels qu'observés lors de la fouille du Moulin à Vent à Bardouville (Eure – Dartois 2016, p. 52) sur la sépulture secondaire à crémation 96 auréolée d'une corolle de blocs calcaires (**fig. 55**). Le contexte sableux de découverte a permis la bonne préservation des vestiges signifiant une amputation assez faible des niveaux. Au Neubourg, une bonne partie des structures sont impactées par des phénomènes érosifs, ne permettant pas l'observation de ce type d'aménagement. En tout cas, le dispositif mis au jour sur cette sépulture permet d'envisager la possibilité de matérialisations de surface plus ou moins sophistiquées et variées pour ces structures jugées peu monumentales et plus sobres, où un certain parallélisme de conception, dans des proportions moindres, pourrait parfois être envisagé avec l'architecture circulaire des enclos.

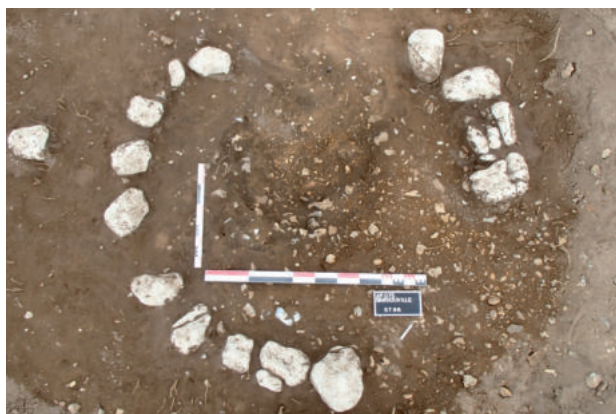


Figure 55 - Structure 96, fouille du Moulin à Vent à Bardouville (Dartois 2016)

Le mode de constitution de la nécropole semble en tout cas venir corroborer les propositions de datation et souligner la primauté d'implantation des plus grands monuments. La nécropole du Neubourg semble ainsi se constituer à partir d'au moins un monument fondateur (FO 46), l'ancienneté de l'enclos FO 29 étant toutefois fortement suspectée (Bronze ancien ?). Cette phase d'occupation ne semble pas inclure d'autres aménagements sur l'emprise de fouille mais l'extension de la nécropole au sud, n'exclut pas la présence d'autres structures encloses ou vestiges associés. Le Bronze moyen constituerait une pause dans la structuration de la nécropole puisqu'aucune structure ne semble édifée lors de cette phase. Toutefois les datations réalisées dans le fond du comblement des fossés de chacun des enclos indiquent tout de même une fréquentation des lieux au cours de cette période. Si ces éléments peuvent dater une phase d'abandon de la nécropole, générant ainsi un hiatus important entre les deux occupations, celle du Bronze ancien et celle du Bronze final, ils peuvent également évoquer une phase de restructuration du site (reprise du monument FO 46 à la transition Bronze moyen / final pour l'adapter aux nouvelles traditions du Bronze final ?) ou signifier un changement dans les pratiques funéraires qui n'auraient alors pas laissé de traces (creusements peu profonds, mise en place de sépultures dans des structures préexistantes). La reprise de la nécropole durant le Bronze final est par contre bien attestée par les nombreuses datations réalisées sur les sépultures à crémation secondaires. Celles-ci viennent s'insérer principalement dans l'espace séparant les deux enclos et ne dépassent que rarement l'emprise qu'ils esquissent. Malgré une assez bonne conservation de ces vestiges,

leur amputation sommitale n'est pas négligeable signifiant peut-être une vision lacunaire de cet ensemble funéraire qui pouvait contenir initialement un plus grand nombre de dépôts funéraires. D'un point de vue architectural, si l'ancienneté des enclos est avérée, on constate un changement d'intention dans les modalités funéraires entre la réalisation de structures massives dont l'aspect a pu évoluer en cours d'usage de la nécropole et celle des sépultures à crémation secondaires jugée plus « simple ». On notera cependant que cette variation ne paraît pas toucher les modalités de dépôt sépulcral puisque celles-ci s'avèrent assez communes entre la structure centrale de l'enclos FO 46 et les autres sépultures à crémation secondaires fouillées. Le décalage de datation entre le ou les cercles par rapport aux sépultures à crémation secondaires pourrait également évoquer la possibilité de deux nécropoles distinctes. Toutefois ces deux ensembles paraissent indissociables puisque le choix d'implantation des sépultures secondaires à crémation reste fortement marqué par la présence des grands monuments. La monumentalité supposée de certains aménagements semble en tout cas être propice à la perdurance de leur utilisation comme signalétique dans le paysage ou par réemploi témoignant ainsi d'une forme de pérennité de vocation de certains espaces et de leur usage sur des temps longs.

La difficulté de lecture des différents espaces fonctionnels de la nécropole est donc certainement liée à son mode de constitution, par accréation successive des différents éléments la composant qui incluent probablement chaque fois de légers changements dans l'intention funéraire (morphologie des sépultures, gestes, modalité et type de dépôt). Ceci se constate au sein d'un même ensemble mais également d'une nécropole à l'autre, et ce, même si elles s'inscrivent dans un même secteur géographique, suivant en cela une évolution continue des pratiques au gré des différentes influences reçues. La nécropole du Neubourg ne montre pas de différences notables de constitution avec celles fouillées dans le département, toutes associant enclos et sépultures plus modestes, qu'il s'agisse de dépôts de crémation et/ou d'inhumations. Dans le détail cependant, chacune d'entre elles montre ses propres spécificités ainsi qu'une certaine disparité de conception concernant le nombre de chacun des types

de structure rencontrés et leur association dans l'espace. Sur certains sites comme à Acquigny (Kliesch, 2009) ou Ferrières-Haut-Clocher (Bérranger, 2010), une véritable organisation de la nécropole par secteurs et regroupements transparait, là où, dans d'autres cas, le plan des vestiges ne semble pas dresser de répartition particulière. La même chose peut être observée dans la disposition des enclos qui peuvent s'associer de manière linéaire, comme à Ferrières-Haut-Clocher (Bérranger, 2010), où ceux-ci montrent en plus une gradation croissante de leur gabarit comme cela est également évoqué à Malleville-sur-le-Bec (Mare 2010), mais sans alignement cette fois, quand d'autres sites montrent davantage un regroupement de ces cercles en grappe (Acquigny, Kliesch 2009 ; Nonancourt, Kliesch 2012), notamment pour les sites révélés en prospection aérienne au sud-est du département (**fig. 56**). Si, sur la majorité des sites, ces grandes structures semblent effectivement rarement isolées, quelques-uns ne comprennent qu'un seul de ces monuments (Bardouville – Dartois 2016 ; Louviers – Le Saint Allain, 2012). Ces éléments tendent en tout cas à indiquer la diversité de ces sites (et peut-être des datations divergentes), qui, à partir de quelques principes communs, se démarquent chacun par une organisation propre s'adaptant peut-être en cela, à la configuration du lieu choisi pour édifier la nécropole.

7.6.2. LIEU D'IMPLANTATION DES SITES

La situation du site du Neubourg sur le plateau reste peu courante dans le cas des sites fouillés en Haute-Normandie où les plaines alluviales ou leurs pentes semblaient jusqu'alors plutôt privilégiées : Acquigny, Les Diguets (Kliesch 2009) ; Criquebeuf-sur-Seine, Les Brûlins (Marcigny 2002) ; Louviers, Rue du Chant des Oiseaux (Le Saint-Allain 2012) ; Nonancourt, Rue de la Paquetterie (Kliesch 2012) ; Aubevoye, Le Chemin Vert (Guillier 2013) ; Caudebec-lès-Elbeuf, 124, rue de la République (Wech 2018) ; Bardouville, Le Moulin à Vent (Dartois 2016). Quelques exemples montrent toutefois des similitudes d'implantation : Ferrières-Haut-Clocher, Le Gériot (Bérranger 2010) ; Malleville-sur-le-Bec, Le buisson du Rui (Mare 2009) ; Guichainville, Le long Buisson (Marcigny 2006). Malgré ces différences, ce qui semble assez constant, c'est la mise à profit de la moindre éminence présente sur les lieux choisis, permettant certainement d'accroître la visibilité voire la monumentalité de ces nécropoles. Si la plupart des sites fouillés dans l'Eure indiquent une préférence pour les secteurs de plaines alluviales, on constate, dans certaines régions, que ce sont davantage les points hauts qui sont privilégiés comme en Bretagne ou en Pays de Loire (Le Maire, 2014), permettant d'évoquer la diversité de distribution de ces nécropoles en fonction du secteur, voire micro-secteur considéré. Pour le département de l'Eure, là encore, l'apport des prospections aériennes permet d'observer une large



Figure 56 - Croisy-sur-Eure, Les Marettes, site découvert par prospection aérienne (ARCHEO 27, 2011)

répartition de ces sites potentiels sur le département, sur des lieux d'implantation variés, plaines alluviales ou leurs versants, ainsi que sur les plateaux comme illustré sur la **figure 57**. Leur localisation montre toutefois une distribution préférentielle sur la moitié est du département et semble suivre, pour partie, le tracé des principaux cours d'eau. Le document constitué reste cependant non exhaustif et les zones de vide pourraient correspondre aux secteurs faiblement investigués. Ceci permet toutefois de constater que la plupart des sites de plateau recensés semblent davantage comprendre un nombre réduit d'enclos, limité à un ou deux exemplaires, dont le gabarit peut être plus conséquent, quand plusieurs autres, localisés dans les vallées, comptent souvent plusieurs cercles, de dimensions parfois plus modestes, à l'image du site fouillé à Acquigny (Kliesch, 2009). Ces variations sont-elles liées à plusieurs temps d'édification de ces ensembles répondant à des modalités funéraires légèrement différentes où par exemple, les grands monuments pourraient renvoyer à une phase ancienne de mise en place de ces nécropoles ? Ces observations ne semblent cependant pas correspondre à un phénomène normalisé et uniforme étant donné que la situation inverse s'applique également, évoquant ainsi la diversité des pratiques. L'inconnue pour ces sites découverts par prospection, outre la question des datations, reste le nombre de sépultures à crémation secondaires et/ou inhumations associées et leur organisation, ne permettant d'obtenir qu'une vision lacunaire de ces ensembles.

Ces données permettent en tout cas de constater une surreprésentation de ces nécropoles au sud-est du département regroupant un très grand nombre d'enclos : 21 à Marcilly-sur-Eure sur le site des Pièces de Brazais (de 4 à 9 m de diamètre) et 9 sur le site de la Pièce Givrée (de 6 à 11 m de diamètre) ; 18 à Hardencourt-Cocherel (de 4 à 17 m de diamètre) ; 14 à Croth (de 5 à 10 m de diamètre), commune qui compte d'ailleurs plusieurs autres sites ; 12 à Croisy-sur-Eure (de 5 à 18 m de diamètre) ; pour les plus gros d'entre eux. Assez systématiquement, la majorité des enclos sur ces sites sont de petites dimensions et associés à quelques éléments plus massifs (à l'exception de Croisy-sur-Eure). Quelques-unes des communes citées comportent plusieurs ensembles tels qu'à Croth et Marcilly-sur-Eure. Cette concentration de nécropoles

se poursuit sur le département limitrophe comme cela a été constaté par F. Kliesch (2012). Dans ces secteurs de vallée où les structures peuvent être mieux conservées, la question pour les très petits enclos peut se poser, ceux-ci représentent-ils des crémations, qui sur des secteurs érodés, seraient apparues plus modestement sans fossé périphérique ? Ceci reste toutefois très hypothétique si l'on considère par exemple le site de Caudebec-lès-Elbeuf (Wech 2018), où de très petits enclos (le plus petit d'environ 2,6 m de diamètre) côtoient des dépôts de crémation en fosse sans aménagements visibles.

Ainsi, même si ces nécropoles semblent régies par les mêmes principes fondamentaux et restent assez identiques de la Bretagne au Nord de la France (lieu sépulcral associant enclos et crémations ou inhumations sous des formats plus discrets), les disparités de conception, d'un site à l'autre, au sein d'une même aire géographique, peuvent montrer une grande amplitude de variation. Outre le fait de représenter, peut-être, le taux d'occupation d'un secteur donné, et par là même les capacités de mise en œuvre d'un groupe (nombre de sépultures, taille des monuments...), ces variations peuvent sous-tendre la présence de coutumes micro-locales alimentées d'apports culturels variés mais également des périodicités d'édification différentes, surtout si l'on considère la durée de mise en place de ce type de nécropole allant du Bronze ancien au Bronze final, où une certaine perdurance peut même être envisagée au début de l'âge du Fer dans certains cas. Ces différences de conception sont aussi perceptibles au sein d'une même nécropole, ce que l'analyse des fosses à dépôt de crémation a révélé, en montrant de nombreuses nuances de composition alors même que l'éventail de datation obtenu semble assez resserré.

142

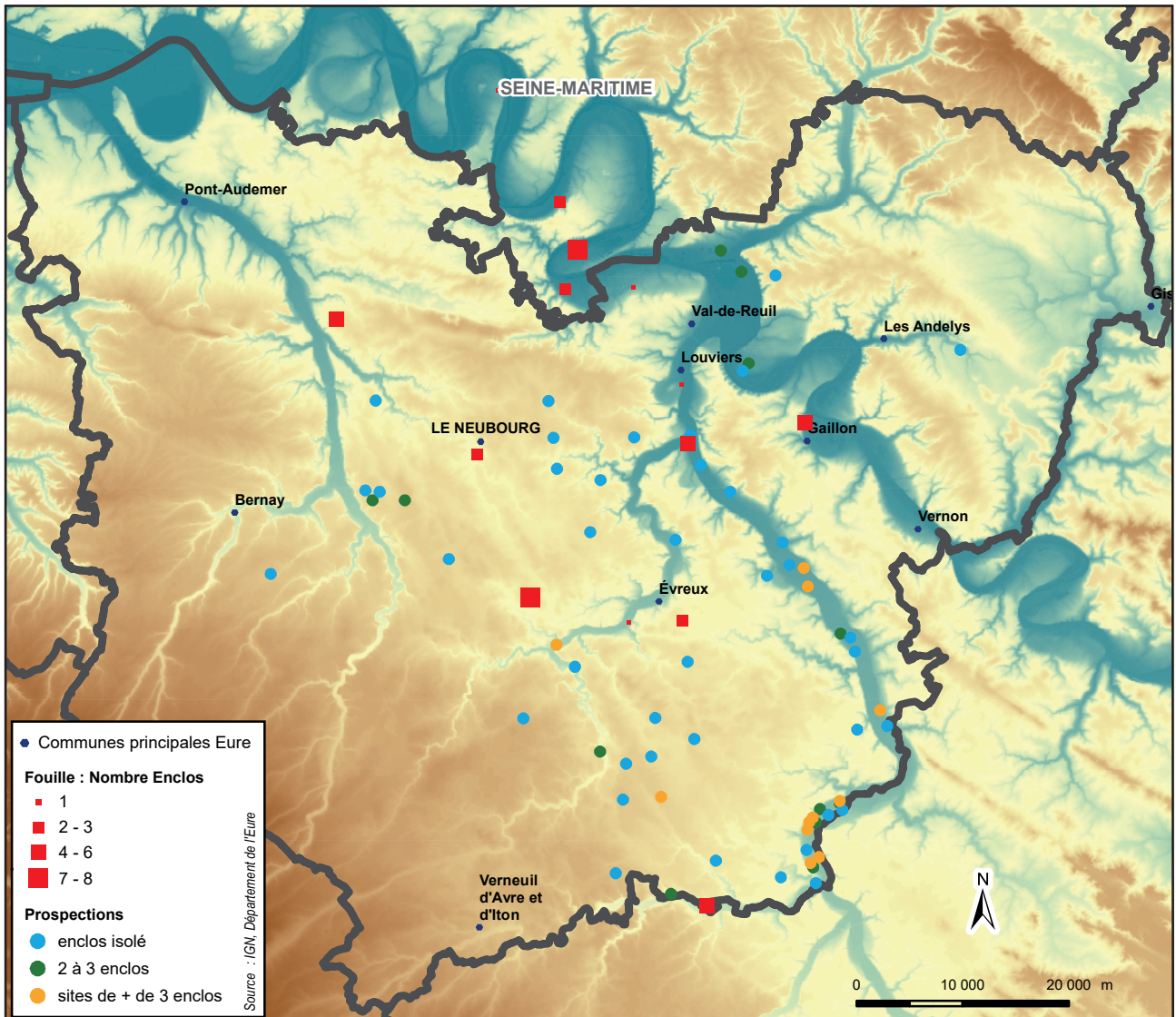


Figure 57 - Cartographie non exhaustive du nombre d'enclos par site (fouille et prospection)

8. EXPLOITATION D'UN TERROIR À LA TÈNE C/D (PIERRE WECH)

L'occupation funéraire reconnue à l'âge du Bronze ne semble pas perdurer, sous quelque forme que ce soit, durant le premier âge du Fer. Aucune trace d'occupation n'a en effet été mise en évidence sur ce site entre la fin du II^e millénaire (Bronze final III) et, sans doute, le II^e siècle avant notre ère (La Tène C/D). Les premières traces d'une réoccupation des lieux sont toutefois assez fugaces et se limitent, dans un premier temps au moins, à un petit nombre de structures fossoyées dispersées sur l'emprise de la fouille. Parmi elles, on observe notamment plusieurs fosses de combustion et les éléments d'un premier réseau parcellaire (fig. 58).

8.1. UNE ACTIVITÉ DE CHARBONNAGE ?

Dans la partie nord-est de la fouille, le décapage a révélé la présence d'au moins quatre fosses comportant des traces de chauffe⁵⁹. Comme nous allons le voir, ces structures présentent des caractéristiques communes qui autorisent leur association fonctionnelle. On notera que trois d'entre elles sont en outre disposées sur un même axe orienté nord-est / sud-ouest et espacées, respectivement, de 30 et 15 m. Nous reviendrons plus longuement sur ces éléments dans la suite de notre propos, après avoir décrit chacune de ces fosses.

8.1.1. LA STRUCTURE FR 180

Creusée à même le limon constitutif du substrat et suivant une orientation nord / sud, cette fosse adopte un plan sub-rectangulaire, aux angles arrondis, dont les dimensions atteignent 1,7 x 1,1 m (fig. 59). Son

59 Trois de ces fosses pourraient relever d'un même ensemble. Il s'agit, d'ouest en est, des structures FR 180, FR 81 et FR 80. La dernière avait déjà observée et fouillée par moitié lors du diagnostic (structure n° 59 ; Huet 2017, p. 40, fig. 12). La quatrième fosse apparaît plus isolée et plus méridionale : il s'agit de la structure FR 119. Deux autres structures semblent pouvoir également être rattachées à cet ensemble (FS 67 et FS 86), malgré l'absence de traces de rubéfaction.

fond est plat, légèrement en cuvette, et ses parois verticales. Sa profondeur conservée n'excède pas 0,3 m. Les petits côtés présentent des traces assez nettes de rubéfaction pouvant atteindre près d'une dizaine de centimètres d'épaisseur. Les longs côtés semblent en revanche en être dépourvus. Le fond de la structure ne présente quant à lui que des traces assez légères et réparties de façon aléatoire. On peut estimer que la structure devait, à l'origine, être profonde d'environ 1 m et présenter ainsi un volume interne de l'ordre de 1,8 m³.

Le comblement comporte en premier lieu une couche de 6 à 8 cm d'épaisseur de limon argileux orangé contenant une très grande quantité de charbons de bois (US. 208). Cette couche n'est pas présente de façon homogène dans toute la structure. Des sédiments y ont été prélevés afin de réaliser plusieurs analyses : l'essentiel a ainsi été tamisé pour permettre une approche carpologique et une étude anthracologique⁶⁰. Aucun reste carpologique n'était présent dans l'échantillon. Parmi les nombreux charbons présents, 37 ont en revanche été étudiés et ont permis d'identifier deux taxons : le chêne et le « chêne-châtaignier ». Il s'agit principalement de bois de petit et moyen calibre, la plupart présentant les stigmates d'une combustion en contexte chaud et fermé⁶¹.

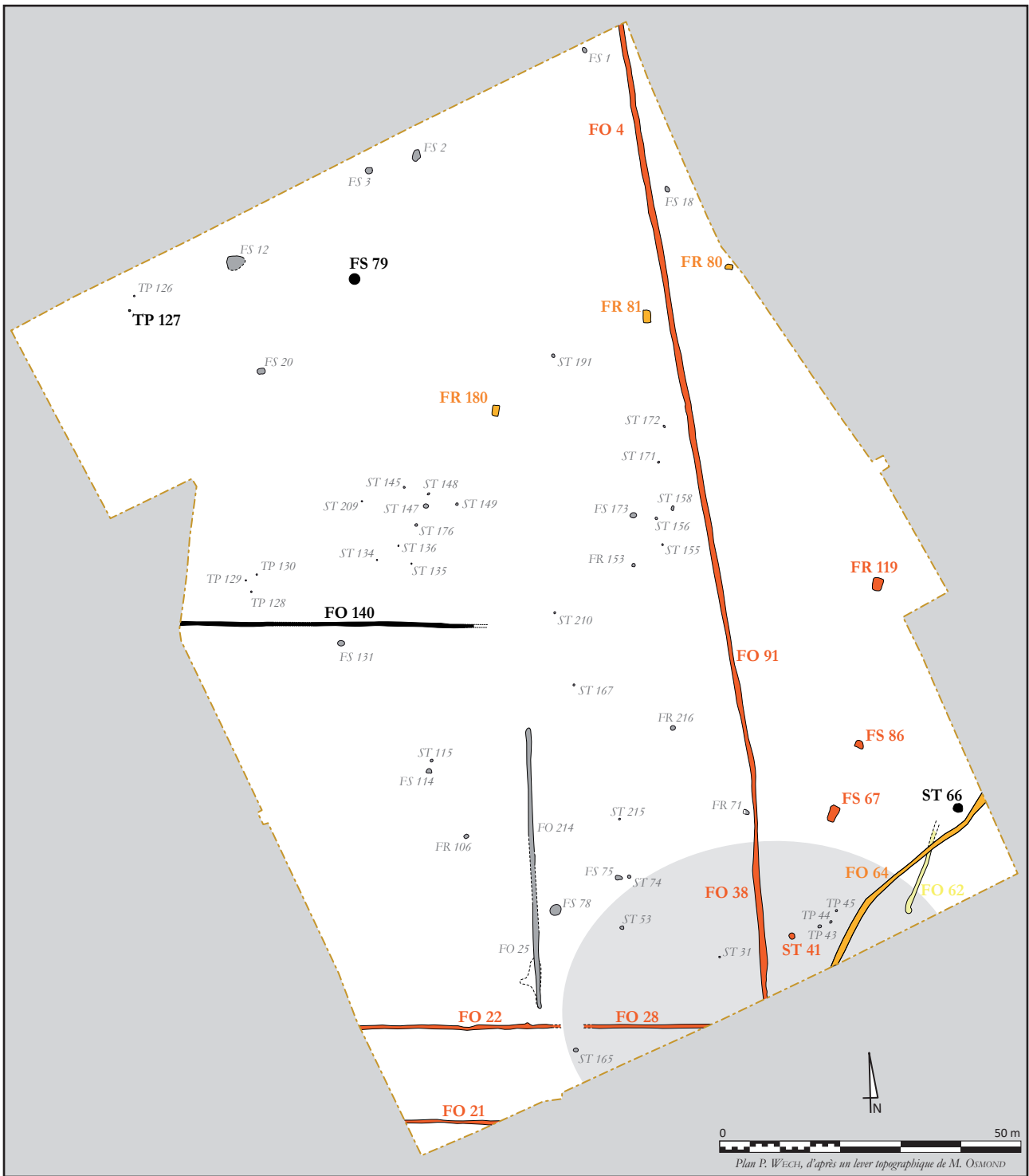
Un charbon a fait l'objet d'une datation radiocarbone et a fourni un intervalle chronologique compris entre 191 et 38 av. J.-C. (dates calibrées à 2 σ)⁶², soit toute la période de La Tène C et D. Aucun mobilier n'a été collecté dans cette couche qui témoigne très vraisemblablement de la dernière utilisation de la structure.

Le comblement sus-jacent se compose d'un apport de limon argileux brun-orangé renfermant quelques nodules rubéfiés (US. 207). Seul un clou en fer y a été collecté. Latéralement, de larges poches de

60 Le tamisage et le tri des refus de tamis ont été réalisés par le CRAVO (merci à Pascal Larue et à Noumia El Haimoudi pour ces travaux). L'étude carpologique a été menée par Marie Derreumaux (CRAVO) et l'étude anthracologique par Loïc Gaudin (Arkéomap) que nous remercions également.

61 Pour plus de précisions, voir l'étude de Loïc Gaudin présentée en annexe au présent rapport.

62 Prélèvement PR 64. Datation effectuée par Beta Analytic (Beta – 488386) ; voir volume 2, §. 6. Un second intervalle a été déterminé, compris entre 9 et 3 av. J.-C., avec une probabilité de 0,9 % (dates calibrées à 2 σ).



Emprise décapée lors de la fouille

Emprise de la nécropole de l'âge du Bronze

Structures attribuées ou attribuables à l'âge du Fer :

Contemporain ou antérieur à La Tène C

La Tène C / D

La Tène D - augustéen

Protohistoire indéterminée

Non datée / Protohistoire possible

Figure 58 - Plan masse phasé des structures attribuées ou attribuables à l'âge du Fer

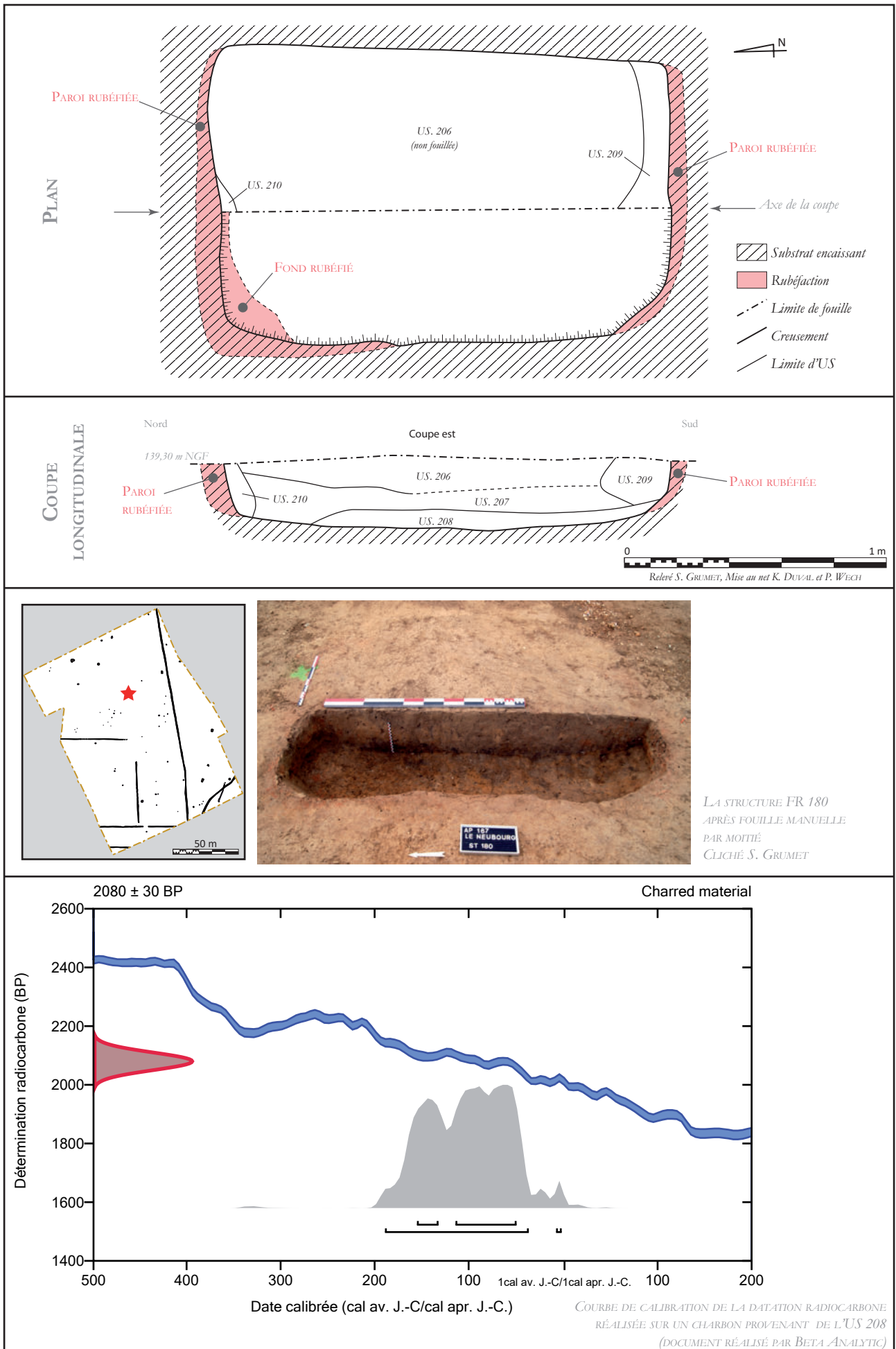


Figure 59 - La structure FR 180

sédiment rubéfié témoignent sans doute de la dégradation des parois supérieures de la fosse (US. 209 et 210). Enfin, le comblement final consiste en un limon brun assez compact, avec de rares poches de limon argileux orangé et quelques traces de bioturbation (US. 206). Ce dernier a livré un unique et très petit fragment de céramique glaçurée verte, très probablement intrusif eut égard à la datation radiocarbone mentionnée précédemment.

8.1.2. LA STRUCTURE FR 81

Située à 30 m au nord-est de la précédente, elle est également creusée à même le limon constitutif du substrat, suivant une orientation nord / sud similaire. Elle présente un plan également sub-rectangulaire aux angles arrondis, mais des dimensions légèrement supérieures : 2,1 x 1,3 m. Sa profondeur conservée est comprise entre 0,1 et 0,15 m et son fond est globalement plat quoique légèrement en pente vers le nord. La base des parois est légèrement évasée (**fig. 60**). On peut estimer que la structure devait, à l'origine, être profonde d'environ 0,8 m et présenter ainsi un volume interne supérieur à 2 m³.

Les traces de rubéfaction sont plus importantes que dans la structure FR 180. De larges « plaques » sont en effet visibles sur le fond de la fosse tandis que plusieurs sections de paroi semblent également plus ou moins impactées (US. 58). La fouille a révélé la présence, sur le fond, de quelques larges nodules de terre brûlée évoquant l'aménagement d'une sole ou provenant, plus simplement, de l'effondrement partiel des parois.

Le premier comblement est là encore constitué d'une couche de charbons de bois dans une matrice de limon brun-orangé (US. 57). Cette couche n'est pas présente de façon homogène sur tout le fond de la structure. Un prélèvement y a été réalisé et n'a livré aucun reste carpologique. Les quelques 110 charbons étudiés dans cette couche ont livré les mêmes taxons que précédemment, à savoir le chêne et le « chêne-châtaignier ». Les bois identifiés sont, cette fois-ci, de calibre plus conséquent (moyen à gros) et proviennent plutôt de branches voire de troncs. Les stigmates observés sur les charbons suggèrent à nouveau l'hypothèse d'un contexte de combustion chaud et réducteur. Les me-

sures réalisées sur ces bois suggèrent une source d'approvisionnement unique.

L'essentiel du comblement consiste ensuite en un limon brun-gris dont on ne saurait dire s'il s'agit d'un colmatage naturel ou bien d'un apport intentionnel de remblais (US. 56). Aucun mobilier n'a été mis au jour dans le comblement de cette structure, mais une datation radiocarbone a été réalisée sur un charbon prélevé dans l'US. 57 : l'intervalle obtenu est compris entre 198 et 47 av. J.-C. (dates calibrées à 2 σ)⁶³ et se superpose précisément à celui déjà mis en évidence pour la structure FR 180.

8.1.3. LA STRUCTURE FR 80

Cette structure avait été repérée lors du diagnostic et avait fait l'objet d'un sondage manuel par moitié⁶⁴. Située à 15 m au nord-est de la précédente, elle se présente sous la forme d'un creusement oblong aux angles arrondis et aux parois assez irrégulières, orienté cette fois-ci est / ouest (**fig. 61**). Ses dimensions à l'ouverture sont plus réduites que les précédentes : seulement 1,4 x 0,9 m. La profondeur conservée est de 0,25 m, ce qui suggère une profondeur initiale d'environ 1 m et un volume interne légèrement supérieur à 1 m³. Le fond de la fosse est plat (1,2 x 0,7 m) et ses parois présentent un léger évasement, accentué à mi-hauteur par un épaulement assez net.

L'ensemble des parois de la structure présente une rubéfaction assez marquée, et relativement homogène, pouvant atteindre une quinzaine de centimètres d'épaisseur. Le fond semble en revanche nettement moins impacté et ne présente que des traces de chauffe ponctuelles et assez discrètes.

Le comblement consiste en une unique couche de limon brun clair, assez compact et homogène, présentant à la base, mais de manière irrégulière, des concentrations charbonneuses (US. 60)⁶⁵. Des affaisements de parois semblent s'être produits entre ces concentrations charbonneuses et le reste du com-

63 Prélèvement PR 62. Datation effectuée par Beta Analytic (Beta – 488384) ; voir volume 2, §. 6.

64 Elle portait alors le numéro 59 (Huet 2017, p. 40, fig. 12).

65 Lors du diagnostic, une US charbonneuse avait été distinguée à la base du comblement. Il s'agit sans doute d'une concentration plus particulièrement présente dans la moitié sondée alors, et non observée lors de la fouille.

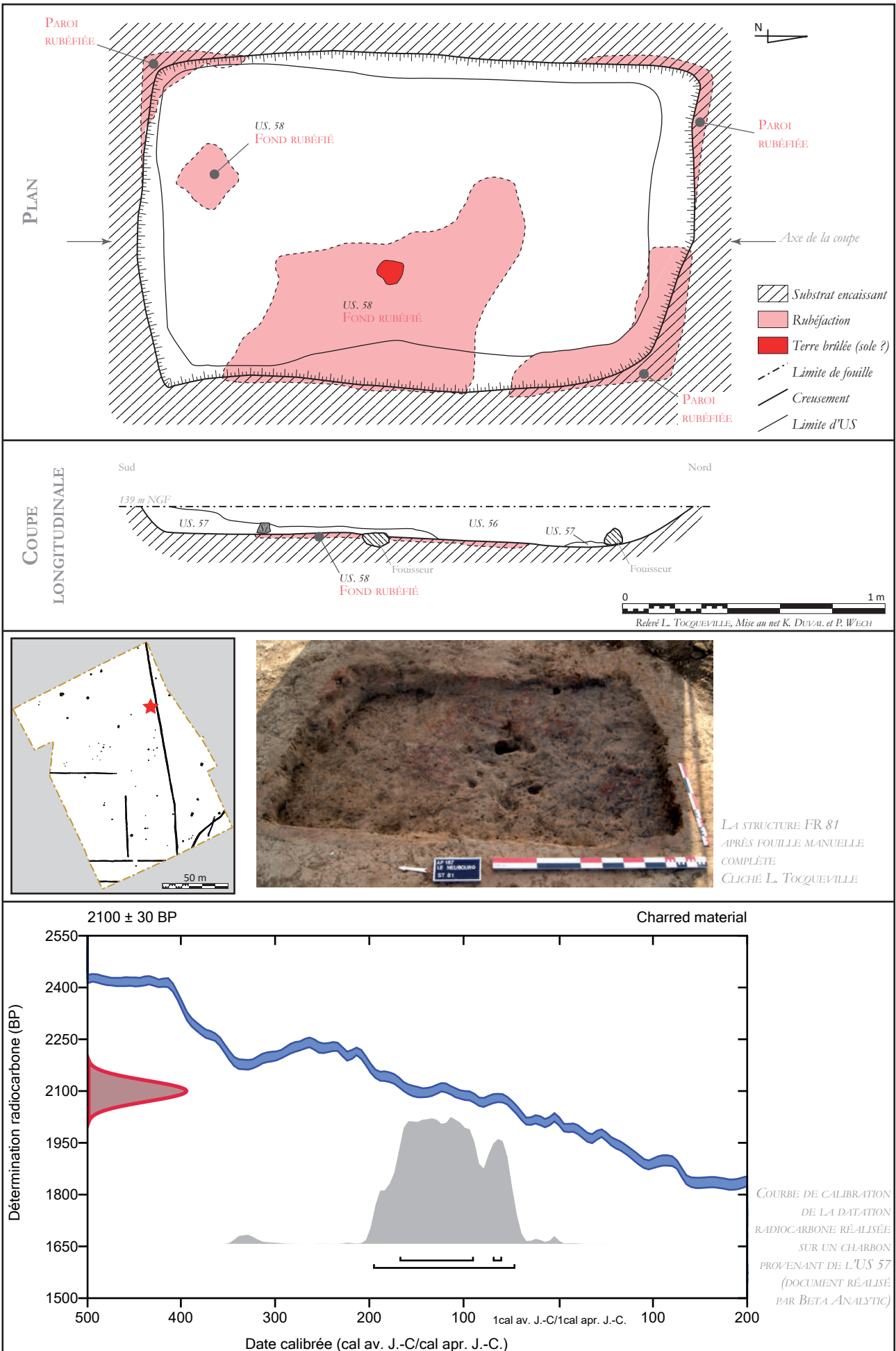


Figure 60 - La structure FR 81

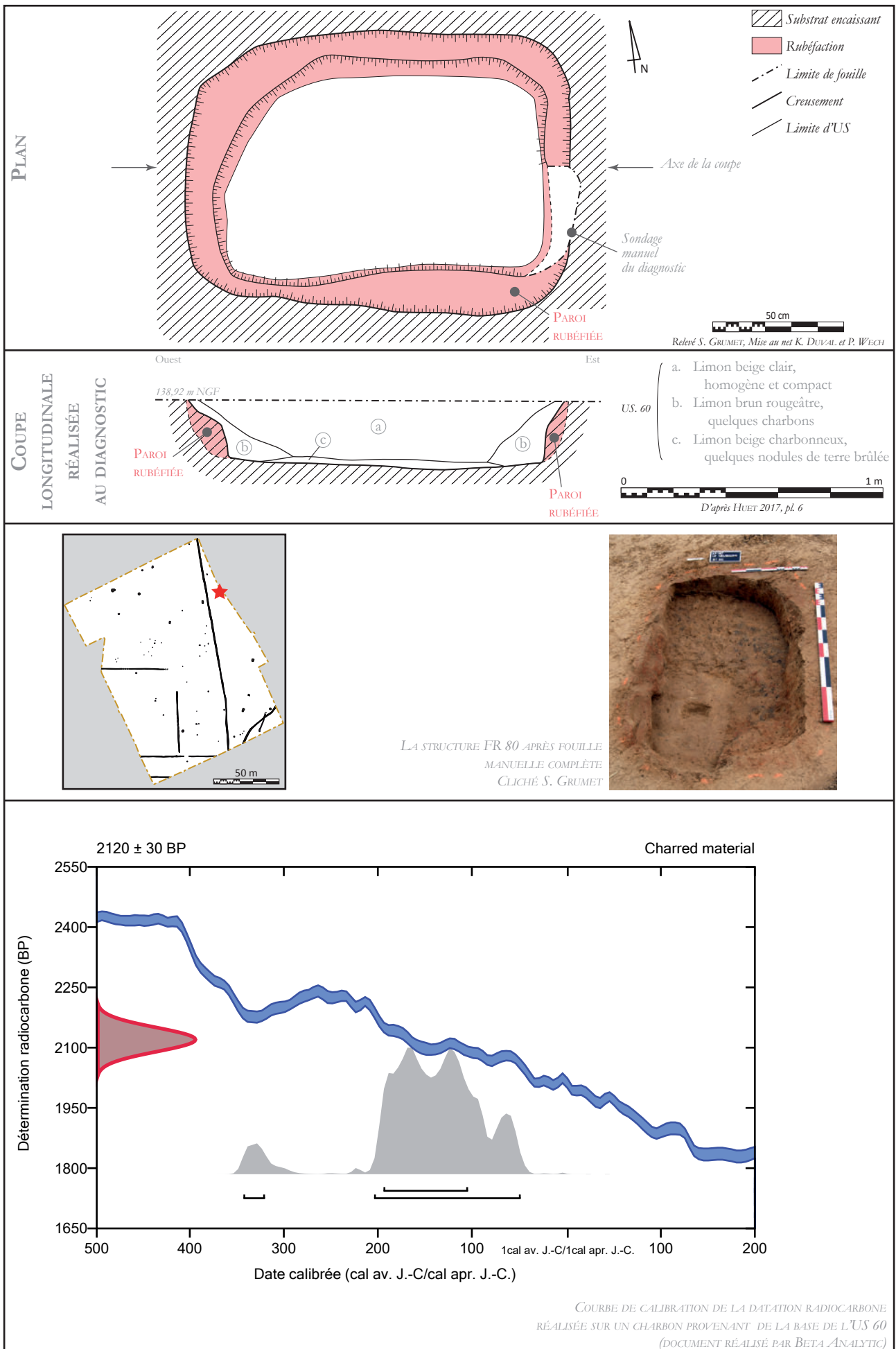


Figure 61 - La structure FR 80

blement⁶⁶. Des prélèvements ont été effectués dans les niveaux charbonneux, mais n'ont révélé aucun carpo-reste.

L'étude anthracologique menée sur 25 charbons issus de la base du comblement a livré les deux mêmes taxons que précédemment : le chêne et le « chêne-châtaignier ». Les fragments étudiés proviennent exclusivement de bois de fort et moyen calibre et ont probablement permis d'entretenir une combustion dans un contexte chaud et fermé. Les stigmates relevés sur les charbons indiquent en effet une combustion en contexte anaérobie.

Une datation radiocarbone effectuée sur l'un de ces charbons a fourni un intervalle compris entre 206 et 50 av. J.-C. (dates calibrées à 2σ)⁶⁷, lequel se superpose assez précisément aux précédents et couvre la majeure partie des périodes de La Tène C et de La Tène D. Le mobilier mis au jour dans le comblement de la structure se limite à un unique tesson de céramique non tournée et assez grossière, qui n'apporte aucune précision chronologique.

8.1.4. LA STRUCTURE FR 119

Cette structure apparaît plus isolée que les précédentes. Elle se situe à une soixantaine de mètres au sud de l'axe matérialisé par les fosses FR 180, FR 81 et FR 80. Elle se présente sous la forme d'un creusement trapézoïdal, aux angles arrondis, et orienté nord / sud (**fig. 63**). Ses dimensions sont assez importantes et atteignent 2,2 m de longueur pour 1,3 à 1,7 m de largeur. Sa profondeur conservée n'est en revanche que de 0,1 à 0,15 m, soit une profondeur initiale restituée d'environ 0,9 m et un volume interne estimé à près de 3 m³. Le fond de la fosse est relativement plan, malgré quelques irrégularités ponctuelles, et l'amorce conservée des parois semble verticale (**fig. 62**).

L'ensemble des parois observées présente des traces de rubéfaction plus ou moins prononcée (US. 103). Celle-ci se traduit par une coloration rougeâtre du sédiment encaissant, sur une épaisseur de quelques centimètres. Les traces de rubéfaction sont moins nombreuses et moins prononcées sur le fond de la fosse.



Figure 62 - Vue de la fosse FR 119 après fouille par quarts opposés

66 Observation effectuée lors du diagnostic (Huet 2017, p. 40).

67 Prélèvement PR 61. Datation effectuée par Beta Analytic (Beta 488383) ; voir volume 2, §. 6. Un second intervalle a été déterminé, compris entre 345 et 322 av. J.-C., avec une probabilité de 4,2 % (dates calibrées à 2σ).

150

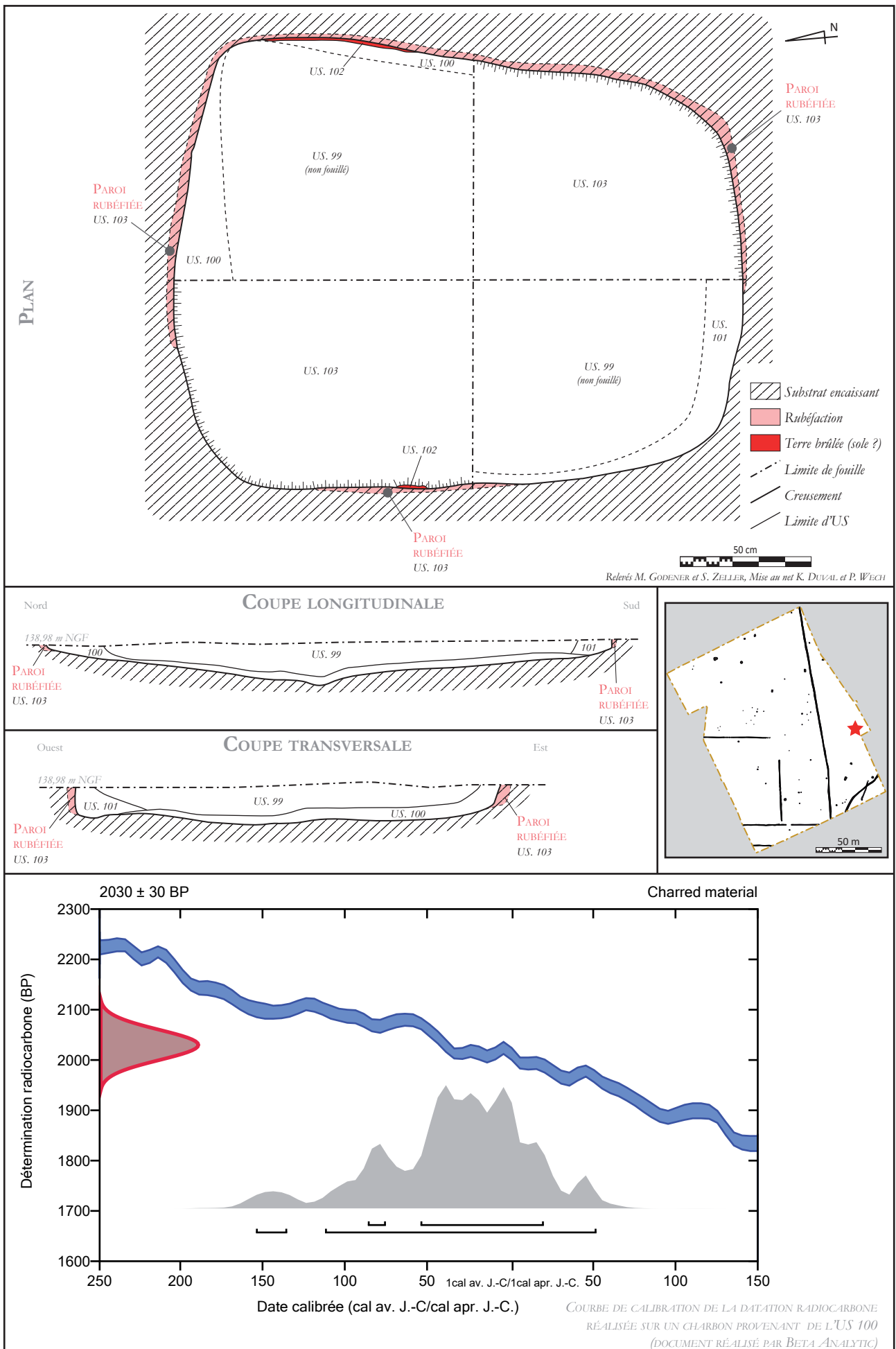


Figure 63 - La structure FR 119

On notera avec intérêt l'observation, en plusieurs points de la paroi, d'un possible apprêt de limon argileux appliqué sur la paroi déjà chauffée (US. 102). Il pourrait s'agir d'une réfection ponctuelle de la paroi, ce qui induirait *de facto* plusieurs utilisations successives, sans doute entrecoupées de curages intermédiaires et de phases d'entretien. On ne saurait toutefois exclure la possibilité que cet apprêt ne soit en réalité que le fruit du glissement de la partie supérieure de la paroi en cours de déliquescence, pendant une phase de chauffe ou après l'abandon de la structure⁶⁸.

Le comblement se compose en premier lieu d'une fine couche de limon brun présentant une importante concentration en charbons de bois et quelques branches carbonisées (US. 100). Cette couche n'est pas présente de façon homogène sur tout le fond de la structure. En l'absence de mobilier, un prélèvement de sédiment y a été réalisé, mais n'a pas permis de mettre en évidence de carporeste. L'étude de 120 charbons issus de ce prélèvement a en revanche permis d'identifier les deux taxons « habituels » (chêne et « chêne-châtaignier »), auxquels s'ajoute la famille des Pomoïdées. Pour le chêne, les courbures de cernes indiquent qu'il s'agit principalement de bois de fort et moyen calibre, tandis que les éléments en bois de Pomoïdée semblent de plus petit gabarit. Ceci permet de supposer que ceux-ci ont été utilisés principalement pour la phase d'allumage, tandis que le chêne et le « chêne-châtaignier » auraient été préférés pour l'entretien du foyer. Les stigmates observés sur les charbons permettent encore une fois de restituer une combustion à haute température et en contexte anaérobie.

Une datation radiocarbone a été effectuée sur un charbon prélevé dans l'US. 100. L'intervalle obtenu est compris entre 114 av. et 52 ap. J.-C. (dates calibrées à 2 σ)⁶⁹, lequel ne se superpose que partiellement aux précédents.

Le reste du comblement laisse apparaître de possibles affaissements de paroi, identifiés sur le pourtour de la fosse (US. 101), puis un colmatage d'en-

semble, constitué d'un limon brun clair homogène, avec quelques inclusions de charbons (US. 99). Aucun mobilier n'y a été collecté.

8.1.5. LA STRUCTURE FS 86

Cette fosse se situe à 25 m au sud de la précédente. Son creusement adopte un plan sub-rectangulaire assez irrégulier d'environ 1,5 x 1 m. Sa profondeur conservée est de 0,35 m. Le fond est plat et les parois relativement verticales. Le comblement est constitué de limon brun assez homogène et renfermant quelques nodules de terre chauffée (US. 92). On notera la présence, à la base de ce comblement, d'une importante concentration de charbons, constituant une fine couche de 8 à 10 cm d'épaisseur maximale tapissant la moitié occidentale du fond du creusement (**fig. 64**). Ce niveau charbonneux semble lui-même recouvrir les traces d'un affaissement de paroi. Ces différentes caractéristiques, malgré l'absence de toute trace de rubéfaction sur les parois comme sur le fond, suggèrent d'associer cette structure aux précédentes, au moins d'un point de vue fonctionnel. En lui restituant une profondeur initiale d'environ 1,1 m, elle aurait offert à l'origine un volume interne d'environ 1,6 m³.

Le comblement a livré une tige en fer et un lot de 26 tessons, dont une vingtaine recollent et ne constituent en réalité qu'un seul fragment. Il s'agit presque exclusivement de productions non tournées, grossières et semi-fines, de tradition protohistorique. S'y ajoute un unique fragment de *terra nigra* antique. La présence de ce fragment ainsi que l'identification d'une jatte à profil en S incite à proposer une datation du comblement à la charnière entre la fin de La Tène D et l'époque augustéenne. Une synchronie avec la structure FR 119 paraît donc tout à fait envisageable.

8.1.6. LA STRUCTURE FS 67

Cette fosse se situe à 10 m au sud-est de la précédente. Son creusement adopte un plan trapézoïdal orienté nord-nord-est / sud-sud-ouest, aux angles arrondis, dont la longueur atteint 2,7 m. Sa largeur est comprise quant à elle entre 1,2 et 1,55 m. Sa profon-

68 Dans le cas d'une structure excavée, la présence d'une réfection de paroi semble en outre assez difficilement compréhensible d'un point de vue structurel.

69 Prélèvement PR 60. Datation effectuée par Beta Analytic (Beta – 488382) ; voir volume 2, §. 6. Un second intervalle a été déterminé, compris entre 156 et 137 av. J.-C., avec une probabilité de 2,7 % (dates calibrées à 2 σ).

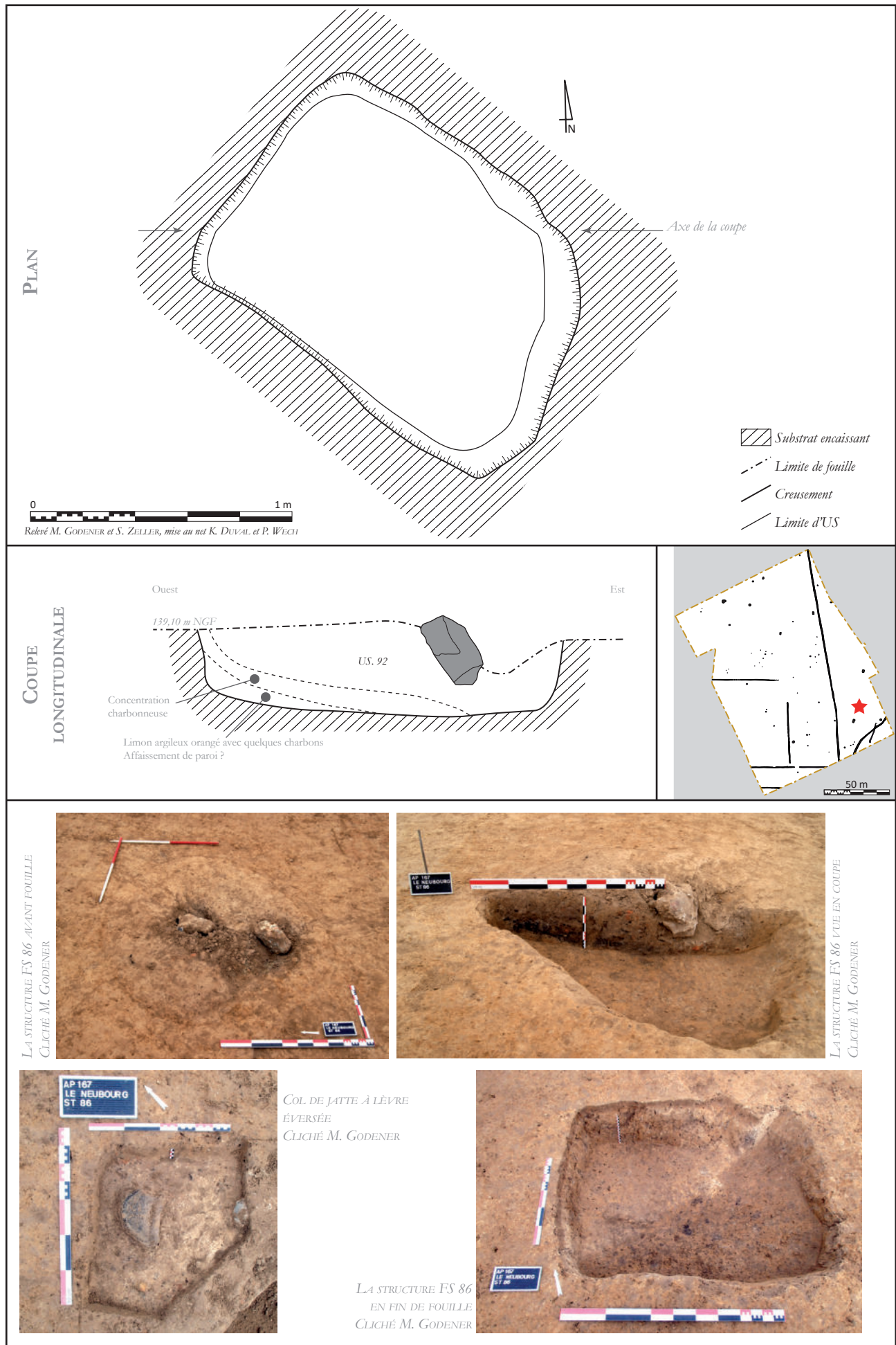


Figure 64 - La structure FS 86

deur conservée, sous le niveau de décapage, est de 0,12 à 0,15 m. La fouille a révélé un fond totalement plat, légèrement incliné du sud-ouest vers le nord-est, et des parois peu évasées. En lui restituant une profondeur initiale d'environ 0,9 m, elle aurait offert un volume interne de l'ordre de 3,5 m³. Aucune trace particulière, telle que de la rubéfaction, ni aucun aménagement n'y a été détecté (**fig. 65**).

Le comblement est constitué de limon argileux gris clair, compact et homogène (US. 80). Un éclat brut de taille de silex, un anneau en fer et 4 tessons de céramique y ont été mis au jour. Ces derniers consistent en micro-fragments très érodés de productions non tournées, associés à des morceaux d'amphore non identifiable. Le tout permet de proposer un *terminus post quem* à la fin de l'âge du Fer, dans le courant de La Tène D. Une synchronie avec les éléments précédents est donc tout à fait envisageable.

L'absence de dépôt charbonneux et de trace de chauffe ne plaide certes pas en faveur d'un rattachement fonctionnel de cette fosse avec les éléments décrits jusqu'ici. On notera néanmoins que sa morphologie semble en tout point comparable, ce qui justifie à nos yeux son examen ici. Si l'on repousse l'hypothèse d'une structure de combustion, quelle autre interprétation envisager ? La forme du creusement et sa faible profondeur ne semblent pas compatibles avec un silo. Son isolement paraît, dans ce cadre, également peu cohérent. L'identification d'un atelier ou d'une quelconque fonction artisanale ne semble pas davantage étayée. Nous n'évoquerons même pas ici la question d'un éventuel « fond de cabane » dont le mythe a été dénoncé jadis par Alain Villes⁷⁰. En définitive, et malgré les réserves émises ci-dessus, le rattachement fonctionnel de la fosse FS 67 à l'ensemble des structures de combustion ne semble pas aberrant.

8.1.7. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Les descriptions que nous venons de proposer permettent de dégager un certain nombre de caractéristiques communes à ces fosses neubourgeoises :

téristiques communes à ces fosses neubourgeoises :

- un creusement assez régulier et de plan quadrangulaire, le plus souvent proche du rectangle, aux angles arrondis ;
- des parois relativement verticales et un fond plat avec des irrégularités ponctuelles mais non significatives ;
- des traces de rubéfaction des parois, mais rarement sur l'ensemble du pourtour de la structure⁷¹ ;
- pas ou peu de traces de rubéfaction sur le fond du creusement ;
- a présence systématique d'une couche charbonneuse d'épaisseur pluri-centimétrique tapissant le fond de la structure mais de façon inégale ;
- des effondrements de paroi régulièrement observés latéralement ;
- l'absence d'aménagement interne : ni trou de poteau / piquet, ni trace de coffrage, ni radier de pierres ;
- l'absence apparente de carpoeste dans les prélèvements réalisés ;
- l'absence apparente de cendres ;
- l'indigence du mobilier mis au jour dans les comblements.

En ce qui concerne les dimensions de ces creusements, les longueurs observées sont comprises entre 1,4 et 2,7 m et les largeurs entre 0,9 et 1,55 m. Les dimensions moyennes de ces fosses sont donc de 1,9 x 1,2 m. On remarquera que le rapport longueur / largeur est assez constant et voisin de 1,55 (**fig. 66**). Les profondeurs conservées sont globalement peu importantes et varient de 0,1 à 0,35 m. En tenant compte de l'épaisseur décapée, il est possible de restituer des profondeurs initiales comprises entre 0,8 et 1,1 m, et donc des volumes internes compris quant à eux entre 1 et 3,5 m³.

L'étude anthracologique menée sur les couches charbonneuses situées à la base des comblements fournit des résultats identiques d'une structure à l'autre (à l'exception des structures FS 67 et FS 86,

⁷⁰ L'identification d'habitats protohistoriques excavés a longtemps découlé d'une vision simpliste de la civilisation gauloise. Cette vision est aujourd'hui très largement remise en cause et il convient de restituer à ces peuples de réelles architectures et non de simples « trous » (Villes 1982).

⁷¹ Seules les structure FS 67 et FS 86 font exception à cela puisqu'elles ne présentaient aucune trace de rubéfaction (cf. *supra* §. 8.1.5 et 8.1.6).

154

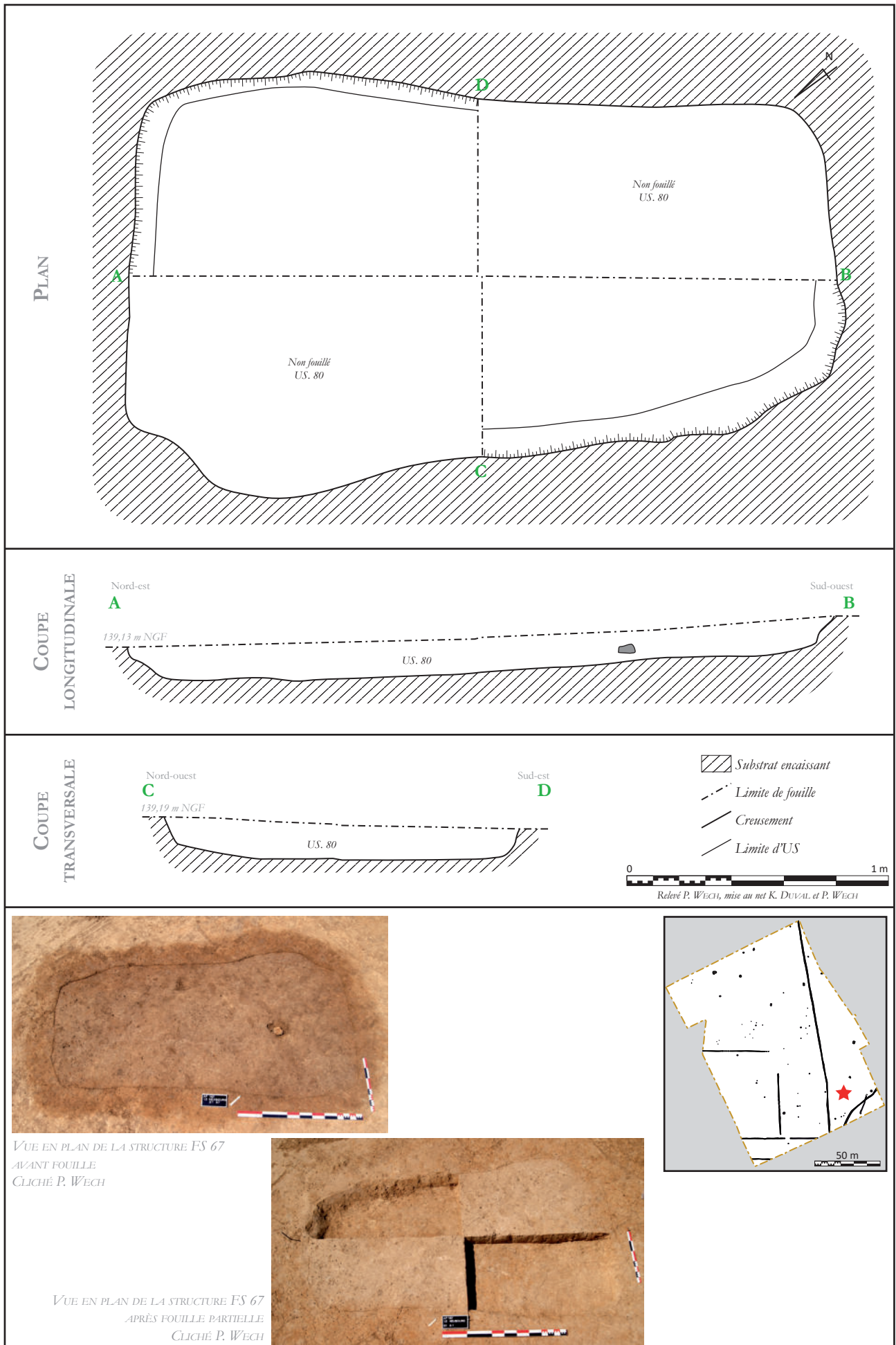


Figure 65 - La structure FS 67

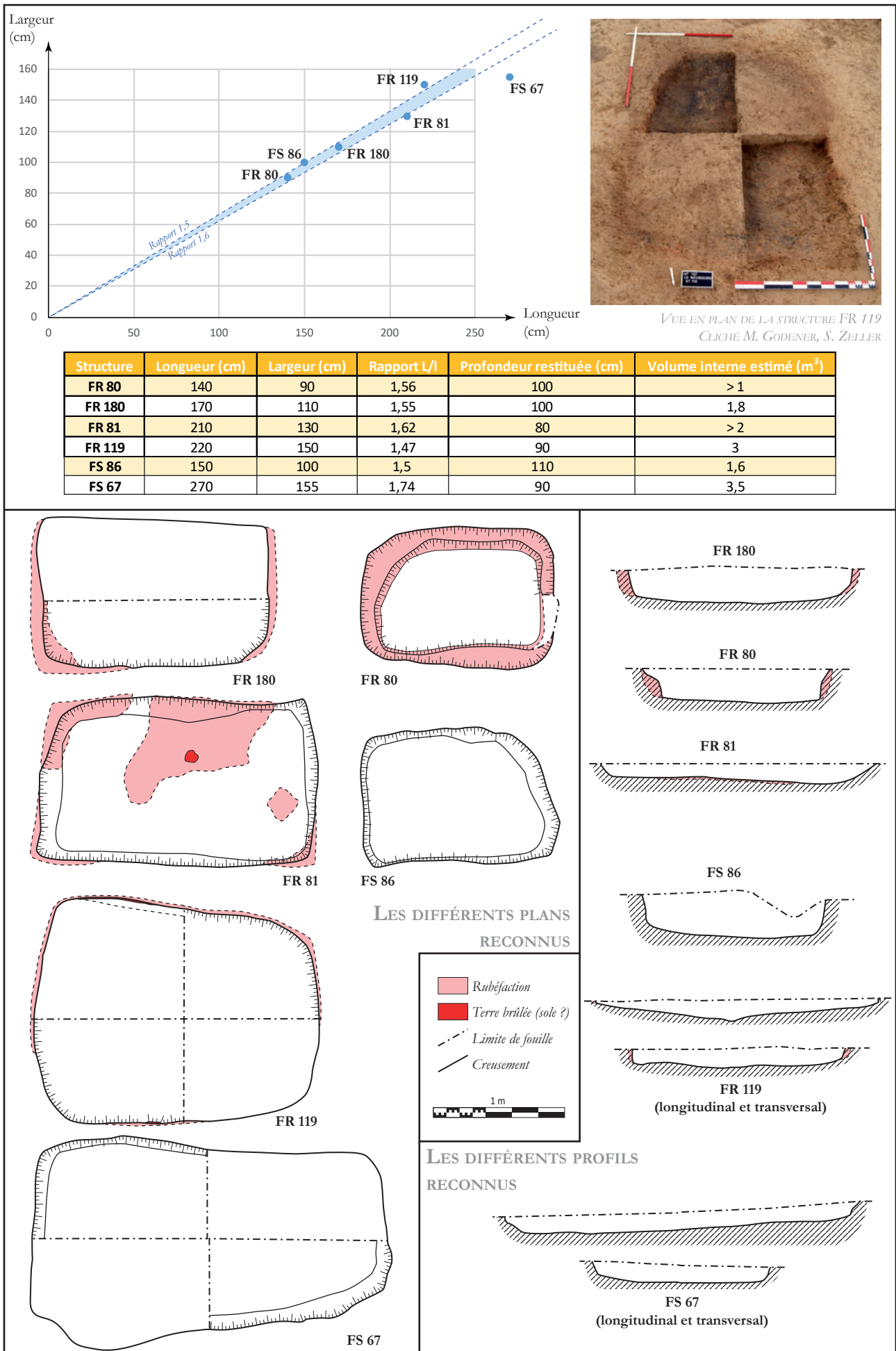


Figure 66 - Mensurations des structures de combustion ou reconnues comme telles lors de la fouille

non étudiées)⁷². Les taxons identifiés sont systématiquement le chêne et le « chêne-châtaignier », auxquels s'ajoute, dans la structure FR 119, la famille des Pomoïdées. Les bois identifiés sont le plus souvent de moyen et fort calibre, témoignant surtout de l'entretien d'une combustion. Seuls les bois de Pomoïdées présentent un calibre inférieur et pourraient être interprétés comme liés à une phase d'allumage. Ces derniers comportent en outre des traces de galeries (peut-être de xylophages) qui tendraient à indiquer qu'il s'agissait de bois mort, donc particulièrement propice à l'allumage d'un feu.

Une forte proportion des charbons étudiés présente un aspect « dur-luisant » ou « fendu-luisant », correspondant à un premier niveau de vitrification et semblant plutôt caractériser des combustions en contexte chaud et fermé (anaérobie). On notera la présence, pour les deux taxons dominants, de nombreuses fentes de retrait indiquant que la plupart des bois ont probablement été brûlés à l'état « vert ». Enfin, la plupart des mesures suggèrent des prélèvements effectués dans un boisement mûre, et dans un contexte de croissance plutôt difficile. Il semble très probable qu'une seule source d'approvisionnement ait été mise à contribution.

D'une façon générale, on remarque que les charbons présents sont de petite taille et fortement fragmentés. Ce constat semble en contradiction avec l'identification de bois de moyen et fort calibre et pose la question d'un éventuel tri des charbons avant récupération.

Toutes ces considérations convergent et nous permettent de proposer, pour quatre de ces structures au moins, une même interprétation fonctionnelle qu'il nous reste à déterminer.

8.1.8. DATATION ET DURÉE D'UTILISATION

Les quatre structures FR 80, FR 81, FR 180 et FR 119 ont fait l'objet d'une datation radiocarbone. Les intervalles obtenus sont parfaitement cohérents entre eux et suggèrent une période d'utilisation comprise entre le milieu de La Tène moyenne (aux envi-

rons de 200 av. J.-C.) et le début de l'Antiquité (milieu du I^{er} siècle de notre ère). Les éléments collectés dans le comblement des fosses FS 67 et FS 86 semblent également orienter leur datation vers la charnière entre la fin de La Tène et la période augustéenne.

Si l'on examine les choses plus en détail, on observe que les trois fosses FR 80, FR 81 et FR 180 ont livré des intervalles très similaires, couvrant une partie de La Tène moyenne et toute la période de La Tène finale (entre 200 et 40 av. J.-C.). Elles relèvent donc assurément d'une ou de plusieurs occupations protohistoriques. Aucun élément ne nous permet toutefois de déterminer avec certitude s'il s'agit d'aménagements synchrones ou bien successifs. Dans le premier cas, deux datations plus précises pourraient être envisagées, sur la base des intervalles fournis par les dates calibrées à un sigma : 155 – 135 av. J.-C. d'une part et 115 – 105 av. J.-C. (**fig. 67**), toutes deux situées au début de La Tène finale.

On remarquera que ces trois fosses sont précisément disposées sur un même axe orienté nord-est / sud-ouest. Bien que le hasard puisse être invoqué, il semble plus probable qu'il faille y voir la conséquence d'un aménagement synchrone ou, à tout le moins, étalé sur un laps de temps très court⁷³. L'appartenance de ces trois fosses à une même occupation et à une même structuration d'ensemble concertée semble donc être l'hypothèse la plus vraisemblable. On remarquera à ce sujet les espacements observés entre les fosses, respectivement de 30 et 15 m, soit environ 100 et 50 pieds romains⁷⁴. Ceci laisse une nouvelle fois envisager une organisation concertée, qu'elle soit synchrone ou échelonnée dans le temps.

Les structures FR 119, FS 67 et FS 86 ne semblent pas pouvoir être rattachées de façon évidente à ce premier ensemble, ni chronologiquement ni spatialement. L'intervalle chronologique fourni par la datation radiocarbone de FR 119 apparaît en effet globalement postérieur aux précédents. Bien qu'une synchronie demeure tout à fait envisageable sur l'intervalle 115 – 50 av. J.-C. (milieu de La Tène finale), une data-

⁷³ S'il fallait définir une chronologie relative entre ces trois fosses, sur la base des intervalles obtenus par radiocarbone, il conviendrait de restituer l'ordre suivant : FR 80 / FR 81 / FR 180, soit une progression d'est en ouest.

⁷⁴ Pour mémoire, le pied romain mesure, selon les lieux et les époques, entre 29,44 et 29,77 cm (Rey 1903).

⁷² Pour plus de détails, voir l'étude réalisée par Loïc Gaudin et présentée en annexe du présent rapport.

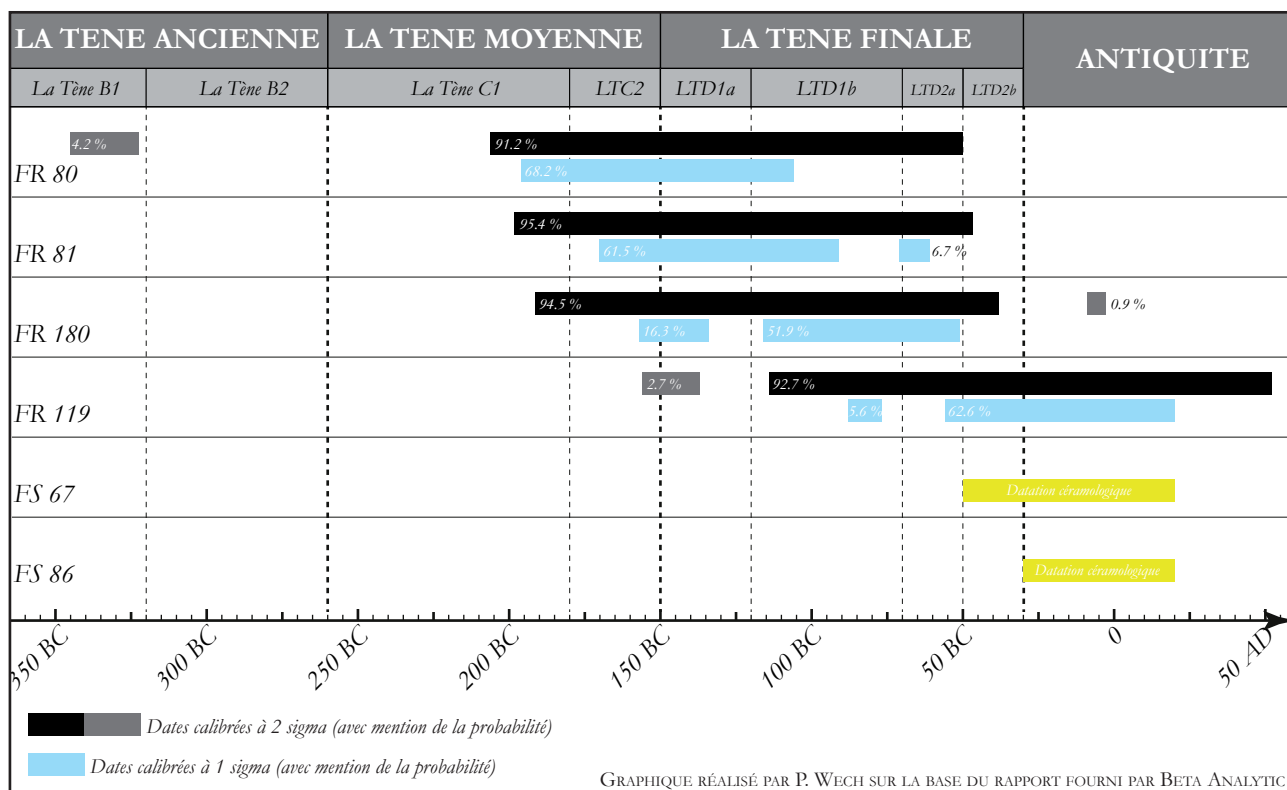


Figure 67 - Datations radiocarbone obtenues sur les structures de combustion protohistoriques

tion plus tardive, au début de l'Antiquité, paraît malgré tout plus probable (entre 50 av. J.-C. et 20 ap. J.-C.). La chronologie supposée des fosses FS 67 et FS 86 laisse en tout cas penser que les trois structures puissent être contemporaines l'une de l'autre.

En termes de localisation, celles-ci semblent constituer un groupe isolé. On notera toutefois que la première se situe à 58 m au sud-est de l'axe précédent, soit environ 200 pieds romains. On peut une nouvelle fois y voir la trace d'un aménagement d'ensemble normé et cohérent, ce qui n'empêche pas une mise en œuvre étalée dans le temps et l'appartenance des structures FR 119, FS 67 et FS 86 à une seconde tranche de cette occupation protohistorique qui, dès lors, pourrait s'être étirée jusqu'au début de l'Antiquité.

8.1.9. COMPARAISONS

- A l'échelle régionale

Un rapide examen de la documentation régionale⁷⁵ nous indique que ce type de structures a régulièrement été mis au jour lors de fouilles archéologiques récentes. Il s'agit systématiquement de creusements de forme quadrangulaire dont les angles peuvent être soit droits soit arrondis. Les parois sont le plus souvent verticales et présentent systématiquement des traces de rubéfaction, plus ou moins conséquente selon les cas. Certaines fosses ne présentent de trace de rubéfaction que sur une partie de leur pourtour, comme c'est le cas pour plusieurs des structures du Neubourg. Le fond des creusements semble en revanche très souvent épargné ou peu marqué par la rubéfaction, ce qui a laissé supposer la présence d'un « isolant » entre le foyer à proprement parler et le fond du creusement⁷⁶.

⁷⁵ Une grande partie des données qui vont être présentées ici a été compilée pour nous par Benoît Vinot-Battistoni. Un grand merci à lui pour son aide efficace ! Les sites recensés sur le territoire de l'ex Haute-Normandie (liste non exhaustive) sont les suivants : Saint-Martin-en-Campagne (76 ; Lelarge, Pezier, Tarcy 2015), Martin-Eglise (76 ; Perrier 2013), Manéhouville (76 ; Billaux 2014), Motteville (76 ; Blondeau 2014 et Letor 2015), Dieppe (76 ; Delahaye 2011), Saint-Jean-de-la-Neuille (76 ; Blancquaert, Rougier, Desfossés 1996) et Val-de-Reuil (27 ; Beurion 2008).

⁷⁶ Letor 2015, p. 201.

Ce fond est à peu près plat et est systématiquement tapissé d'une fine couche charbonneuse. Aucun autre aménagement n'a jamais été reconnu à l'intérieur de ces creusements.

Leurs dimensions sont très variables. Les longueurs sont comprises entre 0,8 et 2,68 m et leurs largeurs entre 0,8 et 1,43 m. Le rapport longueur / largeur est systématiquement compris entre 1 et 2, avec une moyenne de 1,56, identique à celle déterminée au Neubourg.

On soulignera enfin l'absence assez récurrente, dans les comblements, de mobilier et de carpo-reste ; absence qui semble constituer une autre caractéristique de ce type de structures dont la chronologie, quand elle a pu être déterminée, est comprise entre La Tène finale et les deux premiers siècles de notre ère. En bref, les structures neubourgeoises semblent donc s'insérer parfaitement dans cette typologie dont la fonction demeure encore obscure.

La question de l'identification fonctionnelle de ces structures de combustion se pose en effet de façon récurrente⁷⁷. Les différents auteurs ont proposé à leur sujet des interprétations variées : « four polynésien » pour de la cuisson alimentaire, four de grillage de minerai, four de séchage, de fumage ou de torréfaction, mais sans jamais parvenir à une conclusion définitive.

On peut toutefois se demander si la récurrence des mêmes caractéristiques morphologiques induit nécessairement une fonction unique, particulièrement à l'échelle d'un territoire aussi large. Autrement dit, toutes ces fosses, malgré leurs similitudes, avaient-elles la même fonction ? Samuel Lelarge conclut à ce sujet quant à la nécessité d'envisager un « registre d'utilisations variées »⁷⁸.

L'hypothèse la plus couramment avancée est celle de fours culinaires « à ciel ouvert », aménagés sur le modèle du « four polynésien ». Ce système de cuisson à l'étouffée se présente généralement sous la forme d'une fosse au fond de laquelle est allumé un

feu. Des pierres sont ensuite disposées sur le feu afin d'emmagasiner la chaleur. Une fois les pierres bien chaudes, la nourriture est installée à leur surface, puis la fosse est recouverte.

Cette hypothèse, séduisante à bien des égards, se heurte toutefois à l'absence quasi-systématique de pierres brûlées dans le fond des fosses mises au jour. Certains auteurs ont estimé que les pierres de chauffe avaient été « vidangées » après utilisation⁷⁹. Il semble cependant peu probable que ces pierres aient toutes, et sur presque tous les sites, fait l'objet d'une « vidange » sélective⁸⁰. Les dimensions importantes de certaines des fosses étudiées semblent également peu compatibles avec l'identification de structures domestiques à vocation culinaire. Surtout, on s'étonnera, au Neubourg comme à Martin-Eglise (entre autres exemples), de l'apparent isolement de ces fosses par rapport aux structures d'habitat⁸¹.

Les hypothèses de séchoir ou de fumoir reposent quant à elles essentiellement sur la faible rubéfaction ou induration généralement observée sur les parois et le fond des fosses. Ceci pourrait être dû à l'absence de superstructure couvrant la combustion. L'absence récurrente de carpo-reste ne permet toutefois pas d'étayer l'hypothèse d'un séchoir à grains. Seule demeure l'éventualité de séchoirs ou fumoirs à viande, mais que rien ne vient véritablement confirmer⁸². Là encore, l'isolement de certaines de ces structures semble surprenante.

Sur certains sites, l'hypothèse de fours fermés, et donc dotés d'une voûte, est proposée par les fouilleurs. Cette restitution se base principalement sur la présence, dans les comblements, de fragments de terre rubéfiée interprétés comme des morceaux de voûte. Cette identification est cependant sujette à caution : nous avons vu, au Neubourg comme ailleurs, que la plupart des structures livrent des traces évidentes d'affaissement des parois. Sans doute des morceaux effondrés ont-ils pu être confondus avec des portions

79 Blancquaert, Rougier, Desfossés 1996, p. 146.

80 Letor 2015, p. 246. Ce fouilleur imagine alors, sans plus d'explication, que ces structures de combustion à ciel ouvert aient pu fonctionner sans pierre de chauffe.

81 A Martin-Eglise (76), la fosse considérée se situe à l'extérieur des enclos et à plus de 40 m des bâtiments (Perrier 2013, p. 164). Au Neubourg, aucun habitat contemporain n'a été identifié à proximité immédiate.

82 Letor 2015, p. 246.

77 Un rapide état de la question avait déjà été présenté par Samuel Lelarge dans le cadre d'un précédent rapport d'opération (Lelarge, Pezier, Tarcy 2015). Merci à lui pour ses informations et les discussions très enrichissantes.

78 Lelarge, Pezier, Tarcy 2015, p. 75.

de voûte. En outre, cette restitution n'éclaire pas véritablement la question de la fonction de ces fours.

En 1990, la fouille de Tergnier / Les Hauts-Riez (Aisne) mettait au jour une série de 6 fosses très similaires aux nôtres et datées de La Tène ancienne. Les fouilleurs proposaient de les lier à une activité métallurgique (malgré l'absence, dans leurs comblements, de tout reste significatif) et pensaient y reconnaître des fosses de grillage du minerai en raison de la présence de scories dans des contextes proches⁸³. Dans la plupart des sites normands, aucune trace d'activité métallurgique n'est toutefois mentionnée à proximité immédiate.

On le voit, la question de la fonction de ces structures de combustion semble constituer à l'échelle régionale une énigme que personne n'a encore su résoudre. On remarquera toutefois avec surprise, qu'aucune étude anthracologique systématique ne semble avoir été menée sur les dépôts charbonneux présents sur le fond des fosses. Cette lacune paraît d'autant plus surprenante quand on considère la nature même des structures. De ce point de vue, le site du Neubourg fait donc figure d'exception et apporte des données nouvelles et peut-être décisives⁸⁴.

- A l'échelle supra-régionale

Certaines réponses à nos questions peuvent sans doute être apportées par l'examen de données supra-régionales, et notamment bretonnes. Plusieurs sites ont en effet livré des structures similaires, que ce soit en Pays-de-la-Loire ou en Bretagne et ont fourni des éléments d'interprétation propres à éclairer la nature des structures normandes.

En Bretagne, plusieurs sites laténiens ont livré des « fours rectangulaires [...], d'un format souvent imposant, avec des dimensions pouvant atteindre 3 m de longueur et 1,5 m de largeur ». Ils présentent « un encaissant plus ou moins fortement rubéfié et, souvent, un tapis de charbons de bois en fond de comblement. Parfois retrouvées près d'ateliers de réduction du minerai de fer, ces fosses sont interprétées comme

des charbonnières », servant à produire le matériau de combustion destiné à alimenter les fours de réduction⁸⁵.

Ainsi, le site de Plertuit a livré deux structures de ce type. Leurs dimensions sont assez réduites (1,2 x 0,9 m et 1,4 x 0,6 m)⁸⁶. La commune de Quévert en a livré quant à elle une dizaine, réparties sur près de 2 ha autour d'un atelier métallurgique. L'une d'elles a pu être datée de la seconde moitié de La Tène ancienne⁸⁷. A Quévert, au moins, on soulignera que, malgré des dimensions très variables, le rapport entre la longueur et la largeur des fosses est assez constant et situé autour de 1,9 (minimum de 1,6 et maximum de 2,43). Ces fosses semblent donc nettement plus allongées que leurs homologues neubourgeoises (rapport constant de 1,55). Des prélèvements de sédiments réalisés dans trois de ces fosses ont clairement montré l'absence de battiture, excluant d'office un usage plus directement lié à l'activité métallurgique.

Dans le Finistère, le site de Châteaulin livre les vestiges d'une même association entre activité métallurgique et charbonnage supposé⁸⁸. Les cinq fosses, toutes rectangulaires, ne semblent pas synchrones et sont datées d'une période comprise entre La Tène ancienne et le début de l'Antiquité. On notera un exemplaire « hors norme », dont la longueur atteint 5,15 m⁸⁹. L'étude anthracologique qui a été menée sur une partie des charbons révèle des « stigmates spécifiques au charbon de bois issu des fosses de charbonnage »⁹⁰. Plus près de nous, enfin, le site de La Gravelle livre les vestiges d'une activité sidérurgique associée à une possible fosse de charbonnage de même nature que les précédentes, mais très peu rubéfiée⁹¹.

83 Nazé, Auxiette 1993, p. 8.

84 Un prélèvement réalisé dans le cadre de la fouille de Motteville (76) / A 150 – Site 3B a fait l'objet d'une étude anthracologique. Celle-ci semble toutefois s'être limitée à l'identification des taxons présents (Letor 2015, p. 191).

85 Hamon 2014a, p. 133.

86 Commune d'Ille-et-Vilaine (35). Fouille réalisée en 2011 – 2012 (Hamon 2014a). La présence d'une activité métallurgique est attestée sur ce site au cours de La Tène moyenne (*ibid.*, p. 133).

87 Commune située dans les Côtes-d'Armor (22). Diagnostic réalisé en 2014 (Hamon 2014b, p. 51-60).

88 Nicolas 2013.

89 *Id.* p. 88.

90 *Id.* p. 90.

91 Commune du département de la Mayenne (53). Voir Bonaventure 2014, p. 103.

8.1.10. INTERPRÉTATION FONCTIONNELLE

Les comparaisons bretonnes apportent semble-t-il la solution à notre problème : les quatre structures de combustion identifiées au Neubourg (auxquelles il faut sans doute ajouter les fosses FS 67 et FS 86) semblent pouvoir être interprétées comme liées à une activité de charbonnage. Elles en présentent en tout cas toutes les caractéristiques morphologiques et l'étude anthracologique oriente également fortement l'interprétation en ce sens (stigmates sur les charbons, forte fragmentation des restes découlant sans doute du prélèvement des morceaux les plus gros lors du désenfournage, ...).

- La pratique du charbonnage des origines à nos jours : état de la question

A ce stade de notre réflexion, il nous a fallu faire appel à des connaissances extérieures, pour mieux aborder cette pratique artisanale. Nous avons donc noué des contacts avec des spécialistes en la matière qui ont accepté de nous apporter leurs lumières. Nous souhaitons donc remercier Martial Acquarone⁹² et Christophe Vaschalde⁹³, qui ont bien voulu partager leurs connaissances techniques et nous fournir des références bibliographiques. Les lignes qui suivent s'en inspirent très largement.

La production de charbon de bois se fait par la carbonisation du bois en atmosphère contrôlée et par pyrolyse, le tout en l'absence d'oxygène. Le procédé permet d'éliminer, par élévation de la température, les fractions liquéfiables et gazéifiables du bois (son humidité et toute matière végétale ou organique volatile) afin de ne laisser que le carbone et quelques minéraux. La structure micro et nanoporeuse du charbon ainsi obtenu lui confère des qualités particulières. On notera notamment qu'il produit bien plus de chaleur que le bois, d'où son usage indispensable dans le cadre d'activités métallurgiques.

Concrètement, le charbon s'obtient en brûlant incomplètement le bois grâce à la maîtrise de la quantité d'oxygène présente lors de la combustion. En effet, une combustion « normale » consomme la quasi-intégralité de la matière et ne laisse que des cendres. En contrôlant la combustion comme mentionné précédemment, la pyrolyse du bois permet l'obtention de charbon et ne génère que très peu de cendres. Il ne faut donc en aucun cas laisser le bois s'enflammer. Les bois les plus utilisés pour la fabrication de charbon sont les bois durs, le chêne et le hêtre notamment.

L'archéologie ayant longtemps peiné à reconnaître les traces laissées par cette activité, ce sont les géographes qui, les premiers, se sont penchés sur la pratique du charbonnage. Ils en ont ainsi révélé l'importance à la période moderne, notamment dans des régions comme la Forêt Noire, le Languedoc ou les Pyrénées et ont démontré ses racines médiévales⁹⁴. A cette époque, la pratique dominante, pour ne pas dire exclusive, semble être celle d'un charbonnage en « meule ». De nombreux travaux archéologiques, anthracologiques et anthropologiques y ont été consacrés, complétant ainsi les descriptions anciennes connues depuis l'Antiquité⁹⁵.

La technique du charbonnage en « meule » ne représente cependant qu'une partie de l'activité charbonnière. En effet, les recherches ont longtemps et largement ignoré la pratique du charbonnage en fosse, celle-ci constituant, jusque très récemment encore, un sujet d'étude presque vierge. Bien que la première description de cette technique remonte à la fin du Moyen Âge, attestant son ancienneté, c'est principalement l'archéologie préventive qui, à compter des années 1990 et surtout du milieu des années 2000, est à l'origine des avancées les plus significatives dans le domaine. La fouille du Vallon du Fou constitue à ce titre une opération essentielle, puisqu'elle a per-

⁹⁴ Voir à ce sujet l'excellente présentation et la bibliographie proposées dans Durand, Vaschalde 2018.

⁹⁵ La pratique du charbonnage en meule a été abordée, en Normandie, par Christophe Colliou, dans le cadre de ses recherches de thèse. Partant du principe d'une association récurrente métallurgie / production de charbon, il a notamment développé une méthodologie basée sur l'examen des clichés aériens pour détecter la présence de charbonnières et, ce faisant, de possibles ateliers métallurgiques (Colliou 2018). On soulignera également la fouille et l'étude de plusieurs charbonnières en meule sur les communes de Minzac et de Saint-Martial-d'Artenset (24 ; Vicard 1999).

⁹² Charbonnier exerçant près de Montpellier. Voir notamment son site internet où il publie de nombreux clichés de ses « expérimentations charbonnières » : <https://www.altimara.eu/blog/>.

⁹³ Docteur en histoire et archéologie du Moyen Âge / Archéologie des Sociétés Méditerranéennes UMR 5140 / Université Paul Valéry, Montpellier.

mis, pour la première fois en France, d'identifier sans ambiguïté et d'étudier un site ancien de production de charbon, actif depuis la Protohistoire jusqu'au Moyen Âge⁹⁶. Ces découvertes en ont entraîné d'autres et ont permis de réinterpréter certaines structures observées plus anciennement.

Plus globalement, la pratique du charbonnage en fosse est aujourd'hui attestée dans l'Occident depuis la Protohistoire jusqu'au bas Moyen Âge, et semble même restée relativement répandue en Provence et en Italie jusqu'au début du XX^e siècle, spécifiquement pour la fabrication du charbon de forge. Des recherches ethnoarchéologiques ont également permis d'étudier cette pratique encore active aujourd'hui, notamment dans le Maghreb⁹⁷. A l'époque moderne, le procédé est même succinctement décrit par plusieurs auteurs, dont certains préconisent des fosses de petite taille, mais sans indiquer de dimension précise. Il s'agit en tout cas d'un procédé peu productif, mais bien adapté à des productions locales et villageoises destinées à une consommation « familiale ».

Dans le sud de la France, les exemples archéologiques de fosses de charbonnage présentent presque tous des plans circulaires. Au Vallon du Fou, leur diamètre moyen est d'environ 1 m (Durand, Vaschalde 2018, p. 324)⁹⁸. Seuls deux exemples de fosses quadrangulaires semblent avoir été identifiés, et attribués à l'Antiquité⁹⁹. Dans le nord de la France, en revanche, les exemples de fosses quadrangulaires sont, comme nous l'avons vu, plus nombreux, mais moins bien étudiés puisqu'aucune publication ne semble leur avoir été consacrée (à notre connaissance tout du moins). Les rapports d'opération archéologique sont donc, à l'heure actuelle, notre unique ressource pour ce secteur géographique.

96 Commune de Martigues (13). Voir notamment Durand *et al.* 2010.

97 Durand, Vaschalde 2018.

98 En Charente-Maritime (17), le site de Clérac a livré plusieurs charbonnières en fosse circulaire, dont les diamètres sont compris entre 0,8 et 1,2 m (Gerber 2011, p. 29-30). Lors du diagnostic, ces structures avaient été interprétées, sans doute à tort, soit comme des charbonnières en meule, soit comme des « foyers de brûlis ».

99 Information orale C. Vaschalde. Découvertes réalisées sur les communes de Lambesc et de Rognes (Bouches-du-Rhône). Au moment où nous bouclons le rapport, C. Vaschalde nous signale la découverte de quatre nouveaux exemplaires possibles sur la commune du Puy-Sainte-Réparate (13), près d'Aix-en-Provence, également datés de la fin de la Protohistoire ou du début de l'Antiquité.

- Le charbonnage au Neubourg

Les structures neubourgeoises permettent d'identifier une production de charbon de bois de chêne de moyen et gros calibre¹⁰⁰. La production se fait au moyen d'une combustion lente, sans flamme et à température « modérée ». Menée de façon « étouffée » (anaérobie), elle est obtenue sans doute classiquement par le recouvrement de la structure au moyen de mottes de terre¹⁰¹. Cette cuisson est ici facilitée par l'installation des bois dans une fosse, garantissant une énergie calorifique plus élevée, et dont la forme rectangulaire paraît en outre la plus adaptée à l'accueil de bûches ou de branches rectilignes disposées transversalement ou longitudinalement. On peut ainsi estimer, sur la base des dimensions observées, que les fosses du Neubourg ont pu servir à la carbonisation simultanée de volumes de bois allant, pour chacune, de 1 à 3 stères¹⁰². Les combustions étaient alors menées sous surveillance, durant quelques jours, jusqu'à la totale transformation du matériau. Le fonctionnement connu implique ensuite un tri des charbons lors du désenfournage, avec une récupération des plus gros éléments et un rejet des plus petits, sans doute laissés sur place, au fond de la fosse¹⁰³.

Etonnamment, le bois semble avoir été carbonisé à l'état « vert », ce qui peut paraître contre-productif. Les indications fournies par Martial Acquarone montrent qu'il n'en est rien. Au contraire, d'après lui, certains charbonniers estiment même que c'est là la meilleure méthode. Il indique quant à lui que ce n'est en rien un obstacle à la réalisation d'une bonne cuisson et que le charbon obtenu est d'aussi bonne qualité. Seul bémol : la carbonisation de bois « vert » nécessite une énergie supérieure et induit un rendement final moindre. Les observations ethnoarchéologiques

100 Selon M. Acquarone, la pyrolyse optimale s'obtient sur des bois de taille moyenne. Carboniser des branches ou des troncs de trop gros diamètre demande en effet trop d'énergie au démarrage et ne semble pas « rentable ». De même, les charbons obtenus à partir de brindilles ou de branchettes sont trop petits et peu exploitables ensuite.

101 L'absence apparente de cendres, constatée d'ailleurs sur la totalité des exemplaires mentionnés ici, constitue d'ailleurs un argument supplémentaire en faveur de cette restitution (information orale C. Vaschalde).

102 Peut-être davantage si l'on estime que les bois ont pu être entassés jusqu'à former une motte émergeant de la fosse.

103 Voir la conclusion de l'étude réalisée par Loïc Gaudin et présentée en annexe au présent rapport.

suggèrent en outre que les charbonniers ne travaillent pas à partir de stocks de bois préalablement séché. Ils coupent le bois et le carbonisent, généralement sur place, selon les besoins et la demande.

Quelle pouvait être la destination de ce charbon de bois ? Aux époques considérées, « le charbon de bois comme combustible est exclusivement utilisé dans des activités liées à la métallurgie. Il permet en effet d'atteindre rapidement des températures élevées tandis que les foyers domestiques nécessitent des températures moindres et peuvent se contenter de l'usage direct du bois »¹⁰⁴. Dans le cas particulier du Neubourg, aucune trace d'activité métallurgique contemporaine de ces fosses n'a été mise en évidence dans l'emprise de la fouille. Cela ne signifie pas pour autant que ce charbon n'était pas destiné à cet usage, l'atelier métallurgique pouvant se trouver à quelques dizaines ou quelques centaines de mètres de là. La question demeure donc sans réponse à l'heure actuelle.

On peut tenter d'estimer le volume produit sur le site. Les données fournies par Martial Acquarone laissent à penser que le rendement classique d'une cuisson est en général compris entre 1 pour 5 et 1 pour 6 (par exemple, 500 kg de bois donnent entre 80 et 100 kg de charbon, selon l'état de dessiccation du bois). En considérant ces chiffres et les volumes des

fosses du Neubourg, on obtient ainsi une masse totale de charbon comprise entre 1,7 et 2 tonnes (**fig. 68**). En considérant une masse volumique moyenne de 150 kg / m³, on peut ainsi estimer que l'ensemble des 5 fosses étudiées ici aurait pu produire un volume total de 11 à 13,5 m³ de charbon par cuisson. Celui-ci était donc sans doute à usage strictement local et adapté aux besoins familiaux ou des artisans environnants. Les volumes considérés paraissent en effet trop limités pour envisager une exportation de la production, surtout si les fosses n'ont pas fonctionné de façon simultanée.

L'identification de ces structures comme des fosses de charbonnage permet sans doute également d'expliquer leur isolement apparent. Cette activité s'implante en effet directement sur le site de prélèvement, tant il semble plus aisé de transporter des sacs de charbon que des stères de bois¹⁰⁵. L'alignement des fosses FR 180, FR 81 et FR 80 pourrait dès lors correspondre au tracé, à cette époque, de la lisière du boisement avant son exploitation, ce que semble confirmer, dans une certaine mesure, la présence de bois de Pomoïdées (végétation de lisière)¹⁰⁶. On remarquera à ce propos la présence de nombreux chablis. Bien que non datés, et répartis de façon assez homogène sur toute la surface

Structure	Volume estimé (m ³)	Masse de bois potentielle (kg) *	Rendement mini attendu (kg)	Rendement maxi attendu (kg)
FR 80	1	800	133	160
FR 180	1,8	1440	240	288
FR 81	2	1600	267	320
FR 119	3	2400	400	480
FS 67	3,5	2800	466	560
FS 86	1,6	1280	213	256
Total =	12,9	10 320	1 719	2 064

* Sur la base d'une masse moyenne du stère (ou m³) de chêne estimée à environ 800 kg

Figure 68 - Estimation de la production de charbon à la fin de la Protohistoire au Neubourg

105 Rappelons en outre que l'étude anthracologique conclut à une source d'approvisionnement unique et sans doute extrêmement locale.

106 Signalons à ce propos que l'étude ethnoarchéologique réalisée dans le Rif marocain souligne l'usage de petit bois sec (brindilles), collecté autour de la fosse, pour assurer l'allumage du combustible, lequel est constitué de bois vert (Durand, Vaschalde 2018, p. 16). La même situation semble observable au Neubourg, dans la structure FR 119, où le bois de Pomoïdées, de calibre inférieur, semble avoir été brûlé à l'état sec et avoir donc servi à l'allumage du feu, alors que le bois de chêne, le combustible principal, a quant à lui été carbonisé à l'état vert.

de l'emprise décapée, ils attestent l'existence ancienne d'un boisement, mais que rien ne permet de corréliser avec certitude aux fosses de charbonnage.

L'espacement assez régulier identifié entre chaque fosse¹⁰⁷ pourrait constituer le reflet indirect de l'aire de ramassage permettant d'alimenter chaque « four », étant entendu qu'un même four peut avoir été réutilisé plusieurs fois, tant qu'il restait du bois disponible dans un périmètre raisonnable. Les observations ethnoarchéologiques réalisées au Maroc ont montré à ce propos que le ramassage s'effectuait dans un rayon maximal d'une soixantaine de mètres, mais ceci dans un contexte sans doute nettement moins densément boisé (Durand, Vaschalde 2018, p. 15). En ce qui concerne la réflexion à propos de la répartition des fosses, de leur nombre et de la structuration d'ensemble de l'exploitation charbonnière, nous verrons par la suite que d'autres structures peuvent éventuellement être associées à cette activité qui, de fait, pourrait avoir concerné une surface plus importante. Nous y reviendrons plus longuement dans des développements ultérieurs (cf. §. 8.3.1).

Quoi qu'il en soit, cette exploitation se situe probablement, au Neubourg, durant une période comprise entre le courant de La Tène moyenne et, peut-être, le début de l'Antiquité, soit environ 200 av. – 50 ap. J.-C. Il s'agit donc ici très probablement d'une activité protohistorique. Les plus anciennes structures de ce type semblent remonter à La Tène ancienne (Quévert, Châteaulin, ...), voire au premier âge du Fer (La Gravelle) et se rencontrent alors dans toute la péninsule bretonne, ainsi qu'en Mayenne et sans doute jusqu'en Picardie au moins (Tergnier). Leur usage semble ensuite attesté jusque dans le courant de la période romaine. Il ne s'agit cependant pas d'une spécificité des régions nord-occidentales puisque des découvertes récentes en attestent l'usage, entre autres, dans les Ardennes et en Lorraine, entre La Tène finale et la

période antique¹⁰⁸, ainsi qu'en Charente-Maritime¹⁰⁹.

Comme nous l'avons vu, les régions plus méridionales semblent en revanche avoir privilégié, dès la Protohistoire également, les fosses circulaires.

8.2. FOSSÉS ET DÉCOUPAGE PARCELLAIRE

Indépendamment des fosses de charbonnage, la fouille a révélé la présence de plusieurs linéaments, essentiellement des fossés, qui pourraient constituer les prémices d'un découpage parcellaire à l'extrême fin de la Protohistoire. Il est toutefois possible que tous ces éléments, dont les orientations divergent, n'appartiennent pas à un même ensemble¹¹⁰. C'est pourquoi nous en ferons une description raisonnée et organisée, avant d'en proposer une interprétation d'ensemble.

8.2.1. FOSSÉS ISOLÉS

L'angle sud-est de la fouille a révélé la présence de deux fossés sécants dont le plus ancien (FO 62) a déjà été décrit précédemment et semble contemporain ou antérieur à La Tène moyenne, voire potentiellement contemporain de la nécropole du Bronze dont il est tangent (cf. *supra* §. 7.5). Sa profondeur particulièrement réduite (seulement quelques centimètres) n'a pas permis la réalisation de relevé spécifique.

Le second (FO 64) présente un tracé curviligne traversant une partie de la zone funéraire de l'âge du Bronze, mais sans recouper de structure antérieure, du moins en apparence. Repéré sur une longueur de près de 40 m¹¹¹, il a fait l'objet de 9 sondages méca-

107 L'écart de 30 m observé entre les fosses FR 180 et FR 81 peut s'expliquer par la présence intercalaire d'une structure de moindre profondeur et totalement déstructurée par l'horizon de labours et dont la structure ST 191 pourrait être un vestige mal identifié.

108 Deux fosses similaires ont été mises au jour à Douzy (08), dans le cadre d'un diagnostic réalisé en 2019. Les résultats de l'étude anthracologique, réalisée par Loïc Gaudin, nous ont été aimablement communiqués par Olivier Brun et Mikel Etchart-Salas, que nous remercions pour leur aide. Voir le rapport de diagnostic : Etchart-Salas 2019, qui fournit en outre de nombreux autres exemples comparables.

109 Commune de Clérac (Gerber 2011, p. 26-29). Le diagnostic a mis au jour une grande fosse rectangulaire de 4,5 x 4,7 m, malheureusement non datée, présentant des traces de rubéfaction périphérique et un fin dépôt charbonneux.

110 Au moins trois orientations distinctes ont été observées lors de la fouille.

111 Le prolongement méridional de ce fossé semble avoir été repéré lors du diagnostic mitoyen de la « Rue Jean de La Fontaine » (Huet 2018b ; St. 31 du sondage 3). Le tronçon repéré paraît comporter une interruption et porte la longueur totale reconnue à plus d'une cinquantaine de mètres.

riques (dont un au diagnostic) régulièrement espacés de 2 m afin d'étudier l'évolution de son profil et de son comblement¹¹². Chaque section intermédiaire a ensuite été vidée mécaniquement pour assurer une collecte optimale du mobilier.

Le comblement est apparu très homogène, dans tous les sondages, et constitué de limon argileux orangé avec des poches de sédiment gris et de rares cailloutis de silex (US. 227). La nature de ce sédiment ne permet pas d'identifier avec certitude le mode de comblement, même si un colmatage naturel et progressif pourrait être envisagé (fig. 69). On notera en outre la présence superficielle de quelques blocs de silex, de plus ou moins grande taille, autour des sondages 102 et 103. Si la possibilité de calages de poteau a pu être envisagée, des tests de fouille manuelle n'ont toutefois pas permis de confirmer cette hypothèse¹¹³. Le fossé présente une largeur conservée, à l'ouverture, comprise entre 0,65 et 1,1 m, les sections les plus larges se situant à l'ouest (sondages 101 à 103). La coupe réalisée lors du diagnostic mentionne quant à elle une largeur de 1,3 m, relevée à la base de l'horizon de labours. La profondeur conservée est comprise, selon les sondages entre 0,3 et 0,6 m (respectivement sondages 107 et 102). La coupe réalisée lors du diagnostic mentionne quant à elle une profondeur, sous la base de l'horizon labouré, de près de 0,7 m.

Presque tous les sondages révèlent un creusement dont le profil est plutôt ouvert et le fond globalement arrondi (en cuvette). Le sondage 101 constitue une anomalie en cela qu'il a permis d'observer un profil à fond plat, sur une largeur de 0,7 m. On ne saurait toutefois exclure, dans ce cas précis, une erreur d'observation ou bien un sondage insuffisamment profond et n'ayant pas permis d'atteindre le fond de la structure.

L'étude des altimétries relevées dans le fond du fossé indique un pendage global du sud-ouest vers le nord-est, d'environ 1,25 %, similaire à la topogra-

phie naturelle des lieux. Une contre pente a cependant été relevée entre les sondages 103 et 104. Ces différentes considérations ne permettent guère de déterminer la fonction première de ce fossé qui, de plus, ne peut être lié à aucune occupation structurée connue alentours.

En ce qui concerne sa datation, il nous faut noter que la fouille mécanique complète de son comblement n'a livré que peu de mobilier. Le sondage réalisé au diagnostic avait mis au jour une vingtaine de tessons de céramique non tournée grossière à semi-fine, dont la datation avait été établie aux environs de La Tène C/D (Huet 2017). Le sondage 105 a livré quant à lui un seul tesson de céramique non tournée semi-fine, mais qui ne permet pas d'affiner la datation¹¹⁴. En dehors de ces éléments, seuls un clou en fer et une scorie de même nature ont été collectés dans le sondage 108. L'ensemble de ce mobilier ne permet guère de fixer autre chose, pour la datation du comblement du fossé FO 64, qu'un *terminus post quem* à la fin de la Protohistoire. La date de son creusement ne peut quant à elle pas être appréciée ici ; on peut, tout au plus, imaginer un colmatage rapide et un creusement antérieur de seulement quelques années ou décennies, c'est-à-dire au plus tôt durant La Tène C, mais sans certitude aucune.

Il est dès lors possible que ce fossé ait été contemporain de l'activité de charbonnage définie précédemment. On notera toutefois que son orientation diffère très nettement de celle des fosses, lesquelles semblent en outre relativement éloignées¹¹⁵. Aucune association ne peut donc être véritablement envisagée à ce stade.

8.2.2. MISE EN PLACE D'UNE TRAME PARCELLAIRE ?

- Le fossé FO 22 / 28

L'angle sud-ouest de la fouille a révélé la présence de deux fossés rectilignes et parallèles, distants l'un de l'autre d'environ 15 m et strictement orientés est / ouest (FO 22 / 28 et FO 21). Le fossé FO 22 / 28

112 Il s'agit des sondages 101 à 108. Le sondage réalisé au diagnostic porte le numéro 32. Il a été « ouvert » lors de la fouille, mais n'a pas fait l'objet d'un nouveau relevé. Le fossé FO 64 correspond à la structure n° 32 du diagnostic (Huet 2017, p. 39-40 et planche 5).

113 La présence de ces silex doit sans doute être mise en relation avec le démantèlement du monument funéraire immédiatement limitrophe, dont quelques éléments ont pu se retrouver piégés dans le comblement du fossé.

114 Il en va de même pour l'unique tesson de céramique non tournée grossière (datation protohistorique ?) mis au jour lors du diagnostic mitoyen (Huet 2018b, p. 58).

115 La plus proche est la fosse FR 119, distante de plus de 35 m.

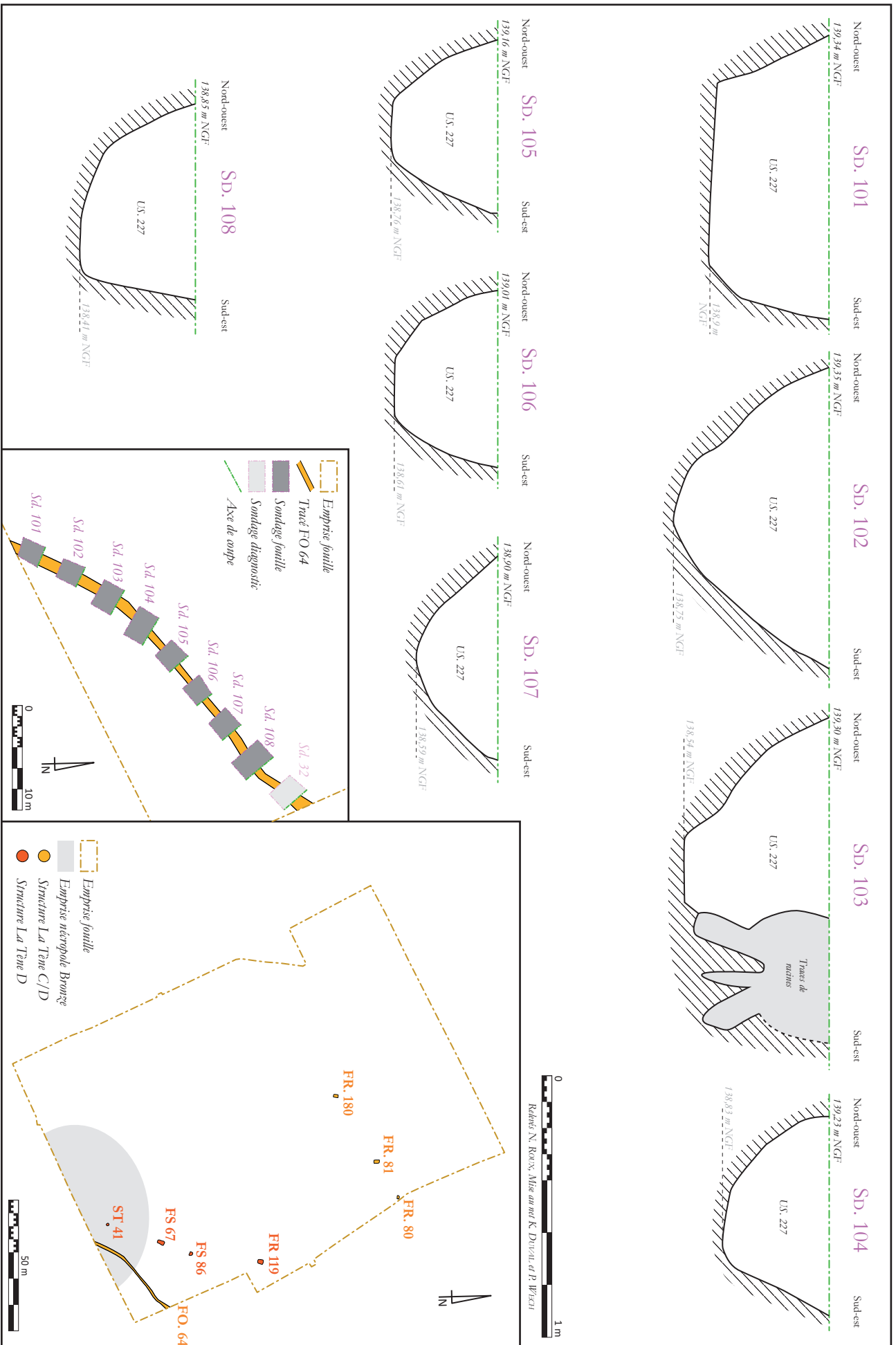


Figure 69 - Localisation et coupes du fossé FO 64

semble constitué de deux tronçons distincts et parfaitement alignés. L'interruption identifiée lors du décapage s'est toutefois révélée correspondre à l'emplacement d'un chablis, de deux creusements postérieurs et d'une tranchée de diagnostic qui, de fait, ne permettent pas d'observation fine et nous empêchent de déterminer si les deux tronçons appartenaient à un seul et même linéament ou bien s'ils bordaient un passage matérialisé par une interruption. La largeur maximale de ce passage aurait alors été de 6 m¹¹⁶.

Le tronçon FO 22, à l'ouest, a été reconnu sans interruption sur une longueur de 32 m¹¹⁷. Il a fait l'objet de deux sondages mécaniques (sondages 13 et 14) et d'un sondage manuel (sondage 18, à l'intersection avec le fossé FO 23 postérieur ; cf. *infra* §. 10.4.2.2, **fig. 133**) avant d'être intégralement vidé pour permettre la collecte optimale du mobilier. Il est large à l'ouverture de 0,6 à 0,8 m et sa profondeur conservée ne dépasse pas 0,3 m¹¹⁸. Il présente un profil en V assez ouvert et un fond arrondi et irrégulier présentant ponctuellement de légers ressauts (**fig. 70**). Un pendage assez discret a été reconnu d'ouest en est, similaire à celui du terrain naturel. Le comblement est constitué d'un limon brun-grisâtre assez homogène et d'aspect hydromorphe (US. 25), avec quelques poches de limon argileux orangé, des traces d'oxydation et quelques rares silex (US. 33). Deux tessons de céramique non tournée y ont été collectés. Ils orientent la datation du comblement vers l'extrême fin de la Protohistoire au plus tôt (La Tène D ?) et celle du creusement sans doute peu avant.

Le tronçon FO 28, à l'est, a été reconnu sans interruption sur une longueur de 20 m et se prolonge

hors de l'emprise de la fouille¹¹⁹. Il traverse l'emprise de l'ancienne nécropole de l'âge du Bronze et recoupe même le comblement de l'un des deux enclos qui, de ce fait, semble avoir alors très largement disparu du paysage (FO 29). Deux sondages manuels y ont été pratiqués, l'un à l'intersection avec le fossé FO 27 postérieur (sondage 19 ; cf. *infra* §. 10.4.1, **fig. 128**), l'autre à l'intersection avec le fossé d'enclos funéraire (sondage 26). Dans les deux cas, des perturbations racinaires liées à la présence de probables chablis gênent fortement la lecture stratigraphique.

Le premier sondage se situe à l'extrémité occidentale du tronçon et à proximité immédiate de l'interruption supposée. Il révèle un fossé peu profond et très peu lisible dans l'encaissant. Le second donne à voir un creusement au profil en U, assez peu ouvert et au fond arrondi. Sa largeur à l'ouverture est de 0,65 m et sa profondeur conservée de seulement 0,3 m (**fig. 70**). Son comblement est homogène et constitué de limon argileux brun-beige remanié et piqué de manganèse, avec quelques blocs de silex (US. 67), sans doute liés à la présence de l'enclos funéraire.

Ce comblement a livré pour seul mobilier quelques petits tessons de céramique non tournée (protohistorique ?) et deux fragments de céramique commune claire probablement antique. Le tout ne permet guère de proposer de datation fiable pour ce comblement ni, *a fortiori* pour le creusement du fossé. Une origine protohistorique semble envisageable, mais demeure hypothétique. La synchronie avec le fossé FO 22 est toutefois une quasi-certitude, tant l'alignement entre ces deux structures est net et précis.

116 A cet emplacement, le diagnostic a identifié une structure (St. 25 / sondage 4) qui pourrait constituer le prolongement occidental du fossé FO 28. Les perturbations évoquées n'ont pas permis d'observer avec certitude les contours de cette tête de fossé, dont la présence confirmerait de fait celle d'une interruption d'environ 2 m de large entre les fossés FO 22 et FO 28.

117 Il a également été reconnu plus à l'ouest, lors du diagnostic (St. 18 du sondage 3), ce qui porte sa longueur à plus de 45 m. Il semble en revanche absent du sondage 2, ce qui limite sa longueur maximale à 75 m. Son extrémité occidentale n'a pas été reconnue. Aucun mobilier n'y avait été mis au jour.

118 On remarquera que la largeur semble décroître légèrement à l'extrémité orientale du tronçon (sondage 18), pour ne plus atteindre qu'une quarantaine de centimètres. Le fond semble également remonter et la profondeur se réduire à moins de 0,2 m. Ces observations pourraient aller dans le sens de l'identification d'une interruption entre les tronçons FO 22 et FO 28.

119 Il est intéressant de noter que le prolongement oriental de ce fossé n'a pas été repéré lors du diagnostic mitoyen (Huet 2018b). Il semble donc très probable qu'il ne se prolonge pas, dans cette direction, au-delà d'une douzaine de mètres, soit une longueur totale supérieure à 30 m.

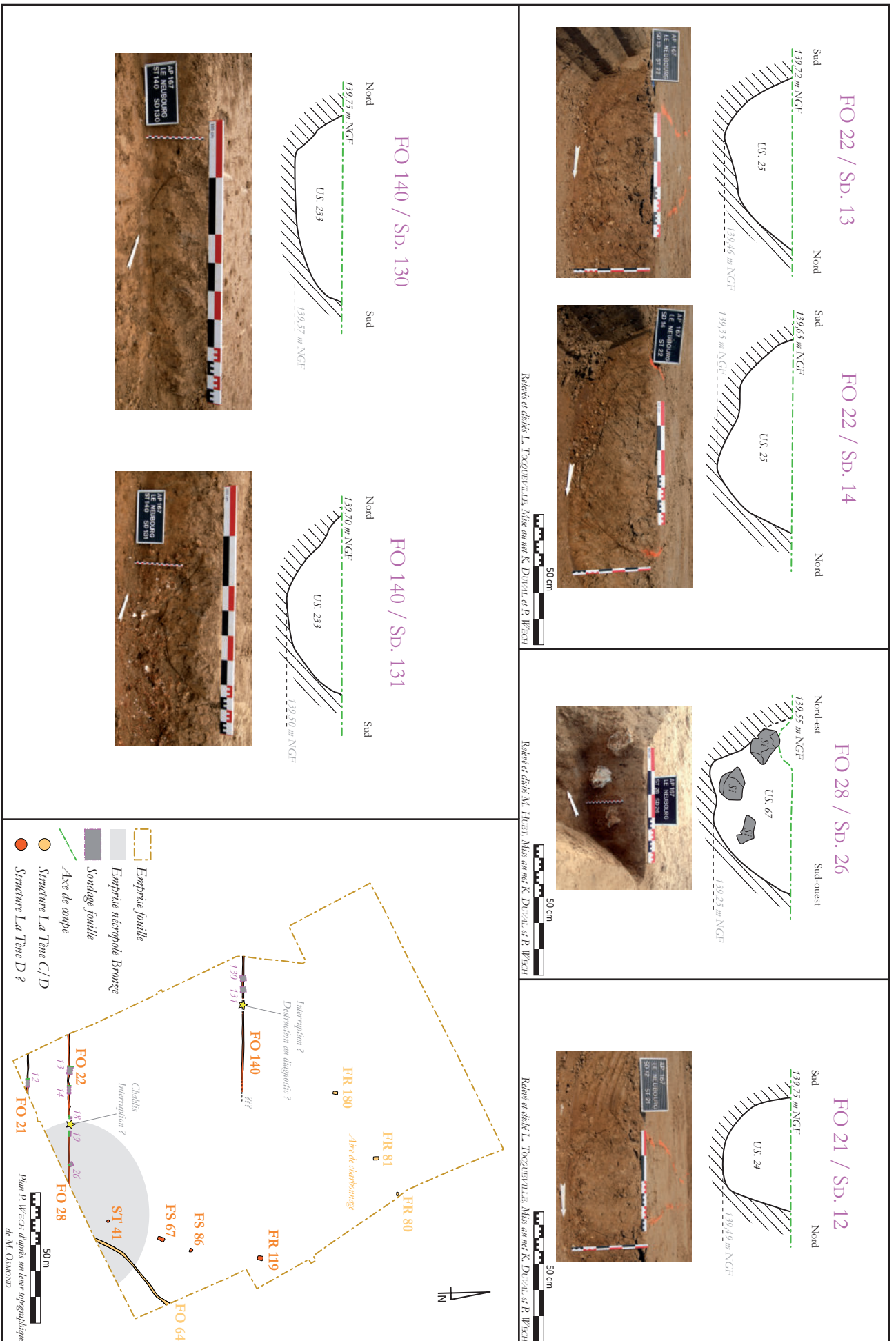


Figure 70 - Les fossés FO 22 /28, FO 21 et FO 140 (orientation A)

- *Le fossé FO 21*

Le fossé méridional (FO 21) a été observé sans interruption sur une longueur d'une quinzaine de mètres¹²⁰. Un seul sondage mécanique y a été réalisé (sondage 12), avant que son comblement ne soit entièrement vidé pour permettre la collecte de mobilier. Ce fossé est large, à son ouverture, de 0,4 à 0,5 m et sa profondeur conservée n'excède pas 0,3 m. Il offre un profil en U, assez arrondi et peu ouvert (**fig. 70**). Son comblement n'est constitué que d'un limon brun-grisâtre d'aspect assez hydromorphe (US. 24). Sans doute s'agit-il d'un colmatage naturel lié à l'érosion et au lessivage progressifs des parois. Bien qu'aucun mobilier n'y ait été découvert, il est tentant d'associer ce fossé aux précédents en raison, principalement, de leur exact parallélisme. Une attribution à l'extrême fin de la Protohistoire (La Tène D ? époque augustéenne ?) pourrait donc également être envisagée malgré la présence de deux tessons antiques mis au jour dans la parcelle voisine (Huet 2018b, p. 57). Ceux-ci indiquent simplement que le colmatage de la structure ne s'est sans doute pas achevé avant le milieu, voire la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère.

- *Le fossé FO 140*

Situé dans la moitié septentrionale de la fouille, le fossé FO 140 présente lui aussi une orientation précisément est / ouest et strictement parallèle à celle des fossés précédents, dont il est distant de 66 m. Il a été observé sans interruption, lors de la fouille, sur une longueur de plus de 45 m jusqu'à un point, à l'est, où sa profondeur se réduit progressivement et où sa lecture n'a plus été possible. L'observation de clichés aériens réalisés durant la fouille par l'association Archéo27 permet toutefois de distinguer la trace du fossé sur quelques mètres supplémentaires, soit une longueur totale de presque 55 m. Nous ne sommes cependant en mesure de déterminer ni la localisation

120 Ce fossé a été repéré à deux reprises, vers l'ouest, lors du diagnostic (St. 20 / 21 du sondage 4 et structure non numérotée du sondage 2). Aucun mobilier n'y avait été collecté. Vers l'est, il semble qu'il ait également été observé lors du diagnostic mitoyen de la « Rue Jean de La Fontaine » (Huet 2018b ; St. 10 du sondage 2) où il a livré deux tessons de céramique antique datés du milieu voire de la 2^e moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. Il semble en revanche ne pas se prolonger vers l'est, puisqu'absent du sondage 4. Ces observations portent sa longueur minimale à près de 100 m, à moins qu'il ne s'agisse de plusieurs fossés séparés par des interruptions.

de son extrémité orientale, ni sa nature (interruption ? retour ?). Les sondages de diagnostic permettent quant à eux de prolonger son tracé vers l'ouest, portant sa longueur totale à plus de 70 m¹²¹.

Deux sondages mécaniques ont été réalisés dans ce fossé (sondages 130 et 131), avant que l'ensemble de son contenu ne soit vidé pour permettre la collecte optimale du mobilier. Les coupes montrent un creusement large, à l'ouverture, de 0,6 à 0,7 m, pour une profondeur conservée ne dépassant pas 0,2 m. Le profil est en U assez ouvert et le fond arrondi en forme de cuvette (**fig. 70**). Il présente un très léger pendage d'ouest en est, correspondant à celui du terrain naturel. La profondeur diminue progressivement en direction de l'est et la trace du fossé s'estompe dès lors que les terrassements atteignent l'altitude de 139,5 m NGF, voisine de celle du fond du creusement. Ceci explique que nous n'ayons pas pu en documenter d'autres sections. Cette profondeur décroissante pourrait en outre constituer un indice de la proximité d'une extrémité. Le comblement est constitué de limon argileux brun clair, assez homogène et compact (US. 233), et témoigne sans doute d'un colmatage naturel et progressif. Il n'a livré aucun mobilier dans l'emprise de la fouille. Notons toutefois la présence, identifiée lors du diagnostic, de 4 petits fragments de céramique non tournée assez grossière, sans doute d'époque protohistorique. Ceux-ci ne fournissent tout au plus qu'un *terminus post quem* imprécis et ne remettent en cause ni une attribution à la fin de l'âge du Fer ni une association aux deux fossés précédents.

- *Discussions et interprétation*

Les trois fossés que nous venons de décrire sont tous strictement parallèles et semblent appartenir à un même schéma d'ensemble pensé et organisé de façon cohérente suivant une orientation strictement est / ouest. Nous désignerons ce système : « **orientation A** ». Les rares éléments de datation en notre possession ne remettent pas en cause leur association

121 St. 77 du sondage 3. Il semble en revanche absent du sondage 2 ce qui pourrait indiquer soit une interruption ponctuelle, soit la présence intercalaire d'une extrémité. Le fossé n'a pas non plus été reconnu dans le sondage 5. Y avait-il ici une interruption ? Bien que ce secteur ait été rouvert lors de la fouille, le surcreusement induit par le diagnostic n'a pas permis de vérifier cette hypothèse, tant les vestiges de ce fossé sont peu profonds.

et permettent de suggérer, pour cet ensemble, une mise en place à l'extrême fin de la Protohistoire ou à la période augustéenne. Le comblement de ces fossés semble ensuite s'étaler, au moins pour certains d'entre eux, jusque dans le courant du I^{er} siècle de notre ère. L'identification de cet ensemble de structures parcelaires traduit manifestement la volonté (collective ?) d'organiser le terroir en le découpant de façon rigoureuse, sans doute à des fins d'exploitation agricole.

8.2.3. ELÉMENTS DE PARTITION INTERNE ?

Le fossé FO 25 / FO 214 est situé entre les linéaments FO 22 et FO 140 que nous venons de décrire. Il présente une orientation nord-nord-ouest / sud-sud-est et ne leur est pas tout à fait perpendiculaire : son axe est en effet décalé de 3° par rapport au nord géographique (« **orientation B** »)¹²². On notera néanmoins que son tracé, tel qu'il a été reconnu lors de la fouille, se limite strictement à l'espace délimité par les fossés FO 22 au sud et FO 140 au nord, dont il ne dépasse pas les axes.

L'extrémité méridionale du fossé FO 25 se présentait, après décapage, sous la forme d'un important épandage de blocs de silex aux contours assez peu distincts. Un nettoyage en plan et trois sondages manuels (n^{os} 15, 16 et 17) nous ont permis de mieux cerner la chose et de comprendre que la tête du fossé avait été fortement remaniée en surface par la présence d'un chablis, comblé au moyen d'un apport de matériaux divers, dont de nombreux silex (**fig. 71**). Les trois sondages manuels ont permis d'observer un creusement au profil assez évasé, avec un fond arrondi. La largeur à l'ouverture est comprise entre 0,5 et 0,75 m, pour une profondeur conservée n'excédant pas 0,3 m. Un sondage mécanique (n^o 144) réalisé plus au nord et à l'intersection avec le tracé d'un fossé postérieur (FO 23 ; cf. *infra* §. 10.4.2.2, **fig. 134**) indique que le creusement s'élargit pour atteindre près d'un mètre à l'ouverture et environ 0,5 m de profondeur conservée. Le sondage 15, le plus méridional, a été réalisé à l'extrémité reconnue du fossé et a montré qu'il s'agissait

bel et bien d'une tête de fossé, située à environ 2,5 m du fossé FO 22. La remontée brutale du fond du creusement ne laisse en effet aucun doute quant à l'identification de cette extrémité.

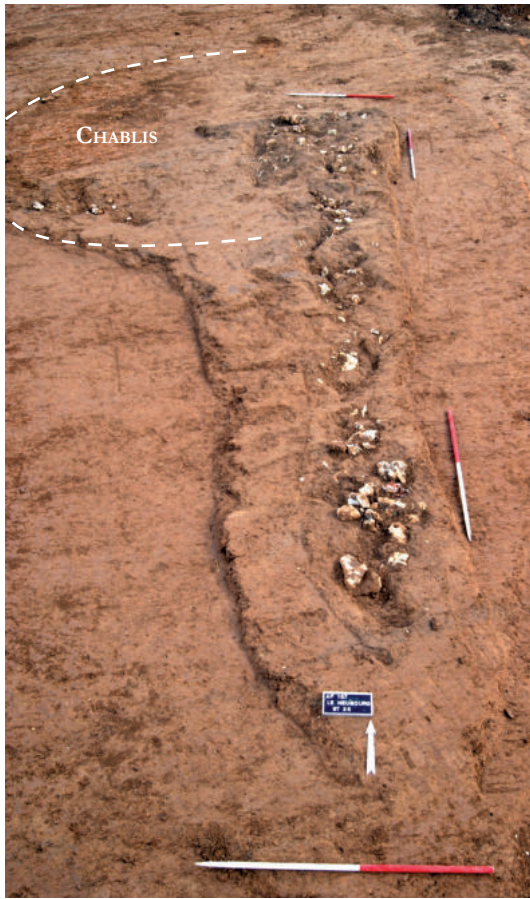
Les sondages ont montré que le comblement se composait en premier lieu d'un limon brun à brun-gris, assez homogène et compact, mais comprenant ponctuellement quelques poches de limon orangé (US. 28 et 244), témoignant sans doute d'une certaine durée d'ouverture ayant généré un colmatage naturel par érosion des parois. Le comblement supérieur est constitué quant à lui d'un mélange plus hétérogène de limon brun-gris et de limon orangé avec de nombreux silex (US. 29), et semble attester un comblement plus rapide et volontaire, à moins qu'il ne s'agisse d'une perturbation liée à la présence du chablis¹²³. Aucun de ces sondages n'a toutefois livré de mobilier qui aurait permis de proposer une datation de ce comblement.

Vers le nord, le fossé est largement masqué par le creusement de structures postérieures. Il réapparaît de façon assez discrète sur près d'une vingtaine de mètres de long (FO 214) avant d'être complètement masqué par la construction d'un bâtiment postérieur, au-delà duquel il ne semble pas se prolonger et qui n'a donc pas permis d'en reconnaître l'extrémité. Trois sondages mécaniques (n^{os} 198, 199 et 204) ont été réalisés dans cette portion du fossé. Ils ont révélé un creusement dont la largeur à l'ouverture est comprise entre 0,6 et 0,8 m et dont la profondeur est peu importante et comprise entre 0,2 et 0,3 m. Le profil est globalement assez ouvert, avec le fond arrondi et les parois évasées. Le comblement est homogène et constitué de limon argileux brun-orangé avec quelques traces d'oxydation (US. 309). Aucun mobilier n'y a été mis au jour.

Un autre sondage mécanique a été réalisé au nord du sondage 198 mais n'a plus révélé que quelques traces du fossé, devenu trop peu profond. Il semble donc probable que celui-ci ne se soit guère prolongé au-delà et que son extrémité se soit trouvée à l'emplacement du bâtiment postérieur qui en masque donc la

122 Peu lisibles en plan, plusieurs tronçons de ce fossé, distants et séparés par des creusements postérieurs, ont tout d'abord été identifiés isolément, avant que leur appartenance à une même structure ne soit mise en évidence, d'où la double numérotation.

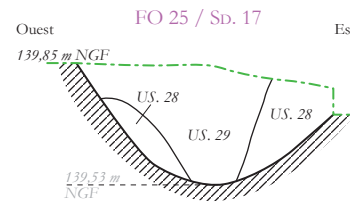
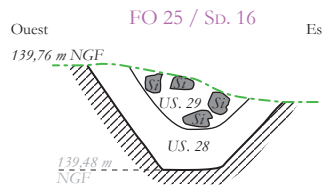
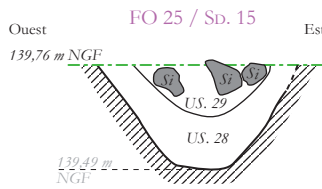
123 Cette US n'a été reconnue qu'à l'extrémité sud du fossé (sd. 15 à 17) et semble absente dans le sondage mécanique situé plus au nord (sd. 144).



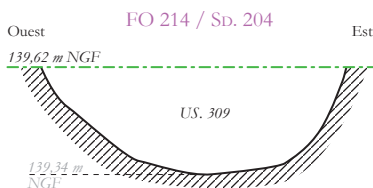
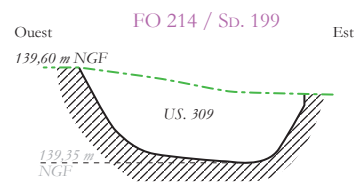
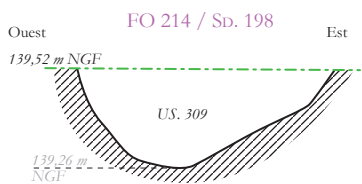
LE FOSSÉ FO 25 APRÈS NETTOYAGE MANUEL
CLICHÉ L. TOCQUEVILLE



LE FOSSÉ FO 25 APRÈS SONDAGES MANUELS
CLICHÉ L. TOCQUEVILLE



50 cm
Reliés L. TOCQUEVILLE
Mise au net K. DUVAL et P. WECH



50 cm
Reliés M. GODENER et L. TOCQUEVILLE, mise au net K. DUVAL et P. WECH

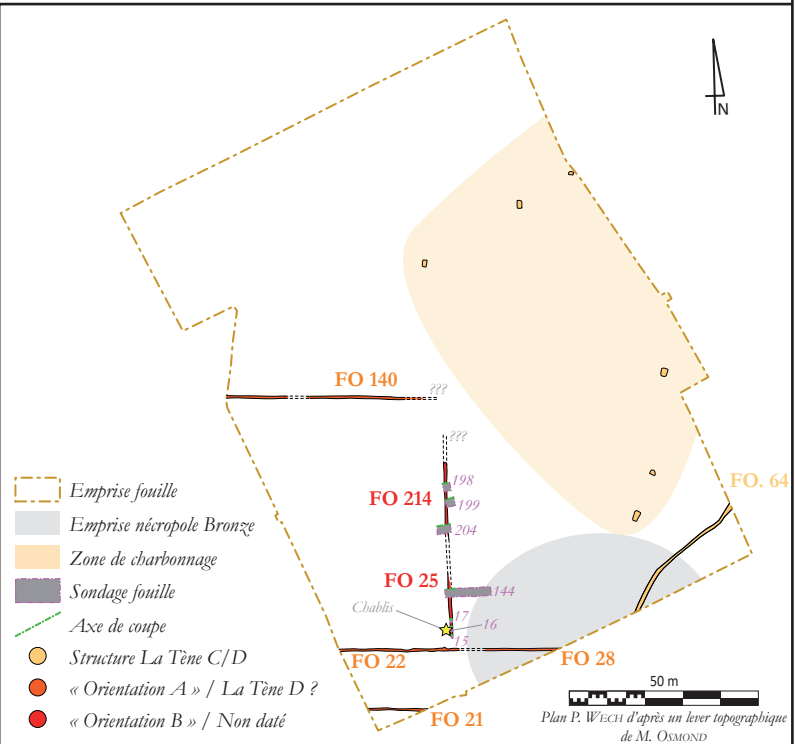


Figure 71 - Le fossé FO 25 / FO 214 (orientation B)

nature exacte¹²⁴. Au final, ce linéament a été reconnu sur une longueur totale de plus de 45 m, mais sans qu'il soit possible de déterminer s'il comportait des interruptions ou non.

Le fait qu'il s'inscrive précisément entre les tracés des fossés FO 22 et FO 140 constitue un indice fort d'une association fonctionnelle, malgré une légère différence d'orientation. Il pourrait dès lors s'agir d'un élément de partition interne, au sein d'un vaste ensemble structuré. Du point de vue de la chronologie, on imagine mal que ce fossé puisse être antérieur aux fossés FO 22 et FO 140 qui l'encadrent. Une synchronie ou une postériorité sont beaucoup plus probables, mais sans que l'on puisse trancher. En extrapolant quelque peu, on pourrait étendre cette réflexion plus globalement aux deux systèmes d'orientation A et B. Nous y reviendrons ...

8.2.4. DES ORIENTATIONS DIVERGENTES : LE FOSSÉ FO 4 / 91 / 38

- Orientation et dispositions générales

Une troisième orientation a été reconnue lors de la fouille. Elle est représentée, au moins dans un premier temps, par un unique fossé identifié dans la partie orientale de la fouille. Ce fossé se compose de trois tronçons jointifs, enregistrés séparément lors du décapage et du nord au sud : FO 4, FO 91 et FO 38¹²⁵.

Ce fossé a été observé sans interruption sur une longueur de plus de 160 m. Il se prolonge, au nord et au sud, au-delà des limites de la fouille dont il traverse toute l'emprise. Au nord, aucun élément ne permet d'estimer son prolongement. Au sud, il se poursuit vraisemblablement sur une longueur d'au moins 60 m supplémentaires, comme cela semble avoir été mis en évidence lors du diagnostic de la parcelle mitoyenne (Huet 2018b ; St. 15 du sondage 3 et St. 21 du sondage 4).

Dans l'emprise de la fouille, ce fossé présente un tracé en ligne brisée et se compose de deux portions distinctes, toutes deux parfaitement rectilignes. Au nord, un premier tronçon, observé sur une longueur de 125 m, est composé du fossé FO 4 et d'une part importante du fossé FO 91. Il suit un axe orienté nord-nord-ouest / sud-sud-est incliné de 10° par rapport au nord géographique (« **orientation C** »). Après un angle d'environ 7° vers le sud, un second tronçon constitué de la fin du fossé FO 91 et du fossé FO 38 adopte une orientation presque nord / sud inclinée de seulement 3° par rapport au nord géographique (« **orientation B** » strictement identique à celle du fossé FO 25 / FO 214).

Le point d'inflexion est bien visible, légèrement courbe, et se situe à la fois à proximité immédiate d'une large « dépression » active au moins durant l'Antiquité¹²⁶, et immédiatement au nord de la zone funéraire de l'âge du Bronze. En dehors de considérations chronologiques sur lesquelles nous reviendrons, deux hypothèses complémentaires nous semblent pouvoir être proposées pour expliquer cette inflexion assez surprenante dans un contexte topographique globalement plan. La première tient compte de la présence de la structure PT 70 et suppose que celle-ci ait été active dès la Protohistoire. L'inflexion aurait ainsi eu pour fonction de contourner cet obstacle. La seconde découle de la présence de la nécropole antérieure : on observe en effet, en prolongeant en ligne droite le tronçon septentrional que le fossé aurait normalement dû traverser l'un des enclos de l'âge du Bronze (FO 46). L'inflexion lui permet, après avoir contourné l'anomalie PT 70, d'éviter l'enclos qui, de fait, était peut-être encore visible et respecté à la fin de l'âge du Fer¹²⁷. De cette façon, le fossé tangente à la fois la structure PT 70 et l'enclos FO 46 (**fig. 72**).

- Description des différents tronçons et sondages

Ce long fossé a fait l'objet de très nombreux sondages mécaniques régulièrement répartis sur l'ensemble de son tracé, avant d'être intégralement vidé pour per-

124 On ne saurait d'ailleurs exclure un lien avec le fossé FO 140 qui pourrait potentiellement en constituer un retour vers l'ouest, aucun de ces deux fossés n'ayant été décelé au-delà de l'axe matérialisé par l'autre.

125 Cette séparation est totalement artificielle et ne correspond à aucune réalité archéologique. Les trois tronçons appartiennent bien à la même structure, simplement « morcelée » par des creusements postérieurs.

126 Structure PT 70 sur laquelle nous reviendrons plus longuement par la suite : anomalie géotechnique ? doline ? béttoire ? (cf. *infra* §. 9.2.3.6).

127 Alors que cela ne semble pas avoir été le cas du deuxième enclos FO 29 (cf. *supra* §. 8.2.2).

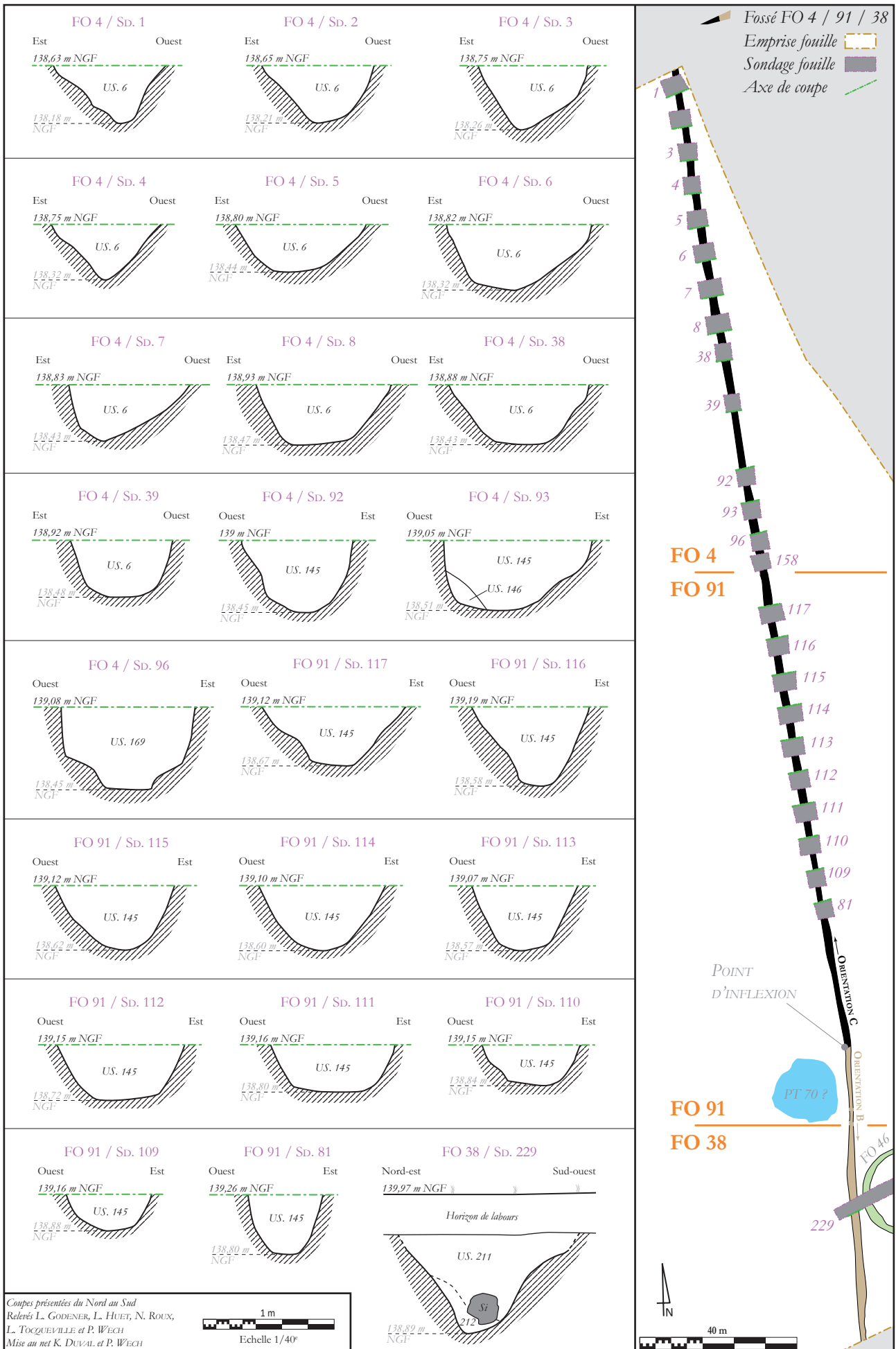


Figure 72 - Profil et comblement du fossé FO 4 / 91 / 38 (orientations B et C)

mettre la collecte optimale du mobilier. Au nord (dans la partie FO 4), 14 sondages, dont l'un à l'intersection avec le fossé FO 142 postérieur, ont permis de documenter l'évolution du profil du creusement et de son comblement (sondages 1 à 8, 38, 39, 92, 93, 96 et 158 ; **fig. 72**). Sa largeur à l'ouverture est comprise entre 0,75 et 1,1 m et sa profondeur conservée le plus souvent comprise entre 0,45 et 0,55 m¹²⁸. Les coupes montrent la plupart du temps des parois évasées et un profil au fond arrondi. Quelques rares sections sont plus proches du V, avec un fond étroit, tandis que certaines présentent même quelques petits épaulements. Le comblement est globalement homogène et constitué de limon argileux brun à brun-orangé peu distinct de l'encaissant et présentant ponctuellement des inclusions d'oxydes de manganèse. (US. 6, 145 et 169). Des traces de lessivage (US. 146) pourraient indiquer une durée d'ouverture assez longue et un colmatage naturel et progressif. Seuls deux de ces sondages (n^{os} 1 et 96) ont livré du mobilier : il s'agit d'un clou en fer et d'une poignée de tessons de céramique. Ceux-ci comprennent des éléments de production non tournée grossière, de tradition protohistorique, et deux fragments d'un pot à bord en bourrelet en céramique commune sableuse attribuable au II^e siècle, voire à la 1^{ère} moitié du III^e siècle¹²⁹.

La portion médiane (FO 91) a quant à elle fait l'objet de 10 sondages mécaniques (n^{os} 81 et 109 à 117 ; **fig. 72**). Les largeurs à l'ouverture sont comprises entre 0,55 et 1,1 m et semblent décroître du nord vers le sud. Les profondeurs conservées sont quant à elle comprises entre 0,3 et 0,5 m¹³⁰. Les coupes montrent un creusement aux parois évasées et au profil en U, dont le comblement semble très homogène et totalement similaire à ce qu'il était plus au nord (US. 145). Seuls quelques nodules de torchis chauffé et plus d'une quarantaine de tessons de céramique antique y ont été collectés. Ce lot provient presque exclusivement (40 tessons) de la surface du sondage 81 et

128 Deux exceptions à cela : le sondage 5 qui ne livre une profondeur que de 0,35 m et le sondage 96 qui atteint une profondeur de 0,6 m.

129 Pour les attributions chronologiques de la céramique d'époque historique, voir l'étude et l'inventaire réalisés par Delphine Théolas et présentés en annexe au présent rapport.

130 Seule exception à cela : le sondage 116 où la profondeur conservée est de 0,6 m.

se compose de productions communes, dont un col de cruche à lèvre en poulie et plusieurs fragments d'une jatte à lèvre éversée, suggérant une datation aux II^e – III^e siècles. Le reste des éléments céramiques provient des sondages 113, 116 et 117 et se limite à cinq tessons de céramique commune parmi lesquels un fragment de cruche à lèvre en poulie et un autre de jatte à lèvre éversée arrondie qui orientent davantage la datation vers la seconde moitié voire la fin du I^{er} siècle au plus tôt.

La portion méridionale (FO 38) n'a fait l'objet que d'un seul sondage mécanique (sondage 229 ; **fig. 72**)¹³¹. Réalisé depuis le sommet du terrain actuel, il fournit sans doute la coupe la plus complète du fossé : large, sous l'horizon de labours, de 1,4 m, il est profond de 0,75 m et présente un profil en V assez ouvert. Son comblement est principalement constitué d'un mélange hétérogène de limon brun et de poches de limon beige piqué de manganèse, avec quelques blocs de silex (US. 211). Là encore, des traces de lessivage semblent indiquer une durée d'exposition assez longue et un colmatage naturel et progressif (US. 212). La présence des silex s'explique sans doute ici par la très grande proximité de l'enclos funéraire de l'âge du Bronze. Le seul élément mobilier découvert est un petit tesson de céramique glaçurée verte, médiévale ou moderne. Il provient de la surface du comblement, à l'interface avec l'horizon de labours, et doit sans doute être considéré comme intrusif.

Si l'on examine l'altitude du fond du creusement, on constate un pendage d'ensemble orienté du sud vers le nord, conformément à la configuration naturelle du terrain (cf. *supra* **fig. 7**). Ce pendage est toutefois très faible (moins de 0,5 %) et comporte de nombreuses contrepentes ponctuelles. Ce fossé ne devait donc pas assumer de réelle fonction drainante.

- Datation et interprétation

Nous ne disposons que de très peu d'éléments pour établir la datation de ce fossé. Remarquons tout d'abord qu'il ne recoupe physiquement aucune autre structure, ce qui aurait permis d'établir, *a minima*, un *terminus post quem*. Il traverse cependant à la fois l'em-

131 La présence des installations funéraires de l'âge du Bronze et leur traitement prioritaire nous ont amenés à réduire drastiquement les interventions mécaniques dans ce secteur.

prise de la nécropole de l'âge du Bronze et celle de la zone de charbonnage. Nous sommes dès lors fondés à croire que l'établissement du découpage parcellaire, dont relèverait le fossé étudié ici, succède à cette activité de charbonnage et, probablement, au défrichement du secteur. Sa datation ne saurait dès lors être antérieure à la fin de la Protohistoire (La Tène D ?). D'autre part, le fossé est recoupé par plusieurs creusements postérieurs, dont certains appartenant à un même enclos antique. Force est donc de constater son ancienneté relative.

On s'interrogera ici sur l'unité de ce long fossé, tant la combinaison de deux orientations différentes dans le tracé d'un même linéament semble ici surprenante. Cette configuration étonne d'autant plus que la topographie ne semble, à première vue, présenter aucun accident notable et que chacun des deux tronçons apparaît par ailleurs parfaitement rectiligne¹³². Bien qu'il ne faille pas l'exclure, rien ne permet toutefois de restituer ici l'existence de deux fossés successifs, dont l'un serait venu prolonger le tracé de l'autre. Si cela devait avoir été le cas, on ne saurait déterminer laquelle des deux orientations B ou C est la plus ancienne. Notons en outre qu'aucun sondage n'a mis en évidence d'indice de curage ou de recrussement¹³³. Quelle que soit la configuration initiale, on tiendra en revanche pour acquis le fonctionnement synchrone de l'ensemble, souligné notamment par le recoupement de chacun des deux tronçons par les éléments d'un même enclos antique (cf. *infra* §. 9.2.3.2 et 9.2.3.3).

Les mobiliers récoltés dans les comblements sont globalement peu conséquents et ne nous apportent guère plus de précision en matière de chronologie. En dehors de quelques nodules de torchis chauffé et d'un clou en fer, ils ne comportent que des éléments céramiques. On remarquera d'emblée la présence de quelques éléments intrusifs médiévaux ou modernes (céramique glaçurée verte), tous localisés dans la partie méridionale du fossé (sondage 229

et diagnostic mitoyen)¹³⁴. En examinant la répartition des restes mis au jour, on remarque qu'ils sont presque exclusivement localisés dans une portion du fossé située dans l'emprise d'un enclos antique assurément postérieur (**fig. 73**)¹³⁵. Cette localisation ne saurait être totalement fortuite et témoigne manifestement de « pollutions » survenues lors de l'occupation liée à l'enclos. Nous avons en effet noté à plusieurs reprises que le comblement du fossé semblait s'être effectué sur une durée assez longue. Il semble dès lors très probable que de nouveaux apports de matériaux aient été jugés nécessaires, dans le cadre d'une réoccupation des lieux¹³⁶, afin d'assainir le terrain et de finaliser le colmatage sans doute approximatif d'un fossé devenu obsolète. Ce postulat incite à considérer avec la plus grande prudence les informations chronologiques fournies par l'étude du mobilier céramique, dont la présence atteste principalement celle de perturbations postérieures ou confirme simplement la durée d'ouverture assez longue déjà pressentie.

Faute de pouvoir dater ce fossé sur la base du mobilier qu'il contient, examinons le contexte dans lequel il s'insère. Nous avons déjà évoqué précédemment, et à plusieurs reprises, la question des orientations parcellaires et avons déterminé trois ensembles baptisés A, B et C (**fig. 74**). La concordance très précise entre le fossé FO 25 / 214 et le tronçon méridional du fossé FO 38 / 91 nous semble ici particulièrement pertinente et paraît constituer un argument fort en faveur d'une association au sein d'un même schéma parcellaire. En suivant cette hypothèse, on pourrait proposer, pour le creusement du fossé FO 4 / 91 / 38, une datation assez haute, sans doute à l'extrême fin de la Protohistoire. Sa grande longueur et l'absence appa

134 St. 15 du sondage 3 et st. 21 du sondage 4 (Huet 2018b, p. 57). Cette concentration très relative constitue-t-elle l'indice d'une occupation de cette époque dans ce secteur plus particulier ? Rien ne permet de le confirmer.

135 Ce constat est valable aussi bien pour le nombre de restes (47 tessons sur un lot de 50) que pour leur masse (448 g pour un total de 474). Le diagnostic mitoyen de la « Rue Jean de La Fontaine » avait fourni une situation similaire avec une concentration relative de mobilier dans le comblement du même fossé (St. 21, sd. 4) dans le voisinage immédiat d'une construction (?) antique (St. 22 ; Huet 2018b, p. 32-34).

136 Cette occupation semble intervenir durant les II^e – III^e siècles (cf. *infra* §. 9), ce qui concorde avec la céramique mise au jour dans les portions correspondantes du fossé. On notera par ailleurs que l'essentiel du mobilier considéré a été collecté dans les niveaux de comblement supérieurs.

132 Nous avons toutefois évoqué précédemment quelques arguments « topographiques » pouvant expliquer cette inflexion, en se basant notamment sur la présence d'une « anomalie géotechnique » et sur celle de la nécropole de l'âge du Bronze (cf. *supra*).

133 On regrettera toutefois qu'aucune observation plus précise n'ait été réalisée à l'emplacement du point d'inflexion.

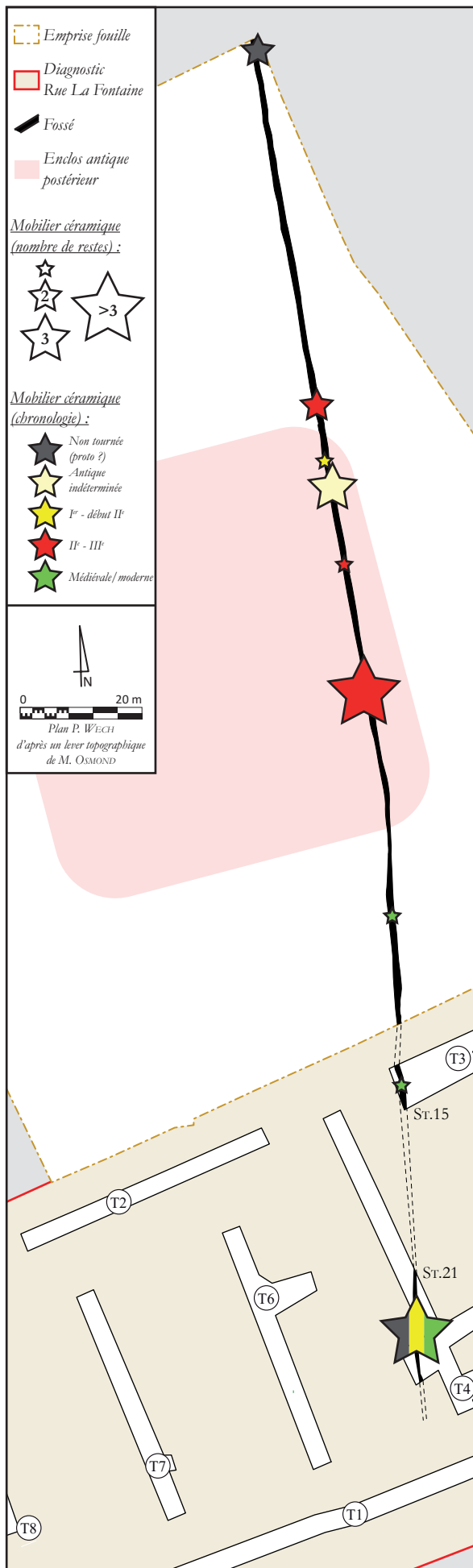


Figure 73 - Localisation de la céramique dans le comblement du fossé FO 4 / 91 / 38

rente de toute structure au-delà de son tracé, vers l'est, semblent en outre en faire un élément structurant de l'organisation parcellaire et sans doute une limite extérieure. Rien ne permet cependant d'exclure définitivement ni un creusement de chacun des deux tronçons échelonné dans le temps, ni une datation postérieure, pouvant aller jusqu'au tournant des I^{er} et II^e siècles de notre ère, pour l'un d'entre eux au moins.

8.2.5. CONCLUSION : PROPOSITIONS DE RESTITUTION ET DE PHASAGE

Les lignes qui précèdent illustrent bien la difficulté à comprendre et à interpréter ces différents linéaments, souvent isolés et pour lesquels la fouille ne livre que peu d'informations et un mobilier restreint et souvent délicat à manier. C'est pourquoi nous en sommes réduits aux conjectures. Nous sommes bien conscients que les réflexions développées ci-après ne reposent sur aucun élément tangible et qu'il ne s'agit que de supputations qu'il ne faut en aucun cas considérer comme des faits acquis. Deux scénarios peuvent néanmoins être envisagés.

Le premier repose sur l'identification du fossé FO 4 / 91 / 38 comme un élément structurant de l'organisation naissante, en tant que limite extérieure d'un parcellaire plus vaste, ce qui pourrait inciter à y voir un « élément fondateur ». On peut donc, sur la base de ce postulat, envisager les orientations B et/ou C comme potentiellement les plus anciennes. Nous avons vu toutefois que le fossé FO 25 (orientation B) ne saurait être antérieur aux fossés FO 22 et 140 (orientation A). L'orientation C trouve quant à elle des échos dans les terrains limitrophes (fig. 75), donnant ainsi l'impression d'une répartition de part et d'autre de l'emprise approximative de la nécropole du Bronze, dont certains vestiges devaient continuer à marquer le paysage. On peut dès lors imaginer une première organisation constituée d'un long fossé FO 4 / 91, s'interrompant à hauteur des *tumuli*, et d'un possible enclos accolé au sud (phase 1 ?).

Dans cette perspective, le fossé FO 4 / 91 aurait ensuite été prolongé vers le sud (FO 91 / 38), au travers de la nécropole ancienne, mais tout en respectant l'un des *tumuli* au moins. Ce fossé rallongé aurait alors servi de base à l'établissement d'un parcellaire organisé et fortement structuré, dont il aurait consti-

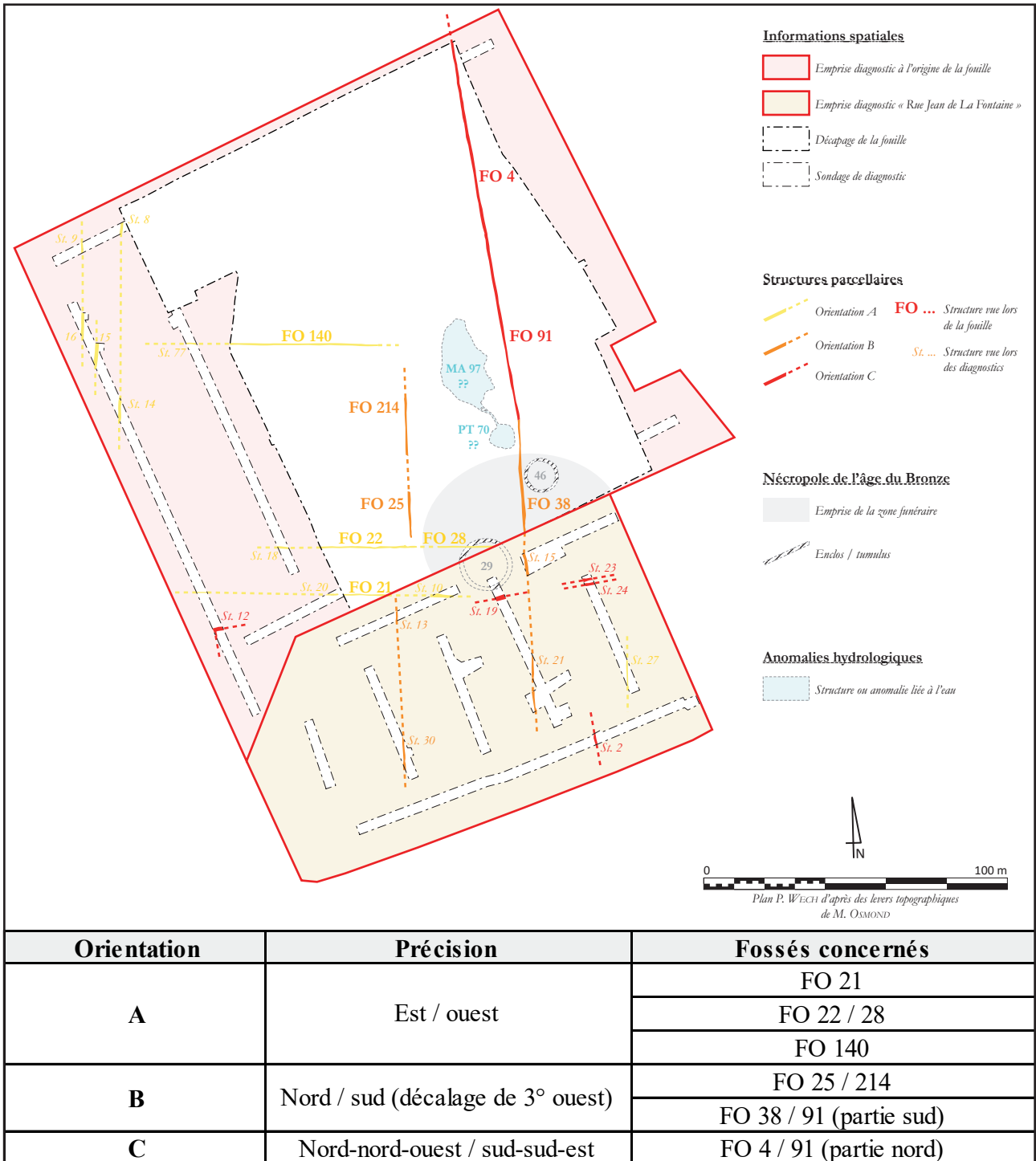


Figure 74 - Plan restitué des différentes orientations parcelaires attribuées à la fin de la Protohistoire

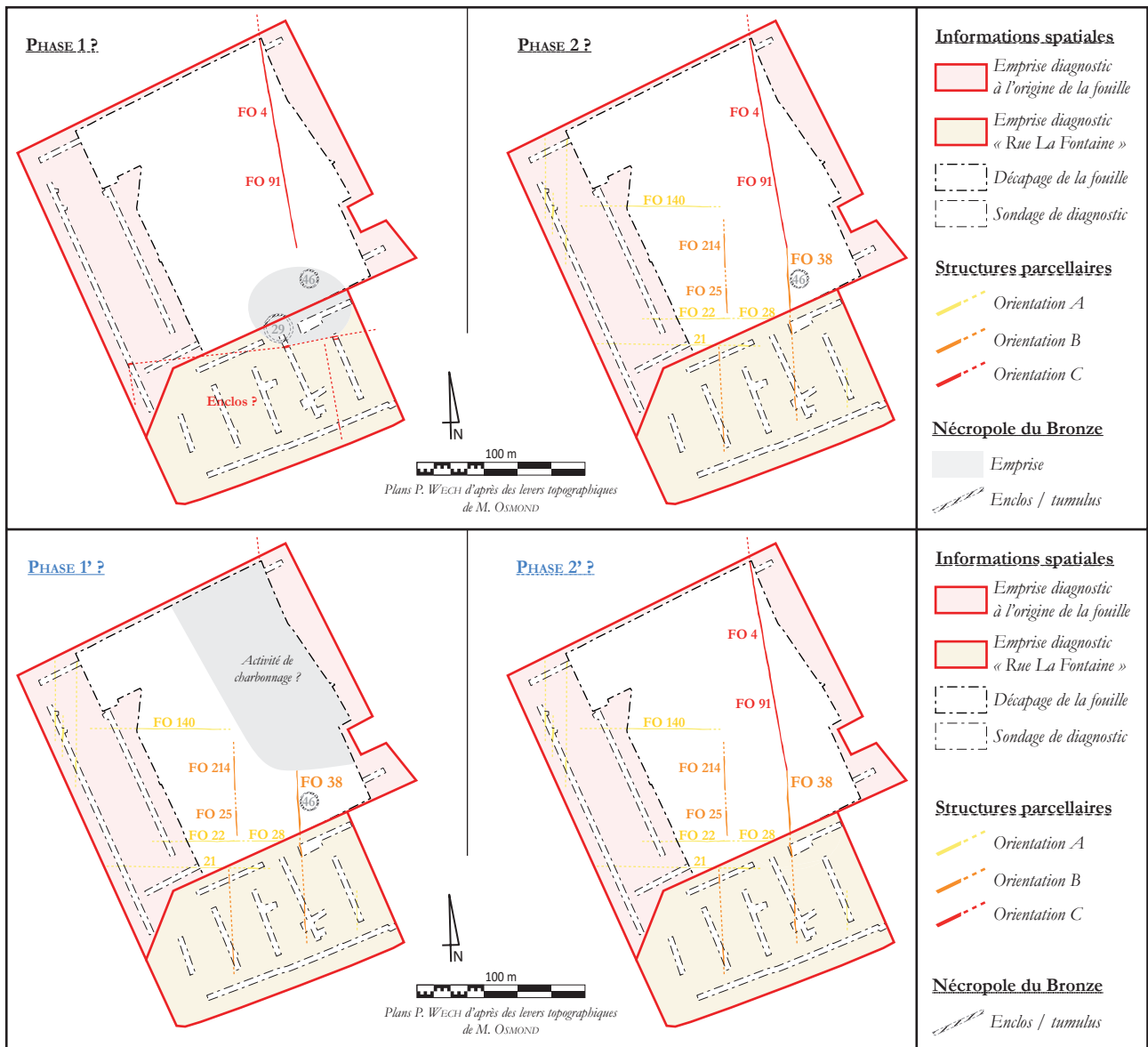


Figure 75 - Hypothèses de phasage et de restitution des premières trames parcelières

tué la limite orientale. L'examen en plan des différents linéaments relevant des orientations A et B suggèrent un découpage quasi orthonormé de l'espace, avec des partitions internes d'abord parallèles au fossé oriental prolongé (orientation B), puis s'en affranchissant progressivement pour adopter une orientation strictement nord/sud (orientation A ; **phase 2** ?).

Un autre scénario pourrait être envisagé, renversant complètement la chronologie et privilégiant l'antériorité du système d'orientation A en ne tenant pas compte des éléments plus incertains relevés dans les parcelles limitrophes (enclos méridional ?). Nous pourrions ainsi imaginer un système initial basé sur des orientations strictement nord / sud et est / ouest, limité de fait vers le nord-est par une zone boisée et, sans doute, une activité de charbonnage persistante

(**phase 1** ?). Le système d'orientation B pourrait dès lors apparaître comme un complément au dispositif initial, matérialisant par exemples des découpages internes. Peut-être le fossé FO 38, au-delà duquel ni le fossé FO 28 ni le fossé FO 21 ne semblent se prolonger, faisait-il partie de ce dispositif initial.

Dans ce scénario, le fossé FO 4 / 91 pourrait correspondre à un ultime aménagement régularisant la limite orientale du système, postérieurement notamment à l'arrêt de l'activité de charbonnage et au défrichement du secteur (**phase 2** ?). Son tracé en ligne brisée pourrait s'expliquer par la nécessité de combiner deux contraintes : l'adaptation au réseau antérieur (orientations A et B), et le lien putatif avec une autre structuration plus septentrionale et située hors des limites de la fouille. Cette interprétation aurait au moins

le mérite d'expliquer davantage la présence d'éléments céramiques nettement plus tardifs dans le comblement du fossé FO 4 / 91, lequel aurait donc constitué un prolongement septentrional du tronçon FO 38 antérieur.

En termes de datation, et quel que soit le scénario envisagé, force est de reconnaître que les indices sont minces et l'argumentation faible. Une attribution précoce à l'extrême fin de l'âge du Fer ou à l'époque augustéenne semble toutefois l'hypothèse la plus probable. Rien n'empêche cependant un étalement dans le temps, peut-être jusque dans le courant du I^{er} siècle de notre ère. L'ensemble de ce système parcellaire, malgré l'absence de trace de curage ou d'entretien spécifique, semble en tout cas avoir ensuite été utilisé assez longtemps et s'être comblé progressivement jusque dans la seconde moitié du I^{er} siècle, voire le début du II^e siècle.

8.3. AUTRES TRACES D'OCCUPATION PROTOHISTORIQUE ?

178

Au sein du parcellaire naissant que nous venons d'esquisser, la fouille n'a pas livré de trace d'une occupation organisée de quelque nature que ce soit. On relève cependant la présence de nombreuses structures fossoyées non ou mal datées qui, potentiellement, pourraient être associées à une occupation protohistorique des lieux. On notera cependant que la plupart de ces structures se trouve concentrée à l'emplacement d'un enclos postérieur. Cette situation laisse à penser qu'une grande majorité relève sans doute davantage de cette occupation postérieure, antique en l'occurrence. De la même façon, certaines de ces structures se situent quant à elles dans le périmètre de la nécropole du Bronze et pourraient lui être liées (cf. *supra* §. 7.5 et **fig. 58**).

8.3.1. STRUCTURES DE COMBUSTION

Un petit nombre de structures de combustion a été identifié sur l'emprise de la fouille, mais sans révéler de concentration particulière. Il s'agit des structures FR 71, FR 106, FR 153 et FR 216, toutes localisées dans la moitié méridionale du décapage (**fig. 76**).

- La structure FR 71

Elle se présente en plan sous la forme d'un creusement de forme ovale, partiellement tronqué par un aménagement postérieur (PT 70). La partie observée est longue d'au moins 0,8 m et large de 0,7 m. Sa profondeur conservée est comprise entre 0,15 et 0,2 m. Le fond est plat et les parois légèrement évasées ; tous deux présentent des traces diffuses de rubéfaction.

Le comblement est constitué en premier lieu d'une couche aux contours peu nets, constituée de charbon et de nodules de terre brûlée mêlés à du limon brun (US. 301 et 302). Le comblement supérieur consiste quant à lui en un apport de limon brun assez compact et homogène (US. 299). Aucun mobilier n'y a été collecté.

- La structure FR 106

Il ne s'agit plus, en réalité, que de la base d'une structure originellement peu profonde et presque entièrement détruite par l'horizon de labours. Il n'en subsiste plus qu'une partie de la « sole » rubéfiée, sous la forme d'une tâche de terre rougie de plan grossièrement rectangulaire (environ 0,8 x 0,6 m). Bien entendu, aucun mobilier associé n'y a été mis au jour.

- La structure FR 153

La situation est exactement la même que précédemment : il ne subsiste de cette structure qu'une base de « sole » rubéfiée, dessinant en plan une tâche grossièrement circulaire d'environ 0,6 m de diamètre. Aucun mobilier n'est à signaler.

- La structure FR 216

La situation est cette fois-ci quelque peu différente. Cette structure était initialement masquée par le comblement d'une mare antique (MA 97 ; cf. *infra* §. 9.2.2) dont elle occupe la marge sud-est. C'est lors des terrassements destinés à explorer le comblement de la mare qu'elle s'est révélée à nous, sans que l'on puisse déterminer l'importance des éventuelles troncatures qui ont pu l'impacter. Telle que nous l'avons observée, cette structure se présente sous la forme d'un creusement de plan strictement circulaire, d'un diamètre de 0,8 m pour une profondeur conservée de seulement 0,1 m. Le fond est plat et l'amorce des

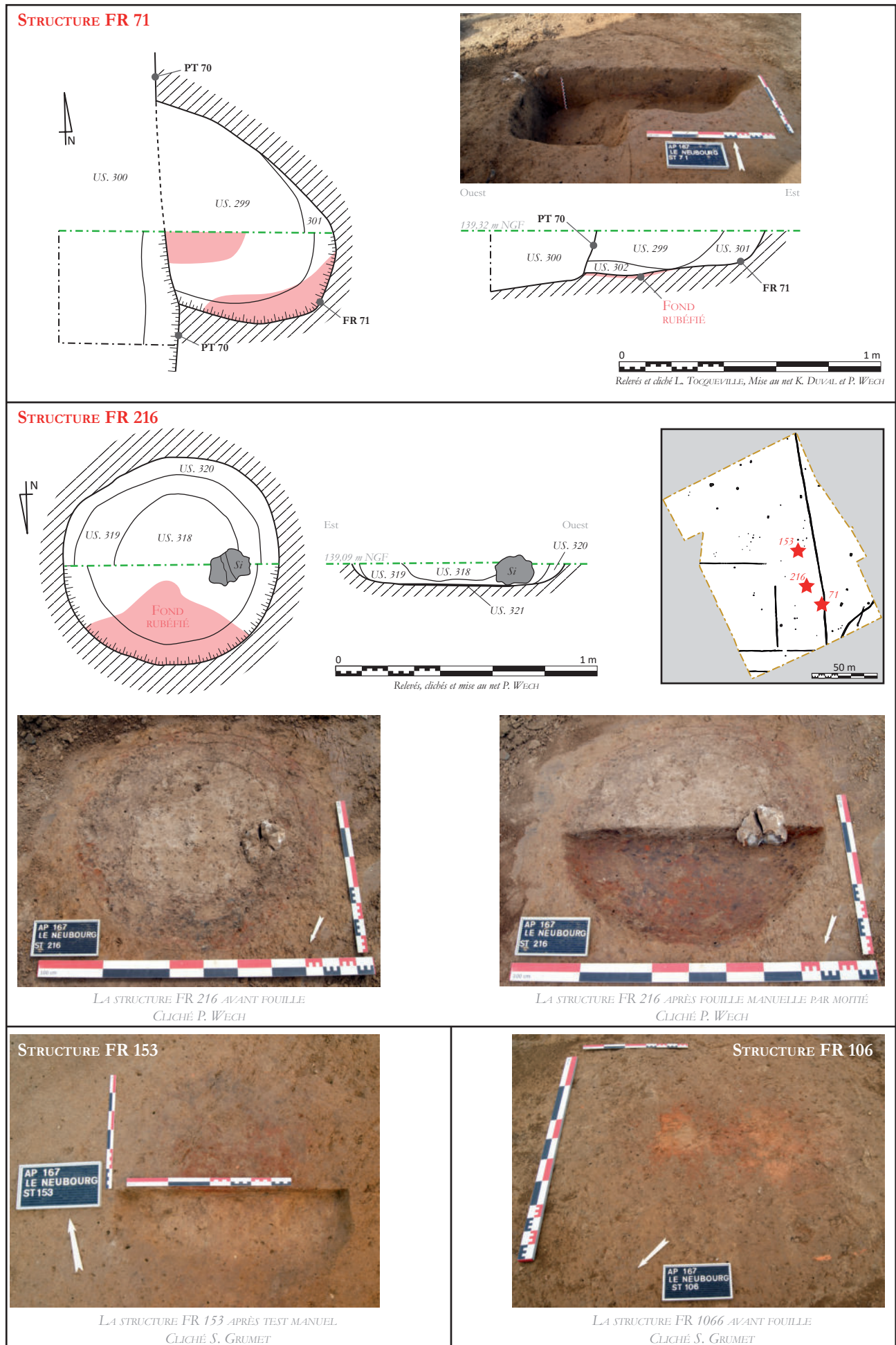


Figure 76 - Structures de combustion isolées et non datées

parois évasée. La fouille a révélé des traces de rubéfaction peu prononcée sur la moitié nord du creusement.

Le comblement est constitué en premier lieu d'une très fine couche charbonneuse tapissant le fond de la structure (US. 321). Elle témoigne sans doute de la dernière utilisation du foyer. Latéralement, et sur tout le pourtour du creusement, un dépôt constitué de nodules de terre chauffée et de limon grisâtre avec de nombreuses traces d'oxydation a été observé (US. 320). Au centre, un mélange de limon grisâtre, de charbon et de nodules de terre chauffée semble témoigner de la désagrégation des parois de la structure (US. 319), finalement comblée par un apport de limon gris assez compact et homogène (US. 318) résultant sans doute de l'action de lessivage exercée par les eaux de la mare.

Deux prélèvements ont été réalisés dans les US. 319 et 321. Ils ont été tamisés et ont été soumis à l'analyse carpologique et anthracologique. Dans le premier cas, aucun reste n'a été mis en évidence. Les quelques charbons étudiés apportent en revanche quelques informations. Il s'agit principalement de restes de chêne, auxquels se mêle un charbon de genêt. La plupart des fragments examinés présentaient des aspects luisants, ce qui semble témoigner d'une cuisson en contexte fermé (anaérobie).

L'absence de mobilier ne permet pas d'apporter d'élément de datation. Il est cependant évident qu'une partie au moins du comblement de la mare lui est postérieure. Il est en revanche impossible de déterminer s'il existait déjà un point d'eau ou une dépression humide alors que la structure de combustion était en activité, ou bien si celle-ci est clairement antérieure à l'aménagement de la mare.

- *Réflexions générales*

Prises une à une, ces structures ne permettent guère d'interprétation : il s'agit de vestiges particulièrement ténus de fours ou de foyers dont ni la fonction précise ni la datation ne peuvent être déterminées. Les lier à une quelconque occupation relève donc de la gageure, d'autant plus qu'elles paraissent toutes relativement isolées.

Cependant, cet isolement nous pousse à examiner la possibilité d'un rapprochement fonctionnel avec l'activité de charbonnage identifiée précédem-

ment, et dont nous avons vu que l'isolement constituait justement l'une des caractéristiques (cf. *supra*, §. 8.1)¹³⁷. Bien entendu, les idées qui vont être développées ci-dessous ne sauraient être considérées comme autre chose que comme des conjectures, tant les éléments concrets font défaut.

L'orientation nord-est / sud-ouest de l'axe matérialisé par les structures FR 80, FR 81 et FR 180 se retrouve précisément dans d'autres alignements, tels que celui formé par les structures FS 86 et FR 71, mais aussi celui constitué des structures FR 119, FR 106 et, malgré un léger décalage, FR 216 (**Fig. 77**). En traçant la perpendiculaire, on observe en outre un nouvel alignement : FR 180 et FR 71, entre lesquelles s'intercalent, avec de légers décalages, FR 216 et FR 153. Bref, l'hypothèse peut être émise d'un schéma d'ensemble témoignant d'une organisation rationnelle de l'activité de charbonnage¹³⁸. Celle-ci aurait dès lors été plus étendue que ce que nous avons initialement envisagé.

Les écartements relevés entre ces axes, sans être strictement similaires, se situent tous dans une même fourchette assez large comprise entre 15 et 40 m¹³⁹. Deux ensembles peuvent toutefois être distingués sur la base de ces mesures, l'un basé sur un intervalle de 15 m au nord, et l'autre de 20 m au sud¹⁴⁰. Ces deux ensembles ne pourraient-ils pas correspondre à deux phases successives, voire distinctes, de l'explo-

137 D'un point de vue morphologique, les restes particulièrement ténus des structures FR 106 et FR 153 ne s'opposent pas à ce rapprochement. La structure FR 71 présente quant à elles quelques caractéristiques morphologiques qui ne s'y opposeraient pas non plus. La forme circulaire de la structure FR 216 pourrait en revanche sembler plus problématique. L'existence de fosses de charbonnage circulaires et protohistoriques est toutefois une donnée attestée, au moins en Provence (Durand *et alii* 2010). Ces fosses présentent un diamètre moyen de 1 m, tandis que celle du Neubourg ne mesure que 0,8 m. Ceci n'empêche pas un possible rapprochement fonctionnel, d'autant plus que les charbons étudiés présentent des stigmates caractéristiques. Le site normand aurait dès lors vu cohabiter deux techniques de charbonnage en fosse !

138 On notera toutefois quelques anomalies inexplicables : les structures FS 67 et FR 153.

139 Ces indications ne tiennent bien sûr pas compte des structures qui, trop peu profondes, auraient pu être entièrement détruites par l'horizon de labours et n'auraient ainsi pas été repérées lors de la fouille. D'autres structures, non ou trop peu rubéfiées et donc mal identifiées lors de la fouille, pourraient également intégrer ce schéma (cf. *infra* §. 8.3.3).

140 Ces intervalles paraissent doublés par endroits et atteignent respectivement 30 et 40 m. Voir à ce sujet la réflexion de la note précédente.

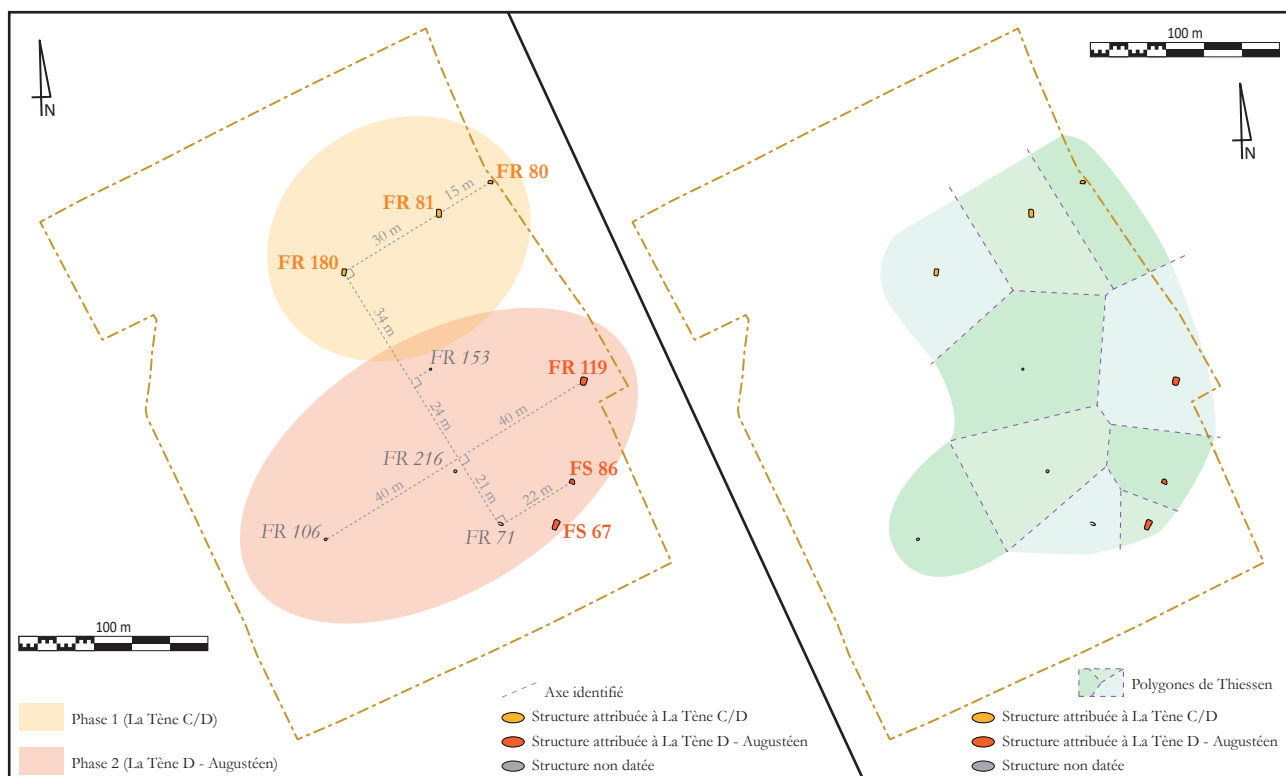


Figure 77 - Hypothèses de restitution maximaliste de l'activité de charbonnage

tation charbonnière ? Les données chronologiques à notre disposition ne s'y opposent pas et suggèreraient même une antériorité de la zone septentrionale.

Suivant ce schéma, l'application de la méthode des médiatrices entre deux stations, dite des polygones de Thiessen, permet de proposer la restitution théorique de l'aire de ramassage correspondant à chacune des fosses de charbonnage supposées (fig. 77). On peut ainsi estimer une surface individuelle comprise entre 3 500 et 5 500 m², avec une moyenne de 4 000 m².

Le cas échéant, si les hypothèses précédentes se confirmaient et mettaient en lumière une gestion raisonnée de l'activité et non une exploitation ponctuelle et opportuniste de la ressource, comment considérer cette pratique du charbonnage ? S'agissait-il d'une activité saisonnière ou continue ? Était-elle pratiquée de façon individuelle ou collective ? S'agissait-il d'un travail à part entière¹⁴¹ ou bien d'une pratique mise en œuvre dans un cadre davantage domestique ? Combien de temps a-t-elle été pratiquée ici ? Aucune réponse ne peut être apportée dans l'immédiat ...

141 En latin, le terme de *carbonarius* désigne le métier de charbonnier (une attestation au moins dans une pièce de Plaute, *Casina nel sortientes*, 438).

Malgré le manque de données, il nous paraissait intéressant de développer ici ces réflexions, puisque la question du charbonnage antique et protohistorique constitue un domaine totalement neuf dans la région et encore peu développé, à notre connaissance, à l'échelle nationale. A défaut d'aboutir à des conclusions sérieuses et étayées, nous espérons que les lignes qui précèdent permettront de proposer quelques bases méthodologiques et pistes d'investigation pour l'étude de ce type de structures et d'activité.

8.3.2. DE POSSIBLES BÂTIMENTS

Plusieurs structures de petites dimensions, disséminées sur l'ensemble de la fouille, semblent permettre l'identification de petits bâtiments sur poteaux. Encore une fois, chacune de ces structures, examinée individuellement, ne présente qu'un intérêt tout relatif et se prête difficilement à une interprétation, puisqu'il s'agit systématiquement de creusements de très petites dimensions, conservés parfois sur quelques centimètres d'épaisseur seulement. Leur association, particulièrement dans le cas de groupes isolés, ne semble en revanche pas fortuite et autorise leur interprétation fonctionnelle en tant que trous de poteau, et donc la restitution de possibles bâtiments (fig. 78).

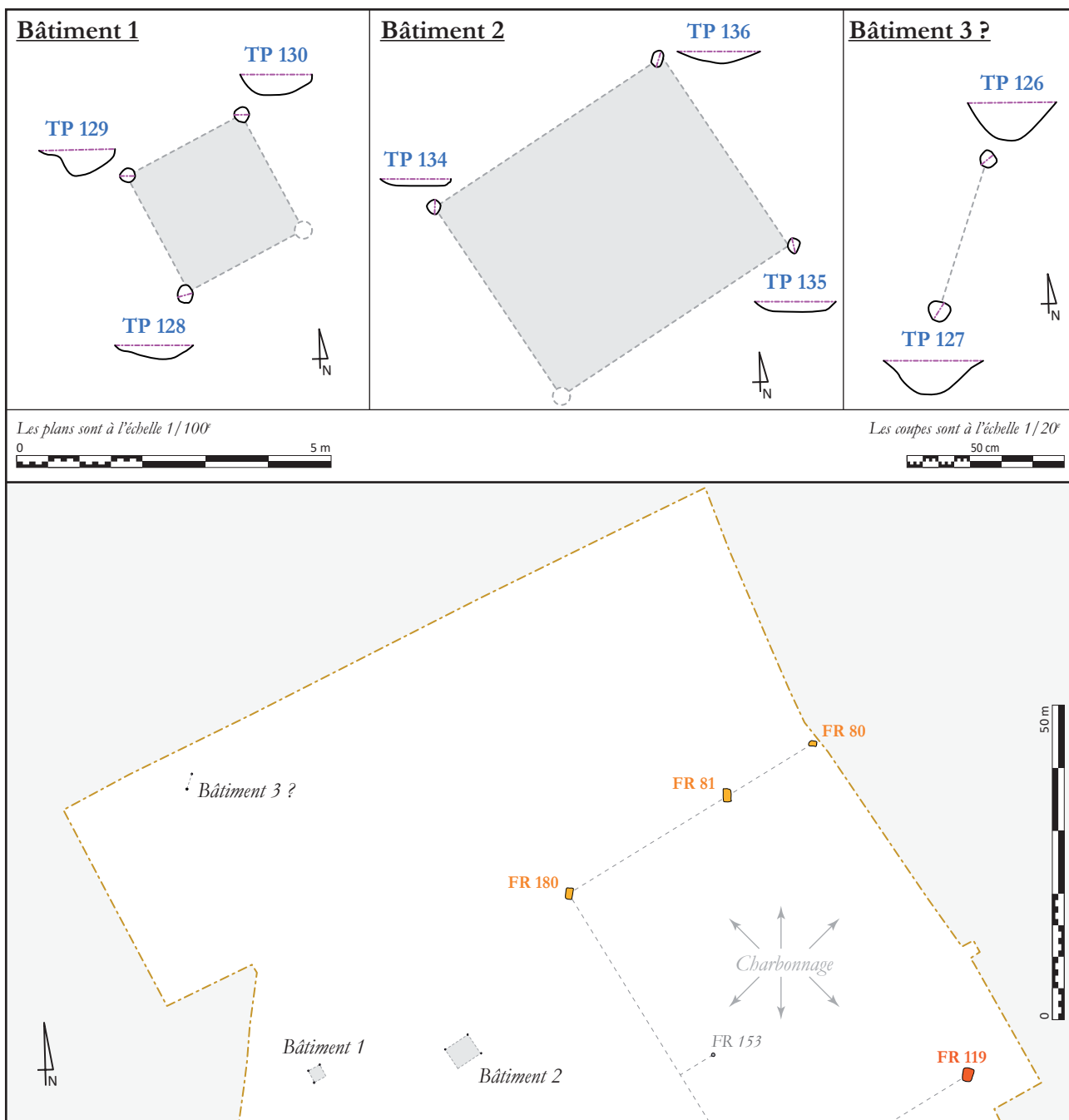


Figure 78 - Plan et localisation de trois possibles bâtiments sur poteaux

- Bâtiment 1

Un premier ensemble isolé est situé le long de la limite occidentale de la fouille. Seuls trois probables trous de poteau y ont été reconnus (TP 128, 129 et 130). Il s'agit de petits creusements, de plan globalement circulaire et de 0,25 à 0,3 m de diamètre. Leur profondeur conservée est inférieure à 0,1 m et leur comblement n'a livré aucun mobilier. Leur disposition, formant un angle droit, permet de proposer la restitution, *a minima*, d'un petit bâtiment carré de 2 m de côté dont le 4^e angle n'est pas conservé (sans doute le trou de poteau concerné était-il légèrement moins profond). Aucun élément ne permet d'imaginer ni la nature de son élévation ni sa fonction¹⁴². On remarquera cependant que son orientation nord-est / sud-ouest est exactement identique à celle des principales fosses de charbonnage. Il s'agit là d'un argument bien mince, reconnaissons-le, mais qui permet de proposer l'hypothèse d'une association chronologique, voire d'un lien fonctionnel : peut-être le bâtiment avait-il une vocation utilitaire en lien avec l'activité du ou des charbonniers (cabane à outil ? stockage temporaire ? abri ?).

- Bâtiment 2

A une vingtaine de mètres à l'est du précédent, un deuxième ensemble de trois probables trous de poteau a été repéré, présentant une disposition similaire en angle droit (TP 134, 135 et 136). Ces structures, vierges de tout mobilier, se présentent sous la forme de creusements grossièrement circulaires, dont les diamètres sont compris entre 0,25 et 0,3 m. Leur profondeur conservée est là aussi très réduite et n'excède pas 5 cm, ce qui pourrait aisément expliquer la disparition d'un ou de plusieurs éléments constitutifs de l'ensemble. Ils permettent de restituer un bâtiment rectangulaire de 3,7 x 4,1 m, dont la fonction comme l'architecture nous échappent très largement. On notera une fois de plus une orientation nord-est / sud-ouest totalement identique à la précédente et à celle des structures de charbonnage, qui permet de proposer les mêmes hypothèses de synchronie et de lien fonctionnel.

142 Traditionnellement, mais sans véritable preuve, ce genre de petite construction de plan carré est interprété comme un grenier. Rien ne permet ici d'étayer cette hypothèse.

- Bâtiment 3 ?

Dans l'angle nord-ouest de la fouille, un groupe isolé et constitué de deux probables trous de poteau espacés de 2,5 m a été identifié (TP 126 et 127). De plan circulaire, ils présentent un diamètre de 0,25 à 0,3 m et une profondeur conservée de 0,1 m. Aucune autre structure n'a été identifiée autour, malgré un nettoyage manuel de la surface du décapage. Le TP 127, déjà repéré au diagnostic¹⁴³, avait alors livré un tesson de céramique non tournée assez grossière, de tradition protohistorique, mais qui n'apporte guère d'information chronologique. Bien que possible, la présence d'un bâtiment ne peut toutefois pas être restituée sur la base de ces seuls poteaux.

8.3.3. STRUCTURES INDÉTERMINÉES

Parmi les nombreuses structures indéterminées et non / mal datées identifiées lors de la fouille, un grand nombre correspond à des creusements de petites dimensions, peu profonds, et de fait assimilables à de possibles trous de poteau (**fig. 79**)¹⁴⁴. Ils présentent tous un plan circulaire ou ovale dont les dimensions n'excèdent pas 0,6 m, et la profondeur conservée 0,2 m. Si quelques-uns ont livré les indices d'un calage, sous la forme de blocs de silex (ST 31, TP 43, ST 53, ST 149 et ST 191), aucun ne présente de négatif clairement lisible. Ces structures, toutes plus ou moins isolées, ne peuvent être ni interprétées ni associées à une quelconque occupation, même si des concentrations relatives pourraient suggérer la présence d'autres bâtiments, impossibles toutefois à restituer.

Quelques structures de gabarit supérieur ont également été mises en évidence (**fig. 80 et 81**). Elles présentent des plans variés et plus ou moins réguliers, le plus souvent ovales et parfois sub-rectangulaires. Leur profondeur conservée est très faible et n'excède pas 0,2 m. Quelques-unes n'étaient plus profondes que de quelques centimètres à peine. On remarquera que la plupart comportent un fond relativement plat. Dans ces conditions, faute de mobilier et de caractéristique

143 Structure n° 5 du sondage 1 (Huet 2017).

144 La structure ST 215 figure parmi cet ensemble, mais son relevé n'a pas été réalisé. Il s'agit d'un creusement de plan ovale de 0,25 x 0,2 m et profond de moins de 0,05 m.

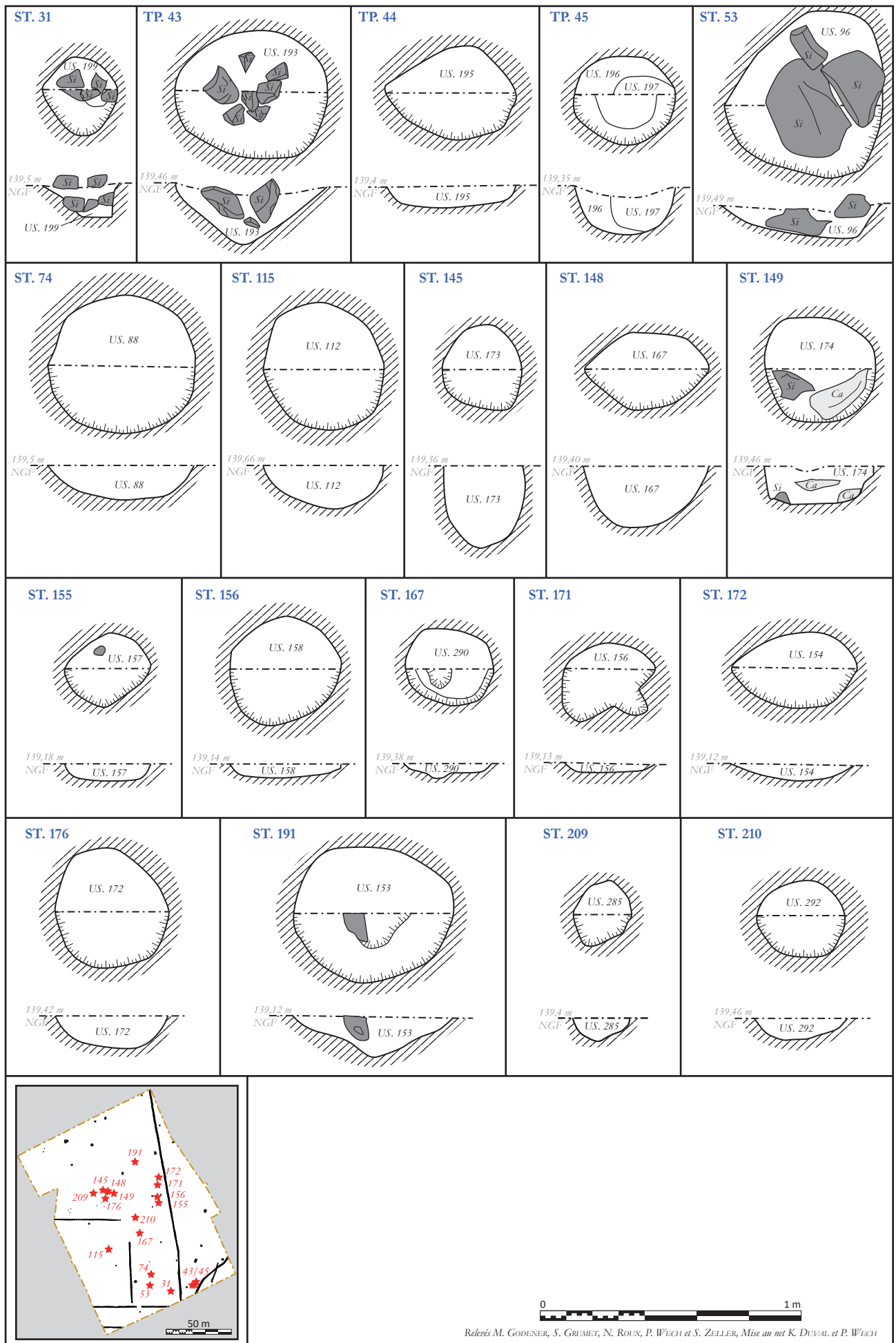


Figure 79 - Structures non datées et non identifiées : possibles trous de poteau

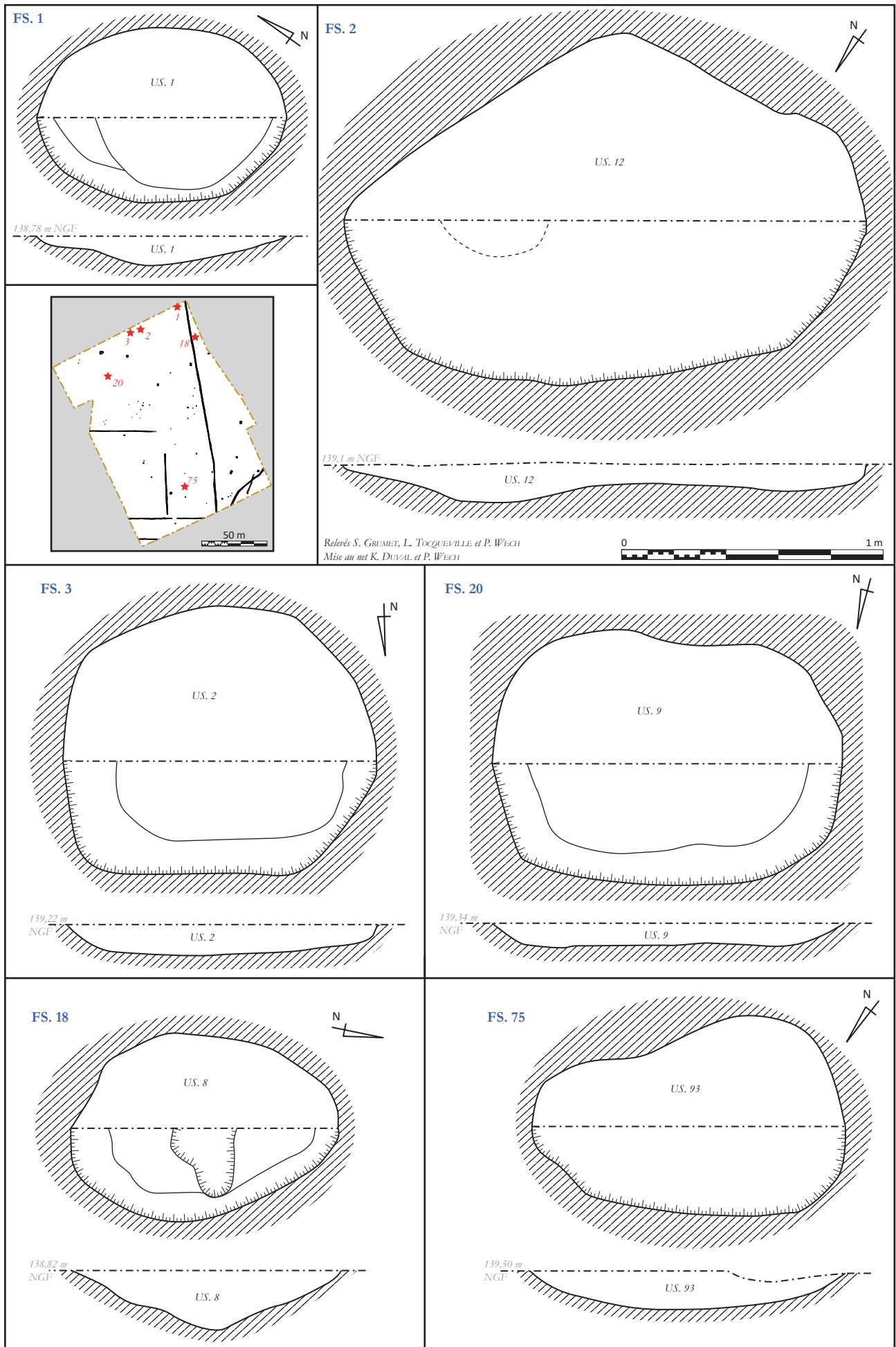


Figure 80 - Structures non datées et non identifiées : fosses diverses (1/2)

186

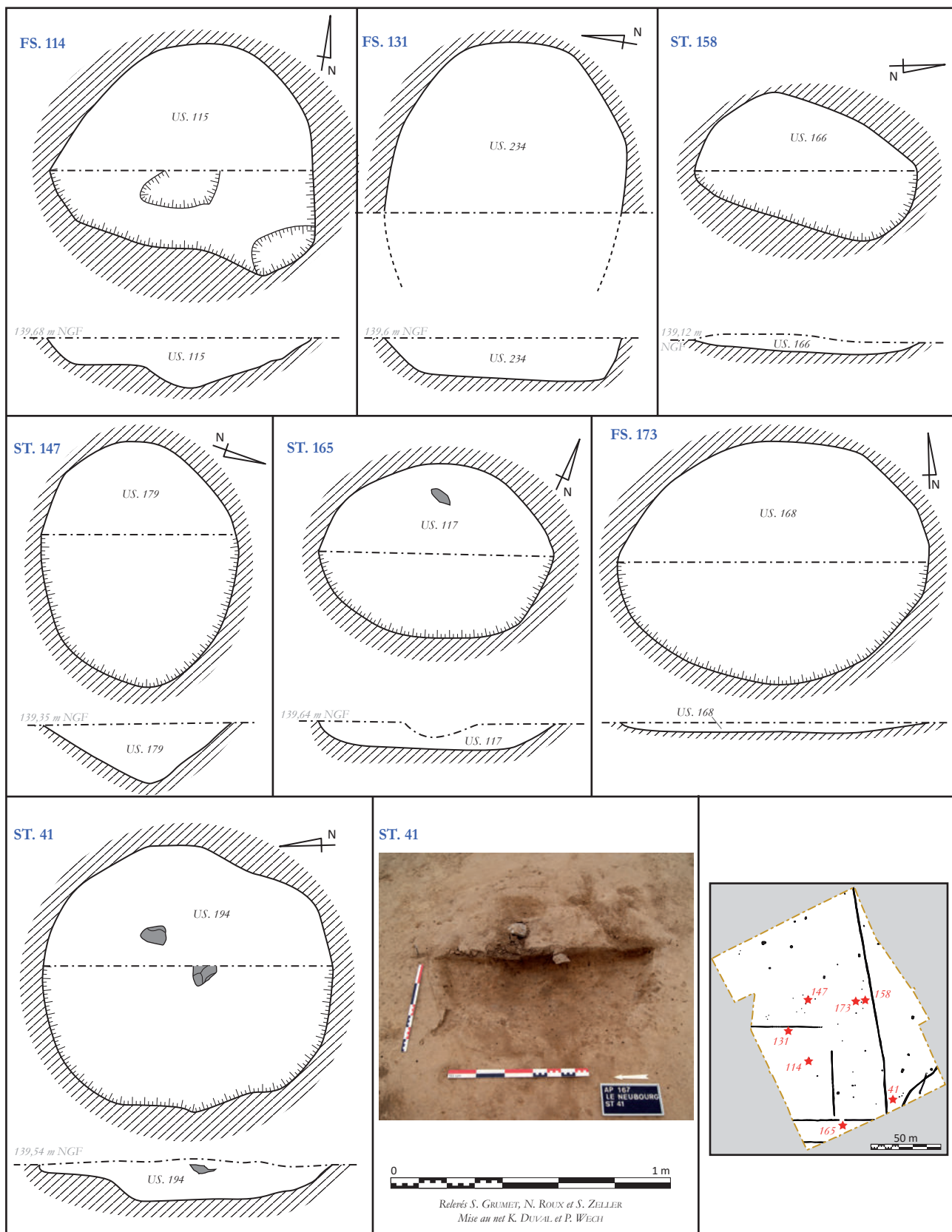


Figure 81 - Structures non datées et non identifiées : fosses diverses (2/2)

spécifique¹⁴⁵, l'interprétation de ces fosses ne peut là non plus pas être vraiment résolue. On se contentera de relever avec curiosité la disposition de certaines de ces fosses, étrangement regroupées à l'extrémité nord de la fouille, le long de la berme, et disposées sur un axe nord-est / sud-ouest identique à celui des fosses de charbonnage. Ces fosses (FS 1, FS 2, FS 3, FS 12 et FS 20) présentent des caractéristiques morphologiques proches de celles des charbonnières. Si l'on fait abstraction de l'absence de rubéfaction et de dépôt charbonneux à la base du comblement¹⁴⁶, il est très tentant de proposer pour celles-ci un rapprochement fonctionnel. Le cas échéant, cela étendrait encore davantage la zone de charbonnage vers le nord.

Il convient également de signaler ici l'identification d'une fosse de plan grossièrement circulaire (FS 79), dont l'emplacement a été recoupé par le creusement du fossé FO 9. Cette fosse n'a été reconnue que lors d'un sondage mécanique réalisé dans le fossé sus-jacent et n'a pas de ce fait pas pu être précisément décrite. Son diamètre approximatif est de 0,8 m et sa profondeur conservée de l'ordre de 0,6 m. Son comblement est constitué de limon argileux gris assez homogène et moyennement compact, avec des traces d'oxydation (US. 44). Seul un tesson de céramique non tourné y a été mis au jour, autorisant une attribution protohistorique au sens large, mais sans certitude.

Enfin, deux structures de plus grand gabarit encore sont à noter (FS 12 et FS 78 ; **fig. 82**). La première avait déjà été identifiée lors du diagnostic et avait fait l'objet d'un sondage mécanique¹⁴⁷. Ce sondage a été rouvert lors de la fouille et la seconde moitié de la structure fouillée manuellement, ce qui n'a cependant pas permis de mettre au jour le moindre mobilier en dehors d'une esquille en silex. Le creusement adopte un plan grossièrement circulaire, peu régulier, d'environ 3 m de diamètre¹⁴⁸. Le fond est plat mais présente de nombreuses irrégularités de surface, tandis que les parois sont très légèrement évasées. La profondeur conservée est de 0,3 m. Le comblement est constitué

de limon gris clair, mêlé à du limon argileux orangé avec des traces de bioturbation (US. 18), puis de limon brun-gris contenant de rares nodules de charbon et de terre brûlée (US. 17). La fonction de cette fosse demeure indéterminée.

La structure FS 78 se présentait quant à elle sous la forme d'un creusement de plan ovale de 2 x 1,8 m, pour une profondeur conservée d'une soixantaine de centimètres. Le fond est plat et les légèrement évasées puis verticales. Le comblement est apparu très homogène et constitué de limon argileux brun clair à gris, avec de nombreuses traces d'oxydation et d'infiltration, ainsi que quelques petits charbons et du silex en partie inférieure (US. 307). Aucun mobilier n'y a été mis au jour et rien ne permet d'en fixer ni la fonction ni la datation.

8.4. CONCLUSIONS SUR LA OU LES OCCUPATIONS DE L'ÂGE DU FER

Les données concernant la fin de l'âge du Fer sont donc nombreuses mais difficiles à manier et à interpréter. Il ressort néanmoins des lignes qui précèdent deux séquences importantes, sans doute successives voire partiellement synchrones.

8.4.1. CHARBONNAGE ET CHARBONNIÈRES

La première séquence voit l'installation d'une activité de charbonnage (**fig. 83-A**). Six fosses présentant des traces de rubéfaction et/ou divers stigmates spécifiques ont en effet été identifiées dans l'emprise fouillée et clairement interprétées comme des charbonnières. Elles relèvent d'une technique de cuisson en fosse rectangulaire encore peu documentée par l'archéologie.

Elles permettent de restituer l'extension minimale de la zone concernée par cette activité. Nous avons vu cependant que plusieurs autres structures de combustion, bien que non datées et moins bien caractérisées, laissent supposer que le charbonnage pouvait avoir impacté une zone plus étendue encore. Nous proposons ainsi, avec toutes les réserves d'usage, plusieurs hypothèses concernant son extension.

145 Seule la structure ST 41 a livré un tesson d'amphore Dr. 1 permettant d'établir un *terminus post quem* à La Tène D.

146 La plupart présente néanmoins, dans leur comblement, des nodules de terre brûlée (torchis ?) et des charbons.

147 Structure 4 du sondage 1 (Huet 2017, p. 71).

148 Cette description a été faite lors du diagnostic. Les observations de la fouille permettent toutefois d'y reconnaître un plan sans doute plus proche du quadrilatère aux angles nettement arrondis.

188

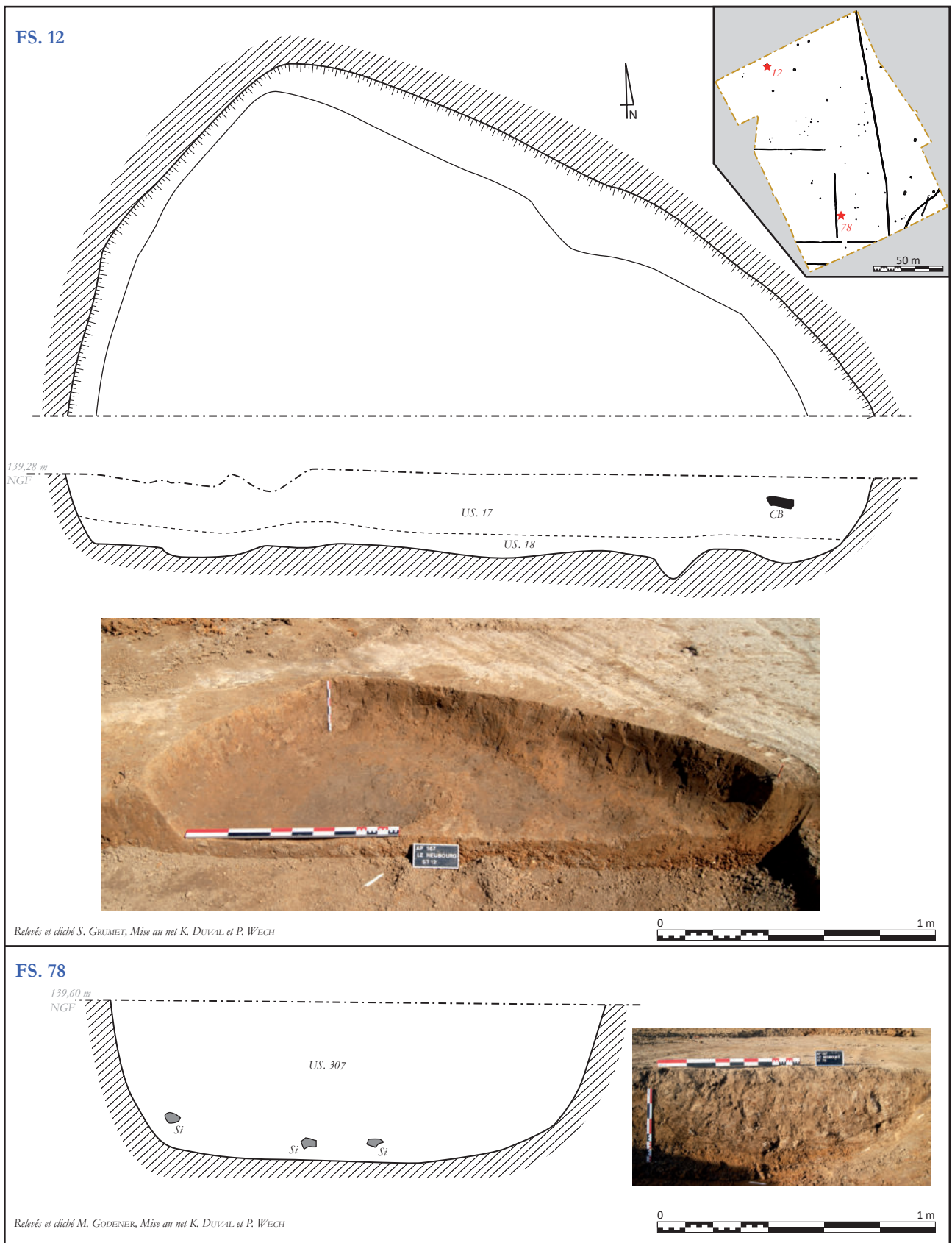


Figure 82 - Les structures FS 12 et FS 78

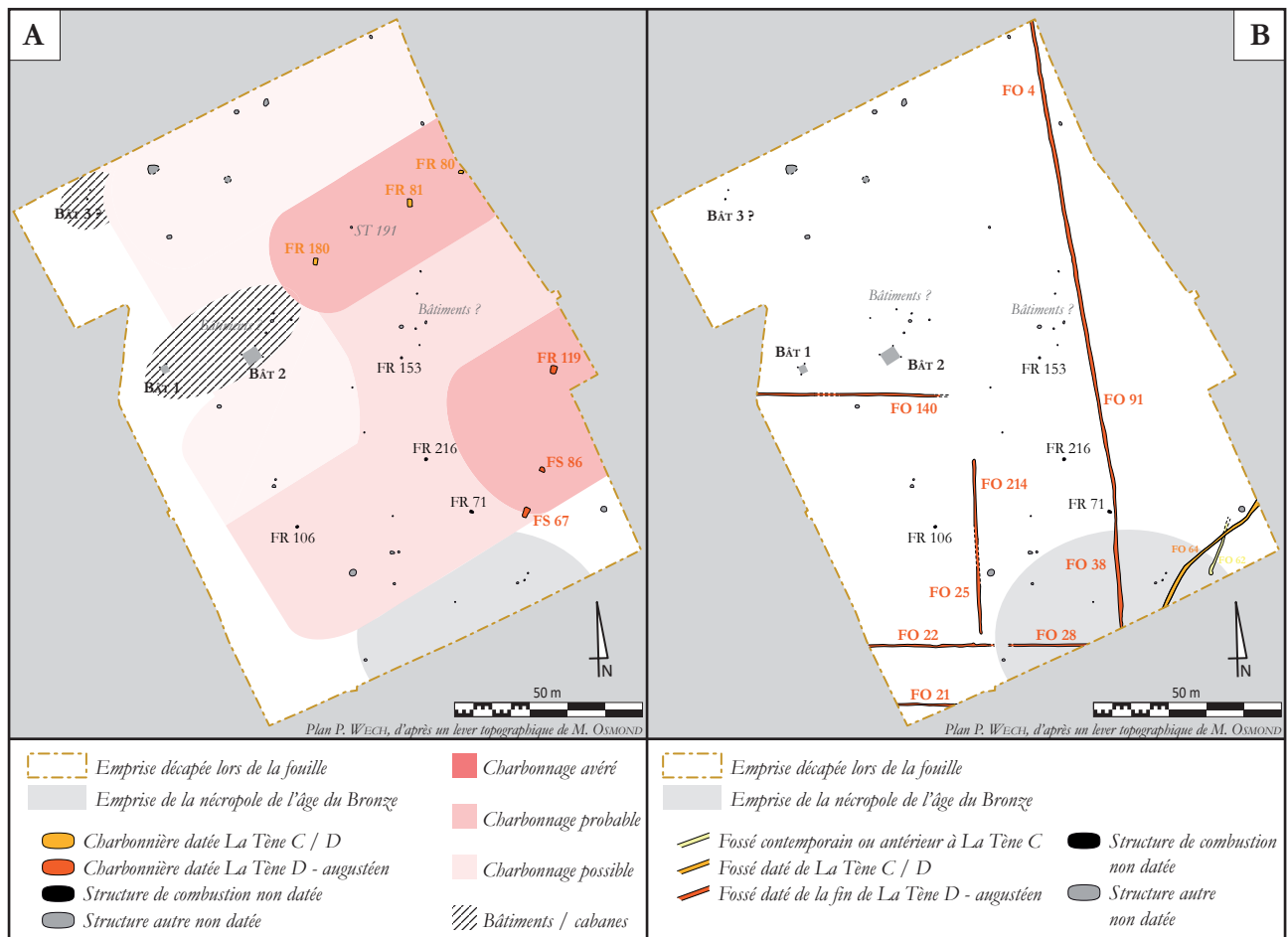


Figure 83 - Plan des deux séquences d'occupation de la fin de l'âge du Fer

La disposition des fosses et des diverses structures potentiellement rattachées à cette activité nous a en outre permis de proposer l'hypothèse d'une exploitation raisonnée et organisée, sans doute systématique, de la ressource en bois. Ceci pourrait caractériser une gestion collective, sur un laps de temps assez court, mais aussi une gestion individuelle sur un temps plus long. En termes de chronologie, cette exploitation semble démarrer durant La Tène moyenne ou au début de La Tène finale et s'étendre jusqu'à la période augustéenne, voire davantage. Elle aurait donc pu s'étendre sur une durée de plus d'un siècle.

De petits bâtiments sur poteaux peuvent avoir été associés aux charbonnières, constituant ainsi des abris pour le ou les charbonniers, puisque les cuissons pouvaient sans doute durer une nuit entière et nécessiter une surveillance constante. Ces petits bâtiments peuvent aussi avoir servi de « cabanes à outils ».

8.4.2. MISE EN PLACE D'UN PARCELLAIRE ORGANISÉ

Plusieurs fossés, présentant toutefois des orientations différentes, semblent attester la création, probablement à l'extrême fin de La Tène finale ou à l'époque augustéenne, d'un système parcellaire d'envergure et délimitant des parcelles régulières (**fig. 83-B**). Nous avons longuement présenté ces différents linéaments et avons formulé des propositions de phasage, bien peu étayées toutefois (cf. *infra*, §. 8.2.5). Quel que soit l'ordre dans lequel ils ont été réalisés, il n'en reste pas moins que ces différents fossés semblent avoir fonctionné simultanément et ont sans doute perduré assez longtemps durant l'Antiquité, peut-être jusqu'au II^e siècle.

Ce parcellaire semble succéder à l'activité charbonnière, cette dernière ayant probablement contribué à défricher et déboiser le site sans que cela ait été son but premier. La fouille n'a cependant permis d'identifier, à l'intérieur des parcelles ainsi délimitées, aucune trace d'occupation de quelque nature que

ce soit. Peut-être certaines des nombreuses structures non datées, dont les possibles bâtiments, pourraient-elles y être associées. Aucune certitude n'est toutefois permise.

On remarquera en dernier lieu l'absence assez notable de structure à l'est du fossé FO 4 / 91 / 38, par ailleurs particulièrement long. Celui-ci semble donc avoir constitué une limite forte, structurante et peut-être fondatrice du schéma parcellaire pressenti ici. Sans doute s'agit-il d'ailleurs de la bordure orientale d'un ensemble qui tend à se développer essentiellement vers l'ouest.

8.4.3. L'ENVIRONNEMENT VÉGÉTAL

Les prélèvements réalisés dans les comblements des différentes structures attribuées à la fin de la Protohistoire apportent quelques rares éléments d'information sur l'environnement végétal du site à cette époque. On soulignera cependant l'absence totale de carporeste dans ces différents prélèvements, de sorte que seuls les charbons peuvent être mis à contribution. Les informations rapportées ici ne porteront donc que sur la couverture arborée.

Cette situation induit cependant un biais interprétatif qu'il nous faut préalablement souligner : on sait en effet que les structures dans lesquelles les prélèvements ont été réalisés présentaient une vocation artisanale. Ceci laisse supposer un choix des essences brûlées. On ne saurait donc considérer les informations taxonomiques obtenues comme strictement représentatives de l'environnement arboré du site.

On constate néanmoins que l'essence dominante, pour cette époque, est le chêne. Il est donc probable qu'il se trouvait ici une chênaie, dont la présence explique l'implantation de l'activité charbonnière. L'absence totale de charbon de hêtre, bien que pouvant s'expliquer par un choix délibéré des charbonniers, ne semble toutefois pas totalement fortuite et nous permet de rejeter l'hypothèse d'une chênaie-hêtraie. Les mesures de largeur réalisées sur les charbons étudiés indiquent que les bois collectés alors proviennent de contextes de croissance plutôt difficiles et semblent ainsi attester la présence d'une chênaie relativement dense (cf. vol. 2, §. 9).

9. L'OCCUPATION DU SITE DURANT L'ANTIQUITÉ : UN ÉTABLISSEMENT RURAL À VOCATION INDÉTERMINÉE (P. WECH)

9.1. POURSUITE DE L'OCCUPATION DURANT LE I^{ER} SIÈCLE ?

9.1.1. PERSISTANCE DU SYSTÈME PARCELLAIRE

Comme nous venons de le voir, il est probable que la trame parcellaire mise en place entre la fin de l'âge du Fer et la période augustéenne persiste en l'état, ou en tout cas dans ses grandes lignes, durant une grande partie du I^{er} siècle de notre ère au moins. C'est en tout cas ce que laisse supposer le mobilier mis au jour dans les comblements des différents fossés.

L'absence de toute trace d'occupation intercalaire semble indiquer qu'il s'agit là d'un parcellaire à vocation sans doute essentiellement rurale et agropastorale, et ce depuis son origine. Ce constat semble prévaloir sur toute l'emprise fouillée et jusque dans le courant du II^e siècle.

9.1.2. L'ACTIVITÉ CHARBONNIÈRE

Notons qu'il est possible que l'activité de charbonnage dont l'origine remonte, comme nous l'avons vu, à la fin de La Tène moyenne ou au début de La Tène finale, se poursuive durant les premières décennies du I^{er} siècle, dans la partie orientale du site et hors de la zone « parcellarisée » (c'est-à-dire au-delà du fossé FO 91). Les charbonnières FS 86 et FR 119 pourraient en attester (cf. *supra*, §. 8.1.4 et 8.1.5).

9.1.3. DE RARES AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Un seul ensemble pourrait toutefois être associé à cette phase intermédiaire de l'occupation et constituer un aménagement complémentaire : il s'agit d'un groupe de trois petits fossés délimitant un espace trapézoïdal d'environ 75 m². Ce petit enclos potentiel s'appuie à l'est sur le fossé FO 91 qui en constitue le 4^e côté (fig. 84).

- *Le fossé méridional FO 124* est orienté est-nord-est / ouest-sud-ouest et est presque perpendiculaire au fossé FO 91 (décalage de 5°). Il a été repéré sur une longueur d'une dizaine de mètres. À l'est, il s'interrompt à moins d'un mètre du fossé FO 91, tandis qu'à l'ouest son extrémité se confond avec le comblement d'une mare (MA 97). Il a fait l'objet de trois sondages mécaniques (n^{os} 159, 160 et 190) qui ont révélé un creusement peu profond, conservé au maximum sur un peu plus de 0,2 m. Sa largeur à l'ouverture est de 0,6 m et son profil assez ouvert. L'un des sondages, réalisé à l'extrémité orientale du fossé, a montré que le fond du creusement remontait de façon significative, confirmant ainsi l'existence d'une interruption volontaire. Un autre sondage, réalisé à l'interface entre le fossé et la mare MA 97 n'a pas permis de déterminer de lien de chronologie relative entre les deux structures : les comblements étaient trop similaires et les fonds des creusements à la même altitude. Il faut donc admettre que ces structures puissent être contemporaines l'une de l'autre. On ne saurait toutefois rejeter, faute de preuve, l'éventualité d'une antériorité de l'une par rapport à l'autre.

Le comblement du fossé FO 124 est homogène et constitué de limon beige d'apparence hydromorphe et contenant des oxydes ferro-manganiques (US. 260). Il a livré un mobilier particulièrement indigent parmi lequel deux clous en fer, quelques fragments de terres cuites architecturales indéterminées et quatre très petits fragments de céramique commune permettant de proposer un *terminus post quem* dans la 2^e moitié du I^{er} siècle, voire au début du II^e siècle. Une datation de ce fossé dans le courant du I^{er} siècle paraît donc envisageable, mais difficile à attester avec certitude.

- *Le fossé occidental FO 154* est parallèle au fossé FO 91. Il a été repéré sur une longueur de 6 à 7 m. L'extrémité nord, telle qu'elle a été observée, est apparue relativement diffuse et ne saurait être considérée comme une interruption volontaire, mais plutôt comme le résultat d'une diminution progressive de la profondeur de la structure, dès lors impossible à déceler lors de la fouille. Cet état de fait nous prive probablement d'une partie de son tracé et, surtout, des modalités de la jonction probable de ce fossé avec

192

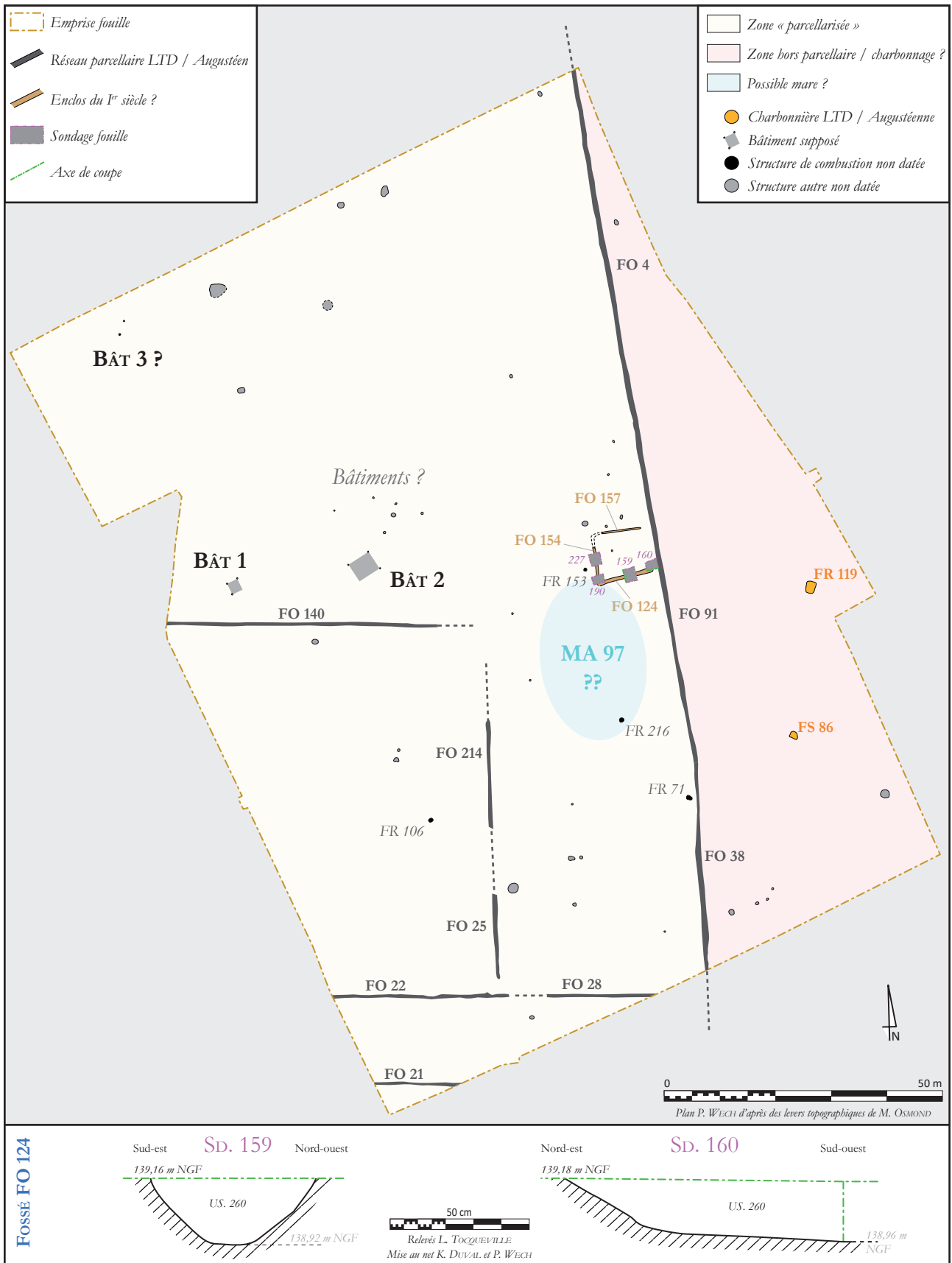


Figure 84 - Reflets de l'occupation du Ier siècle ?

son homologue septentrional (FO 157), à l'angle nord-ouest de l'enclos. En ce qui concerne l'extrémité méridionale, celle-ci se confond avec la mare MA 97, de sorte qu'il ne nous a été possible ni d'observer avec précision l'angle sud-ouest de l'enclos, ni de déterminer si un lien physique avait existé entre les fossés FO 124 et FO 154. Ce dernier n'était conservé que sur une épaisseur de seulement quelques centimètres, nous empêchant de réaliser à son sujet la moindre observation rigoureuse. Tout au plus peut-on signaler une largeur conservée d'environ 0,4 m et un fond légèrement arrondi. Aucun mobilier n'a été collecté dans son comblement, par ailleurs strictement identique à celui du précédent (US. 334).

- *Le fossé septentrional FO 157* est presque perpendiculaire au fossé FO 91. Également conservé sur une profondeur de seulement quelques centimètres, il ne se prêtait à aucune observation rigoureuse. Sa largeur reconnue est d'environ 0,3 m et son comblement similaire aux précédents (US. 333). Aucun mobilier n'y a été repéré. Ce fossé a été observé sur une longueur de 7 m. À l'ouest, il ne semble pas se prolonger au-delà de l'axe du fossé FO 154, tandis qu'à l'est, à l'image du fossé FO 124, il semble s'interrompre à moins de 2 m du fossé FO 91.

- *Un petit enclos ?*

Les observations qui précèdent, malgré de nombreuses lacunes et imprécisions, permettent donc de proposer ici la restitution d'un petit enclos trapézoïdal d'environ 75 m² et adossé à l'est au fossé FO 91. Cet enclos pourrait être daté du courant du I^{er} siècle ap. J.-C., bien que l'on ne puisse exclure ni une datation plus ancienne, ni une datation légèrement postérieure, faute de mobilier en quantité et en qualité suffisantes. Il semble en revanche acquis qu'il n'est pas antérieur à l'installation du fossé FO 91 qui en constitue la limite orientale.

La question se pose de la synchronie éventuelle de l'enclos et de la mare mitoyenne (MA 97). Signalons dès maintenant que le comblement de cette mare n'a livré aucun mobilier antérieur au II^e siècle¹⁴⁹.

Ainsi, à moins d'imaginer qu'un curage intégral n'ait eu lieu, il nous faut admettre que cette mare n'était pas active durant le I^{er} siècle. Son installation postérieure semble donc avoir perturbé et masqué l'angle sud-ouest de l'enclos.

Quelle pouvait être la fonction de l'enclos ? Le rare mobilier présent dans les comblements des fossés n'apporte aucun éclairage sur ce point. Dans l'emprise de l'enclos, seule une toute petite structure a été identifiée (ST 155 ; **fig. 79**), mais sans pouvoir être datée. De ce fait, elle ne peut pas non plus être corrélée aux fossés qui l'entourent. La fonction de cet enclos demeure ainsi incertaine.

9.2. GRANDS RÉAMÉNAGEMENTS AU II^E SIÈCLE

Une installation importante semble ensuite prendre place sur ce site seulement dans le courant du II^e siècle. Elle se caractérise principalement par la construction d'un bâtiment sur radier de silex, installé au sein d'un vaste enclos fossoyé de plan quadrangulaire, ce dernier comportant des aménagements et subdivisions internes. Au sein de cet ensemble, d'autres structures ont été identifiées, dont une probable mare (**fig. 85**). Nous décrivons successivement chacun de ces éléments avant de nous interroger plus globalement sur la nature de l'occupation ayant généré ces vestiges.

9.2.1. LE BÂTIMENT CENTRAL (BÂTIMENT 4)

9.2.1.1. RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

Situé au centre de la zone décapée, le bâtiment 4 avait été repéré lors du diagnostic, dans le sondage 6 (structures 38 et 39). Nous commencerons par reproduire ici une partie de la description qui en avait été faite (Huet 2017, p. 40-42) :

« Un petit bâtiment est apparu dans la tranchée 6, sous le niveau de terre végétale, sous la forme de deux tranchées de fondation parallèles orientées globalement E/O et d'un remplissage central fait de blocs de silex épars. Deux fenêtres ont été effectuées dans

¹⁴⁹ Nous y reviendrons plus en détail dans la suite de notre propos (cf. *infra*, §. 9.2.2).

194

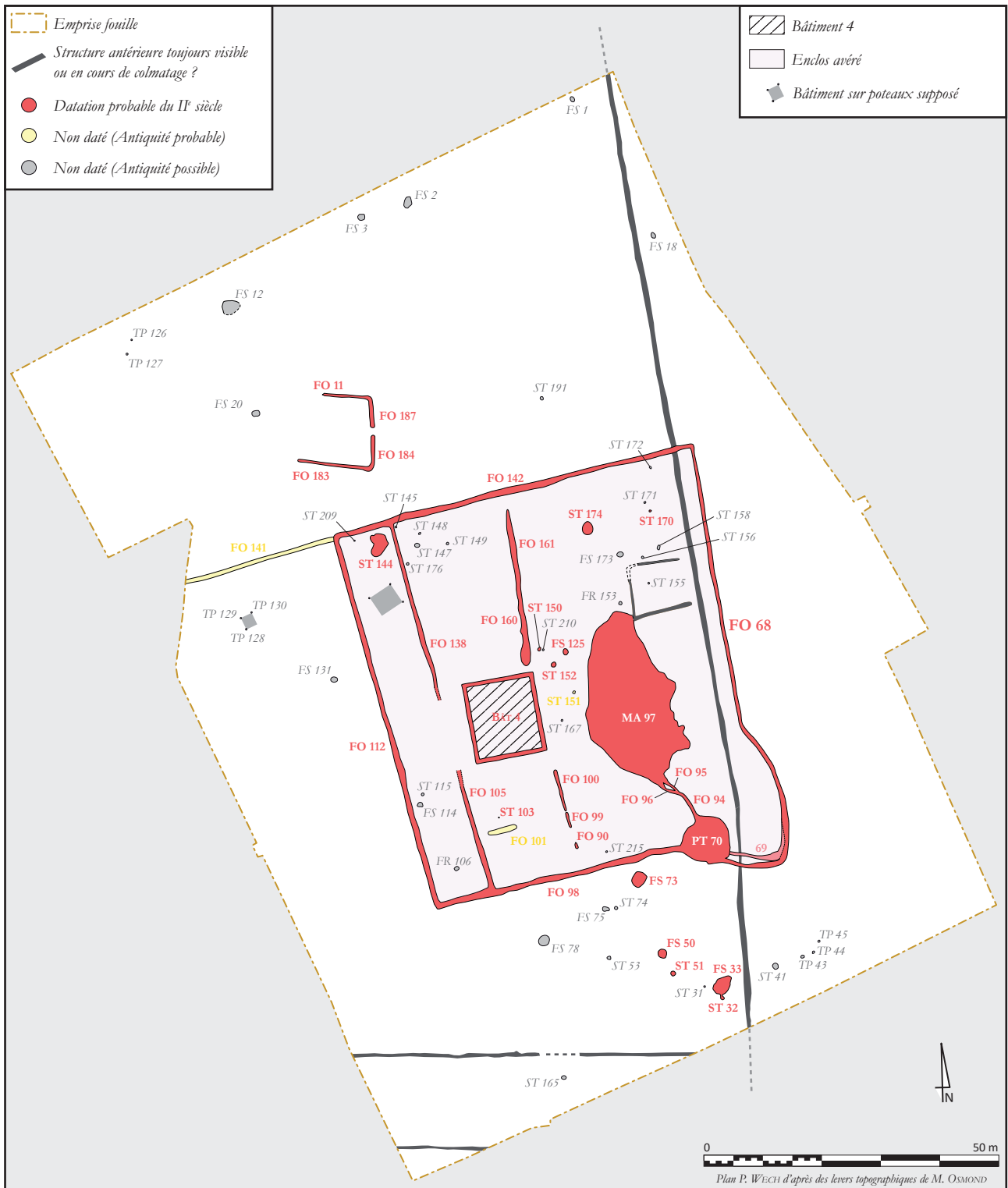


Figure 85 - Plan masse des structures attribuables à l'occupation antique du IIe siècle

le prolongement ouest de la fondation nord et dans le prolongement est de la fondation sud, afin d'estimer la structure et la surface de l'édifice. Ses dimensions forment une structure quadrangulaire, presque carrée, sur solins, d'environ 13,6 m de longueur pour environ 12,4 m de largeur. L'aire centrale se caractérise par des amas de blocs de silex et de quelques éléments de terre cuite architecturale gallo-romaine (dont certains éléments portent les stigmates du feu). La largeur des fondations est comprise entre 65 et 75 cm. La plus au sud est comblée de cailloutis de silex mêlés de limon brun tandis que celle plus au nord comporte, outre le limon brun-beige, des blocs de silex plus imposants. [...] L'interruption visible à l'angle sud-est du bâtiment pourrait correspondre à une entrée [...].

Le nettoyage de surface opéré sur l'aire centrale n'a pas permis de cerner le type de structuration en présence : remblais ou démolition comblant une excavation centrale, fondations. Des alignements de silex semblent effectivement se distinguer pouvant former les fondations d'un autre aménagement quadrangulaire central. Ces éléments ne peuvent cependant être confirmés en l'état. Cette concentration centrale, mise en perspective avec le plan du bâtiment, n'est cependant pas sans évoquer les caractéristiques architecturales propres aux *fana*. Les datations obtenues dans la zone centrale permettraient d'évoquer un abandon du site aux III^e / IV^e s. ».

9.2.1.2. MÉTHODOLOGIE

A la suite de ces observations, le cahier des charges scientifiques et le projet d'intervention avaient établi la nécessité d'une stratégie de fouille particulière. Il avait ainsi été proposé de procéder à un décapage minimal de l'emprise du bâtiment, correspondant à l'épaisseur du seul horizon de labours, puis à un nettoyage manuel intégral, afin de préserver au maximum la structure (fig. 86)¹⁵⁰. Ces dispositions devaient permettre d'optimiser les résultats en réalisant ensuite des sondages manuels ciblés. Ceux-ci ont tout d'abord porté sur les deux fossés postérieurs qui recoupent de part en part l'emprise du bâtiment, afin de délimiter

150 La coloration brune qui apparaît sur le cliché à l'intérieur et autour du bâtiment, alors que le reste du décapage est plus orangé, résulte de la profondeur de terrassement moindre ayant préservé une partie de l'horizon éluvial (Ae ou E ; cf. *supra* §. 6.2.1).

précisément leur tracé et donc de limiter les risques de « pollution » qu'induit leur présence. Plusieurs campagnes photographiques ont été menées à différents stades de la fouille, dont l'une au moyen d'une nacelle élévatrice aimablement mise à disposition par la commune du Neubourg.

Il a rapidement été constaté, après le premier nettoyage manuel, que les vestiges situés dans l'emprise du bâtiment étaient fortement arasés et très mal conservés. En cause : une profondeur initiale sans doute réduite qui n'a permis qu'une conservation très partielle des structures, mais aussi les deux décapages successifs du diagnostic et de la fouille, le creusement des fossés postérieurs et enfin les visites intempestives de pilleurs armés de détecteurs de métaux ! Ceux-ci se sont manifestés à plusieurs reprises durant le diagnostic, puis la fouille¹⁵¹.

Il nous faut également souligner un point anecdotique mais qui n'est pas sans importance : la sécheresse de l'été 2017 a, très concrètement, rendu extrêmement compacts les terrains et les sédiments archéologiques. Dès lors, la fouille manuelle s'est révélée particulièrement ardue et la lecture de la stratigraphie a été, la plupart du temps, très hasardeuse. De ce fait, et malgré le soin apporté à la fouille, notre compréhension finale des rares vestiges de ce bâtiment n'est sans doute pas optimale.

9.2.1.3. LA FONDATION PÉRIPHÉRIQUE

- Disposition générale et état de conservation

Le bâtiment 4 se caractérise en premier lieu par une fondation périphérique constituée d'un radier de silex (MR 166). Celle-ci dessine, hors œuvre, un rectangle de 13,6 x 12,3 m dont les longs côtés se situent à l'est et à l'ouest¹⁵². Cette fondation délimite une surface interne d'environ 132 m². Le bâtiment présente une orientation strictement identique à celle du fossé FO 4 / 91 (système d'orientation C), dont il est distant de 29,6 m soit très exactement 100 pieds romains.

151 Huet 2017, p. 33. Une dizaine de trous avait alors été pratiquée. Durant la fouille, et malgré la clôture intégrale du chantier, au moins deux « visites » sont à déplorer. L'impact réel de ces pillages est difficile à déterminer puisque les pilleurs ont eu la « délicatesse » de reboucher sommairement leurs excavations.

152 Le bâtiment est en réalité trapézoïdal et ses longs côtés est et ouest mesurent respectivement 13,5 et 13,7 m hors œuvre.

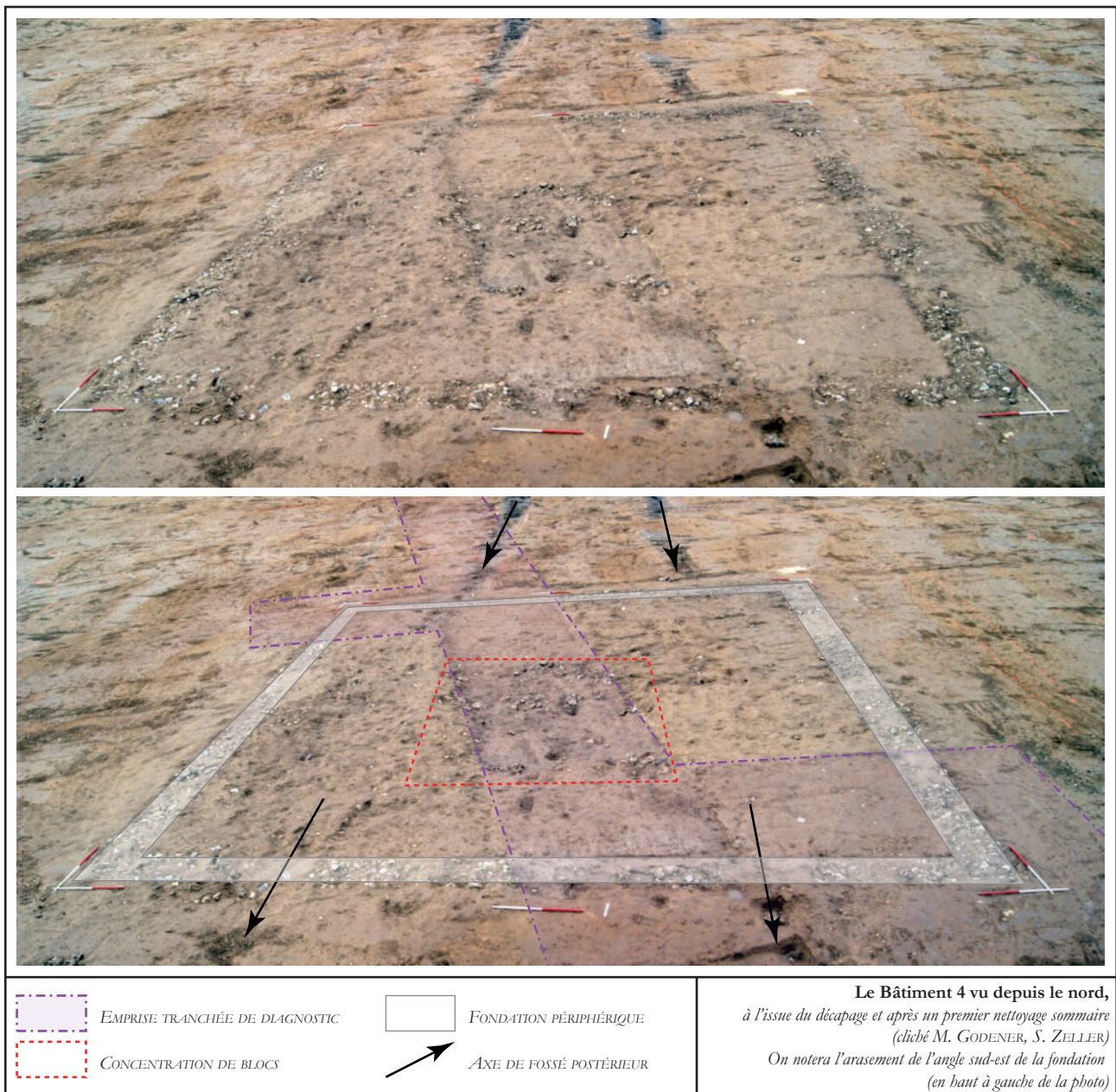


Figure 86 - Vue du bâtiment 4 après le décapage

Nous sommes dès lors fondés à penser soit que ce fossé était encore visible et constituait toujours un élément marquant du paysage lorsque la construction du bâtiment a été décidée, soit que fossé et bâtiment sont synchrones et relèvent d'une même phase d'aménagement.

La fondation est conservée, selon les emplacements, à partir d'une cote comprise entre 139,65 et 139,8 m NGF. On notera tout de suite que son angle sud-est était fortement arasé (sous la cote 139,6 m NGF) sans doute victime des deux terrassements successifs du diagnostic puis de la fouille, et ne subsistait plus que sous la forme d'une vague empreinte ne permettant plus guère d'observation.

- Méthode de fouille

Après un nettoyage en plan intégral (US. 118) et la fouille des fossés postérieurs, la fondation périphérique MR 166 a fait l'objet d'observations minutieuses sur l'ensemble de son tracé, à l'exception de son angle sud-est (**fig. 87**). De nombreux sondages ont été réalisés, régulièrement répartis sur son tracé. Les angles nord-est, nord-ouest et sud-ouest ont ainsi été fouillés manuellement, de même que les intersections entre la fondation et les deux fossés postérieurs qui l'ont recoupée. Entre ces éléments, des sondages de 1,5 m de long et régulièrement espacés de 1,5 m également ont été réalisés. A l'issue de la fouille, l'intégralité du radier a été purgée mécaniquement.

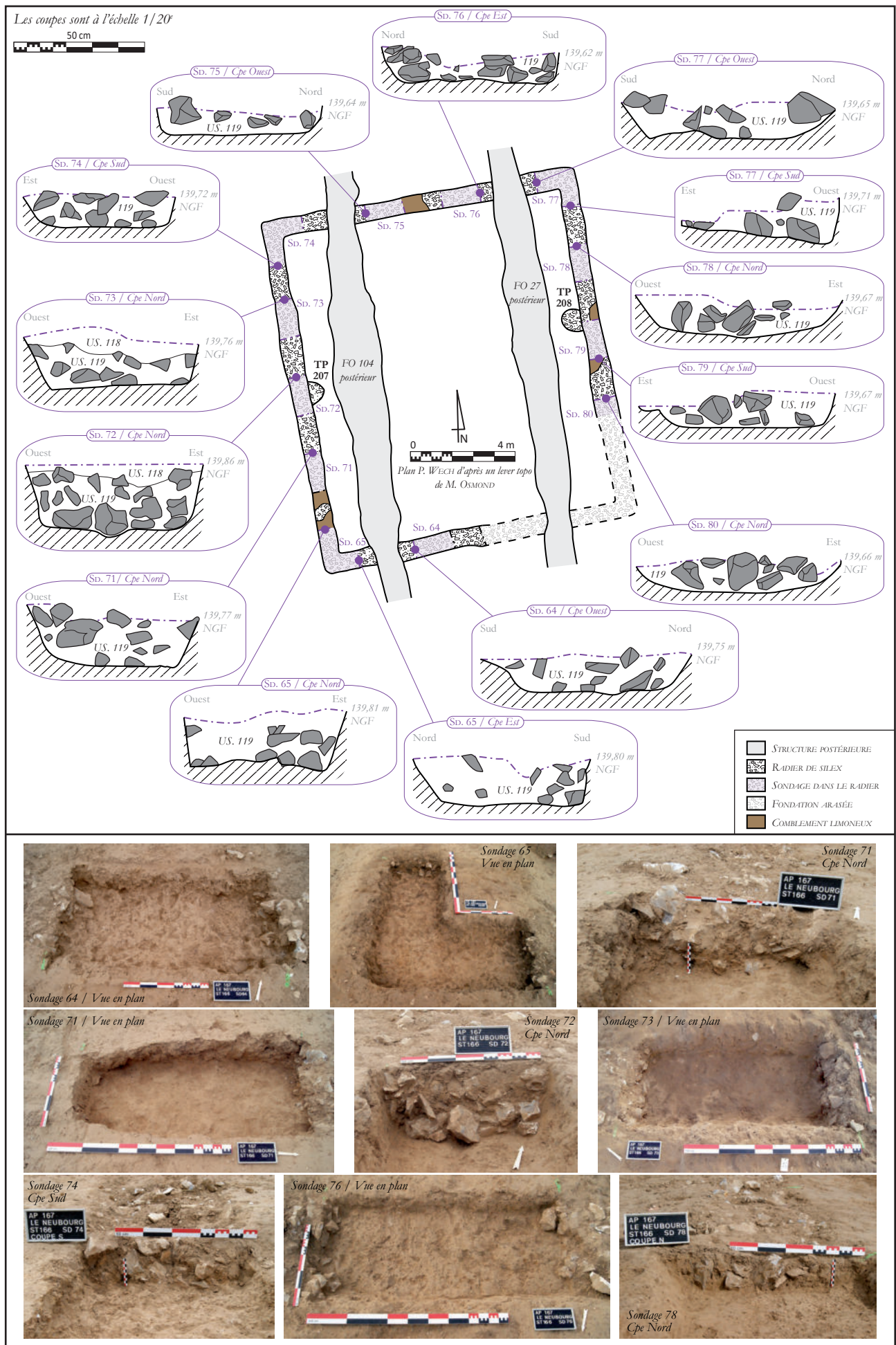


Figure 87 - Le radier de fondation MR 166 du bâtiment 4

- *Description*

La fondation est relativement régulière et d'une largeur assez constante comprise entre 0,65 et 0,85 m. Elle est installée en tranchée pleine dans le substrat limoneux (horizon éluvial) et présente une profondeur conservée ne dépassant pas 0,2 m (soit une profondeur initiale restituée d'une cinquantaine de centimètres). La tranchée présente un fond plat et des parois assez peu évasées. Quelques sections au profil extrêmement régulier et aux parois verticales sont à signaler.

Son comblement est globalement homogène sur tout le pourtour du bâtiment et constitué de blocs majoritairement en silex (quelques rares calcaires ont été reconnus), de petit et moyen calibre, dans une matrice limoneuse brune (US. 119)¹⁵³. Aucune organisation particulière n'a été observée dans la disposition des blocs qui semblent avoir été simplement « déversés » dans la tranchée. On remarquera que la densité en blocs de silex varie selon les emplacements et que la matrice limoneuse est parfois très peu présente tant les blocs sont nombreux. *A contrario*, quelques emplacements étaient totalement dépourvus de blocs et ne présentaient qu'un comblement limoneux strictement similaire à la matrice précédemment définie. Deux de ces anomalies ont été identifiées au centre des côtés nord et est (respectivement sondages 75 et 79 ; **fig. 87**), une troisième dans l'angle sud-ouest (sondages 65 et 71) et, probablement, une quatrième dans l'angle sud-est (vue au diagnostic).

A quoi pouvaient correspondre ces « anomalies » ? Dans la mesure où le creusement existe bel et bien à ces emplacements, on ne saurait les considérer comme de réelles interruptions. Faut-il y voir des entrées ou des passages, comme cela a été suggéré lors du diagnostic (Huet 2017, p. 42) ? Encore une fois, la

153 La possibilité que tout ou partie de ces blocs provienne du démantèlement de l'architecture des monuments funéraires de l'âge du Bronze a déjà été évoquée (cf. *supra* §. 7.2.4). S'il est vrai que le silex constitue une ressource locale facilement accessible, aucune fosse de prélèvement suffisamment profonde pour atteindre les faciès concernés n'a toutefois été clairement identifiée comme telle lors de la fouille. Deux hypothèses non exclusives doivent donc être envisagées ici : le prélèvement des matériaux issus des anciens monuments funéraires en déshérence ou bien un apport exogène. En admettant une largeur moyenne de 0,7 m, un linéaire total de 24 m et une profondeur de 0,5 m, on obtient un volume de matériau supérieur à 8 m³ pour la réalisation de cette fondation.

continuité du creusement et le nombre de ces « anomalies » rendent cette hypothèse peu vraisemblable. Nous serions plutôt tentés, au vu des altimétries et de la très grande proximité de l'horizon de labours, d'y voir la conséquence d'arrachements, par le soc des charrues, de blocs plus conséquents dont les négatifs auraient immédiatement été colmatés par le sédiment environnant¹⁵⁴.

On signalera également la présence de deux petits « amas » de silex identifiés contre la face interne de la fondation. Respectivement localisées au centre des longs côtés est et ouest (**fig. 87**), les structures TP 208 et TP 207 ont été interprétées comme des trous de poteau malgré l'absence de négatif. Leur fouille manuelle n'a pas révélé de surcreusement significatif et n'a livré dans les deux cas qu'un radier de silex peu épais dans une matrice de limon brun (respectivement US. 278 et 250 ; **fig. 88**). Rien ne distinguant intrinsèquement ces radiers de la fondation adjacente, il n'a pas davantage été possible de déterminer s'il s'agissait de structures antérieures recoupées par la fondation, d'aménagements synchrones de celle-ci ou bien encore d'ajouts lui ayant été accolés postérieurement. Leur interprétation demeure de fait délicate. S'agit-il réellement de trous de poteau, ou bien simplement de bases de piliers ou autres ? La question demeure sans réponse ...

En dehors de ces éléments, aucun aménagement spécifique n'a pu être mis en évidence dans cette fondation. On aurait ainsi pu penser y déceler des négatifs de poteau, mais il n'en était rien. Dès lors, nous ne disposons que de très peu d'éléments pour tenter une restitution de l'architecture et de l'élévation du mur qui prenait place sur cette fondation. Nous reviendrons plus longuement par la suite sur cette question, après avoir examiné les vestiges présents au centre de l'édifice.

- *Mobilier et datation*

Un mobilier peu abondant, et sans concentration particulière, a été collecté dans le radier de cette fondation MR 166. Il comprend deux clous en fer et un morceau de terre cuite architecturale antique. A cela s'ajoutent quelques petits tessons de céramique qui, tout au plus,

154 On ne saurait toutefois exclure la possibilité de creusements ou de structures postérieurs non détectés par ailleurs.

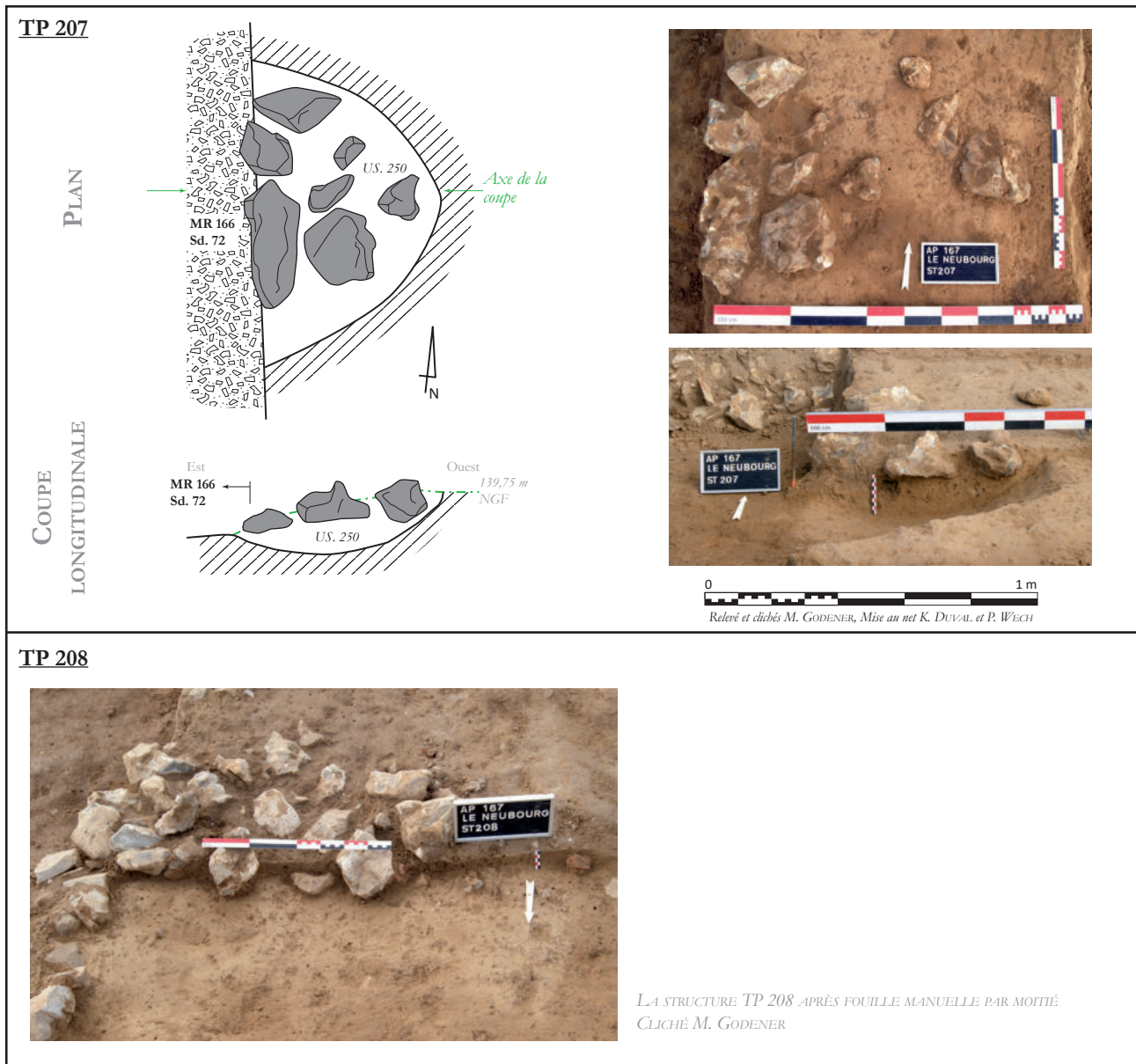


Figure 88 - Les structures TP 207 et TP 208

permettent de fixer un *terminus post quem* dans la première moitié du II^e siècle¹⁵⁵. On considèrera cependant, étant donné la nature même des niveaux étudiés, qu'une résidualité plus ou moins marquée est tout à fait envisageable. On ne saurait ainsi exclure une datation plus tardive pouvant aller jusqu'au III^e siècle.

La structure TP 207 a livré un élément en fer et un tesson de céramique antique datant peut-être de la fin du I^{er} ou du début du II^e siècle. La structure TP 208 a quant à elle livré sept éléments en fer,

¹⁵⁵ La présence d'un petit morceau de houille semble en revanche devoir être considérée comme intrusive et rejoint nos observations quant à la proximité de l'horizon de labours et à son impact sur la conservation des vestiges (ce morceau de houille provient précisément du sondage 65 et de l'une des « anomalies » évoquées ci-dessus). On remarquera à ce sujet que le nettoyage de surface de la fondation (US technique 118) a également livré un petit tesson de céramique glaçurée médiévale ou moderne.

quelques morceaux de terres cuites architecturales et un lot plus conséquent de 25 tessons. Cet ensemble, parmi lequel on relève la présence d'un pot à bord en bourrelet et d'une écuelle à bord droit en céramique commune, ainsi que de plusieurs fragments de sigillée sud-gauloise, permet de suggérer un *terminus post quem* dans le deuxième quart du II^e siècle. Ces éléments ne s'opposent nullement à l'association chronologique et fonctionnelle de ces structures au radier de fondation MR 166.

9.2.1.4. A L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT ?

L'intérieur du bâtiment est plus délicat à aborder. Nous avons vu que plusieurs perturbations en gênaient considérablement la lecture : les deux terrassements successifs du diagnostic et de la fouille, les

deux fossés bordiers dont le creusement postérieur a recoupé le bâtiment de part en part, mais aussi les interventions intempestives de quelques pilleurs. Il a néanmoins été possible de reconnaître une concentration particulière de silex dont l'extension dessine un vague rectangle de 6 m du nord au sud et de 5,5 m d'est en ouest, au minimum. Cette concentration est décalée par rapport à la fondation périphérique et semble décalée vers le nord (**fig. 86**). Elle est limitée, à l'est comme à l'ouest, par les fossés postérieurs qui en ont sans doute rogné une partie impossible à quantifier. Au nord et au sud, seuls des effets de parois matérialisent une vague limite.

- *Nettoyage de surface*

Le mobilier collecté lors du nettoyage de la surface interne du bâtiment (US technique 180) apparaît, en regard de ce qui a été collecté ailleurs sur le site, comme relativement abondant. Aucune concentration notable n'est cependant à signaler. Ce mobilier comprend plus de 1,2 kg de morceaux de terres cuites architecturales (44 restes dont les seuls éléments déterminables sont des *tegulae*), de rares morceaux de verre et restes de faune, des éléments en fer¹⁵⁶, plusieurs monnaies et un lot de près de 70 tessons de céramique. Celui-ci, globalement très fragmenté et totalement hétérogène, comprend, outre une large majorité d'éléments antiques, quelques éléments protohistoriques résiduels, mais aussi des éléments tardo-antiques et postérieurs en quantité suffisamment importante pour être significative. On rappellera une nouvelle fois que l'altimétrie de ces niveaux (environ 139,5 m NGF) les situe à très faible profondeur et « à portée de labours ». De nombreuses pollutions postérieures sont donc à craindre et rendent délicates la détermination et l'étude du mobilier véritablement en lien avec le bâtiment et son occupation.

Les monnaies collectées sont au nombre de 4 et se caractérisent toutes par leur état de conservation très médiocre (**fig. 89**). Il s'agit exclusivement d'imitations radiées de très petit module, souvent fragmentaires et fortement corrodées, qui ne se prêtent à aucune identification précise. Leur présence, tout au

plus, fournit un *terminus post quem* dans le dernier quart du III^e siècle, concordant avec une bonne partie des éléments céramiques collectés.

En termes de structuration, on notera que les possibles alignements reconnus lors du diagnostic n'ont pas été formellement retrouvés après le nettoyage, les seuls éléments linéaires clairement lisibles n'étant alors que les limites du sondage antérieur. Des concentrations relatives de silex ont cependant été déterminées, enregistrées et fouillées séparément, mais sans que cela signifie nécessairement qu'il s'agisse de réelles structures (ST. 195 à 204 ; **fig. 90**). Cela ne signifie pas non plus que les espaces entre ces concentrations aient été dépourvus de silex, mais simplement qu'ils ne présentaient pas de densité particulièrement remarquable.

- *Une fosse ou dépression : FS 217*

Il ne semble pas utile de décrire ici la fouille de chacune des concentrations identifiées à l'issue du nettoyage, ni de présenter les différents raisonnements qui ont été les nôtres, tant la difficulté de lecture des vestiges a été prégnante. La compilation des données récoltées permet *in fine* de proposer une restitution très vraisemblable de l'aménagement.

Il semble ainsi qu'une dépression peu profonde ait existé à l'intérieur du bâtiment, même si ses contours n'ont pas pu être déterminés avec précision (FS 217 ; **fig. 91**). De forme grossièrement rectangulaire et d'un maximum de 6 m de large sur 7 m de long, cet aménagement comporte un surcreusement dont le fond se situe aux environs de 139,2 m NGF, soit une profondeur initiale restituée d'environ 0,8 m¹⁵⁷. Cette cuvette semble entourée d'un plan incliné dont l'altitude oscille entre 139,3 et 139,4 m NGF. Ces données altimétriques expliquent en partie les difficultés de lecture de cette structure sur le terrain puisque nous nous situons à cette profondeur dans l'horizon brun éluvial dans lequel les comblements sont généralement peu distincts de l'encaissant. Dans le cas présent, seuls les blocs et inclusions constituaient des éléments de lecture tangibles.

156 Il s'agit de 7 clous de charpente / construction, 8 clous de menuiserie, 9 clous et tiges divers et 4 clous de chaussure, auxquels s'ajoutent des fragments de tôle en alliage cuivreux. Cf. vol. 2, §. 2.

157 Rien ne nous permet de déterminer s'il s'agit d'un creusement unique (très probable) ou bien de plusieurs aménagements successifs qui auraient pu accroître la surface initiale.

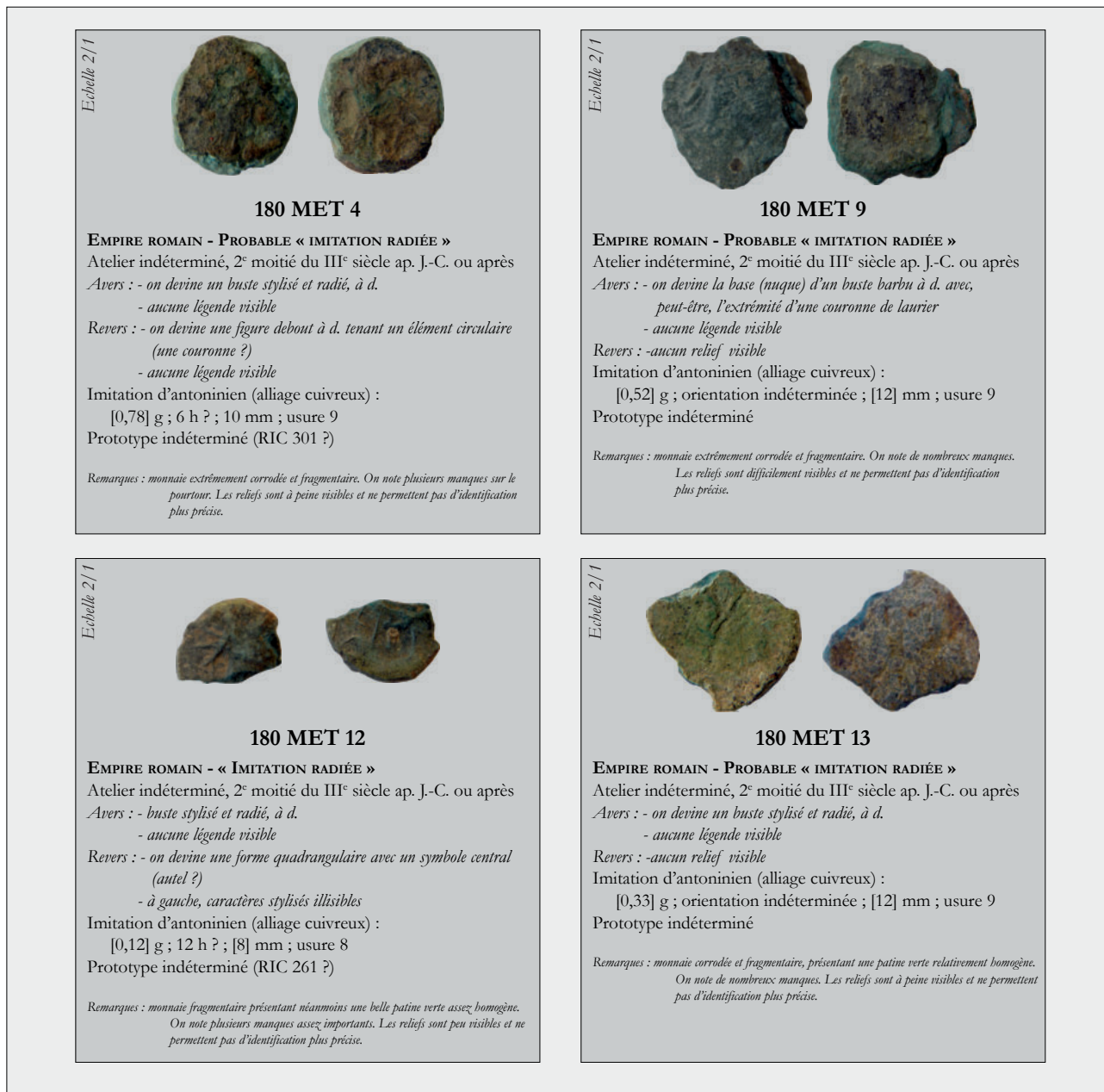


Figure 89 - Les monnaies de l'US 180

202



Figure 90 - Plan de l'intérieur du bâtiment 4 après nettoyage approfondi

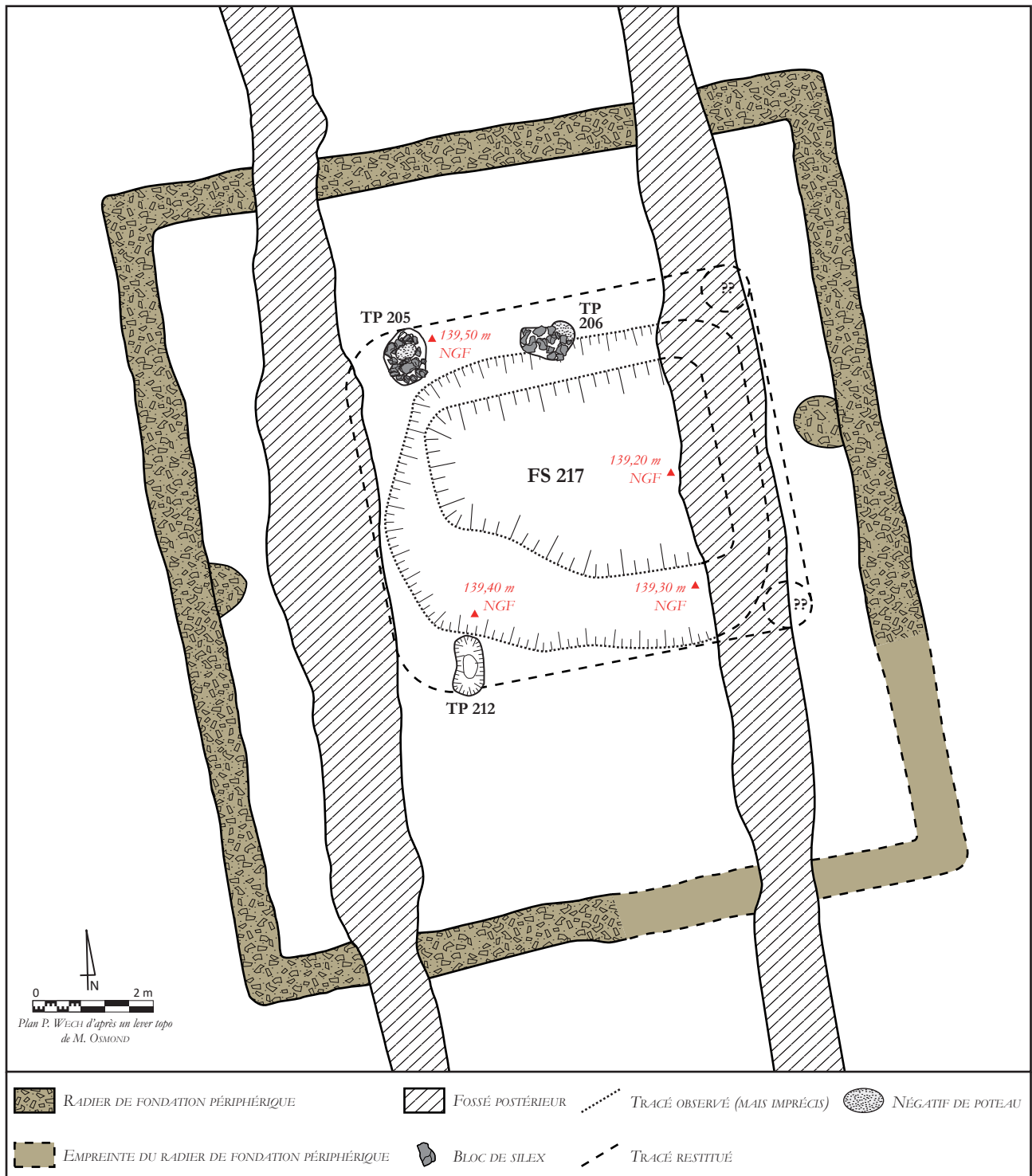


Figure 91 - La dépression FS 217 et ses aménagements à l'intérieur du bâtiment 4

- *Un édicule ?*

Plusieurs trous de poteau ont toutefois été reconnus autour de cette « fosse » et semblent lui être liés. Les deux structures TP 205 et TP 212 semblent ainsi localisés précisément aux angles nord-ouest et sud-ouest. La première se présente sous la forme d'un creusement de plan ovale d'environ 0,95 x 0,7 m pour une profondeur conservée de 0,2 m (fig. 92). Un négatif de poteau d'environ 0,2 m de diamètre est visible dans son comblement (US. 229 constituée de limon brun homogène et meuble). Le calage est constitué de blocs de silex dans une matrice de limon orangé avec des traces d'oxydation, de petits charbons épars et de petits nodules de terre brûlée (US. 230). Aucun mobilier n'y a été collecté.

Le trou de poteau TP 212 se présente quant à lui sous la forme d'un creusement de plan ovale (environ 1 x 0,5 m) dont la profondeur conservée n'excède pas 0,15 m et dont les parois semblent assez évasées (fig. 93). Son comblement était constitué de gros silex (calage ?) dans un limon grisâtre assez compact (US. 330). Aucun négatif de poteau n'a toutefois été reconnu ni aucun mobilier collecté.

Le long du flanc septentrional de la fosse, un troisième poteau probable a été repéré (TP 206). De plan subcirculaire d'un diamètre estimé de 0,65 m, il

n'était profond que d'une quinzaine de centimètres (fig. 93). Il a révélé la trace fugace d'un négatif d'environ 0,3 m de diamètre, constitué de limon argileux brun, assez meuble et homogène, avec quelques petits charbons (US. 248). Le calage périphérique était constitué de blocs de silex dans une matrice de limon argileux brun-orangé assez meuble et hétérogène (US. 249). On notera toutefois que ce poteau semble relever d'un aménagement postérieur puisqu'il recoupe partiellement le comblement de la dépression qu'il borde (US. 236 et 242). Aucun pendant méridional ne lui a été reconnu.

Les trous de poteau TP 205 et TP 212 semblent encadrer la dépression centrale et pourraient avoir appartenu à un édicule (?) aménagé à cet emplacement afin de couvrir la fosse. Cet édicule aurait en outre connu un réaménagement matérialisé par l'installation postérieure du poteau TP 206. Il n'a cependant pas été possible de vérifier s'il existait des aménagements similaires aux angles sud-est et nord-est car leur emplacement a été détruit lors du creusement du fossé FO 27 postérieur. De ce fait, aucune restitution d'ensemble n'est véritablement envisageable. Tout au plus peut-on estimer que cet édicule pouvait avoir un plan carré de 5,5 m de côté, soit légèrement plus réduit que la fosse qu'il recouvre.

204

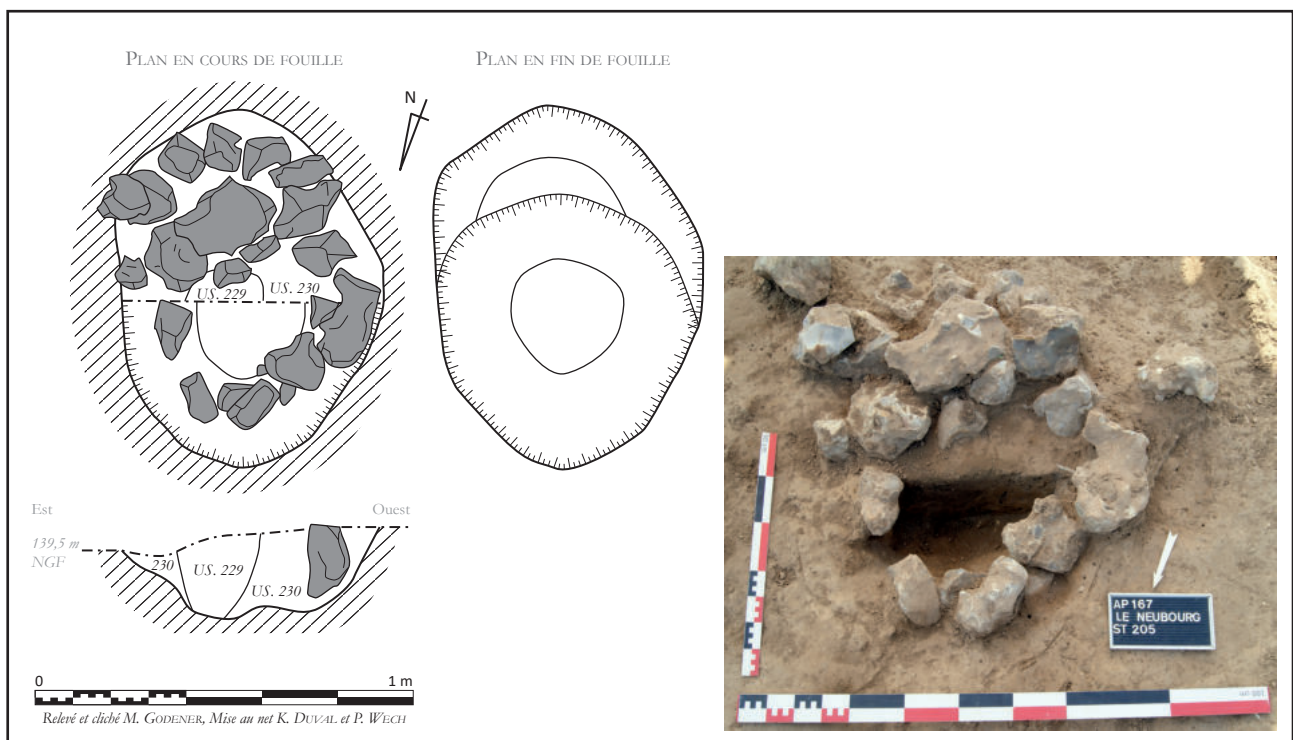


Figure 92 - Le trou de poteau TP 205

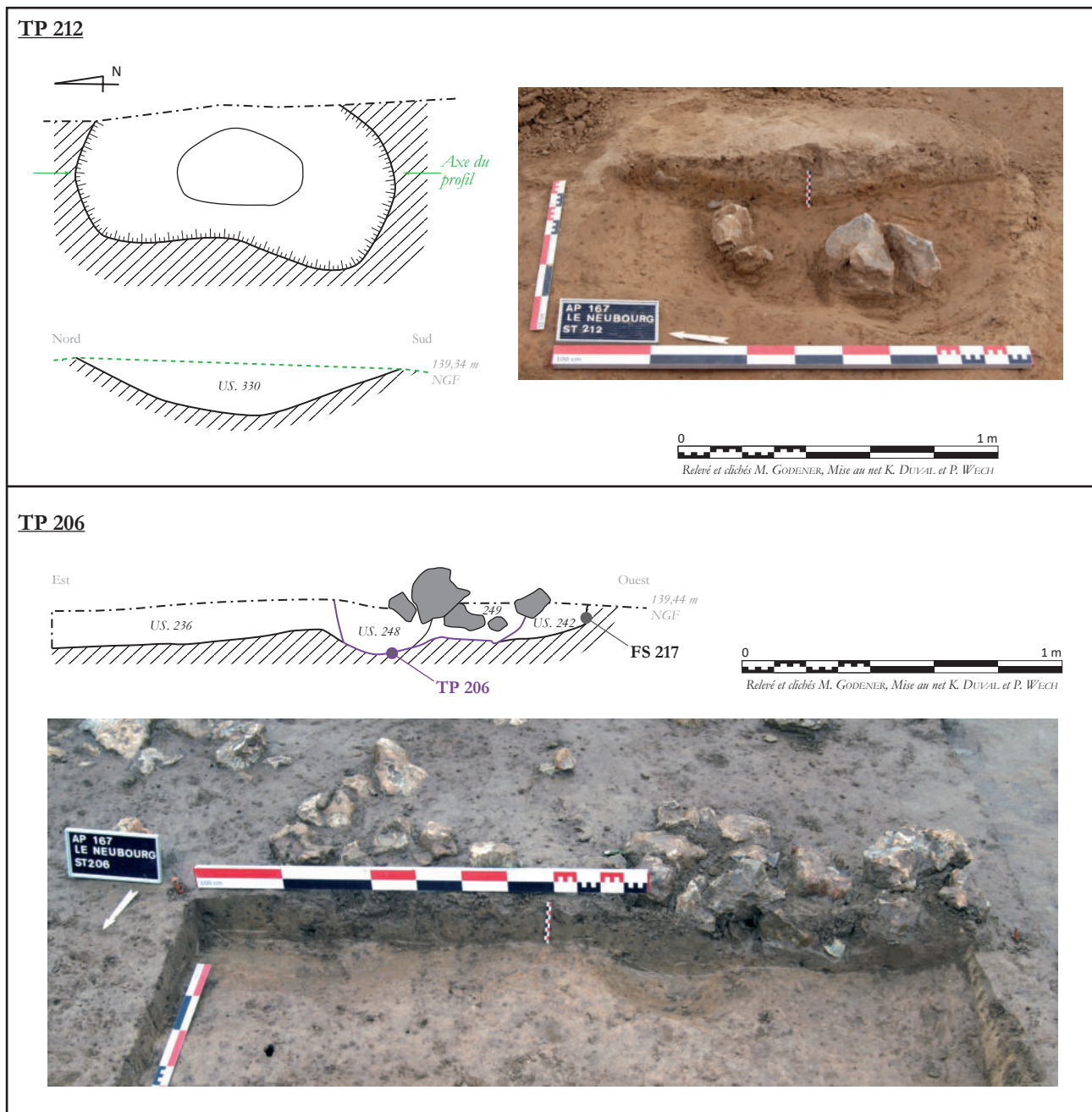


Figure 93 - Les structures TP 206 et TP 212

Si le lien entre la fosse et les trous de poteau semble relativement clair, la question du lien entre le probable « édicule » et le bâtiment dans lequel il paraît inséré reste délicate : s'agit-il d'une même construction, les poteaux centraux ne devant dès lors être considérés que comme des supports intermédiaires pour une charpente plus vaste ? S'agit-il de deux aménagements clairement distincts et successifs, sans aucun lien l'un avec l'autre si ce n'est un emplacement commun ? L'un de ces aménagements vient-il compléter l'autre dans le cadre d'une restructuration ? Les éléments matériels font défaut pour répondre.

- Aménagement et comblement de la fosse FS 217

La fouille de la dépression centrale a révélé que la cuvette la plus profonde était tout d'abord comblée avec un sédiment limoneux brun à brun-orangé assez meuble, avec quelques charbons épars et des silex de petite taille, sans concentration significative (US. 236). Le mobilier qui y a été mis au jour comprend quelques éléments en métal¹⁵⁸, plus de 2 kg de morceaux de terres cuites architecturales (principalement de la *tegula*) et plus d'une vingtaine de tessons

158 Il s'agit d'un clou de menuiserie et d'une ferrure en fer, accompagnés d'un élément de fixation (applique ?) en alliage cuivreux. Cf. vol. 2, §. 2.

de céramique. Parmi ceux-ci, outre un élément alto-médiéval sans doute intrusif, on remarque la présence d'amphores (Dr. 20 et G. 12), de productions communes (cruche, pot ou jatte) et d'éléments de sigillée d'Argonne (mortier Curle 21) et du Centre de la Gaule (coupe Drag. 37). L'ensemble permet de fixer un *terminus post quem* entre la fin du II^e et la première moitié du III^e siècles.

Ainsi, s'il est impossible de dater le creusement de la fosse et ses aménagements connexes, rien ne s'oppose à une synchronie avec la fondation périphérique MR 166. Il est en tout cas possible, voire probable, que les deux installations aient, au moins, coexisté durant un certain temps mais sans que l'on puisse conclure à ce sujet.

Sur la périphérie de la dépression, la fouille a révélé, sans pouvoir l'expliquer ni déterminer de lien stratigraphique avec l'US précédente, un fin dépôt de limon argileux brun clair comportant de fines traces d'oxydation et quelques petits charbons éparés (US. 242). Ce niveau, identifié notamment autour des structures TP 205, TP 206 et TP 212, a livré un unique tessons de céramique glaçurée sans doute intrusif et lié à une perturbation postérieure non identifiée par ailleurs.

Ce premier comblement est recouvert par un ensemble d'apports variés parmi lesquels on distingue d'importantes concentrations de silex matérialisant des radiers ou niveaux de sol, notamment dans l'angle sud-ouest (ST 201 / US. 218 et ST 204 / US. 217). Le reste de la surface de la fosse présente des silex éparés, dans une matrice de limon brun assez meuble et homogène (US. 220, 221, 222, 223 et 235). Les radiers de silex ont livré un mobilier peu abondant : près de 1,5 kg de morceaux de terres cuites architecturales, de rares morceaux de verre, une tige en fer (pointe de clou ?) et six tessons de céramique commune suggérant un *terminus post quem* encore une fois entre le courant du II^e et la première moitié du III^e siècles.

Les niveaux limoneux comportent un mobilier assez similaire, auquel s'ajoutent quelques clous en fer, une monnaie et un petit bloc de tuf calcaire

exogène¹⁵⁹. La céramique qui en provient consiste en un peu plus de 35 tessons parmi lesquels un élément non tourné résiduel, beaucoup de productions communes (écuelle, cruche, ...), de rares éléments de *terra nigra* (bol Menez 110), de l'amphore Dr. 20 et quelques fragments de sigillée d'Argonne (mortier Curle 21). Le tout pointe une nouvelle fois vers la fin du II^e et la première moitié du III^e siècles. La monnaie est une imitation radiée (fig. 94) ; sa présence, si elle n'est pas intrusive, permet de repousser le *terminus* au dernier tiers du III^e siècle. Une partie de la céramique serait alors résiduelle ...

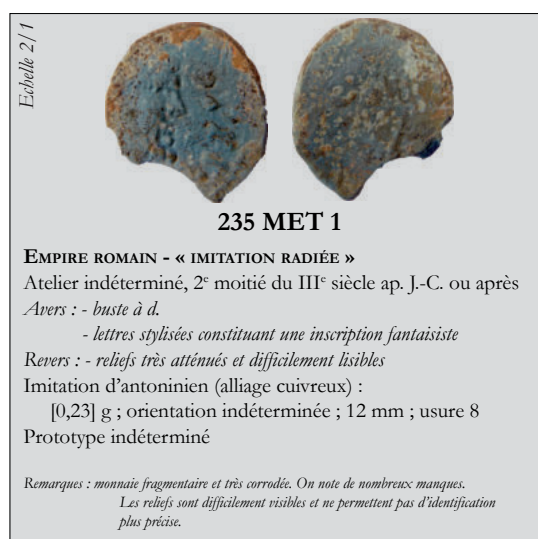


Figure 94 - La monnaie 235 MET 1

Cette séquence est suivie du dépôt de nouvelles concentrations de silex, correspondant essentiellement à celles identifiées après le nettoyage (fig. 90)¹⁶⁰. Les silex observés sont de plus gros gabarit et ne semblent pas constituer de radier aussi dense et bien structuré que précédemment. S'agit-il d'un nouveau sol assez irrégulier ou bien du fruit de rejets anarchiques ?

Le mobilier qui provient de ces niveaux est relativement abondant : près d'une cinquantaine de morceaux de terres cuites architecturales (pour une masse de près de 3 kg), une dizaine de clous en fer, une

159 Ce matériau existe toutefois localement, dans la vallée de la Risle, et a notamment été observé lors de fouilles menées à Brionne. Son exploitation y est attestée au moins dans le courant du I^{er} siècle de notre ère (Wech 2015, p. 53).

160 Les structures concernées sont les suivantes : ST 195 / US. 214 et 226 ; ST 196 / US. 216 et 226 ; ST 197 / US. 215 et 226 ; ST 200 / US. 219 ; ST 202 / US. 331 et ST 203 / US. 225.

monnaie en alliage cuivreux¹⁶¹, un élément en verre et un lot céramique riche de plus de 40 restes et relativement homogène¹⁶². Le tout, si l'on tient compte de la probable imitation radiée, permet de proposer une datation dans le dernier tiers du III^e siècle.

- *Nature, fonction et datation de la fosse FS 217*

On s'en doute, les éléments décrits ci-dessus ne permettent de cerner ni la nature ni la fonction précises de la fosse ou dépression FS 217. Ni sa morphologie, ni son comblement, ni le mobilier présent ne semblent en effet particulièrement révélateurs d'une activité précise. On ne saurait en outre exclure la possibilité que la fosse, telle que nous l'avons perçue, résulte de la récupération ou du démantèlement d'un élément indéterminé qui aurait occupé le centre du bâtiment. Peut-être les radiers de silex peuvent-ils également être liés à l'installation postérieure d'une voirie à l'emplacement du bâtiment (cf. *infra* §. 10.4.4). Sur ce sujet, comme sur bien d'autres, nous en sommes réduits aux conjectures. Tout au plus, au vu de la cohérence des mobiliers mis au jour dans les premiers niveaux de comblement, peut-on proposer pour sa datation un *terminus post quem* au tournant des II^e et III^e siècles. Reste à savoir si cette date est celle de l'installation ou bien celle du démantèlement ...

9.2.1.5. ESSAI DE RESTITUTION

- *Structuration d'ensemble et datation*

Les données collectées lors de la fouille semblent bien minces pour envisager un travail de restitution un tant soit peu sérieux. On soulèvera avant tout un certain nombre de points problématiques dont le principal est sans doute la contemporanéité ou non du mur périphérique MR 166 et des aménagements internes autour de la fosse FS 217. Rappelons que les

161 Objet fragmenté et totalement corrodé qui ne permet aucune identification. Tout au plus peut-on supposer, sur la base du module, une probable imitation radiée et ainsi déterminer un *terminus post quem* dans la seconde moitié du III^e siècle, mais sans certitude.

162 Il comporte de nombreuses productions communes (pot, cruche, mortier et écuelle), des morceaux d'amphores Dr. 20 et G. 12 et un élément de paroi fine engobée du Centre de la Gaule. On notera la présence d'un tesson en grès du Domfrontais d'époque moderne. Sans doute intrusif, ce tesson illustre une nouvelle fois les nombreuses pollutions qui sont à redouter ici.

éléments en notre possession permettent seulement de fixer, pour le mur MR 166, un *terminus post quem* dans le deuxième quart du II^e siècle, tandis que le comblement de la fosse FS 217 ne semble pas antérieur à la fin du II^e siècle.

Ces différents éléments ont-ils été mis en place au même moment et appartiennent-ils donc au même projet architectural ou bien l'un précède-t-il l'autre et si oui, lequel ? Sur ce point, il faut souligner que le décentrement de la fosse FS 217 et des trous de poteau qui l'encadrent, par rapport à la fondation MR 166, ne plaide pas en faveur d'une quelconque association structurelle, mais ne constitue pas non plus un contre-argument définitif. Ainsi, s'il semble possible, voire probable, que l'ensemble ait connu une utilisation au moins partiellement synchrone, aucune réponse à la question ci-dessus ne peut être apportée avec certitude, ce qui handicape fortement les tentatives de restitution et d'interprétation. De ce fait, nous nous cantonnerons ici à quelques considérations techniques.

- *Élévation du mur MR 166*

En ce qui concerne la fondation périphérique MR 166, son examen semble exclure la présence de calages de poteau. L'hypothèse la plus vraisemblable consiste dès lors à restituer une fondation en tranchée pleine assimilable à un radier (plutôt qu'à un solin) de silex destiné à supporter une élévation en terre et bois. On imagine aisément une sablière basse horizontale, disposée sur ledit radier, laquelle sablière aurait ensuite accueilli, par un système de tenons / mortaises, les éléments d'une ossature en bois complétée par des parois en torchis. L'absence de tout nodule de mortier, dans quelque niveau que ce soit, semble à ce propos particulièrement significative.

Ce type d'architecture est bien connu à l'échelle régionale, et les exemples sont nombreux de bâtiments aux plans plus ou moins complexes, mais dont les murs en terre et bois sont édifiés sur un radier de silex. Nous n'avons pas cherché à en dresser une liste exhaustive, loin s'en faut, mais voici quelques exemples à titre indicatif : Saint-Arnoult / Avenue du Plateau – Jardin du Bocage (Segard 2014), Orival / le Grésil (Spiesser 2017), Isneauville / Plaine de la Ronce (Adrian 2011) ou encore Brionne / Collège Pierre

Brossolette (Wech 2015). On notera, dans les deux premiers cas au moins, que les largeurs de fondation sont les mêmes qu'au Neubourg, soit environ 0,7 m.

- *Charpente et couverture*

L'un des points les plus complexes est relatif à la présence éventuelle d'un système de couverture : le mur périphérique, matérialisé par la fondation MR 166, supportait-il une charpente (et donc une toiture) ou bien ne constituait-il qu'une enceinte à ciel ouvert ? Cette question amène à s'interroger sur les dimensions du bâtiment et la possibilité ou non d'y aménager une charpente sans le recours au moindre support intermédiaire¹⁶³. La simple comparaison avec l'un des espaces reconnus sur le site de Saint-Arnoult, dont la largeur est de 12 m, permet d'affirmer que la présence d'une couverture est ici techniquement envisageable. La largeur de la fondation semble également parfaitement compatible avec une telle hypothèse. Aucune restitution ne peut cependant en être proposée.

Si couverture il y avait, quelle pouvait être sa nature ? La réponse à cette question suppose un examen rapide des morceaux de terres cuites architecturales observés et collectés lors de la fouille. Signalons à ce propos qu'il a été décidé de procéder à une collecte systématique (et donc la plus exhaustive possible) de ces mobiliers, pour permettre leur examen en post-fouille. Ce sont ainsi plus de 620 restes, représentant un peu plus de 48 kg, qui ont été exhumés sur l'ensemble de la parcelle. Un lot assez conséquent provient du comblement de la mare MA 97 (environ 18 kg pour 160 restes). Un autre contingent non négligeable est issu des structures tardo-antiques et/ou alto-médiévales se superposant au bâtiment 4 : il comprend un ensemble de près de 200 restes pour environ 14 kg¹⁶⁴. Si l'on soustrait ces deux ensembles spécifiques au corpus, celui-ci ne compte plus que 270 restes pour une masse de 16 kg. Au sein de ce lot, on remarquera que

l'emprise du bâtiment, toutes composantes confondues, a livré plus de 170 restes et une masse d'environ 10 kg, soit près des deux tiers du corpus. Cette concentration nous autorise donc à privilégier la restitution d'une toiture en tuiles.

Plusieurs réserves doivent toutefois être émises. La première a trait à la non conservation des niveaux de sol et d'occupation du bâtiment, induisant la position nécessairement secondaire de la plupart des mobiliers. La seconde s'attache au contexte de découverte des terres cuites architecturales : une grande partie (près de 4 kg) participe des radiers identifiés dans le fond de la fosse FS 217. Il s'agit donc forcément, au moins pour une partie du corpus, d'éléments en remploi et non de vestiges d'une toiture effondrée *in situ*. Bref, sur ce point comme sur de nombreux autres, l'état de la documentation ne permet pas d'apporter de réponse définitive.

Rien n'empêche non plus d'envisager que la construction MR 166 n'ait été qu'un mur d'enclos délimitant un espace à ciel ouvert. Une telle hypothèse s'accorderait en effet avec les réserves que nous venons d'émettre. On remarquera cependant que le choix d'une telle construction, sans être ni particulièrement complexe ni particulièrement coûteuse, peut toutefois sembler assez étonnante pour la délimitation d'un simple enclos à ciel ouvert couvrant à peine plus de 130 m². Bref, si chacune des deux hypothèses semble envisageable, aucune ne paraît pleinement satisfaisante, et aucune preuve concrète ne permet de privilégier l'une plutôt que l'autre.

- *Accessibilité*

Si la présence d'un accès et donc d'une ouverture semble aller de soi, force est de constater que nous n'en avons décelé aucune trace concrète. Il est probable que le principe retenu ici ait été celui d'une fondation continue, l'ouverture ayant été ménagée seulement dans les élévations. L'état d'arasement du bâtiment explique donc que nous n'en ayons retrouvé aucune trace à la fouille.

163 On ne saurait en effet considérer pour cela le possible édicule interne, en raison principalement de son décentrement, mais aussi de l'incertitude quant à la synchronie de l'ensemble. On peut aussi envisager que d'autres supports, trop peu profonds pour avoir « échappé » aux labours, aient pu exister à l'intérieur du bâtiment. Nous sommes là dans le domaine de la conjecture ...

164 Nous reviendrons par la suite sur ce point (cf. *infra* §. 9.2.5.2). Notons toutefois dès maintenant que les découvertes mobilières réalisées dans le comblement de ces structures se concentrent autour de l'emplacement du bâtiment 4.

9.2.1.6. COMPARAISONS ET INTERPRÉTATION

- Manque de données

Quelle pouvait être la fonction de ce bâtiment ? Comme bien souvent en contexte rural, la non conservation des niveaux de sol, des niveaux d'occupation ou de tout aménagement affleurant ou aérien limite fortement les possibilités d'analyse et seul le mobilier présent dans le comblement des structures fossoyées peut apporter des éléments d'information. Dans le cas présent, le mobilier mis au jour dans les niveaux d'aménagement et de comblement de la fosse FS 217 est particulièrement mal conservé et ne semble pas davantage pertinent du point de vue de la compréhension fonctionnelle de l'ensemble. En effet, aucun assemblage spécifique ni d'une activité artisanale, ni d'une activité culturelle, ni de quoi que ce soit d'autre ne s'en dégage.

- Rapprochements morphologiques : habitat ? structure agricole ?

Une fois ce constat dressé, seul le recours à des comparaisons morphologiques peut, éventuellement, apporter quelque éclairage quant à la fonction du bâtiment 4. La plupart des éléments de comparaison portés à notre connaissance se présentent sous la forme de petits édifices de plan quadrangulaire comportant, le plus souvent, plusieurs espaces internes (**fig. 95**). L'édifice neubourgeois se distingue sur ce point puisque rares sont les exemples monocellulaires de cette taille. En termes de dimensions, le bâtiment 4 et ses 13,6 x 12,3 m, semblent en effet relativement imposants. Des parallèles très probants peuvent cependant être établis avec, notamment, le bâtiment B fouillé à Saint-Arnoult, dont les dimensions sont d'environ 18 x 17 m (Segard 2014, p. 111).

Ces édifices sont souvent interprétés, particulièrement en présence de subdivisions internes, en tant qu'habitat. On trouve également des hypothèses renvoyant à des fonctions agricoles (charretterie, grenier, étable, ...). Il est vrai que, de façon assez systématique, ces bâtiments se trouvent à proximité ou insérés dans des ensembles bâtis plus étendus dans lesquels on s'accorde à reconnaître des établissements ruraux tels que

des fermes ou des *villae*¹⁶⁵.

Dans le cas du Neubourg, l'une des premières caractéristiques du bâtiment est son isolement complet. Même si, en archéologie préventive et par définition, les emprises nous privent la plupart du temps d'éléments de contexte, les diagnostics réalisés dans les parcelles limitrophes indiquent clairement qu'aucune autre construction ne semble présente dans un rayon d'au moins 100 m autour du bâtiment 4. Rien ne permet donc d'envisager son appartenance à un ensemble de constructions plus vaste, tel qu'un établissement agricole de type *villa* par exemple. Nous n'avons d'ailleurs trouvé quasiment aucun exemple de bâtiment, qui plus est de cette taille, à ce point isolé.

- Domaines culturel et funéraire ?

Si l'on considère en outre son insertion au cœur d'un enclos qui lui semble spécifiquement dédié et sur lequel nous reviendrons ci-dessous (cf. §. 9.2.3), son identification en tant qu'habitat, annexe agricole ou structure artisanale semble bien difficile à soutenir. On retiendra donc, sans doute plus par défaut que par véritable conviction, les hypothèses culturelle et/ou funéraire, envisageant en cela la possibilité, soit d'un petit édifice de culte dont les caractéristiques pourraient évoquer les temples à plan centré (*fana*), soit un enclos funéraire ayant comporté, en son centre, un aménagement indéterminé, dont les vestiges étaient trop ténus pour pouvoir être clairement identifiés.

L'hypothèse d'un édifice de culte avait été soulevée dès le diagnostic. Nous savons en effet que de petits temples, le plus souvent réduits à leur plus simple expression (une simple *cella*), équipaient fréquemment les grands domaines fonciers. C'est le cas, notamment, sur le site de Guichainville / Le Long Buisson (Marcigny 2006 ; **fig. 96**). Ces édifices sont cependant généralement de taille très modeste, ce qui n'est pas le cas au Neubourg. De nombreux exemples de ces temples à plan centré existent dans tout le département de l'Eure, en lien ou non avec de grands

165 Les exemples sont nombreux et il n'a pas semblé opportun d'en dresser ici une liste exhaustive. Citons à titre d'exemples, et en plus de ceux précédemment évoqués, les cas de Pacé / ZAC des Touches (Ille-et-Vilaine ; Paez-Rezende 2009) et de Langeais / Les Béziaux (Indre-et-Loire ; Guiot, Couvin, Blanchard 2003).

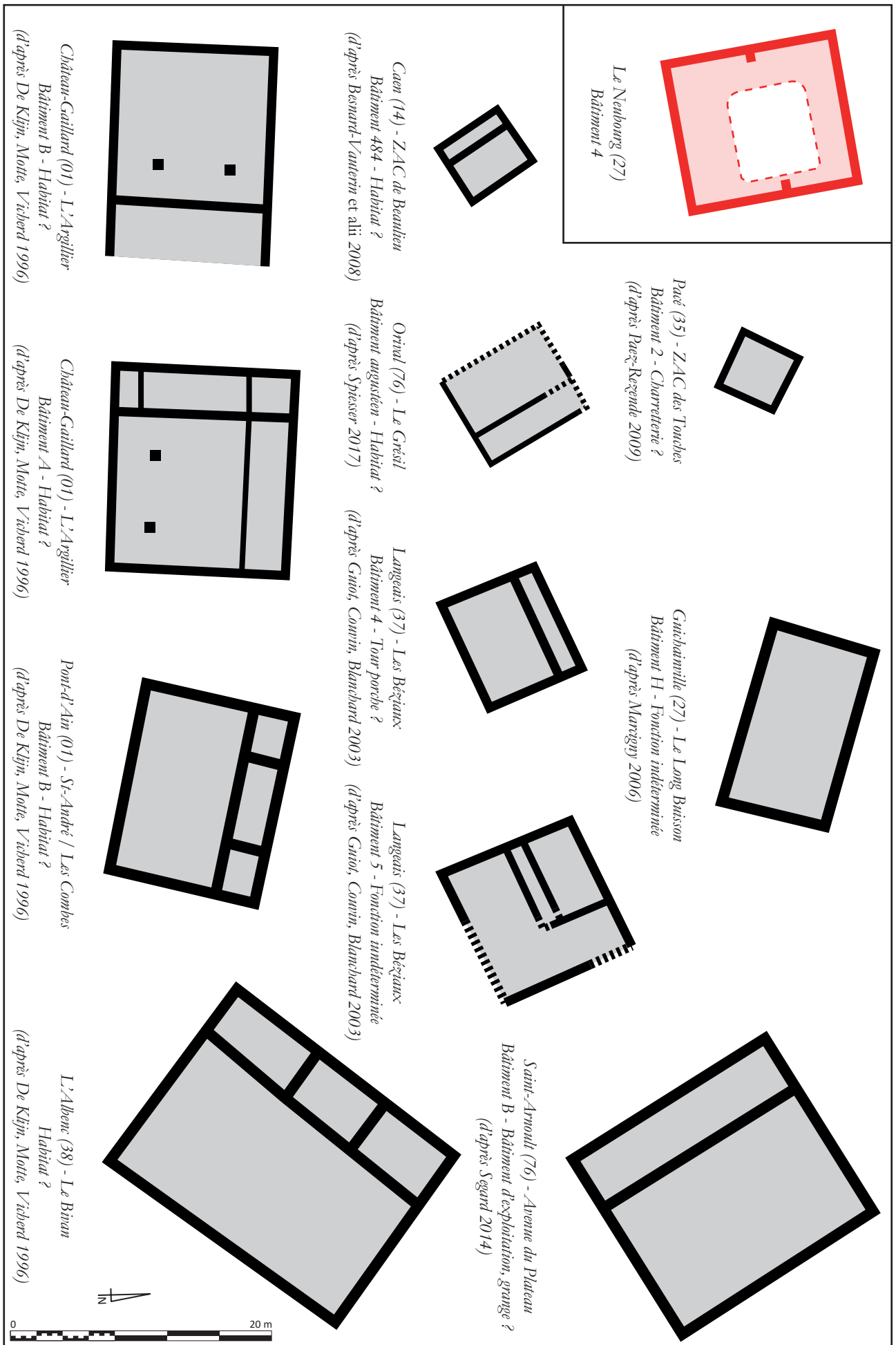


Figure 95 - Divers exemples de bâtiments sur radiers de siliceux

domaines fonciers¹⁶⁶. Les restitutions qui en sont proposées comprennent habituellement une *cella* centrale plus élevée (s'apparentant en cela à une tour), entourée d'une galerie périphérique à colonnade de hauteur inférieure¹⁶⁷. On remarquera toutefois, au Neubourg, l'importance relative du mur périphérique MR 166 au regard de l'indigence des aménagements internes. Une telle disposition semble peu compatible avec les restitutions habituellement proposées. On admettra donc, dans le cas présent, que la nature des vestiges semble peu compatible avec l'hypothèse d'un édifice de culte, sauf à considérer une forme architecturale peu commune.

L'hypothèse funéraire trouve également assez peu de comparaisons à l'échelle locale. Dans le département de l'Eure, aucun mausolée n'est connu à l'heure actuelle, du moins en dehors de nécropoles « urbaines ». Seuls deux petits édicules carrés, repérés par prospection aérienne sur la commune de Miserey, le long d'une voie antique, pourraient être interprétés comme de possibles monuments funéraires (Provost, *Archéo* 27 2019, p. 523-524). A l'échelle de la Normandie, le site de Falaise / Vâton fournit toutefois un parallèle intéressant (fig. 96). Les fouilles réalisées en 2009 y ont en effet mis au jour un ensemble constitué d'un probable mausolée auquel ont ensuite été accolés deux enclos-jardins successifs. Le tout est daté de la seconde moitié du II^e siècle et semble interprétable comme une nécropole aristocratique installée à proximité d'un centre domanial (Hincker *et alii* 2012). Si les dimensions sont bien inférieures à celles de l'édifice neubourgeois, on retiendra une parenté morphologique certaine.

Le cas de Jaunay-Clan (Vienne) est encore plus éclairant (Segard 2019) : jouxtant immédiatement un probable mausolée abritant deux inhumations, un vaste bâtiment de plan carré d'environ 14,5 m de côté a été mis au jour, dont l'espace interne n'a livré qu'une fosse peu profonde. En l'absence de mobilier spécifique, la fonction de cet édifice daté du III^e siècle est

délicate à définir, mais son association à l'ensemble funéraire ne fait en revanche aucun doute. La parenté morphologique avec la structure du Neubourg est cette fois-ci particulièrement nette. On remarquera, sans s'y attarder davantage, que des constructions similaires, également datées du III^e siècle, ont été reconstruites autour de Poitiers et ont livré plusieurs sépultures (Vigot 2012)¹⁶⁸.

Enfin, dernier exemple, le monument funéraire mis au jour sur la commune de Boinville-en-Mantois (78) se présente sous la forme d'un enclos carré d'environ 20 m de côté en délimitant une surface interne de 350 m² (Laurey *et al.* 2019 ; fig. 96). Au centre de l'enclos, un petit édicule également carré a été mis au jour et est entouré de plusieurs fosses contenant des dépôts funéraires : crémations d'adultes et inhumations de périnataux. D'un point de vue morphologique, la parenté avec le dispositif neubourgeois est évidente : le mur MR 166 pourrait correspondre à un enclos au centre duquel un aménagement principal avait été aménagé, avant d'être sans doute démantelé et récupéré (FS 217). D'autres structures adventices auraient pu être associées à cet ensemble, mais sans avoir laissé aucune trace car trop peu profondes pour être préservées sous l'horizon de labours.

Quelles conclusions tirer de tout cela ? Aussi insolite que cela puisse paraître dans le contexte local et régional, l'hypothèse d'une structure à vocation funéraire ne semble pas à exclure et pourrait même être séduisante à bien des égards. La restitution d'un véritable mausolée semble toutefois peut-être trop aventureuse. Mais pourquoi ne pas reconnaître dans le bâtiment 4 un enclos funéraire (ou un « enclos-jardin » comme à Falaise)¹⁶⁹, au sein duquel un ou plusieurs aménagements centraux, malheureusement trop peu profonds pour avoir été conservés, auraient pris place ? S'agissait-il d'un petit édicule, de sépultures à inhumation, de

166 Voir notamment, sur ce sujet, Paupy, Leborgne, Dumondelle à paraître. Le bilan qui y est dressé indique que, en dehors des « grands sanctuaires », le plan le plus récurrent est celui du double carré concentrique. Les dimensions moyennes sont d'environ 15 m de côté.

167 Voir notamment Goudineau, Fauduet, Coulon 1994 (nombreuses restitutions graphiques).

168 D'autres comparaisons peuvent être trouvées, notamment à Aix-en-Provence (Mocci, Nin 2006, p. 385-388), mais dans une aire géographique sans doute trop éloignée de nos contrées normandes pour être réellement pertinentes.

169 Même si la comparaison est lointaine, évoquons ici les fouilles de la Porta Nocera, à Pompéi. Dirigées par W. Van Andringa, ces explorations ont justement porté sur un enclos de ce genre, dans le cadre d'une nécropole urbaine. Si le contexte est certes bien différent, ce site a au moins le mérite d'illustrer l'existence de cette pratique de l'enclos funéraire dans la sphère culturelle romaine (source : <https://journals.openedition.org/cefr/1528>).

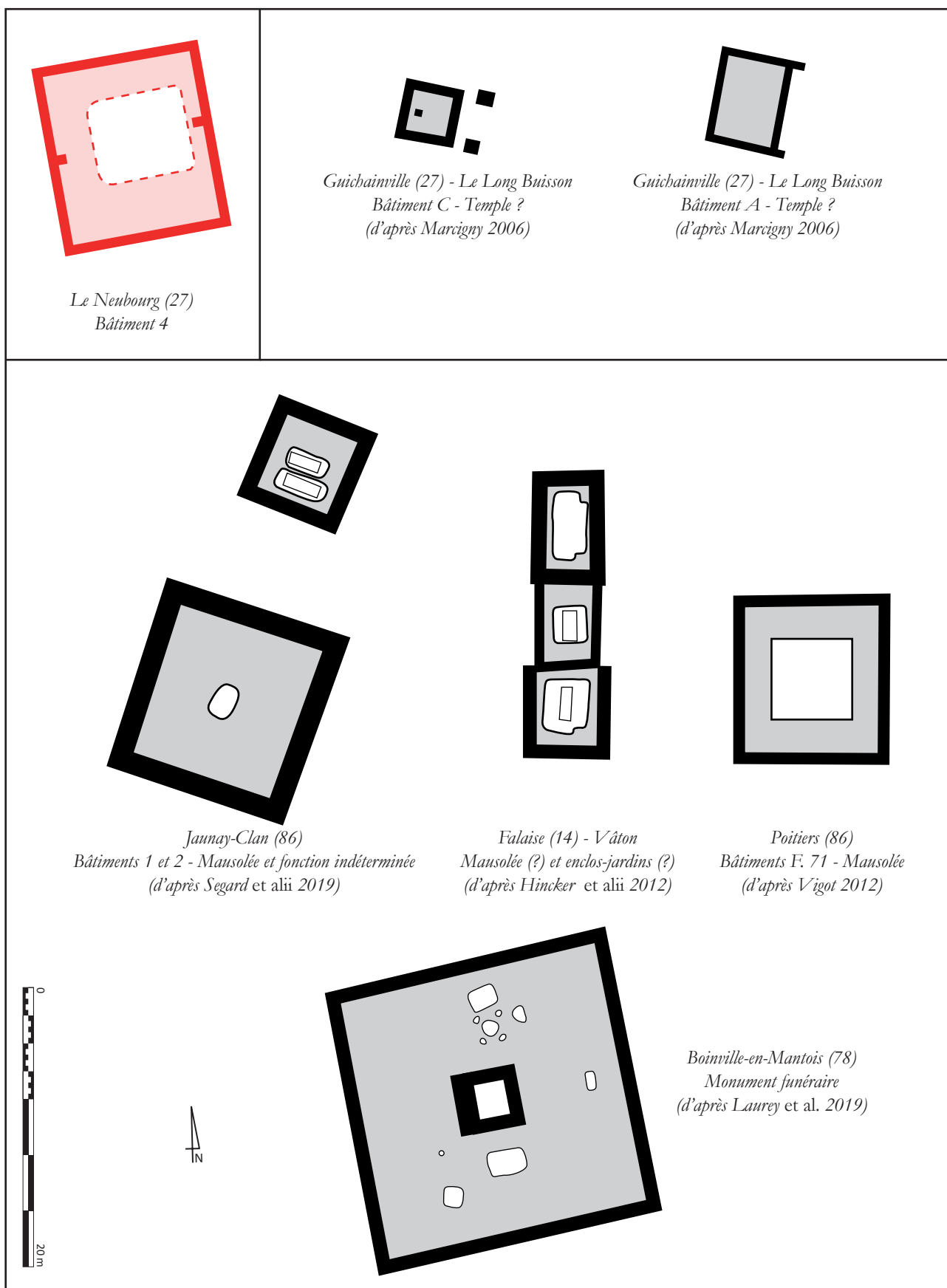


Figure 96 - Eléments de comparaison dans le domaine cultuel et funéraire

dépôts secondaires à crémation¹⁷⁰ ? Rien ne permet de le déterminer. Nous sommes cependant là, il nous faut l'admettre, dans le domaine de la pure spéculation.

Dans le cas du Neubourg, l'hypothèse funéraire n'est pas incompatible avec la perception d'un grand domaine foncier, ce genre d'établissement pouvant comporter, généralement en périphérie, des installations cultuelles et funéraires privées¹⁷¹. C'est d'ailleurs le cas pour les exemples de Falaise et de Jaunay-Clan, mais aussi pour celui de Boinville-en-Mantois. Les mausolées de Poitiers s'insèrent en revanche dans une nécropole existante et correspondent soit à une phase de monumentalisation soit à l'installation d'un nouveau groupe social.

9.2.2. UNE MARE

A l'est et dans l'axe du bâtiment 4, le décapage a révélé la présence d'une probable mare (MA 97)¹⁷². Celle-ci se situe à peu près à mi-distance entre le bâtiment 4 (distant de 7 m) et le fossé d'enclos oriental FO 68 (distant de 9 m ; cf. *infra* §. 9.2.3.1). Elle est en outre tangente au petit enclos constitué par les fossés FO 124, FO 154 et FO 127, dont nous avons vu la probable antériorité (cf. *supra*, §. 9.1.3). Cette mare adopte un plan très irrégulier, se rapprochant toutefois d'un large ovale (fig. 97). Du nord au sud, sa longueur maximale atteint une trentaine de mètres. D'est en ouest, sa largeur maximale est d'environ 16 m, soit une surface de près de 350 m².

- Morphologie

Deux sondages mécaniques et transversaux ont été réalisés dans son comblement (sd. 172 et 184). Une tranchée longitudinale a porté quant à elle sur la moitié nord de la structure (sd. 192). Ces sondages ont permis de documenter la nature du comblement

170 Rappelons que la nature acide du sédiment ne permet guère la conservation des ossements non brûlés. L'absence de tels restes ne constitue donc pas la preuve de l'absence de sépultures à inhumation. Aucun reste crématisé n'a non plus été mis au jour lors de la fouille. Les nombreuses perturbations déjà mentionnées pourraient cependant expliquer, s'ils avaient existé, que nous ne les ayons pas identifiés.

171 Voir notamment, sur ces questions, Ferdière 1988, p. 251-253.

172 Cette structure avait été partiellement reconnue lors du diagnostic (St. 49 du sondage 7 ; Huet 2017, p. 42-44). Un mobilier comprenant 14 tessons de céramique et deux éléments en fer y avait été mis au jour.

et le profil du creusement (fig. 98), avant que celle-ci ne soit totalement fouillée mécaniquement afin d'assurer une collecte optimale du mobilier. Il ressort de ces observations que le fond, malgré quelques irrégularités ponctuelles, est globalement plat et se situe à une altitude minimale d'environ 138,8 m NGF, soit une profondeur initiale sans doute comprise entre 1 et 1,2 m. On notera toutefois que cette profondeur semble décroître vers le sud. Les parois sont quant à elles très évasées, particulièrement sur les flancs est et ouest. Au nord, le pendage s'accroît et tend vers une verticale plus prononcée.

- Comblement et mobilier associé

Le comblement est apparu assez homogène sur l'ensemble de la surface de la structure. Il est constitué en premier lieu d'un limon grisâtre assez compact, d'aspect nettement hydromorphe et riche en traces d'oxydation (US. 295)¹⁷³. Sa présence résulte manifestement d'une certaine durée d'ouverture ayant entraîné une stagnation d'eau. Un mobilier assez conséquent y a été collecté, sans qu'aucune concentration notable n'ait été identifiée¹⁷⁴. Ceci témoigne de l'usage opportuniste qui a été fait de cette mare en tant que zone de rejets.

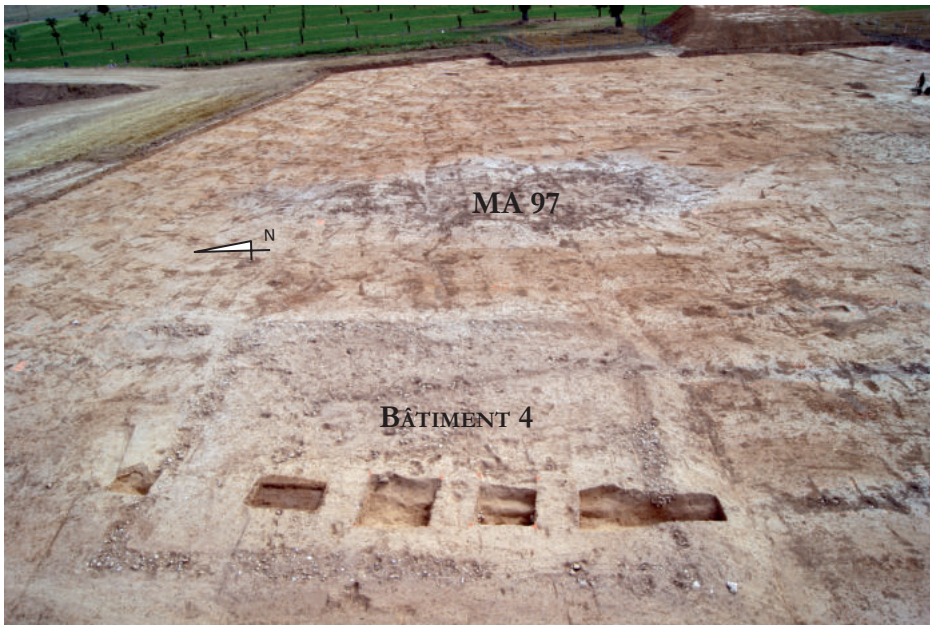
Le mobilier ainsi mis au jour comprend : une meule¹⁷⁵, quelques nodules de torchis chauffé, de très nombreux morceaux de terres cuites architecturales¹⁷⁶, plusieurs éléments métalliques et un ensemble céramique riche de plus de 120 restes. Ce lot regroupe des morceaux d'amphores (Dr. 20 et G. 12), quelques éléments en sigillée d'Argonne (mortier Drag. 45)

173 Aucune observation micromorphologique n'a été réalisée sur ces sédiments. Ils ont toutefois été sommairement examinés sur site par Quentin Borderie (UrGe) qui a confirmé qu'il s'agissait bien, selon toute probabilité, de niveaux résultant d'une stagnation d'eau. L'identification d'une mare ne pose donc guère de difficulté.

174 On notera toutefois que le mobilier semblait davantage localisé dans la partie supérieure de l'US.

175 Il s'agit d'un quart environ d'un *catillus* en grès, dont le matériau semble provenir des environs de Beaumont-le-Roger (27). Aucun atelier de production n'y est cependant attesté durant l'Antiquité. Pour plus de détails, voire l'étude de Boris Robin présentée en annexe au présent rapport.

176 Plus de 100 restes, représentant près de 13 kg et globalement très fragmentés. Outre de très nombreux éléments indéterminés (la moitié de la masse totale), il s'agit essentiellement de morceaux de *tegulae* (22 restes pour 5 kg), accompagnés de fragments d'*imbrices* (8 restes pour 1,5 kg). A cela s'ajoute un unique morceau de brique à téton et un tout petit fragment de tuile plate médiévale ou moderne, sans doute intrusif.



Le bâtiment 4 et la mare MA 97 vus depuis une nacelle élévatrice (cliché P. WECH)

214



Vue aérienne générale de la fouille en cours / le bâtiment 4 et la mare 97 apparaissent nettement au sein de l'enclos fossoyé (cliché ARCHÉO 27)

Figure 97 - Différentes vues de la mare MA 97 jouxtant à l'est le bâtiment 4

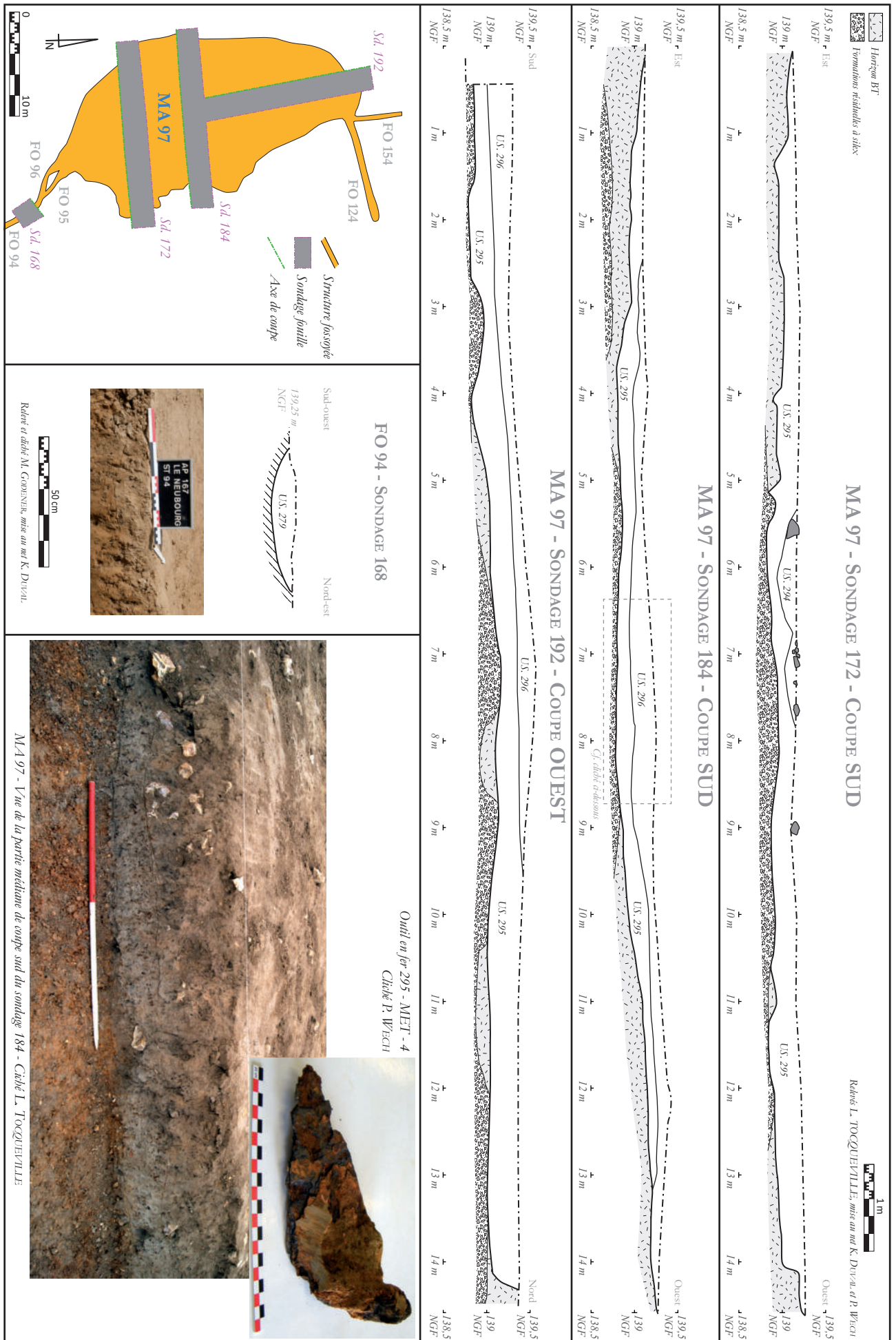


Figure 98 - Stratigraphie et profil de la mare MA 97 et de son exutoire

et du Centre de la Gaule (coupe Drag. 37 et mortier Drag. 45), ainsi que de nombreuses productions communes (cruche, mortier, pot, écuelle et jatte). Le tout constitue un ensemble assez homogène qui permet de proposer un *terminus post quem* à la charnière entre les II^e et III^e siècles. On notera la synchronie potentielle avec le bâtiment 4 (cf. *supra* §. 9.2.1), même si ces éléments ne documentent en rien la date de mise en service de la mare.

Les éléments métalliques, principalement en fer, regroupent plusieurs clous de construction et/ou de charpente, quelques tiges et plaques de fonction indéterminée, trois fragments d'outils ou de manches d'outil et deux barres également de fonction indéterminée. A cela s'ajoute un renfort d'angle en alliage cuivreux, sans doute initialement disposé sur un coffret ou tout autre élément mobilier.

Ce premier comblement occupe l'essentiel du volume interne de la mare et peut atteindre près de 0,4 m d'épaisseur. Un second niveau de comblement a été reconnu, principalement au centre de la structure, là où la dépression initiale était la plus profonde. Celui-ci ne présente pas de trace hydromorphe particulièrement marquée. Il se présente sous la forme d'un limon brun à brun-orangé assez homogène et compact, avec de nombreux blocs de silex, parfois de grande taille, et beaucoup d'inclusions de torchis chauffé et de charbon (US. 294 et 296). Les observations réalisées sur le terrain ne permettent pas de déterminer s'il s'agit d'une seconde séquence d'utilisation de la mare, suivant peut-être une phase de curage, ou bien d'un apport de matériaux massif et volontaire destiné à combler définitivement la mare une fois celle-ci abandonnée. Le mobilier collecté dans ce niveau supérieur est nettement moins abondant : près de 5 kg de morceaux de terres cuites architecturales¹⁷⁷, quelques éléments métalliques¹⁷⁸ et un lot d'une soixantaine de tessons de céramique. Ce dernier présente les mêmes caractéristiques que le précédent, avec lequel il forme un

ensemble homogène¹⁷⁹. Ceci semble orienter davantage la réflexion vers un comblement s'achevant rapidement plutôt que vers une durée d'exposition longue et un colmatage progressif.

- Réflexions sur la nature de la structure

Les sondages mécaniques ont aussi permis d'examiner le substrat sous-jacent. Il est important de noter ici qu'aucune anomalie géologique ou géomorphologique d'aucune sorte n'a été repérée à l'emplacement de la mare, ce qui aurait pu expliquer sa présence « naturelle ». Il semble dès lors possible, voire probable, que cette mare résulte plutôt d'une action anthropique. Bien que l'on ne puisse pas le prouver avec certitude, nous retiendrons l'hypothèse d'un large creusement. La question reste toutefois posée de la fonction initiale de ce creusement.

Le profil identifié révèle un fond globalement plat et des parois très évasées, pour une profondeur maximale conservée n'excédant pas 0,5 m. Les parties les plus profondes se situant à l'interface supérieure des formations résiduelles à silex, ce creusement n'a donc impacté que la couverture lœssique. Il semble dès lors possible de proposer l'hypothèse d'une large fosse de prélèvement de matériau limoneux. Rappelons que de nombreux indices plaident, en ce qui concerne le bâtiment 4 mitoyen, en faveur de la restitution d'une élévation en torchis ... Peut-être le matériau prélevé ici était-il destiné à la construction du bâtiment ?

En ne tenant compte que de l'horizon BT (le plus propice pour un usage architectural) et en supposant un profil parfaitement régulier, on peut estimer le volume maximal extrait à environ 125 m³. Sur la base des dimensions du bâtiment 4, et en imaginant une largeur de mur de 0,5 m, ce volume aurait permis d'édifier une cloison de plus de 5 m de haut (sans tenir compte, non plus, du volume des boisages). L'hypothèse semble donc tout à fait crédible, au moins du point de vue volumétrique.

L'analyse du comblement révèle que la dépression, au moins à l'origine, a dû demeurer ouverte un certain laps de temps, entraînant ainsi une stagnation d'eau (US. 295). La durée d'exposition est cepen-

177 Une soixantaine de restes, très fragmentés, dont une large majorité d'éléments indéterminés. S'y ajoutent quelques morceaux de *tegulae* et d'*imbrices*, ainsi qu'un possible fragment de brique.

178 Nombreux éléments indéterminés : petits morceaux de plaques, tiges diverses, clous et possibles fragments d'outils difficilement déterminables.

179 La présence d'un unique tesson de céramique glaçurée, qui plus est de très petite taille, semble devoir être considérée comme intrusive.

dant impossible à déterminer. Au cours de cette phase d'ouverture, il semble que la dépression, sans doute ennoyée ou humide, ait accueilli de nombreux rejets avant d'être comblée par un apport massif de matériaux limoneux. Les mobiliers collectés dans ces différents niveaux semblent toutefois globalement homogènes et plaident en faveur d'une séquence chronologique assez ramassée dans le temps et centrée sur la charnière entre les II^e et III^e siècles, au plus tôt¹⁸⁰.

Ces différents éléments nous amènent à proposer le scénario suivant : creusement d'une fosse de prélèvement de matériau limoneux pour la construction des élévations du bâtiment 4, stagnation d'eau durant la phase d'ouverture, puis rejets opportunistes précédant de peu le comblement et le nivellement complets de la dépression. Il n'est d'ailleurs pas impossible, si l'on estime que la mare a connu une durée d'ouverture assez longue (difficile à confirmer), que tout ou partie des mobiliers collectés dans son comblement résulte de la démolition du bâtiment 4.

- Un exutoire

A l'extrémité méridionale de la mare, le décapage a révélé la présence d'un probable exutoire matérialisé par au moins deux petits chenaux juxtaposés (FO 95 et FO 96), puis superposés (FO 94). Bien que cette juxtaposition laisse à penser qu'il puisse y avoir eu plusieurs phases d'aménagement successives, l'examen du contact entre ces différentes structures, mais aussi avec la mare, n'a pas permis de déterminer de chronologie relative : les comblements étaient tous similaires et aucun recoupement n'a pu être observé. Un sondage mécanique, réalisé dans la partie commune FO 94, a révélé un creusement peu profond, conservé sur moins de 0,1 m, et au profil en U très évasé. Les largeurs sont comprises entre 0,5 et 0,6 m (**fig. 98**).

Les comblements étaient constitués de limon argileux brun à brun-gris, assez homogène et peu compact, avec de petits charbons et des traces d'oxydation (US. 279, 280, 339 et 340). Aucun mobilier n'y a été collecté. L'altitude du fond du creusement se situe à 139,2 m NGF, soit près de 0,2 m au-dessus du fond de la mare. Cette donnée permet d'exclure l'identifica-

tion d'un système de vidange, mais semble en revanche cohérente avec un dispositif de trop-plein. Les observations ci-dessus semblent bien indiquer qu'il s'agit d'aménagements synchrones de la mare, sans doute destinés à canaliser un trop-plein d'eau en direction du sud-est. Cette direction est perpendiculaire à la faible pente générale du terrain et peut sembler surprenante. Nous verrons plus bas que ce choix découle sans doute de la présence, dans cette direction, de l'anomalie PT 70 à laquelle le fossé FO 94 semble se raccorder (cf. *infra* §. 9.2.3.6).

On remarquera que l'installation et l'entretien d'un tel dispositif de trop-plein suppose que la mare soit demeurée ouverte un certain temps, sans quoi il ne se justifierait pas. Nous tenons là sans doute un argument important dans l'identification de la mare en tant que structure « pérenne » et non éphémère. Ceci ne remet pas pour autant en cause la vision d'une fosse d'extraction ensuite naturellement convertie en zone humide, mais met l'accent sur la dichotomie entre le creusement et le comblement, ce dernier pouvant dès lors plus facilement être lié à la démolition du bâtiment 4, sans doute au cours du III^e siècle.

- Données paléo-environnementales

Le contexte d'un fond de mare nous a paru particulièrement propice à la réalisation de prélèvements en vue d'études paléo-environnementales. Un premier prélèvement a ainsi été tamisé et soumis à examen carpologique : il s'est révélé totalement négatif¹⁸¹. Un second prélèvement a fait l'objet d'un test palynologique mettant en évidence à la fois la pauvreté en micro-restes et le mauvais état de conservation des pollens¹⁸². Bref, les conditions taphonomiques n'étaient sans doute pas propices à la conservation de restes végétaux, ce qui nous prive de données importantes quant à la restitution de l'environnement végétal du site à l'époque considérée.

180 Cette fourchette chronologique et ces interprétations fonctionnelles avaient déjà été avancées lors du diagnostic (Huet 2017, p. 44). La fouille conforte donc ces hypothèses.

181 Voir le compte-rendu d'analyse réalisé par M. Derreumaux (CRAVO) et présenté en annexe au présent rapport.

182 Voir le compte-rendu d'analyse réalisé par L. Gaudin (Arkéomap) et présenté en annexe au présent rapport.

9.2.3. ENCLOS ET RÉSEAU FOSSOYÉ

Le bâtiment 4 et la mare MA 97, que nous venons de décrire assez longuement, apparaissent situés au cœur d'un réseau de fossés assez complexe, dessinant notamment un vaste enclos quadrangulaire (**fig. 97**). Celui-ci est matérialisé par un ensemble de quatre fossés délimitant une surface interne de plan trapézoïdal et d'environ 3 700 m². Le trapèze ainsi défini est remarquablement régulier, à l'exception de son angle sud-est, lequel comporte une anomalie significative sur laquelle nous reviendrons après avoir décrit chacun des fossés constituant l'enclos.

9.2.3.1. BORDURE ORIENTALE : FOSSE FO 68

La limite orientale de l'enclos est matérialisée par le fossé FO 68, strictement rectiligne et repéré sans interruption sur une longueur de 48 m¹⁸³. Il présente une orientation nord-nord-ouest / sud-sud-est strictement identique à celle du bâtiment 4 et du fossé FO 91 antérieur le long duquel il semble s'aligner. Les deux sont distants, bord-à-bord, d'un peu plus de 2 m. Cette disposition sous-entend que le fossé FO 91 était encore perceptible dans le paysage et constituait toujours un marqueur fort de la structuration parcellaire.

Onze sondages mécaniques (n^{os} 82 à 91 et 94), régulièrement espacés de 2 m, ont été réalisés dans ce tronçon de ce fossé pour en documenter le profil, son évolution, et la dynamique de son comblement (**fig. 99**). Les sections intercalaires ont ensuite été purgées mécaniquement, mais méthodiquement, pour assurer la récolte de mobilier la plus complète possible.

Ce fossé est apparu assez étroit, avec une largeur à l'ouverture comprise entre 0,5 et 0,7 m. La profondeur conservée est modeste et n'excède jamais une vingtaine de centimètres. Seul le sondage n^o 91 a livré un creusement plus profond et atteignant 0,3 m. Les profils relevés sont assez homogènes sur toute la longueur du tronçon de fossé : les parois sont généralement légèrement évasées et le fond peu arrondi, parfois approximativement plan. Aucune trace d'aménagement interne tel que des trous de poteau ou des

séquences de curage ou de recreusement n'a été mise en évidence. Le comblement est totalement homogène sur toute la longueur étudiée et se compose de limon argileux brun clair à orangé, pouvant comporter dans certains sondages quelques traces d'oxydation (US. 147). Seuls deux tessons de céramique du Haut-Empire y ont été mis au jour, mais n'autorisent aucune datation plus précise.

L'examen des altitudes relevées dans le fond des creusements révèle une légère pente du sud vers le nord, d'environ 0,75°. Cette inclinaison est conforme à celle du terrain naturel et n'appelle pas de commentaire particulier.

9.2.3.2. L'ANGLE SUD-EST

Nous avons choisi de distinguer ici l'angle sud-est de l'enclos car il présente des dispositions spécifiques qu'il nous faut préciser et analyser. Le prolongement méridional du fossé FO 68, au-delà de son tracé rectiligne, se présente sous la forme d'une large courbe irrégulière, rompant nettement avec la rectitude du segment précédent. Aucune interruption n'ayant été repérée lors de la fouille, cette courbe semble totalement synchronisée de la portion rectiligne et constitue sans l'ombre d'un doute le prolongement méridional du fossé FO 68.

Sept sondages mécaniques (n^{os} 161 à 167), régulièrement disposés sur ce tracé curviligne, ont été réalisés afin de documenter le profil du fossé, son évolution et la nature de son comblement (**fig. 100**). Deux fossés successifs ont ainsi pu être mis en évidence, l'un correspondant sans doute à un réaménagement de l'angle matérialisé par un élargissement de la courbe. Le premier état (FO 69) a été reconnu dans les sondages 166 et 167. Peu marqué, il se présente sous la forme d'un creusement de 0,5 à 0,8 m de large, pour une profondeur conservée comprise entre 0,1 et 0,3 m. Il présente un fond relativement plat et des parois évasées. Son comblement, peu distinct de celui du fossé FO 68, est constitué de limon brun-gris hydromorphe avec de rares petits silex (US. 275). Aucun mobilier n'y a été collecté, mais son creusement recoupe au moins partiellement le comblement du fossé FO 38.

Le second état, dont le creusement recoupe au moins partiellement le comblement du précédent

183 Seule l'extrémité septentrionale de ce fossé avait été vue lors du diagnostic (st. 68 et 69 du sondage 7). Elle n'avait toutefois pas été sondée et n'avait livré aucun mobilier (Huet 2017).

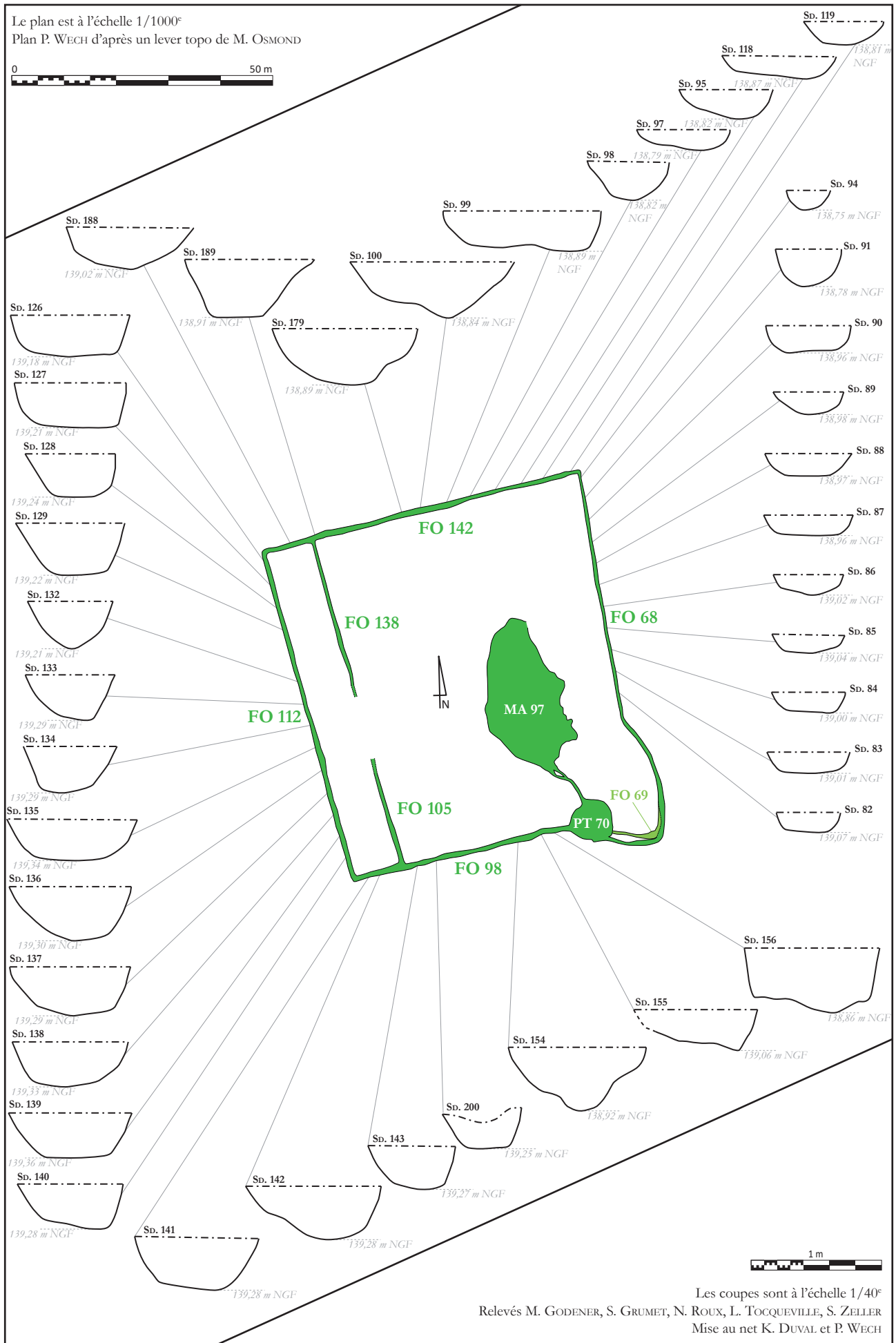


Figure 99 - L'enclos du IIe siècle : plan et profils

220

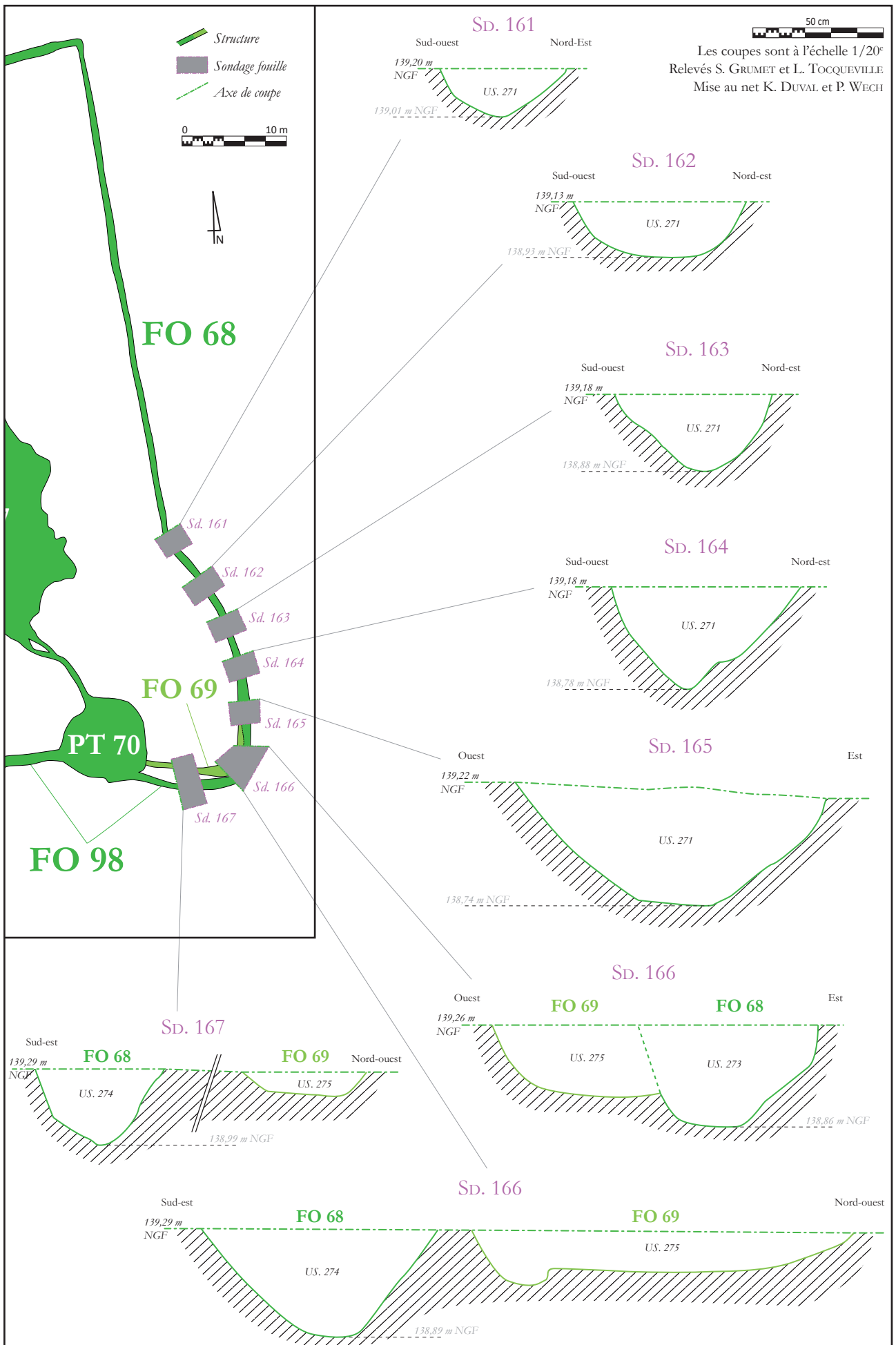


Figure 100 - L'angle sud-est de l'enclos du IIe siècle

et *a fortiori* celui du fossé FO 38, présente une largeur à l'ouverture comprise entre 0,5 et 0,7 m. L'un des sondages livre même une largeur de plus de 1,2 m (sondage 165), mais cette mesure résulte sans doute de la fusion, non identifiée sur le terrain, des deux états successifs. La profondeur conservée est légèrement supérieure et comprise entre 0,2 et 0,45 m. Le profil du creusement, avec des parois évasées, s'approche davantage du V assez marqué. Étonnamment, les mesures altimétriques relevées sur le fond du creusement indiquent une pente inverse à celle du tronçon rectiligne, du nord vers le sud, ainsi qu'un surcreusement au creux de la courbe, ce qui devait nécessairement entraîner une stagnation d'eau à cet emplacement.

Le comblement de cette portion de fossé est apparu totalement homogène, identique à celui du tronçon rectiligne, et constituée de limon brun d'aspect hydromorphe (US. 271). Le peu de mobilier mis au jour se compose d'un éclat brut de taille de silex, de quelques nodules de torchis chauffé et d'une quinzaine de tessons de céramique commune antique suggérant un *terminus post quem* dans le courant du II^e siècle, voire la première moitié du III^e siècle.

Les éléments que nous venons de décrire nous indiquent que l'enclos antique a connu au moins une phase de réaménagement, mais sans que l'on ne puisse

ni la dater ni en déterminer l'extension. En effet, ce recreusement a-t-il porté exclusivement sur l'angle sud-est ou bien a-t-il concerné l'ensemble du tracé, mais sans que nous l'ayons formellement détecté ? *A minima*, nous pouvons conclure que le tracé de l'angle sud-est, au moins, a été rectifié et sa courbe élargie (fig. 101).

La présence de cette courbe constitue une anomalie notable qui, de prime abord, semble difficilement explicable. D'un point de vue topographique, et alors que le reste des fossés est absolument rectiligne, rien ne justifie un tel tracé. Il paraît évident que ce choix découle de la nécessité d'éviter ou de contourner un obstacle ou une installation préexistante. Celle-ci n'a cependant laissé aucune trace concrète, aucun mobilier ni aucune structure fossoyée n'ayant été reconnus à cet emplacement. La question demeure donc sans réponse.

Notons pour finir que l'angle curviligne de l'enclos semble connecté à un très large creusement, de plan circulaire d'environ 8 m de diamètre et sur lequel nous reviendrons plus longuement par la suite (PT 70 ; cf. *infra* §. 9.2.3.6). L'examen des connexions stratigraphiques laisse supposer que ce creusement pourrait être postérieur au comblement du fossé FO 69 et synchrone du fossé FO 68.

221

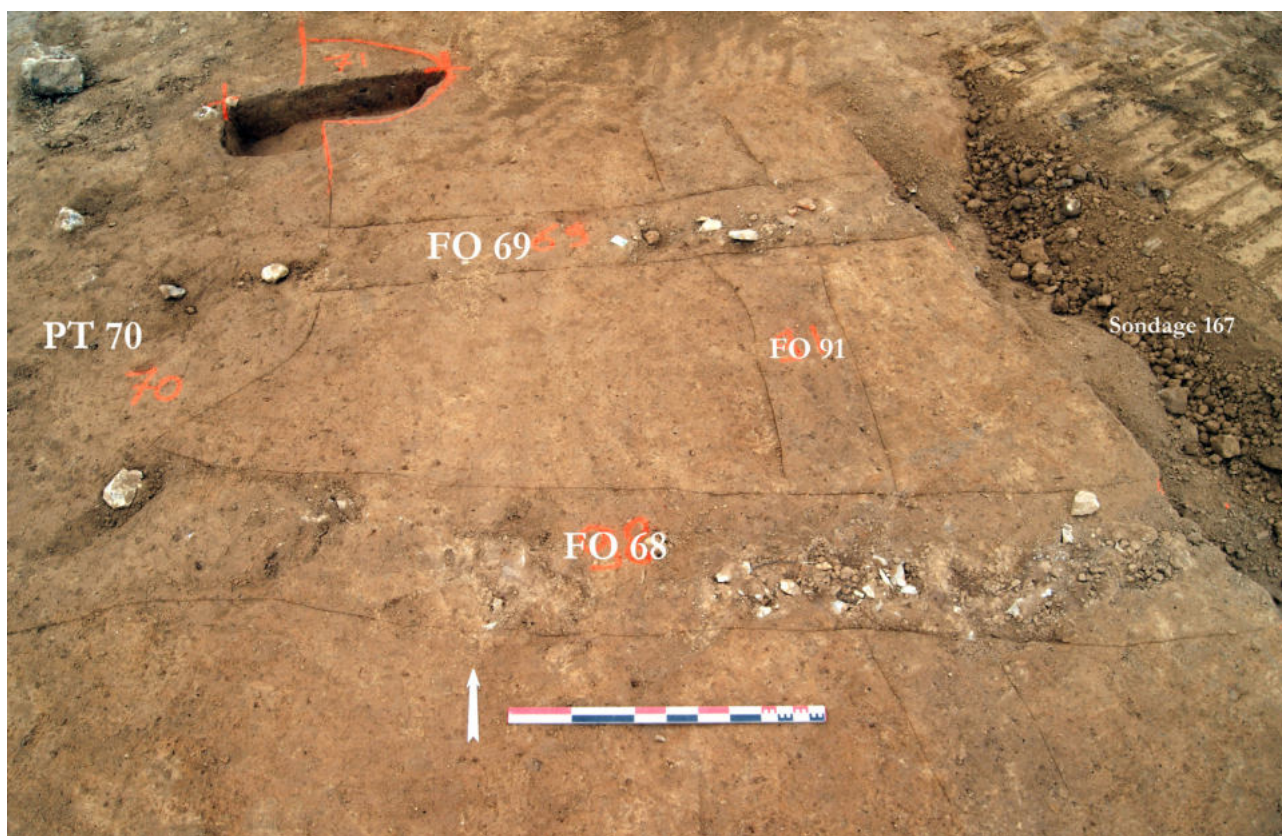


Figure 101 - Vue en plan des deux états successifs de l'angle sud-est de l'enclos, recoupant le tracé du fossé FO 38

9.2.3.3. BORDURE SEPTENTRIONALE : FOSSÉ FO 142

L'enclos est délimité au nord par le fossé FO 142. Celui-ci est strictement rectiligne et a été repéré sans interruption sur une longueur de 62 m¹⁸⁴. Il présente une orientation est-nord-est / ouest-sud-ouest presque perpendiculaire à celle du fossé FO 68, malgré un décalage de 5°. Les deux sont reliés sans hiatus apparent et semblent donc strictement contemporains, matérialisant ainsi l'angle nord-est de l'enclos. On notera que le creusement du fossé FO 142 recoupe au moins en partie le comblement du fossé FO 4 / 91 dont l'antériorité est ici clairement démontrée.

Treize sondages mécaniques ont été réalisés sur le tracé du fossé FO 142, dont trois à l'emplacement d'intersections avec d'autres structures (sondages n°s 158, 187 et 224). Les sections intermédiaires ont ensuite été vidées pour permettre la collecte optimale du mobilier. Les observations réalisées révèlent un profil variable et évolutif (fig. 99). À l'est, les mensurations du creusement sont peu importantes et très similaires à celles du fossé FO 68 : largeur à l'ouverture comprise entre 0,6 et 0,85 m, profondeur conservée comprise entre 0,15 et 0,3 m et profil en « U » aux parois légèrement évasées et au fond arrondi en cuvette (sondages n°s 95, 97, 98, 118 et 119). Dans la partie occidentale, ces dimensions s'accroissent de façon significative avec une largeur supérieure à 1 m et une profondeur conservée de 0,3 à 0,45 m. Bien que présentant toujours des parois légèrement évasées, le profil est plus complexe et peut présenter quelques redents (sondages n°s 99, 100, 179, 188 et 189). On notera que le fond du fossé, malgré quelques irrégularités, présente une pente générale d'ouest en est relativement faible, de l'ordre de 0,4 %, conforme à la configuration topographique du site.

Malgré ces variations morphologiques, le comblement est totalement homogène d'un bout à l'autre et constitué de limon argileux brun avec

quelques petits silex, des micro-charbons, de rares petits fragments de terres cuites architecturales et, ponctuellement, des traces d'hydromorphie à la base du creusement (US. 170 = 288 = 317). Aucune trace de recouvrement / curage n'a été observée, ce qui aurait pu expliquer les irrégularités de certaines portions, tant au niveau du profil que des dimensions. Aucun aménagement interne n'a non plus été identifié.

Le mobilier mis au jour dans ce comblement est peu abondant. Il se compose d'un morceau de meule en poudingue¹⁸⁵, de rares fragments de terres cuites architecturales (6 morceaux d'une même *tegula*) et de quelques tessons de céramique. On notera, parmi ceux-ci, 17 petits fragments d'une même écuelle tripode hémisphérique, en céramique commune lissée, dont la datation est comprise entre le 2^e quart du II^e siècle et le 2^e quart du III^e siècle (US. 170, sondage 97). Le reste du mobilier céramique ne comprend qu'un fragment de production non tournée semi-fine (US. 170, sondage 189) et un tesson de plat du type Gose 286 en *terra nigra* (US. 317, sondage 224), tous deux nettement plus anciens et sans doute résiduels.

La datation du comblement ne semble ainsi pas antérieure au courant du II^e siècle, voire du III^e siècle de notre ère, mais sans qu'il soit possible ni d'être plus précis ni d'être affirmatif sur ce point. La datation du creusement n'est pas plus aisée à établir, malgré l'antériorité avérée du fossé FO 4 / 91. Nous avons montré en effet que le comblement de ce dernier avait sans doute été « pollué » par du mobilier postérieur et qu'il convenait dès lors d'être extrêmement prudent dans l'utilisation des données chronologiques qui en sont issues. En tenant compte de tout cela, il nous paraît possible d'envisager une datation dans le courant du II^e siècle.

9.2.3.4. BORDURE OCCIDENTALE : FOSSÉ FO 112

La limite occidentale de l'enclos est matérialisée par le fossé FO 112. Strictement rectiligne, il a été observé sans interruption sur une longueur de 65 m,

184 Ce fossé a été identifié à deux reprises lors du diagnostic (st. 42 du sondage 6 et st. 53 du sondage 7). Le mobilier mis au jour consistait en quelques restes métalliques, des morceaux de terres cuites architecturales antiques et quelques tessons de céramique mêlant productions non tournées, céramique commune et amphore antiques, ainsi qu'un petit élément mérovingien sans doute intrusif (Huet 2017, p. 45).

185 Il s'agit d'un fragment, représentant environ un tiers de l'objet, d'un *catillus* en poudingue. La provenance du matériau doit sans doute être recherchée dans la région de Fécamp (76) où plusieurs carrières de meules sont connues pour l'Antiquité (voir l'étude réalisée par Boris Robin et présentée en annexe au présent rapport).

mais n'avait pas été détecté lors du diagnostic car situé entre les tranchées. Son orientation nord-ouest / sud-est est presque perpendiculaire à celle du fossé FO 142 (décalage de 1°). Elle n'est en revanche pas tout à fait parallèle à celle du fossé FO 68 avec laquelle elle présente un décalage de 5°. Les deux fossés FO 142 et FO 112 sont reliés sans hiatus apparent et semblent donc strictement contemporains, matérialisant ainsi l'angle nord-ouest de l'enclos. On notera que le creusement du fossé FO 112 recoupe le comblement du fossé FO 140 alors abandonné et colmaté, et que nous avons attribué à l'extrême fin de l'âge du Fer¹⁸⁶.

Un ensemble de 13 sondages mécaniques, régulièrement espacés d'environ 2 m, a été réalisé dans ce fossé afin d'en documenter le profil, son évolution et celle de son comblement (**fig. 99**). Les sections intermédiaires ont ensuite été vidées pour permettre la collecte optimale du mobilier. Le creusement observé est globalement homogène d'un bout à l'autre du tronçon. Sa largeur à l'ouverture est comprise entre 0,7 et 1 m et sa profondeur conservée entre 0,3 et 0,4 m. On notera toutefois, contrairement à ce qui avait été observé pour le fossé FO 142, un léger rétrécissement dans les portions médianes. Le profil présente des parois légèrement évasées et un fond arrondi en cuvette. On notera également que, malgré quelques irrégularités, le fond du fossé ne présente aucune pente notable, ni dans un sens ni dans l'autre, ce qui s'accorde une nouvelle fois tout à fait avec la topographie naturelle du site.

Le comblement est totalement homogène d'un bout à l'autre du fossé. Il se compose de limon argileux brun clair assez compact (US. 232), similaire au comblement des fossés précédemment décrits. Aucune trace de recusement ni de quelque aménagement que ce soit n'a été repérée. Le mobilier mis au jour comprend quelques morceaux de terres cuites architecturales (13 fragments d'une même *imbrex* et 5 morceaux de deux *tegulae* différentes), un élément en fer de nature indéterminée et un lot céramique de

plus de 60 tessons¹⁸⁷. Parmi ceux-ci, on constate une immense majorité de productions communes, dont un pot à bord en bourrelet attribuable au II^e siècle, et deux fragments de sigillée sud-gauloise. Le tout suggère un *terminus post quem* au début du II^e siècle.

Les éléments sont donc bien minces pour envisager une datation du fossé : si le comblement n'intervient pas avant le courant du II^e siècle, rien ne permet véritablement d'estimer la date de son installation que, par défaut, nous proposons d'attribuer au plus tôt au début du II^e siècle.

9.2.3.5. BORDURE MÉRIDIONALE : FOSSÉ FO 98

Le quatrième et dernier côté de l'enclos est matérialisé au sud par le fossé FO 98. Totalement rectiligne, il a été reconnu sans interruption sur une longueur de 42 m. Il se raccorde sans hiatus, à l'ouest, avec le fossé FO 112 dont il semble de fait strictement contemporain et avec lequel il forme l'angle sud-ouest de l'enclos. Il s'achève à l'est au contact d'une large structure assez problématique et sur laquelle nous reviendrons plus en détail par la suite (PT 70 ; cf. *infra*, §. 9.2.3.6). L'orientation est-nord-est / ouest-sud-ouest du fossé FO 98 est strictement identique à celle du fossé septentrional FO 142 dont il est parallèle. Son creusement a recoupé le comblement du fossé FO 25 / 214 que nous avons proposé d'attribuer à l'extrême fin de l'âge du Fer.

Onze sondages mécaniques ont été réalisés dans le comblement de ce fossé FO 98, dont trois à l'intersection avec d'autres structures (sondages n^{os} 185, 197 et 201). Un autre de ces sondages avait déjà été conduit lors du diagnostic et a été « rouvert » lors du décapage (sondage n^o 31)¹⁸⁸. Ces différents sondages révèlent un creusement assez hétérogène (**fig. 99**). À l'ouest, ses caractéristiques sont assez similaires à celles du fossé FO 112 : largeur à l'ouverture comprise entre 0,7 et 1 m, pour une profondeur conservée de 0,35 à 0,4 m et un profil en « U » légèrement évasé et à fond

186 Ce lien stratigraphique a seulement été reconnu en plan à l'issue du décapage. Les vestiges trop peu profonds du fossé FO 140 n'ont pas permis de réaliser d'observation en coupe pour confirmer pleinement cette relation d'antériorité.

187 Signalons également un fragment de bouteille en verre contemporaine, découvert en surface du décapage et manifestement intrusif.

188 Le fossé avait en effet été observé sur une grande longueur lors du diagnostic (st. 36 et st. 65 du sondage 6 ; Huet 2017, p. 44-45). Un clou en fer et plus d'une vingtaine de tessons de céramique y avait été collectés, suggérant un *terminus post quem* au II^e siècle.

arrondi (sondages n^{os} 141 à 143). En progressant vers l'est, la section se réduit temporairement à seulement 0,6 m de large pour 0,3 m de profondeur (sondage n^o 200). Elle augmente de nouveau au-delà : sa largeur dépasse alors le mètre, sa profondeur atteint 0,5 m et son profil présente de légères anomalies (redents ou possibles surcreusements ; sondages n^{os} 154 à 156). On notera que le fond ne présente aucun pendage notable dans la partie occidentale du tracé. Un pendage plus sensible apparaît en revanche à mi-parcours et s'accroît progressivement vers l'extrémité orientale du fossé où il atteint 1,7°. Cette disposition semble toutefois conforme à topographie naturelle des lieux.

Le comblement est globalement homogène, même si quelques variations latérales ont pu être identifiées. Ces variations s'expliquent probablement par la présence, dans l'environnement immédiat du fossé de telle ou telle activité ou résidu d'activité ayant pu contaminer les sédiments. C'est le cas, notamment, du sondage 143, dans lequel le comblement apparaît nettement plus sombre qu'ailleurs, car enrichi en inclusions charbonneuses (US. 243). On ne note en tout cas aucune trace tangible ni de recréusement, ni de curage, ni de quelque aménagement que ce soit. D'une façon générale, le comblement est constitué de limon argileux brun à brun-orangé, assez compact et homogène, avec des traces d'oxydation ponctuelles (US. 241 et 303).

Le mobilier mis au jour consiste en quelques morceaux de terres cuites architecturales (plusieurs fragments indéterminés, un élément d'*imbrex* et quatre morceaux de *tegula*), plusieurs fragments métalliques (dont une douzaine de clous de chaussure et plusieurs clous de menuiserie) et un ensemble de plus de 80 tessons de céramique. La plus grande partie de ce lot (55 restes) provient du sondage 185 (US. 303), à l'extrémité orientale du fossé et à l'interface avec la structure PT 70. Nous y avons en effet découvert un grand nombre de fragments d'une même cruche à lèvre en poulie, écrasée en place dans le comblement (**fig. 102**). Cette cruche était associée à un morceau de sigillée du Centre de la Gaule et à plusieurs restes d'amphore Gauloise 12. Les autres sondages ont livré des fragments épars parmi lesquels des productions communes (pots, cruches et écuelles), de l'amphore G. 12 et d'autres éléments de sigillée du Centre (coupe hémisphérique

Drag. 37 et mortier Drag. 45). Des collages ont d'ailleurs été identifiés entre des tessons provenant de sondages mitoyens (n^{os} 155 et 156). L'ensemble permet de proposer un *terminus post quem* au plus tôt durant la seconde moitié, voire la fin du II^e siècle, à supposer que toutes les parties du fossé aient été comblées simultanément. En ce qui concerne son creusement, les éléments d'appréciation sont particulièrement rares et c'est très hypothétiquement que nous proposons une datation dans le courant du II^e siècle.



Figure 102 - Fragments de cruche écrasée dans le comblement du fossé FO 98 (sondage 185)

9.2.3.6. LA STRUCTURE PT 70 : CARRIÈRE, PUISARD OU ANOMALIE GÉOTECHNIQUE ?

- Stratégie de fouille

Le décapage a mis en évidence, sur le tracé de l'enclos et à proximité de son angle sud-est, la présence d'une importante anomalie de plan circulaire et d'environ 8 m de diamètre à l'ouverture (PT 70). Dûment repérée en plan, cette « structure » a fait l'objet d'une exploration mécanique raisonnée et partielle, sous la forme d'une tranchée exploratoire large de 2 m et disposée suivant un axe nord-nord-est / sud-sud-ouest¹⁸⁹. Cette tranchée a été implantée en suivant le diamètre de l'anomalie. Les terrassements ont été menés, dans un premier temps, jusqu'à une profondeur de 1,5 m (environ 137,9 m NGF), permettant ainsi la réalisation d'observations fines et de relevés dans des conditions de sécurité acceptables. Une fois cette documentation

¹⁸⁹ Sondage n^o 230. Ce protocole avait préalablement été discuté avec le SRA Normandie et la maîtrise d'ouvrage qui en avaient validé le principe.

établie, et le fond de la structure n'ayant pas été atteint, un sondage profond a été réalisé mécaniquement jusqu'à la cote de 135,9 m NGF (près de 3,5 m sous le niveau de décapage). Le fond n'a toujours pas été atteint à cette profondeur et seules des observations à distance ont alors été réalisées, pour d'évidentes raisons de sécurité¹⁹⁰. Suite à ce sondage, il a été considéré que la structure était suffisamment documentée et il nous a été demandé de ne pas pousser plus avant les investigations pour ne pas déstabiliser davantage le terrain et ne pas nuire au projet d'aménagement. L'exploration de cette anomalie n'a donc été que (très) partielle (**fig. 103**). Les conclusions qui pourront en être tirées devront donc être considérées avec prudence et demeureront nécessairement temporaires.

- Morphologie

Les terrassements ont permis d'observer des parois particulièrement nettes. A compter d'une profondeur d'environ 1 m sous le niveau de décapage (soit 138,2 m NGF), elles sont verticales et délimitent un conduit cylindrique dont le diamètre restitué est d'environ 5,5 m. Dans les parties supérieures, le profil du creusement est plus irrégulier et présente des parois plus évasées avec de nombreux ressauts. Sans doute cela découle-t-il d'altérations et d'effondrements latéraux.

Contre les parois, la fouille a révélé la présence d'une maçonnerie assez grossière, constituée de silex liés avec du limon argileux brun assez compact et homogène (US. 267). Cet aménagement, repéré aux deux extrémités de la tranchée, semble ainsi avoir constitué un cuvelage large de 0,8 à 1,2 m, mais disposé seulement sur une partie du pourtour du creusement. Il semble en effet que la portion située à l'aplomb du débouché du fossé FO 94 (nord-ouest) en ait été dépourvue. *A contrario*, une surépaisseur semble avoir été aménagée à l'opposé de ce point, c'est-à-dire dans la partie sud-est. L'exploration profonde de la structure a montré en outre que ce dispositif se prolongeait sans interruption au moins jusqu'à la cote 136 m NGF, et sans doute au-delà (**fig. 104**). Cet aménagement contribue à définir un conduit interne de section cylindrique,

décentré vers le nord-ouest et dont le diamètre peut être estimé aux alentours de 4,5 m. On notera la présence, dans cette maçonnerie, d'au moins deux tessons de céramique commune dont la datation se situe entre le courant du II^e siècle et la première moitié du III^e siècle.

- Comblement

Le comblement observé en partie basse, dans le conduit interne, semble assez homogène et constitué de limon brun à brun-gris, avec de nombreuses traces d'oxydation, des charbons et quelques petits silex (US. 269). Latéralement, des poches plus argileuses et tirant sur l'orangé laissent supposer la présence d'affaissements de parois (US. 270). En termes de mobilier, ce comblement profond n'a livré qu'un morceau d'*imbrex* et six tessons de céramique (amphore G. 12 et céramique commune) ne permettant que de proposer un *terminus post quem* assez imprécis, entre le 2^e quart du II^e siècle et la première moitié du III^e siècle. On ne saurait bien sûr exclure une certaine résidualité. On notera que ce « premier » remplissage remonte, au nord, le long de la paroi jusqu'à une altitude de 139 m NGF, alors qu'il semble apparaître bien plus profondément au sud, au contact du parement en silex. Ce pendage laisse à penser que le comblement s'est opéré depuis le nord ou le nord-ouest.

Les comblements supérieurs et postérieurs comprennent en premier lieu des éléments liés au démantèlement du parement en silex. On repère en effet, surmontant l'arase conservée, une couche très charbonneuse renfermant quelques poches de limon brun et de nombreux silex de petit et moyen gabarit (US. 268). Un mobilier plus conséquent y a été collecté, parmi lequel des nodules de torchis, une scorie de fer, quelques ossements animaux, une tige en fer et un ensemble de plus de 80 tessons de céramique. Ce dernier se compose quasi-exclusivement de productions communes (cruche, pot, gobelet, écuelle et jatte), auxquelles s'ajoute un élément de sigillée du Centre de la Gaule (coupe Drag. 37). Le tout permet de fixer un *terminus post quem* dans la seconde moitié du II^e siècle. Toujours surmontant le parement de silex, et concentrés à l'extrémité méridionale du sondage, un ensemble de remblais a été détecté (US. 263 à 266 ; cf. inventaire des US). Aucun mobilier n'y a été mis au jour, en dehors

190 Ce sondage mécanique a été réalisé en présence de T. Lepert, ingénieur d'études en charge du suivi du dossier au SRA Normandie, qui a validé le protocole.

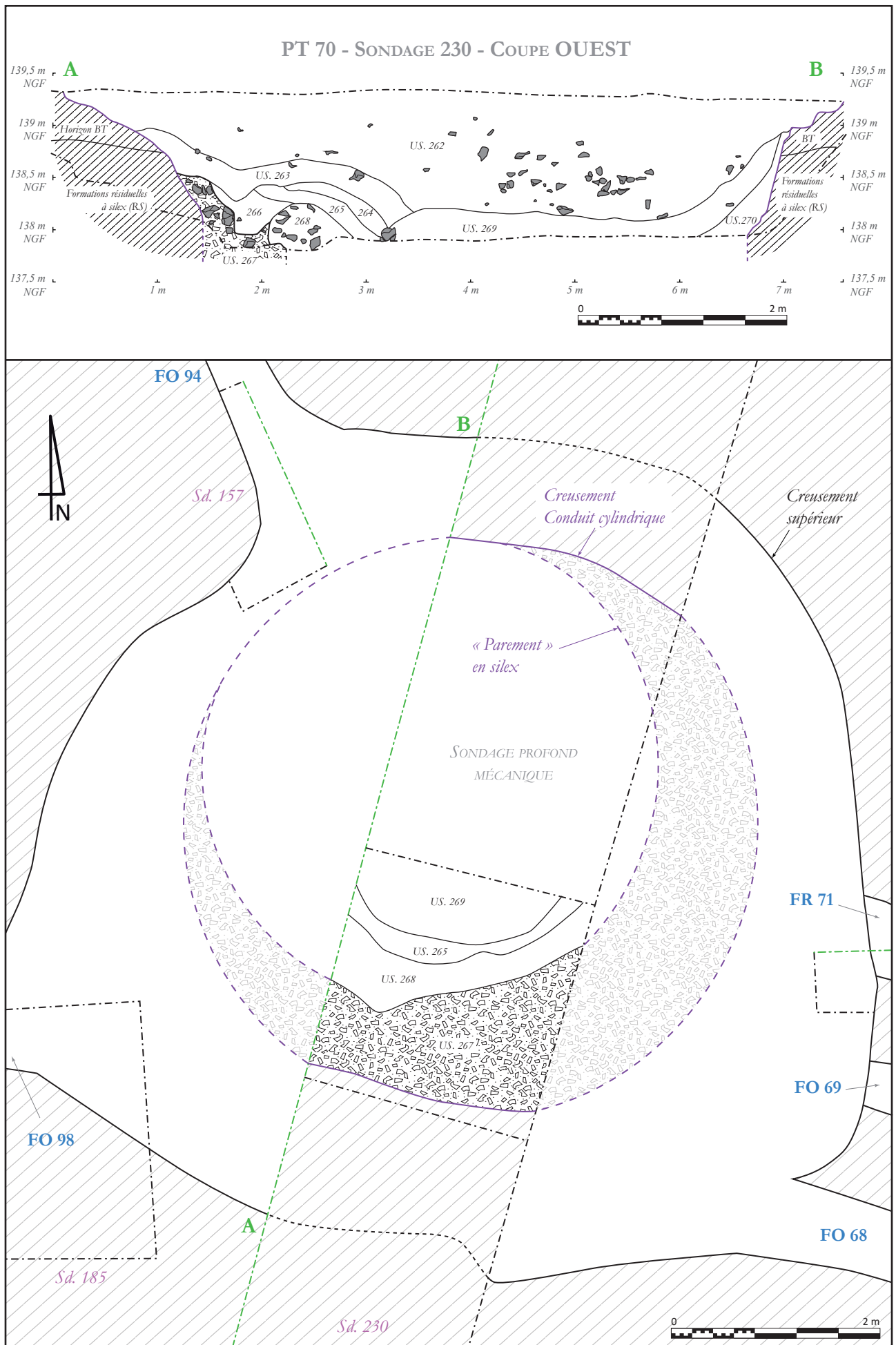


Figure 103 - Plan et coupe de la structure PT 70

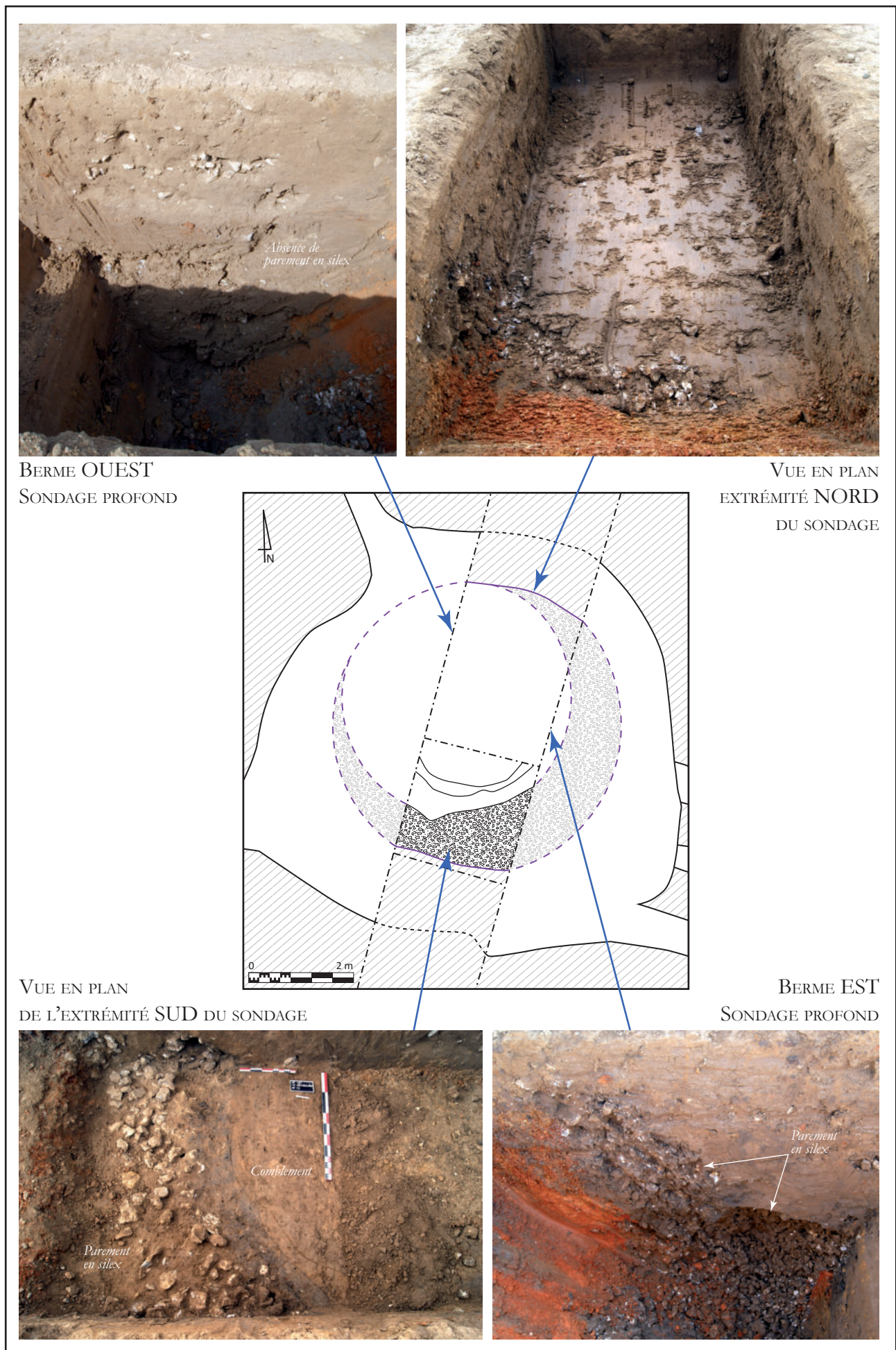


Figure 104 - Vues de détail de la maçonnerie en blocs de silex constituant la paroi de PT 70

de trois tessons de céramique commune ne fournissant pas plus de précision chronologique. Enfin, le dernier comblement, massif et homogène, est constitué d'un apport particulièrement important de limon argileux brun, assez meuble, avec quelques petits silex épars, de nombreux charbons et quelques petits nodules de terre brûlée et de terre cuite (US. 262). Il semble s'agir d'un apport unique et particulièrement volumineux destiné à achever le comblement de la dépression. Le mobilier qui en provient comprend des nodules de torchis chauffé, deux morceaux de terres cuites architecturales antiques très érodés (fragments indéterminés), quelques clous en fer et près d'une cinquantaine de tessons de céramique (éléments non tournés résiduels, amphores Dr. 1 et 20, sigillée du Centre et nombreuses productions communes). Là encore, la chronologie semble s'établir dans la seconde moitié du II^e siècle, au plus tôt.

- Réflexions sur la datation

Les éléments collectés dans les différents comblements constituent en définitive un assemblage assez conséquent mais homogène dont on peut penser qu'il fournit une indication chronologique assez fiable. Il semble donc que la partie sommitale de la structure ait été comblée sans doute à partir de la seconde moitié du II^e siècle. Les éléments font toutefois défaut pour estimer, d'une part, la datation du comblement initial situé plus en profondeur et, d'autre part, celle du creusement. Seuls deux tessons de céramique provenant du parement latéral pourraient fournir à cet aménagement un *terminus post quem* dans le courant du II^e siècle.

La structure PT 70 présente toutefois quelques relations stratigraphiques avec d'autres éléments fossoyés. Les sondages réalisés aux intersections concernées semblent indiquer que le creusement, tel que nous l'avons perçu, recoupe le comblement des structures FR 71 et FO 69. Aucune des deux n'a cependant livré d'éléments de datation.

On observe en revanche des comblements totalement similaires, et donc une potentielle synchronie, en ce qui concerne la structure PT 70 et les sections de fossé FO 68, FO 94 et FO 98 (**fig. 105**). Aucun élément, ni en plan, ni dans les sondages réalisés, ne permet de définir de relation d'antériorité / supériorité. Il semble donc dès lors possible de restituer *a minima* une

phase d'utilisation synchrone. Les quelques éléments collectés dans ces différentes structures semblent s'accorder sur une datation dans le courant du II^e siècle. Il n'est cependant pas exclu que la structure PT 70 soit antérieure et que nous n'en ayons perçu qu'une phase de réaménagement « tardive », en lien précisément avec la mise en place des fossés ci-dessus.

- Nature et fonction du creusement ?

L'une des principales interrogations qui subsistent à propos de la structure PT 70 est la nature même de son creusement. Faute de fouille complète, et en raison du risque engendré par la présence de vides potentiels, le Département de l'Eure a fait procéder à une évaluation géotechnique de l'anomalie¹⁹¹. La réalisation de neuf forages a montré qu'il n'existait sans doute aucun vide franc et les conclusions présentées semblent orienter l'interprétation soit vers un effondrement de terrain, soit vers une très large fosse. Dans les deux cas, nos propres observations indiquent qu'il s'agit d'un évènement antique.

Les forages ont révélé la présence de « terrains décomprimés » sur une épaisseur de 9 m. Ceci semble correspondre à l'épaisseur des remblais anthropiques décelés de façon superficielle lors du sondage, et pourrait constituer une indication quant à la profondeur de la structure PT 70. Plusieurs *scenarii* nous paraissent envisageables :

- la structure PT 70 résulte d'un effondrement de terrain naturel opportunément réaménagé et mis à profit par les occupants du lieu, à des fins qu'il reste à définir¹⁹² ;

- la structure PT 70 résulte d'un creusement totalement anthropique réalisé anciennement (date indéterminée) et réutilisé durant l'Antiquité ;

- la structure PT 70 résulte d'un creusement totalement anthropique réalisé durant l'Antiquité.

Dans le premier cas, il faut sans doute identifier là une bétoire ou une doline, probablement re-

191 Le rapport correspondant, réalisé par l'entreprise Hydrogéotechnique Nord et Ouest, est présenté en annexe, dans le volume consacré aux études spécialisées (vol. 2, §. 13)

192 L'examen de la coupe semble indiquer un léger pendage des niveaux encaissants de l'extérieur vers le bord du « creusement ». Il est tentant d'y voir l'indice d'une dépression naturelle, mais sans certitude.

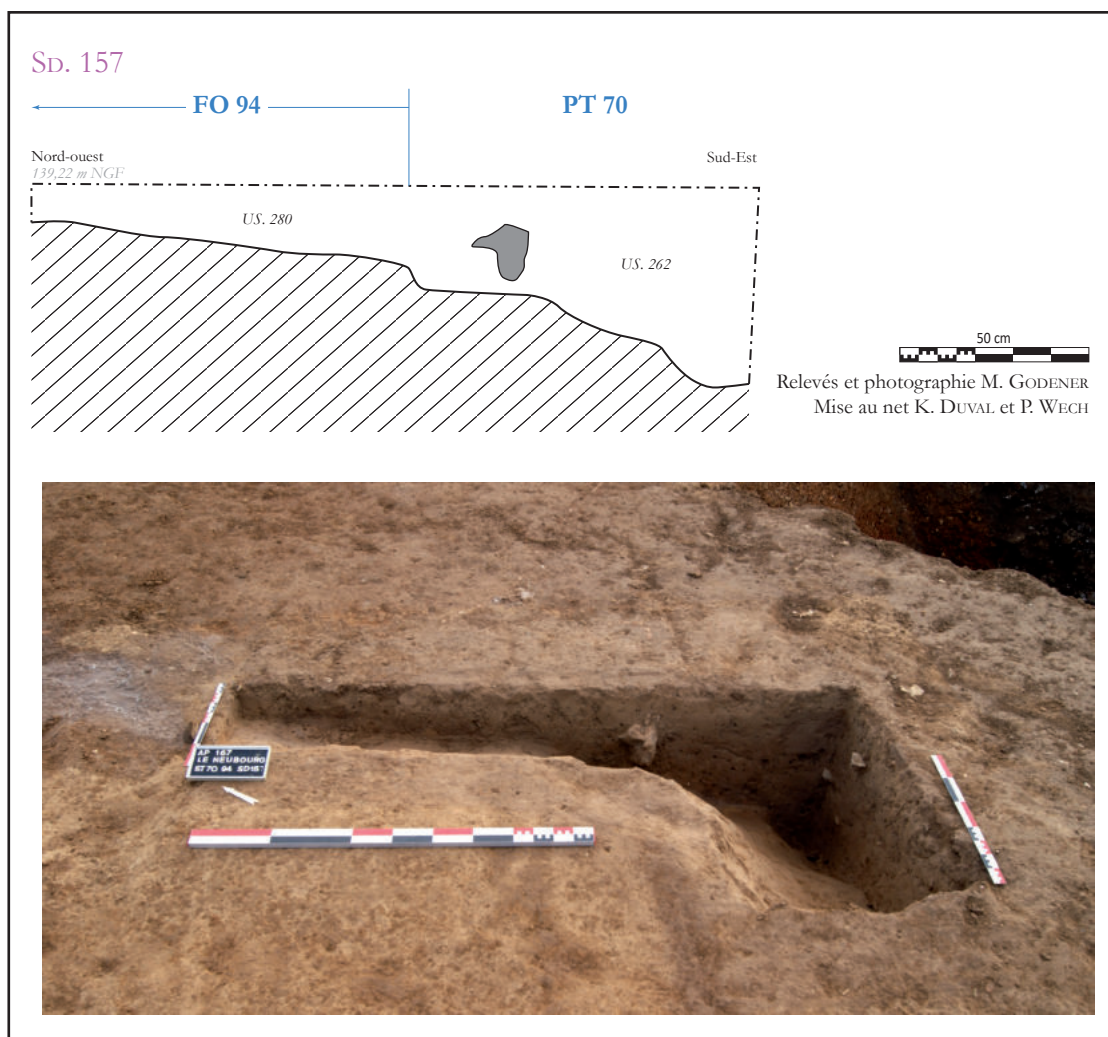


Figure 105 - Jonction entre le fossé FO 94 et la structure PT 70

creusée et élargie en surface durant l'Antiquité, afin de servir de puisard à ciel ouvert. Dans le deuxième cas, totalement théorique et conjecturel, rien ne permet de déterminer ni la fonction ni la datation d'un éventuel creusement originel. On pourrait ainsi imaginer être en présence d'une minière de silex, comme on en connaît dans la région¹⁹³, et proposer un lien avec l'architecture des monuments funéraires de l'âge du Bronze, mais nous ne disposons pour cela d'aucune preuve.

¹⁹³ Des minières de silex sont connues en Normandie, dès la période néolithique. Entre Falaise et Argentan, dans l'Orne, elles se présentent sous la forme de puits de 2 m de diamètre et pouvant atteindre 4 à 6 m de profondeur (source internet : <https://www.inrap.fr/une-mine-d-extraction-de-silex-neolithique-ri-entre-falaise-et-argentan-orne-4955>). A Spiennes, en Belgique, des puits d'extraction également néolithiques descendent à plus de 15 m de profondeur, mais leur diamètre est de l'ordre de « seulement » 1 m (source internet : https://fr.wikipedia.org/wiki/Mini%C3%A8res_n%C3%A9olithiques_de_silex_de_Spiennes). On notera que, dans le cas du Neubourg, l'anomalie PT 70 se situe à seulement 8 m du monument FO 46 et, plus globalement, de la nécropole de l'âge du Bronze.

Dans le troisième cas, on peut une nouvelle fois envisager que le creusement ait eu, pour vocation première, l'exploitation du silex situé en profondeur et nécessaire pour la construction, notamment, du bâtiment 4. La dépression ainsi créée aurait ensuite été mise à profit et réutilisée pour un autre usage. On sera attentif, dans tous les cas de figure, à bien distinguer la nature ou la fonction première du creusement, et l'usage qui en a été fait par la suite.

L'usage secondaire semble, dans tous les cas, avoir été celui d'un puisard. Le cuvelage, somme toute assez sommaire, repéré contre une partie de la paroi pourrait avoir été un aménagement technique, une sorte de banquette, dont la fonction demeure difficile à définir. Son absence au droit du fossé FO 94 constitue un indice probant quant au lien fonctionnel entre ce puisard supposé et le système hydraulique constitué par la mare MA 97 et son exutoire FO 94 / 95 / 96. Il est donc très probable que la structure PT 70 ait appartenu, au moins dans un dernier état, à ce système

et servi de réceptacle au surplus des eaux de la mare. Il en va de même en ce qui concerne son intégration aux structures de l'enclos fossoyé (FO 68 et FO 98), même si la chronologie relative de ces différents aménagements demeure assez imprécise. Les altimétries relevées dans le fond des fossés indiquent que la structure PT 70 devait mécaniquement recevoir d'une part les eaux du fossé FO 98 et d'une partie du fossé FO 112, et d'autre part de la section curviligne du fossé FO 68. La présence de l'anomalie PT 70 nous amène justement à nous réinterroger sur la raison d'être de ce tracé curviligne. Nous avons évoqué précédemment la possibilité que ce dernier s'explique par la nécessité d'éviter un obstacle indéterminé (cf. *supra* §. 9.2.3.2). Peut-être cet obstacle est-il justement lié à l'anomalie PT 70, qu'il s'agisse de l'emplacement d'installations de chantier pour son creusement, ou bien, plus simplement encore, d'un espace dévolu au stockage des déblais extraits. A titre indicatif, un rapide calcul nous apprend que, en estimant un conduit cylindrique d'une profondeur de 9 m et d'un diamètre de 5,5 m, le volume extrait est d'environ 200 m³. Le stockage d'un tel volume pourrait être réalisé au moyen d'un tas hémisphérique d'environ 9 m de diamètre à la base ; la distance entre l'anomalie PT 70 et la section curviligne du fossé FO 68 est précisément de 10 m. L'hypothèse est donc envisageable, et supposerait une (légère ?) antériorité de la structure PT 70 par rapport au fossé curviligne.

Ceci semble toutefois en contradiction avec l'antériorité avérée du premier état de ce fossé (FO 69). Il n'en est rien si l'on considère que la structure PT 70, telle que nous l'avons reconnue, résulte d'un réaménagement d'ensemble de l'angle de l'enclos, et qu'elle a connu un état antérieur.

- Conclusion

La structure PT 70 demeure donc particulièrement énigmatique. Sa nature exacte nous échappe très largement : s'agit-il d'une anomalie géotechnique ou bien d'un creusement entièrement anthropique ? Dans un cas comme dans l'autre, elle est investie et aménagée durant l'Antiquité pour servir probablement de puisard, en lien à la fois avec le système hydraulique constitué par la mare MA 97 et son exutoire FO 94 / 95 / 96, mais aussi avec les fossés de l'enclos

principal. Le tout pourrait être daté du courant du II^e siècle, sans plus de précision, et peut-être comblé à partir du III^e siècle.

Nous avons longuement glosé, dans les lignes qui précèdent, à propos de la nature et de la fonction de cette structure. À dire la vérité, les éléments concrets font cruellement défaut pour affermir quelque hypothèse que ce soit. Il est vrai que la tentation est forte d'identifier là une minière de silex, ensuite reconvertie de manière opportuniste en puisard. Mais nous nous heurtons ici aux limites de l'exercice archéologique et la prudence nous impose de ne pas nous aventurer davantage sur la voie des conjectures.

9.2.3.7. DÉLIMITATIONS INTERNES

Au sein de l'enclos matérialisé par les tronçons de fossé FO 68 / 69, FO 142, FO 112 et FO 98, la fouille a mis en évidence la présence de subdivisions de l'espace interne. Ce découpage se fait au moyen d'autres tronçons de fossé, dont certains sont physiquement connectés aux précédents. Nous les décrivons successivement.

- Les fossés FO 105 et FO 138

Ces deux linéaments se situent dans le prolongement l'un de l'autre et sont tous deux connectés aux limites périphériques de l'enclos¹⁹⁴. Leur orientation nord-nord-ouest / sud-sud-est est strictement parallèle à celle du fossé FO 112, dont ils sont distants, bord à bord, de 9 m (**fig. 106**).

Au nord, le fossé FO 138 a été reconnu sur une longueur de près de 30 mètres. Il est connecté au fossé FO 142, au-delà duquel il ne se prolonge pas. Les observations stratigraphiques ont révélé des comblements totalement similaires et n'ont pas permis d'identifier de lien d'antériorité / postériorité entre ces structures. Tout concourt donc à la restitution d'aménagements synchrones, même si le fossé FO 138 apparaît moins profond. Au sud, sa profondeur décroît en outre progressivement, de telle sorte qu'il semble disparaître à hauteur de l'angle nord-ouest du bâtiment 4. Il est toutefois impossible de déterminer s'il

¹⁹⁴ Ils n'ont pas été repérés lors du diagnostic car situés tous deux entre les tranchées.

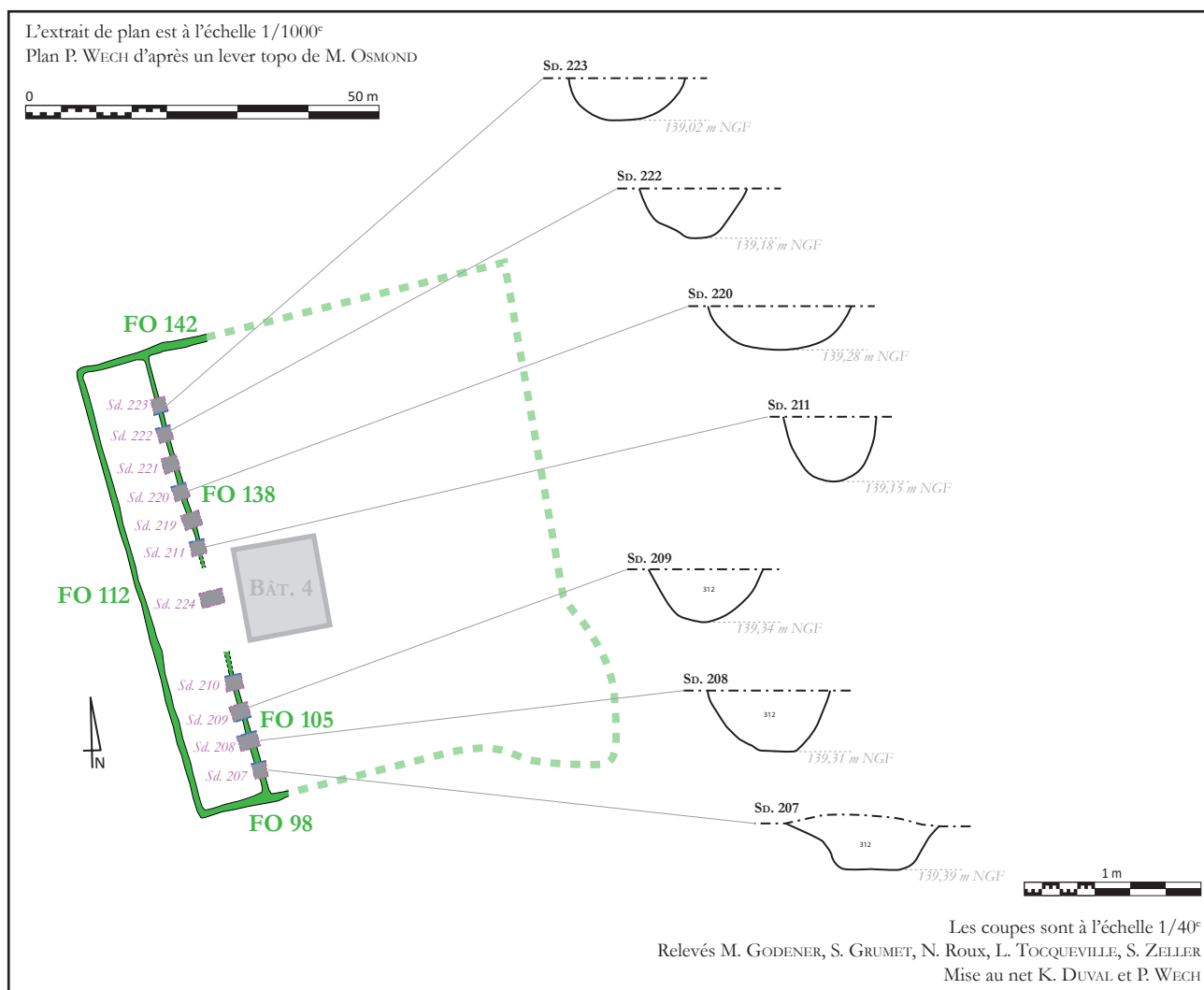


Figure 106 - Les fossés internes FO 105 et FO 138

s'agit d'une interruption volontaire ou d'une diminution progressive de la profondeur du creusement qui, dès lors, n'aurait plus été détecté après le décapage.

Six sondages mécaniques, régulièrement espacés de 2 m, ont été réalisés sur son tracé¹⁹⁵. L'un de ces sondages (n° 219) a été implanté à l'intersection avec le fossé FO 140 et a montré l'antériorité de ce dernier. Les autres observations ont permis de documenter un creusement dont la largeur, à l'ouverture, est comprise entre 0,5 et 0,8 m. Sa profondeur conservée oscille entre 0,25 et 0,35 m et son profil est globalement arrondi, en forme de U peu évasé. On relève un léger pendage du sud vers le nord. Le comblement est totalement homogène et constitué de limon argileux brun

à brun-orangé avec quelques petits charbons (US. 313, très similaire au comblement du fossé FO 142). Le mobilier collecté comprend un morceau de meule en meulière¹⁹⁶ et un lot d'une trentaine de tessons de céramique, exclusivement des productions communes, suggérant un *terminus post quem* dans la seconde moitié du II^e siècle.

Au sud, le fossé FO 105 est connecté au fossé FO 98, au-delà duquel il ne se prolonge pas. En plan comme en coupe, tout concourt à identifier là aussi des aménagements synchrones. Reconnu sur une longueur d'au moins 18 m, le fossé FO 105 semble s'interrompre à hauteur du bâtiment 4 et, plus précisément, de son angle sud-ouest. Quatre sondages

195 Il s'agit des sondages n°s 211 et 219 à 223. Le sondage 221 n'a pas été documenté car perturbé par la présence d'un probable chablis. Le sondage 219 n'a fait l'objet que d'observations en plan : la trop faible profondeur conservée des structures rendait peu pertinente la réalisation de relevés en coupe à cet emplacement.

196 Il s'agit d'un fragment distal de *catillus*, dont le matériau pourrait provenir du sud du bassin parisien (voir l'étude réalisée par Boris Robin et présentée en annexe au présent rapport).

mécaniques ont été réalisés dans son comblement¹⁹⁷ et ont révélé un creusement large, à l'ouverture, de 0,6 à 0,9 m. Cette largeur semble décroître du sud vers le nord. La profondeur conservée est comprise, selon les sondages, entre 0,2 et 0,35 m et semble également décroître du sud vers le nord. Le profil du creusement est assez arrondi et sensiblement identique à celui du fossé FO 138. Aucun pendage n'est à signaler. Le comblement est totalement homogène et constitué de limon argileux brun à brun-orangé avec de petits charbons (US. 312). Il a livré une dizaine de morceaux de terres cuites architecturales antiques (dont la moitié de *tegulae* et l'autre de restes indéterminés) et une quinzaine de tessons de céramique commune (mortier, cruche et pot) fournissant un *terminus post quem* au milieu du II^e siècle.

Un sondage intercalaire a été réalisé entre les extrémités reconnues des fossés FO 138 et FO 105, à l'arrière du bâtiment 4. Il n'a révélé aucune trace de creusement et semble confirmer la présence d'une interruption entre les deux fossés, correspondant à la longueur du bâtiment¹⁹⁸.

232

- *Les fossés FO 90, FO 99 et FO 100*

Il s'agit de trois courts tronçons presque jointifs et situés dans le strict prolongement les uns des autres. Ils relèvent très probablement d'un même fossé, peu profond, dont seules quelques sections ont pu être identifiées car ayant plus profondément impacté le substrat. Le fossé ainsi restitué présente une orientation nord-nord-ouest / sud-sud-est strictement parallèle à celle du fossé FO 105, distant de 15 m. Repéré sur une longueur totale d'au moins 14 m, il s'insère précisément entre le bâtiment 4 et le fossé périphérique FO 98 (**fig. 107**). Il se situe en outre dans le prolongement approximatif de la façade orientale du bâtiment (décalage de 3°).

En effet, si l'on prolonge vers le nord le tronçon FO 100, celui-ci se dirige très précisément vers

l'angle sud-est du bâtiment 4, lequel est distant de 3,5 m de l'extrémité reconnue du fossé. Vers le sud, l'extrémité du fossé FO 90 se situe dans l'emprise d'une tranchée de diagnostic. Etant donné la profondeur très réduite de la structure, les deux décapages successifs expliquent sans doute que nous n'ayons plus pu l'observer à cet endroit. Qui plus est, la zone de contact supposé entre les fossés FO 90 et FO 98 a fait l'objet d'un sondage mécanique lors du diagnostic. Ce contact n'a donc pas pu être vérifié lors de la fouille. On remarquera toutefois qu'aucune trace d'un éventuel prolongement du fossé au sud, au-delà du tracé de l'enclos, n'a été détecté. Nous sommes dès lors fondés à restituer un lien fonctionnel et chronologique entre les deux structures.

Chacun des trois tronçons FO 90, 99 et 100 a fait l'objet de sondages manuels. Ceux-ci ont révélé des profondeurs conservées très réduites, n'excédant pas 0,1 m. Leur largeur conservée est comprise entre 0,4 et 0,5 m. Leur profil semble plutôt arrondi et aucun pendage d'ensemble n'a été constaté. Leurs comblements sont identiques et constitués de limon gris compact et riche en oxydes de manganèse (US. 104, 105 et 106). Le mobilier qui y a été mis au jour, sans concentration particulière, se limite à trois morceaux de terre cuite architecturale antique indéterminée et une dizaine de tessons de céramique commune. Le tout ne permet guère que de proposer un *terminus post quem* dans le courant du II^e siècle.

- *Le fossé FO 101*

Ce fossé n'a été repéré que sur une longueur de 5 m. Orienté est-nord-est / ouest-sud-ouest, il est strictement perpendiculaire au fossé FO 105 et à l'ensemble FO 90 / 99 / 100, entre lesquels il prend place. Il semble en effet correspondre à une délimitation interne de l'espace situé entre ces deux linéaments (**fig. 107**).

Le sondage mécanique réalisé à l'intersection avec le fossé FO 23 postérieur a révélé une profondeur conservée de seulement quelques centimètres. La largeur à l'ouverture est d'environ 0,9 m. Le creusement comporte un fond relativement plat, mais son profil n'a pas pu être observé. Le comblement est homogène et constitué de limon argileux brun assez compact avec quelques micro charbons (US. 338). Aucun mobilier

197 Il s'agit des sondages n^{os} 207 à 210. Le sondage septentrional (n^o 210) n'a pas été relevé. Il s'agit d'un oubli somme toute assez peu dommageable.

198 On ne peut toutefois pas exclure que les creusements se soient poursuivis, à une profondeur moindre et non détectable à la fouille, pour ne former qu'un seul et même fossé. La correspondance entre l'emprise du bâtiment et les « interruptions » ne semble cependant pas fortuite.

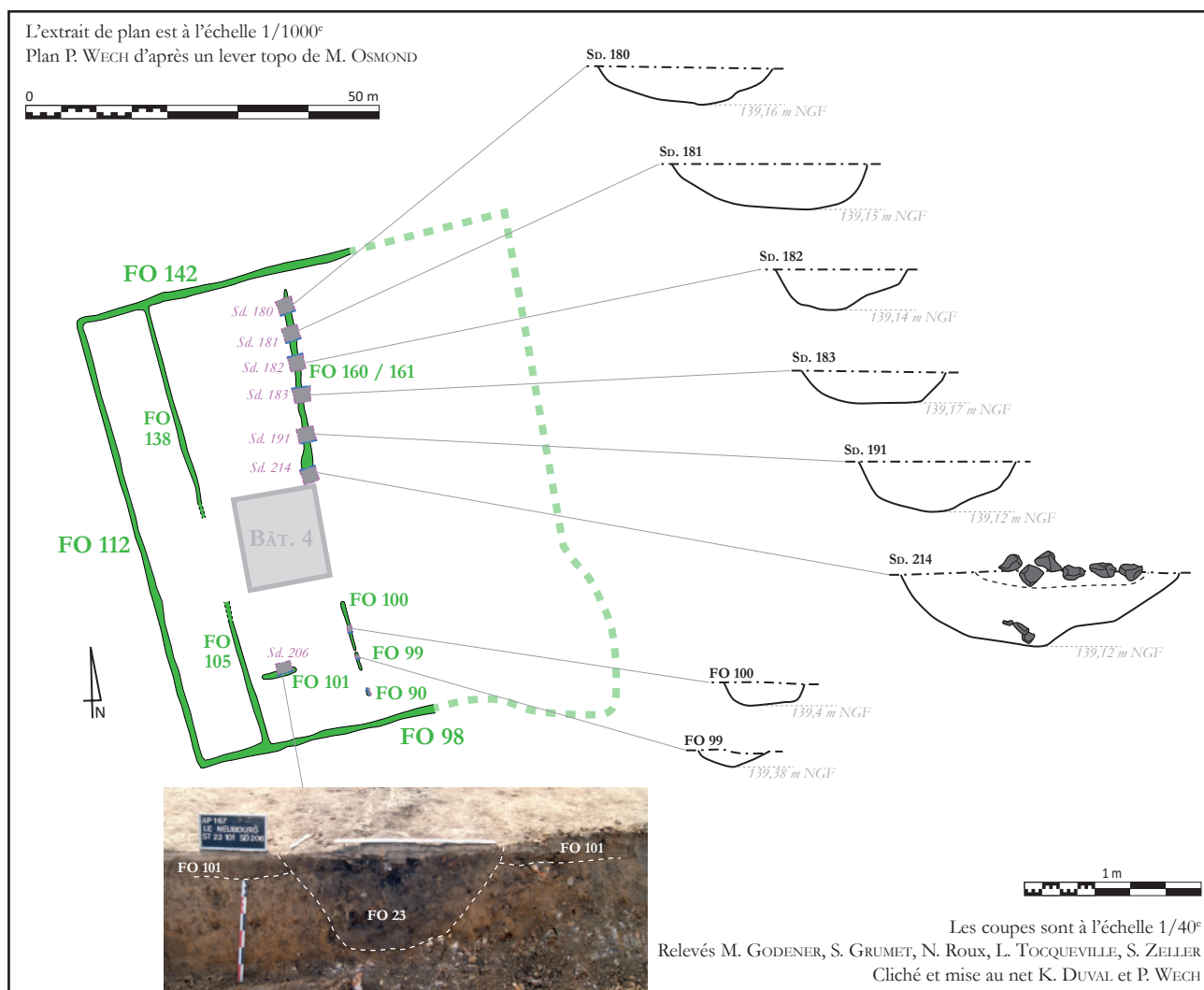


Figure 107 - Les fossés internes FO 90 / 99 / 100 / 101 / 160 et 161

n'y a été mis au jour. Son appartenance au système fossoyé de l'enclos semble malgré tout très probable, étant donné les dispositions précédemment décrites.

- Le fossé FO 160 / 161

A l'issue du décapage, ce fossé n'était pas clairement lisible en plan. Deux tronçons distincts avaient tout d'abord été repérés (FO 160 au sud et FO 161 au nord), avant que ne soit reconnue la jonction entre les deux¹⁹⁹.

Ce fossé a ainsi été repéré sur une longueur maximale de près de 27 m. Orienté nord-nord-ouest / sud-sud-est, il n'est pas strictement parallèle au fossé FO 138 avec lequel il présente un décalage de 8°. Son extrémité nord a été reconnue à moins de 2,5 m du fossé FO 142, tandis que son extrémité sud se situe

à environ 1 m du bâtiment 4. Ce tracé tend en direction de l'angle nord-est du bâtiment et se situe dans le prolongement approximatif de sa façade orientale (décalage de 5°). Cette disposition semble indiquer assez clairement que le fossé FO 160 / 161 est contemporain ou postérieur à la construction du bâtiment et à l'installation de l'enclos fossoyé qui l'entoure.

Six sondages mécaniques ont été réalisés dans son comblement et à intervalles réguliers (fig. 107). Au nord, les sondages 180 et 181 révèlent un creusement au profil arrondi et plutôt évasé, dont la largeur à l'ouverture est assez constante et comprise entre 1 et 1,1 m. Sa profondeur conservée est de 0,2 à 0,25 m, légèrement décroissante du sud vers le nord. Le comblement est apparu homogène sur toute cette portion et constitué de limon argileux brun clair et orangé, assez hétérogène, avec de rares petits charbons (US. 289). Aucun mobilier n'est à signaler.

199 Du mobilier ayant déjà été enregistré avec cette double numérotation, il a été jugé plus simple de la conserver par la suite, même si elle ne correspondait pas à une réalité archéologique.

Dans la partie médiane, les sondages 182 et 183 montrent un creusement resserré dont la largeur n'excède plus 0,8 m. La profondeur conservée demeure en revanche identique et aucun pendage n'a été reconnu. Le profil est moins arrondi, avec un fond plus plat et des irrégularités dans les parois. Le comblement est identique à celui décrit précédemment, mais livre cette fois-ci un clou en fer et, surtout, un lot céramique de près de 150 tessons. Parmi ceux-ci, les productions communes (pot à lèvre en bourrelet et écuelle tripode hémisphérique notamment) sont très largement majoritaires et sont accompagnées de quelques morceaux d'amphores Dr. 20. Le tout permet de proposer un *terminus post quem* entre le 2^e quart du II^e siècle et le courant du III^e siècle.

Les deux sondages réalisés dans la partie méridionale du fossé (sd. 191 et 214) laissent à voir un creusement à nouveau plus conséquent : largeur à l'ouverture comprise entre 0,9 et 1,6 m et profondeur conservée entre 0,3 et 0,45 m. L'extrémité méridionale apparaît ainsi comme une excroissance, sans que

cela puisse être expliqué de façon précise. Le comblement reconnu dans ces deux sondages (respectivement US. 306 et US. 315) est sensiblement identique au précédent. On notera simplement la présence, dans le sondage 214, de morceaux de torchis brûlé ainsi que d'une importante concentration de silex en surface. La fouille a montré que le mobilier était principalement localisé dans la moitié supérieure du comblement : il s'agit ici d'un morceau de *tegula* et de plus d'une centaine de tessons de céramique (amphores G. 12 et productions communes dont quelques cruches, pots et jattes ; fig. 108). Cet ensemble apparaît globalement synchrone du précédent et ne permet pas d'établir un quelconque phasage interne.

Le creusement du fossé FO 160 / 161 pourrait donc être daté du courant du II^e siècle. Son tracé est plus ou moins aligné sur la façade orientale du bâtiment 4 et vient barrer le passage entre ce dernier et la limite nord de l'enclos fossoyé. Son comblement est assez homogène, mais révèle une concentration particulière de mobilier au plus près du bâtiment.

234

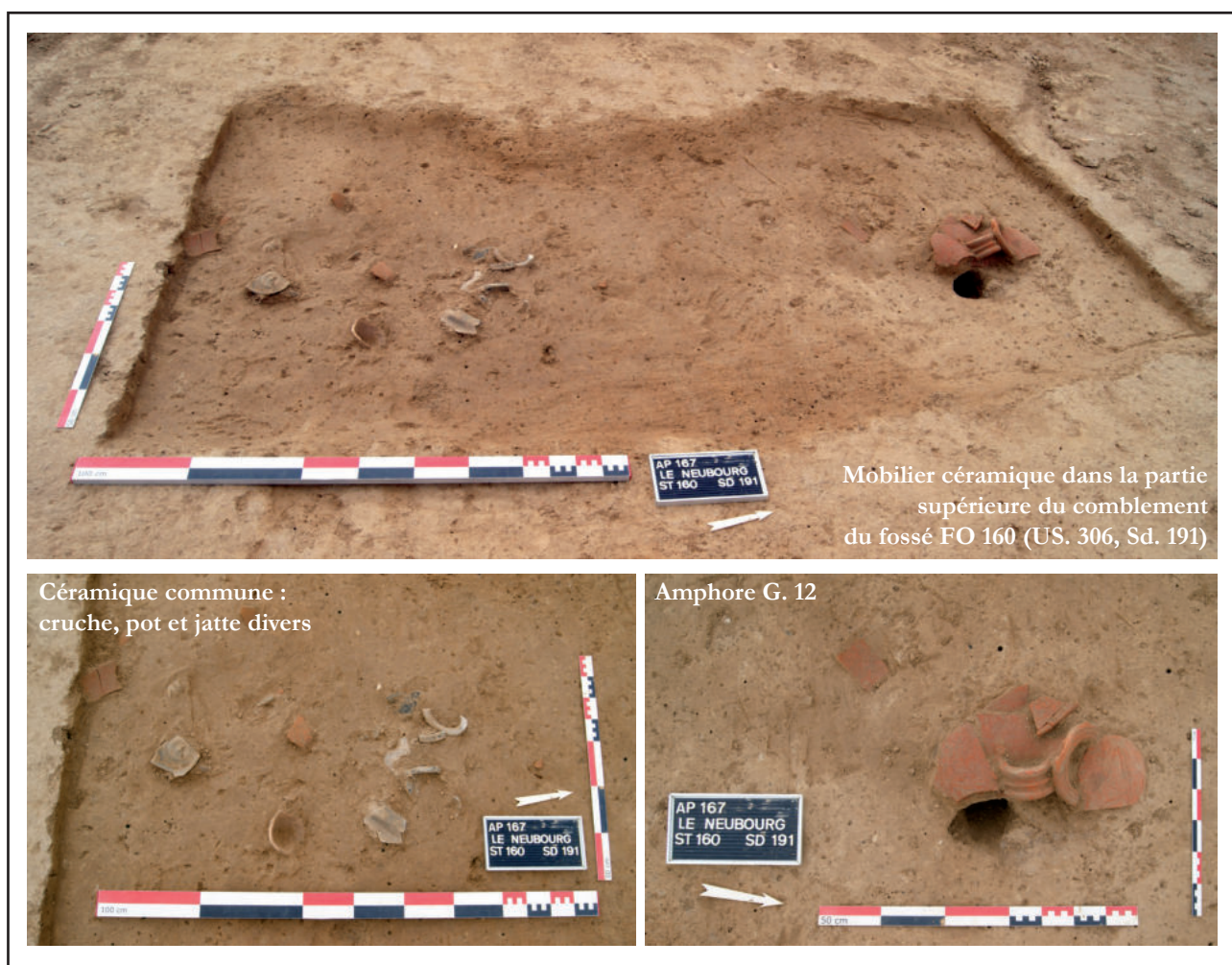


Figure 108 - Concentration d'éléments céramiques dans le comblement du fossé FO 160 (cliché L. Tocqueville)

9.2.3.8. RÉFLEXIONS SUR L'ENCLOS ET SA STRUCTURATION

Les éléments que nous venons de décrire composent un ensemble assez élaboré et cohérent qui semble témoigner d'un aménagement planifié. Les quelques divergences d'orientation qui ont été relevées permettent toutefois d'envisager une réalisation échelonnée dans le temps, voire la mise en œuvre de phases successives. La datation de l'ensemble paraît s'établir dans le courant du II^e siècle, mais les éléments en notre possession n'offrent pas la précision suffisante pour aller au-delà et envisager un éventuel phasage. Quoiqu'il en soit, il semble évident que tous ces éléments ont au moins connu une phase de fonctionnement commun dans le courant du II^e siècle, voire jusque dans la première moitié du III^e siècle. Aucun élément ne permet toutefois clairement de pousser cette chronologie très avant dans le III^e siècle.

Le site s'organise alors autour d'un bâtiment de plan quadrangulaire, autour duquel est installé un réseau fossoyé complexe délimitant un enclos trapézoïdal d'environ 3700 m². Le bâtiment n'est pas centré par rapport à l'enclos et occupe une position nettement décalée vers l'ouest. Face à lui, la moitié orientale de l'enclos est occupée en grande partie par une large mare, reliée à un important puisard *via* un système de trop-plein.

La partie occidentale de l'espace enclos livre quant à elle, de part et d'autre du bâtiment, les traces de subdivisions internes matérialisées par le creusement de fossés intermédiaires. Ces découpages sont organisés sans ambiguïté autour du bâtiment qui en conditionne limites et orientations.

L'un des aspects les plus troublants quant à cet enclos est l'absence apparente d'ouverture et de système d'accès. Les décapages ayant permis de dégager l'ensemble des fossés, cette absence ne saurait s'expliquer par une lacune de la fouille : les tracés reconnus ne comportent bel et bien aucune interruption, sur aucun des quatre côtés de l'enclos ! Ceci renforce encore l'impression d'unité de l'ensemble fossoyé. Nous verrons par la suite quelle interprétation il est possible de faire de ces dispositions. Notons dès maintenant qu'une hypothèse rétrograde, basée sur l'analyse d'un chemin postérieur, permet de suggérer l'existence d'un

accès méridional, précisément à équidistance entre les fossés de délimitation interne FO 100 et FO 105 (cf. *infra* §. 10.3.4).

9.2.3.9. OCCUPATIONS ET AMÉNAGEMENTS À L'INTÉRIEUR DE L'ENCLOS

Outre le bâtiment 4 et les aménagements associés, la fouille a mis au jour, dans l'espace enclos, un certain nombre de structures non ou mal datées, pouvant être rattachées à cette occupation antique (cf. *supra* fig. 85). Parmi elles, certaines ont déjà été évoquées dans les lignes qui précèdent (cf. *supra* §. 8.3). N'ayant livré aucun élément de datation, et bien que situées au sein de l'enclos, elles peuvent aussi bien être rattachées à l'établissement antique qu'aux occupations qui l'ont précédé ou lui ont succédé. Il ne semble donc pas nécessaire d'en reparler en détail ici²⁰⁰.

Parmi elles, rappelons toutefois la présence d'au moins deux structures de combustions (FR 106 et FR 153 ; cf. *supra* §. 8.3.1) et d'un groupe de trous de poteau suggérant la restitution d'un petit bâtiment quadrangulaire (TP 134 à 136 ; cf. *supra* §. 8.3.2).

A cela s'ajoutent au moins deux chablis dont les comblements ont livré du mobilier antique. La structure ST 144, située dans l'angle nord-ouest de l'enclos et sondée mécaniquement, a en effet permis la collecte de deux morceaux de *tegulae* très érodés et de près d'une quarantaine de tessons de céramique. Ce lot, dont la chronologie est similaire à celle de l'enclos (II^e – 1^{ère} moitié III^e siècle), est principalement constitué des fragments d'un unique pot en céramique commune, auquel est associé un élément de production non tournée. Le chablis ST 174 n'a livré quant à lui qu'un unique tesson de céramique commune datant également des II^e – III^e siècles. Sans doute ces chablis, ainsi que d'autres, dépourvus de mobilier et répartis sur l'emprise de l'enclos²⁰¹, peuvent-ils être associés à une phase de défrichage préalable à l'installation de l'enclos.

200 Il s'agit des structures FS 114, ST 115, ST 145, ST 147, ST 148, ST 149, ST 155, ST 156, ST 158, ST 167, ST 171, ST 172, FS 173, ST 176, ST 209, ST 210 et ST 215 (cf. *supra* fig. 79 à 81).

201 En l'absence de mobilier ou d'élément significatif, la plupart des chablis détectés n'ont pas été topographiés.

Quelques structures isolées ont également livré du mobilier en petite quantité permettant de proposer une attribution chronologique à cette phase de l'occupation couvrant les II^e et III^e siècles (**fig. 109**) :

- une petite fosse ou trou de poteau isolé, située dans l'angle nord-est de l'enclos (ST 170), a livré un morceau de poêlon en céramique commune (US. 163) ;

- la structure ST 103, petite fosse ou trou de poteau isolé, n'a livré qu'un tesson de céramique commune (US. 108) ;

- la fosse FS 125 a livré un morceau d'*imbrex* et cinq tessons de céramique commune et d'amphore G. 12 (US. 298) ;

- la structure ST 150, petite fosse ou trou de poteau isolé, n'a livré qu'un tesson de céramique commune (US. 293) ;

- la structure ST 151, petite fosse ou trou de poteau isolé, n'a livré qu'un fragment de terre cuite architecturale antique (US. 291) ;

- la structure ST 152, petite fosse ou trou de poteau isolé, a livré un clou de chaussure et une tige en fer, ainsi que six morceaux d'*imbrices* et trois tessons de céramique commune dont une écuelle tripode (US. 297).

236

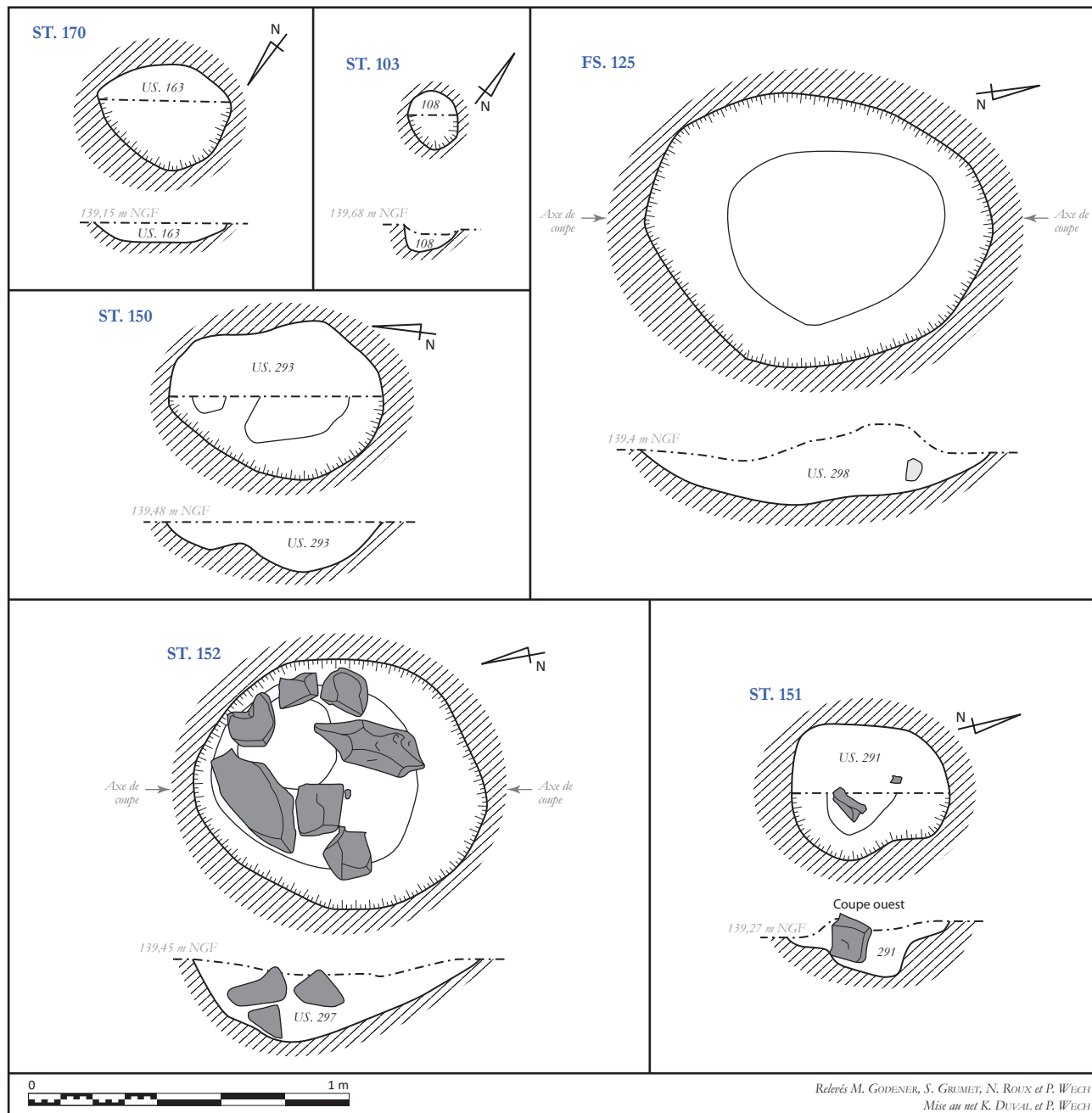


Figure 109 - Structures antiques dans l'emprise de l'enclos

Ces structures ne sont pas réparties de façon homogène sur toute la surface enclose, et semblent correspondre à de petites concentrations séparées par de larges zones vides (du moins en apparence). Leur interprétation demeure cependant très délicate, tant les vestiges sont modestes. Le mobilier, particulièrement indigent, n'est pas plus éclairant sur ce point. Il est dès lors difficile, voire impossible, de proposer la moindre hypothèse quant à la nature des activités qui ont pu se dérouler dans cet enclos et en lien avec le bâtiment 4.

9.2.3.10. UN ÉTABLISSEMENT PLUS VASTE ?

L'enclos semble faire partie d'un ensemble plus vaste, excédant l'emprise fouillée et se développant sans doute plus à l'ouest. Les décapages ont en effet montré la présence d'un fossé orienté est-nord-est / ouest-sud-ouest (FO 141) et paraissant se greffer à l'enclos, à hauteur de son angle nord-ouest²⁰².

Ce fossé a fait l'objet de six sondages mécaniques (sd. 120 à 125), régulièrement espacés de 2 m, avant d'être entièrement vidé mécaniquement (fig. 110). Ces sondages ont révélé un creusement dont la largeur à l'ouverture est comprise entre 0,65 et 0,8 m et la profondeur conservée entre 0,2 et 0,4 m. Le profil est assez irrégulier mais globalement arrondi avec un

fond en cuvette et des parois évasées. Deux sections à fond plat ont toutefois été reconnues (sd. 123 et 124). Le comblement est totalement homogène et constitué de limon argileux brun clair, compact et homogène, avec quelques traces de lessivage (US. 231). Aucun mobilier n'y a été découvert. Ce comblement est totalement similaire à celui des fossés FO 112 et FO 142 constituant l'angle de l'enclos.

Un sondage a également été réalisé à l'emplacement du contact stratigraphique entre l'enclos et le fossé FO 141 (sd. 187) : aucune trace de recoupement n'a été décelée et les comblements sont strictement identiques. Ainsi, même si le fossé FO 141 est nettement moins profond, aucun lien d'antériorité / postériorité ne peut donc être déterminé : tout concourt à restituer ici des aménagements synchrones.

Le fossé FO 141 a été reconnu, depuis l'angle de l'enclos, sur une longueur de 26 m. Il se prolonge vers l'ouest au-delà de la limite de fouille. Les observations du diagnostic permettent de porter sa longueur totale minimale à près de 50 m. Ce fossé, strictement perpendiculaire au bord occidental de l'enclos (FO 112), se situe dans le prolongement de la bordure septentrionale (FO 142) avec, toutefois, une orientation légèrement divergente (écart de 1,5°).

237

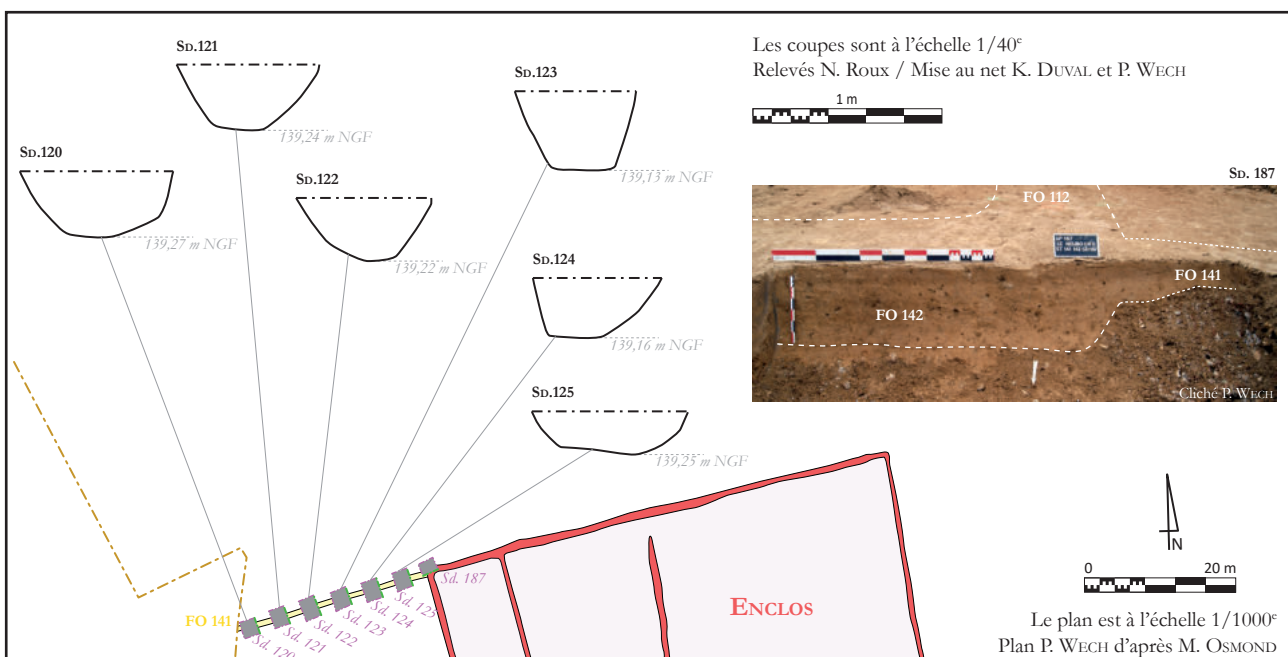


Figure 110 - Le fossé FO 141

202 Ce fossé a été observé à deux reprises lors du diagnostic : st. 34 (sd. 5) et st. 17 (sd. 3). Dans ce dernier cas, six tessons de céramique avaient été mis au jour, dont des productions non tournées et un élément de céramique commune antique peu datant (Huet 2017).

La présence de ce fossé implique celle d'un ensemble plus vaste auquel est rattaché l'enclos. Il est possible que nous soyons en présence d'un établissement rural plus conséquent (*fundus*) dont l'enclos ne serait qu'un élément satellite ou annexe.

9.2.4. TRACES D'OCCUPATION AUTOUR DE L'ENCLOS

9.2.4.1. UN PETIT ENCLOS SECONDAIRE ?

Autour de l'enclos, la fouille a mis au jour plusieurs structures et indices d'occupation. Aucune concentration ni structuration particulière n'a cependant été mise en évidence. On remarquera en premier lieu la présence d'un second enclos, de petites dimensions, implanté à proximité de l'angle nord-ouest du précédent, mais suivant une orientation divergente. Les fossés qui le composent sont peu profonds et seuls les côtés nord, est et sud sont conservés. Aucune trace n'a été reconnue d'un éventuel flanc occidental (**fig. 111**)²⁰³.

Au nord et au sud, les fossés FO 11 et FO 183 ont été reconnus respectivement sur des longueurs de 8 et 12 m. Leur fouille mécanique a révélé des creusements très peu profonds et s'amenuisant vers l'ouest.

Cette disposition explique la non-conservation du fossé occidental, sans doute insuffisamment profond pour avoir été conservé sous l'horizon de labours. Le flanc oriental (FO 184 et FO 187) est quant à lui mieux conservé et présente une interruption axiale d'une largeur de 1,3 m. L'ensemble dessine donc un petit enclos probablement rectangulaire, orienté est / ouest et comportant au moins un accès à l'est. Sa largeur est de 11 m et sa longueur d'au moins 12 m, soit une surface enclose minimale de 132 m².

Globalement, les tronçons de fossé FO 11 et FO 183 n'étaient plus conservés que sur une profondeur de quelques centimètres. Leur largeur reconnue oscille entre 0,3 et 0,5 m. Leur comblement était constitué de limon argileux brun à brun-orangé, assez homogène et comportant de petites traces d'oxydation (US. 284 et 324). Les fossés encadrant l'accès oriental (FO 184 et FO 187) étaient plus conséquents : larges de 0,6 à 0,7 m, leur profondeur conservée atteint 0,45 m. Le profil observé est en V aux parois assez évasées et le comblement strictement identique au précédent (US. 283 et 332).

L'ensemble des fossés formant cet enclos a été fouillé mécaniquement. Le mobilier ainsi récolté se limite cependant à deux tessons de céramique commune antique dont le plus récent semble suggérer un

238

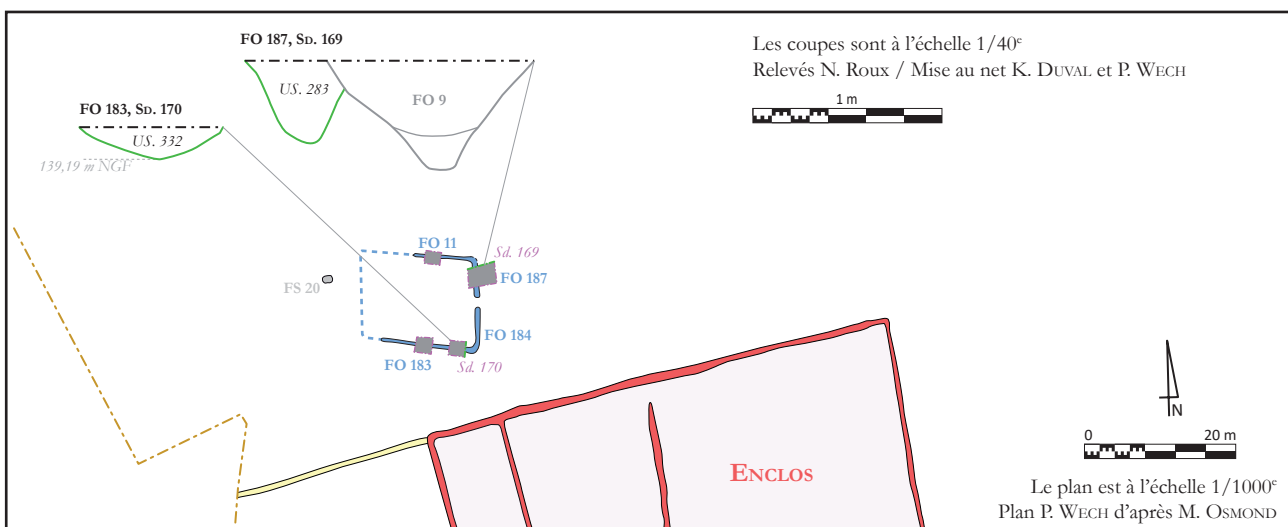


Figure 111 - Le petit enclos secondaire

203 Lors du diagnostic, l'angle nord-est de cet enclos avait été repéré (st. 44 et 45 de la tranchée 6, correspondant respectivement aux structures FO 11 et FO 184 ; Huet 2017, p. 44), mais sans pouvoir être clairement dissocié d'un fossé postérieur (st. 74). De ce fait, son identification était demeurée incertaine. Une dizaine de tessons antiques y avait été mise au jour mais n'avait permis de proposer d'une datation comprise entre le II^e et le IV^e siècle, sans plus de précision.

terminus post quem entre le II^e siècle et la première moitié du III^e siècle. Cette datation semble toutefois bien fragile et une certaine résidualité des mobiliers ne peut pas être écartée. On ne peut pas non plus exclure que le creusement ait été nettement antérieur et que le comblement ait été achevé au moment de l'établissement de l'ensemble du II^e siècle. On notera en revanche que le comblement des fossés FO 11 et FO 187 est recoupé par le creusement du fossé FO 9 dont nous verrons l'attribution tardo-antique ou alto-médiévale (cf. *infra* §. 10.6).

Il convient donc de restituer ici un petit enclos secondaire, potentiellement synchrone de celui situé à quelques mètres plus au sud, mais dont la fonction nous échappe totalement. Il convient en effet d'indiquer ici qu'aucune structure n'a été mise en évidence dans son emprise, si ce n'est quelques traces de chablis. On notera toutefois la présence, dans son prolongement occidental d'une fosse oblongue très peu profonde et n'ayant livré pour tout mobilier qu'un éclat en silex (FS 20 ; cf. *supra* fig. 80).

9.2.4.2. AU NORD DE L'ENCLOS

Le décapage n'a livré, dans le large espace situé au nord de l'enclos du II^e siècle, que quelques structures non datées et potentiellement attribuables à cette séquence d'occupation antique²⁰⁴. Celles-ci ayant déjà été mentionnées précédemment, il ne semble pas utile d'y revenir ici (cf. *supra* §. 8.3.3). On notera que leur attribution aux occupations protohistorique et/ou alto-médiévale est tout aussi probable, voire davantage. Aucune installation particulière ne semble donc avoir concerné cet espace septentrional durant l'Antiquité.

9.2.4.3. A L'EST DE L'ENCLOS

La situation est exactement la même dans l'espace oriental où aucune structure particulière n'a été reconnue pour cette phase de l'occupation. Cet état de fait semble confirmer que l'occupation antique ne se développait pas dans cette direction. L'enclos du

II^e siècle pourrait donc bien avoir constitué l'extrémité d'un ensemble s'étendant surtout vers l'ouest et le sud-ouest.

9.2.4.4. A L'OUEST DE L'ENCLOS

Dans l'espace délimité au nord par le fossé FO 141 et à l'est par le fossé FO 112, seuls une fosse isolée (FS 131) et un ensemble de trois trous de poteau ont été mis au jour (TP 128 à 130). Ces structures ont déjà été évoquées précédemment (cf. *supra* §. 8.3.3 ; fig. 78 et 81) et il ne semble pas utile d'y revenir ici. Aucune n'a pu être datée dans le cadre de la fouille et leur attribution à l'occupation antique est donc très hypothétique.

9.2.4.5. AU SUD DE L'ENCLOS

Même si les découvertes ne sont pas beaucoup plus nombreuses au sud de l'enclos, quelques éléments doivent toutefois être signalés, car mieux datés²⁰⁵. Ils sont localisés, pour la plupart, dans l'emprise de l'ancienne nécropole de l'âge du Bronze, aux abords du fossé FO 98 et de l'anomalie PT 70.

Signalons en premier lieu une large fosse de plan ovale, assez irrégulière, dont les dimensions maximales sont de 3,6 x 2,5 m (FS 33). Fouillée manuellement par quarts opposés, cette fosse présente un fond relativement plat et des parois sub-verticales (fig. 112). Sa profondeur conservée est de 0,5 m. On notera la présence d'une excroissance méridionale, de petite taille et de plan également ovale (environ 0,9 x 0,6 m), mais nettement moins profonde (seulement 0,1 à 0,12 m ; ST 32). La fouille n'a pas révélé de lien d'antériorité / postériorité avec la fosse FS 33. Nous sommes donc fondés à penser qu'il s'agit d'un seul et même aménagement.

Le comblement est apparu relativement homogène, compact et constitué d'un mélange de limon gris et de limon argileux orangé, avec du silex et des nodules de charbon (US. 43). Dans l'excroissance ST 32,

204 Il s'agit des structures FS 1, FS 2, FS 3, FS 12, FS 18, FS 20, ST 191 (cf. fig. 79 à 82), ainsi que des deux trous de poteau TP 126 et TP 127 (cf. fig. 78).

205 Plusieurs structures non datées pourraient aussi être rattachées à l'occupation antique, mais sans certitude. Elles ont déjà été évoquées précédemment (cf. fig. 79 à 82). Il s'agit de ST 31, TP 43 à 45, ST 53, ST 74, FS 75, FS 78 et ST 165.

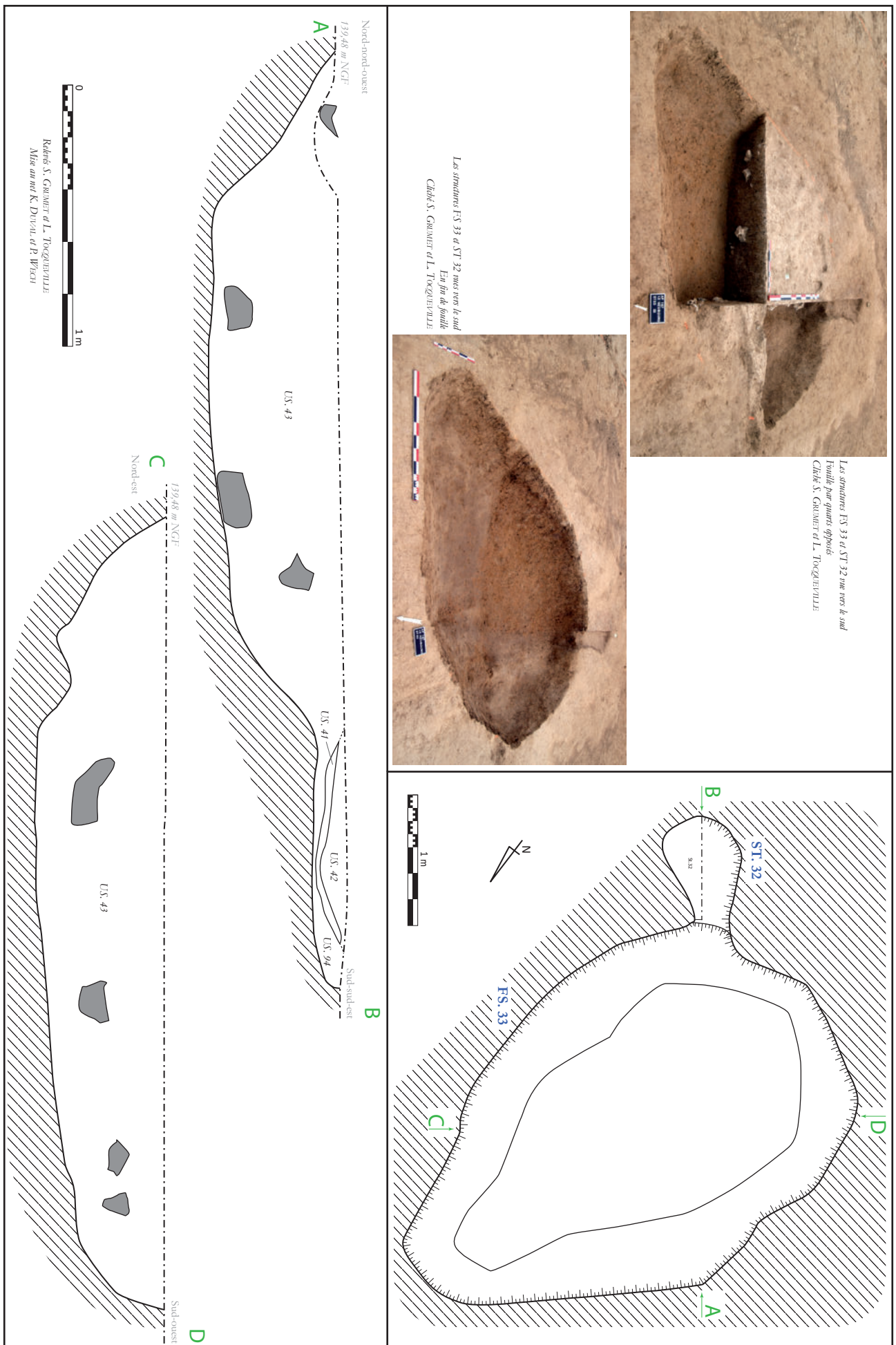


Figure 112 - Les structures FS 33 et ST 32

le comblement inférieur est identique mais comporte quelques nodules de torchis chauffé (US. 94). La fouille a livré un mobilier relativement abondant, comprenant trois éclats bruts de taille de silex, quelques éléments en fer et de la céramique. Le mobilier métallique regroupe quelques clous de menuiserie, une agrafe et une bande de fer plat. Le lot céramique est riche de plus d'une cinquantaine de tessons parmi lesquels, outre une grande majorité de productions communes (cruche, mortier, gobelet et pot), on observe un élément de sigillée du Centre de la Gaule. Le tout semble assez homogène et permet de proposer un *terminus post quem* dans la seconde moitié du II^e siècle. On notera la présence, en surface du comblement de l'excroissance ST 32, d'une fine couche charbonneuse (US. 41), elle-même recouverte par des nodules de torchis brûlé (US. 42).

De par leur morphologie, et malgré l'absence de rubéfaction du fond et des parois, ces différents éléments pourraient indiquer que nous sommes en présence des vestiges d'un four constitué d'une aire de travail (FS 33) et d'un laboratoire (ST 32), tous deux creusés dans le substrat limoneux. Le laboratoire aurait dès lors été totalement démantelé. Cette hypothèse ne peut cependant pas être vérifiée. D'un point de vue chronologique, et quelle qu'ait été la fonction de cet ensemble, on retiendra une probable synchronie avec l'occupation de l'enclos tout proche.

A quelques mètres à l'est, la structure ST 41 se présente sous la forme d'un creusement de plan ovale d'environ 1 x 0,9 m. Sa profondeur conservée n'est que de 0,15 m et son profil assez arrondi avec des parois évasées (fig. 113). Son comblement est composé de limon brun assez meuble, avec des poches de limon gris clair, des charbons et quelques nodules de terre brûlée (US. 194). Un morceau d'amphore Dr. 1 y a été mis au jour, fixant ainsi un *terminus post quem* à La Tène D. En supposant une importante résidualité, cette structure pourrait se rattacher à l'occupation antique.

A quelques mètres au nord-ouest, les structures FS 50 et ST 51 ont également livré du mobilier antique et peuvent être rattachées à cette phase de l'occupation. La fosse FS 50, de plan ovale d'environ 1,6 x 1,5 m, a été fouillée manuellement par quarts opposés (fig. 114). Elle présente un profil assez arrondi avec des parois très peu évasées. Sa profondeur

conservée est de 0,5 m. Les différentes couches qui composent son comblement présentent toutes une courbure épousant le profil du fond du creusement. On observe en premier lieu un épais niveau de limon grisâtre, mâtiné de limon argileux orangé et présentant de nombreuses traces de lessivage (US. 62). Outre six éclats bruts de taille de silex, nous y avons collecté deux tessons de céramique commune du Haut-Empire, sans plus de précision. Ce niveau est recouvert, au centre de la structure, par une fine couche charbonneuse (US. 61), puis par un dépôt de limon brun assez compact et homogène (US. 52) dans lesquels aucun mobilier n'a été mis au jour.

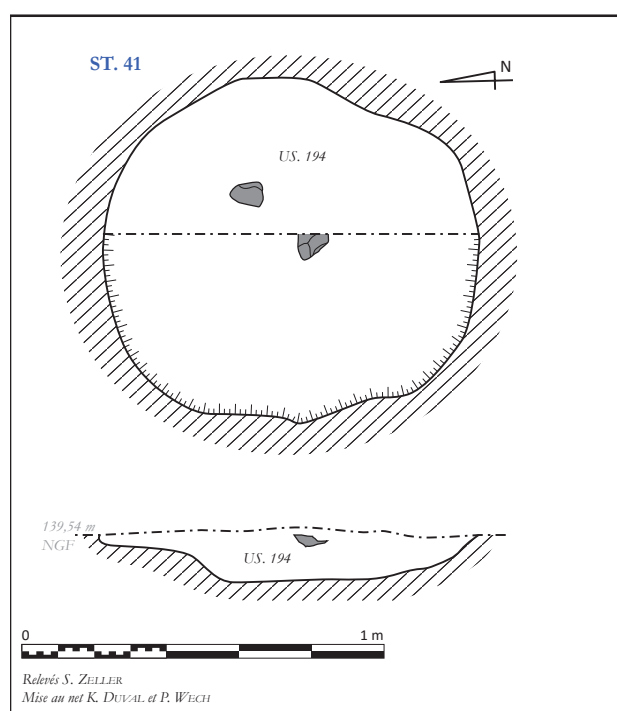


Figure 113 - La structure ST 41

La structure ST 51 se présente quant à elle sous la forme d'un creusement de plan circulaire de 0,8 m de diamètre. Sa profondeur conservée est de 0,25 m. La fouille a révélé un fond plat et des parois légèrement évasées (fig. 115). Le comblement unique est composé d'un mélange de limon argileux orangé, brun clair et blanchâtre, avec des traces d'oxydation et quelques silex centimétriques (US. 198). Nous y avons collecté une tige en fer et un tesson de céramique commune permettant de fixer un *terminus post quem* dans le 2^e quart du II^e siècle.

Enfin, à quelques mètres plus au nord, presque au contact de l'enclos, la fosse FS 73 a livré six éclats bruts de taille de silex et quatre tessons de céramique

242

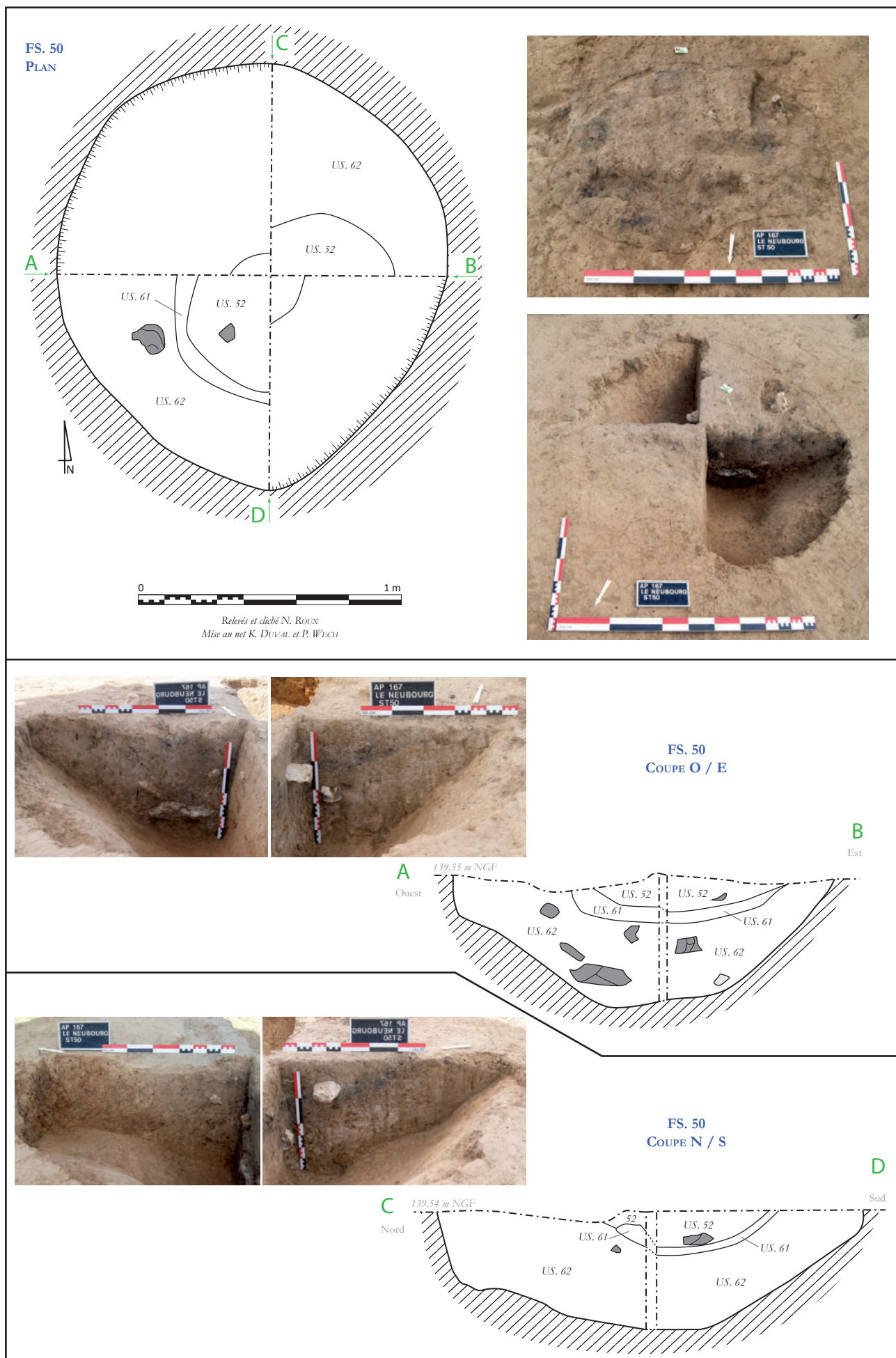


Figure 114 - La fosse FS 50

commune dont la datation se situe entre le II^e siècle et la première moitié du III^e siècle. Il s'agit d'un creusement de plan quadrangulaire, aux angles arrondis, mesurant 2,6 x 2,1 m. Sa profondeur conservée est de seulement 0,15 m. Le fond, presque plat, présente un léger arrondi (**fig. 116**). Le comblement est homogène et constitué de limon grisâtre (US. 95). Bien que la morphologie de cette structure pourrait la rattacher à l'activité charbonnière décrite précédemment, on notera l'absence de trace de rubéfaction. Aucun élément ne permet en définitive de proposer pour cette fosse une interprétation fonctionnelle.

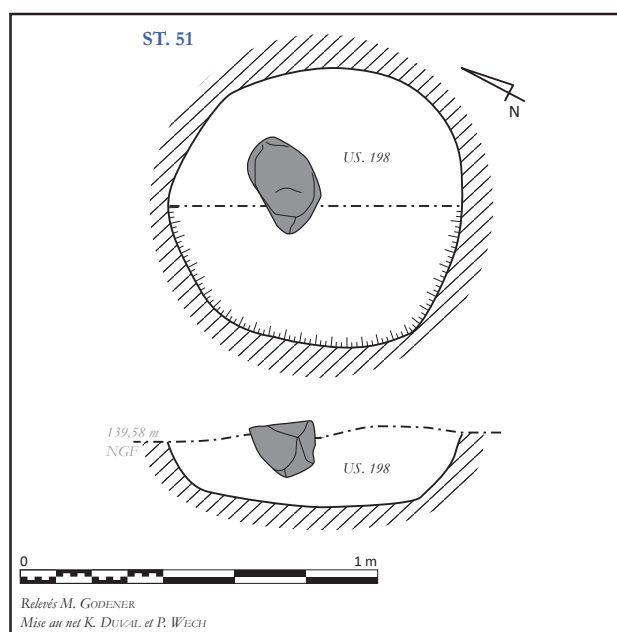


Figure 115 - La structure ST 51

9.2.5. CONCLUSIONS SUR L'OCCUPATION ANTIQUE

9.2.5.1. STRUCTURATION D'ENSEMBLE

L'occupation antique, telle qu'elle a été reconstruite dans l'emprise fouillée en 2017, semble caractérisée en premier lieu par un réseau fossoyé assez complexe, mais homogène, matérialisant un enclos quadrangulaire (**fig. 117**). Celui-ci comporte des subdivisions internes, matérialisées par des fossés complémentaires. Aucune trace d'un accès n'a été détectée, mais l'hypothèse d'un aménagement méridional peut être proposée. Malgré quelques légères divergences d'orientation, le tout est relativement orthonormé et seul l'angle sud-est présente une irrégularité flagrante.

Celle-ci découle sans doute de la présence d'une anomalie géotechnique. L'ensemble est attribuable au courant du II^e siècle.

L'enclos s'organise autour d'un bâtiment rectangulaire qui en occupe la moitié occidentale et conditionne une partie au moins de la disposition des fossés de partition interne. Ce bâtiment consiste en une fondation périphérique sur radier de silex, entourant des aménagements difficilement interprétables. En vis-à-vis, vers l'est, une large mare a été identifiée. Celle-ci comporte un exutoire ou trop-plein connecté à l'anomalie géotechnique située dans l'angle sud-est de l'enclos. Bâtiment et mare semblent tous deux relever également du courant du II^e siècle, mais rien ne permet de déterminer de chronologie relative entre les différents éléments formant cet ensemble.

Au sein de l'enclos, et autour du bâtiment et de la mare, quelques rares structures pouvant être associées à cette occupation ont été mises au jour, mais sans qu'il soit possible d'identifier de concentration particulière. Autour de l'enclos, la fouille a mis au jour les traces discrètes d'autres aménagements, mais encore une fois sans concentration notable.

On observe toutefois que l'enclos semble lui-même inséré dans un réseau fossoyé plus étendu dont il ne constituerait qu'un élément satellite. Le cœur de l'occupation antique doit sans doute être recherché davantage vers l'ouest ou le sud-ouest.

9.2.5.2. L'OCCUPATION AU TRAVERS DES MOBILIERS

Dans ce cadre, est-il possible de définir la nature de l'occupation antique ? Afin d'apporter des éléments de réponse, il nous semble utile de revenir dans un premier temps sur les mobiliers mis au jour dans le comblement des structures et sur leur répartition.

- Corpus céramique

La **figure 118** donne à voir la répartition des éléments céramiques, selon le nombre (NR = 1147) ou la masse de restes (18,7 kg)²⁰⁶. Dans les deux cas, on constate que les découvertes sont nombreuses dans

²⁰⁶ Ces chiffres correspondent au mobilier issu des contextes antiques et ne tiennent compte ni des éléments antérieurs, ni des éléments postérieurs.

244

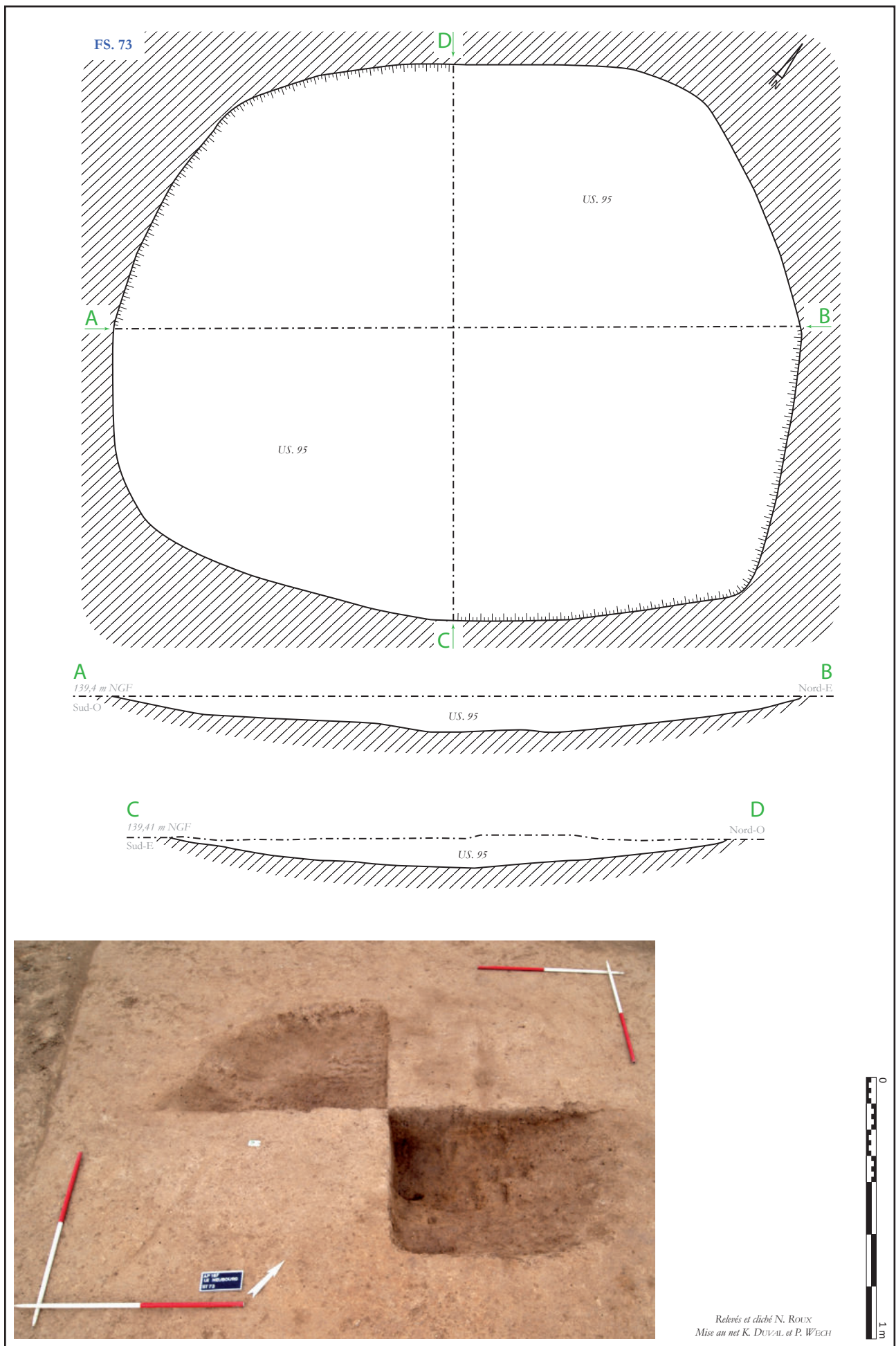


Figure 116 - La structure FS 73

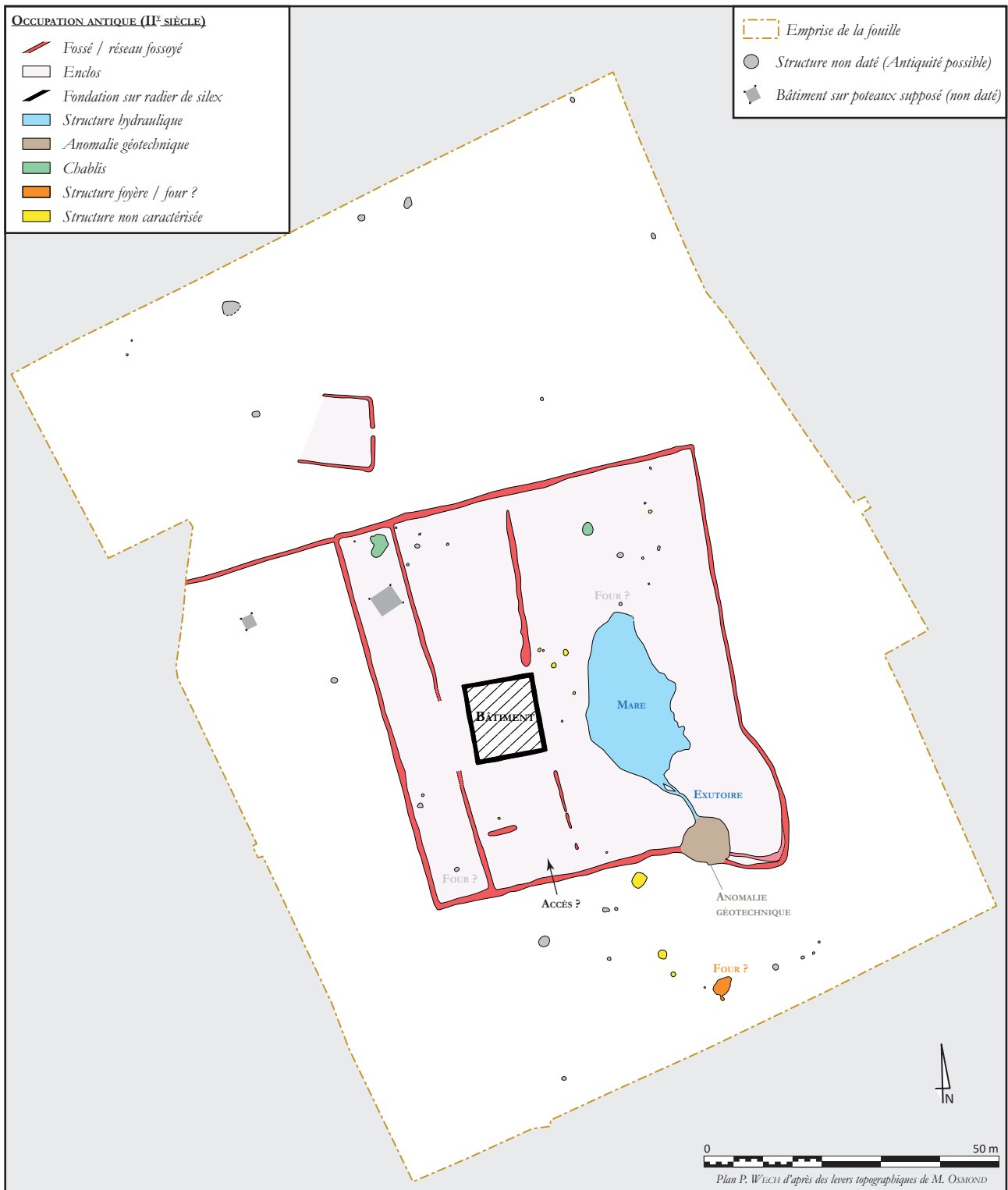


Figure 117 - Organisation de l'occupation antique du IIe siècle reconnue lors de la fouille

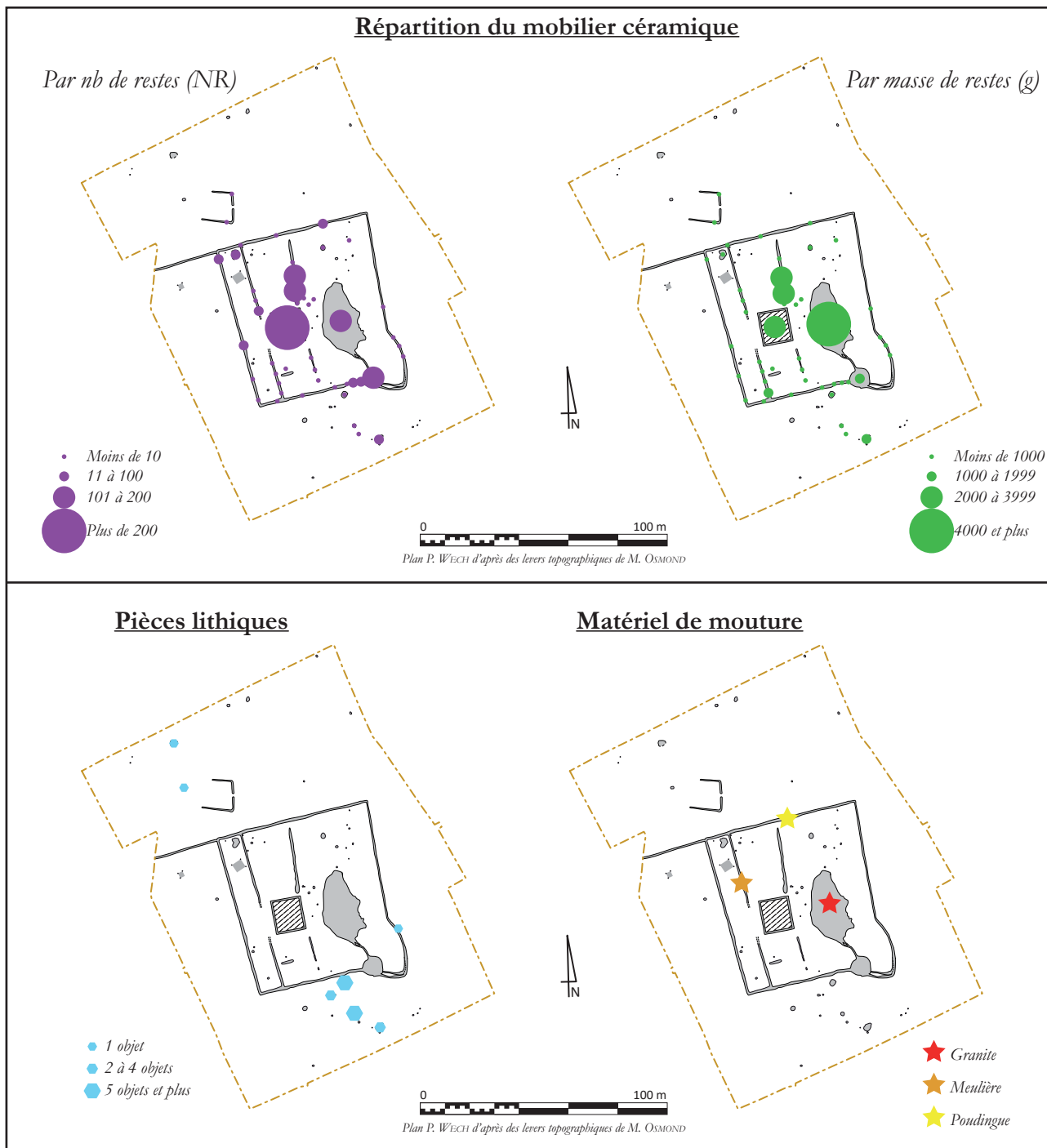


Figure 118 - Carte de répartition des mobiliers céramiques et en pierre

les fossés de l'enclos, bien qu'à chaque fois peu conséquentes et peu volumineuses. La moitié méridionale de l'enclos apparaît légèrement mieux représentée. On soulignera toutefois que ce mobilier céramique est globalement peu abondant, particulièrement au regard de la surface explorée, et très en deçà des standards régionaux pour la période considérée.

Plusieurs concentrations sont néanmoins à signaler : le bâtiment 4, le fossé FO 160, la mare MA 97 et l'anomalie géotechnique PT 70. Les tessons présents en grand nombre à l'emplacement du bâtiment 4 (18 % du NR total) sont très fragmentés puisque leur masse ne représente que 12 % de l'ensemble. Il en est de même pour les éléments mis au jour dans PT 70 (12 % du NR total et 9 % de la masse). On peut dès lors supposer que la céramique mise au jour dans ces contextes était en position de rejet secondaire voire tertiaire. Leur présence ne nous renseigne donc qu'indirectement sur la nature de l'occupation.

Le phénomène est inverse pour la mare MA 97 dont le mobilier céramique constitue 17 % du nombre de restes et 23 % de la masse totale. Ceci tendrait à confirmer l'usage de cette dépression humide en tant que zone de rejet primaire, ou presque. La fragmentation des céramiques apparaît également moindre dans le comblement du fossé FO 160. L'étude de ce corpus et des formes en présence ne permet cependant pas de dégager de faciès particulier (ni habitat ni autre).

- *Outillage lithique*

En ce qui concerne les autres types de mobiliers, passons rapidement sur les restes osseux, les monnaies et les morceaux de verre, trop peu nombreux pour apporter quelque éclairage que ce soit²⁰⁷. Les pièces lithiques en silex, principalement des éclats bruts ne permettant pas d'attribution chronologique, semblent concentrées au sud de l'enclos, dans le comblement des structures FS 33, FS 50, FO 68, FS 73 et FS 75 qui en ont livré 18 exemplaires. Sans doute la proximité de la nécropole de l'âge du Bronze y est-elle pour quelque chose. Une esquille et un éclat laminaire retouché proviennent quant à eux du nord de la fouille (FS 12 et FS 20).

²⁰⁷ On remarquera toutefois que les dix monnaies et les rares morceaux de verre mis au jour dans des contextes antiques proviennent exclusivement de l'emplacement du bâtiment 4.

Le matériel de mouture n'est représenté que par trois morceaux de meule, chacune taillée dans une roche différente (granite, meulière et poudingue). Ils proviennent des comblements de la mare MA 97 et des fossés FO 138 et 142. Leur petit nombre, comme leur état très fragmentaire, ne permettent pas de les relier à une quelconque activité ayant pu se dérouler dans l'enclos. Il semble en outre tout à fait possible, considérant leur état, qu'il se soit agi de matériaux en remploi, en tant que moellons par exemple.

- *Mobilier métallique*

Le mobilier métallique comprend principalement des éléments en fer. Laissons de côté pour l'instant les clous de charpente / construction qui seront traités ci-dessous avec les matériaux de construction. Signalons la découverte de plusieurs clous de chaussure : un élément isolé dans le comblement de ST 152, 8 autres à l'emplacement du bâtiment 4 (auxquels il faut ajouter trois éléments provenant du comblement du fossé postérieur FO 27 au même emplacement) et un ensemble d'une dizaine d'exemplaires découverts ensemble, dans le comblement du fossé d'enclos FO 98 (sondage 154). Ces derniers laissent à penser qu'une semelle entière peut avoir été jetée à cet endroit.

Les clous constituent une partie importante de ce corpus métallique. Certains, de par leur forme et leurs dimensions sont interprétables en tant que clous de menuiserie. Vingt-six ont été mis au jour à l'emplacement du bâtiment 4, et deux exemplaires isolés proviennent du comblement du fossé d'enclos FO 98 et de celui de la fosse FS 33. A cela s'ajoutent des exemplaires trop mal ou trop partiellement conservés pour être caractérisés d'un point de vue fonctionnel, mis au jour dans ces mêmes contextes, ainsi que dans le comblement de la mare. Leur répartition n'appelle pas davantage de commentaire et souligne simplement, une fois encore, une légère concentration dans les portions méridionales de l'enclos et, bien sûr, la sur-représentation de l'emplacement du bâtiment 4.

Quelques outils, manches d'outil ou fragments d'outil ont également été mis au jour. Au nombre de quatre, ils sont exclusivement localisés dans le comblement de la mare MA 97 (US. 295 et 296). Ils sont toutefois trop mal conservés pour permettre une iden-

tification précise. Assez disparates et tous en position secondaire, ils n'apportent aucun éclairage particulier quant à la nature des activités présentes sur le site. Signalons également une bande de fer plat mise au jour dans le comblement de la fosse FS 33, ainsi que quatre morceaux de « plaque » et quatre « barres » répartis entre le bâtiment 4 et la mare MA 97. Ces artefacts, peu nombreux, en position secondaire et sans concentration notable, n'offrent pas davantage d'éléments d'interprétation.

- Matériaux de construction

Les matériaux de construction sont principalement représentés par des morceaux de terres cuites architecturales, auxquels s'adjoignent des restes de torchis rubéfié ainsi que quelques clous de charpente ou de construction en fer. En ce qui concerne ces derniers, on en dénombre 13, répartis entre l'emplacement du bâtiment 4 (neuf individus), le comblement de la mare (trois individus) et celui du fossé FO 161. On ne s'en étonnera pas, si l'on considère que le bâtiment comportait une superstructure en bois et que la mare ait pu accueillir des éléments liés à une séquence de démolition (cf. *supra* §. 9.2.2). A cela s'ajoute une agrafe mise au jour dans le comblement de la fosse FS 33, un « piton » dans celui de la mare et une probable ferrure à l'emplacement du bâtiment 4.

Les nodules de torchis proviennent quant à eux principalement du comblement de la mare et de celui de l'anomalie PT 70. Quelques nodules ont en outre été découverts dans le comblement de deux fosses situées à l'extrême nord de la fouille (FS 7 et FS 12), mais semblent plutôt devoir être associés avec une occupation alto-médiévale (cf. *infra* §. 10.3.3 et 10.3.5).

Les contextes antiques ont livré un ensemble de plus de 420 morceaux de terres cuites architecturales, soit environ 34 kg. L'emplacement du bâtiment 4 a permis la collecte de près de 170 restes (pour une masse d'environ 10 kg), soit 30 à 40 % du corpus selon que l'on considère l'une ou l'autre des données. Le comblement de la mare est également assez riche puisque comprenant à lui seul 160 restes et 18 kg, soit 40 à 50 % du corpus. Ces chiffres indiquent que le taux de fragmentation est plus important dans le cadre des vestiges du bâtiment que dans celui du comblement de

la mare. Ceci tendrait à confirmer que cette dernière a bien accueilli les rejets d'une démolition. Quant au bâtiment, le taux de fragmentation pourrait s'expliquer par la présence d'aménagements postérieurs s'y étant superposés (cf. *infra* §. 10.4.4).

Le reste des terres cuites architecturales provient, par petits ensembles, du comblement des différents tronçons de fossé constituant l'enclos, ainsi que du chablis ST 144 et de quelques petites structures jouxtant le bâtiment (FS 125, ST 151 et ST 152). Malgré des quantités limitées, on notera une nouvelle fois une concentration relative dans les portions méridionales des fossés d'enclos.

9.2.5.6. PROPOSITION D'INTERPRÉTATION

Le mobilier ne semble donc pas particulièrement représentatif d'un type d'activité ou d'occupation. Il n'a pas davantage été possible de repérer de concentration particulière. L'interprétation de cette occupation datée du courant du II^e siècle semble donc très délicate à établir et repose principalement sur des comparaisons morphologiques.

Le bâtiment 4 semble constituer le noyau de cette occupation, autour duquel sont implantés les éléments d'un enclos fossoyé. Nous avons déjà discuté de l'interprétation qu'il est possible de donner à ce bâtiment et avons conclu, malgré le manque d'éléments concrets, qu'une fonction funéraire était envisageable. Cette hypothèse semble en tout cas la plus cohérente.

Au-delà du seul bâtiment 4, l'ensemble du complexe fossoyé paraît également pouvoir relever d'une fonction funéraire. L'absence d'interruption dans les fossés d'enclos constitue à ce titre une donnée intéressante. En effet, bien que l'on puisse restituer de nombreuses formes de franchissement, un tel dispositif semble assez surprenant dans un cadre strictement agricole ou domestique, lequel suppose un accès quotidien à l'enclos. La configuration retenue semble dès lors surprenante et peu commode. Si la volonté était de protéger l'espace interne en le « fortifiant », on s'étonne alors de la modestie des fossés qui semblent bien insuffisants pour une telle fonction. Au final, ce dispositif fossoyé semble très éloigné des contingences pratiques d'un usage quotidien et revêt sans doute davantage une fonction symbolique. Dans

ce cadre, l'interprétation funéraire / cultuelle semble d'autant plus plausible. La présence d'une mare, au sein de l'enclos, ne nous semble pas constituer un élément contradictoire particulièrement si, comme nous le proposons, il faut y reconnaître le résultat de travaux d'extraction de limon : le creusement serait demeuré ouvert et aurait généré la création d'une zone humide, sans doute intermittente.

Afin d'illustrer notre propos, évoquons l'exemple du site des Pellières à Saint-Herblain (44). La fouille menée en 2005 – 2006 a mis en évidence l'existence d'un enclos fossoyé de plan trapézoïdal délimitant un espace d'environ 2 300 m². Au sein de cet espace, un édicule quadrangulaire a été mis au

jour. Son plan semble l'apparenter à un édifice cultuel (fig. 119). Cependant, les éléments récoltés lors de la fouille orientent plutôt l'interprétation vers une fonction funéraire dont la datation s'établit entre les II^e et III^e siècles. On remarquera avec intérêt que l'occupation antique se superpose là aussi à un monument funéraire du Bronze ancien, probablement toujours visible dans le paysage²⁰⁸. On notera également que, d'une façon générale, le mobilier mis au jour est très peu conséquent et que l'espace interne de l'enclos, autour du bâtiment, a livré plusieurs structures de combustion. Ce sont là autant de points de comparaison possibles avec le site fouillé au Neubourg. L'interprétation finalement retenue à Saint-Herblain est celle

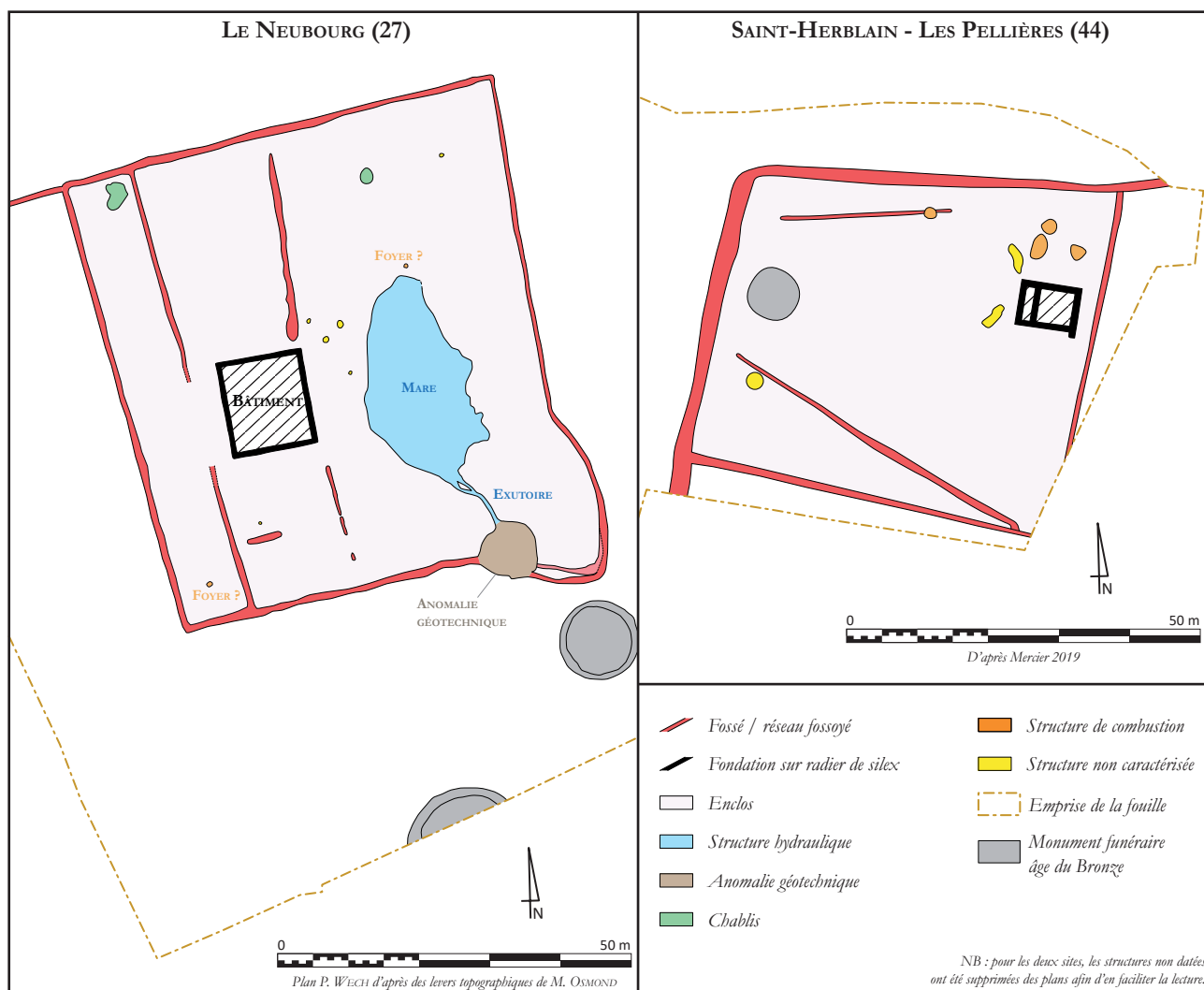


Figure 119 - Comparaison avec le site de Saint-Herblain (44)

208 Sans entrer dans une étude comparative intéressante mais particulièrement longue, signalons la récurrence de ce phénomène de continuité entre des monuments funéraires de l'âge du Bronze et des nécropoles antiques voire mérovingiennes. Voir notamment les exemples de Gouesnac'h (Finistère – Colleter *et al.* 2012) et de Esclavolles-Lurey (Marne ; <https://www.inrap.fr/esclavolles-lurey-de-la-sepulture-aristocratique-de-l-age-du-bronze-la-necropole-5186#>).

d'un mausolée ou d'une chapelle funéraire familiale en lien avec un grand domaine rural (Mercier 2019). Les nombreuses similitudes relevées avec les infrastructures neubourgeoises nous confortent donc dans notre hypothèse²⁰⁹.

Nous serions donc en présence d'un large enclos funéraire, fondé dans le courant du II^e siècle et peut-être en usage jusqu'au début du III^e siècle. Cet enclos pourrait être en lien avec un domaine foncier plus important dont le cœur se situerait à l'ouest, hors de l'emprise fouillée. C'est ce que pourrait indiquer notamment, et toute proportion gardée, la répartition préférentielle du mobilier dans les portions occidentales et méridionales des fossés constituant l'enclos.

209 Il nous faut signaler ici que l'une des sépultures secondaires à crémation étudiées dans le cadre de la nécropole de l'âge du Bronze a livré une datation radiocarbone dans l'Antiquité (datations à 2 σ , intervalles compris entre 130 - 260 cal AD [79,1 %] et 279 - 326 cal AD [16,3 %] ; datation effectuée par Beta Analytic [Beta 488378] ; voir volume 2, §. 6). Il s'agit de la structure SP 72. L'étude du dépôt suggère cependant qu'il s'agit bien d'une sépulture du Bronze et que la datation résulte sans doute d'une contamination liée à l'occupation antique (cf. *supra* §. 7.4). Une attribution antique ne peut toutefois pas être formellement réfutée, ce qui, le cas échéant, conforterait encore notre hypothèse d'une occupation à vocation funéraire.

10. LA FIN DE L'ANTIQUITÉ ET LE HAUT MOYEN ÂGE (P. WECH)

Les traces d'occupation(s) postérieure(s) au III^e siècle sont peu nombreuses. Outre l'établissement d'un chemin orienté nord / sud, on relève seulement la présence d'un petit groupe de structures, dont un fond de cabane et deux fours, localisé dans la moitié nord de la fouille. Le tout semble relever d'une ou plusieurs occupations, vraisemblablement alto-médiévales et identifiables à un petit noyau d'habitat (fig. 120).

10.1. VESTIGES DES INSTALLATIONS ANTIQUES ?

Comme nous venons de le voir, l'occupation antique semble perdurer jusqu'au début, voire jusque dans le courant du III^e siècle. Les éléments de datation sont toutefois particulièrement peu précis et il convient donc de les manier avec précaution. Mais qu'advient-il de ces infrastructures à compter de l'abandon du site ?

Les éléments collectés dans les différents tronçons de fossés constituant l'enclos laissent à penser que ceux-ci sont, dans l'ensemble, colmatés ou en cour de colmatage avant la fin du III^e siècle. Ceci s'explique naturellement si l'on considère qu'ils ne font l'objet d'aucun entretien, ce que la fouille semble corroborer.

En ce qui concerne le bâtiment 4, les éléments font largement défaut pour évoquer son devenir après son abandon fonctionnel. Sa dégradation s'est-elle faite naturellement, faute d'entretien, ou bien les matériaux qui le composaient ont-ils, au moins en partie, fait l'objet de travaux de récupération ? Nous avons vu que le comblement de la mare MA 97 s'était révélé notablement riche en matériaux de construction : ce pourrait être l'indice d'un démontage en règle des superstructures du bâtiment, dont les restes auraient été rejetés là (cf. *supra* §. 9.2.2). Double bénéfice : évacuation aisée et à peu de frais des déblais et comblement opportuniste d'une large dépression sans doute devenue obsolète.

On notera également que l'emplacement même du bâtiment, malgré un décapage limité, n'a

livré aucun vestige d'une démolition ou d'un effondrement *in situ* et que l'horizon de labours n'a pas semblé particulièrement enrichi en inclusions grossières. De la même façon, les observations réalisées sur la fosse FS 217 qui occupait le centre du bâtiment avaient laissé supposer une possible récupération. Tout porte donc à croire que l'édifice et ses aménagements ont fait l'objet, au moins partiellement, d'une déconstruction soignée dont il reste cependant à définir la datation. Comme nous allons le voir, cette séquence est peut-être liée à l'établissement d'un chemin ou d'une voie dont le tracé recoupe les vestiges antiques.

En définitive, hormis quelques possibles restes de l'élévation du bâtiment 4, il semble que l'essentiel des vestiges de l'occupation antique n'était plus visible dans le paysage au moment de la mise en place des éléments de l'occupation mérovingienne.

10.2. UN FOND DE CABANE

10.2.1. STRATÉGIE DE FOUILLE

L'un des principaux éléments mis au jour est un fond de cabane (FC 8), aux caractéristiques assez classiques, dont la présence autorise l'identification d'un petit noyau d'habitat en limite septentrionale de la fouille. Cette structure excavée, après nettoyage et photographie en plan, a fait l'objet de sondages par quarts opposés. Les quarts nord-est et sud-ouest ont ainsi été fouillés en premier lieu afin de permettre la réalisation de relevés stratigraphiques perpendiculaires, transversal et longitudinal. L'ensemble a finalement été fouillé manuellement et en intégralité pour étudier le détail des aménagements internes et connexes de la structure (fig. 121). Des profils diagonaux ont également été relevés.

On soulignera d'ores-et-déjà que l'emplacement de ce fond de cabane recoupe partiellement celui d'un chablis antérieur. Les perturbations induites ont gêné notre lecture immédiate des vestiges. Après identification et délimitation, elles ont toutefois pu être contournées dans le cadre de l'analyse mais leur présence subsiste sur certains clichés. Cet élément doit être pris en considération dans l'examen de certaines illustrations ci-dessous.

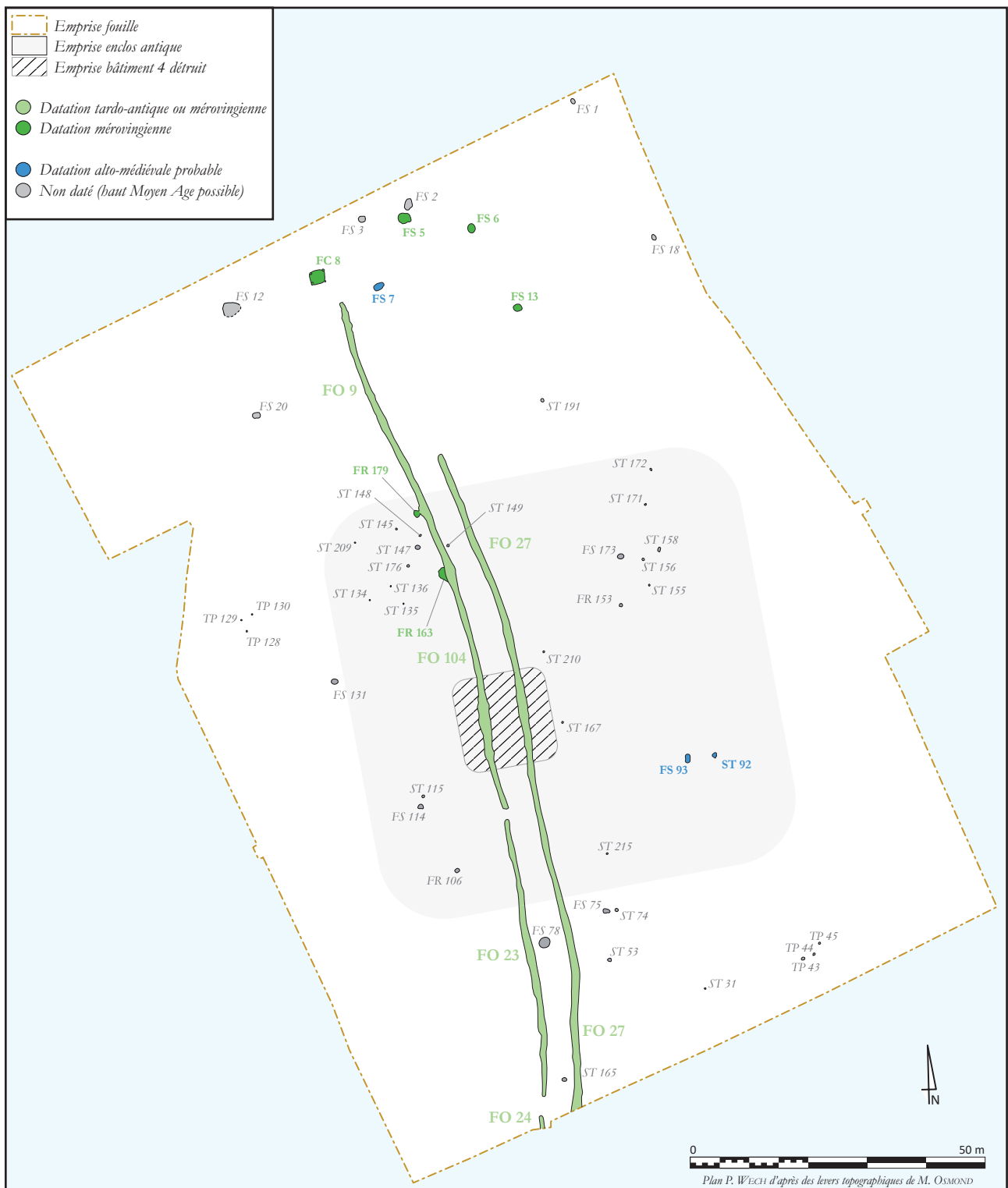
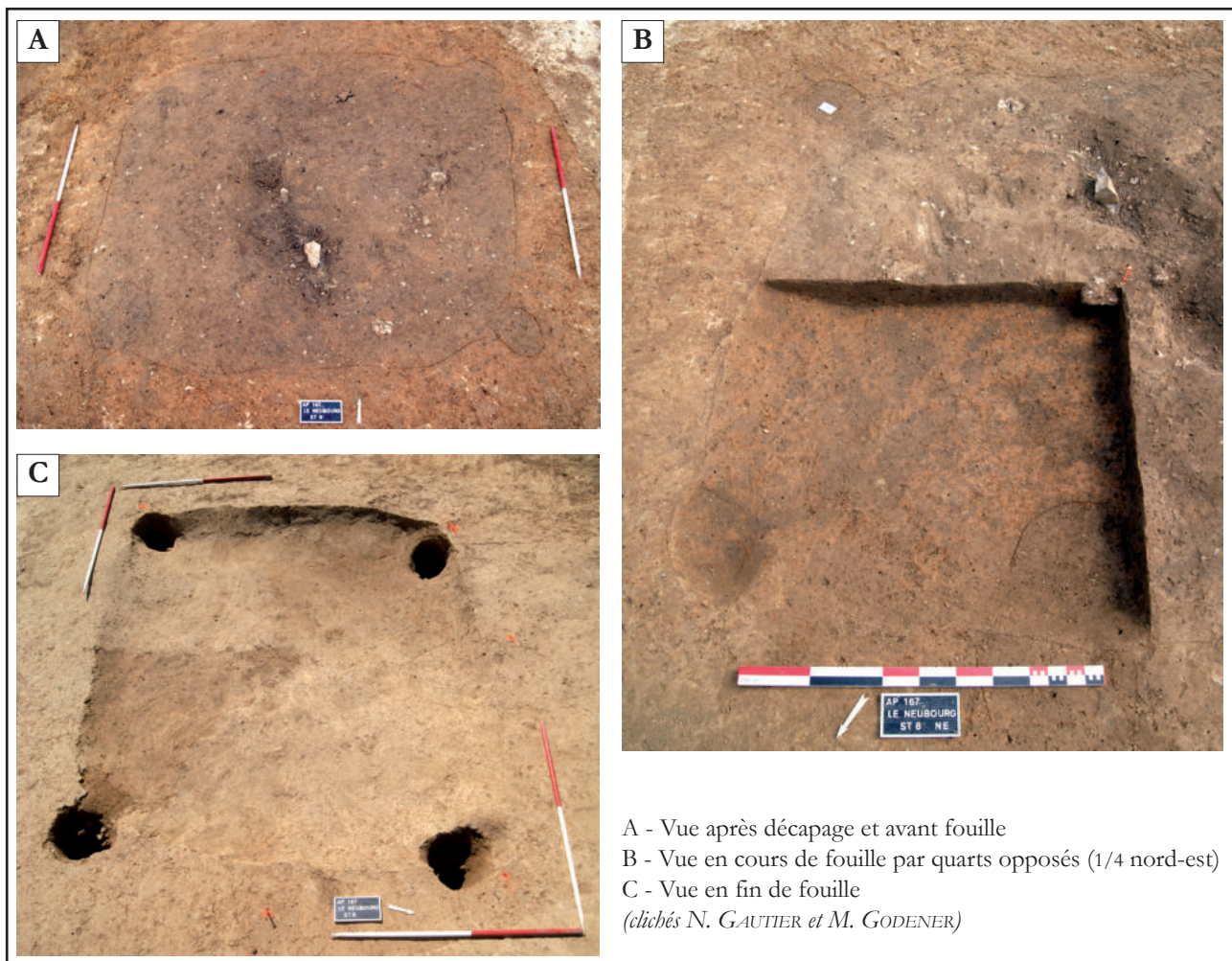


Figure 120 - Plan masse des structures attribuables à l'occupation alto-médiévale



A - Vue après décapage et avant fouille
 B - Vue en cours de fouille par quarts opposés (1/4 nord-est)
 C - Vue en fin de fouille
 (clichés N. GAUTIER et M. GODENER)

Figure 121 - Le fond de cabane FC 8 à différents stades de fouille

10.2.2. MORPHOLOGIE ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Après décapage et nettoyage, la structure FC 8 se présentait sous la forme d'un creusement de plan quadrangulaire, presque carré, d'environ 2,6 x 2,3 m et aux angles arrondis (**fig. 122**). Sa surface interne était donc d'environ 6 m². Trois de ces angles, au moins, comportaient des excroissances en arc-de-cercle plus ou moins développées, laissant supposer l'existence de poteaux corniers. Le quatrième angle présentait, au sein du comblement, une anomalie circulaire caractérisée par un sédiment limoneux brun avec du silex, de nombreux charbons et de rares nodules de terre brûlée (US. 23). Cette anomalie laissait supposer l'existence d'un quatrième poteau.

En ce qui concerne la structure principale, les sondages en quarts opposés ont montré une profondeur conservée ne dépassant pas 0,15 à 0,2 m. Le fond du creusement est apparu totalement plat, sans

aucune irrégularité, quoi qu'une légère pente semble avoir existé du sud-est vers le nord-ouest. L'amorce des parois est courbe mais semble ensuite, pour ce qui en a été vu, se rapprocher de la verticale. En tenant compte de l'épaisseur de l'horizon de labours, il est possible de restituer à cette cabane une profondeur initiale d'environ 0,9 m, soit un volume excavé estimé à un peu plus de 5 m³. Ceci ne présage en rien de la hauteur des élévations construites au-dessus du niveau du sol, pour lesquelles nous ne disposons d'aucun élément.

10.2.3. POTEAUX CORNIERS, AMÉNAGEMENTS INTERNES ET COMPLEMENT

La fouille du comblement a confirmé la présence de quatre poteaux corniers (TP 14 à 17 ; **fig. 122**). Aucun autre aménagement n'a été reconnu ni à l'intérieur ni aux abords immédiats du fond de cabane. Les deux poteaux orientaux sont installés assez largement

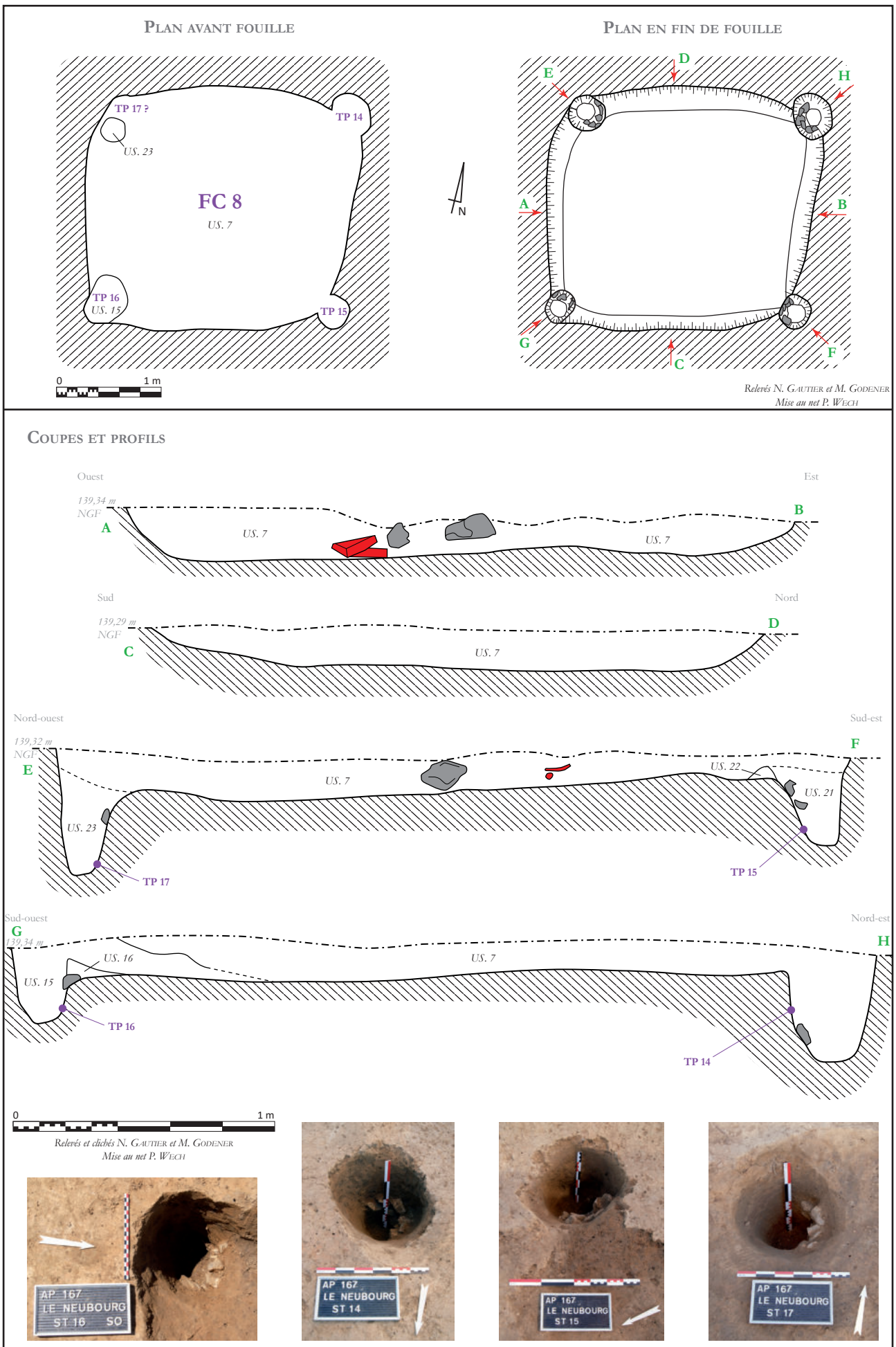


Figure 122 - Profils et stratigraphie du fond de cabane FC 8

hors de l'emprise excavée de la cabane, tandis que les poteaux occidentaux sont presque entièrement inclus dans son emprise. Cela pourrait indiquer que l'accès se faisait par l'est, au moyen d'un emmarchement ou d'un plan incliné dont rien n'est cependant conservé, mais qui aurait nécessité un élargissement du creusement à cet emplacement.

Les trous de poteau présentent un diamètre compris entre 0,25 et 0,4 m. Leur profondeur, à compter du fond de la cabane, est comprise entre 0,25 et 0,35 m. Ils présentent des parois sub-verticales et un fond en cuvette assez étroit. Tous comportent des blocs de calage en silex, principalement localisés vers l'intérieur de la cabane et en partie haute. Cette disposition s'explique simplement par le fait que, vers l'extérieur, les poteaux devaient s'appuyer tout naturellement sur la paroi du creusement de la cabane, tandis que l'excavation interne engendrait un défaut de portance qu'il convenait de compenser.

Le comblement du fond de cabane est constitué d'un apport unique de limon brun-gris avec des charbons épars et de rares silex pluri-centimétriques (US. 7)²¹⁰. Ce comblement a livré un mobilier non négligeable, mais sans concentration particulière, parmi lequel : un morceau de verre, une vingtaine de morceaux de terres cuites architecturales, des nodules de torchis chauffé, une lame brute en silex, une tige en fer et une douzaine de tessons de céramique. Les terres cuites architecturales consistent principalement en éléments antiques indéterminés, auxquels s'ajoutent trois morceaux de *tegulae*, un fragment d'*imbrex* et une possible brique. Un fragment peu épais évoque la forme d'une tuile plate médiévale ou moderne, dont on envisagera le cas échéant le caractère intrusif. Les nodules de torchis, très érodés et difficilement exploitables, n'offrent aucun stigmatisme particulier en dehors d'un lissage de surface assez grossier. La céramique, enfin, regroupe une majorité d'éléments antiques (amphore G. 12 et productions communes ; II^e – III^e siècles) auxquels s'ajoutent trois tessons attribuables au haut Moyen Âge.

Examinons le comblement de chacun des trous de poteau. A l'angle nord-est, le TP 14 semble

comblé par le même sédiment que le reste du fond de cabane. Aucune différence n'a en effet été perçue au moment de la fouille. En ce qui concerne les trois autres (TP 15 à 17), la fouille a révélé la présence d'éléments distincts puisque les comblements, masqués par l'US. 7, se distinguaient par un sédiment limoneux brun assez foncé, avec de petits charbons, de rares nodules de terre brûlée et des silex de calage (US. 15, 21 et 23). Il est possible d'y reconnaître à chaque fois le négatif des poteaux, lesquels auraient, au moins en partie, été enfoncés en force avant d'être calés en partie haute. Contre ces négatifs, il nous faut souligner la présence de monticules de limon argileux orangé (US. 16 et 22) qui constituent sans doute les témoins discrets d'une superstructure en torchis. Ces différentes observations laissent à penser que les trois poteaux TP 15 à 17, ou au moins leur base enterrée, ont pu demeurer en place au moment de l'abandon de la cabane. Seul le poteau TP 14 pourrait avoir été arraché, ce qui expliquerait les différences observées dans les comblements. On notera en outre un net décalage en plan, à l'emplacement du TP 17, entre le creusement lui-même et l'apparition du négatif (US. 23 ; **fig. 122**). On peut raisonnablement supposer que le poteau s'était désaxé et qu'il n'était plus vertical lors de l'abandon de la structure.

10.2.4. DATATION ET INTERPRÉTATION

Les éléments mobiliers que nous avons évoqués apportent un éclairage assez imprécis sur la question de la datation de ce fond de cabane. Les quelques éléments alto-médiévaux orientent en effet la réflexion vers une attribution post-antique. Dans ce cadre, la présence majoritaire d'éléments gallo-romains n'est pas forcément surprenante, particulièrement au regard des éléments présents antérieurement dans les environs immédiats.

Afin de préciser les choses, nous avons fait réaliser une datation radiocarbone sur un charbon prélevé dans le comblement du trou de poteau TP 17 (US. 23). Rappelons que ce poteau semble ne pas avoir été arraché ; son comblement pourrait donc correspondre à une phase d'aménagement. Nous avons ainsi obtenu une datation calibrée à deux sigma comprise entre 410 et 546, soit la fin de l'Antiquité tardive et

²¹⁰ Aucun aménagement de sol, ni niveau d'occupation, ni trace de plancher n'a été mis au jour dans cette structure.

le début de la période mérovingienne²¹¹. Cette datation est tout à fait concordante avec les éléments céramiques récoltés par ailleurs et conforte la restitution d'un aménagement alto-médiéval, et plus précisément d'époque mérovingienne.

D'un point de vue typologique, la structure nebourgeoise s'inscrit parfaitement dans une longue série régionale (et au-delà). Elle trouve de nombreux parallèles, parfois très précis, dont il ne semble cependant pas utile de dresser ici une liste exhaustive, tant la caractérisation de ces aménagements semble aujourd'hui bien établie. A titre d'exemple, la **figure 123** en présente quelques illustrations récemment fouillées à Val-de-Reuil (Adrian 2015) et à Marcilly-la-Campagne (Hincker 2002). Leur forme approximativement carrée et la disposition des poteaux corniers s'apparentent nettement à la structure du Neubourg. L'exemple des Andelys (Théolais 2016) est plus allongé et relève d'une catégorie typologique distincte.

On notera que les exemplaires signalés sont tous postérieurs à celui du Neubourg. Il faut toutefois garder à l'esprit que la datation radiocarbone réalisée ici a porté sur un charbon de bois. Cette méthode de datation, on le sait, présente des biais potentiels liés notamment à « l'effet vieux bois »²¹². La date retenue ne peut donc être considérée que comme un *terminus post quem* et une attribution plus tardive, dans la seconde moitié du VI^e siècle, voire dans le courant du VII^e siècle, est donc parfaitement plausible.

Quelle interprétation fonctionnelle peut-on proposer pour ce fond de cabane ? En 1980, Jean Chapelot indiquait que « leur fonction est [...] soit celle d'annexes, utilisées pour diverses activités domestiques, comme le filage ou le tissage, ou artisanales, soit celle d'habitation des populations d'esclaves ou serviles » (Chapelot 1980, p. 5). Il est bien entendu impossible, faute de mobilier ou d'aménagement spécifique, de déterminer la fonction de ce fond de cabane.

211 Prélèvement PR 2. Datation effectuée par Beta Analytic (Beta 488366) ; voir volume 2, §. 6.

212 Par exemple, et pour un même arbre, le résultat obtenu ne sera pas le même si l'on date un charbon provenant de l'aubier (partie extérieure de l'arbre) ou bien du duramen (partie centrale). Dans cette dernière, les échanges de carbone avec la biosphère ont pu cesser bien avant la fin de vie de l'arbre. Il en résulte des taux de ¹⁴C moindres et une datation plus ancienne (voir les explications détaillées sur le site de Beta Analytic : <https://www.radiocarbon.com/francais/effet-vieux-bois.htm>).

S'agissait-il d'une habitation *stricto sensu* (quel qu'ait été son statut), ou bien d'un espace à vocation artisanale, d'une zone de stockage, ... ? Il faut également avoir à l'esprit que ne nous sont parvenus que les vestiges les plus profondément excavés et que, potentiellement, ce « fond de cabane » pouvait appartenir à un bâtiment ou un ensemble plus vaste, mais aménagé en surface et n'ayant pas laissé de trace fossoyée. Quoi qu'il soit, cette structure témoigne en tous les cas de la présence ici d'un habitat d'époque mérovingienne.

10.3. TRACES D'UNE OCCUPATION AUTOUR DU FOND DE CABANE

Dans ce même secteur septentrional, le décapage et la fouille ont livré les indices d'une occupation plus étendue, mais qui reste néanmoins assez modeste et difficile à caractériser. Plusieurs structures pourraient en effet appartenir à ce petit pôle d'habitat.

10.3.1. LA FOSSE FS 6

Il s'agit d'un creusement de plan ovale mesurant environ 1,25 x 1,5 m et situé à 25 m à l'est du fond de cabane FC 8. Sa profondeur conservée n'excède pas 0,4 m. Elle présente un profil tronconique au fond plat et aux parois évasées (**fig. 124**). Son comblement est constitué en premier lieu d'une couche assez hétérogène, mêlant limon argileux orangé oxydé et limon argileux brun-gris (US. 4), épaisse de seulement quelques centimètres et tapissant le fond et les bords du creusement. Sa présence semble résulter principalement de phénomènes d'érosion et d'affaissement des parois. Quelques éléments mobiliers y ont été découverts : un morceau de récipient en verre et deux tessons de céramique commune vraisemblablement mérovingienne.

L'essentiel du comblement est ensuite constitué d'un important apport de limon argileux brun-gris, assez compact et homogène, avec quelques charbons et de rares petits silex (US. 3). Seuls un morceau de terre cuite architecturale antique indéterminée et un clou en fer y ont été mis au jour.

Même si la fonction de cette fosse ne peut être établie ici (un espace de stockage ou une fonction

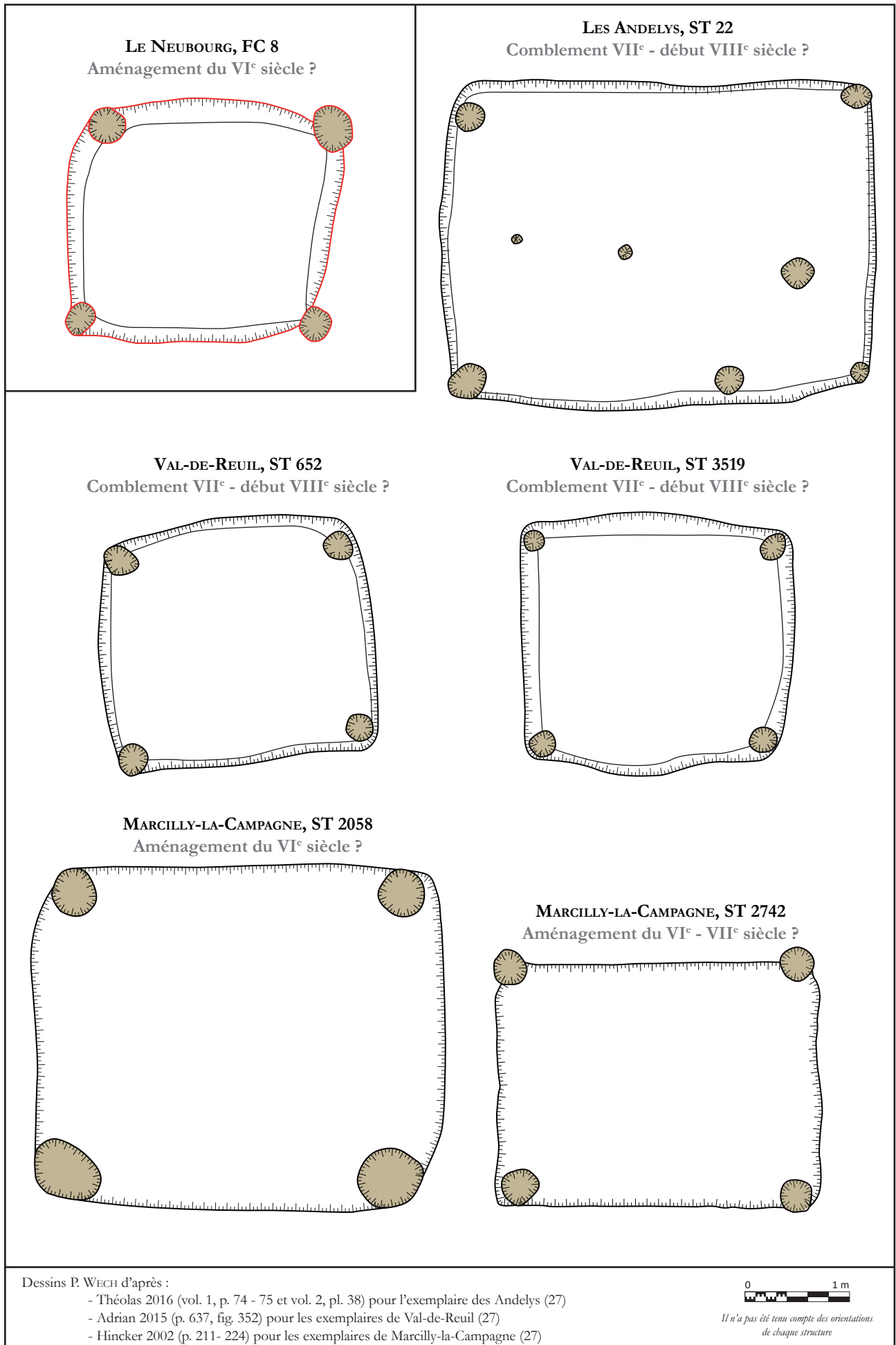


Figure 123 - Exemples locaux de fonds de cabane d'époque mérovingienne

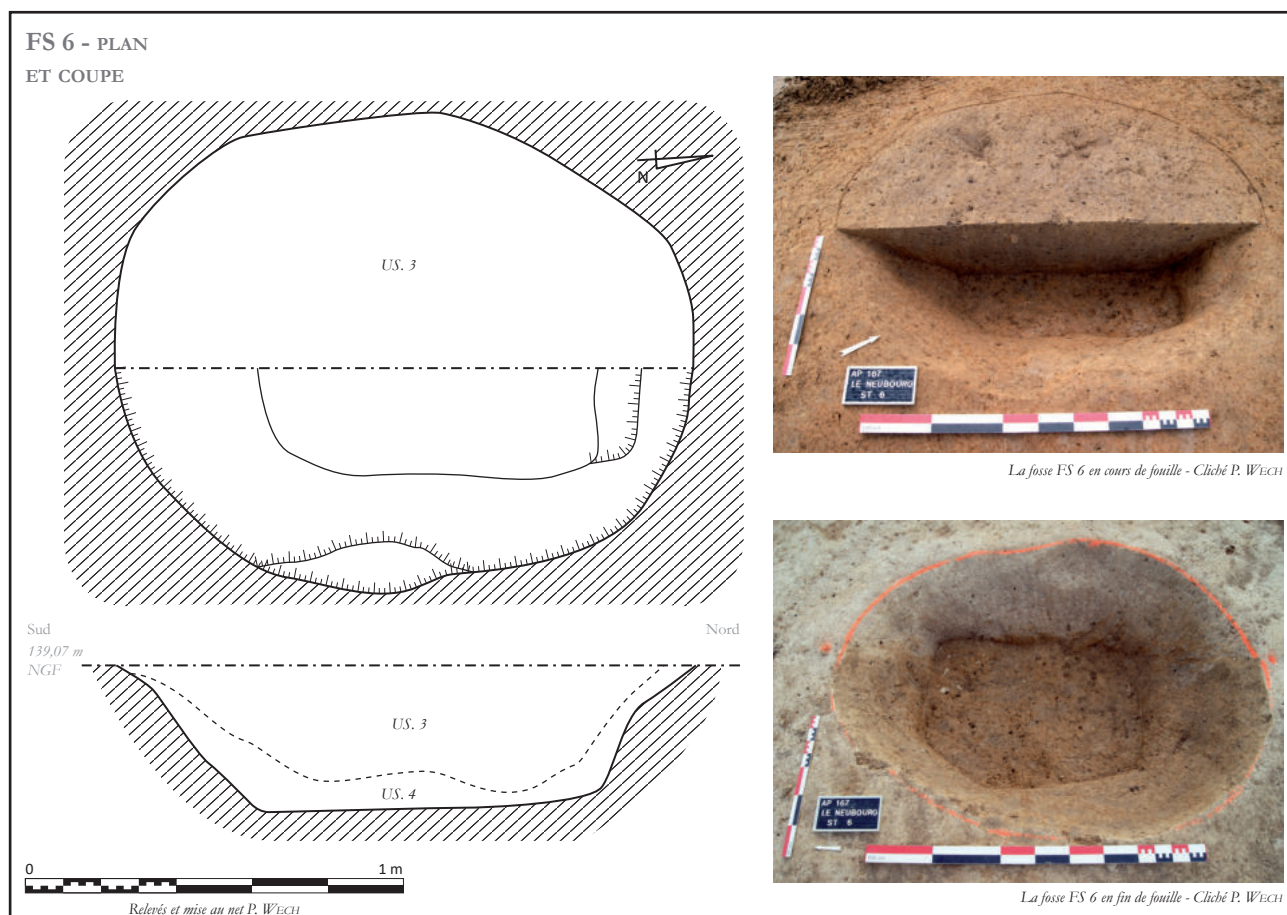


Figure 124 - La fosse FS 6

258

artisanale semblent envisageables), son appartenance à l'occupation mérovingienne ne semble pas poser de difficulté.

10.3.2. LA FOSSE FS 5

Située entre la fosse précédente et le fond de cabane FC 8, la fosse FS 5 se présente sous la forme d'un creusement de plan ovale d'environ 1,8 x 2,1 m. La profondeur conservée est de 0,5 m et le profil en forme de U, avec un fond approximativement plat des parois sub-verticales (**fig. 125**). Le comblement se compose, latéralement, d'un niveau brun assez dense, avec des inclusions de charbon et des poches de limon argileux orangé (US. 14). Deux tessons de céramique commune alto-médiévale y ont été récoltés.

Le reste du comblement consiste en un apport assez massif de sédiment limoneux noirâtre, très charbonneux et comportant des nodules de terre cuite (US. 13). Le mobilier découvert se compose de

quelques restes fauniques²¹³, d'un morceau de récipient en verre, de nodules de torchis chauffé²¹⁴ et d'un ensemble céramique de près d'une vingtaine de tessons. Celui-ci se compose exclusivement de productions communes dont la datation s'établit entre la période mérovingienne et le début de la période carolingienne (VII^e – VIII^e siècles).

Les éléments que nous venons de décrire ne permettent guère de proposer d'identification fonctionnelle particulièrement fiable. Ni la morphologie de la structure ni le mobilier présent ne semblent en effet particulièrement suggestifs. La disposition des comblements matérialise certes un effet de paroi, mais aucun aménagement concret ne vient confirmer la présence originelle d'un coffrage ou cuvelage en bois. On notera l'aspect très charbonneux du comblement, qui laisse à penser qu'un four ou tout autre structure de combustion ait pu se trouver à proximité. Là encore, quelle

213 Neuf restes pour une masse de 13 g. Très dégradés, ces restes n'ont pas été examinés par un archéozoologue.

214 Nombreux fragments de petite taille et fortement érodés. Aucune trace particulière n'est à signaler si ce n'est un lissage assez grossier sur l'une des faces.

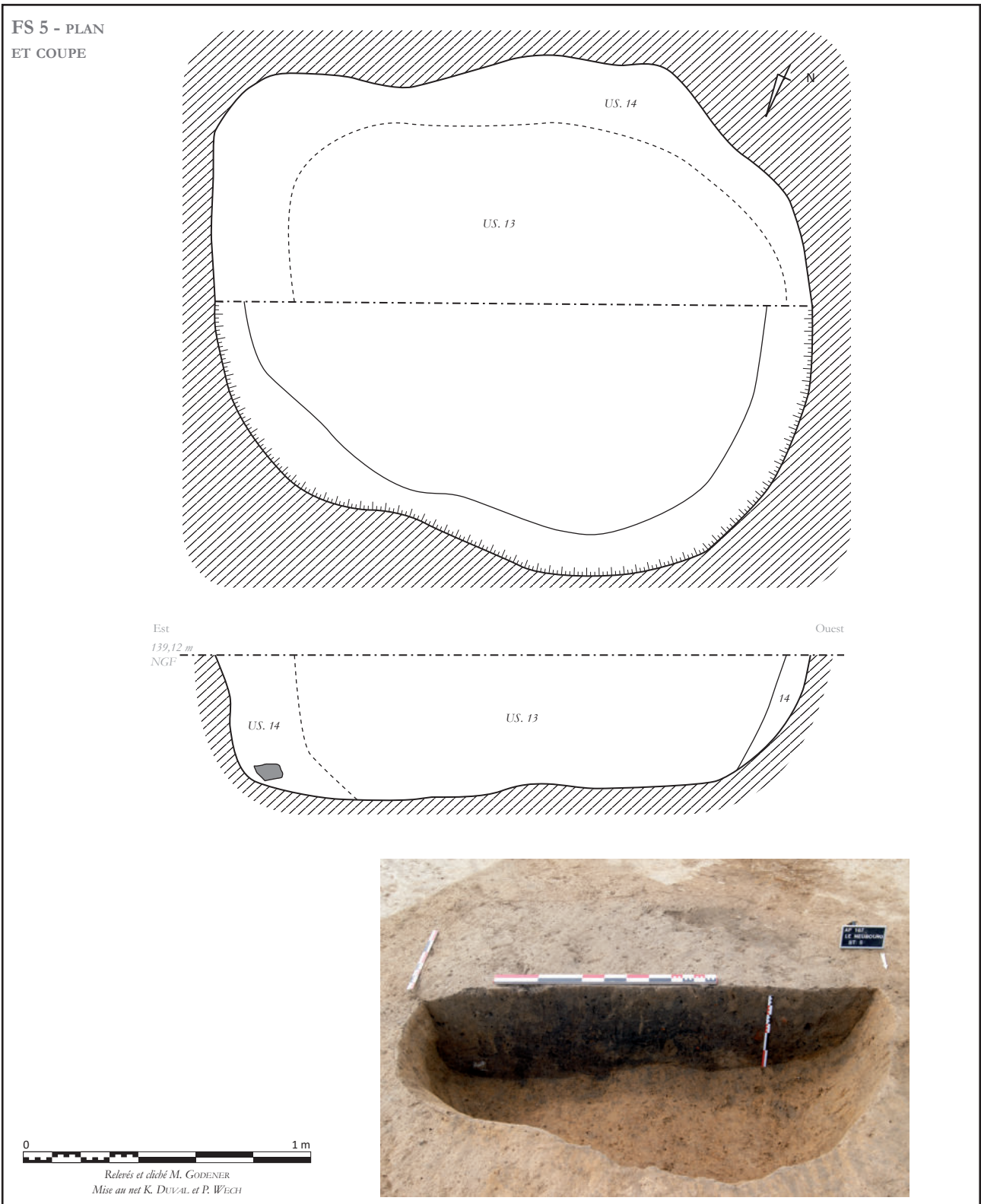


Figure 125 - La fosse FS 5

qu'ait pu être la fonction de cette fosse (stockage ? artisanat ?), il est possible qu'elle relève de la même occupation, voire d'une phase légèrement postérieure.

10.3.3. LA FOSSE FS 7

Située à seulement 8 m à l'est du fond de cabane FC 8, cette fosse présente un plan ovale d'environ 1,15 x 1,85 m. Sa profondeur conservée est de 0,25 m. Elle comporte un fond plat avec quelques irrégularités et des parois évasées (fig. 126). Son comblement est constitué d'un apport unique de limon brun avec quelques nodules de charbons, des blocs de silex et de calcaire, ainsi que des nodules de terre brûlée (US. 19). Le mobilier présent se limite à quatre morceaux de terres cuites architecturales antiques indéterminées.

On y dénombre en outre un total de 37 fragments de torchis chauffé, pour une masse de près de 800 g. La plupart des morceaux présentent une surface grossièrement lissée. Deux éléments comportent de fines incisions paraissant coïncider avec une légère inflexion de surface. Les morceaux en question sont toutefois de trop petite taille pour que l'on puisse déterminer la nature exacte de ces traces (décor ? angle de paroi ?). On notera en outre que, d'une façon générale, les morceaux sont très érodés. Leur présence, couplée à celle de nombreux blocs et de terres cuites architecturales, indique qu'il s'agit probablement des éléments d'une démolition, rejetés opportunément dans le comblement de la fosse FS 7 dont la fonction première demeure indéterminée.

260

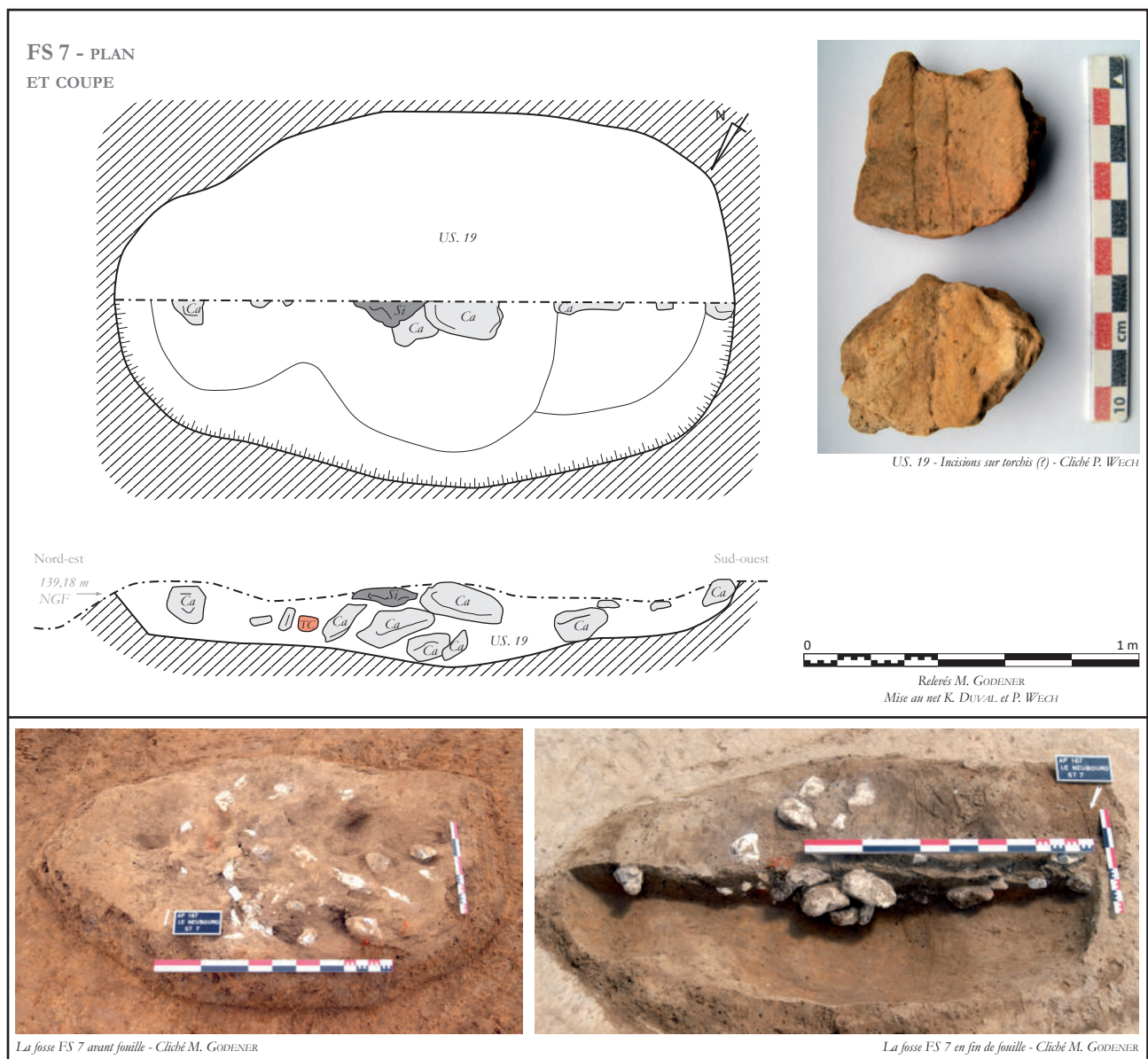


Figure 126 - La fosse FS 7

Nous ne disposons pas ici d'éléments de datation particulièrement fiables. Seule une proximité spatiale nous permet de suggérer un rapprochement fonctionnel avec le petit noyau d'habitat alto-médiéval identifié précédemment. La seule présence, dans le comblement, des terres cuites architecturales antiques ne s'oppose pas à cette proposition²¹⁵.

10.3.4. LA FOSSE FS 13

C'est la structure la plus éloignée de ce petit ensemble, puisqu'elle se situe à 35 m à l'est du fond de cabane FC 8. La fosse FS 13 se présente sous la forme d'un creusement de plan ovale d'environ 1,5 x 1,25 m. Son profil est plutôt arrondi, avec un fond en cuvette et des parois sub-verticales (**fig. 127**). Le comblement est homogène et constitué de limon brun-gris hydro-morphe avec quelques charbons et de rares silex centimétriques (US. 5). Seuls trois tessons de céramique y ont été récoltés : un morceau d'amphore antique Dr. 20 et deux fragments de pot en céramique commune mérovingienne. Là encore, à défaut de pouvoir proposer pour cette fosse une attribution fonctionnelle, il semble possible d'y reconnaître un élément de l'occupation alto-médiévale.

10.3.5. STRUCTURES NON DATÉES

Comme nous l'avons déjà évoqué pour les occupations protohistorique et antique, de nombreuses structures non datées ont été mises au jour dans l'emprise de la fouille et peuvent se rattacher à l'une ou l'autre de ces occupations (**fig. 120** et *supra* **fig. 58** et **85**), sans que l'on puisse le déterminer avec certitude.

On notera toutefois qu'un grand nombre de ces structures se situe dans l'emprise ou aux abords immédiats de l'enclos antérieur et que, de ce fait, il est probable qu'une grande partie, au moins, relève de l'occupation antique²¹⁶. Les structures les plus méridionales semblent quant à elles très éloignées du cœur de l'occupation alto-médiévale et lui sont de ce fait

215 La présence de cassons de terres cuites architecturales antiques dans des contextes alto-médiévaux est un phénomène récurrent et bien documenté (cf. par exemple Deshayes 2019, p. 75).

216 Deux exceptions toutefois : les structures ST 92 et FS 93 qui ont toutes deux livré des éléments céramiques alto-médiévaux en petit nombre (**fig. 127**).

difficilement rattachables. Au final, on ne retiendra ici que les structures situées dans le giron des éléments précédemment décrits, à savoir les fosses FS 1, FS 2, FS 3, FS 12, FS 18 et FS 20 (cf. *supra* **fig. 80** et **82**). Leurs caractéristiques intrinsèques n'apportent cependant aucune information supplémentaire sur la nature de l'occupation présente.

10.4. UN AXE DE CIRCULATION : VOIE OU CHEMIN

Le décapage a rapidement révélé la présence de deux fossés aux tracés parallèles et séparés bord à bord de 4 à 6 m, selon les emplacements. Ces fossés, qui traversent globalement l'emprise du nord au sud, correspondent selon toute vraisemblance à des fossés bordiers encadrant un chemin ou une voie.

10.4.1. LE FOSSÉ BORDIER ORIENTAL

- Dispositions générales

La limite orientale du chemin est matérialisée par un long fossé au tracé curviligne et légèrement sinueux, repéré à travers une grande partie du décapage et sur une longueur de près de 115 m, sans interruption (FO 27). Globalement orienté nord / sud, ce fossé se prolonge vers le sud, au-delà de l'emprise de fouille²¹⁷. Au nord, il semble s'interrompre au-delà de l'enclos antérieur. On ne peut toutefois pas déterminer avec certitude s'il s'agit d'une extrémité réelle ou bien si cela découle d'une diminution progressive de sa profondeur n'ayant plus permis la conservation du creusement sous l'horizon de labours au-delà de ce point. La remontée assez marquée du fond du fossé à cet emplacement semble toutefois indiquer l'existence d'une extrémité réelle.

Ce fossé avait été repéré à trois reprises lors du diagnostic : tranchée 6 / st. 37, tranchée 6 / st. 61 et tranchée 4 / st. 26. Quatre tessons de céramique commune antique y avaient été mis au jour, à proximité du bâtiment antique, fournissant une datation peu précise comprise entre le II^e et le IV^e siècle (Huet 2017, p. 44). Lors de la fouille, l'ensemble du tracé a fait l'objet de

217 Il a sans doute été repéré lors du diagnostic mitoyen, mais sans livrer de mobilier : st. 11 de la tranchée 2 (Huet 2018b).

262

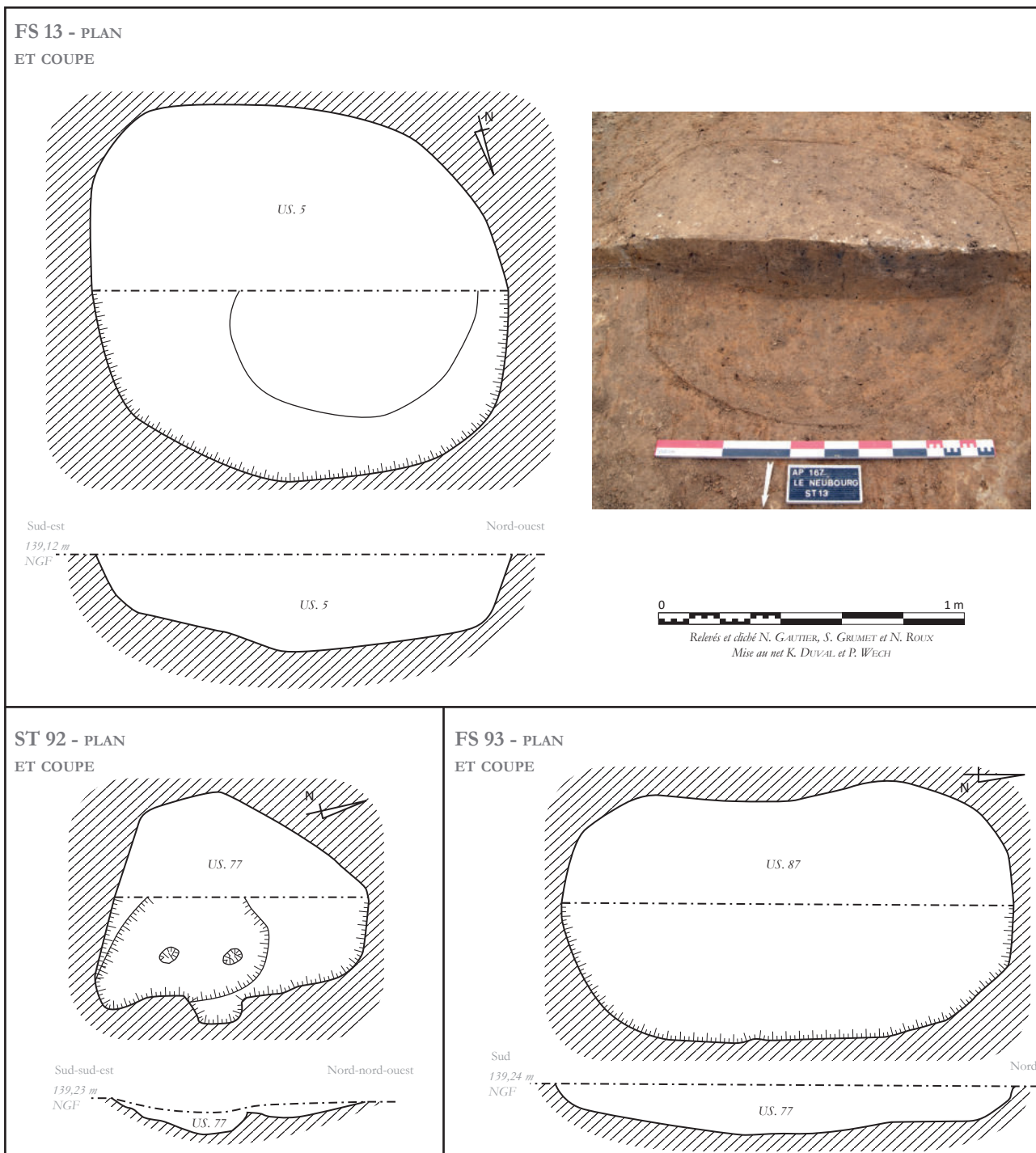


Figure 127 - La fosse FS 13 et les structures ST 92 et FS 93

sondages manuels et mécaniques régulièrement disposés, afin de documenter au mieux la nature et l'évolution du comblement, ainsi que le profil du creusement. Les portions intermédiaires ont ensuite été systématiquement vidées mécaniquement. A l'emplacement du bâtiment 4 antérieur, cinq sondages manuels ont été réalisés (sd. 66 à 70). Les intersections ont été sondées de manière systématique afin d'établir des liens de chronologie relative avec les structures environnantes. Sur ce point, signalons tout de suite plusieurs faits intéressants. Le creusement du fossé FO 27 recoupe sans surprise le comblement du fossé FO 28, dont nous avons proposé l'attribution à l'extrême fin de la Protohistoire. Il recoupe également les comblements des fossés FO 98 et FO 142, constitutifs de l'enclos du II^e siècle, ainsi que les fondations périphériques et les aménagements intérieurs du bâtiment 4. On peut donc légitimement supposer que ce dernier était en grande partie voire totalement détruit au moment de l'établissement du chemin, lequel ne saurait donc être antérieur

au courant du III^e siècle. Nous décrirons ci-dessous les différentes portions de ce fossé, du sud vers le nord, avant d'en proposer une lecture d'ensemble.

- Tronçon au sud de l'enclos antérieur

Huit sondages mécaniques ont été réalisés sur ce tronçon méridional, dont deux à l'emplacement des intersections avec les fossés antérieurs FO 28 et FO 98 (**fig. 128**). Ces différents sondages révèlent un creusement large, à l'ouverture, de 1 à 1,4 m avec une moyenne autour de 1,2 m. On note un resserrement à hauteur de l'intersection avec le fossé FO 98 antérieur, où le creusement n'est plus large que de 0,8 m. La profondeur conservée est comprise entre 0,35 et 0,8 m. D'une façon générale, les profondeurs tendent à se réduire à hauteur des intersections avec les structures antérieures. Les profils observés sont assez homogènes, en V avec un fond étroit et des parois évasées. Plusieurs ressauts assez légers sont à signaler, mais sans que l'un des flancs soit privilégié (**fig. 129**).

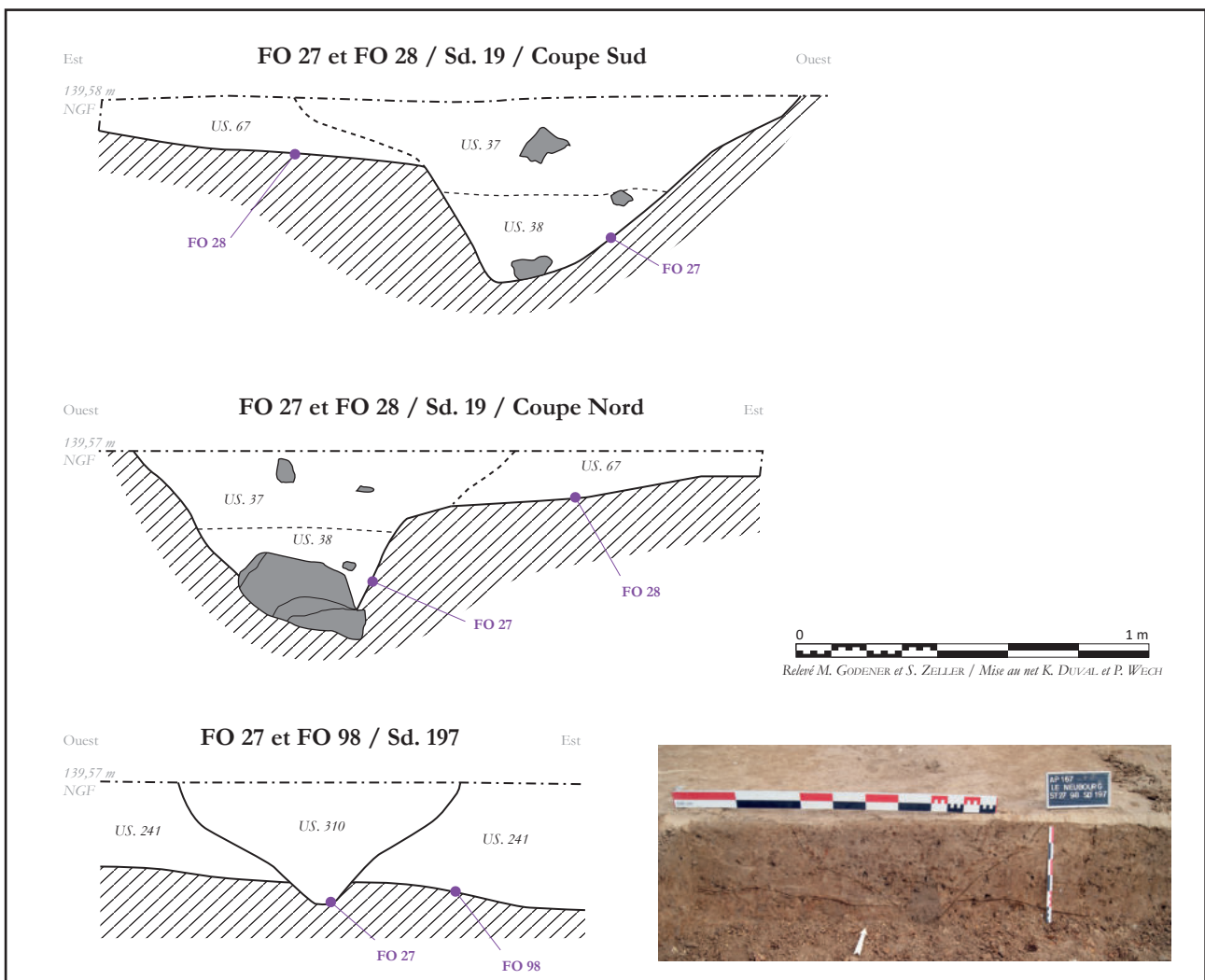


Figure 128 - Sondages aux intersections entre le fossé FO 27 et les fossés FO 28 et FO 98

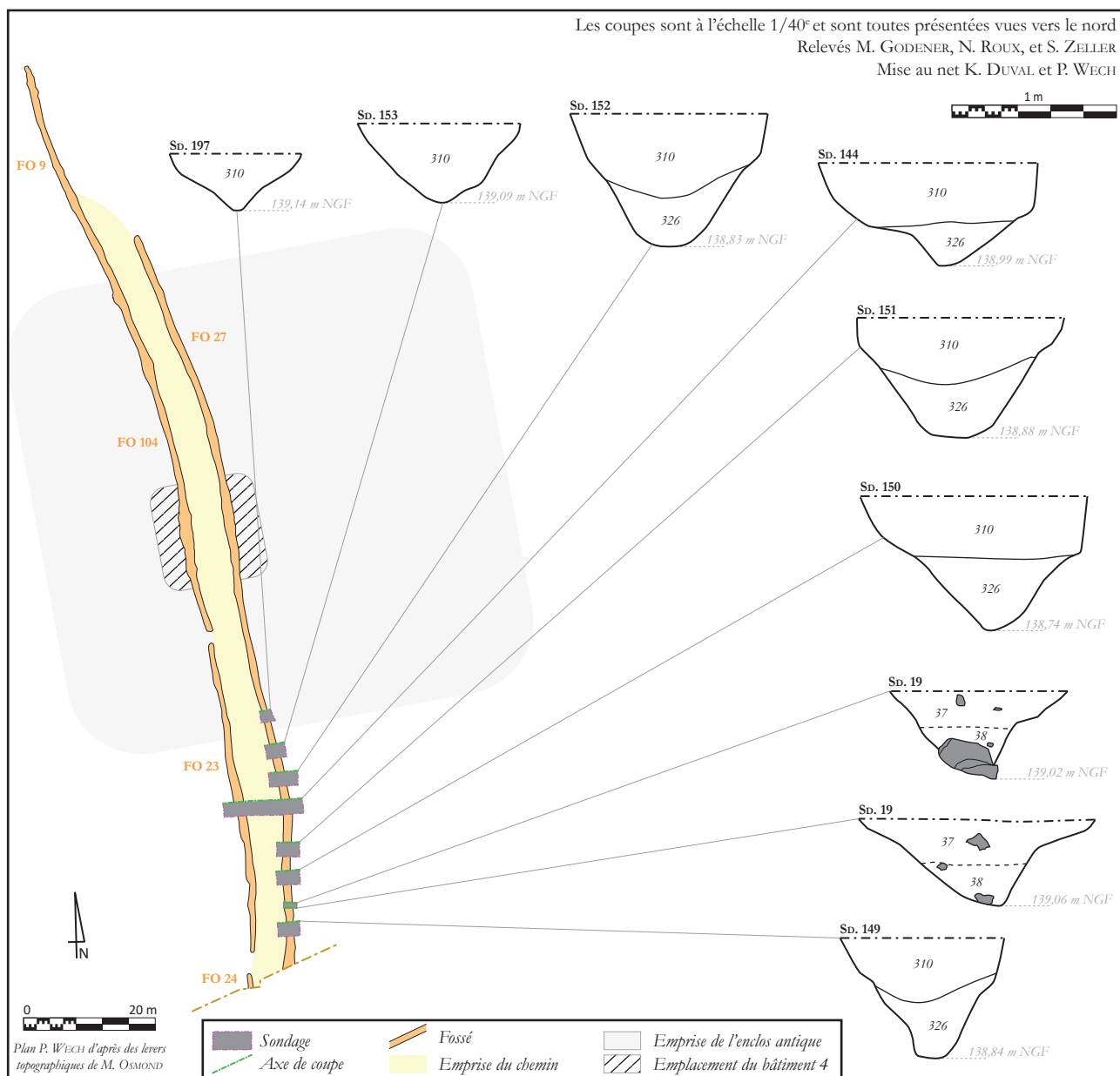


Figure 129 - Tronçon méridional du fossé FO 27, au sud de l'enclos antique

Le comblement est sensiblement identique sur tout ce tronçon²¹⁸. Il se compose en premier lieu d'un dépôt de limon argileux brun avec des poches grises et de petits silex (US. 326). Ponctuellement, quelques gros silex peuvent être observés. La présence de ces éléments semble, de par leur localisation, pouvoir s'expliquer par la proximité de l'enclos funéraire du Bronze FO 29 (cf. *supra* §. 7.2.2). Cette première séquence n'a été observée que dans les sondages les plus méridionaux et ne semble pas se prolonger vers le

nord, au-delà du sondage 152. Le comblement supérieur est ensuite constitué de limon argileux brun-gris avec de nombreuses traces d'oxydation (US. 310). Seul ce dernier a livré du mobilier en petite quantité : huit morceaux de terres cuites architecturales antiques dont un élément de *tegula* et sept fragments indéterminés.

La présence de ces deux comblements distincts peut résulter d'une phase de curage / recreusement ayant pu intervenir durant l'utilisation du fossé. Il est cependant impossible de le vérifier. On notera néanmoins que le contact entre les deux comblements correspond assez systématiquement avec le départ des ressauts ou épaulements reconnus ponctuellement dans les parois. Ceci pourrait, dans une certaine mesure, conforter l'hypothèse d'un recreusement. Aucun autre aménagement n'y a été repéré.

218 Une seule exception à hauteur de l'intersection avec le fossé FO 28 (sd. 19), où les US. 37 et 38 sont notablement enrichies en oxydes de manganèse. Cela découle-t-il de la présence du fossé antérieur ou bien un lien peut-il être établi avec la présence d'un chablis et des perturbations associées (cf. *supra* §. 8.2.2) ? On notera en outre que ce sondage a livré un morceau de *tegula* et deux tessons de céramique (production non tournée protohistorique et céramique commune datable des II^e – III^e siècles).

- Tronçon dans l'enclos, au sud du bâtiment 4

Quatre sondages mécaniques ont été réalisés dans l'intervalle situé entre le fossé d'enclos FO 98 et le bâtiment 4 (n^{os} 193 à 196). Le creusement présente ici une largeur à l'ouverture assez constante et comprise entre 0,8 et 0,9 m. Sa profondeur conservée est également assez homogène et comprise entre 0,35 et 0,45 m. Les profils sont plus arrondis que précédemment, même si un resserrement peut être noté en partie basse. Des irrégularités apparaissent toujours sur les

parois et évoquent de petits ressauts ou épaulements (fig. 130).

Le comblement observé est homogène sur tout ce tronçon et constitué, à l'image de la portion précédente, de limon argileux brun-gris avec de petites traces d'oxydation (US. 308). On note toutefois une coloration générale nettement plus sombre, liée à une forte présence de charbons de bois. De nombreux petits nodules de torchis chauffé et de terre cuite sont également présents, donnant à l'ensemble un aspect assez hétérogène.

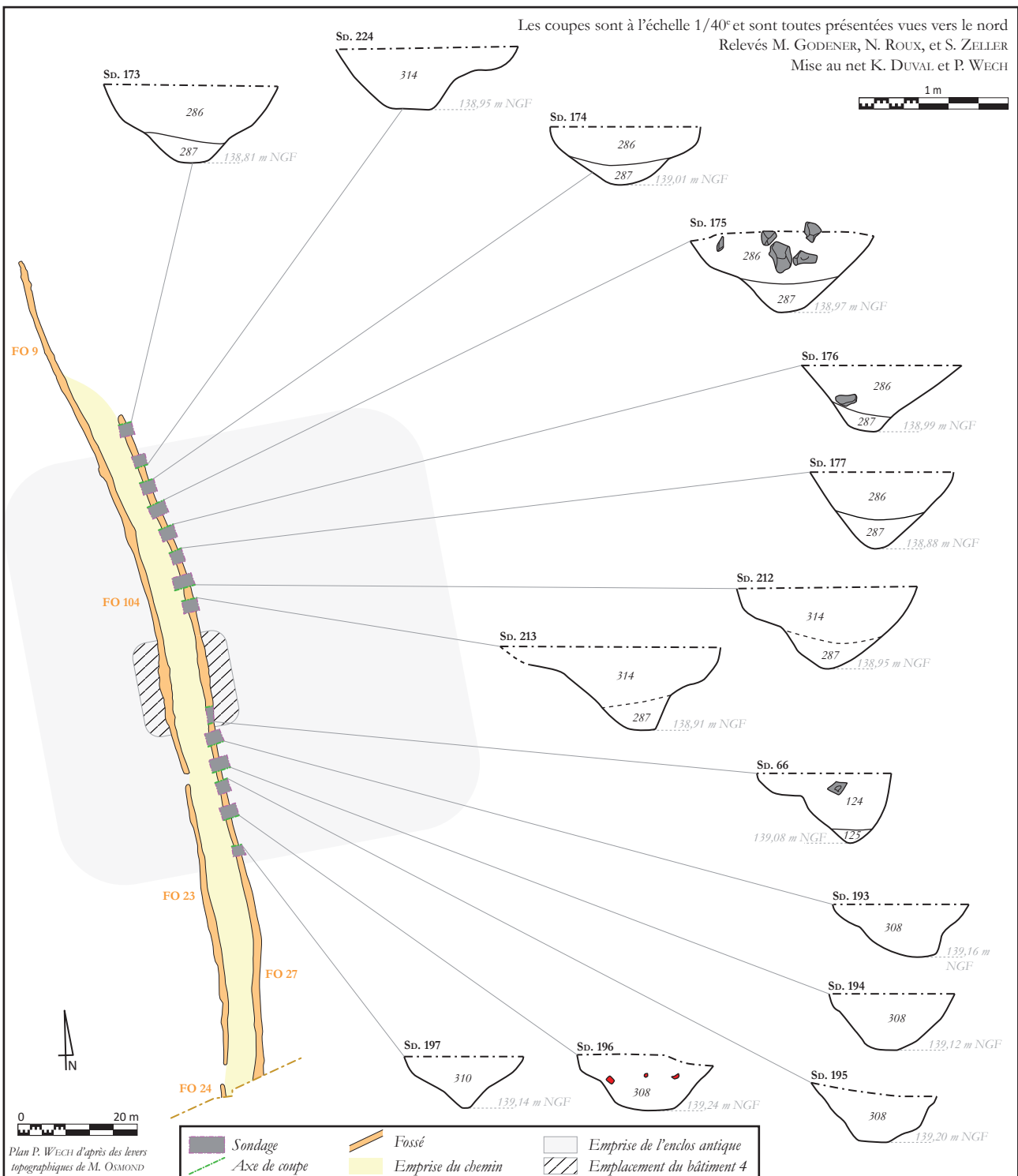


Figure 130 - Tronçons septentrionaux du fossé FO 27, de part et d'autre du bâtiment 4

En outre, le mobilier est nettement plus abondant que précédemment. On identifie en effet 20 morceaux de terres cuites architecturales et 17 tessons de céramique, le tout se répartissant dans l'ensemble des sondages, sans concentration particulière. Les terres cuites architecturales, outre une majorité de restes indéterminés, consistent en deux fragments d'*imbrex* et six morceaux de *tegulae*. La céramique comprend quant à elle uniquement des productions communes (cruche et écuelle notamment) auxquelles s'ajoute un dérivé de sigillée (coupe Drag. 37). Le tout permet de proposer un *terminus post quem* dans la première moitié du III^e siècle.

- Tronçon dans l'emprise du bâtiment 4

Dans l'espace délimité par les aménagements du bâtiment 4, la fouille a privilégié une approche manuelle. Le traitement de cet ensemble spécifique a ainsi débuté par la réalisation de sondages dans le comblement du fossé FO 27 et de son pendant occidental. Ces sondages sont longs de 1,5 à 1,8 m et sont régulièrement espacés de 1 m. Seuls les sondages situés à l'intersection entre le fossé et le radier MR 166 sont plus longs.

Ces sondages (n^{os} 66 à 70) ont permis de documenter un creusement large, à l'ouverture, de 0,9 à 1,55 m, sa largeur moyenne étant de 1,3 m. On note que le fossé semble s'élargir à l'intérieur de l'emprise anciennement bâtie et se rétrécir à hauteur des intersections avec le radier (fig. 131). Les profondeurs relevées sont en revanche particulièrement homogènes et comprises entre 0,5 et 0,6 m. Etant donné que les terrassements préliminaires ont été limités, à cet emplacement, au seul horizon de labours, on estimera que ces profondeurs « importantes » sont conformes à celles observées plus au sud, là où les terrassements ont été plus conséquents.

Les profils relevés sont nettement arrondis, avec des parois évasées et un fond relativement plat. Ce dernier peut être large de 0,4 à 0,5 m. Quelques irrégularités ont été relevées dans les parois, mais ne semblent pas significatives. L'examen des comblements donne à voir, de façon systématique et à la base du creusement, un niveau peu épais de limon gris hydromorphe, assez dense, avec des oxydes de manganèse (US. 125). La fouille de ce niveau a livré un mobi-

lier assez conséquent : une monnaie, trois clous en fer, quelques morceaux de terres cuites architecturales antiques et plus d'une vingtaine de tessons de céramique. Ceux-ci consistent en quelques éléments non tournés protohistoriques, sans doute résiduels, un fragment de sigillée du Centre de la Gaule et une énorme majorité de productions communes (cruches et écuelle entre autres). L'ensemble suggère un *terminus post quem* dans la première moitié du III^e siècle. La monnaie, quant à elle, est en alliage cuivreux et d'un diamètre inférieur à 9 mm. Fragmentaire et totalement corrodée, elle n'a pas pu être identifiée. Son gabarit laisse cependant supposer qu'il s'agit probablement d'une imitation radiée, ce qui porterait le *terminus post quem* à la seconde moitié voire à la fin du III^e siècle.

Le comblement supérieur consiste en un limon argileux gris-brun assez compact, avec des silex décimétriques et des traces de bioturbation (US. 124). La présence des silex s'explique sans doute en tout ou partie par la proximité des vestiges du bâtiment 4. Le mobilier est une fois encore particulièrement abondant. On trouve en effet quelques morceaux de verre, un éclat de silex retouché, de très nombreux morceaux de terres cuites architecturales antiques (près d'une centaine dont beaucoup d'indéterminés, quelques *tegulae* et *imbrices*, ainsi qu'un possible morceau de brique), deux monnaies, de nombreux éléments métalliques et près de 150 tessons de céramique.



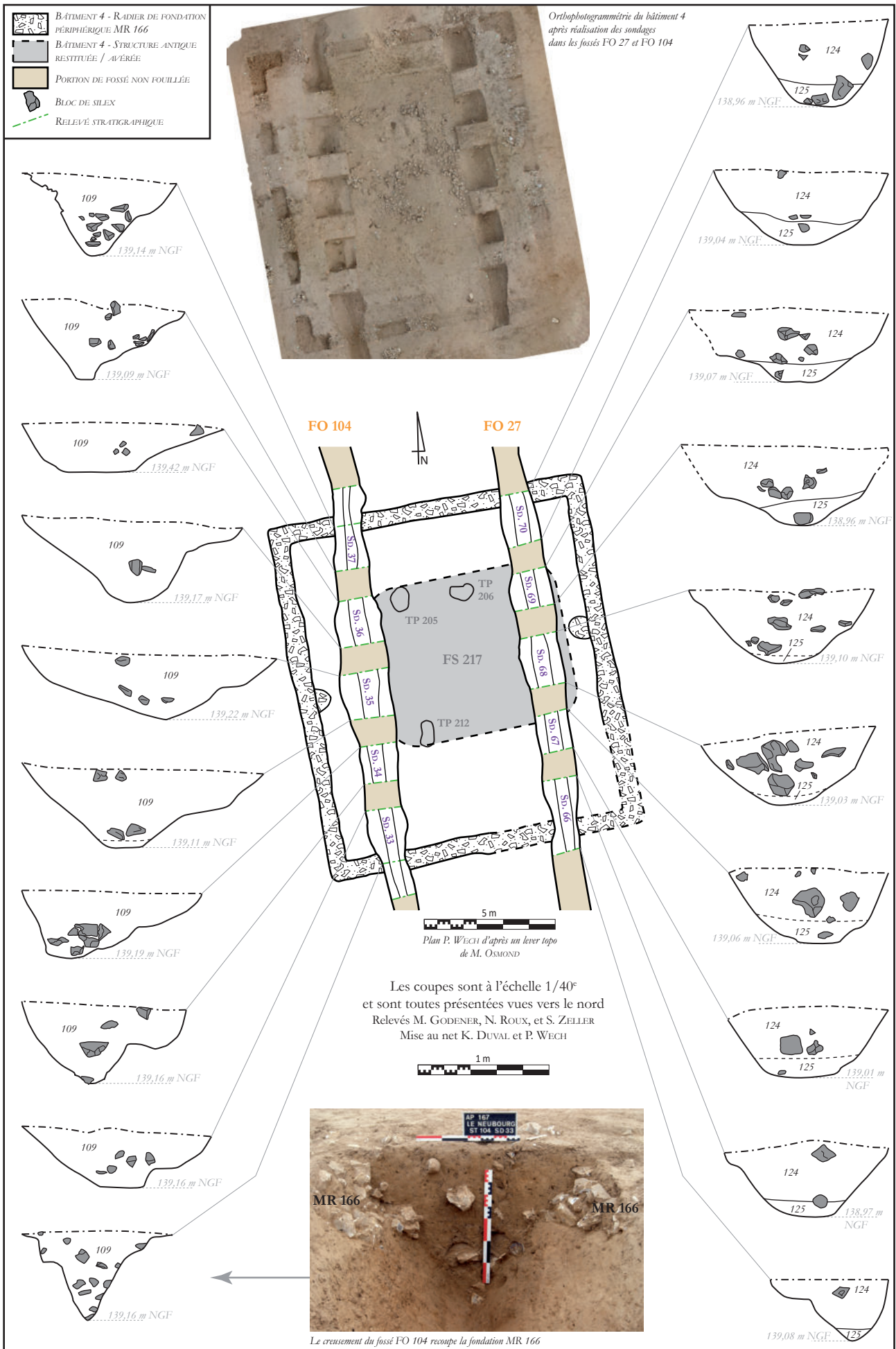


Figure 131 - Les fossés FO 27 et FO 104 à l'emplacement du bâtiment antique

Les deux monnaies sont en alliage cuivreux. L'une est fragmentaire, totalement corrodée et n'a pas pu être identifiée. Son gabarit très réduit (moins de 1 cm de diamètre) laisse supposer qu'il puisse s'agir d'une imitation radiée de la seconde moitié voire de la fin du III^e siècle. La seconde est probablement un sesterce daté entre le dernier tiers du II^e siècle et la première décennie du III^e siècle. Le mobilier en fer comprend quant à lui 3 clous de chaussure, 2 clous de charpente / construction, au moins six clous de menuiserie auxquels s'ajoutent une dizaine de clous ou morceaux de clou de nature indéterminée, un fragment de plaque et une fiche de section quadrangulaire se terminant par une tête ovale.

Le mobilier céramique est principalement caractérisé par des productions communes antiques attribuables au Haut-Empire (plusieurs cruches et mortiers notamment), à côté desquelles on observe quelques morceaux d'amphore Dr. 20 et G. 12, un tout petit élément non tourné résiduel et un morceau de sigillée du Centre de la Gaule. A cet ensemble majoritaire s'ajoutent des productions communes provenant peut-être des ateliers de Montfort-sur-Risle (27), et attribuables à l'Antiquité tardive (une trentaine de tessons potentiels). Enfin, signalons la présence d'au moins cinq fragments de céramique alto-médiévale et de deux éléments nettement plus tardifs et attribuables à des productions d'époque moderne. Si les derniers sont clairement intrusifs²¹⁹, que penser des éléments tardo-antiques et alto-médiévaux ? Bien que minoritaires, ces tessons ne sont pas en quantité si négligeable qu'il faille les considérer de fait comme intrusifs. Leur présence pose à nouveau la question d'une datation (nettement plus) tardive du fossé.

- Tronçon dans l'enclos, au nord du bâtiment 4

Le reste du tracé du fossé FO 27 a fait l'objet de 8 sondages mécaniques régulièrement espacés (fig. 130). La largeur à l'ouverture y est comprise entre 1 et 1,45 m, la moyenne se situant aux alentours de 1,15 m. Les profondeurs conservées vont de 0,4 à 0,55 m. Aucune progression linéaire ne peut être perçue dans l'évolution de ces mensurations. On observe

donc des dimensions relativement conformes à celles relevées dans l'emprise du bâtiment 4, bien que la largeur apparaisse légèrement plus réduite. Notons tout de suite qu'aucune diminution significative n'a été mise en évidence à proximité de l'extrémité septentrionale du fossé. L'hypothèse d'un prolongement ne semble donc nullement étayée.

Le profil est assez homogène et se rapproche de nouveau davantage d'un V au fond étroit et aux bords évasés. Les parois présentent toujours des irrégularités ponctuelles, ressauts ou épaulements répartis de façon aléatoire à l'est ou à l'ouest, mais aucun aménagement particulier n'a été reconnu. Aucune phase de curage ou de recusement ne peut non plus être clairement restituée, sauf à admettre que la superposition de deux comblements en est la conséquence directe, ce qui est envisageable (la même réflexion peut être faite pour les portions étudiées dans l'emprise du bâtiment 4 antérieur).

Le comblement est constitué en premier lieu d'un niveau peu épais et assez hétérogène mêlant limon argileux brun et limon argileux orangé, avec des traces d'oxydation et d'infiltration (US. 287). Ce niveau est assez similaire à l'US. 125 reconnue dans les sondages réalisés dans l'emprise du bâtiment 4. Le mobilier mis au jour se limite à un tesson de céramique commune antique (II^e siècle ?). Le comblement supérieur, plus massif et homogène, est caractérisé par un limon argileux brun à brun-orangé, avec quelques petits charbons et des traces d'oxydation (US. 286 et 314). Le mobilier n'y est guère plus abondant puisque seuls une dizaine de morceaux de terres cuites architecturales antiques et cinq tessons de céramiques y ont été mis au jour. La céramique se résume à des productions communes datables des II^e et III^e siècles, sans plus de précision.

- Synthèse

Ce long fossé, malgré les variations ponctuelles que nous venons de décrire par le menu, semble globalement assez homogène dans sa conception et ses mensurations. Sa largeur moyenne à l'ouverture est d'environ 1,2 m (mesures comprise entre 1 et 1,5 m). Seule la portion située entre le bâtiment 4 et le bord méridional de l'enclos du II^e siècle semble plus étroite, avec des mesures inférieures au mètre.

219 Voir à ce sujet les remarques déjà formulées dans le cadre de l'étude du bâtiment 4 (cf. *supra* §. 9.2.1).

Pour ce qui est de la profondeur conservée, on observe une moyenne comprise entre 0,4 et 0,5 m à compter du niveau de décapage (il n'est pas tenu compte ici des mesures relevées à l'emplacement du bâtiment 4 où les terrassements ont été moins importants). On notera que le tronçon le plus méridional, hors de l'emprise de l'enclos antérieur, semble légèrement plus profond avec des mesures comprises entre 0,6 et 0,8 m.

Le tracé d'ensemble forme une courbe assez peu prononcée vers le nord-nord-ouest. Ponctuellement, quelques sinuosités sont à signaler mais ne constituent *a priori* rien d'autre que des irrégularités sans importance. Aucun aménagement interne n'est à signaler et seules les portions les plus méridionales livrent des indices extrêmement ténus d'un possible curage / recusement, voire d'un élargissement.

Pour ce qui est de la chronologie, on distinguera creusement et comblement. Pour le premier, seuls des éléments stratigraphiques semblent en mesure de nous renseigner : l'installation du fossé FO 27 recoupe en effet plusieurs structures antérieures comblées ou en cours de comblement. Ces observations permettent de fixer un *terminus post quem* peu précis dans le courant voire la seconde moitié du III^e siècle. On ne peut cependant pas exclure que le creusement soit nettement postérieur à cette date : une réalisation tardo-antique voire alto-médiévale peut tout à fait être envisagée.

Le comblement, dans toutes ses composantes, ne livre au final que bien peu de mobilier. L'emplacement du bâtiment 4 constitue à ce propos une exception particulièrement notable sur laquelle il nous faut nous interroger. Il ne saurait pas être question ici d'un quelconque hasard : cette « surabondance » de mobilier à cet endroit résulte sans aucun doute de la présence du bâtiment. Une fois ce constat établi, comment considérer le mobilier mis au jour ? Il est plus que probable qu'une immense majorité, voire la presque totalité, provienne des vestiges du bâtiment et soient de ce fait très largement résiduelle. On ne s'étonnera donc pas que les éléments de datation en notre possession pointent, pour l'essentiel, vers une chronologie identique à celle de l'occupation antique, à savoir les II^e et III^e siècles. Dans ce contexte, les rares éléments postérieurs revêtent un intérêt tout particulier, en cela qu'ils

constituent peut-être les témoins chronologiques les plus fiables. Encore faut-il garder à l'esprit les risques de « pollution » des niveaux superficiels, particulièrement dans le cas présent ! Tout cela nous amène donc à restituer à ce fossé une durée d'ouverture sans doute assez longue et pouvant s'être étalée au moins jusqu'à la période mérovingienne.

10.4.2. LE FOSSÉ BORDIER OCCIDENTAL

La limite occidentale du chemin est matérialisée par la succession de trois tronçons de fossé, tous situés dans le prolongement les uns des autres et parallèles au fossé FO 27 que nous venons de décrire. Ils matérialisent un seul et même aménagement, au sein duquel deux interruptions ou passages ont été volontairement ménagés (**fig. 120**).

10.4.2.1. LE FOSSÉ FO 24

À l'extrémité méridionale de la fouille, le tronçon FO 24 n'a été reconnu que sur une longueur de 2 m et se prolonge au sud hors de l'emprise étudiée ici. On notera qu'il n'a pas été formellement identifié au-delà, dans le cadre du diagnostic mitoyen (Huet 2018b). Un sondage mécanique (sd. 148) a permis d'en étudier le profil et le comblement (**fig. 132**). Le creusement est large, à l'ouverture, d'environ 1 m. D'une profondeur conservée de 0,7 m, il présente un profil en V au fond étroit et aux parois évasées. Le comblement, constitué de limon argileux brun-gris avec de nombreux oxydes en partie basse, est apparu assez compact et homogène (US. 325). Aucun mobilier n'y a été collecté. À son extrémité septentrionale, le fond du creusement remonte de manière brutale, ce qui semble confirmer la restitution d'une interruption volontaire.

Cette interruption est large d'un peu plus de 3 m. Elle doit sans doute être considérée comme un accès latéral à une parcelle longée par le chemin. On notera toutefois qu'aucune trace d'occupation pouvant être associée n'a été reconnue à l'ouest, en vis-à-vis de cette ouverture. On proposera donc de ne restituer à cet endroit que des parcelles à vocation agricole.

270

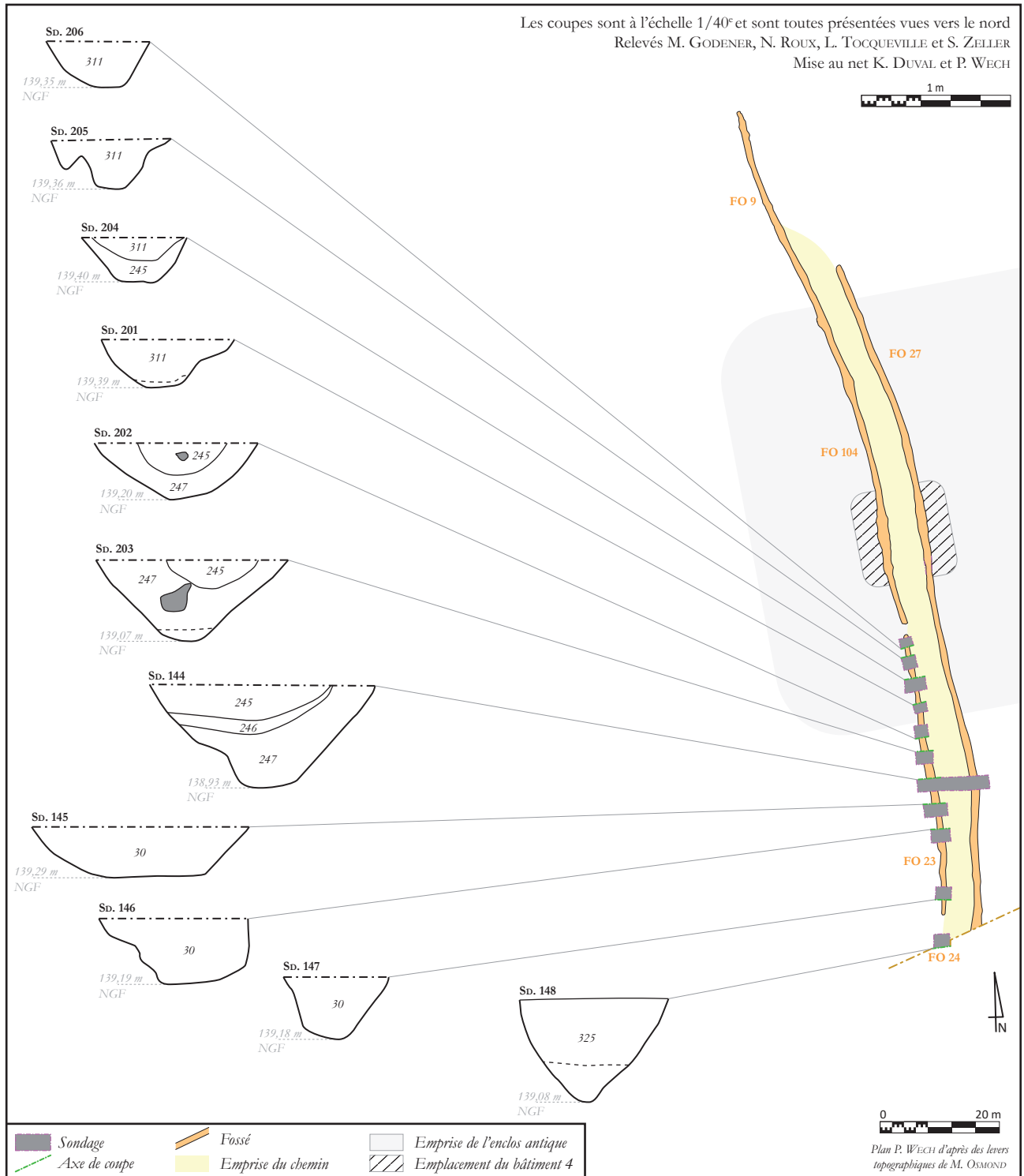


Figure 132 - Profils relevés dans les différents sondages réalisés dans les fossés FO 23 et FO 24

10.4.2.2. LE FOSSÉ FO 23

Le fossé FO 23 se situe au nord et dans le strict prolongement du fossé FO 24, après l'interruption que nous venons de mentionner²²⁰. Il a été repéré sur une longueur de près de 48 m, jusqu'à une seconde interruption. Onze sondages ont été pratiqués à intervalle régulier dans son comblement. Dix de ces sondages étaient mécaniques, le dernier ayant été réalisé manuellement à l'intersection avec le fossé FO 22 antérieur (sd. 18 ; **fig. 133**).

On notera d'emblée que le creusement de ce fossé a clairement recoupé le comblement de plusieurs structures antérieures, permettant ainsi d'établir des relations de chronologie relative fiables. Il en est ainsi pour les fossés FO 22 et FO 25, que nous avons proposé d'attribuer à l'extrême fin de La Tène, mais aussi pour certains fossés constitutifs de l'enclos du II^e siècle : FO 98 et FO 101 (**fig. 134**).

Les observations effectuées dans les sondages donnent à voir un creusement assez hétérogène avec de nombreuses variations tout au long de son tracé

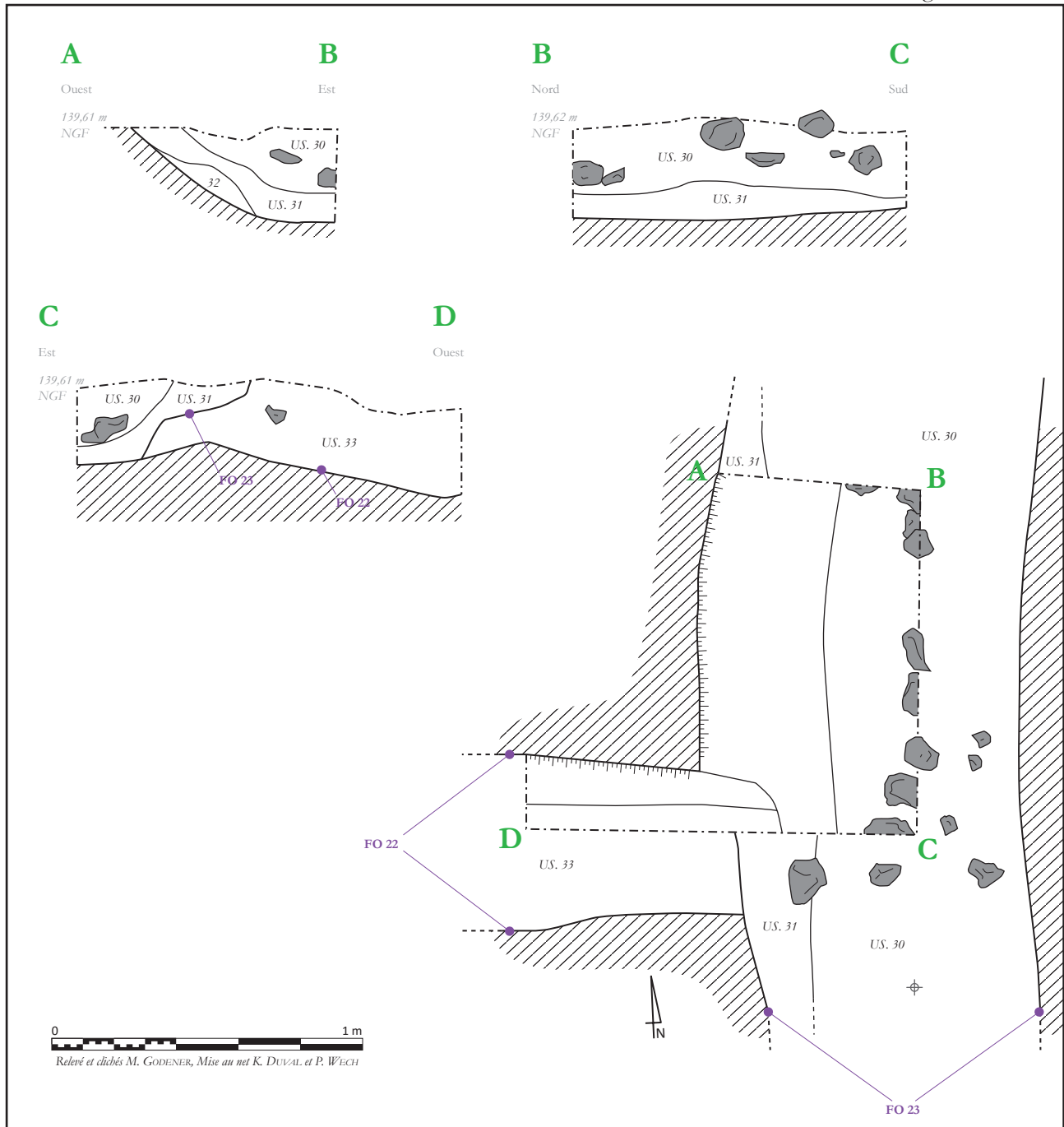


Figure 133 - Sondage manuel sd. 18 à l'intersection des fossés FO 22 et FO 23

220 Lors du diagnostic, ce fossé a été repéré à deux reprises : st. 23 de la tranchée 4 et st. 63 / 64 de la tranchée 6 (Huet 2017). Du torchis, des morceaux de terres cuites architecturales et trois tessons de céramique antique y avaient été découverts.

(fig. 132). A l'extrémité méridionale, les sondages 146 et 147 révèlent un creusement dont la largeur à l'ouverture est comprise entre 0,7 et 1 m. La profondeur conservée y est de 0,4 à 0,45 m. Le profil reconnu est assez irrégulier : certaines parois présentent en effet des ressauts et aucune norme ne semble se dégager. Le comblement est en revanche totalement homogène et constitué de limon brun-gris avec des inclusions de limon argileux orangé et de silex (US. 30). Dans le sondage 18, le fond et les parois étaient tapissés de traces d'oxydation (US. 31 et 32). Aucun mobilier n'y a été découvert en dehors de d'un morceau de terre cuite architecturale antique dans le sondage 147.

Les dimensions de ce fossé s'accroissent sensiblement vers le nord. Les portions médianes offrent en effet des largeurs à l'ouverture nettement supérieures, comprises entre 1,1 et 1,5 m (sd. 144, 145, 202

et 203). Les profondeurs sont quant à elles variables et comprises entre 0,4 et 0,7 m. Le sondage 145 présente un étrange profil en U, au fond plat et aux parois très évasées. Les sondages 144 et 203 offrent quant à eux des profils en V, plus ouverts et au fond étroit. Le sondage 202, enfin, livre un profil arrondi aux parois évasées. En ce qui concerne le comblement, on notera avant tout la présence régulière, mais pas systématique, de traces d'oxydation en partie basse. Le comblement initial est caractérisé par un limon brun avec de petits cailloux de silex (US. 247 très similaire à l'US. 30). Il est surmonté, dans les sondages 144, 202 et 203 par des apports complémentaires de limon argileux brun foncé à noir (US. 246) et de limon argileux brun clair avec quelques silex épars (US. 245). Aucun mobilier n'y a été mis au jour.

272

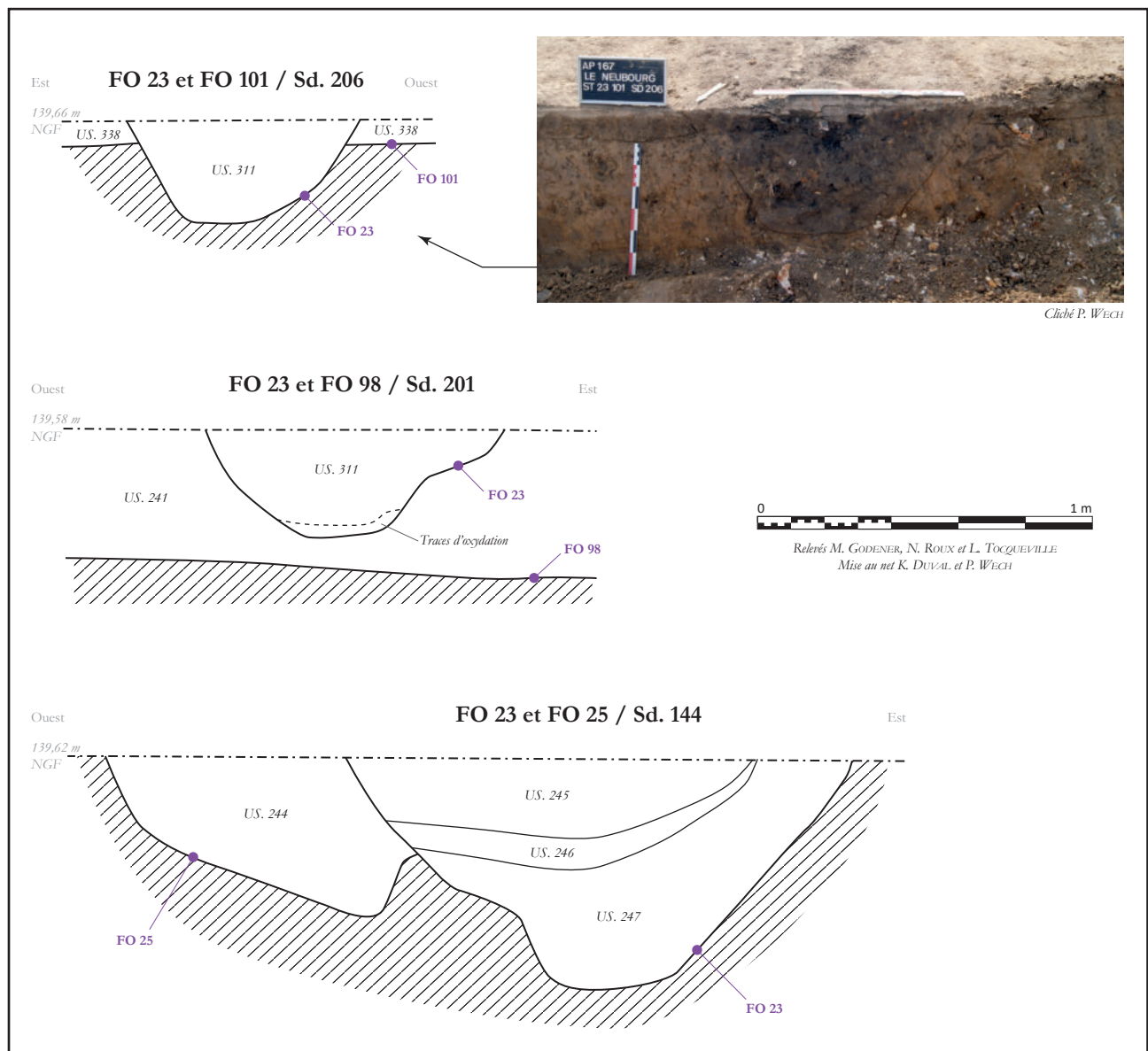


Figure 134 - Intersections entre le fossé FO 23 et des structures antérieures

Les portions septentrionales montrent quant à elles des dimensions à nouveau plus réduites. La largeur à l'ouverture y est comprise entre 0,7 et 0,9 m et semble décroissante du sud vers le nord. La profondeur conservée est en revanche assez constante et d'environ 0,3 m. Malgré quelques irrégularités (notamment dans le sondage 205), le profil s'apparente à un U au fond plat et aux parois assez évasées. Aucune trace évidente de recusement ou d'aménagement interne n'a été reconnue, sauf à considérer la présence de plusieurs comblements superposés comme résultant de travaux de curage. On observe toujours quelques traces d'oxydation à la base du comblement. Celui-ci semble en revanche évoluer sensiblement dès lors que l'on aborde le périmètre de l'ancien enclos antique : si quelques traces de l'US 245 ont été perçues, notamment dans le sondage 204, on identifie dès lors un comblement constitué d'un apport unique de limon argileux brun-gris avec des traces d'oxydation et, surtout, de nombreux charbons et petits nodules de terre brûlée (US. 311). Aucun mobilier n'y a toutefois été mis au jour. Les seuls éléments collectés ici proviennent du sondage 204 (US. 245) et consistent en 8 tessons de céramique antique (productions communes permettant de fixer un *terminus post quem* entre les II^e et III^e siècles), un morceau de récipient en verre et un éclat en grès fin.

En résumé, les dimensions du fossé sont plus importantes dans ses portions médianes et tendent à se réduire aux extrémités, tant en largeur qu'en profondeur (**fig. 132**). On note en outre une évolution du comblement et une anthropisation nettement plus marquée dès que l'on s'approche du périmètre de l'enclos antique (nature charbonneuse et présence de mobilier), comme cela avait déjà été mis en évidence pour le fossé FO 27. L'enclos, bien qu'ayant sans doute largement disparu du paysage, semble avoir malgré tout impacté le comblement des fossés bordiers au moins à cet emplacement particulier.

10.4.2.3. LE FOSSÉ FO 9 / 104

- Considérations générales

Ce dernier tronçon a, dans un premier temps, fait l'objet d'une numérotation double, de part et d'autre d'un ensemble de structures fossoyées dont la lecture n'apparaissait pas évidente lors du décapage. Les premiers enregistrements ayant été réalisés avec cette double numérotation, et malgré l'assurance acquise qu'il s'agissait bel et bien du même creusement, cette dénomination a été maintenue bien que très artificielle²²¹. Le fossé FO 9 / 104 a ainsi été reconnu sur une longueur totale de 90 m. Son tracé est globalement orienté sud-sud-est / nord-nord-ouest, parallèlement à la portion terminale du fossé FO 27. Son tracé présente également plusieurs sinuosités assez légères.

Repéré dans le strict prolongement du fossé FO 23, il en est séparé par une interruption longue d'environ 1,7 m. Comme pour la précédente, étant donné que le fond du creusement semble remonter de façon assez abrupte d'un côté comme de l'autre, cette interruption semble bien correspondre à une réalité archéologique. Il ne saurait en effet être question ici d'un creusement dont la profondeur diminue progressivement au point de ne plus être lisible sous l'horizon de labours. Cette interruption peut être considérée comme un accès latéral à une parcelle longée par le chemin. On notera une fois encore qu'aucune trace d'occupation pouvant être associée n'a été reconnue à l'ouest, en vis-à-vis de cette ouverture.

D'un strict point de vue stratigraphique, on soulignera tout de suite que le creusement de ce fossé recoupe plusieurs structures antérieures abandonnées et au moins partiellement colmatées : c'est le cas du bâtiment 4 et de ses aménagements internes, mais aussi du fossé FO 142 constituant la limite nord de l'enclos principal et du petit enclos secondaire situé plus au nord encore (FO 11 et FO 187). Nous traiterons plus en détail par la suite la question du lien stratigraphique entre le fossé FO 104 et les fours FR 163 et FR 179.

221 Ce fossé avait été reconnu à deux reprises lors du diagnostic : st. 40 et 74 de la tranchée 6 (Huet 2017). Outre quelques morceaux de terres cuites architecturales, il avait alors livré un possible moellon en calcaire et 8 tessons de céramique antique ne proposant qu'un vague *terminus post quem* entre les II^e et IV^e siècles.

- Le fossé FO 9 / 104 à l'emplacement du bâtiment 4 antérieur

Le sondage sd. 225 a été réalisé près de la tête du fossé et a mis en évidence un creusement large à l'ouverture de 0,7 m pour une profondeur conservée de 0,45 m (**fig. 135**). Le profil comporte un fond plat, légèrement arrondi, de 0,25 m de large et des parois peu évasées. Le comblement se compose en premier lieu de limon argileux brun-orangé, d'aspect assez hétérogène avec des traces d'oxydation et d'infiltration (US. 282), surmonté d'un limon brun, plus homogène et avec quelques charbons, des traces d'oxydation et quelques silex (US. 281). Aucun mobilier n'y a été collecté.

Le fossé FO 104 traverse ensuite l'emprise du bâtiment 4 antérieur. Comme pour son homologue oriental, il a fait ici l'objet d'un traitement essentiellement manuel : cinq sondages, régulièrement espacés d'un mètre, ont tout d'abord été réalisés avant que le reste ne soit fouillé mécaniquement (sd. 33 à 37 ; **fig. 131**). Ces sondages ont permis de documenter un creusement dont la largeur à l'ouverture est comprise entre 0,9 et 1,95 m, les deux valeurs les plus faibles se situant aux intersections entre le fossé et le radier MR 166 (sd. 33 et 37). Dans l'emprise du bâtiment, les largeurs sont ainsi nettement supérieures et leur moyenne se situe à 1,55 m. Les sections les plus larges sont localisées précisément dans la partie médiane et les largeurs décroissent, au nord et au sud, à mesure que l'on s'approche du radier périphérique. Cette disposition est identique à celle déjà reconnue pour le fossé FO 27.

En termes de profondeur conservée, les valeurs relevées ici vont de 0,4 à 0,7 m (moyenne de 0,55 m). Des variations notables ont été observées

entre les différents sondages, mais sans qu'une évolution linéaire ne puisse être restituée. Il s'agit sans doute davantage d'irrégularités ponctuelles. On notera en revanche que ces valeurs semblent assez faibles, particulièrement eut égard aux terrassements limités qui ont été réalisés à cet emplacement. Il semble bien que cette portion du fossé FO 104 ait été globalement plus large mais moins profonde qu'ailleurs.

Les profils relevés sont assez hétérogènes. Aux intersections avec le radier MR 166, le creusement adopte un profil en V aux parois évasées et au fond étroit. De légers ressauts sont visibles en partie haute et résultent sans doute des contraintes exercées latéralement par le radier (sd. 33 et 37). Dans les parties médianes, le profil est très irrégulier et change d'un sondage à l'autre sans qu'il soit possible de définir de « norme » : tantôt arrondi aux parois évasées, tantôt en V ou présentant un fond plat, il offre cependant toujours de nombreuses irrégularités dans ses parois.

Son comblement est globalement assez homogène, si l'on exclut la présence ponctuelle de traces d'oxydation à la base du comblement de certains sondages. Il est constitué d'un apport unique de limon brun renfermant quelques blocs de silex (US. 109). Ceux-ci semblent répartis aléatoirement sur toute la surface et dans toute l'épaisseur du comblement. Leur présence résulte sans l'ombre d'un doute de celle des vestiges du bâtiment 4. Ce comblement a livré par ailleurs un mobilier assez abondant, mais sans concentration remarquable, parmi lequel : une quinzaine de morceaux de terres cuites architecturales antiques, un éclat laminaire brut de taille de silex, quelques éléments en fer (un clou de menuiserie, une barre de section rectangulaire et quelques fragments informes), quelques

274

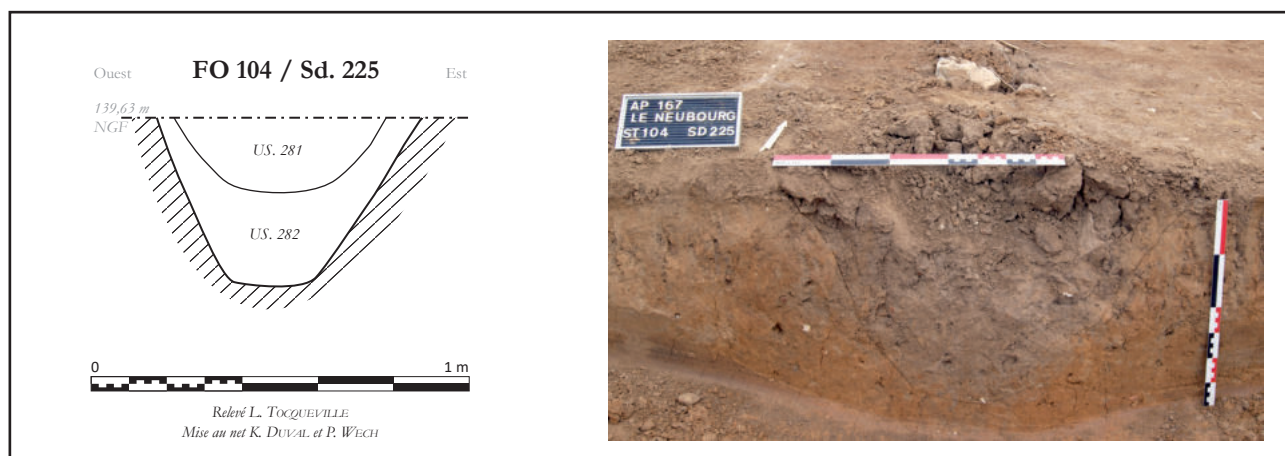


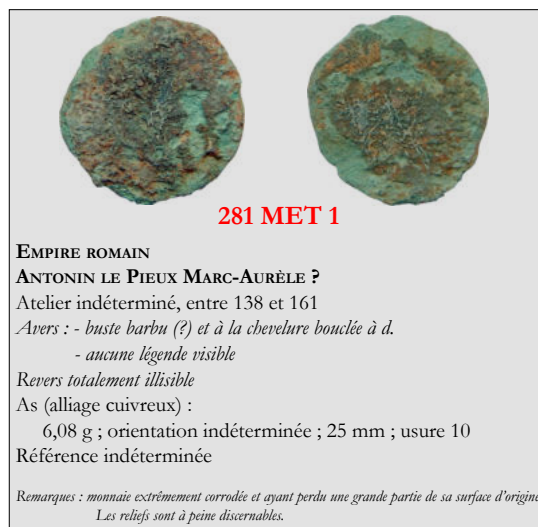
Figure 135 - Fossé FO 104, sondage 225

morceaux de verre et près d'une vingtaine de tessons de céramique. Ce petit ensemble comporte principalement des productions communes (cruches, pot et écuelle tripode), auxquelles s'ajoutent un élément non tourné résiduel, deux morceaux de sigillée du Centre de la Gaule et un petit tesson de céramique glaçurée de la fin du Moyen Age ou de la période moderne. Si l'on excepte ce dernier, manifestement intrusif, l'ensemble suggère un *terminus post quem* entre le II^e et la première moitié du III^e siècle. En considérant une situation identique à celle du fossé oriental FO 27, il est probable que ce mobilier soit très largement (pour ne pas dire totalement) résiduel.

- *Le fossé FO 9 / 104 dans l'emprise de l'enclos antique*

Entre le bâtiment 4 et le fossé FO 142, quatre sondages mécaniques ont été réalisés (sd. 215 à 218 ; **fig. 136**). Ils ont permis de reconnaître un creusement dont la largeur à l'ouverture est comprise entre 0,75 et 1,15 m, pour une profondeur conservée de 0,45 à 0,6 m. Les profils relevés s'apparentent à un V aux parois légèrement évasées et au fond étroit avec, parfois, de légers ressauts ou épaulements latéraux. Aucune trace d'aménagement interne ni de recreusement ou de curage n'a été formellement repérée.

Le comblement est totalement similaire à ce qu'il était au sud du bâtiment 4, puisque l'on retrouve la superposition des US. 281 et 282. Quelques mobiliers sont cette fois-ci à signaler : une douzaine de morceaux de *tegulae*, une monnaie et un tesson de céramique sigillée du Centre de la Gaule (mortier Drag. 45 ?). Le tout suggère un *terminus post quem* à la fin du II^e siècle. En effet, bien que très corrodée et ayant perdu une grande partie de sa surface d'origine, la monnaie laisse deviner le buste d'un empereur barbu et à la chevelure bouclée qui pourrait être Antonin le Pieux (138-161) ou Marc-Aurèle (161-182).



- *Le fossé FO 9 / 104 au nord de l'enclos antique*

Six sondages mécaniques ont été pratiqués dans les portions du fossé FO 9 / 104 situées hors de l'emprise de l'enclos antique, au nord (**fig. 136**)²²². Le creusement observé est large à l'ouverture de 0,8 à 1,25 m et sa profondeur conservée oscille entre 0,4 et 0,6 m. Son profil est une nouvelle fois assez irrégulier, mais se rapproche la plupart du temps d'un V aux parois évasées et au fond étroit. Quelques sections plus arrondies sont à noter. Des ressauts ou épaulements sont régulièrement observés dans les parois, mais aucune trace d'aménagement interne ni de recreusement ou de curage n'a été relevée avec certitude.

Le comblement est strictement similaire à celui décrit précédemment et se caractérise par la superposition des US. 281 (= US. 10) et 282 (= US. 11). Ces niveaux n'ont livré aucun mobilier, à l'exception de sept tessons de céramique récoltés dans le sondage 169. Il s'agit en l'occurrence et outre un élément non tourné résiduel, de productions communes ne fournissant une nouvelle fois rien de plus d'un *terminus post quem* peu précis entre les II^e et III^e siècles.

- *L'extrémité nord du fossé FO 9 / 104*

L'extrémité reconnue du fossé a fait l'objet d'un sondage longitudinal manuel (sd. 9 ; **fig. 137**). Nous avons ainsi reconnu une remontée progressive du fond du creusement et donc une diminution sensible de la profondeur. On observe aussi la présence d'un surcreusement terminal de plan ovale d'environ 0,6 x 0,35 m pour une profondeur conservée de

²²² A compter de ce point, le fossé porte le numéro FO 9.

276

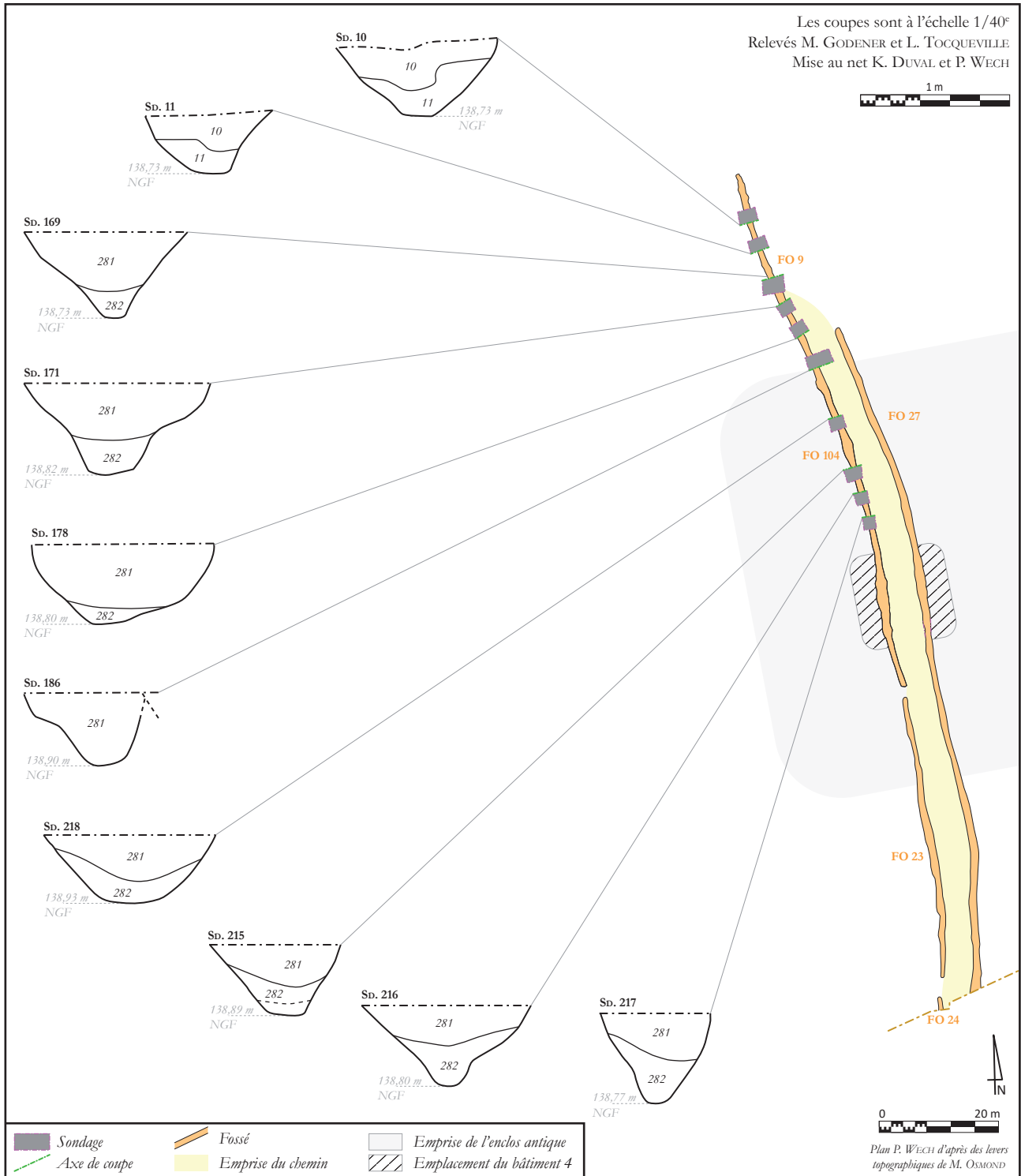


Figure 136 - Portions septentrionales du fossé FO 9 / 104

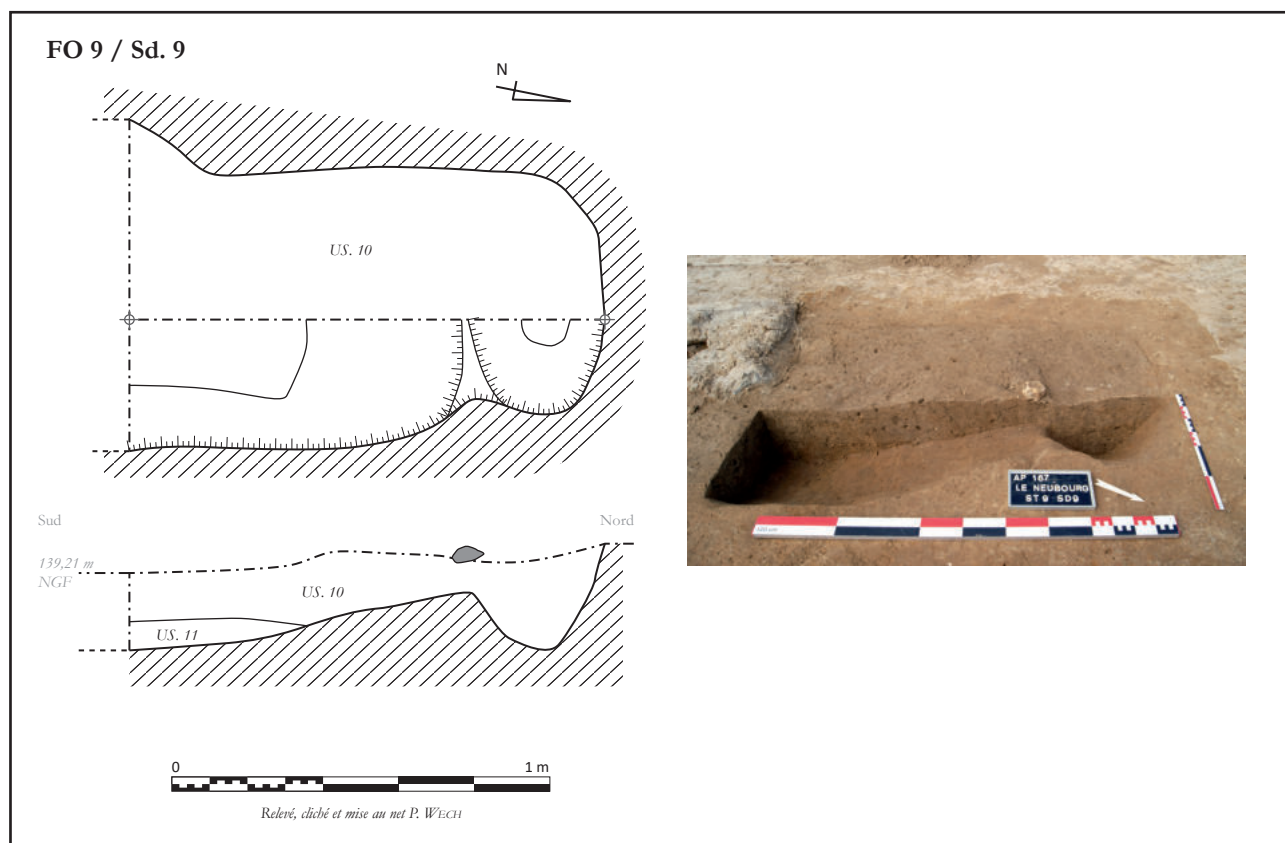


Figure 137 - Fossé FO 9, sondage 9 : tête de fossé septentrionale

0,25 à 0,3 m. Il pourrait s'agir d'un aménagement spécifique destiné à matérialiser l'extrémité du fossé (mât ou poteau par exemple), même si aucun négatif ni aucun calage n'a été identifié. Cette disposition tendrait néanmoins à confirmer l'identification d'une extrémité réelle et non de l'amenuisement progressif d'une structure qui se serait prolongée plus au nord mais sans pouvoir être détectée. On notera que le comblement est identique à ce qu'il était plus au sud et qu'aucun mobilier n'y a été collecté.

10.4.2.4. SYNTHÈSE

Le fossé bordier occidental est donc long de plus de 150 m et constitué d'au moins trois segments successifs et disposés dans le prolongement les uns des autres (FO 24, FO 23 et FO 9 / 104). Entre ces tronçons, deux entrées ou passages ont été ménagés et donnent accès à des parcelles agricoles situées à l'ouest. Chacune des extrémités de ces fossés semble bien marquée et aucun prolongement ne semble devoir être restitué, notamment au nord. Les profils et les dimensions de ces fossés sont extrêmement variables d'un point à l'autre de leur tracé. On notera ainsi que

le creusement apparaît particulièrement large mais peu profond à l'emplacement du bâtiment 4 antérieur. Le mobilier présent dans les comblements provient d'ailleurs, et sans surprise, de ce même emplacement.

Ce mobilier est globalement peu abondant, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes quant à la datation du creusement des fossés d'une part et de leur comblement d'autre part. Nous avons vu, pour les creusements, qu'un *terminus post quem* dans le courant du III^e siècle pouvait être établi sur la base du recouplement avec les structures du bâtiment 4. Une priorité plus importante ne peut cependant pas être écartée. On ne peut pas non plus exclure que ces fossés, tout comme leur homologue oriental, aient pu faire l'objet de travaux de curage / recreusement, voire d'un élargissement, mais dont ne subsistait guère de trace matérielle. Nous verrons par la suite que l'examen des fours FR 163 et FR 179, lesquels apparaissent liés à ce fossé, apportent indirectement des informations déterminantes sur ce point particulier.

En ce qui concerne les comblements, le mobilier mis au jour relève exclusivement des II^e et III^e siècles et semble davantage lié aux vestiges antérieurs, traversés et remobilisés par les fossés, plutôt

qu'à l'utilisation des fossés eux-mêmes. Nous verrons encore une fois ci-dessous que l'analyse des fours FR 163 et FR 179 permet d'apporter un éclairage complémentaire sur ces questions de datation.

10.4.3. UN CHEMIN RURAL ?

On en conviendra : les différents fossés que nous venons de décrire appartiennent indubitablement aux structures d'un chemin, dont la largeur oscille, selon les portions, entre 4 et 6 m. Il s'agit donc de fossés bordiers relevant d'un même aménagement et délimitant une bande de roulement dont rien ne semble subsister par ailleurs. En effet, l'examen de la berme méridionale entre les coupes des fossés FO 24 à l'ouest et FO 27 à l'est n'a révélé aucune trace de chaussée sous quelque forme que ce soit. Les décapages n'ont pas davantage livré, dans l'horizon de labours, de concentration particulière de matériaux grossiers à cet emplacement, ce qui aurait permis de proposer la restitution d'un chemin empierré. Il semble dès lors très probable qu'il se soit agi d'un simple chemin rural en terre.

Ce chemin est globalement orienté nord / sud et semble longer à l'est plusieurs parcelles sans doute à vocation agricole. C'est en tout cas ce que laissent supposer les deux interruptions observées dans le fossé bordier occidental, qui constituent sans doute autant de passages ou de dessertes latérales.

Nos découvertes trouvent un écho remarquable dans les observations aériennes réalisées par l'association Archéo27 à un peu moins d'un kilomètre au sud, à la limite entre les communes du Neubourg et du Tremblay-Omonville et aux lieux-dits « Le Pommier à la Martre » et « La Cage » (Dumondelle, Leborgne 2015 ; fig. 138). Des clichés réalisés en 2015 y avaient en effet révélé la présence d'un chemin, matérialisé par la présence de ses fossés bordiers. Ce chemin adopte une orientation nord / sud et se situe dans le prolongement des éléments fouillés en 2017. Il semble donc très probable qu'il s'agisse du même aménagement, d'autant plus que l'on y retrouve plusieurs sinuosités, à l'image de ce qui a été reconnu lors de la fouille.

À 1 300 m au sud de la fouille, ces clichés permettent en outre de restituer une intersection et le départ d'un chemin sécant, sans doute secondaire, vers

l'ouest. Nous voyons ainsi se développer les éléments d'un tracé viaire repéré sur une distance d'au moins 2 km. Mais que pouvait desservir ce chemin ? Vers le sud, le plateau se développe sans accident topographique significatif et il est tentant de prolonger le tracé en ligne droite. On tend dès lors vers l'agglomération de Conches-en-Ouches, à une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau, où une occupation médiévale est attestée au moins à partir du XI^e siècle (Deshayes 2018, p. 40-41). Il est tout aussi possible que ce chemin desserve avant cela une occupation encore non identifiée, quelque part sur le plateau. Vers le nord, bien que le tracé général tende sensiblement en direction du centre bourg actuel du Neubourg, où une occupation médiévale est également attestée au moins depuis le XI^e siècle (cf. *supra* §. 3), il semble que le chemin ne se prolonge pas au-delà de l'emprise de la fouille, du moins pas sous la même forme. Sa destination aurait donc pu être l'occupation décelée à l'extrémité nord de la fouille, dont l'extension pourrait être recherchée dans les parcelles immédiatement mitoyennes au nord, voire jusqu'au centre-bourg.

La question du statut de ce chemin est difficile à résoudre : de par sa nature même, il est tentant d'y reconnaître un simple chemin agricole ou chemin de terre (*limes*). On remarquera toutefois que, dans le cas présent, la largeur de l'aménagement semble assez conséquente puisque les fossés bordiers sont écartés de 4 à 6 m. Si l'on tient compte de l'évasement de ces fossés et de leur écrêtement par l'horizon de labours, il est probable qu'il faille réduire ces dimensions et considérer que le chemin n'était large, en réalité, que de 3 à 5 m environ (soit 10 à 16 pieds). D'après les indications d'Hygin (*De limitibus constituendis*, p. 194, 9), ce type de chemin mesure en théorie 8 pieds de large. Pline l'Ancien rapporte quant à lui l'existence de chemins transversaux au *decumanus* (et donc d'orientation nord / sud) d'une largeur de 10 pieds (*Naturalis historia*, XVII, 169)²²³. Les dimensions plus importantes de l'aménagement neubourgeois doivent-elles nous amener pour autant à lui restituer un statut différent ? Nous n'avons pas de réponse à cette question ...

²²³ Pour plus de précisions sur ces questions, voir notamment Chevallier 1997, p. 114.

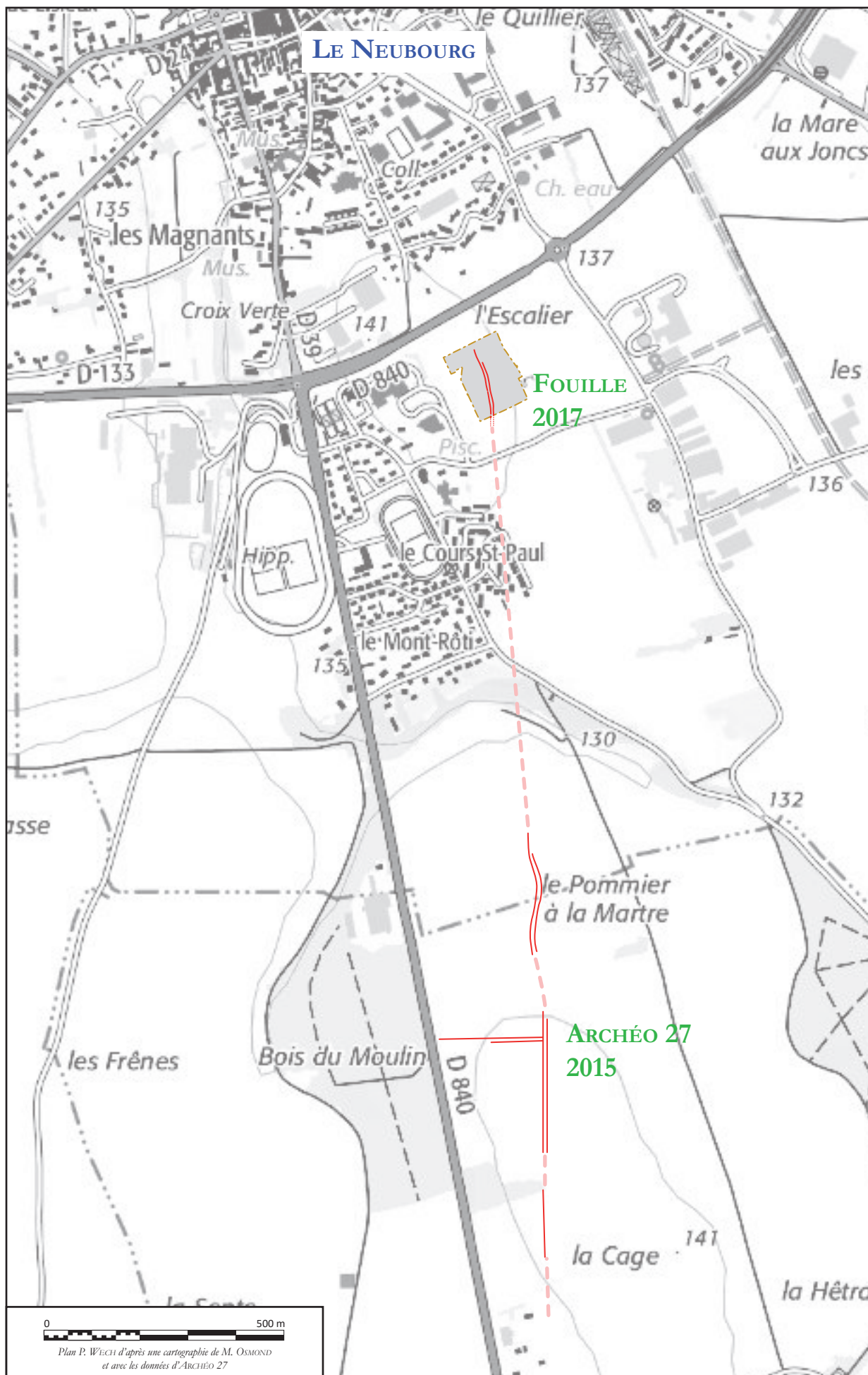


Figure 138 - Prolongement méridional du chemin reconnu lors de la fouille ?

10.4.4. LE CHEMIN ET LES VESTIGES DU BÂTIMENT 4

Comme nous l'avons vu, le chemin, tel que matérialisé par ses fossés bordiers, traverse de part en part l'emprise du bâtiment antique préexistant. Plus exactement, le chemin est implanté strictement suivant l'axe du bâtiment et ses fossés bordiers se situent à égale distance des deux murs latéraux est et ouest, dont ils sont en outre strictement parallèles (**fig. 131**). Une telle disposition ne saurait être le pur fruit du hasard et c'est sans doute là le résultat d'une action délibérée.

Nous avons également relevé à plusieurs reprises l'existence, dans le tracé du chemin, de légères sinuosités : celles-ci contribuent opportunément à réorienter le tracé de telle sorte qu'il s'axe très exactement sur le centre du bâtiment (**fig. 120**). La conclusion est évidente : ce chemin a été délibérément tracé afin de traverser en leur milieu les vestiges du bâtiment 4 ! Mais pourquoi ?

Très concrètement, et à première vue, ce dispositif ne semble pas des plus évidents : la présence des vestiges a dû constituer une difficulté au moment de l'aménagement des fossés. Leur creusement et l'aménagement de la bande de roulement supposent que les flancs nord et sud du bâtiment aient été préalablement détruits, éventrés et arasés au moins au niveau du sol. Si une charpente et une toiture avaient existé, elles auraient dès lors été mises à mal. Les murs est et ouest auraient-ils pu être conservés ? C'est probable, même si nous ne disposons d'aucun élément concret pour en juger. A vrai dire, on imagine mal pourquoi les concepteurs du chemin se seraient donné la peine d'imaginer un tel dispositif s'il ne subsistait aucune élévation latérale ... Il semble ainsi assez évident qu'il pouvait subsister, au moment de l'établissement du chemin, des vestiges en élévation du bâtiment 4 et que ceux-ci aient revêtu une fonction particulière en lien avec l'axe de circulation. Les possibilités sont multiples mais les éléments concrets font défaut pour en appréhender la nature : simple halte ou abri, emplacement d'un péage (par qui et pour quel usage ?), installation artisanale (laquelle ?), entrée monumentale d'un domaine (non délimité par ailleurs ?), tour de guet, ... On peut également se demander si des réaménagements ont permis de maintenir ou de rétablir une toiture. Aucune de ces hypo-

thèses ne semble pleinement satisfaisante, d'autant plus que le mobilier mis au jour ne semble caractériser aucune activité particulière.

Il convient d'envisager une dernière hypothèse : le tracé du chemin reprend peut-être celui d'un axe antérieur dont aucune trace n'aurait été conservée par ailleurs. Etant donné la permanence bien connue des axes de circulation, depuis au moins l'Antiquité jusqu'à nos jours, on peut en effet penser qu'un cheminement antique d'orientation nord-sud se situait à cet emplacement et donnait précédemment accès à l'enclos du II^e siècle par son flanc sud. Rappelons qu'aucun passage n'a été décelé pour cet enclos, dont les fossés périphériques ne présentent pas d'interruption. Cet emplacement présente toutefois deux caractéristiques qui rendent plausible cette hypothèse :

- il se situe dans l'axe du bâtiment occupant le centre de l'enclos ;
- il se situe au centre de l'espace délimité par les deux fossés internes FO 100 et FO 105.

Même si, une fois encore, notre argumentaire semble bien fragile, il est possible d'envisager que le chemin reconnu ici se soit superposé à une installation antérieure du même type et l'ait prolongée vers le nord en oblitérant les vestiges du bâtiment antique détruit et arasé. La superposition du chemin et du bâtiment pourrait n'être alors que « fortuite » et ne pas résulter d'une volonté spécifique d'en réutiliser certaines superstructures.

10.5. DEUX FOURS DOMESTIQUES

Vraisemblablement en lien avec le petit noyau d'occupation précédemment reconnu, deux structures de combustion alto-médiévales ont été reconnues, toutes deux en lien avec le fossé bordier FO 104. Comme nous le verrons, leurs caractéristiques morphologiques orientent leur interprétation vers un usage domestique et une fonction culinaire.

10.5.1. LE FOUR FR 179

Ce four se situe à l'emplacement de l'intersection entre le fossé FO 142 (constitutif de l'enclos antique) et le fossé bordier FO 9 / 104, soit à une quarantaine de mètres au sud du fond de cabane FC 8. Il a été repéré en surface comme étant une excroissance en arc-de-cercle aménagée dans la paroi occidentale du fossé FO 9 / 104. La présence d'une rubéfaction périphérique et d'un comblement charbonneux ont immédiatement permis d'identifier sa nature. On notera que son emplacement, outre les fossés précités, coïncide avec au moins un chablis antérieur dont la présence a généré quelques perturbations et difficultés de lecture stratigraphique. La fouille a d'abord consisté en un sondage manuel longitudinal, destiné à documenter le profil de la structure et la dynamique de son comblement. Une coupe perpendiculaire a ensuite été réalisée dans la fosse de travail afin de renseigner le lien stratigraphique avec le fossé FO 9 / 104. Enfin, l'intégralité de la chambre de cuisson a été vidée manuellement²²⁴.

- Relations stratigraphiques et chronologie relative

D'un point de vue stratigraphique, il est clair que ce four est creusé et aménagé dans le comblement du fossé FO 142. Le lien avec le fossé FO 9 / 104 est en revanche moins évident. Aucun recoupement n'a été mis en lumière et la base des deux creusements se situe à une même altitude d'environ 138,9 m NGF. Il semble donc probable qu'ils aient connu *a minima* une phase de fonctionnement simultanée.

Trois possibilités doivent être envisagées : soit leur création est synchrone, soit le four est aménagé peu après le fossé alors que celui-ci n'est pas encore comblé, soit le four est aménagé lors d'une séquence de curage / recreusement du fossé. Bien que nous n'ayons aucune trace d'un tel travail, c'est une possibilité qu'il ne faut pas négliger. En tous les cas, la présence du fossé a été utilisée de façon opportuniste pour l'aménagement de la fosse de travail et le creusement de la chambre de cuisson.

- Morphologie générale

Ce four est orienté selon un axe ouest-sud-ouest / est-nord-est (**fig. 139**). Sa longueur totale est d'environ 3 m. Il se compose d'une chambre de cuisson de plan piriforme ouvrant à l'est sur une fosse de travail. Cette dernière est aménagée dans le fossé FO 9 / 104, lequel présente de ce fait une largeur accrue à cet emplacement. La fosse adopte un plan assez ramassé, proche du carré et d'une largeur estimée à environ 1,9 m. Cette largeur peut éventuellement être prolongée au nord et au sud par les sections de fossé FO 9 / 104. La chambre de cuisson, creusée à l'ouest et hors de l'emprise du fossé, est donc abritée des vents dominants.

- La chambre de cuisson

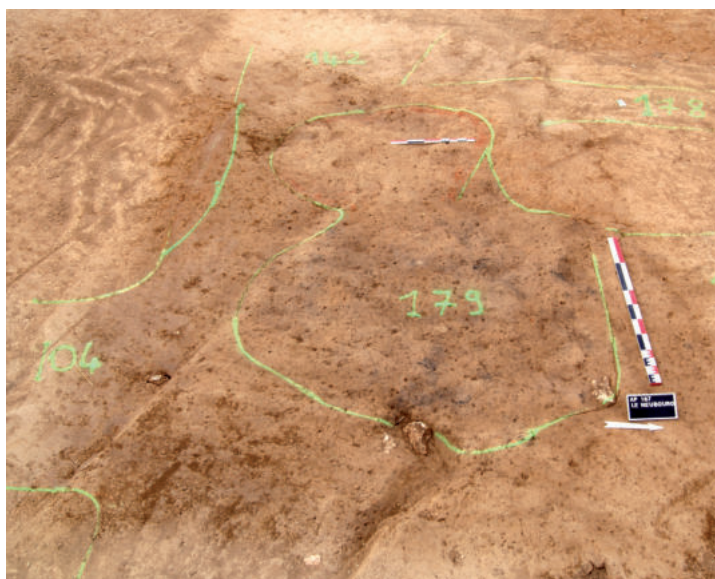
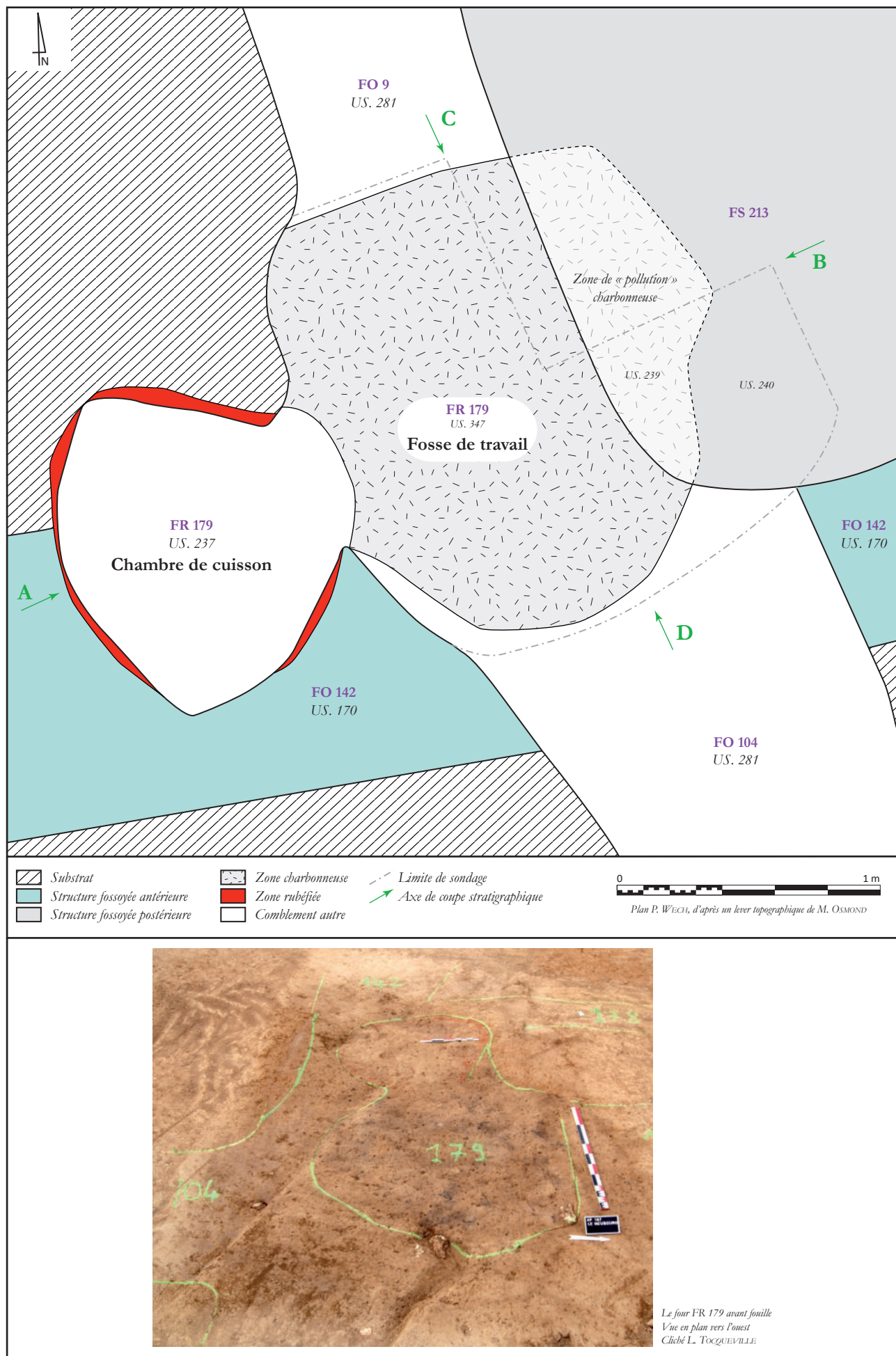
La chambre de cuisson (**fig. 140**) a été creusée, depuis le fossé mitoyen, dans les sédiments encaissants : couverture lœssique naturelle d'une part et comblement du fossé FO 142 (US. 170) antérieur d'autre part. Dans sa plus grande largeur, la chambre de cuisson mesure 1,25 m. Elle est profonde de 1,05 m et sa gueule est large de 0,5 m. Elle est conservée sur une hauteur maximale de 0,27 m. Telles qu'elles ont été observées, les parois présentent une inclinaison permettant d'envisager une couverture voûtée. Leur courbure suggère, sur la base d'une projection raisonnée, la restitution d'une voûte en arc-de-cercle, légèrement surbaissée, conférant au volume interne une hauteur maximale d'environ 0,5 m. Il est cependant impossible de déterminer si la chambre avait été aménagée exclusivement par un travail de sape mené depuis l'est, ou bien si le creusement avait été réalisé « à ciel ouvert » avant d'être surmonté d'une voûte construite²²⁵. Nous ignorons également si une cheminée de tirage avait été aménagée dans cette voûte.

La surface de la sole est estimée à environ 0,8 m² et se situe à une altitude moyenne de 139,1 m NGF, soit une profondeur, sous le niveau de sol restitué, d'environ 0,9 m. La voûte restituée aurait donc eu une épaisseur d'au moins 0,3 à 0,4 m, ce qui aurait sans doute permis un aménagement intégrale-

²²⁴ Ce four avait déjà été repéré, mais non fouillé, lors du diagnostic : St. 43 de la tranchée 6 (Huet 2017, p. 45). Aucun mobilier n'y avait été mis au jour, mais une attribution chronologique à l'Antiquité avait été proposée.

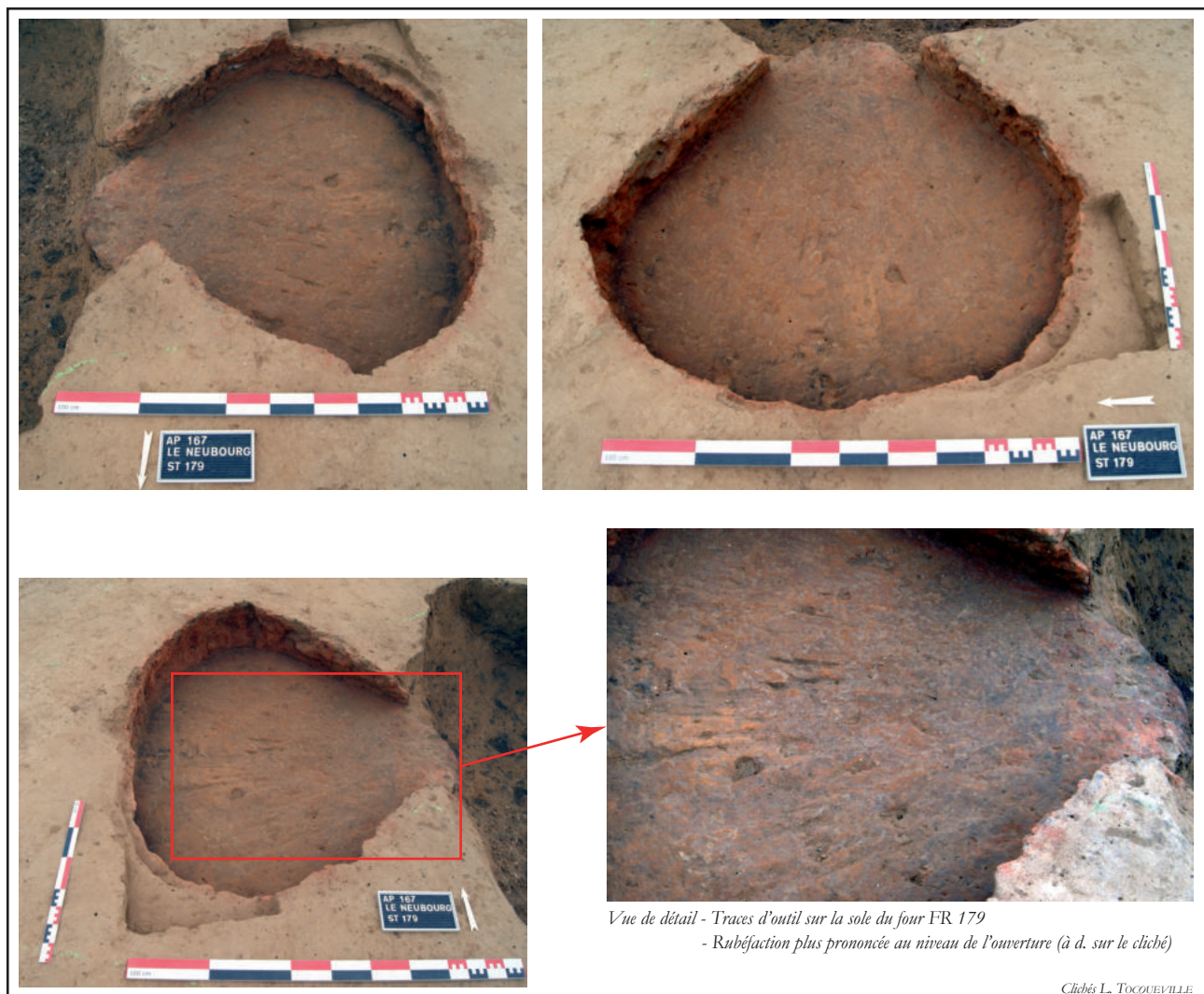
²²⁵ Si l'aménagement en sape semble être la norme (Carré 2011, p. 60), des exemples de voûtes construites sont signalés notamment à Louvres (95) et à Rungis (94). Voir synthèse proposée dans Bruley-Chabot 2007, p. 158 ou <http://medieval-europe-paris-2007.univ-paris1.fr/G.Bruley-Chabot%20texte.pdf>.

282



Le four FR 179 avant fouille
 Vue en plan vers l'est
 Cliché L. TOCQUEVILLE

Figure 139 - Plan avant fouille du four FR 179



*Vue de détail - Traces d'outil sur la sole du four FR 179
- Rubéfaction plus prononcée au niveau de l'ouverture (à d. sur le cliché)*

Clichés L. TOCQUEVILLE.

Figure 140 - La chambre de cuisson du four FR 179

ment en sape. La présence du fossé antérieur et du décompactage qu'il a nécessairement engendré constituaient cependant un point de faiblesse non négligeable.

La sole et les parois conservées (US. 343) sont constituées de limon argileux rubéfié et durci par les chauffes, le tout présentant une teinte rougeâtre. La rubéfaction présente une épaisseur assez constante d'environ 5 cm sur l'ensemble de la surface conservée. Elle semble légèrement plus prononcée au niveau de l'ouverture orientale. Il n'a pas été possible de déterminer si sole et parois avaient été aménagées au moyen d'un apport exogène et spécifique de matériau ou bien si l'encaissant était demeuré tel quel après le creusement. Aucun aménagement de type radier n'a été mis au jour sous la sole, et aucune phase de réaménagement n'a été mise en évidence.

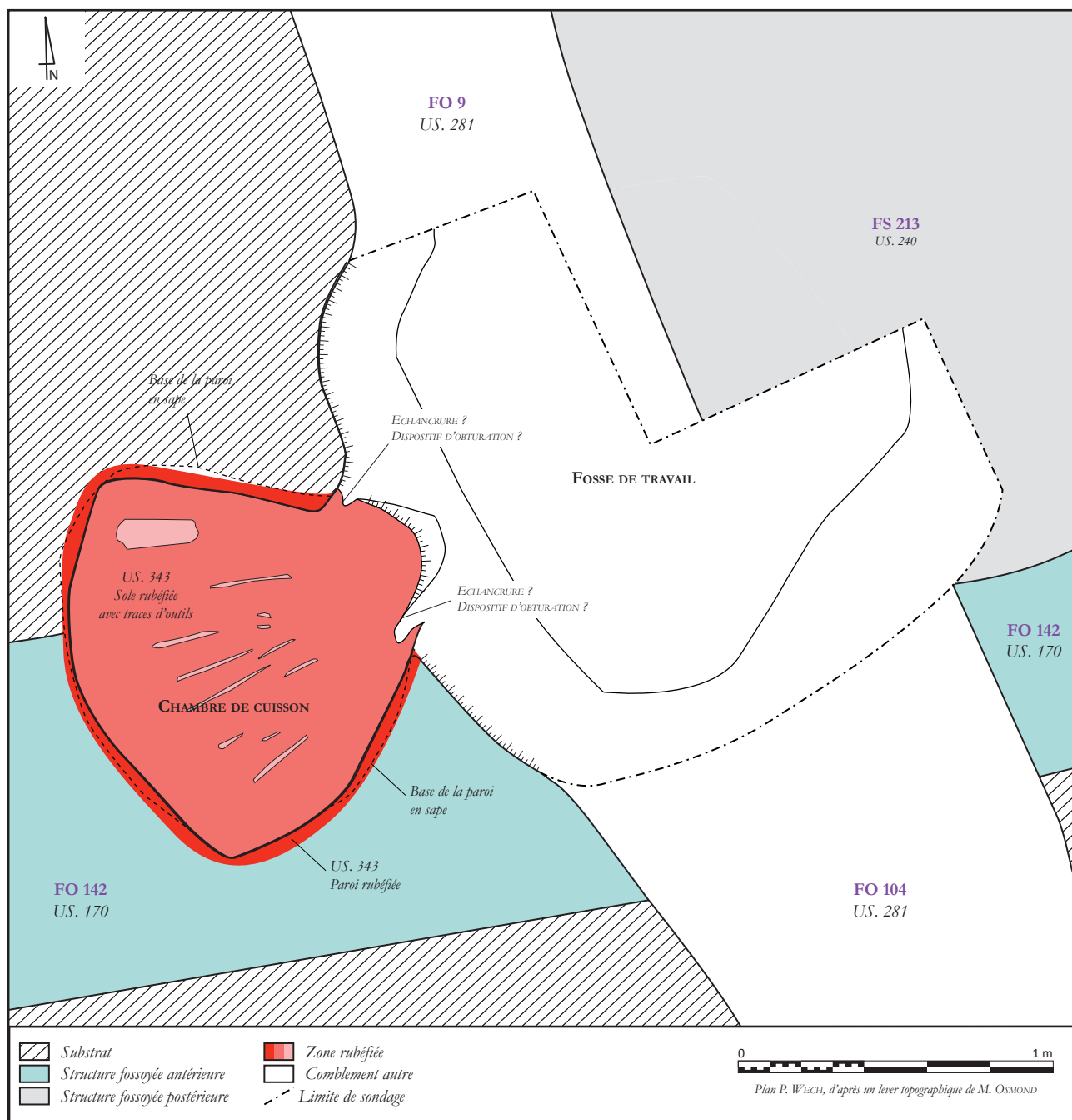
La sole présente une inclinaison régulière depuis l'ouverture vers le fond du creusement. Sa sur-

face est globalement lisse mais comporte de très nombreuses traces et rainures linéaires, disposées radialement et convergeant vers l'ouverture. Il n'a toutefois pas été possible de déterminer s'il s'agissait de traces laissées par un outil au moment du creusement de la chambre ou bien de celles laissées lors d'opérations de vidange / nettoyage (évacuation des cendres par exemple). On notera que la jonction entre cette sole et la base des parois est arrondie. Enfin, de part et d'autre de l'ouverture, deux petites échancrures ont été observées dans la sole : il pourrait s'agir des témoins d'un dispositif d'obturation assez modeste, mais dont les modalités concrètes nous échappent largement (**fig. 141**). Aucun autre aménagement n'a été reconnu à cet emplacement.

- La fosse de travail

Cette fosse prend place dans le fossé FO 9 / 104. Pour autant qu'il ait été possible de la

284



Vue d'ensemble du four FR 179 en fin de fouille
Cliché L. TOCQUEVILLE

Figure 141 - Le four FR 179 en fin de fouille

délimiter, elle semble adopter un plan proche du carré, d'environ 1,9 m de côté et potentiellement prolongé au nord comme au sud par les tronçons du fossé FO 9 / 104. Nous ne savons pas si elle résulte d'un réaménagement (élargissement) du fossé existant ou bien si les deux réalisations sont synchrones. Elle présente en tout cas un fond plat, légèrement en cuvette, avec des parois sub-verticales à l'ouest, de part et d'autre de l'ouverture de la chambre de cuisson. La paroi orientale n'a pas pu être reconnue en raison de la présence d'un creusement postérieur (FS 213). La chambre de cuisson s'ouvre au centre de la paroi occidentale, les deux étant parfaitement axées.

Le fond de la fosse de travail se situe à une

altitude d'environ 138,9 m NGF, soit une trentaine de centimètres sous la sole. La profondeur conservée de cette fosse est de 0,5 m, ce qui permet de restituer une profondeur initiale de près de 1,1 m. Aucun aménagement interne ni dispositif d'accès n'y a été identifié. Sans doute ce dernier se situait-il à l'est, à l'emplacement d'un creusement postérieur.

- *Comblement*

Les sondages pratiqués dans cette structure ont permis de soulever plusieurs points significatifs (fig. 142). On remarque en premier lieu que la chambre de chauffe ne contenait aucun reste de cuisson : la sole semblait propre et, à de très rares exceptions près,

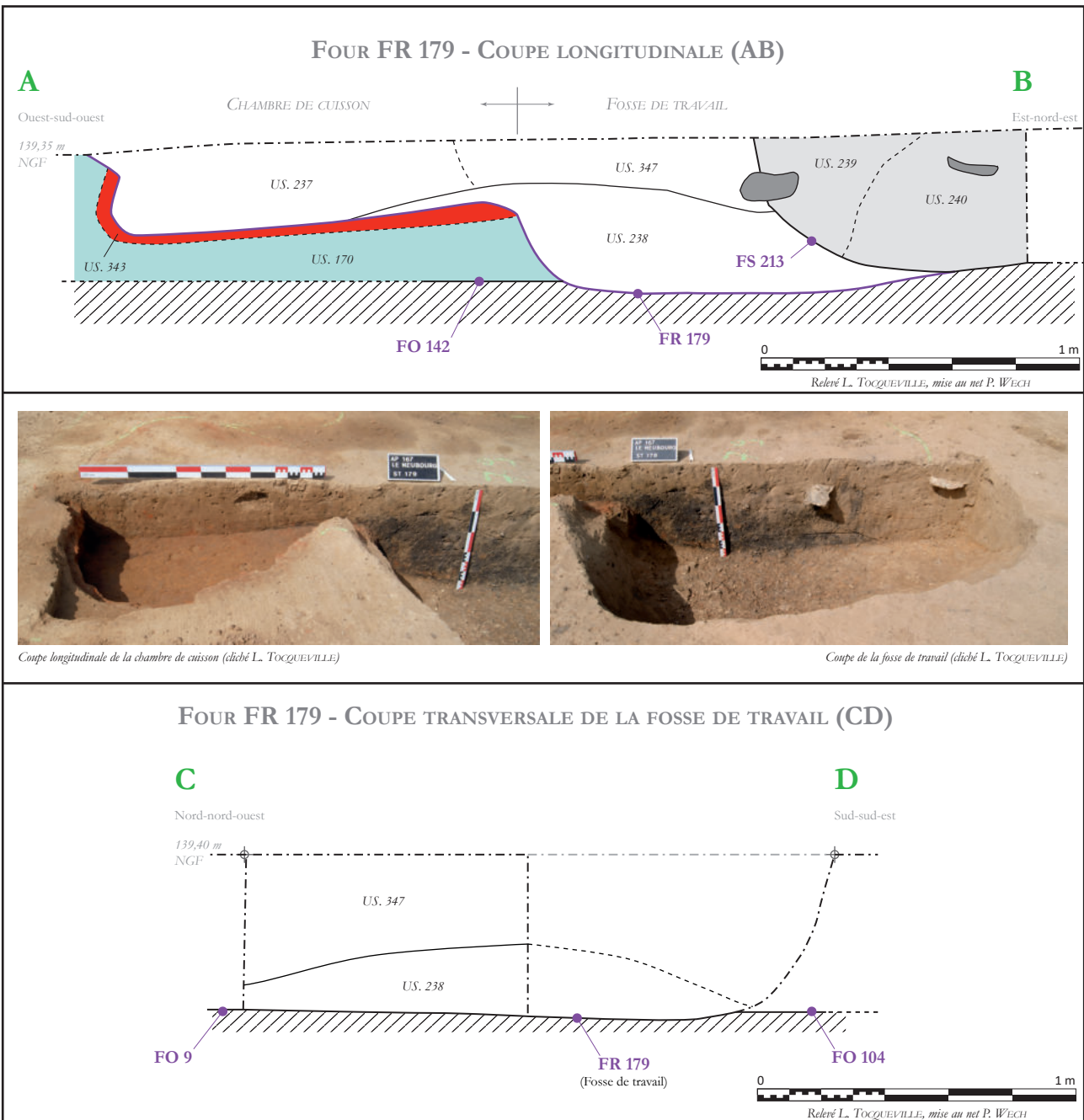


Figure 142 - Coupes et profils du four FR 179

nous n'y avons observé aucun résidu charbonneux. Il semble donc que le four ait été soigneusement nettoyé à la suite de sa dernière utilisation.

Le premier comblement consiste en une couche charbonneuse assez épaisse, renfermant en outre quelques nodules de terre brûlée (US. 238). Il s'agit là sans doute du produit du nettoyage du four après sa ou ses dernières cuissons. Cette couche a été reconnue dans la fosse de travail et se présente sous la forme d'un amoncellement pouvant atteindre 0,35 m d'épaisseur et dont le point haut se situe à l'ouverture de la chambre de cuisson. Ce tas déborde très légèrement sur la sole et se répand beaucoup plus largement dans la fosse de travail, s'aminçant à mesure que l'on s'écarte de la chambre de cuisson, à la fois vers le sud, vers l'est et vers le nord. Le mobilier qui en provient se limite à deux morceaux de terre cuite architecturale antique.

Dans la chambre de cuisson, un comblement unique a été observé, constitué de limon brun à grisâtre avec quelques nodules de terre brûlée témoignant de la dégradation progressive de la voûte et des parois (US. 237). Aucune trace d'un effondrement plus conséquent n'a été repérée, ce qui laisse à penser que ce comblement s'est opéré avant la destruction éventuelle de la voûte. Seul un tesson de céramique commune antique y a été collecté. Dans la fosse de travail, le comblement final est constitué d'un apport assez similaire au précédent, quoi que nettement plus riche en traces charbonneuses (US. 347). L'examen de cette stratigraphie indique que le four n'a probablement pas été détruit, mais laissé à l'abandon après sa dernière utilisation. Le comblement supérieur résulte soit d'un colmatage naturel et progressif, soit d'un apport volontaire de sédiment, par ailleurs similaire au comblement final du fossé FO 104 (US. 281). Les deux structures ont sans doute ainsi évolué de concert.

- Datation

Une datation radiocarbone a été réalisée sur un charbon prélevé dans le premier niveau de comblement, interprété comme le fruit du curage du four avant son abandon (US. 238). Le résultat obtenu est une datation calibrée à deux sigma et comprise entre 608 et 688, soit la pleine période mérovingienne. Si ce résul-

tat vient utilement compenser le manque de mobilier datant, on gardera à l'esprit que ce type d'approche est susceptible de présenter des biais et que la date obtenue ne peut être considérée que comme un *terminus post quem* (cf. les réserves exprimées *supra* §. 10.2.4). A titre informatif, il nous semble utile de souligner ici que la surface de la sole (estimée à un peu plus de 0,8 m²) rattache ce four au groupe 2 de la typologie définie par G. Bruley-Chabot, lequel semble constituer, en Ile-de-France tout du moins, la majorité des cas recensés pour l'époque mérovingienne (Bruley-Chabot 2007, p. 162).

Il est ainsi possible d'envisager que le four FR179 et le fossé bordier FO 9 / 104 aient fonctionné au moins jusqu'au VII^e siècle. Leur création est en revanche plus difficile à dater, mais n'est sans doute pas beaucoup plus ancienne, étant donné que le four est plutôt en bon état et ne semble avoir fait l'objet d'aucune réfection. Nous avons vu cependant qu'il était probable que le four ait été installé lors de travaux de recréusement du fossé, lequel relèverait peut-être ainsi d'un aménagement antérieur impossible à dater avec précision. Four et fossé ont ensuite évolué de façon parallèle, les deux étant colmaté au même rythme et dans les mêmes circonstances.

- Restitution et comparaisons

Sur la base des éléments que nous venons d'évoquer, il nous est possible de proposer ici la restitution d'un four bipartite constitué d'une chambre de cuisson et d'une fosse de travail, le tout mesurant près de 3 m de long. Ce four rentre dans la typologie des « fours culinaires à chambre hémisphérique », telle que définie par Gaëlle Bruley-Chabot²²⁶. La chambre de cuisson est de plan piriforme, large au maximum de 1,25 m et profonde d'un peu d'un mètre (surface estimée à 0,8 m²). Quant à sa bouche, elle est large d'environ 0,5 m. Comme nous l'avons vu, la chambre devait être couverte au moyen d'une voûte, dont la structure nous est totalement inconnue. Une partie au moins a été réalisée en sape dans les sédiments encaissants. Il est possible de restituer une hauteur sous voûte maximale d'environ 0,5 m, la voûte en elle-même étant alors épaisse d'au moins 0,3 m. On remarquera la pré-

226 Voir Bruley-Chabot 2003 et 2007.

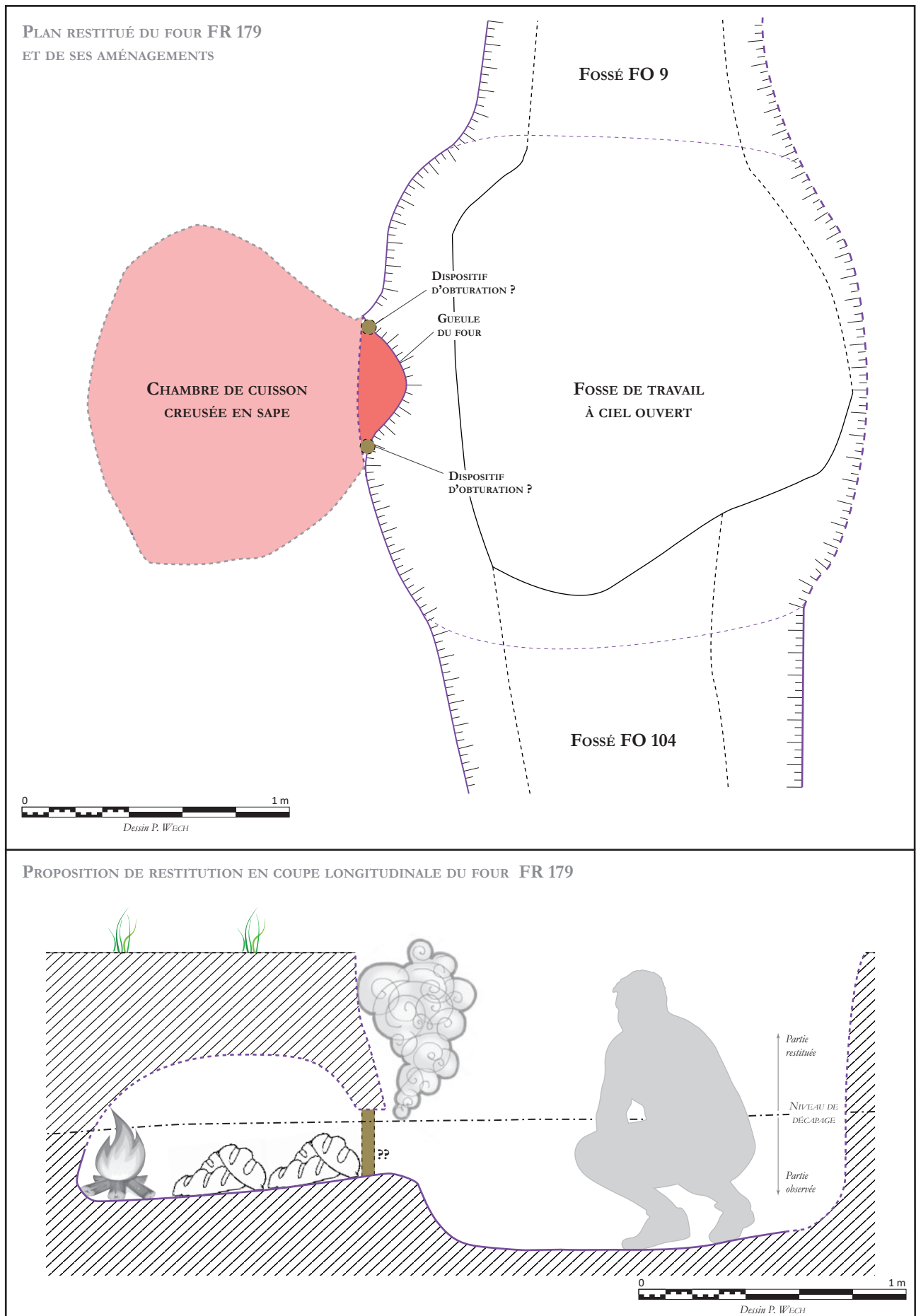


Figure 143 - Restitution du four FR 179

sence, de part et d'autre de l'ouverture de la chambre de cuisson, de deux petites échancrures qui pourraient témoigner d'un dispositif d'obturation (**fig. 143**).

La fosse de travail située à l'est était intégrée au fossé FO 9 / 104 qui présentait ici une largeur plus importante qu'ailleurs. Telle que nous l'avons perçue, cette fosse devait se présenter sous la forme d'un espace grossièrement carré et aux angles arrondis, d'environ 1,9 m de côté mais prolongé au nord et au sud par le fossé. Sa profondeur initiale est estimée à près de 1,1 m. Aucun dispositif d'accès n'a été mis en évidence.

Le four du Neubourg apparaît relativement bien conservé en raison, principalement, de son creusement à « grande profondeur » à partir de la paroi d'un fossé. Cette disposition l'a globalement préservé des travaux agricoles, ce qui n'est pas souvent le cas des structures aménagées de « plain-pied »²²⁷. Beaucoup de ces fours, sur d'autres sites, ne sont en effet plus présents que sous la forme de lambeaux de sole accompagnés d'une fosse de travail largement écrêtée (voir les exemples de Marcilly-la-Campagne et de Pîtres, **fig. 144**). Ceci explique que les comparaisons, à l'échelle régionale, ne soient pas si nombreuses que l'on pourrait le penser. Il n'a toutefois pas semblé utile ici de dresser un inventaire exhaustif des fours alto-médiévaux du secteur, ni même d'en présenter une longue liste. Nous nous contenterons d'évoquer quelques exemples pertinents.

Bien que globalement de plan circulaire (pour un volume hémisphérique), la morphologie des chambres de cuisson est assez variée et ne semble pas forcément refléter des réalités fonctionnelles distinctes, ni même des intentions spécifiques. Il s'agit sans doute, dans la plupart des cas, du fruit des aléas de la réalisation, laquelle dépend très largement du bon vouloir du constructeur. Cela étant, le plan piriforme de la chambre de combustion du Neubourg ne semble pas le plus fréquent, loin s'en faut, puisqu'il ne trouve, à notre connaissance, que peu de parallèles probants

pour la période mérovingienne. L'un des rares fours de ce type bien documenté a été mis au jour à Honguemare-Guénouville (27 ; four 899, Deshayes 2011, p. 93). On citera également l'un des fours mis au jour à Léry (27), mais daté du IX^e siècle (Carré 2011, p. 59 ; **fig. 144**).

227 Plusieurs situations similaires ont été reconnues notamment lors des fouilles réalisées sur la commune de Honguemare-Guénouville (27), où les fours 899 et 1003 ont été creusés en sape depuis des fossés préexistants (Deshayes 2011b, p. 82 et 93). Ce site a livré par ailleurs de nombreux autres exemples de fours domestiques mérovingiens.

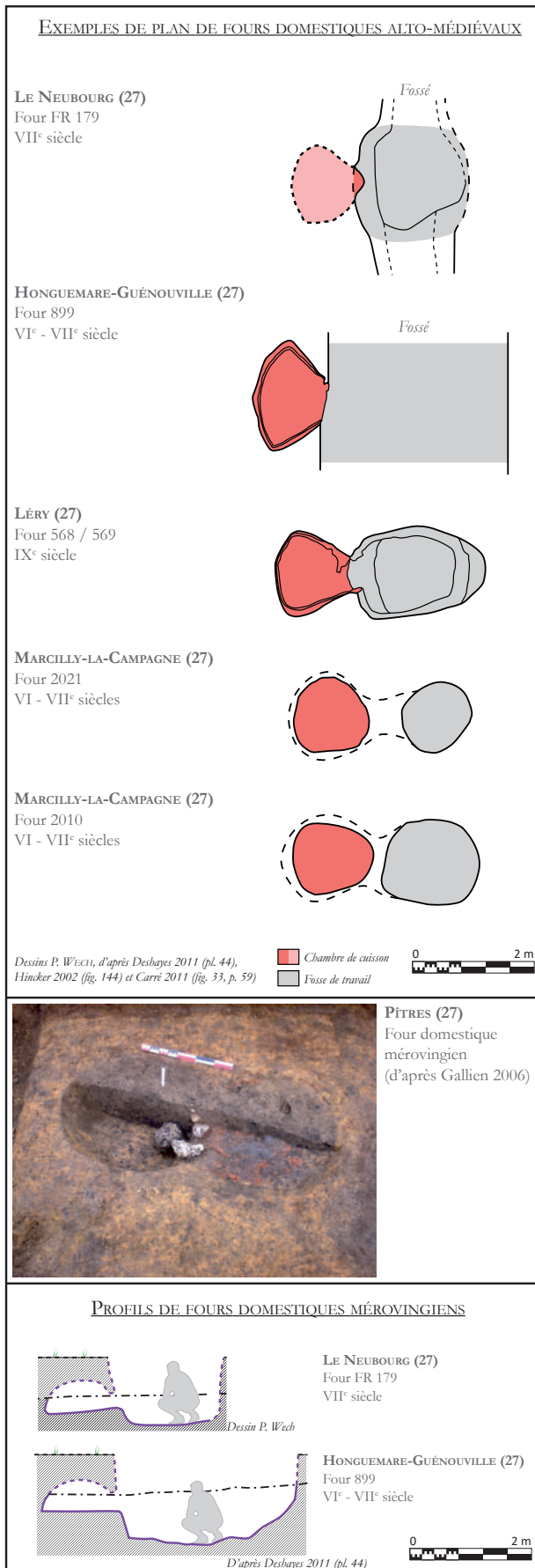


Figure 144 - Eléments de comparation régionale pour les fours alto-médiévaux

En ce qui concerne le profil longitudinal de la structure, nous sommes contraints par la conservation très partielle de la plupart des fours mis au jour. Nous nous limiterons donc ici à l'évocation de l'exemplaire de Honguemare-Guénouville (four 899), qui partage avec le nôtre la particularité d'avoir été creusé en sape depuis la paroi d'un fossé (fig. 144). Ces deux aménagements se caractérisent ainsi par une fosse de travail nettement plus profonde que la chambre de cuisson, ce qui devait offrir à l'utilisateur un confort de travail bien supérieur.

- Interprétation

Les études sur ce type de structures concluent généralement à l'identification de fours à usage domestique, et sans doute plus précisément culinaire. Une dévolution plus spécifique à la cuisson du pain est même souvent envisagée, mais sans être exclusive de la cuisson d'autres aliments. Dans la plupart des cas, l'absence de rejets artisanaux permet en effet d'exclure les hypothèses correspondantes. L'absence de vitrification permet également de rejeter les interprétations liées au travail du verre, de la céramique ou des métaux (Bruley-Chabot 2007, p. 159-160). L'exemplaire du Neubourg est dans ce cas et pourrait donc avoir été un four culinaire ou un four à pain.

Afin de conforter cette hypothèse, deux prélèvements ont été réalisés dans le comblement de ce four, et plus précisément dans la séquence charbonneuse correspondant au curage des dernières chauffes (US. 238). Après tamisage, les échantillons ont été soumis à une analyse carpologique qui n'a révélé la présence que de 2 grains de céréale dont un élément de blé nu ou d'épeautre. Statistiquement, ce résultat n'est pas significatif et ne permet aucune interprétation²²⁸.

L'étude anthracologique est plus riche d'enseignements. Les taxons reconnus sont : le hêtre, la famille des Pomoidées, celle des Prunoidées, le noisetier, le genêt, le saule, le chêne, le chêne-châtaignier et le charme. Les courbures de cernes indiquent qu'il s'agit majoritairement de bois de petits calibres, sans doute utilisés pour les phases d'allumage, les rares morceaux de taille plus importante relevant sans doute davantage

²²⁸ Voir l'étude de M. Derreumaux présentée dans le volume 2 du présent rapport.

de l'entretien du feu. On remarquera que ces derniers sont le plus souvent en chêne ou en hêtre. En l'absence de stigmates spécifiques, il semble que la combustion se soit déroulée en contexte aérobie. L'examen des assemblages suggère enfin un ramassage sélectif, pouvant répondre à des choix techniques qu'il est difficile de préciser ici, mais réalisés dans différents types de boisements : chênaie-hêtraie, boisements ouverts (lisières ?) et boisements hygrophiles. En résumé, rien ne permet, dans ces assemblages, de caractériser une activité artisanale spécifique²²⁹.

L'absence notable de graine semble exclure l'hypothèse parfois avancée d'une structure de grillage de céréales. On retiendra donc principalement l'hypothèse classique d'un four culinaire, voire d'un four à pain, comme cela semble souvent être le cas pour la plupart des structures de ce type, pour l'époque mérovingienne²³⁰.

A cette époque, les fours à pain apparaissent dispersés au sein de l'habitat et sont le plus souvent localisés en périphérie de ce dernier. Un usage familial semble alors être la règle (Bruley-Chabot 2007, p. 162). Le Neubourg ne semble pas faire exception.

10.5.2. LE FOUR FR 163

Ce four se situe dans l'emprise de l'ancien enclos antique, à une dizaine de mètres au sud du précédent et à environ 20 m au nord du bâtiment 4. Il a initialement été repéré en surface comme étant une excroissance en arc-de-cercle aménagée dans la paroi occidentale du fossé FO 104. La présence de traces de rubéfaction en arc-de-cercle a immédiatement permis d'en identifier la nature.

Deux sondages longitudinaux ont été réalisés dans le comblement de la structure et perpendiculairement à l'axe du fossé FO 104. Ils devaient permettre à la fois de documenter le profil du four, son lien stratigraphique avec le fossé, mais aussi la dynamique des comblements. *In fine*, l'intégralité de la chambre de

cuisson a été vidée manuellement²³¹. Comme nous le verrons par la suite, l'aménagement initial a subi des destructions et sa conservation n'est que très partielle. Ceci limite fortement nos possibilités de compréhension et de restitution.

- Relations stratigraphiques et chronologie relative

D'un point de vue stratigraphique, la seule question posée ici concerne le lien entre le fossé FO 104 et le four. Comme pour le précédent, aucun recoupement n'a pu être clairement identifié et force est de constater que nous avons sans doute à faire à deux aménagements synchrones ou ayant connu *a minima* une phase de fonctionnement commune. La possibilité que le four soit aménagé lors d'une phase de curage / recreusement du fossé ne peut pas non plus être écartée. On notera que l'altitude du fond du fossé et celle du fond de la fosse de travail située en avant du four sont assez similaires et comprises ici entre 138,85 et 138,95 m NGF, ce qui conforte notre vision d'un usage simultané.

Nous verrons toutefois que ce lien stratigraphique n'est sans doute pas aussi évident qu'il y paraît au premier abord et, surtout, qu'il convient de ne pas négliger un facteur important : le temps. La « vie » du four et du fossé ne se limite pas seul au moment de leur création et les interactions entre ces éléments doivent ainsi s'envisager sur le temps long. Nous y reviendrons.

- Description des vestiges : la fosse de travail

Avant toute chose, il faut rappeler que les destructions et réaménagements postérieurs ont largement masqué les aménagements originels. La fouille a en effet mis en évidence une phase de destruction des structures du four. Celle-ci semble suivre immédiatement son abandon, de telle sorte que, faute de recoupement stratigraphique, il est impossible de faire la part des choses entre les creusements résultant d'aménagements originels et ceux correspondant aux travaux de démolition. La **figure 145** rend compte de l'état des vestiges au moment de la fouille.

229 Voir l'étude de L. Gaudin présentée en annexe au présent rapport.

230 Bruley-Chabot 2007 et <http://medieval-europe-paris-2007.univ-paris1.fr/G.Bruley-Chabot%20texte.pdf>.

231 Ce four avait été repéré, mais non fouillé, lors du diagnostic : St. 41 de la tranchée 6 (Huet 2017, p. 45). Aucun mobilier n'y avait été mis au jour, mais une attribution chronologique à l'Antiquité avait été proposée.

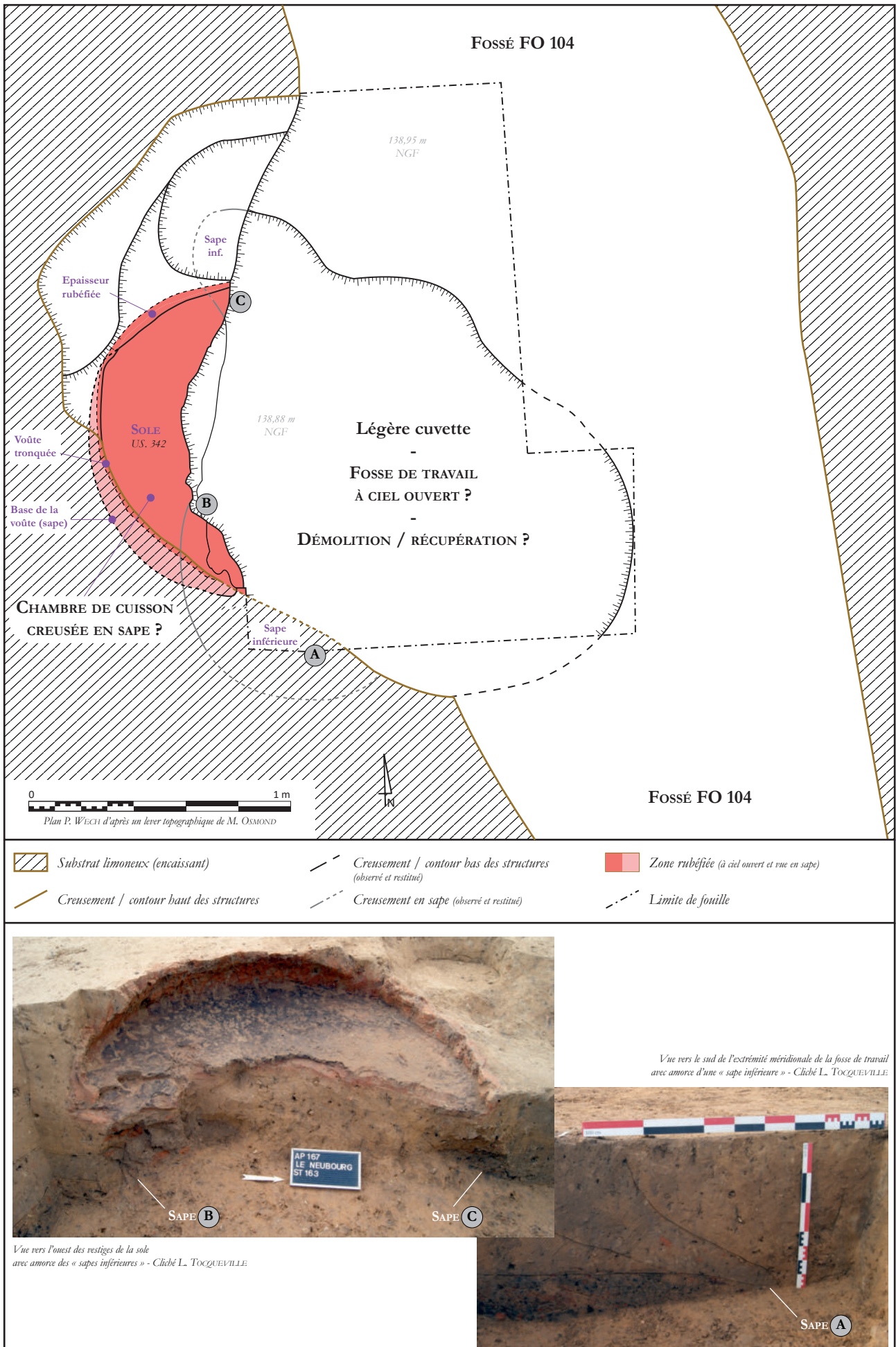


Figure 145 - Plan des vestiges conservés du four FR 163

La réalisation du four, telle que nous l'avons perçue dans les sondages, semble avoir débuté par l'aménagement, dans l'axe du fossé, d'une fosse de travail. En surface, son contour précis n'a pas pu être délimité avec certitude, mais elle semble matérialisée principalement par un élargissement ponctuel du fossé, lequel atteint ici près de 1,8 m. Il ne nous a pas été possible de déterminer si cet élargissement résultait d'un réaménagement de structure existante ou bien s'il s'agissait d'une disposition originelle.

À la base, cette fosse de travail comporte une cuvette légèrement plus profonde que les portions adjacentes du fossé (altitude légèrement inférieure à 138,9 m NGF). Celle-ci présente un fond plat et

adopte un plan assez grossièrement ovale. Elle a été aménagée principalement dans la moitié occidentale du fossé, empiétant même en partie hors de son emprise de surface. Il est toutefois impossible ici, comme évoqué précédemment, de déterminer si cette cuvette relève bien à l'aménagement originel ou résulte des travaux de démolition consécutifs à l'abandon de la structure.

La cuvette en question est prolongée, vers l'ouest, par au moins deux creusements réalisés « en sape » dans le substrat environnant (fig. 145 ; « sapes inférieures » par opposition à la chambre de cuisson qui s'ouvre à un niveau supérieur). L'altitude de ces creusements est sensiblement identique à celle de la

292

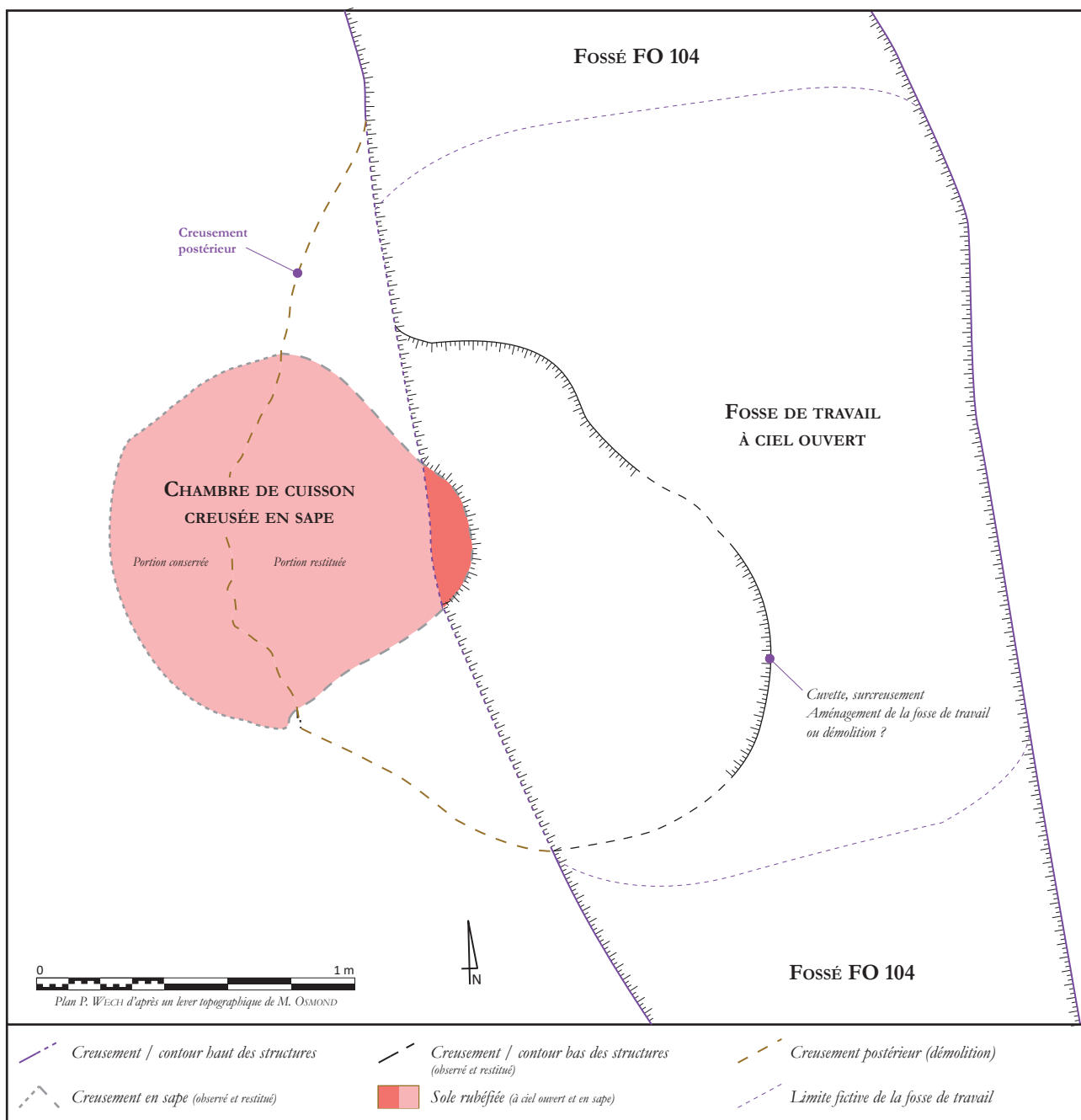


Figure 146 - Proposition de restitution en plan des aménagements du four FR 163

cuvette qu'ils semblent prolonger latéralement. Toutes deux atteignaient une hauteur d'une dizaine de centimètres et, pour autant que nous ayons pu l'observer, présentaient un tracé curviligne.

L'interprétation fonctionnelle de ces aménagements est délicate. S'il s'agit d'aménagements originels, l'hypothèse la plus probable consiste sans doute à y voir la trace d'aménagements avortés, les deux étant synchrones ou successifs. Il nous semble en effet possible qu'il puisse s'agir, dans les deux cas, de l'amorce de chambres de cuisson devant s'ouvrir à même le fond de la fosse de travail. Leur réalisation, pour des raisons indéterminées, n'aurait pas été menée à terme. Peut-être a-t-il été tout simplement jugé plus opportun de rehausser la base de la sole, de telle sorte que la chambre de cuisson s'ouvre à une altitude supérieure ? L'hypothèse de réalisations avortées se heurte toutefois à la nature du comblement, sur lequel nous reviendrons par la suite et qui tendrait à attribuer plus probablement ces creusements à la phase de démolition.

- Description des vestiges : la chambre de cuisson

La chambre de cuisson a été creusée en sape, dans le substrat limoneux encaissant, depuis la paroi occidentale du fossé FO 104. La fouille a révélé qu'elle n'était que très partiellement conservée en plan, et sur

une hauteur maximale d'une vingtaine de centimètres. En l'occurrence, seule l'extrémité occidentale constituant le fond du four a pu être reconnue, tandis qu'aucune trace ne subsistait ni de son ouverture ni d'éventuels aménagements qui l'auraient accompagnée. Les parois observées présentent une courbure permettant de restituer une couverture voûtée (probablement surbaissée), mais dont il n'a pas été possible de déterminer si elle avait été entièrement creusée en sape ou bien partiellement construite. De la même façon, rien ne permet d'évoquer la présence d'une cheminée de tirage.

Les portions de sole conservées dessinent un arc-de-cercle assez régulier, d'un diamètre d'environ 1,2 m (US. 342). Un léger décrochement, reconnu à l'extrémité sud des portions conservées, pourrait indiquer que le plan initial n'était pas strictement circulaire mais sans doute piriforme, comme pour le four FR 179 précédemment décrit (fig. 146). La restitution qui peut donc en être proposée suggère ainsi que, aussi bien d'un point de vue morphologique que métrologique, les deux fours FR 163 et FR 179 aient été de conception très similaire.

La surface de la sole présente ici une inclinaison très marquée d'ouest en est, vers l'ouverture du four. Son altitude est comprise entre 139,25 et 139,35 m NGF, soit une profondeur par rapport au

293



Figure 147 - La chambre de cuisson et les traces d'un réaménagement de la sole

niveau de circulation d'environ 0,7 à 0,9 m. La surface conservée présente de nombreuses craquelures, mais aucune trace d'outil n'y a été reconnue. La rubéfaction semble quant à elle assez homogène sur l'ensemble de la sole et des parois. L'examen de ces derniers a révélé les traces d'au moins une réfection ayant principalement porté sur la sole : deux niveaux de rubéfaction superposés ont en effet été mis en évidence ponctuel-

lement dans la coupe de la sole. Le niveau supérieur n'étant épais que d'environ 2 cm et n'étant pas présent sur toute la surface conservée, on en déduira qu'il s'agit sans doute plus d'un ragréage ponctuel que d'un réaménagement d'ensemble (fig. 147).

- Destruction / démolition

La fouille de ce four a révélé des traces parti-

294

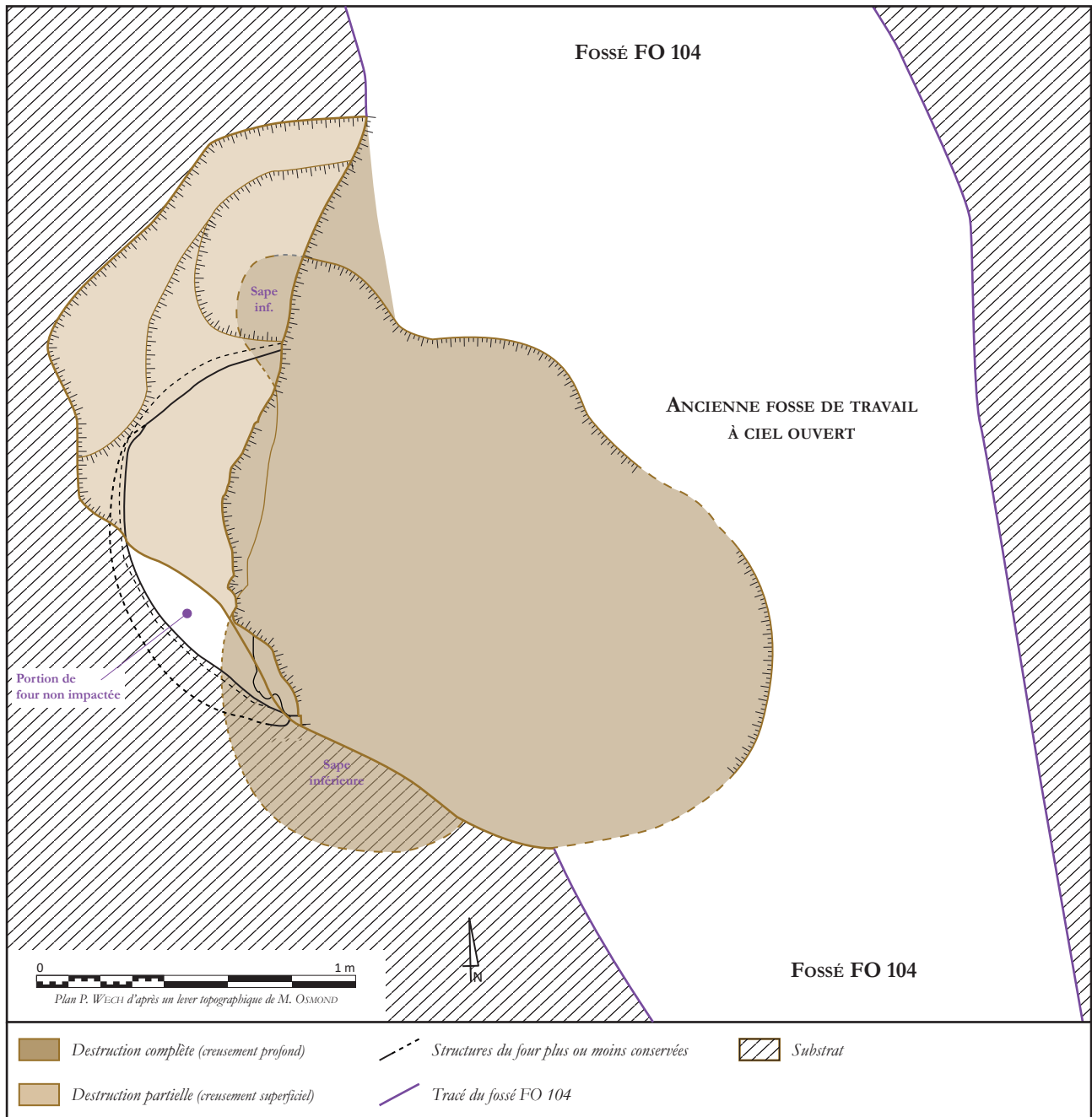


Figure 148 - Restitution en plan des destructions subies par le four FR 163

culièrement nettes d'une destruction. L'état de la sole est, à ce titre, particulièrement significatif (**fig. 148**). Un large creusement en a en effet entraîné la disparition d'une surface conséquente, estimée à près des deux tiers de l'ensemble. En l'occurrence, les parties manquantes correspondent principalement à l'ouverture du four et à ses éventuels aménagements connexes. Ce creusement s'étend, au nord, au-delà de la chambre de cuisson et a impacté le substrat encaissant. Dans le fond du fossé FO 104 et de la fosse de travail, nous avons vu que la cuvette apparaissant comme un surcreusement pouvait également appartenir à ce creusement.

Les deux « sapes inférieures », identifiées sous la sole conservée, semblent également pouvoir être interprétées comme relevant de ce creusement d'envergure et donc de cette séquence de destruction. Cette attribution repose principalement sur la nature du comblement qui y a été reconnu et qui consiste, comme nous le verrons, en remblais de démolition riches en nodules de terre brûlée. Ce comblement spécifique n'est absolument pas recoupé par le creusement lié à la destruction et s'étend au-delà des sapes, dans le reste du volume excavé. Cette configuration, si l'on restituait un aménagement originel, supposerait en outre que les « sapes inférieures » soient demeurées vides alors même que la chambre de cuisson située au-dessus était en fonction. Pour d'évidentes raisons de stabilité, cela ne paraît pas envisageable.

Dès lors, comment interpréter cette destruction ? L'hypothèse la plus probable semble liée à une volonté de récupérer certains matériaux. Le fait qu'elle ait porté principalement sur l'ouverture de la chambre de cuisson laisse supposer que celle-ci pouvait avoir été équipée d'un dispositif particulier, à base de blocs de pierre et / ou de métal dont la récupération, une fois le four désaffecté, aurait engendré les destructions observées²³². Peut-être peut-on également envisager la possibilité que certains des éléments récupérés aient

été ancrés dans le substrat, allant même jusque sous la sole de la chambre de cuisson. Ceci permettrait d'éclairer la présence, par ailleurs assez surprenante, des « sapes inférieures » qui ne trouvent guère d'autre explication satisfaisante.

On notera pour finir l'absence de recouplement avec le comblement du fossé FO 104 : celui-ci était donc sans doute encore ouvert et fonctionnel au moment de la démolition du four FR 163. De la même façon, dans la mesure où le creusement lié à la destruction ne semble avoir recoupé aucun comblement dans les portions conservées de la chambre de cuisson, on admettra également que celle-ci était vide et conservait encore sa voûte au moment de la destruction des parties antérieures. Ces observations tendent vers la restitution d'une destruction intervenant immédiatement après la désaffectation du four.

- Comblement

Les coupes réalisées dans le comblement du four, de sa fosse de récupération et du fossé FO 104 permettent de compléter les observations précédentes (**fig. 149**). A la base de la cuvette la plus profonde, la fouille a révélé un dépôt discontinu, plus marqué vers le sud, constitué de limon argileux gris à brun, mêlé de poches de limon argileux orangé et contenant de nombreuses inclusions de terre brûlée et de charbon (US. 256 et 348). Il n'est pas impossible qu'il s'agisse là d'un vestige des dernières chauffes ou opérations de curage du four avant son abandon, le tout plus ou moins remanié au moment de la phase de destruction. Seuls deux tessons de céramique antique (II^e - III^e siècles) y ont été mis au jour.

Contre la paroi de la tranchée de récupération et au pied des portions conservées de la sole, une accumulation plus ou moins conséquente de limon brun à brun-orangé renfermant de nombreux nodules de torchis rubéfié a été reconnue, mais sans livrer de mobilier (US. 349). Il s'agit sans doute là de restes issus de la démolition de la voûte et des parois du four, opportunément rejetés dans la fosse béante.

Latéralement, en direction du sud et de l'amorce du tronçon de fossé FO 104, un dépôt de limon argileux orangé a été observé (US. 257) et a livré un tesson de céramique commune antique

232 Des exemples de fours entièrement construits ont déjà été évoqués *supra* (cf. note 222). Localement, des fours dont la bouche est encadrée par des piédroits bâtis ont été mis au jour notamment à Gisors, mais pour la période carolingienne (Deshayes 2011a, p. 112-113). La recherche de comparaisons n'a toutefois pas été poussée au-delà de ces premières constatations, étant entendu qu'il ne s'agit ici que d'une hypothèse.

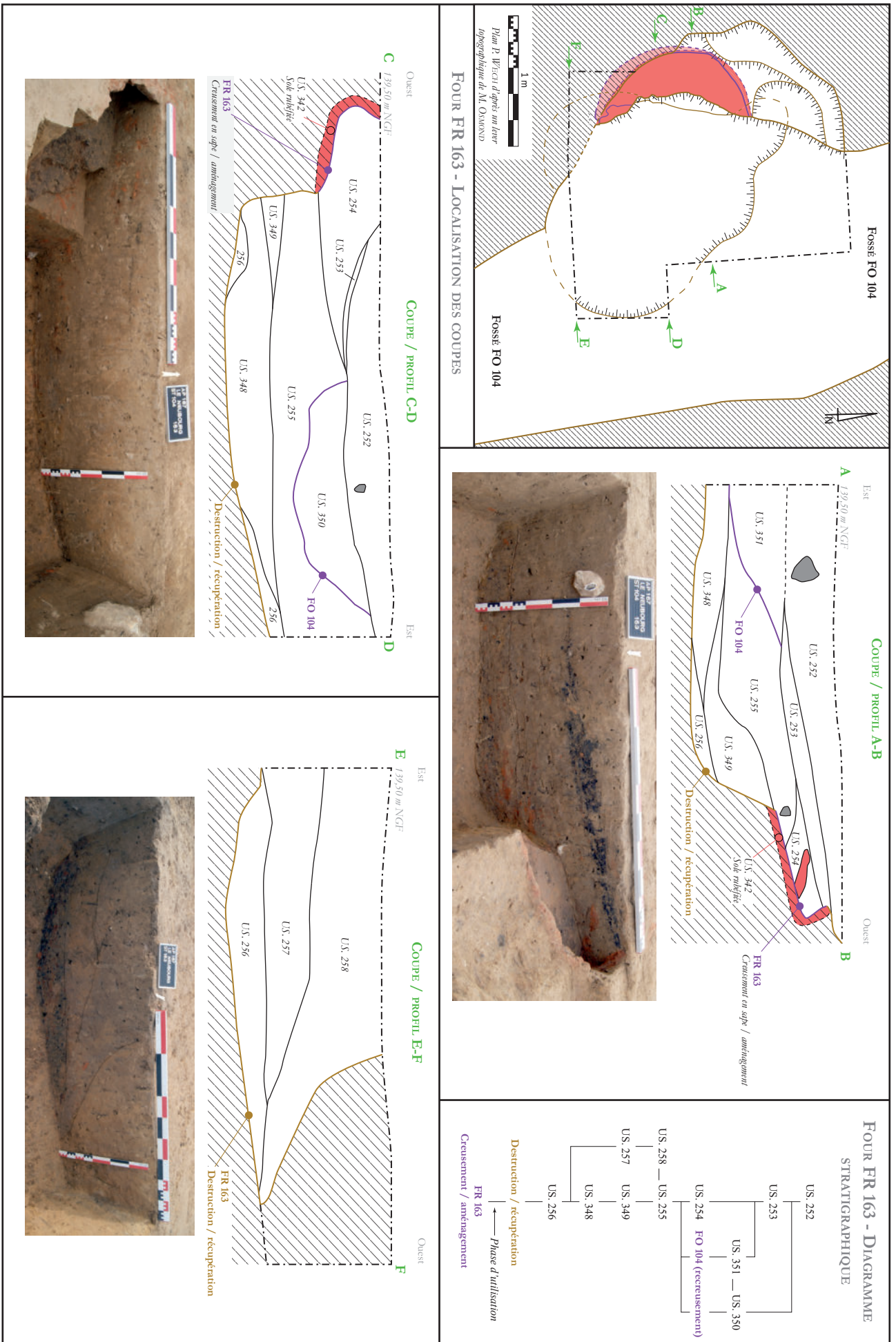


Figure 149 - Profils et comblement du four FR 163

(II^e- III^e siècles). Un important volume de sédiment a ensuite été reconnu, accumulé manifestement à partir du sud et du fossé FO 104. Il s'agit de limon argileux gris à brun comportant ponctuellement quelques charbons et nodules de torchis chauffé (US. 255 et 258). Ce remblai vient combler une partie des « sapes inférieures » et n'a livré, en termes de mobilier, qu'un fragment de terre cuite architecturale antique. Il est notablement enrichi en inclusions au contact avec les portions de sole conservée.

Dans la chambre de cuisson tronquée, aucune trace ne subsiste de la dernière chauffée : aucun dépôt charbonneux ou cendreuse n'a été identifiée sur la portion de sole conservée. Il nous faut donc admettre que le four a été vidangé et nettoyé après sa dernière utilisation et avant sa destruction. Le comblement reconnu dans le volume de la chambre est constitué d'un apport unique et massif de limon brun-gris avec de nombreuses inclusions de charbons et de terre brûlée, parfois de belle taille et auxquels se mêlent des poches de limon argileux orangé issu du substrat (US. 254). Le tout renvoie bien évidemment au démantèlement des parois et de la voûte du four. Le mobilier découvert se limite à deux tessons de céramique commune antique (II^e – III^e siècles).

- Recreusement du fossé FO 104

Le comblement que nous venons de décrire est recoupé par le creusement ou, plus précisément, le recreusement / curage du fossé FO 104 dont le colmatage était sans doute largement amorcé par ailleurs. Les coupes AB et CD (**fig. 149**) ont en effet mis en évidence la présence assez ténue d'un creusement dont la base se situe à une altitude comprise entre 139,1 et 139,2 m NGF. Ce niveau est nettement supérieur à celui du fond du fossé qui, de part et d'autre, se situe à une altitude de 138,89 m NGF (sd. 215) et 138,93 m NGF (sd. 218 ; cf. **fig. 136**). En revanche, cette altimétrie coïncide très précisément avec celle de la limite observée entre les deux comblements superposés du fossé (US. 281 et 282 ; **fig. 136**).

Ces éléments convergent et nous permettent de confirmer ici la trace d'un recreusement du fossé et, potentiellement, d'en proposer l'extension à l'ensemble de son tracé. Il est en effet possible, voire probable, que les deux niveaux de comblement identifiés

dans la quasi-totalité des sondages correspondent non pas à deux séquences de colmatage, mais résultent plutôt d'une phase intermédiaire de curage, difficile à mettre en évidence par ailleurs.

Ce recreusement présente une largeur d'environ 0,9 à 1 m, pour une profondeur conservée de 0,2 à 0,3 m. Le profil reconnu est assez ouvert, avec un fond plat et des parois évasées. Le comblement est constitué de limon argileux avec des poches de limon orangé et des traces de lessivage (US. 350 et 351) et n'a livré aucun mobilier. Latéralement ce comblement correspond à l'US. 281 déjà évoquée (cf. *supra* §. 10.4.2.3). On notera qu'aucune trace de ce recreusement n'a été formellement identifiée dans la coupe méridionale EF (**fig. 149**). Cependant, la différenciation des différentes US dans la lecture stratigraphique des coupes n'étant pas toujours parfaitement aisée (grande similarité des sédiments), il faut bien se garder de conclure quant à son absence.

- Colmatage final

Les derniers niveaux de comblement reconnus ici consistent en premier lieu en une couche fortement charbonneuse, pouvant atteindre 6 à 7 cm d'épaisseur (US. 253 ; **fig. 150**). Cette couche s'étend principalement à l'aplomb de la chambre de cuisson déjà totalement remblayée et recouvre également en partie le colmatage du fossé FO 104 précédemment évoqué. Ce rejet charbonneux ne peut en aucune façon résulter du fonctionnement du four FR 163 : stratigraphiquement, les deux sont totalement déconnectés et la présence de la couche US. 253 à cet endroit est totalement fortuite. Elle permet en revanche de restituer avec vraisemblance la présence, à proximité, d'une autre structure de combustion postérieure, dont les vidanges ont opportunément été rejetées dans une ancienne dépression en cours de comblement. Aucun vestige n'en a cependant été reconnu.



Figure 150 - Vue en plan du dépôt charbonneux US. 253 rejeté après la démolition du four FR 163

Si aucun mobilier n'a été mis au jour dans ce niveau charbonneux, plusieurs prélèvements y ont été réalisés. L'étude carpologique a livré de rares grains de blé et de céréale, auxquels s'ajoute un reste de légumineuse indéterminée. Ces quelques éléments sont toutefois trop peu nombreux pour permettre une quelconque analyse. L'étude anthracologique a révélé quant à elle la présence de bois de Prunoidées, de genêt, de Pomoidées et de noisetier, ainsi que des fragments de chêne, chêne-châtaignier et charme. L'essentiel des charbons semble provenir de bois de petit calibre, sans doute utilisés pour des phases d'allumage. Quelques éléments d'un calibre intermédiaire (notamment en chêne) témoigneraient en revanche de l'entretien de la combustion. En tous les cas, cet assemblage semble relever de combustions assez brèves et aucun stigmate spécifique n'oriente l'interprétation vers une origine artisanale. Sans doute sommes-nous en présence de rejets provenant d'un four domestique à vocation principalement culinaire.

Le dernier niveau de comblement est constitué de limon brun-gris assez compact, mêlé à quelques rares charbons et nodules de terre brûlée (US. 252). Quelques silex pluri-centimétriques sont également présents. Aucun mobilier n'est à signaler et il semble assez probable que ce dépôt sédimentaire résulte avant tout du colmatage naturel d'une dépression ayant persisté plus longtemps qu'ailleurs à l'emplacement du four (phénomènes de tassement des comblements ?).

- Problèmes de datation et d'interprétation

Étant donné la mauvaise conservation de ce four, il est particulièrement malaisé d'en proposer une restitution et *a fortiori* une interprétation fonctionnelle. La typologie envisagée renvoie une nouvelle fois à un usage domestique et sans doute culinaire. Un prélèvement a été réalisé dans le premier niveau de comblement, potentiellement associé aux dernières phases de fonctionnement du four (US. 256). L'examen carpologique des refus de tamis n'a livré qu'une poignée de grains de blé et quelques fragments de céréale non identifiable. L'étude anthracologique a livré des informations strictement identiques à celles déjà évoquées pour l'US. 253. Tout concourt donc à reconnaître « simplement » dans ce four un aménagement domestique à vocation culinaire.

Les questions de chronologie sont particulièrement épineuses et nous en avons précédemment discuté à plusieurs reprises. La création du four est impossible à dater. Il est possible, voire probable, qu'elle intervienne en même temps ou peu après l'aménagement initial du fossé FO 104. Le creusement de la chambre de cuisson a en tous les cas été réalisé en sape dans la paroi occidentale de la fosse de travail, elle-même installée dans la largeur du fossé. Cette création ne peut pas être antérieure à la seconde moitié du III^e siècle. Il ne s'agit là cependant que d'un *terminus post quem* très vague et une datation alto-médiévale est tout aussi envisageable. Les rares éléments mobiliers présents dans les séquences de comblement relèvent exclusivement d'une occupation antique et sont manifestement totalement résiduels. Ils ne nous sont ici d'aucun secours.

Une datation radiocarbone a en revanche été réalisée sur un charbon prélevé dans le premier niveau de comblement, potentiellement lié aux dernières phases de fonctionnement du four (US. 256) : l'intervalle chronologique obtenu est compris soit entre 648 et 718 cal AD (datation à deux sigma avec une probabilité de 78,5 %), soit entre 742 et 766 cal AD (datation à deux sigma avec une probabilité de 16,9 %) ²³³. Avec toutes les précautions d'usage, il semble ainsi possible de dater les dernières phases d'utilisation du four

233 Prélèvement PR 63. Datation effectuée par Beta Analytic (Beta 488385) ; voir volume 2, §. 6.

FR 163 de la fin de la période mérovingienne, entre le milieu du VII^e et le milieu du VIII^e siècles. Ceci ne permet pas pour autant d'estimer la date de construction et de mise en fonction du four, laquelle pourrait être légèrement antérieure. Le fonctionnement simultané des deux fours FR 179 et FR 163 est ainsi envisageable, même s'il semble plus probable que l'un ait succédé à l'autre (en l'occurrence, le four FR 163 pourrait avoir remplacé le four FR 179).

L'abandon du four est suivi, assez rapidement, d'une destruction volontaire sans doute liée à la volonté de récupérer des matériaux particuliers. Le comblement qui s'ensuit est recoupé, à une date indéterminée, par le creusement du fossé FO 104 dont l'usage persiste à l'évidence un certain laps de temps après la disparition du four FR 163. On notera que rien ne permet d'envisager une situation similaire à l'emplacement du four FR 179.

10.6. CONCLUSION SUR L'OCCUPATION ALTO-MÉDIÉVALE

Bien que peu nombreux, les vestiges postérieurs à l'Antiquité attestent sans ambiguïté la présence ici d'une occupation du haut Moyen Âge et, plus précisément, de l'époque mérovingienne. La fouille a en effet mis au jour, outre quelques fosses isolées et dont la fonction demeure incertaine (possibilité de stockage pour certaines ?), un fond de cabane et deux fours

domestiques sans doute à vocation culinaire. Tous trois indiquent que nous sommes en présence d'un habitat. A moins de supposer que nous nous situons en périphérie d'une occupation plus conséquente, cet habitat semble relativement modeste étant donné le petit nombre de structures mises au jour et leur faible densité. Le cas échéant, sa possible extension pourrait toutefois être recherchée au nord, hors de l'emprise fouillée.

Un chemin, matérialisé par ses deux fossés bordiers, est également mis en place après la fin de l'occupation antique. Sa datation demeure malheureusement difficile à établir : nécessairement postérieur au courant du III^e siècle, il peut s'agir soit d'une création tarde-antique sur laquelle l'habitat mérovingien se serait greffé ensuite, soit d'une création strictement mérovingienne. Le lien fonctionnel et chronologique avec les deux fours FR 163 et FR 179, qui sont implantés dans ses parois, semble orienter la réflexion vers cette dernière hypothèse.

Le fait que ce chemin aboutisse directement à l'emplacement de l'habitat et ne se prolonge pas au-delà constitue un autre argument fort en faveur d'une création alto-médiévale. L'habitat aurait donc été desservi par le chemin, mais sans que l'on puisse définir sa provenance méridionale.

D'un point de vue chronologique, les éléments de datation ne sont pas très nombreux mais convergent tous vers la période mérovingienne. En effet, aucun élément clairement postérieur n'a été mis

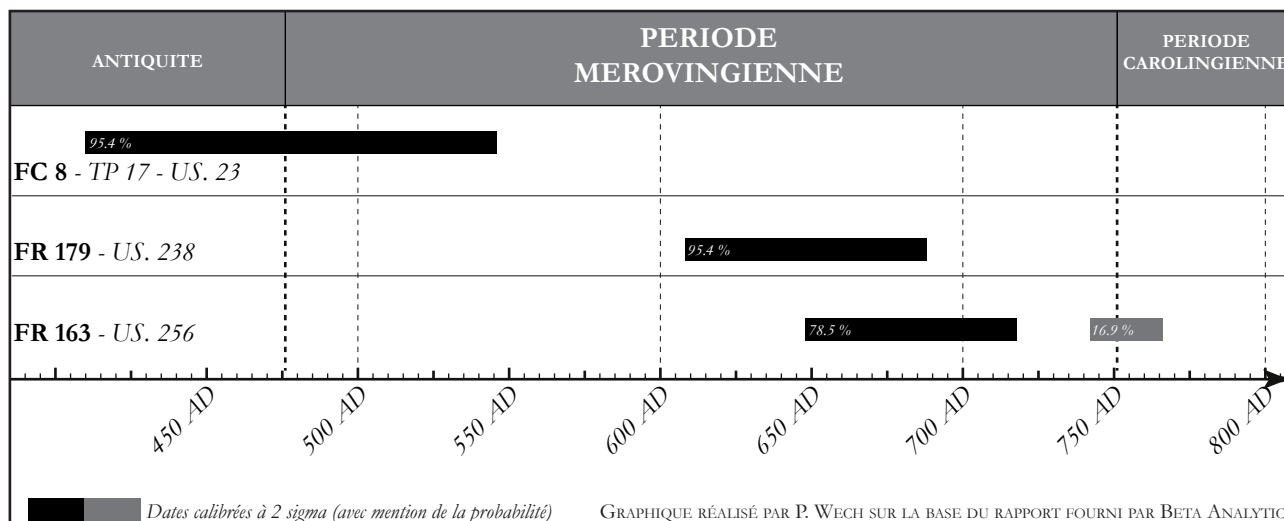


Figure 151 - Eléments de datation pour l'occupation alto-médiévale

300

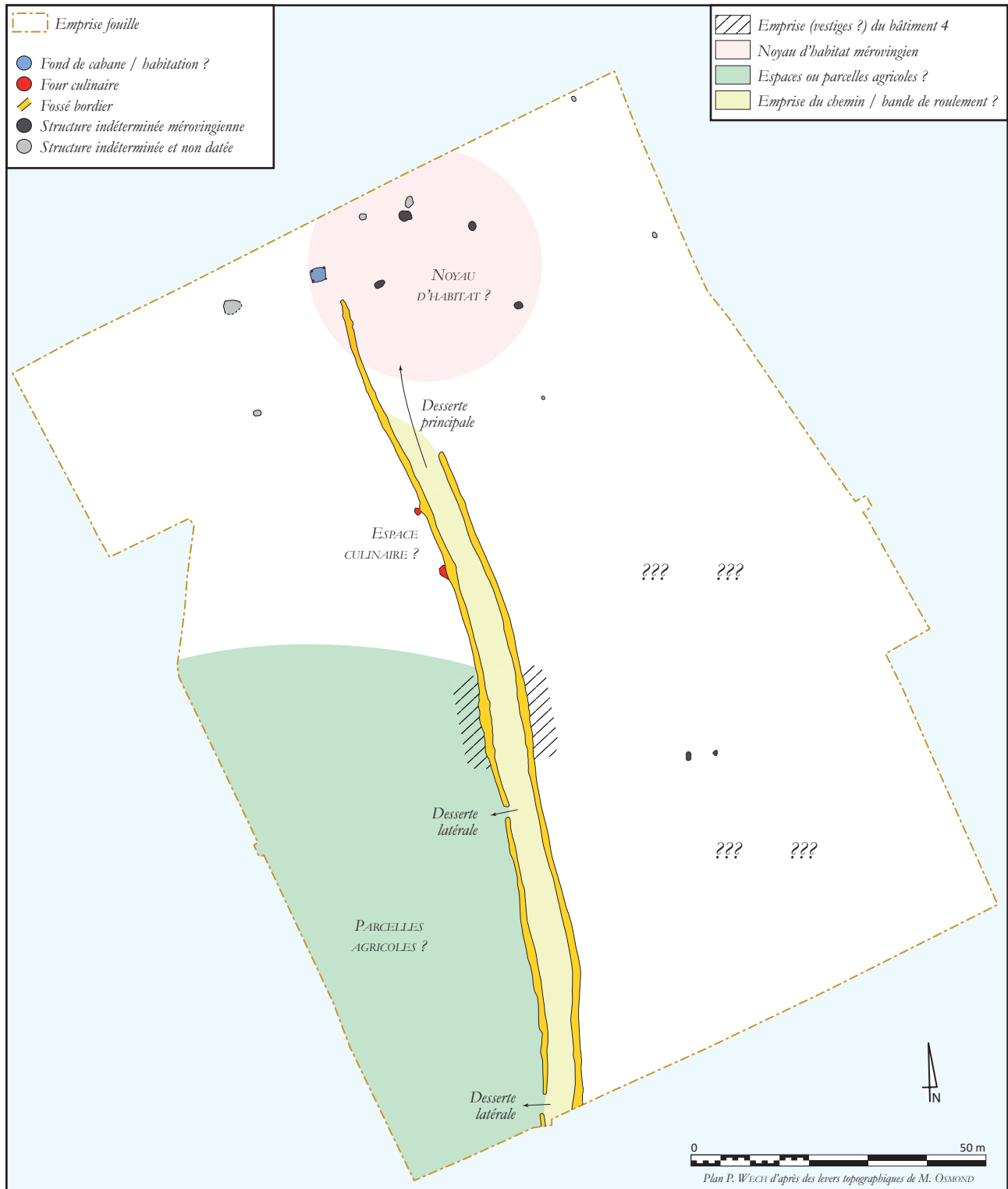


Figure 152 - Restitution en plan de l'occupation mérovingienne et de son organisation spatiale

au jour, ce qui permet de rejeter l'hypothèse d'une occupation pouvant s'étendre au-delà, jusqu'à l'époque carolingienne. De la même façon, et à de très rares exceptions près, aucune structure ni aucun mobilier de l'Antiquité tardive n'ont été mis au jour. Il est donc tentant de restituer un hiatus entre l'occupation antiques des II^e et III^e siècles et l'installation du chemin et de l'habitat médiévaux. Aucune continuité n'est en tout cas avérée.

S'agit-il pour autant d'une occupation unique, très limitée dans le temps, ou bien peut-on estimer qu'elle a couvert plusieurs générations et connu plusieurs phases successives ? Les éléments en notre possession semblent bien tenus pour entrer dans ce genre de considération. La céramique mise au jour permet de cibler la période mérovingienne au sens large, mais n'autorise pas davantage de précision. Les datations radiocarbone fournissent des fourchettes assez larges et ne se recouvrant pas nécessairement (fig. 151). On serait tentés, à la lecture de ce diagramme, d'imaginer une occupation assez longue et couvrant la totalité de la période mérovingienne. Ce serait négliger les

nombreux biais pouvant fausser ce type de datation. En résumé, il est donc prudent de ne pas proposer de chronologie plus précise et de s'en tenir au simple constat d'une occupation mérovingienne.

La nature de l'occupation et des activités présentes est difficile à cerner, en raison du petit nombre de structures présentes et de l'absence quasi-totale de mobilier associé. Nous avons vu que la restitution d'un habitat paraissait très probable (fig. 152). Celui-ci comportait sans doute des maisons, dont le seul témoin pourrait être, dans le cadre de cette fouille, le « fond de cabane » FC 8. Deux fours à vocation culinaire (synchrones ou successifs ?), opportunément aménagés dans les parois de l'un des fossés bordiers, sont mis en place un peu à l'écart de ce petit noyau, comme cela semble être la norme à cette époque (Bruley-Chabot 2007, p. 162). Un usage familial semble envisageable et l'on voit ainsi se dessiner l'image d'une petite occupation rurale, sans doute assez modeste et limitée à une ou deux familles.

Sans doute s'agit-il plus précisément d'une occupation rurale à vocation agricole. Nous avons en

301

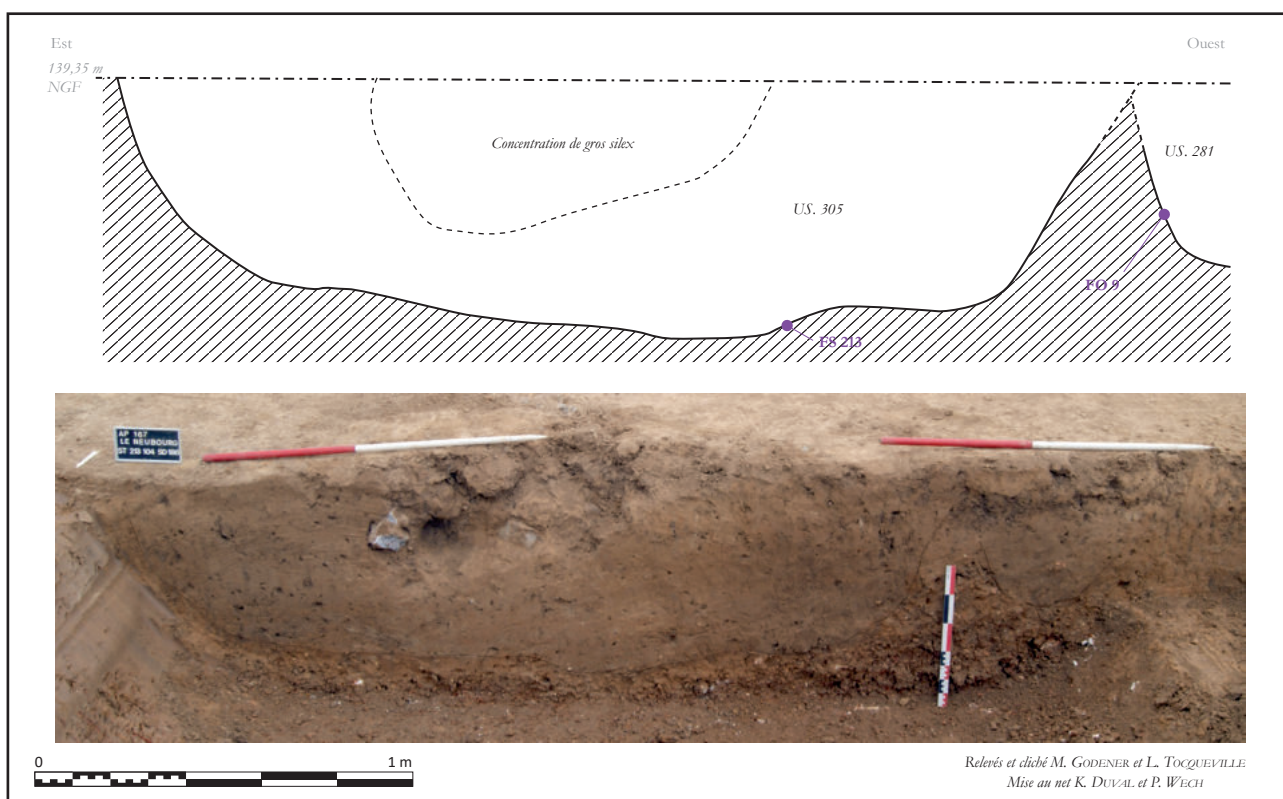


Figure 153 - La fosse FS 213

302

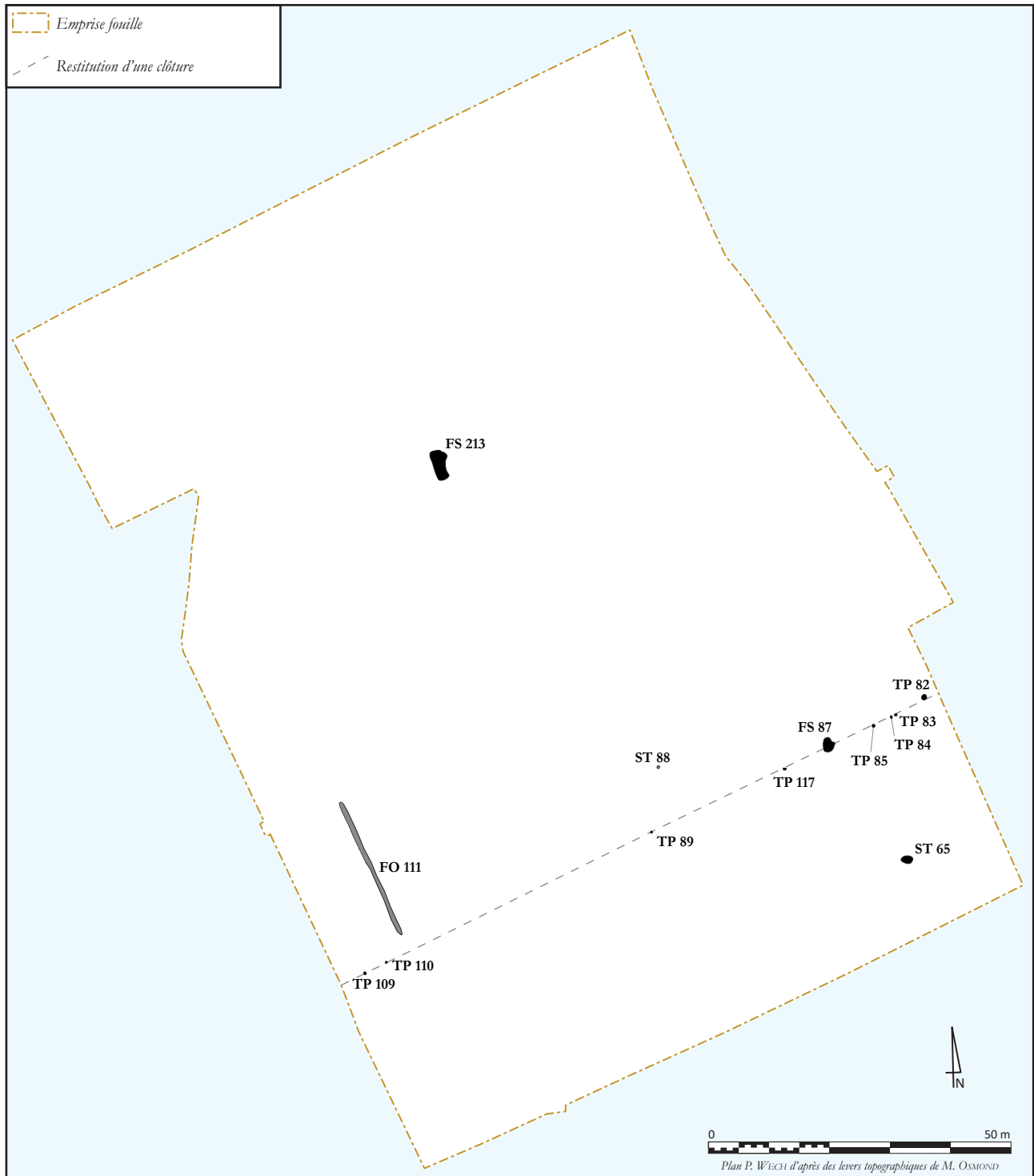


Figure 154 - Plan masse des structures modernes et contemporaines

effet remarqué que le chemin comportait au moins deux dessertes latérales donnant accès à des espaces mitoyens apparemment dépourvus de toute structure. Nous avons proposé d'interpréter ces espaces comme des parcelles agricoles. Les données apportées par l'étude anthracologique ne contredisent pas cette interprétation en suggérant la restitution de possibles chânaies-hêtraies, mais aussi et surtout d'une végétation arbustive de type « lande-fourré », peut-être sous la forme de haies. Ces assemblages n'ont été observés que dans les structures alto-médiévales et peuvent aussi correspondre à des espaces en déprise agricole progressivement recolonisés par des espèces pionnières telles que le noisetier et le genêt. Ces constats doivent cependant être nuancés car des approvisionnement plus lointains semblent aussi intervenir, matérialisés ici par des boisements hygrophiles²³⁴.

11. QUELQUES STRUCTURES MODERNES ET CONTEMPORAINES

11.1. STRUCTURES DIVERSES

Les périodes les plus récentes ne sont représentées que par quelques rares structures qui ne témoignent de rien d'autre que d'un usage agricole de ces parcelles (fig. 154). Parmi elles, et en plus des nombreuses structures non datées que nous avons déjà évoquées à de nombreuses reprises²³⁵, signalons une petite fosse ou trou de poteau ayant livré deux morceaux d'*imbrex* et deux tessons, dont un élément de la fin du Moyen Âge ou de la période moderne (ST 88)²³⁶. Rien ne permet véritablement de déterminer s'il s'agit là d'un mobilier intrusif ou réellement datant.

Plus au sud, la structure ST 65 est interprétée comme un chablis et n'a été ni sondée ni photographiée. Elle a en revanche livré, en surface, un unique

234 Aucun point d'eau n'est signalé à proximité immédiate et la mare MA 97 semble comblée depuis longtemps lorsque l'habitat alto-médiéval investit le site.

235 Il n'a pas semblé utile de reporter à nouveau ces structures non datées sur le plan de la figure 153.

236 Structure trop peu profonde, aperçue lors du décapage mais non conservée par la suite. Aucun relevé ni photographie n'a pu en être fait.

tesson en grès du Beauvaisis, qui, s'il n'est pas intrusif, permet de fixer un *terminus post quem* au XV^e siècle.

Plus au nord, au contact avec le petit noyau d'habitat mérovingien, la fosse FS 213 recoupe nettement les comblements du fossé FO 104 et du four FR 179 et leur est donc logiquement postérieure. Il s'agit d'un large creusement de plan irrégulier, grossièrement oblong et d'environ 5 x 2,5 m au maximum. La coupe transversale réalisée dans son comblement révèle un profil assez régulier, avec un fond plat et des parois légèrement évasées (fig. 153). Le comblement est assez homogène et constitué de limon argileux brun à brun-gris, avec quelques petits charbons (US. 239, 240 et 305). Une concentration ponctuelle de gros silex a été reconnue en surface, mais ne semble pas significative. Le mobilier se limite à deux morceaux de terres cuites architecturales antiques et deux tessons de céramique antique (dont une sigillée sud-gauloise, coupelle bilobée Drag. 27), totalement résiduels. Aucune datation plus précise ne peut être proposée au-delà d'un simple *terminus post quem* dans le courant du VII^e siècle.

11.2. PARCELLAIRE CONTEMPORAIN

On évoquera pour finir, dans la partie méridionale de l'emprise de la fouille, la présence d'un alignement de trous de poteau ou de piquet disposés suivant un axe est-nord-est / ouest-sud-ouest. Il s'agit, d'est en ouest, des structures TP 82, TP 83, TP 84, TP 85, TP 89, TP 117, TP 110 et TP 109. Certaines ont été testées manuellement et ont livré quelques morceaux de ciment. Leur attribution contemporaine ne faisant dès lors aucun doute, la fouille des autres structures n'a pas été poursuivie. Nous n'en présentons donc ici aucun relevé.

L'examen rapide des clichés aériens de l'IGN confirme pleinement cette attribution et indique sans ambiguïté qu'il s'agit d'une clôture implantée suivant un découpage parcellaire nettement visible sur une image prise en 1946 (fig. 155). Cette limite disparaît, d'après d'autres clichés, entre 2000 et 2005, sans doute suite à un remembrement. Il est donc possible que la

suppression de la clôture soit très récente. On remarquera qu'une fosse (FS 87) semble associée à cette clôture : peut-être faut-il y voir la trace d'une plantation ou d'un chablis ?

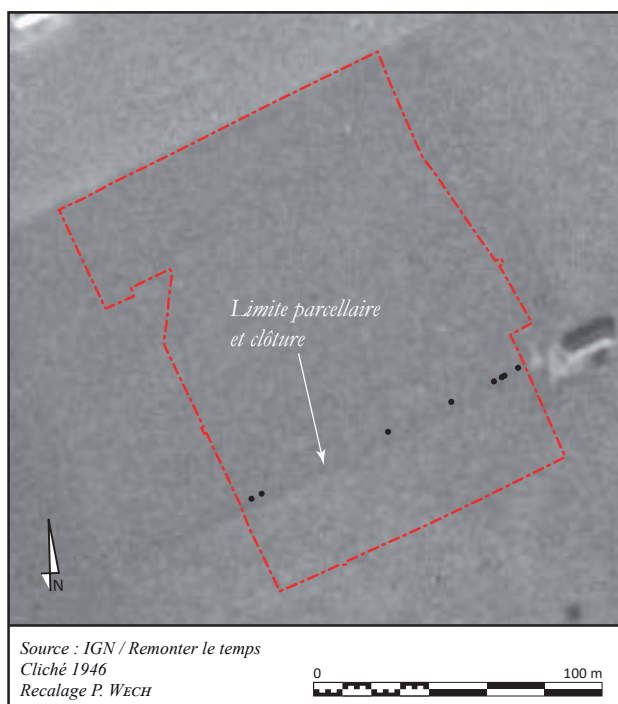


Figure 155 - Limite parcellaire et clôture contemporaines

304

Enfin, signalons l'existence d'un court tronçon de fossé (FO 111), très peu profond et aperçu seulement lors du décapage. Son orientation est strictement perpendiculaire à celle de la clôture. Les deux semblent donc pouvoir être associés. Aucune archive ni cadastrale ni photographique ne permet cependant d'expliquer la présence de cet élément qui demeure donc, faute de mobilier et de relation stratigraphique, non daté. Un aménagement moderne ou contemporain semble toutefois la meilleure hypothèse.

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

La fouille menée en 2017 au Neubourg, préalablement à la construction d'un second collège²³⁷, a permis de mettre au jour les vestiges de plusieurs occupations qui se sont succédé à cet emplacement depuis l'âge du Bronze jusqu'à nos jours (**fig. 156**).

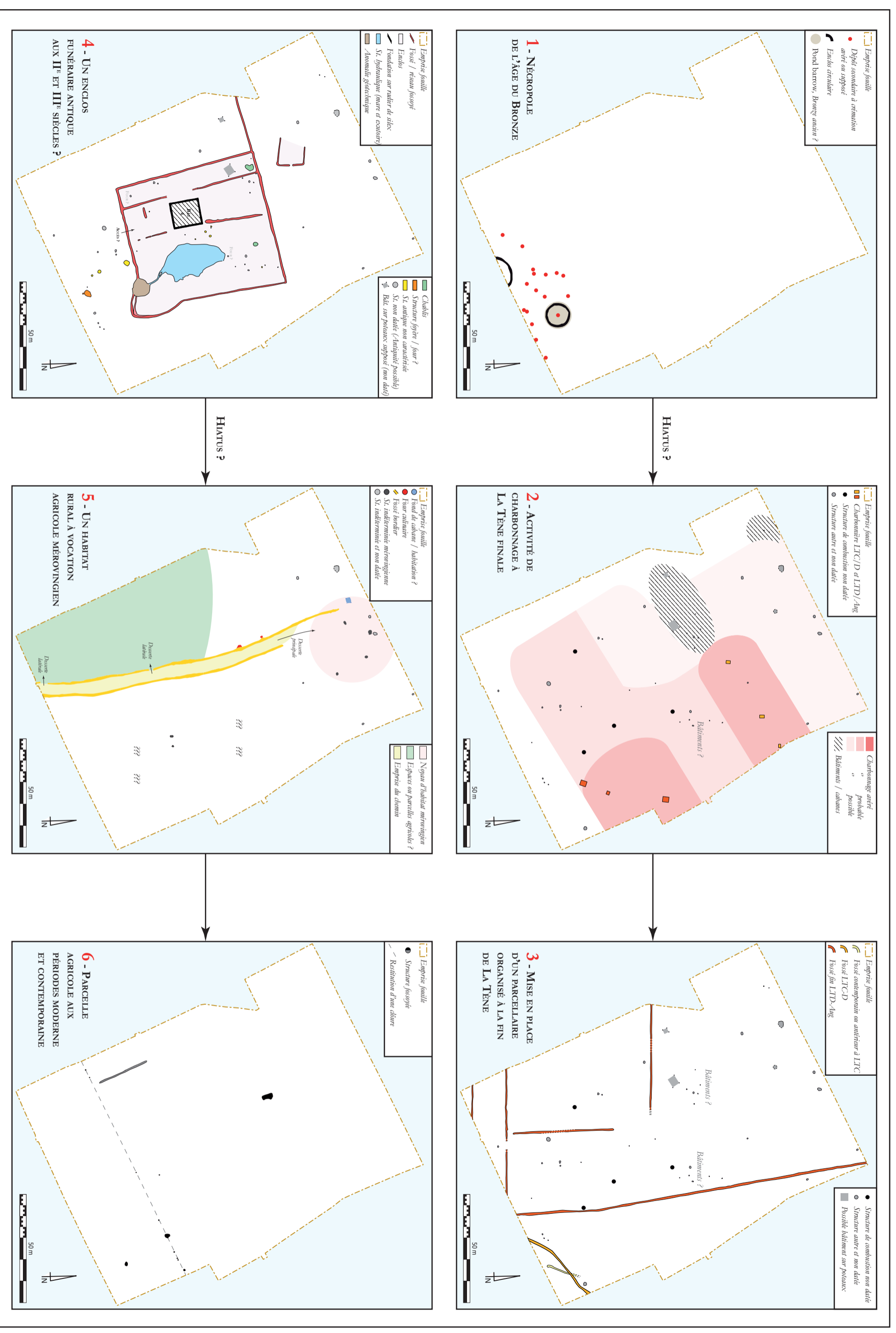
En effet, et même si de nombreuses questions sont restées sans réponse, nous avons pu étudier dans ce rapport les traces d'un ensemble funéraire sans doute mis en place durant le Bronze ancien et réutilisé ensuite entre la fin du Bronze moyen et la fin du Bronze final. Cet ensemble est localisé au sud de l'emprise et se développe en dehors, dans la parcelle mitoyenne. Les aménagements originels nous échappent très largement, mais il semble probable qu'au moins une structure apparentée au type des *Pond Barrow* anglo-saxons ait été aménagée durant le Bronze ancien. Sa destination funéraire est cependant très incertaine.

Durant le Bronze moyen, au moins deux enclos circulaires sont aménagés, dont l'un se superpose à la structure précitée. Bien que très arasés, ces monuments ont livré les indices ténus d'une superstructure, dans laquelle il faut sans doute voir un tertre recouvrant un dépôt secondaire à crémation. Ceux-ci semblent constituer un noyau fondateur autour duquel se sont ensuite agrégées d'autres dépôts secondaires à crémation, dont la chronologie couvre tout le Bronze final (**fig. 156**, n° 1).

Aucune occupation n'a été identifiée pour la période comprise entre la fin de l'âge du Bronze et La Tène finale. A cette époque, le secteur accueille une activité de charbonnage, attestée par plusieurs structures de combustion dont la morphologie et divers stigmates ont permis l'analyse fine. Il s'agit d'une technique de « cuisson » en fosse rectangulaire encore peu documentée par l'archéologie.

Cette activité semble organisée et structurée, ce qui semble témoigner de l'exploitation raisonnée, méthodique et sans doute systématique d'un bois ou d'un bosquet sur le moyen terme (**fig. 156**, n° 2). On peut imaginer que cela résulte d'une gestion collective

²³⁷ Le collège a été inauguré en novembre 2019. Il porte le nom de Geneviève De Gaulle-Anthonioz.



de la ressource en bois durant toute La Tène finale et peut-être jusqu'à la période augustéenne, soit potentiellement près d'un siècle. Le charbon produit était sans doute destiné au fonctionnement de fours métallurgiques mais dont rien n'a été découvert dans l'emprise fouillée.

A l'extrême fin de La Tène finale, plusieurs fossés, présentant toutefois des orientations différentes, semblent attester la création d'un système parcellaire d'envergure et délimitant des parcelles régulières (**fig. 156**, n° 3). Quel que soit l'ordre dans lequel ils ont été réalisés, ces différents fossés semblent avoir fonctionné simultanément et ont sans doute perdu assez longtemps durant l'Antiquité, peut-être jusqu'au II^e siècle.

Ce parcellaire semble succéder à l'activité charbonnière, cette dernière ayant probablement contribué à défricher et déboiser le site sans que cela ait été son but premier. La fouille n'a cependant permis d'identifier, à l'intérieur des parcelles ainsi délimitées, aucune trace d'occupation de quelque nature que ce soit. Une vocation strictement agricole est donc envisageable.

On remarquera en dernier lieu l'absence assez notable de structure à l'est d'un fossé traversant toute l'emprise du nord au sud. Celui-ci semble avoir constitué une limite forte, structurante et peut-être fondatrice du schéma parcellaire pressenti ici. Sans doute s'agit-il d'ailleurs de la bordure orientale d'un ensemble qui tend à se développer essentiellement vers l'ouest.

Dans le courant du II^e siècle, le système parcellaire est profondément remanié. Certaines limites anciennes semblent toutefois avoir guidé une partie des nouveaux aménagements (**fig. 156**, n° 4). Ceux-ci constituent un réseau assez complexe mais homogène, matérialisant notamment un enclos fossoyé de plan trapézoïdal d'environ 3 700 m². Celui-ci comporte des subdivisions internes, matérialisées par des fossés complémentaires. Aucune trace d'un accès n'a été détectée, mais l'hypothèse d'un aménagement méridional peut être proposée. Malgré quelques légères divergences d'orientation, le tout est relativement orthonormé et seul l'angle sud-est présente une irrégularité flagrante. Celle-ci découle sans doute de la présence d'une anomalie géotechnique.

L'enclos s'organise autour d'un bâtiment rectangulaire qui en occupe la moitié occidentale et conditionne une partie au moins de la disposition des fossés de partition interne. Ce bâtiment consiste en une fondation périphérique sur radier de silex, entourant des aménagements difficilement interprétables. En vis-à-vis, vers l'est, une large mare a été identifiée. Celle-ci comporte un exutoire ou trop-plein connecté à l'anomalie géotechnique située dans l'angle sud-est de l'enclos. Bâtiment et mare semblent tous deux relever également du courant du II^e siècle, mais rien ne permet de déterminer de chronologie relative entre les différents éléments formant cet ensemble.

Au sein de l'enclos, et autour du bâtiment et de la mare, quelques rares structures pouvant être associées à cette occupation ont été mises au jour, mais sans qu'il soit possible d'identifier de concentration particulière. Autour de l'enclos, la fouille a mis au jour les traces discrètes d'autres aménagements, mais encore une fois sans concentration notable.

On observe toutefois que l'enclos semble lui-même inséré dans un réseau fossoyé plus étendu dont il ne constituerait qu'un élément satellite. Le cœur de l'occupation antique doit sans doute être recherché davantage vers l'ouest ou le sud-ouest.

Tous ces éléments suggèrent, au travers de comparaisons morphologiques et malgré l'absence de mobilier significatif, d'identifier ici un large enclos funéraire, fondé dans le courant du II^e siècle et en usage jusqu'au début du III^e siècle. Cet enclos pourrait être en lien avec un domaine foncier plus important dont le cœur se situerait à l'ouest, hors de l'emprise fouillée. En tout état de cause, rien ne permet de restituer ici un habitat.

Quelle que soit sa nature, le site semble abandonné au début ou dans le courant du III^e siècle et aucune réoccupation n'a été identifiée avant la période mérovingienne. Les vestiges antiques ont sans doute alors largement disparu du paysage. L'occupation mérovingienne consiste en un modeste habitat rural, sans doute à vocation agricole (**fig. 156**, n° 5). Il est caractérisé par un petit pôle domestique comprenant au moins un fond de cabane, plusieurs fosses dont quelques possibles silos et deux fours culinaires ou fours à pain. Ceux-ci sont installés dans le fossé bor-

dier d'un chemin orienté nord / sud vraisemblablement aménagé à cette époque-là et qui, manifestement, dessert l'habitat. Deux interruptions dans le fossé bordier occidental indiquent la présence de dessertes latérales vers des parcelles à vocation agricole.

D'un point de vue chronologique, les éléments de datation sont peu nombreux mais convergent tous vers la période mérovingienne. En effet, aucun élément clairement postérieur n'a été mis au jour, ce qui permet de rejeter l'hypothèse d'une occupation pouvant s'étendre au-delà, jusqu'à l'époque carolingienne. De la même façon, et à de très rares exceptions près, aucune structure ni aucun mobilier de l'Antiquité tardive n'ont été mis au jour. Il est donc tentant de restituer un hiatus entre l'occupation antiques des II^e et III^e siècles et l'installation du chemin et de l'habitat médiévaux. Aucune continuité n'est en tout cas avérée.

Cet habitat ne semble pas occupé au-delà de la période mérovingienne. A compter de cette date, la vocation agricole des terrains ne semble jamais avoir été remise en cause. Les rares structures postérieures consistent en quelques aménagements parcellaires et une poignée de fosses éparses et à la fonction indéterminée, dont la datation probable concerne principalement les périodes moderne et contemporaine (fig. 156, n° 6).

308

BIBLIOGRAPHIE

Adrian 2011

ADRIAN (Y.-M.) - *Rapport final d'opération. Fouille archéologique. Isneauville – Saint-Martin-du-Vivier (76), « ZAC de la Plaine de la Ronce »*. Volume 1 : Zones B et C. Occupation gallo-romaine et zone funéraire alto-médiévale (VII^e – IX^e s.). Rouen, INRAP, 2011

Adrian 2015

ADRIAN (Y.-M.) - *Rapport d'opération. Fouille archéologique. Haute-Normandie, Eure (27), Val-de-Reuil. « Le Chemin aux Errants – Zone C »*. Volume III : le Moyen Âge et synthèse générale. Rouen, INRAP, 2015

Aubry 2008

AUBRY (B.) - *Rapport final d'opération. Crosville-la-Vieille – Le Bout du Val (Eure, Haute-Normandie). Volume 1 – Textes et figures*. Rouen, INRAP, 2008

Aubry 2015

AUBRY (B.) – Cléon «Zone d'activités économiques du moulin IV» (Haute-Normandie, Seine-Maritime). *Rapport d'opération de diagnostic*. Rouen, INRAP, 2015

Aubry 2008

AUBRY (L.) – Baud, ZAC des Oiseaux (Morbihan). *Rapport final d'opération de diagnostic archéologique*. Cesson-Sévigné, INRAP, 2016

Berranger 2009

BERRANGER (M.) - *Crosville-la-Vieille – Les Pérelles. Rapport d'opération de diagnostic archéologique*. Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2009

Berranger 2010

BERRANGER (M.) – Ferrières-Haut-Clocher - Rue Sainte-Catherine, Rue des Montiers – « Le Gériot » (Eure, Haute-Normandie). *Rapport final d'opération de fouille*. Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2010

Baize, Girard 2009

BAIZE (D.), GIRARD (M.-C.) – *Référentiel pédologique 2008. Association française pour l'étude du sol*. Versailles, Editions Quae, 2009

Bel 1996

BEL (V.) – « Étude spatiale de sept incinérations primaires gallo-romaines de la région lyonnaise » dans *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, tome 8, n° 3-4, 1996, p. 207 - 222. Paris, Société d'Anthropologie de Paris, 1996

Beurion 2008

BEURION (C.) – « Val-de-Reuil, Le Clos Saint-Cyr » dans *Direction Régionale des Affaires Culturelles. Haute-Normandie. Service régional de l'archéologie. Bilan scientifique 2006*, p. 49 - 50. Rouen, DRAC, 2008

Billand et al. 2017

BILLAND (G.), BUCHEZ (N.), HENTON (A.), LE GOFF (I.), LEROY-LANGELIN (E.), LAMOTTE (D.), LORIN (Y.), MARCIGNY (C.), SERGENT (A.), TALON (M.) – « Entre Bronze moyen et Bronze final : la deuxième moitié du II^e millénaire de la Normandie au Nord de la France » dans LACHENAL (T.), MORDANT (C.), NICOLAS (T.), VEBER (C.) - *Le Bronze moyen et l'origine du Bronze final en Europe occidentale, de la Méditerranée aux pays nordiques (XVII^e-XIII^e siècle avant notre ère). Colloque APRAB, Strasbourg 17 au 20 juin 2014*, p. 215 - 233. Strasbourg, Association pour la Valorisation de l'Archéologie, 2017

Billaux 2014

BILLAUX (A.) – « Manéhouville, Hameau de Calnon » dans *Direction Régionale des Affaires Culturelles. Haute-Normandie. Service régional de l'archéologie. Bilan scientifique 2013*, p. 76 - 77. Rouen, DRAC, 2014

Blaizot 2005

BLAIZOT (F.) – « Contribution à la connaissance des modes de dislocation et de destruction du squelette pendant la crémation : l'apport d'un bûcher funéraire en fosse du Néolithique final à Reichstett-Mundolsheim (Bas-Rhin) » dans *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, tome 17, n° 1-2, 2005, p. 13 - 35. Paris, Société d'Anthropologie de Paris, 2005

Blaizot 2009

BLAIZOT (F.) – *Pratiques et espaces funéraires dans le centre et le sud-est de la Gaule durant l'Antiquité. Gallia*, tome 66-1. Paris, CNRS Éditions, 2009

Blaizot, Boès 2003

BLAIZOT (F.), BOËS (X.) – « Une crémation primaire multiple en fosse au Néolithique final : la tombe-bûcher de Reichstett-Mundolsheim-Souffelweyersheim (Bas-Rhin) » dans DERWICH (E., éd.) - *Préhistoire des pratiques mortuaires. Paléolithique, Mésolithique, Néolithique. Actes du Symposium International, Leuven, 12-16 septembre 1999. ERAUL 102*, p. 49 - 60. Liège, Université de Liège, 2003

Blancquaert, Rougier, Desfossés 1996

BLANCQUAERT (G.), ROUGIER (R.) et DESFOSSÉS (Y.) – *Les gisements protohistoriques sur le tracé de l'autoroute A 29 (Le Havre – Saint-Saens). Document final de synthèse*. Rouen, DRAC – SRA Normandie, 1996

Blondeau 2014

BLONDEAU (R.) – *Motteville (76), « A150 – Section 2 – Tranche 3 – Site 10 »*. *Rapport final d'opération archéologique : fouille préventive*. Limoges, Evéha, 2014

Bonaventure 2014

BONAVENTURE (B.) – *La Gravelle, « ZAC de Loiron »*. *Pays de la Loire / Département Mayenne (53). Rapport final d'opération d'archéologie préventive. Vol. 1*. Chaponnay, Archéodunum, 2014

Bordes 1954

BORDES (F.) - *Les Limons quaternaires du bassin de la Seine : stratigraphie et archéologie paléolithique*. Paris, Masson, 1954

Bruley-Chabot 2003

CRULEY-CHABOT (G.) – « Les fours culinaires en Ile-de-France » dans *L'habitat rural du Haut Moyen Âge en Ile-de-France, PCR bilan 2002/2003, 1^{er} supplément au Bulletin archéologique du Vexin français*, p. 25 - 31. Guiry-en-Vexin, 2003

Bruley-Chabot 2007

CRULEY-CHABOT (G.) – « L'évolution des fours à pain entre le IV^e et le XII^e siècle » dans VERSLYPE (L., dir.) – *Villes et campagnes en Neustrie. Sociétés – Économies – Territoires – Christianisation. Actes des XXV^e Journées internationales d'archéologie mérovingienne de l'AFAM*, p. 157 - 165. Montagnac, Monique Mergoïl, 2007

Carré 2011

CARRÉ (F., dir.) – *L'archéologie en Haute-Normandie. Bilan des connaissances – Tome 1 : le haut Moyen Âge*. Rouen, PURH, 2011

Chapelot 1980

CHAPELOT (J.) – « Le fond de cabane dans l'habitat rural Ouest-Européen : État des questions » dans *Archéologie médiévale*, année 1980, t. 10, p. 5 - 57. Caen, Centre Michel de Bouïard / CRAHAM, 1980

Chevallier 1997

CHEVALLIER (R.) – *Les voies romaines*. Paris, Picard, 1997

Cliquet 1993

CLIQUET (D., dir.) - *Carte archéologique de la Gaule. L'Eure (27)*. Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1993

Collectif 2000

Habitats et nécropoles à l'âge du Bronze sur le Transmanche et le T.G.V. Nord. Société Préhistorique Française, Travaux I. Paris, SPF, 2000

Colliou 2018

COLLIOU (C.) – « En Seine-Maritime, recherche des sites de métallurgie ancienne du fer en utilisant les traces de charbonnières repérées en prospection aérienne » dans PARADIS-GRENOUILLET (S.), BURRI (S.), ROUAUD (R., dir.), *Charbonnage, charbonnières, charbonniers. Confluence de regards autour d'un artisanat méconnu*, p. 81 - 86. Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2018

Coutil 1893

COUTIL (L.) – « Crosville-la-Vieille » dans *Bulletin de la Société d'études diverses de l'arrondissement de Louviers*, t. I, 1893, p. 139 - 140. Louviers, Société d'études diverses, 1893

Dartois 2016

DARTOIS (V.) – *Bardouville (76), « Le Moulin à Vent – Sous le Moulin à Vent » (Seine-Maritime, Haute-Normandie). Rapport final d'opération de fouille*. Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2016

Dartois 2018

DARTOIS (V.) – *Grossoeuvre (27), « Cissey, rue Bourdonné, rue Viancourt » (Eure, Haute-Normandie). Rapport de fouille archéologique*. Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2018

Debord 1987

DEBORD (J.) – « Fouille d'un enclos funéraire de l'âge du Bronze à Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) » dans *Revue archéologique de Picardie*, n° 3-4, 1987, p. 37 - 44. Amiens, Direction régionale des antiquités historiques de Picardie, 1987

De Klijn, Motte, Vicherd 1996

DE KLIJN (H.), MOTTE (S.), VICHERD (G.) – « Eléments sur la romanisation des campagnes en Nord Rhône-Alpes » dans *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial 11, 1996, p. 271 - 286. Amiens, Direction régionale des antiquités historiques de Picardie, 1996

Delahaye 2011

DELAHAYE (F.) – *Une occupation laténienne près du « Camp de César », Dieppe « Val d'Arquet » (Seine-Maritime). Rapport de diagnostic*. Rouen, INRAP, 2011

Depierre 2010

DEPIERRE (G.) – *Des incinérations du passé aux crématations en milieu à haute technologie. Apports méthodologiques et réalités archéologiques*. Thèse de Doctorat. Dijon, Université de Dijon, 2010

Deshayes 2011a

DESHAYES (G.) – *Les occupations sises Chemin d'Inval à Gisors (Eure) : des indices d'habitat du Néolithique moyen, un habitat rural carolingien, un grand fossé d'époque ducale. Rapport final d'opération de fouille archéologique préventive*. Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2011

Deshayes 2011b

DESHAYES (G.) – *L'habitat et la nécropole du haut Moyen Âge du lieu-dit Le Moulin Vaquet à Honguemare-Guénouville (Eure) : un « village prénormand » du plateau du Roumois. Rapport final d'opération de fouille archéologique préventive*. Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2011

Deshayes 2018

DESHAYES (G.) – *Conches-en-Ouche (27) – « Le Bourg »*. Rapport d'opération de diagnostic archéologique. Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2018

Deshayes 2019

DESHAYES (G.) – *Guichainville (27) – « Zone de la Tourrelle »*. Rapport d'opération de fouille archéologique. Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2019

Duday et al. 2000

DUDAY (H.), DEPIERRE (G.), JANIN (T.) – « Validation des paramètres de quantification, protocoles et stratégies dans l'étude anthropologique des sépultures secondaires à incinération. L'exemple des nécropoles protohistoriques du Midi de la France » dans DEDET (B.), GRUAT (P.), MARCHAND (G.), PY (M.), SCHWALLER (M.) - *Archéologie de la Mort, Archéologie de la Tombe au Premier Âge du Fer. Actes du XXI^e Colloque International de l'Association française pour l'Etude de l'Age du Fer. Conques-Montrozier 8-11 mai 1997. Monographies d'Archéologie Méditerranéenne*, n° 5, 2000, p. 7 - 29. Lattes, Association pour la recherche archéologique en Languedoc oriental, 2000

Dumondelle, Leborgne 2015

DUMONDELLE (G.), LEBORGNE (J.-N.), LEBORGNE (V.) – *Archéologie aérienne. Département de l'Eure. Rapport 2015, volume unique*. Bernay, Archéo 27, 2015

Dumondelle, Leborgne 2016

DUMONDELLE (G.), LEBORGNE (J.-N.), LEBORGNE (V.) – *Archéologie aérienne. Département de l'Eure. Rapport 2016, volume unique*. Bernay, Archéo 27, 2016

Durand et alii 2010

DURAND (A.), DUVAL (S.), VASCHALDE (C.) – « Le charbonnage des Ericacées méditerranéennes : approches croisées archéologiques, anthracologiques et historiques » dans DELHON (C.), THÉRY-PARISOT (I.), THIÉBAULT (S.), *Des hommes et des plantes. Exploitation du milieu et gestion des ressources végétales de la Préhistoire d'Antibes. XXX^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes*, p. 323 - 331. Antibes, Éditions APDCA, 2010

Durand, Vaschalde 2018

DURAND (A.), VASCHALDE (C.) – « Le charbonnage en fosse. Approche ethnoarchéologique d'une pratique méconnue dans le Rif marocain » dans PARADIS-GRENOUILLET (S.), BURRI (S.), ROUAUD (R., dir.), *Charbonnage, charbonnières, charbonniers. Confluence de regards autour d'un artisanat méconnu*, p. 13 - 22. Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2018

Ernaux et al. 1999

ERNAUX (P.), FARAGO-SZEKERES (B.), GOMEZ de SOTO (J.) – « Enclos funéraire du Bronze ancien du Fief du Chail à Port-d'Envaux (Charente-Maritime) » dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 96, n° 1, 1999, p. 53 - 62. Paris, SPF, 1999

Ferdière 1988

FERDIÈRE (A.) – *Les campagnes en Gaule romaine. Tome 1 : Les hommes et l'environnement en gaule rurale (52 av. J.-C. – 486 ap. J.-C.)*. Paris, Errance, 1988

Gallien 2006

GALLIEN (V.) – *Pîtres (Eure). Rue du Taillis, Rue Lucas et rue Féron. Rapport de diagnostic archéologique*. Rouen, INRAP, 2006

Georges, Hamon 2005

GEORGES (P.), HAMON (T.) – « La nécropole de l'âge du Bronze des Pâtures à Saumeray (Eure-et-Loir) : mise en évidence de gestes funéraires originaux » dans *Revue archéologique du Centre de la France*, tome 43, 2004, p. 5 - 20. Vichy, RACF, 2005

Gerber 2011

GERBER (F.) - *Charbonnières et brûlis. Rapport final d'opération. Diagnostic archéologique. Poitou-Charentes, Charente-Maritime, Clérac, « Le Grolle, Champs du Bonnin, Champs des Chagnais »*. Poitiers, INRAP, 2011

Germain-Vallée et al. 2007

GERMAIN-VALLÉE (C.), GIRAUD (P.), DURAND (R.) – « L'enclos funéraire de l'âge du Bronze de Saint-Martin-de-Fontenay (Calvados, Basse-Normandie) » dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 104, n° 3, 1999, p. 565 - 581. Paris, SPF, 2007

Goudineau, Fauduet, Coulon 1994

GOUDINEAU (C.), FAUDUET (I.), COULON (G.) – *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine. Actes du colloque d'Argentomagus, 8-10 octobre 1992*. Paris, Errance, 1994

Grévin 2002

GREVIN (G.) – « Les crémations en Inde et au Népal » dans BOUILLIER (V., dir.), TARABOUT (G., dir.) - *Images du corps dans le monde Hindou*, p. 499 - 406. Paris, CNRS, 2002

Grévin 2008

GREVIN (G.) – « Crémation et combustion du corps humain : Apport ethnoarchéologique » dans *Cahier des thèmes transversaux ArScAn*, vol. IX, 2007 – 2008, p. 147 - 149. Nanterre, Université Paris-X, 2008

Guillier 2013

GUILIER (G.) – *Aubevoye « Le Chemin Vert ». Une villa d'exception en bord de Seine. Rapport de fouille*. Rouen, INRAP, 2013

312

Guiot, Couvin, Blanchard 2003

GUIOT (T.), COUVIN (F.), BLANCHARD (P.) – « Le site antique (I^{er} – III^e s.) des « Béziaux » à Langeais (Indre-et-Loire) » dans *Revue archéologique du Centre de la France*, tome 42, 2003, p. 75 - 119. Tours, Fédération pour l'édition de la RACF, 2003

Hamon 2014a

HAMON (A.-L.) – *Un établissement rural de La Tène moyenne et finale. Ille-et-Vilaine, Pleurtuit, Cap Émeraude-Secteur 2. Rapport final d'opération de fouille archéologique*. Cesson-Sévigné, INRAP, 2014

Hamon 2014b

HAMON (A.-L.) – *Charbonnage et métallurgie du fer de la Protobistoire à l'Antiquité. Quévert, Côtes-d'Armor, Le Clos Mirette, la Lande Close, La Lande Gatée. Rapport final d'opération de diagnostic archéologique*. Cesson-Sévigné, INRAP, 2014

Hincker 2002

HINCKER (V.) – R.N. 154 – *Section Sud. Commune de Marcilly-la-Campagne (Eure). Document final de synthèse*.

Fouille de sauvetage. Rouen, DRAC / SRA de Haute-Normandie, 2002

Hincker et alii 2012

HINCKER (V.), MARIE (G.), CHAPELAIN DE SERÉVILLE-NIEL (C.), PIOLOT (A.), ALDUC-LEBAGOUSSE (A.), BRUNET (V.), BOCQUET-LIÉ-NARD (A.) – « Une nécropole aristocratique rurale des II^e – III^e s. à Vâton (Falaise, Calvados) dans la cité des Viducasses » dans *Gallia*, n° 69-1, 2012, p. 115 - 165. Paris, CNRS éditions, 2012

Huet 2017

HUET (M.) - *Le Neubourg (27) – « Collège Pierre Corneille ». Rapport d'opération de diagnostic archéologique*. Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2017

Huet 2018a

HUET (M.) - *Le Neubourg (27) – « Rue Pierre Corneille : D840 ». Rapport d'opération de diagnostic archéologique*. Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2018

Huet 2018b

HUET (M.) - *Le Neubourg (27) – « Rue Jean de la Fontaine ». Rapport d'opération de diagnostic archéologique*. Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2018

Hummel et al. 1988

HUMMEL (S.), SCHUTKOWSKI (H.), HERRMANN (B.) – « Advances in Cremation Research » dans BUCHET (L., dir.) - *Anthropologie et Histoire ou Anthropologie Historique ? Actes des III^e Journées Anthropologiques de Valbonne, 28 - 30 mai 1986*, p. 177 - 194. Paris, CNRS, 1988

Johnson 2015

JOHNSON (N.) – *From Malvern to the Irish Sea : Early Bronze Age round barrows in a border landscape*. Thèse de l'Université de Worcester, 2015

Jones, Duncan 2003

JONES (L.), DUNCAN (M.) – *The excavation of a Bronze Age Pond Barron, Iron Age and Romano-British settlement at Bradbury Lines, Bullingham Lane, Bullingham, Hereford*. Birmingham, Birmingham Archaeology, 2003

Kliesch 2009

KLIESCH (F.) – *Acquigny « Les Diguets ». Volume 2. Une nécropole de l'âge du Bronze final. Rapport final d'opération de fouille archéologique.* Rouen, INRAP, 2009

Kliesch 2012

KLIESCH (F.) – *Nonancourt (27). Un groupe d'enclos circulaires funéraires de l'âge du Bronze. Rapport final d'opération de fouille archéologique.* Rouen, INRAP, 2012

Krogman 1978

KROGMAN (W.-N.) – *The human skeleton in forensic medicine* (3^e édition). Springfield (Illinois), Charles C. Thomas éd., 1978

Laurey et al. 2019

LAUREY (A.), BRUNET (V.), DEMAREST (M.) et MAUDUIT (C.) – « Un monument funéraire du Haut-Empire aux confins de la cité des Carnutes à Boinville-en-Mantois (Yvelines) » dans *Gallia*, 76-1, 2019, p. 227 - 254. Paris, CNRS, 2019

Lelarge, Pezier, Tarcy 2015

LELARGE (S., dir.), PEZIER (A.) et TARCY (E.) – *Saint-Martin-en-Campagne (76), « Rue des Pêcheurs – Voie des Charmilles » 2014. Rapport final d'opération d'archéologie préventive.* Rouen, Archéopole, 2015

Le Maire 2014

LE MAIRE (M.) – « Les enclos circulaires en Bretagne » dans *Projet collectif de recherche. Éléments pour une nouvelle approche de l'âge du Bronze en Bretagne. Le cadre chronologique et les formes de l'habitat. Compte-rendu d'activité 2014*, p. 59 - 66. Rennes, DRAC Bretagne, 2014

Lenorzer 2006

LENORZER (S.) – *Pratiques funéraires du Bronze final IIIb au premier âge du Fer en Languedoc occidental et Midi-Pyrénées : approche archéo-anthropologique des nécropoles à incinération.* Thèse de Doctorat. Bordeaux, Université de Bordeaux I, 2006

Le Saint Allain 2012

LE SAINT ALLAIN (M.) – *Louviers, Rue des Oiseaux (Eure, Haute-Normandie). Rapport final d'opération de fouille.* Le Vieil-Évreux, Département de l'Eure, 2012

Letor 2015

LETOR (A.) – *Motteville (76), « A150 – Site 3B ». Rapport final d'opération d'archéologie : fouille préventive.* Limoges, Evéha, 2015

Lawrence, Latimer 1957

LAWRENCE (E.W.), LATIMER (H.B.) – « Weight and linear measurements of 105 human skeletons from Asia » dans *American journal of anatomy*, 101, 1957, p. 445 - 459. Baltimore, s.n., 1957

Marcigny 2002

MARCIGNY (C.) – « Criquebeuf-sur-Seine «Les Brûlins» » dans *Direction Régionale des Affaires Culturelles. Haute-Normandie. Service régional de l'archéologie. Bilan scientifique 2002*, p. 18. Rouen, DRAC, 2002

Marcigny 2006

MARCIGNY (C., coord.) – *Rapport final d'opération. Guichainville et le Vieil-Evreux (27), « Le Long Buisson ». Section 2 – volume 3. Les premières communautés agricoles : du Néolithique (VI^e millénaire) à La Tène ancienne (V^e siècle avant JC).* Rouen, Inrap, 2006

- *Section 2 – volume 5. Innovations et continuité de la deuxième moitié du I^{er} siècle de notre ère.* Rouen, Inrap, 2006

Mare 2010

MARE (E.) – *Le village de l'âge du Bronze final du Buisson-du-Roui à Malleville-sur-le-Bec (Eure). Rapport final d'opération. Série « Construction de l'Autoroute A28 nord (Alençon - Rouen).* Cesson-Sévigné, Inrap, 2010

McKinley 1993

MCKINLEY (J.) – « Bone fragment size and weights of bone from modern british cremations and the implications for the interpretation of archaeological cremations » dans *International journal of Osteoarchaeology*, vol. 3, 1993, p. 283 - 287. New-York, John Wiley & Sons, 1993

McKinley 2000

MCKINLEY (J.) – « The Analysis of Cremated Bone » dans COX (M., éd.), MAYS (S., éd.) - *Human osteology in archaeology and forensic science*, p. 403 - 421. Londres, Greenwich Medical Media, 2000

Mercier 2019

MERCIER (F.) – « Fondation d'une mémoire familiale dans la cité des Namnètes : le mausolée antique des Pellières à Saint-Herblain (Loire-Atlantique) » dans *Gallia*, 76-1, 2019, p. 213 - 225. Paris, CNRS, 2019

Mocci, Nin 2006

MOCCI (F.) et NIN (N.) - *Carte archéologique de la Gaule. Aix-en-Provence, Pays d'Aix, Val de Durance (13/4)*. Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2006

Nazé, Auxiette 1993

NAZE (G.), AUXIETTE (G.) – « Tergnier « Les Hauts Riez » (Aisne). Habitats de l'âge du Fer et de la période gallo-romaine » dans *Revue archéologique de Picardie*, année 1993, t. 1 - 2, p. 3 - 33. Compiègne, Centre de recherches archéologiques de la Vallée de l'Oise, 1993

Nicolas 2013

NICOLAS (E.) – *Un site d'activité métallurgique protobistorique et antique. Châteaulin, Finistère, Penn ar Roz. Rapport final d'opération de fouille archéologique*. Cesson-Sévigné, INRAP, 2013

Paez-Rezende 2009

PAEZ-REZENDE (L.) - *Rapport final d'opération. Formation, développement et mutation d'une exploitation agricole gallo-romaine aux portes de Condate (Rennes) dans la première moitié du Haut-Empire : l'ensemble 1 de la Z.A.C des Touches à Pacé (35)*. Rennes, INRAP, 2009

Paupy, Leborgne, Dumondelle à paraître

PAUPY (C.), LEBORGNE (J.-N.), LEBORGNE (V.), DUMONDELLE (G.) – « Les sanctuaires antiques du département de l'Eure : l'apport de l'archéologie aérienne » dans *Far West. La Normandie antique et les marges nord-ouest de l'Empire romain*, actes du colloque international de Caen, 24-26 octobre 2018. A paraître

Peake et al. 2017

PEAKE (R.), DELATTRE (V.), LE GOFF (I.), BILLAND (G.) – « Lecture des pratiques funéraires du Bronze moyen et du début du Bronze final dans le Centre-Nord de la France » dans LACHENAL (T.), MORDANT (C.), NICOLAS (T.), VEBER (C.) - *Le Bronze moyen et l'origine du Bronze final en Europe occidentale, de la Méditerranée aux pays nordiques (XVII^e-XIII^e siècle*

avant notre ère). Colloque APRAB, Strasbourg 17 au 20 juin 2014, p. 761 - 783. Strasbourg, Association pour la Valorisation de l'Archéologie, 2017

Peak, Delattre 2005

PEAK (R.), DELATTRE (V.) – « L'apport des analyses 14C à l'étude de la nécropole de l'âge du Bronze de "La Croix de la Mission" à Marolles-sur-Seine » dans *Revue archéologique du Centre de la France*, tome 44, 2005, p. 5 - 25. Tours, Fédération pour l'édition de la RACF, 2005

Perrier 2013

PERRIER (B.) – *Martin-Eglise (Seine-Maritime, 76), Chemin des Meuniers. Rapport final d'opération d'archéologie préventive*. Rouen, Archéopole, 2013

Plaisse 1961

PLAISSE (A.) - *La baronnie du Neubourg. Essai d'histoire agraire, économique et sociale*. Thèse pour le doctorat ès lettres. Paris, Presses universitaires de France, 1961

Poucher 2011

POUCHER (P.) - *Possible pond barrows near Llanfyrnach, Pembrokeshire. Geophysical survey and archaeological evaluation*. Dyfed Archaeological, 2011

Provost, Archéo 27 2019

PROVOST (M.) et ARCHEO 27 - *Carte archéologique de la Gaule. L'Eure (27/2)*. Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2019

Rey 1903

REY (F.) – « Étude sur une mesure antique découverte aux environs de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or) » dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 7^e série, tome 2, 1901, p. 185 - 203. Paris, Société nationale des Antiquaires de France, 1903

Segard 2014

SEGARD (M.) – « Saint-Arnoult. Avenue du Plateau – Jardin du Bocage » dans *Direction Régionale des Affaires Culturelles. Haute-Normandie. Service régional de l'archéologie. Bilan scientifique 2012*, p. 111 - 114. Rouen, DRAC, 2014

Segard et alii 2019

SEGARD (M.), CORBINEAU (R.), SEREVILLE-NIEL (C. de), RAST-EICHER (A.) – « Sépultures privilégiées dans la cité des Pictons : l'espace funéraire de Januay-Clan (Vienne) » dans *Gallia*, n° 76-1, 2019, p. 127 - 184. Paris, CNRS éditions, 2019

Spiesser 2017

SPIESSER (J.) – « Orival. Le Grésil » dans *Direction Régionale des Affaires Culturelles. Haute-Normandie. Service régional de l'archéologie. Bilan scientifique 2015*, p. 85 - 87. Rouen, DRAC, 2017

Théolas 2016

THEOLAS (D.) – *Les Andelys (27)* – « ZAC La Marguerite ». *Rapport final d'opération de fouille archéologique*. Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2016

Vaschalde 2018

VASCHALDE (C.) – « Les charbonnières rectangulaires actuelles de Guadeloupe » dans PARADIS-GRENOUILLET (S.), BURRI (S.), ROUAUD (R., dir.), *Charbonnage, charbonnières, charbonniers. Confluence de regards autour d'un artisanat méconnu*, p. 23 - 32. Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2018

Vicard 1999

VICARD (T.) – « Saint-Martial-d'Artenset / Les Marquiaux » dans *Direction Régionale des Affaires Culturelles. Aquitaine. Service régional de l'archéologie. Bilan scientifique 1998*, p. 149 - 150. Bordeaux, DRAC, 1999

Vigot 2012

VIGOT (A.-S.) – « Mausolées de la nécropole des Dunes à Poitiers » dans SIMON-HIERNARD (D., dir.) – *Amor à mort. Tombes remarquables du Centre-Ouest de la Gaule (I^{er} siècle av. J.-C. – IV^e siècle ap. J.-C.)*, Catalogue d'exposition, musée Sainte-Croix, p. 66 - 68. Poitiers, Musée Sainte-Croix, 2012.

Villes 1982

VILLES (A.) – « Le mythe des fonds de cabanes en Champagne. Histoire et contenu d'une idée préconçue » dans *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, n° 75-2, 1982, p. 3 - 114. Reims, Société archéologique champenoise, 1982

Wech 2015

WECH (P.) – « Brionne, collège Pierre Brossolette. Un quartier artisanal des I^{er} et II^e siècles en périphérie de l'agglomération antique » dans *Journées archéologiques de Haute-Normandie. Alixay, 20-22 juin 2014*, p. 47 - 60. Rouen, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2015

Wech 2018

WECH (P.) – *Caudebec-lès-Elbeuf (76)* – « 124, rue de la République ». *Rapport d'opération de fouille archéologique*. Le Vieil-Evreux, Département de l'Eure, 2018

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Localisation de la commune du Neubourg en Normandie.....	13
Figure 2 - Localisation de la commune du Neubourg sur fond de carte IGN au 1 / 250 000e	13
Figure 3 - Localisation de l'opération sur fond de carte IGN au 1 / 25 000e.....	14
Figure 4 - Localisation de l'opération sur fond cadastral actuel	14
Figure 5 - Vue aérienne de la zone d'intervention	15
Figure 6 - La commune du Neubourg dans son contexte géographique, topographique et hydrographique	45
Figure 7 - Topographie de la parcelle avant la fouille.....	46
Figure 8 - Données hydrogéologiques disponibles sur le plateau du Neubourg.....	46
Figure 9 - Localisation de la fouille dans son contexte géologique	47
Figure 10 - L'opération dans son contexte archéologique proche.....	49
Figure 11 - Plan et phasage des vestiges mis au jour lors du diagnostic (d'après Huet 2017, p. 37, fig. 8).....	55
Figure 12 - Plan du projet d'aménagement (fourni par le Conseil départemental de l'Eure)	58
Figure 13 - Emprises prescrites et zones décapées	59
Figure 14 - Topographie de la base du décapage	60
Figure 15 - Nacelle élévatrice mise à disposition par la Ville du Neubourg.....	63
Figure 16 - Cartographie des épaisseurs de limon reconnu sur la fouille, réalisée à partir des multiples observations effectuées sur toute l'emprise	69
Figure 17 - Observations géomorphologiques et pédologiques	71
Figure 18 - Structure SP 164 fouillée lors de l'opération de diagnostic.....	73
Figure 19 - Plan de la fouille et du diagnostic mitoyen - Détail des structures de la nécropole.....	74
Figure 20 - Proposition de restitution de l'enclos FO 29 à partir des données du diagnostic mitoyen.....	75
Figure 21 - Enclos circulaire FO 29 avant fouille	77
Figure 22 - Enclos circulaire FO 29 et emplacement des sondages	78
Figure 23 - Plan général des sondages et coupes réalisés sur l'enclos FO 29.....	79
Figure 24 - Sondage 30 : blocs du comblement après première passe de fouille	80
Figure 25 - Enclos FO 46 découvert lors du diagnostic	80
Figure 26 - Enclos FO 46 avant fouille	82
Figure 27 - Enclos FO 46 après sondages manuels	83
Figure 28 - Détail des sondages réalisés sur l'enclos FO 46	84
Figure 29 - Isolat 6, sondage 60	86
Figure 30 - Coupe centrale sur le monument FO 46.....	88
Figure 31 - Structure SP 194	89
Figure 32 - Quantification pondérale de la part que présente chacune des grandes régions anatomiques sur l'ensemble des os brûlés de la structure SP 194 comparée aux valeurs théoriques attendues	90
Figure 33 - Masse (en grammes) des grandes régions anatomiques pour chacune des passes de démontage de la structure SP 194.....	90

Figure 34 - Taux de représentation pondérale des grandes régions anatomiques pour chacune des passes de démontage pour la structure SP 194	91
Figure 35 - Fond de creusement de l'enclos FO 46, sondage 53.....	92
Figure 36 - Représentation schématique des différents barrows selon la typologie anglaise (extrait de Johnson 2015)	94
Figure 37 - Groupe de tumulus de Winterbourne Stoke Crossroads dont un pound barrow	94
Figure 38 - Illustration des hypothèses de restitution du monument FO 46	95
Figure 39 - Cartographie des enclos et leur gabarit dans le département de l'Eure.....	97
Figure 40 - Représentation des fosses selon les indices de crémation identifiés	113
Figure 41 - Structure SP 72	114
Figure 42 - Structure SP 54	115
Figure 43 - Structure SP 47	117
Figure 44 - Structure SP 39	119
Figure 45 - Présentation en gramme du matériel ostéologique par fosses	120
Figure 46 - Structure SP 40	127
Figure 47 - Résultats des datations radiocarbone	131
Figure 48 - Proposition de phasage des structures de la nécropole.....	132
Figure 49 - Autres structures comprises dans le périmètre de la nécropole.....	133
Figure 50 - Structures ST 31 et ST 165	134
Figure 51 - Fosse à dépôt de crémation (st 16) et trou de poteau (st 17) découverts lors du diagnostic mitoyen.....	134
Figure 52 - Structures ST 53, ST 74 et FS 75.....	135
Figure 53 - Structures TP 43, TP 44 et TP 45	136
Figure 54 - Structure ST 66	137
Figure 55 - Structure 96, fouille du Moulin à Vent à Bardouville (Dartois 2016)	139
Figure 56 - Croisy-sur-Eure, Les Marettes, site découvert par prospection aérienne (ARCHEO 27, 2011).....	140
Figure 57 - Cartographie non exhaustive du nombre d'enclos par site (fouille et prospection).....	142
Figure 58 - Plan masse phasé des structures attribuées ou attribuables à l'âge du Fer.....	144
Figure 59 - La structure FR 180	145
Figure 60 - La structure FR 81	147
Figure 61 - La structure FR 80	148
Figure 62 - Vue de la fosse FR 119 après fouille par quarts opposés.....	149
Figure 63 - La structure FR 119	150
Figure 64 - La structure FS 86.....	152
Figure 65 - La structure FS 67.....	154
Figure 66 - Mensurations des structures de combustion ou reconnues comme telles lors de la fouille.....	155
Figure 67 - Datations radiocarbone obtenues sur les structures de combustion protohistoriques.....	157
Figure 68 - Estimation de la production de charbon à la fin de la Protohistoire au Neubourg.....	162

Figure 69 - Localisation et coupes du fossé FO 64.....	165
Figure 70 - Les fossés FO 22 /28, FO 21 et FO 140 (orientation A).....	167
Figure 71 - Le fossé FO 25 / FO 214 (orientation B).....	170
Figure 72 - Profil et comblement du fossé FO 4 / 91 / 38 (orientations B et C).....	172
Figure 73 - Localisation de la céramique dans le comblement du fossé FO 4 / 91 / 38.....	175
Figure 74 - Plan restitué des différentes orientations parcellaires attribuées à la fin de la Protohistoire.....	176
Figure 75 - Hypothèses de phasage et de restitution des premières trames parcellaires.....	177
Figure 76 - Structures de combustion isolées et non datées.....	179
Figure 77 - Hypothèses de restitution maximaliste de l'activité de charbonnage.....	181
Figure 78 - Plan et localisation de trois possibles bâtiments sur poteaux.....	182
Figure 79 - Structures non datées et non identifiées : possibles trous de poteau.....	184
Figure 80 - Structures non datées et non identifiées : fosses diverses (1/2).....	185
Figure 81 - Structures non datées et non identifiées : fosses diverses (2/2).....	186
Figure 82 - Les structures FS 12 et FS 78.....	188
Figure 83 - Plan des deux séquences d'occupation de la fin de l'âge du Fer.....	189
Figure 84 - Reflets de l'occupation du Ier siècle ?.....	192
Figure 85 - Plan masse des structures attribuables à l'occupation antique du IIe siècle.....	194
Figure 86 - Vue du bâtiment 4 après le décapage.....	196
Figure 87 - Le radier de fondation MR 166 du bâtiment 4.....	197
Figure 88 - Les structures TP 207 et TP 208.....	199
Figure 89 - Les monnaies de l'US 180.....	201
Figure 90 - Plan de l'intérieur du bâtiment 4 après nettoyage approfondi.....	202
Figure 91 - La dépression FS 217 et ses aménagements à l'intérieur du bâtiment 4.....	203
Figure 92 - Le trou de poteau TP 205.....	204
Figure 93 - Les structures TP 206 et TP 212.....	205
Figure 94 - La monnaie 235 MET 1.....	206
Figure 95 - Divers exemples de bâtiments sur radiers de silex.....	210
Figure 96 - Eléments de comparaison dans le domaine culturel et funéraire.....	212
Figure 97 - Différentes vues de la mare MA 97 jouxtant à l'est le bâtiment 4.....	214
Figure 98 - Stratigraphie et profil de la mare MA 97 et de son exutoire.....	215
Figure 99 - L'enclos du IIe siècle : plan et profils.....	219
Figure 100 - L'angle sud-est de l'enclos du IIe siècle.....	220
Figure 101 - Vue en plan des deux états successifs de l'angle sud-est de l'enclos, recoupant le tracé du fossé FO 38.....	221
Figure 102 - Fragments de cruche écrasée dans le comblement du fossé FO 98 (sondage 185).....	224
Figure 103 - Plan et coupe de la structure PT 70.....	226
Figure 104 - Vues de détail de la maçonnerie en blocs de silex constituant la paroi de PT 70.....	227

Figure 105 - Jonction entre le fossé FO 94 et la structure PT 70.....	229
Figure 106 - Les fossés internes FO 105 et FO 138.....	231
Figure 107 - Les fossés internes FO 90 / 99 / 100 / 101 / 160 et 161	233
Figure 108 - Concentration d'éléments céramiques dans le comblement du fossé FO 160.....	234
Figure 109 - Structures antiques dans l'emprise de l'enclos.....	236
Figure 110 - Le fossé FO 141.....	237
Figure 111 - Le petit enclos secondaire.....	238
Figure 112 - Les structures FS 33 et ST 32.....	240
Figure 113 - La structure ST 41.....	241
Figure 114 - La fosse FS 50.....	242
Figure 115 - La structure ST 51.....	243
Figure 116 - La structure FS 73.....	244
Figure 117 - Organisation de l'occupation antique du IIe siècle reconnue lors de la fouille	245
Figure 118 - Carte de répartition des mobiliers céramiques et en pierre.....	246
Figure 119 - Comparaison avec le site de Saint-Herblain (44).....	249
Figure 120 - Plan masse des structures attribuables à l'occupation alto-médiévale	252
Figure 121 - Le fond de cabane FC 8 à différents stades de fouille	253
Figure 122 - Profils et stratigraphie du fond de cabane FC 8.....	254
Figure 123 - Exemples locaux de fonds de cabane d'époque mérovingienne.....	257
Figure 124 - La fosse FS 6.....	258
Figure 125 - La fosse FS 5.....	259
Figure 126 - La fosse FS 7.....	260
Figure 127 - La fosse FS 13 et les structures ST 92 et FS 93.....	262
Figure 128 - Sondages aux intersections entre le fossé FO 27 et les fossés FO 28 et FO 98.....	263
Figure 129 - Tronçon méridional du fossé FO 27, au sud de l'enclos antique.....	264
Figure 130 - Tronçons septentrionaux du fossé FO 27, de part et d'autre du bâtiment 4.....	265
Figure 131 - Les fossés FO 27 et FO 104 à l'emplacement du bâtiment antique	267
Figure 132 - Profils relevés dans les différents sondages réalisés dans les fossés FO 23 et FO 24.....	270
Figure 133 - Sondage manuel sd. 18 à l'intersection des fossés FO 22 et FO 23	271
Figure 134 - Intersections entre le fossé FO 23 et des structures antérieures.....	272
Figure 135 - Fossé FO 104, sondage 225.....	274
Figure 136 - Portions septentrionales du fossé FO 9 / 104	276
Figure 137 - Fossé FO 9, sondage 9 : tête de fossé septentrionale.....	277
Figure 138 - Prolongement méridional du chemin reconnu lors de la fouille ?	279
Figure 139 - Plan avant fouille du four FR 179.....	282
Figure 140 - La chambre de cuisson du four FR 179	283

Figure 141 - Le four FR 179 en fin de fouille	284
Figure 142 - Coupes et profils du four FR 179	285
Figure 143 - Restitution du four FR 179	287
Figure 144 - Eléments de comparaison régionale pour les fours alto-médiévaux	288
Figure 145 - Plan des vestiges conservés du four FR 163	291
Figure 146 - Proposition de restitution en plan des aménagements du four FR 163.....	292
Figure 147 - La chambre de cuisson et les traces d'un réaménagement de la sole.....	293
Figure 148 - Restitution en plan des destructions subies par le four FR 163.....	294
Figure 149 - Profils et comblement du four FR 163.....	296
Figure 150 - Vue en plan du dépôt charbonneux US. 253 rejeté après la démolition du four FR 163.....	297
Figure 151 - Eléments de datation pour l'occupation alto-médiévale	299
Figure 152 - Restitution en plan de l'occupation mérovingienne et de son organisation spatiale	300
Figure 153 - La fosse FS 213	301
Figure 154 - Plan masse des structures modernes et contemporaines	302
Figure 155 - Limite parcellaire et clôture contemporaines	303
Figure 156 - Présentation synthétique des différentes occupations reconnues sur le site.....	305
Tableau 1 - Liste des codes-structures utilisés dans le présent rapport	62
Planche 1 - Enclos FO 29, sondage 20	98
Planche 2 - Enclos FO 29, sondage 22	99
Planche 3 - Enclos FO 29, sondages 24 et 26.....	100
Planche 4 - Enclos FO 29, sondage 28	101
Planche 5 - Enclos FO 28, sondage 30	102
Planche 6 - Enclos FO 46, sondage 41	103
Planche 7 - Enclos FO 46, sondage 43	104
Planche 8 - Enclos FO 46, sondages 45 et 47.....	105
Planche 9 - Enclos FO 46, sondage 49	106
Planche 10 - Enclos FO 46, sondage 51	107
Planche 11 - Enclos FO 46, sondage 53	108
Planche 12 - Enclos FO 46, sondage 55	109
Planche 13 - Enclos FO 46, sondages 57 et 59.....	110
Planche 14 - Enclos FO 46, sondages 61 et 63.....	111

La construction d'un second collège sur la commune du Neubourg a justifié la réalisation d'un diagnostic puis d'une fouille, sur une surface de près de 2 ha, au lieu-dit l'Escalier. L'opération, réalisée durant l'été 2017, a permis de dégager et d'étudier les vestiges de trois occupations distinctes.

La première se rattache à l'âge du Bronze et consiste en un ensemble funéraire constitué autour d'au moins deux enclos circulaires de 11 et 18 m de diamètre. L'ensemble se situe le long de la limite méridionale de l'emprise fouillée et se développe vers le sud, dans la parcelle mitoyenne. Entre les enclos, la fouille a livré près d'une quinzaine de petites fosses contenant les restes de crémations individuelles déposées en pleine terre. Aucun mobilier n'accompagnait ces dépôts. L'occupation semble établie dès le Bronze ancien, peut-être sous la forme d'un aménagement de type Pond barrow, dont la vocation funéraire est toutefois incertaine. Les enclos, entourant sans doute des tertres, sont édifiés vers la fin du Bronze moyen. Les dépôts individuels s'agrègent ensuite autour de ces « monuments fondateurs » durant tout le Bronze final.

Après une longue période d'abandon, des traces d'occupation indiquent la mise en place d'une activité de charbonnage durant La Tène finale. Il semble en effet qu'un secteur boisé ait été exploité alors pour la production de charbon de bois, peut-être en lien avec une activité métallurgique non localisée par ailleurs.

A l'époque augustéenne ou peu avant, un réseau fossoyé assez complexe est mis en place et témoigne d'une volonté de mise en valeur de ce terroir. Faute d'indices concrets, il faut probablement restituer à ce terroir une vocation essentiellement agricole, laquelle aurait perduré sans modification notable jusque dans le courant du II^e siècle.

A cette époque en effet, un nouveau réseau fossoyé est mis en place, rompant avec le schéma antérieur dont il reprend cependant quelques orientations. Ce nouvel ensemble délimite un enclos trapézoïdal d'environ 3 700 m², au centre duquel est aménagé un bâtiment rectangulaire. Son mur périphérique est édifié sur un radier de silex et des aménagements internes mal conservés ont été décelés. Faute de mobilier caractéristique, les comparaisons morphologiques pourraient orienter la réflexion vers l'hypothèse d'un enclos funéraire en fonction entre le courant du II^e et sans doute le début du III^e siècle. On notera qu'une large mare est associée au bâtiment, dans l'emprise de l'enclos, et que son trop-plein devait s'écouler dans une anomalie géotechnique aménagée à cette époque pour servir de citerne ou de puisard.

Après un nouvel abandon, un modeste habitat rural mérovingien, sans doute à vocation agricole, s'installe dans les marges septentrionales des vestiges antiques. Sans doute ceux-ci étaient-ils déjà largement démantelés à ce moment-là. Cet habitat a livré un fond de cabane, plusieurs fosses dont de potentiels silos et deux fours culinaires (fours à pain ?). Le tout est desservi par un chemin orienté nord / sud et matérialisé par ses deux fossés bordiers. L'occupation ne semble pas se prolonger au-delà du VIII^e siècle, à la période carolingienne.

Par la suite, seules quelques structures témoignent d'une fréquentation de ces parcelles qui, de fait, ne paraissent pas connaître d'autre usage qu'agricole et ce jusqu'à nos jours.

PATRIARCHE N° 2874
CODE INSEE N° 27428
PRESCRIPTION N° 28-2017-392
OPÉRATION N° AP167

MADE
8, RUE DES THERMES
27930 LE VIEIL-EVREUX
02 32 31 94 78